



Pèlerinage et Confrérie

DE

Saint-Jacques de Compostelle

5252

8 02

1406

Tiré à 150 exemplaires.

A Notre-Dame DEL PILAR

Fertur ut quondam monitus Jacobus
Caesarogustae posuisse templum,
Nostra sic aedes nitidas Mariae
Corda dicemus.

(Hymn., AD MATUTINUM.)



VIRGINI DEIPARAE

SINE LABE ORIGINALI CONCEPTAE

QVAM

NONDVM AD COELOS ASSVMPTAM

CAESARAVGVSTAE AD IBERI FLVMINIS RIPAM

SVPRA PILARE

MANIFESTANTEM SE

PRIMVS

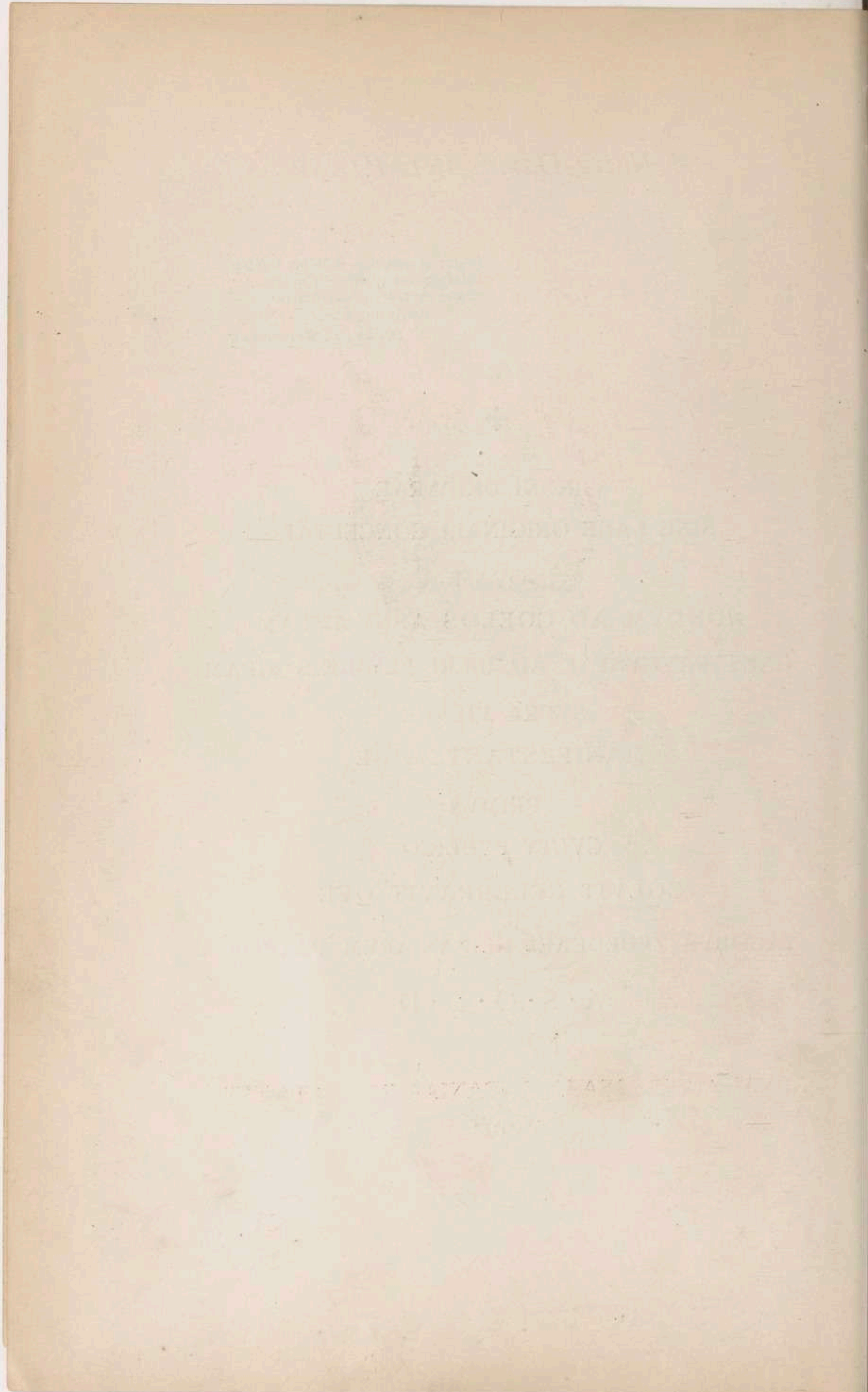
CVLTV PVBLICO

COLVIT CELEBRAVIT QVE

IACOBVS ZEBEDEAEI HISPANIARVM PATRONVS

A · S · O · D · D





L'abbé Camille DAUX

Le Pèlerinage

à Compostelle



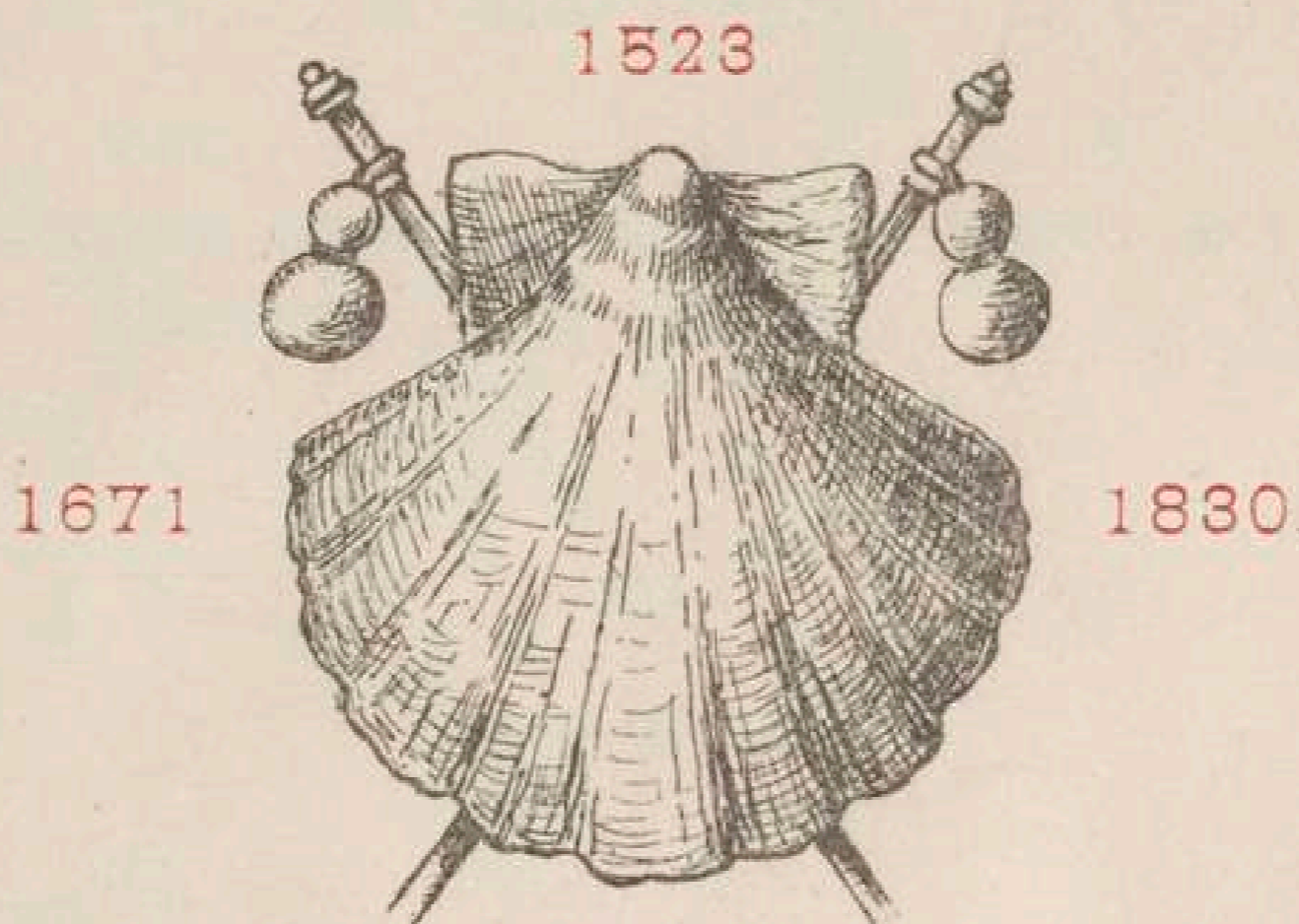
ET LA

Confrérie des Pèlerins

DE

Monseigneur Saint-Jacques de Moissac

Avec Planches, Chansons notées et Carte-Routière



PARIS

HONORÉ CHAMPION, LIBRAIRE-ÉDITEUR

9, quai Voltaire, 9

—
1898

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

1910

1910

1910



Attributs et Devise des Pèlerins de Saint-Jacques.

(Voir page 300.)



DIEU! SAINT JACQUES! A MON SECOURS!

(Mot de passe des Pèlerins.)



« Clamabat modo peregrinali, excelsa voce : DEUS
ADJUVA, SANCTE JACOBE! »

(Patrol., édit. Migne, t. CLXIII. col. 1390.)



Prologue

Lapillos attuli monumento.

DEPUIS environ trois quarts de siècle, tout ce qui touche à saint Jacques et au célèbre Sanctuaire de Compostelle paraît défrayer de plus en plus la sagacité des érudits et des travailleurs. C'était à souhaiter.

Jusque-là, en effet, on ne trouvait presque rien sur Santiago de Galice, alors que sur Rome et Jérusalem on pourrait faire un volume avec la seule bibliographie des ouvrages écrits par les pèlerins, les savants ou les simples touristes. Comme les voyageurs, les écrivains ont trop dédaigné cette lointaine province de la péninsule Ibérique; aussi la Bibliothèque nationale, pourtant si riche, témoigne-t-elle, sur ce sujet, d'une étonnante pauvreté.....

Grâce aux chercheurs, l'ère de disette semble vouloir cesser. Publication partielle d'un précieux CODEX compostellan, attribué (?) au pape Calixte II, mais sûrement du XII^e siècle; réimpression des CHANSONS DES PÈLERINS, de leurs diverses GUIDES, comme de leur rudimentaire et naïve IMAGERIE par le soin des dominotiers du XVIII^e siècle; études sur les CHEMINS DE SAINT-JACQUES; relations de pèlerinages en caravanes ou individuels; souvenirs, impressions, bibliographie de ces voyages; descriptions historiques, artistiques ou archéologiques des monuments ayant rapport

au Saint, à ses sanctuaires, à son apostolat et à ses reliques ; articles spéciaux de Revues et Périodiques dans les différentes régions de la France ou de l'Espagne, etc¹... ; tout autant de travaux qui, en ces derniers temps, enrichissent nos bibliothèques et vulgariseront un sujet jadis si connu, si populaire.

Et voici qu'un vieux REGISTRE, jusqu'ici ignoré, vient fournir un nouvel appoint, comme une pierre de plus pour le monument historique dont nous voyons s'élever progressivement les assises... Si petite soit-elle, cette pierre n'était pas à dédaigner ; elle voulait être employée « à l'œuvre de Saint-Jacques, » ainsi qu'on disait jadis.

Aussi, en inscrivant pour exergue, à la tête de ce PROLOGUE, le « lapillos attuli monumento, » il nous souvenait des pèlerins se faisant un devoir et une joie (comme on le verra dans nos récits) de ramasser une pierre sur leur route et de la porter, durant plusieurs lieues, jusqu'à un point déterminé, pour aider à l'entretien du mémorable camino francés de Santiago.

Tel notre travail, tel du moins le Manuscrit moissagais. Quoique d'un intérêt principalement local, ces parchemins n'en doivent pas moins avoir et leur place et leur part dans l'Histoire générale de la fameuse Confrérie Jacopite et du Pèlerinage Galicien. Recueillis à Moissac et destinés à cette étape bien connue du grand réseau des Chemins roumieux qui reliaient notre contrée à l'Espagne, ces matériaux ne pouvaient pas attendre plus longtemps leur mise en œuvre, sinon pour entrer dans l'édifice, du moins pour en jalonner et la route et l'histoire.

A cet effet, notre première intention fut de donner une

¹ Les ouvrages et documents, signalés ici sommairement, sont cités et utilisés au cours de notre travail avec les détails et les indications qu'ils comportent, nécessitent ou méritent, sans manquer de rendre *cuique suum*.

simple analyse de ces documents, sous le titre archaïque qui en découlait :

LA CONFRAYRIE
DES
PELLERINS MONSEIGNEVR SAINCT JACQVES
DE MOYSSAC EN QVERCY.

Mais approfondissant la matière, et entraîné par le courant des récentes publications, nous nous demandâmes s'il ne serait pas bon de pénétrer plus intimement dans la vie de l'Association moissagaise, de suivre même nos compatriotes jusque dans leur pèlerinage obligatoire à Santiago de Galicia. — C'était, dès lors, une MONOGRAPHIE et un VOYAGE à faire.....

Nous avons entrepris l'un et l'autre : d'une part, l'histoire de la Confrérie quercynoise dans son lieu d'origine, qui fut aussi son centre d'action; d'autre part, la pérégrination à Compostelle, qui était sa manifestation au dehors, tout comme elle fut, non seulement à Moissac, mais dans la plupart des Confréries similaires, la condition sine qua non pour devenir Confrère. — De là les deux parties de cet ouvrage.

Que si nous avions voulu poursuivre notre premier énoncé, dans le style et le goût de l'époque à laquelle nous rejettent cette étude et le Registre moissagais, il aurait fallu le compléter et lui conserver sa couleur locale en cette forme :

S'enfvict
LE PELLERINAIGE ET ROVMIAIGE
EN COMPOSTELA DE GVALICE
avlx terres d'Espaigne.

Et comme, selon l'usage d'il y a trois siècles, il était de

rigueur d'indiquer, « ès tiltre mesme, » les sources et le contenu de l'ouvrage, force aurait été de terminer par :

le tout colligé ez Registres de ladicte Confrayrie
 com̄e avffy des Escript̄s notables et avthentiques svr
 ycelle matière
 et acompaigné de dévotiev̄s imaiges
 et avltres figvres de Saincteté à hōnevr
 dvdict glorievx Apostre de IHESUS CHRIST

C'était, on le voit, une véritable Préface, comme au vieux temps.

Aussi bien sommes-nous dispensé d'en dire plus long, puisque ce qui était projeté sous un pastiche, par trop archaïque pour notre époque, est réalisé, sans pseudo-plagiat, avec un titre moins complexe. — Autrement dit, Monographie de la Confrérie des Jacopites de Moissac et Voyage à Compostelle, voilà la matière et la division de ce volume.



Dans la partie Monographique, résumé et souvent même reproduction intégrale de nos parchemins et de textes inédits ou peu connus, se déroule la vie de la Confrayrie moissagaise : son origine, ses fondateurs et ses membres, ses Statuts et Règlements, sa décadence et son relèvement, les actes ou événements principaux et les délibérations les plus saillantes, ses vicissitudes, réformes, transformations, etc... Malgré bien des lacunes, les documents recueillis seront là désormais, attendant que quelque autre bonne fortune puisse aider à compléter ou à reconstituer un peu plus et un peu mieux ce qui n'avait pas encore été entrepris.

La seconde partie — énoncée cependant la première — est le Pèlerinage si renommé au Sanctuaire de Compostelle.

A l'aide des guides les plus sûrs, des travaux primitifs comme aussi des plus récentes études sur les Voies qui conduisaient de France à Santiago, nous allons, avec nos Jacopites, depuis la chapelle de leur Confrérie, à Moissac, jusqu'au sépulcre du saint martyr, leur patron. Mettant ainsi à profit les œuvres de nos devanciers, les contrôlant, les complétant et, au besoin, les rectifiant, nous sommes à l'abri du légitime reproche encouru par « quiconque veut se passer de la science d'autrui ». Le « haurit aquam cribro qui vult discere sine libro, » ne sera donc pas notre fait, puisque nous faisons soigneusement et abondamment à chaque source connue, pour en recueillir le meilleur. — Aussi bien le lecteur bénéficiera-t-il d'une compilation d'ouvrages encore plus introuvables que coûteux : la plupart ne sont pas moins ignorés que le Registre moissagais.

Avec le précieux concours de tels conducteurs, — par voie de terre et par mer, entrant au cœur des provinces échelonnées sur cette longue route, ou longeant le littoral, — nous ferons halte aux nombreuses étapes suivies par nos pèlerins. Ensemble nous nous reposerons dans les hôtelleries et hôpitaux, dont la charité avait semé les chemins à l'intention des Roumieux; nous écouterons les « Chansons » dont ils firent retentir les sentiers, les carrefours, les oratoires; nous signalerons les villes, bourgades et hameaux dont ils foulèrent le sol, saluant au passage sanctuaires et monuments qui parlaient le mieux au cœur du Confrère-pèlerin, narrant aussi, parfois, les légendes, les épisodes et incidents de voyage.

Arrivés au terme de ce pèlerinage, nous aurons bien le droit d'admirer les merveilles du grandiose monument qui abrite, depuis bientôt huit siècles, les restes sacrés que nos voyageurs allaient vénérer, et d'où ils revenaient PELLERINS-CONFRAYRES DE MONSIEUR SAINT JACQUES. Comme eux, en visitant l'insigne Basilique, sa crypte, ses richesses

sculpturales, son trésor de reliques et d'ornements, nous ferons écho au cri d'admiration qui se répercute à travers les âges : « Qué maravilla! »



Pour rendre ce travail aussi complet que possible et satisfaire de légitimes curiosités, une **Carte-Routière**, « spécialement dressée pour nos voyageurs du XVI^e et du XVII^e siècle, » indique les chemins qu'ils durent suivre tant en Espagne qu'en France. Quelques planches mettent également sous les yeux du lecteur le **Plan de la Basilique et de sa Crypte**, « l'Imaige » sur laquelle les Confrères prêtaient serment à leur entrée dans l'Association, les **Statues du Saint honorées à Moissac et à Compostelle**, enfin deux des splendides **Portiques** qui ornent les façades de ces deux églises. — Dans cet ordre de choses, nous avons tenu aussi à faire revivre, par une fidèle reproduction lithographique, une curieuse Estampe bavaroise, du XVI^e siècle, dite **Balneum pueri Jesu** (le Bain de l'Enfant Jésus), insérée dans le **Registre de Moissac**, et dont nous essayons de dévoiler l'énigme. Et afin que le cadre « accompagne et mesment adorne, » des frises, lettrines, culs-de-lampe et fleurons, en donnant plus de relief au côté typographique de l'ouvrage, servent de trait-d'union entre le texte et le dessin, entre le récit fait pour l'esprit et celui qui parle à l'œil.

Enfin, après de laborieuses recherches et avec le précieux concours de travailleurs aussi obligeants qu'érudits, nous avons la satisfaction de donner, en Appendice, les **Airs notés** de la plupart des Chansons des pèlerins, alors que les plus autorisés en la matière les déclaraient absolument introuvables et qu'il fallait se contenter d'en connaître et d'en signaler les « timbres. »

Ainsi, tout en éclairant un côté spécial d'histoire locale et

même l'Histoire générale de la Corporation des Sentjacqués, ces pages pourront peut-être servir de cicerone dans une excursion qui n'est pas sans intérêt; puissent-elles aussi démontrer, une fois de plus, la vérité du vieil adage :

Hectores domi nascimur,
Ulysses foris evadimus.

*Puis, faisant nôtre la Devise des Chevaliers-pèlerins :
« Dios ayuda y Santiago! — D. A. Y. S. I., » allons « avec
l'aide de Dieu et de saint Jacques. »*

Et comme ces lignes sont datées en la fête de NOTRE-DAME DEL PILAR, inséparable de l'apôtre qui institua le culte public de l'Immaculée Mère de Dieu, l'auteur dédie très humblement son livre à la Santísima Virgen de Zaragoza. — Daigne « la Vierge de saint Jacques » bénir ce modeste travail, en agréant la DÉDICACE qui ouvre ces pages et en justifie l'offrande.

CAMILLE DAUX,

Missionnaire Apostolique,
Historiographe du Diocèse.

Montauban, 12 octobre 1898,

in commemoratione B. M. V. de Columna.



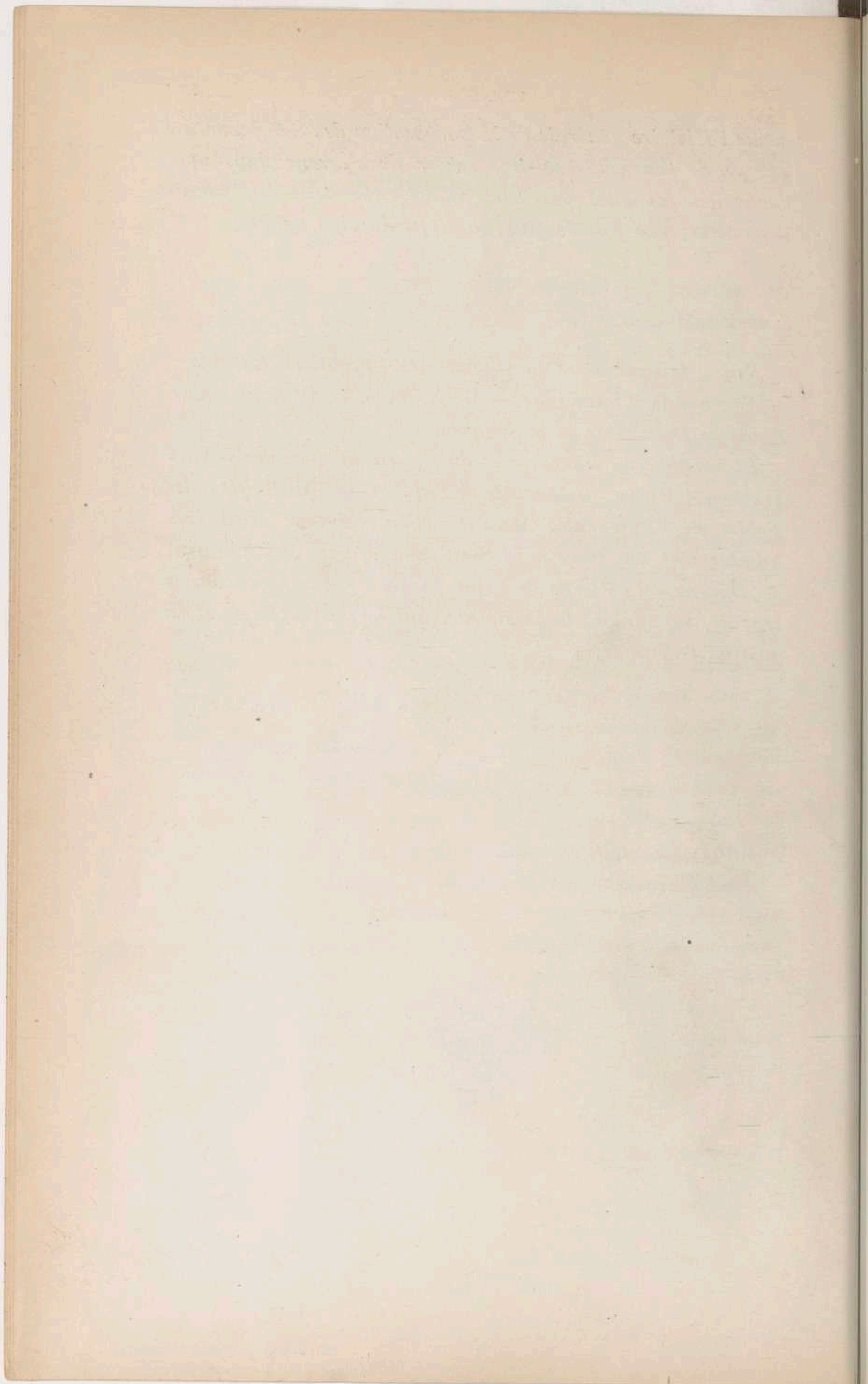




Table des sommaires ⁽¹⁾

PREMIÈRE PARTIE

LA CONFRÉRIE DES PÈLERINS DE MOISSAC

	Pages.
I. — Origine de la Confrérie et ses documents inédits.	5
II. — Appellation de la Confrérie et des Confrères.	10
III. — Les Registres de la Confrérie.....	14
IV. — Fondation et Statuts de la Confrérie.	17
V. — L'Église et les fondateurs de la Confrérie.	22
VI. — Réceptions de Confrères et délibérations importantes, de 1525 à 1615.....	26
VII. — Réorganisation et approbation officielle de la Confrérie.	53
VIII. — Réceptions de Confrères et actes importants de 1615 à 1624.....	65
IX. — Approbation épiscopale; conflits et nouveaux accords...	70
X. — Suite et fin des assemblées et réceptions de Confrères...	78
XI. — Coup-d'œil sur les raisons de la fondation de la Confrérie moissagaise.....	93
XII. — Recherches sur les motifs des pèlerinages des Moissa- gais à Compostelle.....	108
APPENDICE. — Une estampe coloriée insérée dans le Registre moissagais.....	117

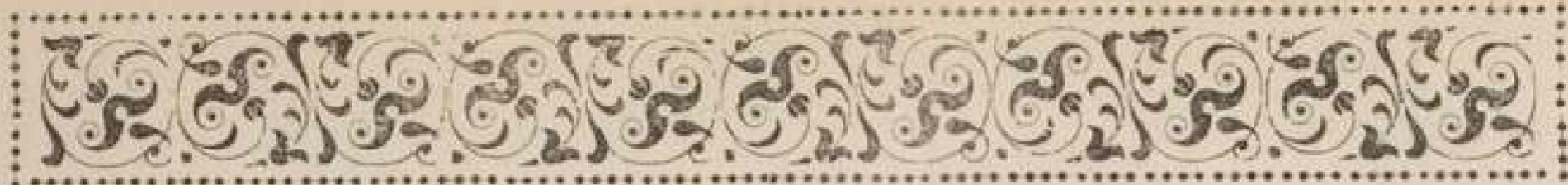
¹ *Ad calcem* on trouvera la TABLE ANALYTIQUE des matières.

SECONDE PARTIE

LE PÈLERINAGE A SANTIAGO DE COMPOSTELLE

	Pages.
I. — Coup-d'œil sur les itinéraires et le pèlerinage de Compostelle.....	129
II. — Itinéraire vers Compostelle <i>viâ Gascogne</i>	150
III. — Itinéraire vers Compostelle <i>viâ Guyenne</i>	156
IV. — Aux frontières d'Espagne.....	174
V. — Itinéraire à travers l'Espagne.....	188
VI. — A Santiago de Compostelle.....	228
VII. — Retour de Santiago par l'Océan et le golfe de Gascogne.	280
VIII. — Retour de Santiago depuis le golfe de Gascogne et la voie française du Centre.....	285
ÉPILOGUE.....	295
APPENDICE I. — Inventaire des Reliques vénérées à Saint-Pierre de Moissac à l'époque des pèlerins de Santiago.....	304
II. — Les Chansons des pèlerins de Saint-Jacques; airs et notations.....	310
III. — Réglementation des pèlerinages à Compostelle; cérémonial de la bénédiction des pèlerins.....	325
IV. — Éclaircissements et rectifications.....	332
ERRATA.....	340
TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.....	341

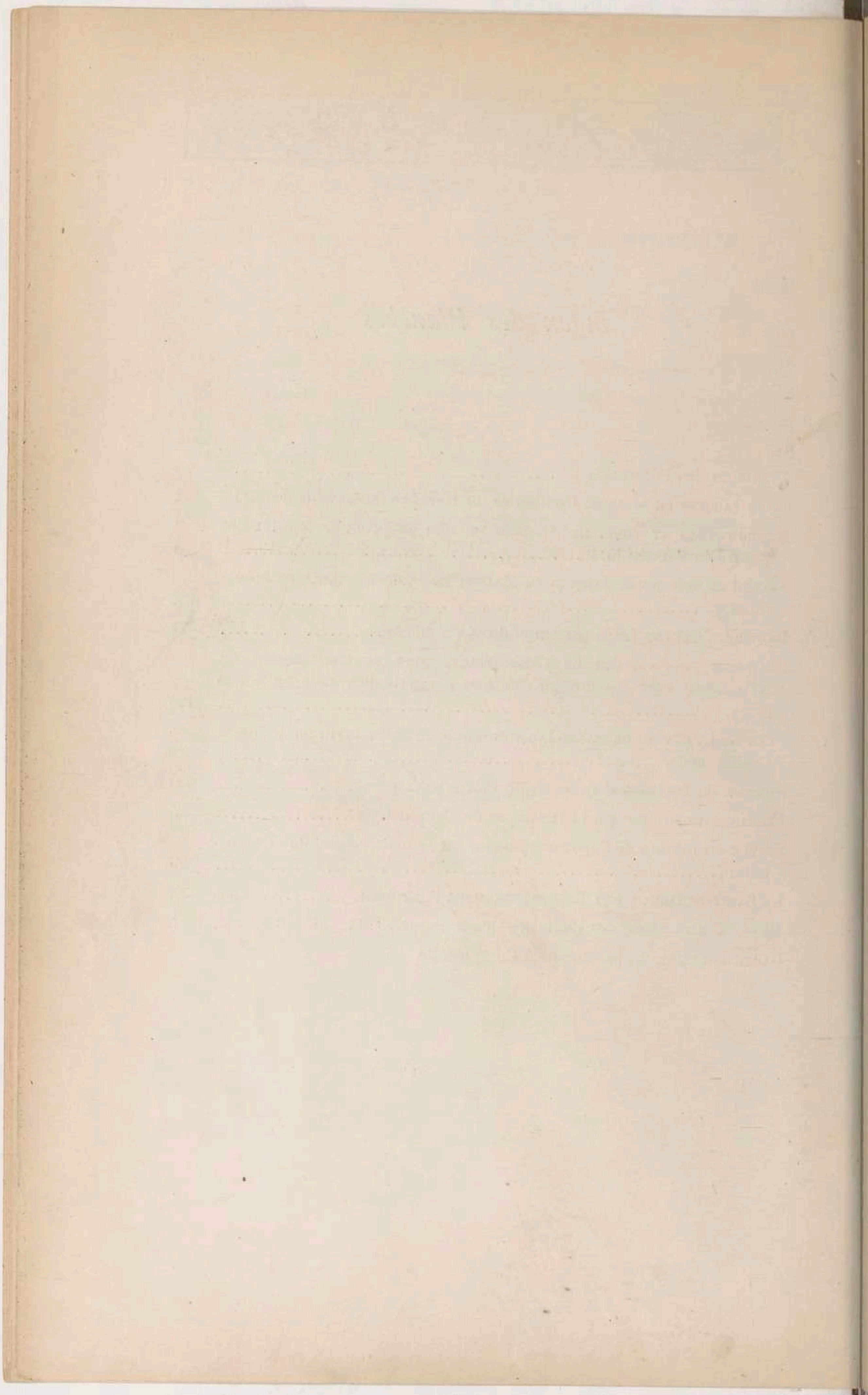




Index des Planches

	Pages.
ATTRIBUTS des Pèlerins.....	vii
SAINTE JACQUES LE MAJEUR, frontispice du Registre moissagais de 1523..	2
MONOGRAMMES ET COUILLE dessinés en tête du premier feuillet des Statuts de l'année 1523.....	4
STATUE EN BOIS DE S. JACQUES LE MAJEUR (XV ^e siècle), jadis vénérée à Moissac.	101
BAIN DE L'ENFANT JÉSUS (Estampe du XVI ^e siècle)..	117
BASILIQUE DE SANTIAGO DE COMPOSTELLE, plan et construction du XII ^e siècle avec les modifications et agrandissements jusqu'à nos jours.	126
PLAN DE LA CRYPTÉ DE SAINT-JACQUES, au-dessous du maître-autel de la <i>Capilla mayor</i>	128
PORTAIL de l'église abbatiale Saint-Pierre de Moissac.	135
PORTIQUE de <i>La Gloria</i> à la Basilique de Compostelle.....	251
STATUE EN MARBRE de l'apôtre Santiago, sur le maître-autel de Compostelle.	267
LE SAINT-SUAIRE; vieux bois représentant l' <i>Ostension</i>	305 308
MUSIQUE (airs notés) des Chansons des Pèlerins.. 314. 315, 318, 322,	323
CARTE ROUTIÈRE du pèlerinage à Compostelle.	





PREMIÈRE PARTIE

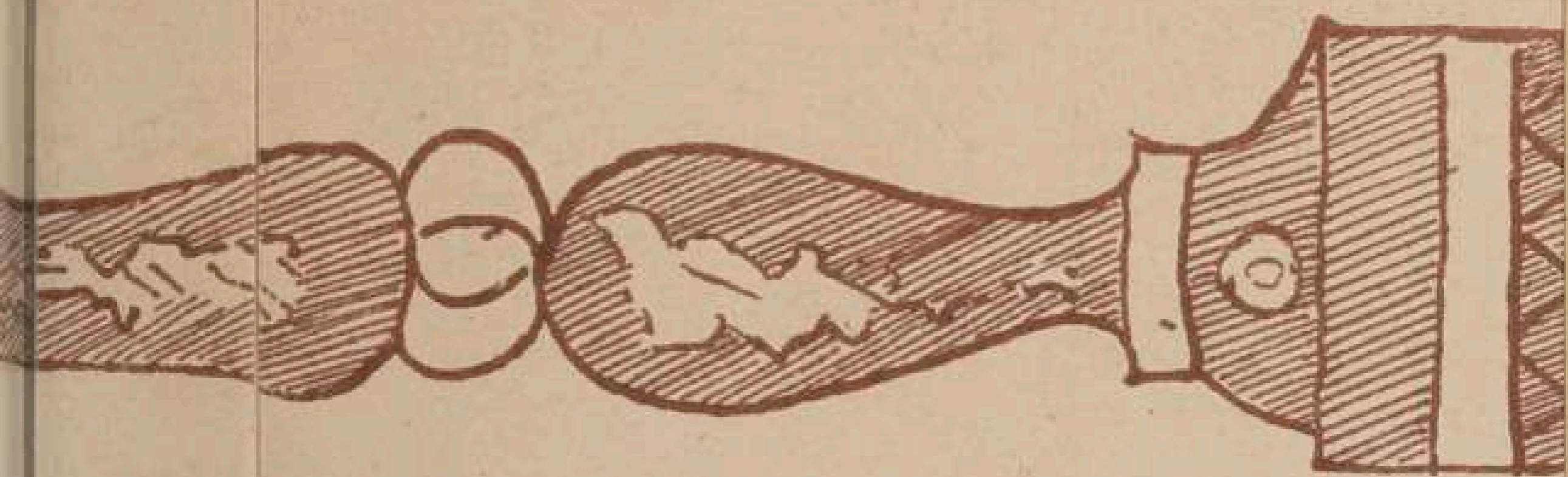
Confrérie des Pèlerins
de Monseigneur Saint Jacques
de Moissac en Quercy

*Vez-ci les pèlerins qui sont moult bones gens ;
Il sont de mon païs... (CUVELIER.)*

Pl. I



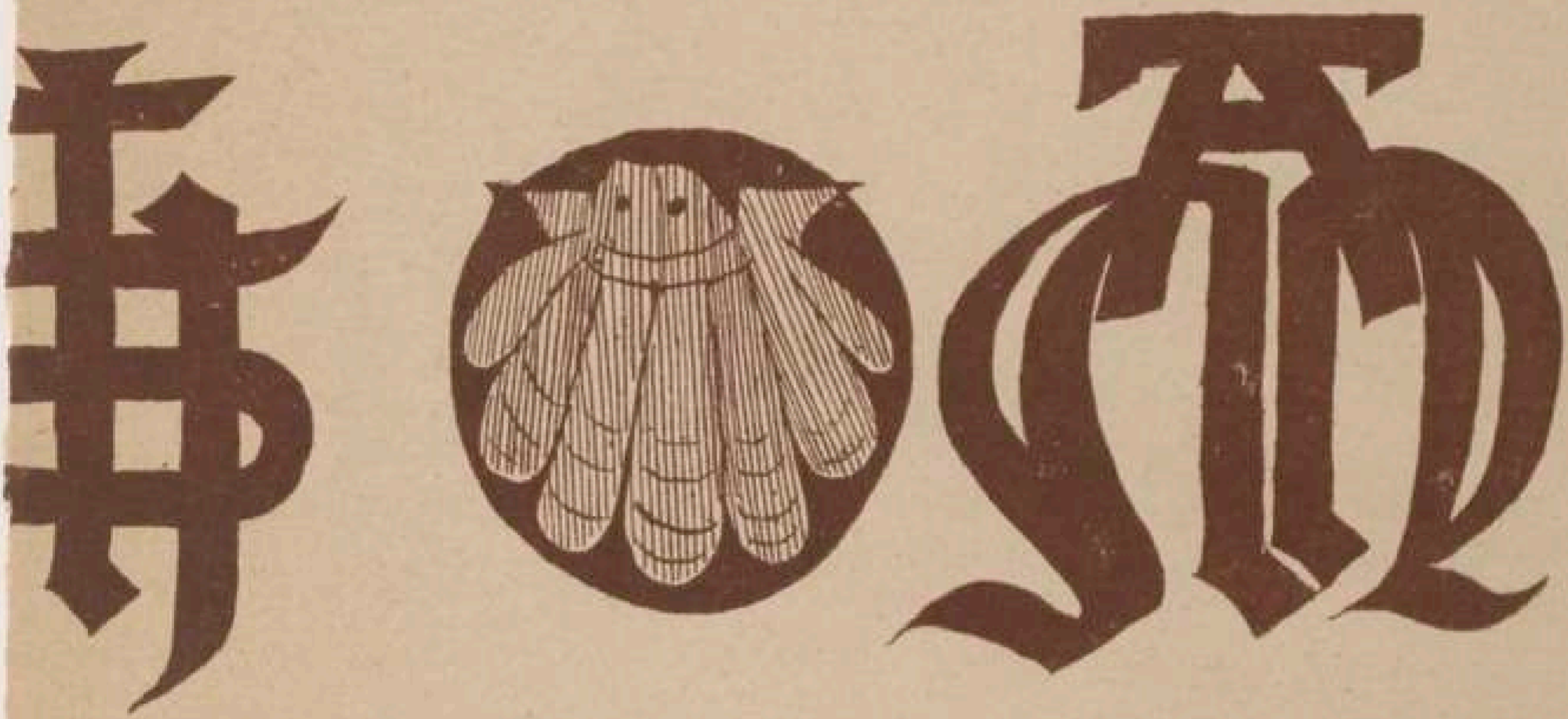
Planche I.





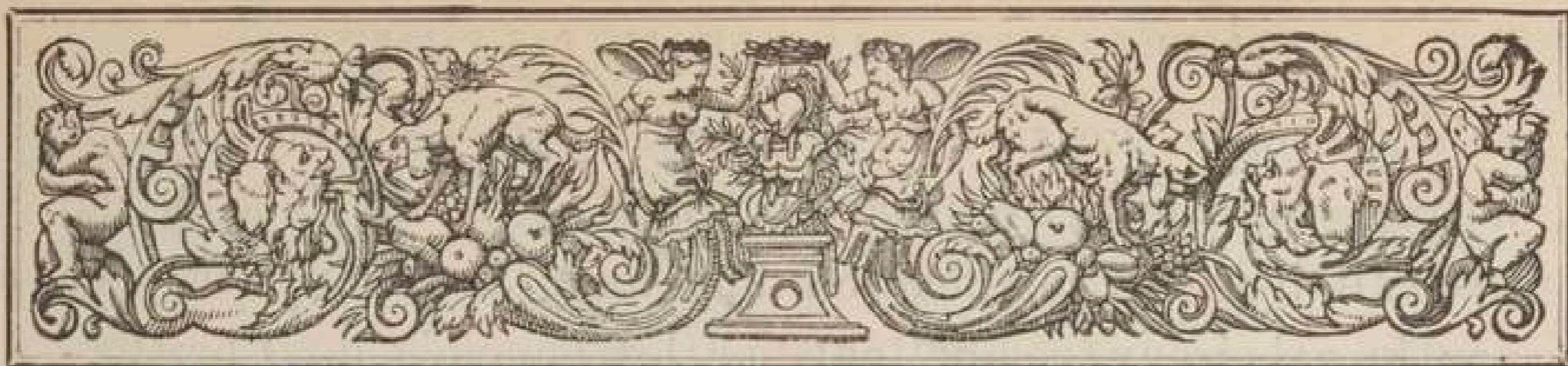
MONOGRAMMES ET COQUILLE

Dessinés en tête du premier feuillet des Statuts de l'année 1523.



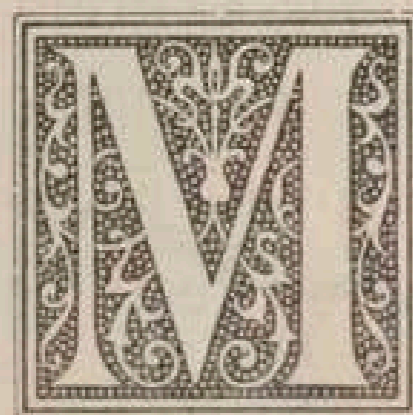
MONOGRAMMES ET COQUILLE

Dessinés en tête du premier feuillet des Statuts de l'année 1523.



I

ORIGINE DE LA CONFRÉRIE ET SES DOCUMENTS INÉDITS



ONSEIGNEUR *Santiago* fut pour l'Espagne la personnification de la lutte impitoyable contre les Infidèles et de la glorieuse conquête de la patrie sur les Maures. Son *Saint (el Santo)* est un chevalier et un héros! Il le lui faut sur un blanc palefroi, casqué, l'étendard déployé, l'arme au poing. Aussi le sentiment patriotique eut-il bientôt « doré » la légende qui, pendant de longs siècles, enflamma l'ardeur guerrière d'une race non moins brave qu'enthousiaste et religieuse; et c'est au cri de *Santiago! Santiago!* ou bien : *Santiago! Cierra España!* que l'Espagnol s'élançait aux combats, tout comme nos armées s'ébranlaient jadis au cri de *Mont-Joie! Saint-Denis!*

En un mot, saint Jacques le Majeur est pour nos voisins d'outre-monts ce que saint Michel est pour la France et saint Georges pour l'Angleterre : un puissant protecteur, et un guerrier toujours prêt à défendre son peuple de sa

vaillante épée. Le surnom de *Boanergès*, « enfant du tonnerre, » que le Sauveur avait donné au fils de Zébédée, ne trouvait-il pas sa justification dans les grands coups frappés par le valeureux combattant sur les ennemis du Christianisme? Les Maures eux-mêmes déclaraient avoir aperçu plusieurs fois, à la tête des Castillans, « un cavalier brillant comme l'éclair et prompt comme la foudre. » Ce devait être .. c'était Santiago!

La légende de Saint-Jacques devait nécessairement entrer dans notre épopée nationale. Elle allait si bien au tempérament chevaleresque et croyant de nos pères! Charlemagne et ses paladins, agenouillés en guerriers-pèlerins au miraculeux tombeau de Compostelle¹, ne pouvaient qu'entraîner les foules sur leurs pas, et donner aux pèlerinages cette impulsion qui alla toujours grandissant jusqu'au XIV^e siècle, ère de leur apogée.

Alors ces « *aspres et moult devotieux voiatges* » firent éclore les *Confrayries de Monsieur Saint Jacques*, comme ils avaient fait germer, le long des « chemins roumieux, » cette innombrable multitude d'oratoires et d'hôpitaux destinés

¹ Plusieurs auteurs nient l'expédition de Charlemagne en Galice, et tiennent pour apocryphe la *Vita Caroli Magni*, écrite par son compagnon de route l'archevêque de Reims, Jean Turpin, qui la relate. Dom Guéranger cite ce passage d'un bréviaire allemand : « *Guasconiam, Hispaniam atque Galæciam ab idolatris expugnavit, ac sepulcrum sancti Jacobi hodierno honori restituit.* » (*Année liturgique : Le Temps de Noël*, 2^e partie, p. 500.) Dans la *Chanson de Roland et le roman de Roncevaux*, Charlemagne dit à ses barons (strophe 408) :

Conquerre alai d'Espaingne le païs,
Jusqu'à Saint-Jaque ai les chemins assiz.

Enfin le *Codex de Compostelle*, écrit vers 1120, et que nous aurons souvent à citer, consigne le même fait et représente, en un dessin original, « *la salida de Carlo-Magno para Galicia*, » le départ du grand roi pour la Galice. (Cf. le texte au *Codex*, Paris, Maisonneuve, 1882; et la miniature dans les *Recuerdos de un viaje á Santiago*, par le P. Fita; in-4^e, Madrid, 1880, p. 52.) On sait que ce prince, honoré comme *Bienheureux* par diverses églises, a été inhumé à Aix-la-Chapelle avec l'escarcelle, un des attributs des pèlerins.

aux pèlerins-jacopites. Paris donna l'exemple : vers 1295, l'illustre cité avait la première *Confrayrie*, bientôt approuvée (1317) par le pape quercynois Jean XXII.

L'impulsion et l'exemple étaient donnés; chaque ville d'importance et, progressivement, quantité de paroisses voulurent avoir semblable société de « *Confrayres-pellerins*. » Le religieux et enthousiaste Quercy devait entrer d'autant plus facilement dans ce mouvement, qu'une des grandes voies vers Compostelle traversait plusieurs de ses localités, notamment Moissac, et que déjà bien des Quercynois, unis à leurs voisins de Gascogne et de Guyenne, avaient effectué le pèlerinage à Santiago de Galice.

Aussi n'avons-nous pas été étonné de trouver, dans la remarquable *Histoire de S. Jacques le Majeur et du pèlerinage de Compostelle*, la cité de Moissac signalée entre celles qui se recommandèrent par leur culte et leurs fondations en l'honneur du saint patron de toutes les Espagnes. « En 1615, a écrit le savant abbé Pardiac, les habitants de la ville de Moissac, dans le Quercy, ayant fait le pèlerinage de Compostelle, voulurent, à leur retour, établir une confrérie à l'honneur de monsieur saint Jacques¹. »

A côté de cette vérité indiscutable, et que le présent travail vient corroborer, l'érudit historien a commis une erreur. C'est à une date bien antérieure à 1615 que remonte la Confrérie moissagaise.

Une précieuse trouvaille nous permet non seulement cette rectification, — qui a bien son importance, puisque c'est à près d'un siècle en arrière qu'elle fait remonter la fondation

¹ Voir la *Revue de l'Art chrétien*, par M. l'abbé Corblet, 1^{re} série, t. VII, p. 263. Ce travail de M. l'abbé Pardiac fut publié en divers articles, pendant les années 1862 et 1863, et plus tard réuni en un volume. Notons que nous sommes aussi redevable à cet érudit archéologue et historiographe d'un important ouvrage sur la ville qui nous occupe actuellement : *Études archéologiques jointes à la description du portail de l'église Saint-Pierre de Moissac (Tarn-et-Garonne)*; 2 vol. in-12, Bordeaux-Paris, 1860.

de notre Confrérie, — mais encore elle nous met en mesure de pouvoir en esquisser l'historique depuis l'origine et pour une période d'environ deux cents ans.

Les matériaux à exploiter, épaves des XVI^e et XVII^e siècles, furent réunis, depuis 1523 jusqu'en 1671, en un mince registre, actuellement bien délabré, malheureusement même mutilé¹. Ce sont quarante-cinq feuillets en parchemin de divers formats et de différentes époques, reliés par les soins des syndics ou marguilliers de ladite association. Et, quoique titre et frontispice manquent à ces pages, la conformation et la composition de notre recueil indiquent suffisamment que ce fut, dès le début et jusqu'à son point d'arrêt, le *Livre des Actes et Délibérations*. Or, l'historique de ce recueil paraît assez aisé à reconstituer.

La Confrérie des pèlerins de Saint-Jacques comptait déjà près de cent ans d'existence, lorsqu'elle sentit le besoin de se placer sous la protection et la sauvegarde du roi. Soit que certains membres ne fussent plus aussi fidèles aux Statuts, soit que des désaccords eussent éloignés divers confrères, soit surtout qu'ils se trouvassent entravés dans l'exercice de leurs droits, prérogatives et privilèges, les plus fervents songèrent à obtenir les approbations et autorisations qui, jusque là, leur avaient fait défaut.

Ils les réclamèrent en l'an 1615, — date qui a trompé M. l'abbé Pardiac, en lui faisant prendre la *réorganisation* pour la *fondation* même de la Confrérie. Or, le registre que nous signalons s'ouvre précisément sur l'acte original de cette réorganisation ou reconstitution. Ce sont les *Lettres-patentes* qui furent données par Louis XIII, au mois de décembre de cette même année 1615, et datées « de Bourdeaux. »

¹ Ce registre, don de M. l'abbé Cheval à la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, avait été égaré depuis une quinzaine d'années. Il vient d'être réintégré aux Archives de cette Société.

Ce précieux document, solidement cousu au dos du registre et replié dans le sens de sa longueur, pour qu'il fût aux dimensions du dit volume, se trouve en parfait état de conservation, porte les lacs de soie rouge et verte qui retenaient le « grand scel royal de cire verte, » aujourd'hui disparu. A cette pièce originale est joint « l'extraict » d'enregistrement des Patentes royales « au Parlement de Thoulouze, » en date du mois de mars 1616.

Après ces documents, placés intentionnellement comme frontispice à ce recueil, et dont se montraient fiers les pèlerins-confrères de Saint-Jacques, qui voyaient là comme leur *Charte*, viennent des rapports et délibérations échelonnés depuis le 16 juillet 1615 jusqu'au 16 août 1671.

Ce serait bien peu pour l'histoire de notre Confrérie, si nous n'avions que ces renseignements. Mais, au milieu de ce registre, entre ces actes, où il y a à glaner bien des faits, bien des noms et des épisodes relatifs à la Confrérie, nous trouvons non seulement les Statuts et Ordonnances revus et modifiés au XVII^e siècle, mais encore une partie du *Registre primitif* remontant à l'institution de l'Association, avec le texte des *premiers Statuts*, et une suite de délibérations venant se souder aux actes de 1615 et années suivantes. Nous avons donc là un recueil authentique et original, embrassant les cent cinquante premières années de la Confrérie moissagaise.

Grâce à ces documents et à tels autres rares ou même inédits, nous allons pouvoir connaître bon nombre de ces pèlerins, et pénétrer assez avant dans la vie de leur Société, en attendant d'effectuer avec nos compatriotes le voyage de Compostelle, qui leur conférerait les droits et le titre de « *Confrayres-Pèlerins de Saint-Jacques.* »





II

APPELLATION DE LA CONFRÉRIE ET DES CONFRÈRES

DANS l'acte même de fondation, qu'on lira tout à l'heure *in extenso*, se trouve le titre officiel de notre association, tel que nous l'avons reproduit en tête de cette première partie. Les fondateurs et organisateurs de la dite *Confrairye*, « toultz ayant faict le pelerynaige et roumiaige à Monsieur Saint Jacques en Compostelle, » entendirent et se proposèrent « instituer et ordonner une confrayrie à honneur de Dieu, de la sacrée Vierge Marie, et du glorieux saint et apostre de Dieu *Monseigneur* Saint Jacques, pour eulx et aultres *pelerins* faisant le dict voiage, et *non aultres*. »

D'après ce texte de 1523, il faut encore redresser une assertion de M. Pardiac. « Au temps de Joinville (XIII^e siècle), écrit-il, saint Jacques était qualifié *Monseigneur* et *Beau Sire*; au temps de Froissart (XIV^e siècle), il est appelé *Baron*; au XVII^e siècle, il n'est plus que *Monsieur*¹. » Effectivement, à travers les âges, les titres honorifiques décernés aux saints personnages varièrent, en

¹ Cf. *Revue de l'Art chrétien*, t. VII, pp. 263, 264.

exprimant et caractérisant les sentiments de respect en proportion de la foi des peuples, tout aussi bien qu'ils marquent des étapes dans la vie religieuse et des nuances curieuses de notre littérature nationale. Ainsi l'illustre historien de saint Louis ne manque jamais, en parlant du grand patron de l'Espagne, de le gratifier du titre de *Monseigneur*, de *Sire* et *Beau Sire*¹, il observe même quelque part que son héros « révèrait *Monseigneur* Saint Jacques à l'égal de « *Madame* Sainte Geneviève. » Un siècle plus tard, le chroniqueur Froissart ne le traite que de *Baron*²; tout à l'heure, quand nous donnerons nos documents du XVII^e siècle, nous n'aurons plus que « *Monsieur* saint Jacques, » et même simplement « *Sieur*. » Mais, si cette dégénérescence d'appellation se manifesta au XVI^e siècle, nous voyons néanmoins que dans la charte de fondation de la Confrérie moissagaise, le titre de *Monseigneur* est aussi bien en usage que celui de *Monsieur* : les deux appellations se trouvent dans le même acte, à deux lignes d'intervalle. Nous devons donc conserver à notre Association son titre primitif; quoique, peu de temps après l'érection, nous ne l'entendions plus désigner que sous celui de « *Confrairie de Monsieur Saint Jacques*. »

¹ Parlant de la mort de saint Louis, « il s'efforçait, dit Joinville, d'appeler les saints et saintes du Paradis pour lui venir en aide et secourir en son trespas; et *par especial* il invoquait Monseigneur saint Jacques, en disant son oraison qui commence : *Esto Domine, etc...* » Dans sa narration d'un épisode de l'expédition d'Égypte, où il avait accompagné le saint roi, et qui fut funeste à plusieurs *messires*, il écrit : « *Adonc* en icelle destresse me souuint de Monseigneur Saint Jaques et lui dit : « Biau sire Jaque, je te « supply aide moy et me secours à ce besoing.... » (Cf. *Hist. de saint Lovys, IX du nom, roi de France*, écrite par J. sire de Joinville, Sénéchal de Champagne; Paris, 1668, p. 43 et *in fine*.)

² Au tome II de ses *Chroniques*, parlant de l'expédition du duc de Lancastre en Galice, dans laquelle la ville de Compostelle se rendit sans combat, Froissart écrit : « Ils allèrent tout droit et à pied à l'église de saint Jacques, duc, duchesse et tous les enfants; et se mirent en oraison et à genoux devant le *benoit* corps saint et *baron* de saint Jacques, et y firent grandes offrandes et beaux dons. » Édit. Paris, 1837, t. II, p. 494.

Telle nous la trouvons dénommée dans une requête adressée, le 20 mai 1615, « à Messieurs du Venerable Chappitre du Monastaire Saint-Pierre de Moyssac, » et dont une copie authentique est insérée dans notre registre. On y lit : « Supplient tres humblement les Marguelhiers et Confraires de la *Confrairye des Pellerins Monsieur Sainct Jacques de Moyssac.....* » Semblable dénomination est consignée dans les Patentes de Louis XIII que nous avons signalées, aussi bien que dans les Lettres d'enregistrement et d'octroi du Parlement; ici et là ce sont toujours les « Pèlerins et confraires. »

Cette appellation de « *pèlerins* » n'était pas illusoire ou de pure fantaisie. Elle exprimait la situation vraie de chacun des associés, une de leurs obligations, encore mieux, la condition première et *sine quâ non* de leur admission. Autrement dit, ceux qui faisaient partie de la Confrérie étaient réellement « *pèlerins*; » nul ne pouvait y être reçu qu'il n'eût fait le pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, et n'en eût fourni les preuves au moyen du certificat, « *carte, lettre, cartel ou billet,* » de confession, délivré et signé à Compostelle même par Monseigneur l'Archevêque.

Citant le *Dictionnaire des Confréries et Corporations d'Arts et Métiers*, par M. Toussaint-Gautier¹, l'abbé Pardiac nous dit : « Aux termes des Statuts de la Confrérie, aucun Moissagais n'y pouvait être reçu, qu'il n'eût *faict foy avoir vraiment faict ledit pèlerinage, et qu'il ne soict en vie qui soict de bonne réputation.* » Tous les procès-verbaux d'affiliation et de réception, dont nous avons la teneur dans notre recueil, relatent le fait capital et obligatoire du pèlerinage à Compostelle; et cette condition est aussi bien consignée

¹ Revu par M. l'abbé Lécarlatte; édit. Migne, col. 741-745. La citation de M. Pardiac est un extrait presque textuel des Statuts de 1615.

aux réceptions de 1671 qu'au jour de l'érection de la Confrérie, en 1523. Également l'approbation donnée par le roi Louis XIII porte que la dite Confrérie, érigée en sa ville royale de Moissac, est « de tous les Pellerins qui *auroinct faict le voiage et pellerinage en l'esglize dudit Saint Jacques*, aux parties d'Espagne. » Enfin nous venons de voir que si les fondateurs étaient eux-mêmes des pèlerins au célèbre sanctuaire espagnol, ils n'admettaient et n'affiliaient que ceux qui « *auroinct faict ledict voiage.* »

Dans quelles conditions, quand, comment, par quelles voies les confrères accomplirent-ils le pieux pèlerinage en Galice? Nous le verrons dans le dépouillement de nos parchemins, et surtout à l'aide d'ouvrages et de documents spéciaux, qui nous aideront à combler de regrettables lacunes, à suppléer au défaut, au silence de notre manuscrit. Ainsi nous répondrons aux *desiderata* soulevés par cette Étude.

Dépouillons tout d'abord les actes du Registre, sauf à les classer dans leur ordre chronologique, tout en réunissant par matières les diverses affaires, les divers faits qui y sont relatés.





III

LES REGISTRES DE LA CONFRÉRIE



ENTRE tous les documents du recueil moissagais, le plus ancien et aussi le plus précieux est l'acte même de l'institution de cette Confrérie. Il est en tête de quelques feuillets de format beaucoup plus petit¹, que les confrères du XVII^e siècle intercalèrent dans le registre de leurs *Actes et Délibérations*. Cette précaution était le plus sûr moyen de sauver du naufrage une pièce de la plus grande valeur pour eux.

Ces pages, en effet, renferment leurs origines et l'histoire abrégée de leurs devanciers et de la Confrérie pendant *quatre-vingt-douze ans*. Là, malgré de bien déplorables lacunes, sont désignés nommément les pèlerins qui s'affilièrent à la Société depuis les débuts jusqu'au jour de sa réformation et reconstitution, en 1615, date à laquelle ils ouvrirent leur nouveau registre, continuation immédiate du premier. Là aussi sont consignés, dans les procès-verbaux annuels ou d'époques plus rapprochées, et tous signés par

¹ Tandis que l'ensemble du volume confectionné en 1615 mesure 0,35 centimètres de hauteur, sur 0,24 de largeur, le recueil primitif qui y est inséré ne mesure que 0,30, sur 0,17. Ces derniers feuillets parchemins sont au nombre de 17.

les notaires officiels et leurs témoins, les délibérations générales, les institutions de dignitaires, les achats et les ventes, les récits de cérémonies, de débats, de contestations, des amendes ou pénalités fiscales, du prélèvement des impôts, charges, cotisations, etc... Les confrères du XVII^e siècle suivirent cette même marche dans la rédaction du recueil, qu'ils unirent, ou plutôt auquel ils adaptèrent le recueil des fondateurs et des confrères du siècle précédent; et c'est à cette même fin qu'ils employèrent les vingt-huit feuillets dans lesquels, tout en relatant leurs actes et délibérations jusqu'en 1671, ils conservèrent les rapports et procès-verbaux de leurs devanciers.

Le Registre *primitif* s'ouvre par une feuille de garde qui porte au recto, en grands caractères, le mot EST¹. Voilà le livre qui va faire autorité; c'est le « *est est* » de l'Évangile; c'est le livre de vie pour le confrère, le livre qui doit faire foi: nul n'y pourra rien changer, nul ne pourra s'inscrire contre. C'est « la Loi et les Prophètes; » c'est le « *ne varietur.* » Et en tournant ce feuillet, au verso de cette garde, — bien gardée par le Est, — on se trouve en face du saint apôtre. Il est là peint en pied², occupant toute la page, sous un baldaquin à archivolté et fronton carrés,

¹ Tracées à l'encre noire, mais bien roussie, qui a servi à écrire les premiers feuillets, ces lettres mesurent: la première, 0,4 centimètres, et les deux autres, 0,2 centimètres. Nous observerons, une fois pour toutes, que nombre de pages de ce manuscrit sont très difficiles à déchiffrer, autant à cause de la blancheur de l'encre que de la mauvaise calligraphie des divers et nombreux rédacteurs.

² Le dessin reproduit à la planche I est de tout point conforme à l'original, sauf les couleurs. Les épaisses couches de bleu et de rouge, qui couvrent à plat la robe, le manteau et les coquilles, furent évidemment ajoutées postérieurement au tracé fait à la plume et à l'encre noire. Ces couleurs à l'eau, qui au frottement se détachent par éclats, laissent paraître les lignes du dessin telles qu'on les voit dans notre planche. Toutefois il semble que le léger coloris (vert et bistre) peu accusé de la partie architecturale est de l'époque du dessin; nous croyons même que c'est cette peinture qui donna idée à quelque confrère peu artiste de colorier le personnage

supportés sur deux colonnes genre balustres et barriolés de vert et d'un bistre fort effacé. Le saint est représenté sous les traits caractéristiques bien connus : longue robe bleue, manteau rouge à revers, camail de pèlerin de même couleur, le bourdon ferré entre le bras droit et la poitrine, la panetière ornée d'une coquille et de glands pendue aux reins, un livre ouvert dans les deux mains, la tête auréolée et coiffée du traditionnel chapeau portant sur le revers divers symboles (bourdon, croix, gourde, coquille), les deux pieds nus dans le mouvement de marche. A gauche et à droite de la tête, les initiales gothiques **S** et **I**; et sous chacune d'elles, un coquillage.

Le bien petit artiste, qui illustra et enlumina ainsi de ce grossier dessin le premier feuillet du registre, peignit aussi, comme en-tête à la page qui fait face, une coquille coloriée en vert et accostée du chiffre de Notre-Seigneur, **IHS** enlacés, et de celui de la Sainte-Vierge, **AM** aussi enlacés, ou plutôt l'**M** surmonté de l'**A**¹. Sous ce frontispice, un peu mieux réussi que l'image de saint Jacques, débute l'acte de fondation et constitution de la Confrérie, s'ouvrant par la formule d'usage : *A toutz pr̄ts*, écrite en grande gothique. Ce texte est la matière du chapitre suivant.

et de charger aussi des mêmes grossières couleurs certaines parties de l'architecture, notamment les bases des colonnes, les rinceaux de la corniche et quelques fleurons des balustres.

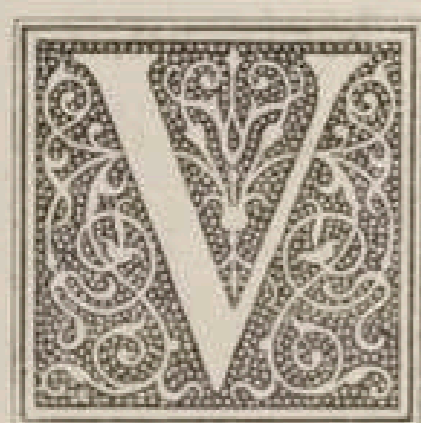
¹ Voir planche II. La nuance vert tendre du coquillage et l'encre roussie des deux monogrammes sont parfaitement identiques aux tons du précédent dessin, dans tous les points où celui-ci n'a pas été surchargé ou retouché par une seconde main.





IV

FONDATION ET STATUTS DE LA CONFRÉRIE



ICI, *in extenso*, le document capital qui va nous faire connaître les fondateurs de la Confrérie moissagaise et les Statuts qu'ils composèrent pour la régir. La publication de ce texte a, croyons-nous, un intérêt plus que local : il

permettra de connaître et comparer les modes — similitudes et divergences — de gouvernement et d'administration des diverses Confréries de Jacopites dont on possède les Statuts.

Il est vrai que, jusqu'à ce jour, on a publié bien peu de ces Règlements. Pour notre part, nous ne connaissons que ceux des Confrères-pèlerins de Bagnères-de-Bigorre et de la petite paroisse de Blanquefort, dans les Landes; les uns et les autres parus tout récemment¹. Les premiers, de beaucoup plus importants, remontent à l'année 1325; c'est-à-dire qu'ils sont presque contemporains de la fondation de

¹ Le *Bulletin de la Société Ramond*, an. 1897, p. 31 et suiv., a donné pour la première fois les *Statuts de la Confrérie de Saint-Jacques de l'église paroissiale Saint-Vincent de Bagnères*, 1325; texte roman collationné par le Dr W. Foester, traduction de M. le Dr Déjeanne et de M. l'abbé Pépouey. — Nous devons la publication de ceux de Blanquefort à M. Alexandre Nicolai. Cf. *Monsieur St-Jacques de Compostelle*, pp. 82-86; Bordeaux, 1897; ouvrage dont nous aurons à parler et à user.

la Confrérie de Paris, la plus ancienne de France encore connue¹. Les Statuts de Blanquefort ne datent que de la première moitié du XVII^e siècle (vers 1630). Avec ceux de Moissac on aura donc les divers genres de réglementations pour le début, la période de transition et la décadence de ces Sociétés. Nous marquons à dessein ces trois époques; car, si les Règlements des Bigourdans sont jusqu'ici les premiers, — ceux des Parisiens étant inconnus, — ils fixent sur l'organisation de ces corporations dès le principe. Et comme ces Statuts furent réformés au XVIII^e siècle (1774-1783), ce nouveau texte montre la réglementation à l'époque où ces Confréries s'éteignaient progressivement. Ceux de Blanquefort, au contraire, sont de la période de transition, tout comme les Règlements qui furent donnés à Moissac, en 1615, pour remplacer les Statuts primitifs de 1523, dont suit la teneur² :

A toutz presents et advenir noctoyre soyet que l'an de l'Incarnation Nostre Seigneur Jhesus Christ mil cinq cens vingt troys et le vingt cinquiesme jour du moys de Julhet, Regnant tres chrestien prince Francoys, par la grâce de Dieu Roy de France. En la ville royal de Moyssac, diocèse et seneschassé de Quercy, où estoynt assemblez discretz et saiges Maistres Pons Cavanhac, prestre de Moyssac; Ramond Mauret, de la parroisse de Nostre Dame des Pys, aussy ptre; frère Ramond

¹ Dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France* (t. I, pp. 186-228, et t. II, pp. 330-397), M. Henri Bordier a publié : *La Confrérie des pèlerins de Saint-Jacques et ses archives*, excellent travail, mais qui ne relate aucun texte de Statuts. Cette corporation, dont nous avons fixé la fondation vers 1295, est signalée pour la première fois, par l'auteur ci-dessus nommé, comme existant en 1298. Voir aussi sur cette Confrérie le *Dictionnaire des Confréries* (cité plus haut, p. 12), édit. Migne, col. 757-762.

² Nous ferons observer que dans l'instrument qu'on va lire, aussi bien que dans les reproductions ou extraits d'actes que nous donnerons, les mêmes mots écrits de la même main sont orthographiés souvent de diverses manières. Nous les avons maintenus avec leurs variantes.

Pages, religieux; Bernard Ardurat, merchant; Piere Nycholas, argentier; Ramond Carla, bastier; Gratian Bertrand, menuisier; Ramond Marquet, sarrurier; Jehan Serat, vieulx, merchant; Begon Enric, celier; Jehan Boyssiéras, jeune; Jehan Bertier, cordonier; Jehan Gaffe, gantier; Pierre Bonafous, celier, et Jean Frobe, dict Fogassier, mercier, de Moyssac habitans. Lesquels et ung chescun d'eulx, ainsin que illec ont dict et affermé aboynet faict le pelerinaige et roumiaige à Mons^r Saint Jacques en Compostelle. Et ont pourpausé entre eulx, en la ville de Moyssac, instituer et ordonner une Confrairie à honneur de Dieu, de la sacrée Vierge Marie et du glorieux saint et apostre de Dieu Monseigneur Saint Jacques, pour eulx et aultres pèlerins faisans ledict voyage, et non aultres, se boulant adhérer à ladite Confrayrie soubz les pactes et ordonnances cy dessoubz scriptz. Et est assavoir que lesdictz an, jour, lieu, et regnant que dessus, en présences de moy notaire et tesmoins soubz scriptz. Etans et personnellement establiz les surnommez (*ici répétition des noms ci-avant*). Lesquels et ung chescun deulx, de leur bon gré et agreable volonté, fraude et dol cessans, pour eulx et leurs successeurs, ont institué et ordonnée ladite Confrayrie à honneur de Dieu, de Nostre Dame et Mons^r saint Jacques, comme s'ensuict, en la ville de Moyssac, entre iceulx pelerins.

Premièrement a este ordonné qu'ilz solempniseront lad. Confrayrie chescun an a jamays le jour de la festivité Mon^r saint Jacques, au moys de juilhet; auquel jour seront toutz assemblez à Moyssac avec leurs chappeaux et bords, à modo de pelerins. Lequel jour se fera procession par les mess^{rs} religieux du Monastère de Moyssac jusques à l'esglize de Saint-Jacques, où illec lesdictz pelerins, ou autre part là où bon leur semblera, feront dire et chanter une messe haulte; et le soir de la veilhe et du jour de la feste Saint Jacques, Vespres.

Item, a esté ordonné que chescune sempmayne à jamais lesdictz confrayres, chescun an feront dire et celebrer le dimanche matin une messe basse à ladite esglize, ou ailleurs là où bon leur semblera. Et payera chescun à sa nouvelle entrée à ladite Confrairie une livre de cire.

Item, a esté ordonné que chescuns desditz pelerins confraires payeront chescune sempmayne à ladite Confrayrie ung deniers tournoys à jamays, pour payer ce dessus.

Item, a esté dict et ordonné que quant aulcun desditz confrayres et pelerins yront de vie à trespas, toutz les confrayres seront tenuz se trouver à la sepulture, s'ilz n'ont excuse legitime, en forme de pelerins, à la poyne de demie livre de sire (*sic*), aplicable à ladite Confrayrie; excepté de ceulx qui seront de dehors la ville ne seront tenus se trouver à la sepulture de ceulx de la ville si ne leur plaict, ny ceulx de la ville aceulz de dehors.

Item, a esté ordonné que le lendemain du trespas et sepulture du pelerin confrayre trespasé, tant de la ville que de dehors, iceux confrayres seront tenuz aulz despens de la Confrayrie faire celebrer pour l'ame du decedé et autres à Moyssac une messe à diague et subdiague de Requiem. Et toutz seront tenuz sy trouver, sur poyne de demie livre de cire, aplicable comme dessus; pour laquelle chescun payera cinq deniers tournoys.

Item, a esté ordonné que seront esleus deux bailles desdictz pelerins, chescun un an, pour lever lesdictz deniers et fere celebrer ledict office; qui seront tenuz faire assavoir le trespas desd. descedez aulx pelerins confrayres, à la poyne de payer ladite demie livre de cire. Et ceulz de la maison du trespasé seront tenuz le faire scavoir aulsditz bailes.

Lesquels Articles et Ordonnances touz et ung chescun deulx ont promises de tenyr et observer, et payer soubz expresse ypothecque et obligation de touz et chescun leurs biens meubles et immeubles presens et advenir et solution de tous despens judiciaulx et extrajudiciaulx et touz interetz. Et en ont renoncé à toute déception et cautele de droit civil et canon, par lesquelles pourroynt venir alencontre de ce dessus. Et ont voulu estre contraintz à tenyr et observer lesditz Articles et Ordonnances par les Courtz des magnificz, puyssans, nobles et honnourables seigneurs, Mess^{rs} les Seneschaulz, Officiaulx et Judjes ordinaires des Seneschaussées de Quercy, Tholose, Agenoys, Armanhac, Lectoure et Montaulban; et de Mess^{rs} les Consulz de la ville de Moyssac comme les rigueurs d'icelles Courtz et saulz d'icelles veulent et requierent. Es quelles et une chescune d'icelles lesditz pelerins et ung chescun deulx ont constituez leurs procureurs et advocatz honnourables Mess^{rs} les advocatz et notaires ordinaires desdites Courtz qui sont apresent ou au temps advenir seront expressement, leur donnant pouvoir et mandement confesser le contenu au present Instrument et Ordonnances, avec puyssance de substituer. Promectans aboir pour

agreable ce que ung chescun deulx sera faict et en ce dessus excercés. Et de ne venyr au contraire soubz semblables obligation, remonstration et contrainctes que dessus. Et ainsin lung après l'autre agreablement l'ont juré et promys tenyr et observer sur les saintz Evangiles de Dieu corporellement touchez. Et en ont demandé Instrument, lequel leur a esté octroye Ez présences de discretz hommes maistre Jehan Julian, bachelier, Thomas Dulac et Guilhaume Pinyeras, dict petit Guilhem, dudit Moyssac habitans, tesmoins a ce appelez, et de moy Jehan Dufau, notaire royal soubz script.

De cette relation, qui occupe les quatre premières pages du registre *primitif*, il ressort que, le 25 juillet de l'année 1523, sous le règne de François I^{er}, quinze habitants de Moissac ayant fait le pèlerinage de Compostelle, se constituèrent en société; et, tant pour eux que pour ceux qui, étant dans les conditions prescrites, voudraient s'associer, ils rédigèrent une série d'articles formant les Statuts de la « Confrayrie. »

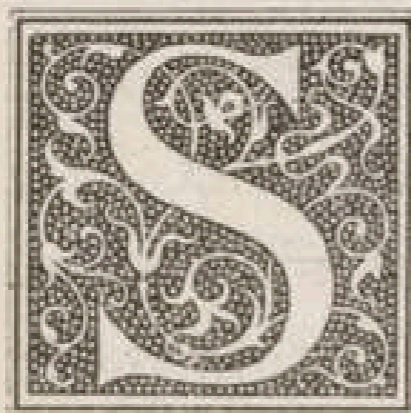
Avant de passer outre, et pour bien saisir certains incidents et des complications fort graves que nous aurons à raconter, il importe de peser une des clauses du premier article concernant l'église à laquelle les fondateurs attachaient leur Confrérie. D'où le paragraphe suivant.





V

L'ÉGLISE ET LES FONDATEURS DE LA CONFRÉRIE



SELON le premier article des Statuts, « le jour de la festivité Mons^r saint Jacques, » une procession devait être faite « par les Mess^{rs} religieux du Monastère de Moyssac *jusques à l'esglize de Saint-Jacques, où illec lesdictz pelerins, ou autre part là où bon leur semblera,* feront dire et chanter une messe haulte. » Évidemment, d'après ce texte, l'église paroissiale Saint-Jacques était le centre des réunions religieuses, le sanctuaire affecté aux cérémonies de la Confrérie. Toutefois, en désignant cette église, les pèlerins se réservaient le droit de célébrer leurs fêtes « là où bon leur semblera. » Cette réserve pouvait être prudence de leur part; mais elle allait devenir aussi une source de conflits.

D'après les Statuts, les confrères devaient, « au jour de la festivité, » être « toutz assemblez à *Moyssac*, à modo de pèlerins, » c'est-à-dire « avec leurs chappeaux et bordons; » et puis se trouver à « l'esglize Saint-Jacques, où les religieux du Monastère » se rendaient en procession. Mais, s'ils le jugeaient à propos, et pour quelque motif que ce fût, ils se réservaient aussi d'aller faire « dire et chanter la messe haulte autre part où bon leur semblera. » Cette

faculté devait inévitablement entraîner des abus et susciter des embarras. Abus et embarras ne tardèrent pas à se manifester, et compromirent même plusieurs fois l'existence de la Confrérie.

En attendant de voir se dérouler les diverses phases de ces tristes épisodes, prenons acte que la première intention des fondateurs était bien de se constituer en Confrérie dans « l'église Saint-Jacques. » A la date où nous sommes (1523), quelle était, où était et que devint cette église paroissiale? Il n'est pas inutile d'être renseignés sur le sanctuaire autour duquel se déroulera l'œuvre de notre Société.

D'abord, — et c'est ce qui explique la procession que les religieux du Monastère faisaient à l'église de Saint-Jacques « le jour de la festivité dudict saint » — cette église, comme toutes les anciennes églises de Moissac, avait été fondée par les religieux de l'abbaye Saint-Pierre. Elle était située hors des murs, en avant de la porte de ville dénommée elle aussi *Saint-Jacques*. Les incursions anglaises, aussi bien que la guerre des Albigeois, la mirent en si piteux état, que quelques historiens¹ prétendent que les paroissiens, à l'exemple de ceux de Saint-Michel et de Sainte-Catherine, achevèrent de la ruiner. Toutefois, elle subsistait encore sur l'emplacement primitif, c'est-à-dire en dehors de l'enceinte de la ville, lorsque nos pèlerins établirent leur Confrérie; et c'est dans cette église qu'ils durent tenir leurs premières réunions.

Mais, en 1569, vingt-six ans après la fondation, les officiers du roi Charles IX, ordonnèrent la démolition de cette église paroissiale², avec celle de Sainte-Catherine et la majeure partie des faubourgs. Cette mesure, qui porta à

¹ De ce nombre, M. Lagrèze-Fossat. (Cf. *Études historiques sur Moissac*, t. I, p. 97.) Contre cette opinion est fort justement M. Mouleng, dans les *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne*, t. III, p. 49.

² Cf. le *Mémoire* publié en 1780, pour les maires, consuls et communauté de Moissac, contre le syndic général de la paroisse de Languedoc. (Voir *Études hist. sur Moissac*, de M. Lagrèze, t. I; Preuves et Notes, p. 310, n° 112.)

la ville de Moissac un dommage évalué par expertise à 63,000 livres, était prise « tant pour priver les rebelles de ces retraites que pour réparer les fortifications¹. » Cette démolition fut retardée cependant jusqu'en 1585, ainsi qu'il résulte d'un acte du 27 mai, reçu par M^e Molières, notaire à Moissac, acte par lequel Antoine Lacoste, consul du quartier Saint-Jacques, chargea plusieurs ouvriers de la ville de procéder à cette besogne².

Les paroissiens, après en avoir obtenu l'approbation de l'abbaye, construisirent leur église dans l'enceinte de la ville, à l'entrée de la rue Saint-Jacques, à droite; et la tour de l'ancienne porte de ville, désignée sous le nom même de ce quartier, leur servit de clocher pendant longues années³. Cette église subsista jusqu'à la Révolution, et fut vendue comme bien national. Rachetée par les paroissiens après la tourmente révolutionnaire, elle servit au culte jusqu'en 1860, année où fut inaugurée, sur l'emplacement primitif, l'église paroissiale actuelle de Saint-Jacques.

Et puisque, à l'aide des procès-verbaux des séances qui ont été conservés, nous devons reconstituer progressivement le *Catalogue du Personnel* de la Confrérie, avant de passer au dépouillement des actes qui nous donneront les noms des affiliés, voici, dans une première liste, les fondateurs déjà nommés dans la relation de la fondation :

Année 1523.

PONS CAVANHAC, prestre;
RAMOND MAURET, prestre;
RAMOND PAGES, religieux;

BERNARD ARDURAT, merchant;
PIERE NYCHOLAS, argentier;
RAMOND CARLA, bastier;

¹ D'après le *Mémoire* cité à la note précédente.

² Cf. Moulénq, *Documents historiques*, t. III, p. 50; d'après une copie du temps, aux archives de l'auteur.

³ Les cloches de cette église étaient encore dans cette tour au moment de la Révolution. Elles en furent descendues dans le mois de juin 1793, pour être changées en « foudre de guerre. » Les tours ne furent démolies que plus tard. (Cf. *Études*, Lagrèze, t. I; *Preuves et Notes*, p. 310, n^o 112.)

GRATIAN BERTRAND, menuisier;	JEHAN BERTIER, cordonier;
RAMOND MARQUET, sarrurier;	JEHAN GAFFE, gantier;
JEHAN SERAT vieulx, merchant;	PIERRE BONAFOUS, celier;
RIGON ENRIC, celier;	JEHAN FROBE, dict Fogassier,
JEHAN BOYSSIÈRAS jeune;	mercier;

Il est à remarquer que ce sont trois ecclésiastiques qui tiennent la tête de la liste; entre lesquels deux sont de Moissac (l'un du clergé séculier et l'autre des réguliers du monastère), le troisième est étranger à la ville, ou du moins porté comme de Notre-Dame d'Espis¹. Ceci permet de croire que ce furent là les trois inspireurs de la fondation. Leurs confrères de cette première assemblée ne sont guère pris que dans la classe ouvrière, à l'exception de deux marchands. Par la suite, nous verrons les adhérents se recruter dans les divers milieux de la société moissagaise. Pour le moment, le nom le plus en vue, et c'est ce qui explique sa place immédiatement après les trois membres du clergé, est celui d'*Ardurat*. Les registres de la ville de Moissac signalent souvent cette famille, qui paraît avoir possédé bien des immeubles et des rentes, tout en exerçant divers métiers².

Passons maintenant à l'analyse des séances et délibérations de la Confrérie.

¹ Ancien prieuré sous le vocable de *Sancta Maria de Pinibus* (des Pins), relevant de l'abbaye de Saint-Pierre, et qui, disparu depuis la Révolution, ne doit pas être confondu avec la paroisse actuelle de *Saint-Paul d'Espis*.

² Ainsi en 1527-28, le trésorier de la communauté, de Bigorra, paie à Estève Ardurat, maître-ouvrier, « la soma de hoeyt lioras de tres en tres mes. » (*Livre des Comptes*, f° 25.) Au *Cadaastre* de 1480, f° 321, est cité un Guiraut Ardurat, cordier, pour avoir « hun hostel en la carriera dicha de Sanct-Ansbert, e la part del hostel devers Tomas de Risac es franca, e la intra devers Johan Grols an l'hostal que es darrier fa de renda al segresta del mostier VIII s. t. »





VI

RÉCEPTIONS DE CONFRÈRES ET DÉLIBÉRATIONS IMPORTANTES DE 1525 A 1615¹



DEUX années s'écoulaient après la fondation de la Confrérie, sans que nous puissions signaler le moindre fait. Le premier rapport, faisant immédiatement suite au texte des Statuts, relate une réception de confrères, laquelle fut précédée d'une modification que les fondateurs apportèrent à un des articles statutaires, en date de l'année ci-après.

Année 1525.

L'assemblée eut lieu le jour même de la fête de saint Jacques, « 25 juillet, à Moyssac et habitation de Mathias Leonet. » Étaient présents tous les confrères fondateurs, lesquels « voulant, ainsy que illec fut dict, augmenter ladite confrayrie disans non estre souffisamment de ne payer que ung denier, lesditz Cavanhac (et autres susnommés) ont

¹ **Nota.** — Les procès-verbaux de ces réceptions se ressemblant généralement, nous ne prendrons dans chacun que ce qui sera particulier et en dehors de la formule consacrée. Tout aussi bien nous jugerons par là de certains détails, de traits caractéristiques et différentiels pour les époques ou les individus, du mode d'exposer, d'orthographier, de relater les faits, etc...

de leur gré ordonné que, de hors en avant, chescung confrayre payeroiet à ladite confrayrie, chascune sempmayne deux deniers tournoys à jamais. »

Cette délibération prise et consignée, on procéda à la réception de onze nouveaux confrères. Le secrétaire, dont l'écriture accuse le notaire lui-même Jehan Dufau, consigne ainsi cette réception. « En laquelle confrayrie se sont adhés, du consentement de touz assemblez, discrets hommes, maistres :

BLAYSE DE NEYRAC, notaire;	GERAULD TEYSSIERAS;
RAYMOND COLOMBIER, prestre de Sainte-Livrade;	BERTRAND CLUDET, dict Gony;
HENRIC MAYNARD;	GUILLEM BAYSSADE;
JEHAN LABROSSE;	GUILLAUME FERNYTET;
ROBERT BERTRAND;	ANTHOINE LAURIAC;
	PIERRE LAURIAC;

habitans de Moyssac. » On remarquera que tous ces nouveaux confrères sont désignés « maistres, » à moins que ce ne soient que les deux premiers; mais les autres n'ont pas de profession indiquée.

Tous, dit le rédacteur, informez, par moy notaire, des Statuz et ordonnances susdites, iceulz ont promys tenyr et observer de poinct en poinct soubz semblables obligations, renunciations et compulsions que dessus. (Voir les peines et engagements inscrits aux Statuts.) Et ainsi l'ont juré sur les saints evangiles corporellement touchez, ez presence de Mathias Leonet, Andrieu Salustre, Guilhaume Teulada, habitans de Moyssac.

Ces tèmoinis n'étant dans aucune des nomenclatures déjà données de confrères inscrits, nous savons ainsi qu'en plus du notaire on appelait à ces assemblées des étrangers à la Confrérie, comme assesseurs du représentant légal. Nous constaterons ce fait dans presque tous les actes suivans.

Le premier acte qui se présente ensuite dans notre Registre est de l'année 1528; voilà donc une lacune de trois ans.

Année 1528.

Sans désignation ni du lieu ni de l'heure à laquelle fut tenue la réunion statutaire du 25 juillet, la rédaction indique que, « du consentement de Henric Maynard et Rigon Enric, bailes de ladite confrairie, se sont adhésés maistre :

JEHAN OLIVIER, prestre des Bartes; PIERRE AUDOUY, de Moyssac. »

Promesses et serments comme ci-dessus, « ez présences de messire Benoyct Bru, prestre, et Loys Massolier, dudit Moyssac; » encore deux étrangers à la Confrérie, avec le même notaire Dufau.

Après cet acte, nouvelle lacune de trois autres années.

Année 1531.

L'assemblée annuelle du 25 juillet fut tenue dans la « mayson de Jehan Pagesia, » un des pèlerins admis dans cette réunion, et dont voici les noms :

JEHAN DUFAU, notaire;	JEHAN, FRAYSSINAS;
JEHAN PAGESIA, merchant;	BERNARD BOREL;
JEHAN TASSARD;	JEHAN DU PUY jeune;
JEHAN SERAT jeune;	JEHAN BONYOL vieulx;

« tous habitans de la ville ou juridiction d'icelle. » Le notaire de Ruppe, rédacteur de l'acte, ajoute à la formule déjà vue que les suppliants ont déclaré

« a honneur de Dieu et de mon S^{gr} saint Jacques avoir faict et acomply le voyage en son esglize en Galice, et desirent estre ses bons Romieux, et se adjoindre en ladite confrayrie, pourter et payer les charges dicelle, tenyr et observer, etc... » Après avoir entendu la lecture des Statuts, « sy c'est le bon plaisir des autres confrayres dessus nommez, illec touz estans assemblez et celebrans

la solempnité de mon S^{gr} saint Jacques les y recepvoir. Laquelle requeste ainsin par les antiens confrayres entendue comme raisonnable, iceulx antiens confrères ont bénévolement receux en leur dite compaignie et confrairie lesditz Dufau et autres dessus nommez. »

De tout ce furent témoins « maistres Benoyct Bru et Ramond Enric, prestres; » et les bailes Anthoine Lauriac et Andrieu Lorman requirent le notaire de Ruppe d'en retenir « instrument; » ce qui fut fait.

Année 1532.

L'assemblée fut devancée de deux jours; elle eut lieu le 23 juillet « heure de prime de mattin, au Chasteau royal de la ville de Moyssac, par devant saige homme Ramond Vidal, bourgeois et consul pour ceste année presente, tenant l'audience publique accoustumée tenir par les mess^{rs} consulz. » S'appuyant sur l'article des Statuts qui voulait que les difficultés fussent portées devant certaines cours et les consuls de la ville, un certain « saige homme, Bernard Ardurat, merchant, » accompagné de plusieurs confrères-pèlerins et habitants de Moissac, justifia avoir « faict le voyage de Compostelle pour la salvation de son arme. » Ensemble ils représentèrent au consul et à son conseil que les Statuts et Ordonnances règlementant leur Confrérie ayant été approuvés du Roi, ils en réclamaient l'enregistrement par ladite Communauté. La Requête ayant été trouvée légitime par ledit Vidal, il en fut fait ainsi, « *in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.* »

Pour les années 1533 et 1534 aucun document.

Année 1535.

Le 25 juillet une importante et nombreuse réunion fut tenue dans la « maison de noble Jehan de Gauléjac, sei-

gneur de Piac¹. » D'après l'acte écrit par le notaire royal Jacques Raoul, assisté de son collègue François Roux,

« à la requête de maystres Anthoine Besi, prestre, et Pierre Filhol de Moyssac, habitans, en présence et du consentement de maystre Jehan Olivier, prêtre et de Jehan Bortomieu, bailes pour ladite année finie cedit jour, et aussy de tous les autres Messrs confraires illec assemblez, se sont adhésés a ladite Confrairie... tous d'un accord agréablement, maystres :

JEHAN PARNAC, prestre;	JAMES ARISTOY;
ANTHOINE JORDY;	RAMOND BERGA, dict de Co-
ANTHOINE IMBERT jeune;	domg;
PIERRE TEULÉ;	JACQUES RINHAC;
DOMINIQUE DELCASSE;	GERAULD BAYSSAC jeune;
RAMOND DELCROS;	GERAULT CHAMBERT;
GUILLAUME RATIÉ;	LAURENT CLARENS;
ANTHOINE DELTEILH, prestre;	JEHAN RIGAL;
JEHAN FILHOL;	AUGIE BONACAZA;
BALTASAR OLIVIER;	JEHAN DU FAU;
GUILLAUME RYNHAC;	GUILLAUME BLARET;
GUILLEM CAPOULADA;	GUILLEM RATIÉ;
ASTOR MASSELIER;	DURAND MORTAN;

tous de Moyssac et de Saint-Michel² respectivement habitans

¹ Les Gauléjac, grands bourgeois de Moissac, devinrent seigneurs de Piac au XV^e siècle, et tant dans cette seigneurie que dans leur lieu d'origine ils jouèrent un rôle parfois retentissant. Le premier de la famille qui porta le titre de seigneur fut Bertrand, fils de Guillaume, co-seigneur de Puyclavel, lequel épousa, en 1460, Jehanne de Cardaillac, fille de Mathalin, seigneur de Cardaillac et de Montbrun. Mais à cette époque la seigneurie de Piac devait être en paréage avec les Montesquieu, puisque par son testament (vers 1468) Bertrand de Montesquieu institua pour son héritier noble Jehan de Gauléjac, qualifié seigneur de Piac. (*Arch. de Tarn-et-Garonne*, G, 624.) Du XIV^e au XVIII^e siècle, plusieurs membres de cette famille furent titulaires de l'important prieuré et plus tard cure de Piac. Cette maison possédait encore la seigneurie en 1780, dans la personne de Jacques, comte de Gauléjac, gouverneur et co-seigneur direct de la ville et banlieue de Caylus. (*Archives du Lot*, G, 1210.)

² Il s'agit sans doute de la paroisse de ce nom, dans la ville de Moissac, et dont nous aurons à parler, comme nous l'avons déjà fait ci-avant, p. 23-24, pour celle de Saint-Jacques.

Lesquels, comme pellerins de Mon^{sr} saint Jacques en Compostelle, instruiz et informez deuement des Statutz... à eulx leuz et donnez à entendre, et par ung chascun deulx comme ont dict entenduz, » promirent et jurèrent comme l'ont fait leurs devanciers.

Ils ajoutèrent même à la formule ordinaire l'abrégé de l'article des Statuts concernant les droits et rigueurs laissés aux cours et officiers royaux ou judiciaires, en ces termes :

Renonçans à toutes exceptions et cautelles de devant, par lesquelles pourroinct contrevenir en aucune façon et manière; et en ont voulu estre contraintz par toutes les rigueurs des Courtz et saulx du Royaulme de France.

Dans cette même assemblée on vota la création de deux nouveaux administrateurs pour aider les bailes, par cet article :

De commun accord a esté ordonné que, pour ouyr les comptes chascunes années le jour en la feste Mons^r saint Jacques, sera faicte election, comme des bailes acoustumez de ladite confrairie, de deux surintendens à ouyr lesdits comptes de l'année passée, ensemble les bailes qui seront nouvellement créetz. Lesquels surintendens et deux bailes seront tenuz cuyr les comptes et les arrester au livre de la confrairie; lesquels surintendens seront esleuz lung des habitans de la ville, et l'autre de dehors. Et pour ceste année ont été esleuz lesditz Ardurat et Serat vieulx.

L'assemblée porta aussi l'ordonnance suivante, qui nous fait connaître un détail très intéressant sur « *le Roy de la confrérie* » et le « *mai* » qui devait lui être offert :

Item a esté ordonné, faicte remonstracion prealable, que le jour de saint Philippe et saint Jacques le Mineur, qui est le premier jour de may, que les bailes seront tenuz assembler les confraires qui seront en la ville et aultres de dehors qui y seront; lesquels seront tenuz icellui jour sur poine de demie livre sire (*sic*), sauf excuse légitime, porter le may iceluy jour au Roy de la confrairie,

et le Roy sera tenu les bansquetter à ses despens. Et ainsin l'ont promys et observent, ez présents que dessus.

Cette ordonnance, qui devait bien avoir son importance, se trouve résumée et écrite d'une autre plume et d'une autre encre au bas de la même page, immédiatement après la signature et le scel authentique du notaire Jacques Raoul. On y lit :

Cest article sy dessus escript porte quons aspourtera au Roy ung may, le premier jour de may, et que ledit Roy sera tenu de festoyer ceulx quy aspourteront ledit may à ses despans.

Vainement nous avons cherché à savoir ce qui se rapportait à ce personnage et à cette cérémonie; il n'en est pas trace dans tout notre manuscrit. Nous verrons dans la deuxième partie de cet ouvrage que les pèlerins gratifiaient du titre de *Roi* celui de chaque caravane, qui, le premier, apercevait les tours de la basilique de Compostelle. Mais ici il s'agit du *Roi* de la Confrérie, élu annuellement en assemblée. Plusieurs de ces corporations, notamment celle de Paris, avaient, avec deux *Maistres* ou gouverneurs, leurs *Archers*, *Arbalétriers*, etc.¹; mais dans aucune on ne signale un *Roi*, comme nous le trouvons à Moissac. Cette dignité paraît cependant avoir été en honneur dans diverses confréries du Quercy, et même elle donna lieu à tant d'abus que l'évêque diocésain, M^{gr} Alain de Solminhac, dut porter des Ordonnances pour sa suppression. Signalant les principaux désordres auxquels remédia le zèle du Bienheureux, son biographe écrivait en 1662 :

Le troisième abus étoit une vieille coutume de faire des rois et des reines dans les confréries, qui venoient dans les églises tam-

¹ Sur ces dignitaires, leurs élections et fonctions, cf. *Histoire de Paris*, par Dom Félibien et D. Lobineau, t. III; *La Confrérie des Pèlerins de S.-Jacques et ses archives*, par Henri Bordier, déjà cité, p. 18.

bour battant et au son de la flûte jusqu'au pied des autels, accompagnés de gens apostés qui portoient des piques et halebardes, faisant des grimaces aux femmes ou filles, et d'autres qui portoient en dansant des cierges bénits, après les avoir portés à l'offrande... Il se trouvoit même des personnes d'autorité qui appuyoient ces débauches, sous prétexte que de temps immémorial on avoit accoutumé de les faire. Notre prélat y remédia par ses exhortations et ordonnances, agissant plutôt comme père que comme juge¹.

Les *rois* de notre Confrérie furent-ils visés par ces défenses; se mirent-ils jamais dans les cas qui les avaient provoquées? Notre relation ne parle que du *banquet* et du *mai*, toutes choses qui ne laissent soupçonner pas plus les inconvenances ci-dessus signalées, que l'apparât avec lequel on conduisait *rois* et *reines* à l'église. Volontiers nous croyons que pareils usages et abus ne doivent être imputés qu'aux associations purement laïques. Celle de nos pèlerins, étant composée d'ecclésiastiques et de religieux qui parfois, comme nous le verrons dans la suite, devenaient *rois* de la Confrérie, devait mieux se tenir, et sans doute même se priver des exhibitions qu'on vient de lire.

Année 1536.

Comme l'année précédente, l'assemblée du 25 juillet fut tenue dans la maison de « noble Jehan de Gauléjac. » Sur la présentation des bailes Anthoine de Gauléjac² et Bernard

¹ *Vie de Mgr De Solminihac, évêque, comte et baron de Cahors, et abbé régulier de Chancellade*, par le P. Léonard Chastenet, prieur des chanoines réguliers du prieuré de Notre-Dame de Cahors de la réforme de Chancellade; nouvelle édition, Saint-Brieuc, MDCCCXVIII, pp. 280-281.

² Cet *Anthoine* est, très probablement, celui des Gauléjac, qui, en 1582-84, eut maille à partir avec les consuls de Moissac. Ceux-ci s'étaient emparés de la grosse tour du château de Piac et l'avaient rasée, pour la soustraire sans doute aux huguenots qui se cantonnaient dans ces parages. Anthoine de Gauléjac cita le consulat devant la grand'chambre du Parlement de Toulouse, qui acquitta les consuls. Le seigneur, qui avait pris une grande

Borel (ce dernier seul nous est connu depuis la réception de 1531) se présentèrent et furent admis comme confrères, dans la forme et aux conditions ci-avant indiquées :

JEHAN PRADAL, prestre;	STIENNE SIDOENE;
ANDRÉAS DUPECH;	ANTHOINE FORESTIER, celier;
JEHAN DELPON, dict lo Nobble;	RAMOND LASCARDAYRE;
RAMOND NAUDIOS;	GUILLAUME OLAYVIE jeune;

« de ladite ville et de las Bartes¹ habitans. » Assistaient en qualité de témoins Sicard Chauson et Jehan Rabois; le notaire était H. Guyot, signé de son paraphe officiel.

Il n'est rien mentionné pour 1537.

Année 1538.

La réunion du 25 juillet eut lieu dans la « maison de la selararie, » au monastère de Saint-Pierre. Furent présentés et admis comme confrères « nobles et honorables hommes :

FRANÇOIS BARAST DE ROQUE- MAUREL, relig. et celerier;	JACQUES CAPGRAS, dict Jaque;
JEHAN FONROQUE, prestre;	JEHAN CAPGRAS, dict Panchose, de la paroisse de Boudo ² ,
DURAND MARTEL, cleric;	habitant. »

Les conditions usitées furent exprimées en présence de « mestres Jehan Parnac, prestre; Jehan Dufau, notaire;

part à l'attaque dirigée contre son château, fut emprisonné, et, après avoir réussi à s'échapper, remis en état d'arrestation par les consuls. (*Arch. de l'hôtel de ville de Moissac* : Livre de la Charte, f° 136, r°.) Voir ci-avant la note sur la maison de Gauléjac, p. 30.

¹ Les Barthes, paroisse actuellement au canton de Castelsarrasin; en l'année 1528, nous avons trouvé un prêtre de cette paroisse parmi les pèlerins.

² Paroisse actuelle de Boudou, au canton de Moissac.

Jehan Bonyol vieulx, et Balthasar Olivier, bailes de la confrérie pour la presente année. » Promesses et serments furent faits selon la coutume, mais le rapport signale cette restriction :

Excepté ledit de Roquemaurel, qui s'est réservé, de consentement de touz les confraires, de ne se trouver point, ny luy ny les prestres, avecques chapeaux et bourdons en rue ny aux trespassés, comme portent lesdits Statuts. » Le notaire Vernialdi passa cet acte et le signa de son scel, étant assisté de « maystres Bernard Lafon, prestre de Moysac, et Pierre Rustand, diet Peiroutilh, de la paroisse de Sainte-Livrade. »

Nous remarquons ici que l'exception réclamée par de Roquemaurel a tellement frappé un des lecteurs du registre, qu'il la consignée à nouveau au pied de la page, tout comme ce fut fait pour la particularité signalée à l'année 1535.

Année 1539.

Une troisième fois nous trouvons l'assemblée de confrères dans la maison de noble Jean de Gauléjac, à la date accoutumée du 25 juillet. Les réceptions furent nombreuses et faites en présence de

« maystre Jehan Filhol, prestre; Ramond Cayla et Ramond Leyge, bayles de l'année passée, et maystre Mathurin Fossat, prestre; Jacques Rin hac, Jean Freyssinas et Astor Masselier, bayles de l'année présente nouvellement esleus. » Les Statuts leur étant lus, les obligations connues, « de bon gré et agreable volonté, se sont adhésés à la confrérie :

JEHAN FUMEL;	GUILLAUME PONS;
ANTHOÏNE CHAMBERT;	NYCOLAS MALHAMAR;
ANTHOÏNE BES, prestre;	JEHAN DE MOLIS;
GUILLAUME BRUNET, it.;	RAMOND TREGOY;
GUILLAUME LAURIAC;	JEHAN RABASTENS
BENOÏST BOSQUET;	JEHAN DU BRENE;

HENRIC LEMERCIER;	BERTRAND MYOT, dict Galusac,
JULIAN BOLET;	de la Mote de Chasteau Sa-
JEHAN BOISSIÈRES vieulx;	grat;
M ^{tre} GEORGE SOLAMBE;	JEHAN MYSEONIER, du lieu de
JEHAN CARTO;	Montetz ¹ . »

Le notaire Jacques de Lagayrie, qui dressa l'acte et le signa de son « scel authentique, » ajouta à la formule ordinaire la clause que nous avons relevée à la réception de 1535; et il fut assisté comme témoins, et pour livrer et « octroyer ledit instrument, » par Mathurin Marques, Jehan Blaret, cuisinier, et Géraud Reynaud.

Après cet acte, le Registre reste muet sur sept années, de 1539 à 1547; il n'y a pas cependant de lacune dans les folios, ni trace aucune d'amputation de feuillets.

Année 1547.

En tête du feuillet, qui commence avec le rapport de cette année, ont lit l'invocation *Sancte Jacobe, ora pro nobis*; et elle est pareillement répétée, à la même place, sur les trois pages qui suivent.

La relation de l'assemblée qui fut tenue le 25 juillet, rédigée par le notaire Sabatery, est une des plus abrégées que nous ayons encore trouvées. Sans les formules d'usage, à peine signalant les engagements vis-à-vis des Statuts, et sans mention ni des témoins, ni des membres présents, il est dit : « se sont présentés à la confrayrie les subsditz, » dont les trois premiers sont désignés « mestres et cappelas » :

JACME TALHAFFER, cappela;	LAURENS CAVILIER;
RAMOND SASI, cappela;	BERTHOUMIEU BLANC;
FRANCES LIVIERA, cappela;	RAMOND DEVINS;

¹ Peut-être faut-il lire *Montech*; sinon ce serait Le Moutet, annexe de Saint-Nicolas-de-la-Grave. Au nom précédent ce dernier on a reconnu la localité de *Castelsagrat*.

AUDERIC BORDES;	JEHAN BONYOL vielh;
JOHAN DELPECH fils;	PIERRE DELPECH.
ESTIENNE DELPAY;	GUILHAUME MAYMON.

S'il n'y a pas erreur dans les dates, cette même année 1547 eurent lieu deux autres réunions au même jour, le 25 juillet¹. Les rapports en sont rédigés et signés par le notaire déjà signalé à la précédente assemblée, Sabatery.

Donc ce même 25 juillet,

jour de la festivité Mon^{sr} Saint Jacques l'apostre, à Moyssac et en la mayson de noble Anthoine Viguiier, seigneur de Ricard², furent associés à ladite confrairie maistres :

ESTIENNE RINHAC, prestre;	BERNARD CAZETAS;
JEHAN CAPGRAS, id.;	JEHAN CARIERAS;
JEHAN CRUDA, id.;	ARNAUD LARNAUDES;
RAMOND LAFON, id.;	JOHAN GRANIER;
ANTHOINE LAFON;	GUILHEM BERDIÉ;
JOHAN PIVOY;	RAMOND BRODIÉ;
JEHAN POUDRE;	GUILLEM FERIER;
ANTHOINE GINESTY;	GUILHAUME NYSSAC, dict Lissan-
GUILHEM BUFFET;	dres.
JEHAN SOUQUE;	

¹ Cela nous surprend, au moins pour la réunion que nous venons de rapporter et la première des deux que nous mentionnons présentement; car, de part et d'autre, il ne s'agit que de réceptions de confrères. Nous accepterions une assemblée de plus pour ce même jour, si elle était consacrée à tout autre objet que la simple réception de membres, comme il en est de la troisième des réunions dont nous parlons. Quoi qu'il en soit, croyant cependant que les rapports furent écrits postérieurement à la tenue des assemblées, ce qui expliquerait la confusion de dates, nous continuerons dans le texte l'analyse de ces actes.

² Cette famille est mentionnée, entre autres, dans le cadastre de 1609-10 de la ville de Moissac. A cette date, « noble Jean-Jacques Viguiier » possédait « en ladite paroisse et faubourg Saint-Jacques un moulin assis sur la rivière du Tarn, avec sept mûles moulantes et un batan (*foulon*), et son droict d'eau et pesche, confrontant ledit moulin avec la rivière du Tarn et avec les patus comunaux de la ville appelés la *Prado del Pez* et avec la muraille de la Redougue, un petit coulan d'eau de ladite rivière entredeux,

Dans cet acte, presque aussi laconique que le précédent, le titre de « maystres » ne doit être attribué, croyons-nous, qu'aux quatre prêtres qui ouvrent la liste.

Suit la relation de la troisième assemblée que nous avons signalée. En réunion du même jour et chez noble Anthoine Viguiier, il fut exposé que les assemblées ne se tenaient pas régulièrement, ce qui était cause de beaucoup de dépenses ; et aussi « qu'en faisant le festin au jour de la feste de Mons^{gr} St Jacques se faisait grande despense, » tandis que l'on aurait eu « besoing d'un drap des morts, d'un tahuc¹ et des aultres garniments pour le service divin. » Il est décidé ensuite qu'on élira quatre bailes et quatre surintendants nouveaux, pour aider ceux déjà constitués antérieurement dans les diverses fonctions qu'ils ont à remplir.

Nulle mention pour 1548 ; mais si les trois actes que nous venons d'inscrire sous la même année pouvaient être distribués en trois années différentes, comme nous le disons plus haut, il n'y aurait pas de lacune jusqu'en 1549. Toutefois le précédent rapport attestant que « les assemblées ne se tenaient pas régulièrement, » c'est à ce fait, sans doute, qu'il faut attribuer les nombreuses lacunes de procès-verbaux. La Confrérie compte déjà vingt-cinq ans d'existence, et nous n'avons eu le compte-rendu que de sept réunions.

Année 1549.

Ici encore procès-verbal très succinct de nouvelle réception de confrères. C'est toujours le notaire Sabatery qui en est

allivré à la somme de 90 livres. » Il s'agit ici de ces usines qui sont aujourd'hui à la belle promenade du Moulin ; jadis le moulin était qualifié « de Ricard, » d'où le nom de la seigneurie de notre Viguiier. (Cf. Lagrèze-Fossat, *Études*, t. I, p. 22, et *Preuves*, p. 278, n° 18. — Item sur cette famille et ses moulins, t. II, pp. 19, 20, 60, 65.)

¹ La *représentation* ou catafalque, que dans plusieurs paroisses du Quercy on appelle encore *thoïs* ou *thàïou*.

le rédacteur et le signataire; et aussi pas de mention ni des témoins, ni des assistants, ni des formules d'engagement et de présentation des Statuts. L'assemblée fut tenue le 25 juillet, « jour de festivité de Mon^{sr} saint Jacques l'apostre. »

CYPRIAN AUSTRY;
RAMOND DELFORN;
JEHAN PERRY;

ANTHOINE PELISSIE;
PIERRE BROUDEL;

habitants dudit Moyssac qui ont fait le voyage de Saint-Jacques en Compostelle, se sont associés à la frayrie.

Après cet acte, il faut franchir vingt ans pour trouver une suite aux relations du Registre. Les blâmes de 1547 sur l'irrégularité des « tenues d'assemblées, » ne produisirent donc pas grand effet! Le premier rapport inscrit immédiatement après celui que nous venons d'analyser est du 25 juillet « mil cinq cens septante. »

Année 1570.

Au jour ci-dessus, « feste de mon^{sr} Saint Jacques, en la ville de Moyssac et mayson de Durand Motas, se sont associés et mys en la confrairie :

MARET AYNARD;
PIERRE BORGNET;
JACQUES VOLUTIEN, prestre;
ANTHOINE VOLUTIEN;
RAMOND LAFON, prestre;
JEHAN DELPEY, dict de Beyric;
ANTHOINE MOLAS, faiseur de
layne;

JEHAN MOTAS, notaire;
MÉRIC LAGUIE, advocat;
THOMAS MARTEL;
JEHAN ORCIBAL;
J.-BAPTISTE BARUET, clerc;
JEHAN AYNARD, clerc;
RAMOND FRAUCIELZ, clerc reli-
gieux. »

Réception et promesses de fidélité jurées aux Statuts furent faites en présence de Thomas Falguières, consul, Guillem Lauriac et maistres François Carrères et Jehan Capgras, prêtres; le tout retenu par acte du notaire Motas.

Une nouvelle lacune de seize ans suit cet acte; le prochain n'est plus que de l'année « mil cinq cens hoctante six. » Toujours donc à déplorer le relâchement constaté en 1547, et qui a paru s'aggraver depuis 1549; ainsi que nous l'avons observé à ces dates.

Année 1586.

Le modeste procès-verbal de réception des confrères, qui eut lieu le 25 juillet, s'ouvre par la solennelle formule des grands actes : « *saichent touz presens et advenir.* » La réunion eut lieu à Moissac, dans la maison du prieur de Sainte-Livrade.

La compagnie des pèlerins de mons^r St Jacques de la ville, illec assemblés, par devant Jehan Larnaudes et Jehan Laguie, bailles de ladite confrérie, acistance de m^{tre} François Lumière, prestre, et Pierre Delpech et autres pèlerins, se sont présentés :

BLAISE BABAU;	JEHAN BARRET;
DURAND DE MONS;	PIERRE RICHARD;
PIERRE BEZOGLES.	GUILLEM DELPEY;
PIERRE GARAUDET;	PIERRE VALES;
BERAC BROGNO;	JEHAN LAGUELHE;
JEHAN SOLIER;	JEHAN MINAS;
RAMOND GUARRYC;	GUILLEM MAYNARD;
RAMOND FRESQUET;	RAMOND GRIALOU;
JEHAN JEANOT;	LAURENT VEDEL;
JEHAN SCUDIÉ;	ANTHOINE FOSSAT;
BLAISE DEL SOL;	JEHAN CAVALHIU jeune;
JEHAN LAMARCHE;	PIERRE LAVERNHE;
JUDE MALIRAN;	GUILLEM GARDES;

« lesquels ont fait le boiatge et pelerinage à Mons^r Saint-Jacques de Compostelle, » et... « se sont associés en ladite frairie herigée en la ville de Moyssac. »

Le tout en présence des bailes dont les noms sont effacés, tout comme beaucoup d'autres mots. L'acte fut retenu par

un nouveau notaire, Devolvène; et pour la première fois apparaît à côté de cette signature celle d'un confrère, « Guarryc, pèlerin. » Nous remarquerons qu'à partir de cette époque bon nombre de noms sont apposés dans les actes, et que parfois on signale ceux qui « *ne savent signer.* » Il faut, sans doute, augurer de là au progrès de l'instruction.

Nous arrivons ensuite à une nouvelle interruption dans la série des actes. Le suivant, écrit au verso de celui que nous venons de relater, est de « l'an de l'incarnation nostre Seigneur mil cinq cens novante ung. » C'est donc une lacune de quatre ans, et une nouvelle confirmation de nos observations de l'année 1570.

Année 1591.

Comme au précédent rapport, voici le : « saichent tous presans et advenir, » suivis de la date qu'on vient de lire dans la dernière remarque ci-avant. La réunion a lieu « le vingt-sixiesme jour du mois de julhiet, avant midy, » dans la maison du notaire royal Molières, qui a rédigé et signé l'acte avec « les tesmoings bast escriptz, » et en présence de « Anthoine Fossat et Pierre Delpech, fils de Jehan, bailes de ladite confrairie. » Se présentèrent :

JEHAN DELSOL, cordonier;
ANTHOINE CHUCHEOT;
PIERRE OUVRIER;
JEHAN SOULHAC;
PIERRE GUIBBAL, cleric;

JEHAN CEIGNE;
GUILLHAUME DE DOMEQ;
ANTHOINE CAILES;
JEHAN COUSY;
ESTIENNE GUYRAL, advocat.

Lesquels ayant faict le pelerinage de monsieur St-Jacques de Compostelle, qui en avoinct bon tesmoniage et veriffication; pour raison de quoy se sont associés à ladite confrairie. Et ayant entendu la lecture des Coustumes et Statutz d'icelle, ont juré et promis sur l'imaige de Mons^r St Jacques de poinct en poinct tenir et garder lesd. Statutz.

C'est la première fois que mention est faite du serment sur *l'image du saint*; très probablement il s'agit de celle qui est en tête du présent Registre, telle que nous l'avons reproduite. Les témoins étaient Carles, Siméon, dict Rouma, et Paigai. Cinq signatures accompagnent celle du notaire précité; ce sont celles de F. Delsol, Soulhac, Arnichand, Guibbal et Doumec, pèlerin.

Année 1592.

En cette année furent tenues deux assemblées. La première eut lieu « le troisieme jour de may, après midy. » En présence du notaire royal, Molières,

sa presenté M. Jehan Cavalhou, prestre de lad. ville qui a confesse debvoir aux marguelhers de la table et confrairie mons^r St Jacques, Jehan Souillac, ung d'iceux présens, la somme de deux escus sols faisant six livres, et c'est pour raison du banquet qu'il devoit donner aux confraires le jour de la feste mons^r St Jacques, quest le premier jour de may, pour le may que lesd. confraires estoinct tenus de appourter audit Cavalhou, qui estant roy de lad. confrairie¹, auquel may ledit Cavalhou en quitte les bailles confraires; et ce faict est sans conséquences. Laquelle somme de deux escus sols led. Cavalhou promet payer auxdits marguelhers pour iceulx employer au profit de lad. confrairie à la prochaine feste St-Jean-Baptiste.

La seconde assemblée se réunit le 25 juillet, après midi, et eut pour but la réception des nouveaux confrères :

ABRAM et YSAC GRANIER, frères;	MATHIEU MARSY;
PIERRE DELHOLM, prestre;	JEHAN LAGEULHIE;
MARSAN BASTIDE;	GUILLEM BORIES;
JEHAN MIRAMOND;	SIMON COLS;
ANTHOINE MESTRE;	PIERRE LACOURT;

¹ A la relation de l'année 1535 (ci-avant pp. 31-33) nous avons parlé de ce « Roy » et de cet usage.

habitans de Moissac et pèlerins à Compostelle. Plusieurs ont signé avec le notaire qui était assisté de Jehan Souillac et Anthoine Moles, bailles. Les signataires sont Granier, Delholm, Lageulhie, Bories, autre Granier, A. Mestre, pèlerin, et Delsol, pèlerin.

Nous ne trouvons plus de relations que cinq années après ce dernier acte; mais, si nous avons encore là une nouvelle preuve du peu de zèle, il y a en sa faveur les *deux* réunions de 1592 et les *deux* de l'année qui suit.

Année 1597.

Deux réunions en cette année. La première le 1^{er} jour de mai, avant midi, pour la réception des pèlerins suivans :

JEHAN BLANC;

ANTHOINE CALBET.

MIQUEL LABOUREL;

Rien de spécial à signaler dans cette réception; les deux premiers signent au Registre, à côté du notaire Molières et de Bieulet, prêtre.

Le vingt-cinq du même mois,

par devant Anthoine Fossat, marguelher de la confrairie, se sont présentés :

JEHAN CARBOUNIER, costurier, JEHAN MESTRE, costurier dudit
natif de Mondenard; Moysac.

L'acte signale quelques particularités bonnes à relever. D'abord, les deux

« ont dict avoir faict, avec l'aide de Dieu, de la Vierge Marie et de Mons^r St Jacques, le pelerinaige et voiatge dud. St-Jacques en Compostelle. » Et, renseignement précieux, et que nous trouvons pour la première fois, « ledit Carbounier fust l'année mil cinq cens huictante six; et ledit Mestre pour l'année passée. Ont exhibé

leurs cartes de confession et souffisantes preuves dudit leur boiatge aux sieurs marguelhers. »

Après lecture des Statuts de « la compagnie » et leurs engagements à les tenir, les candidats furent reçus en présence de Ramond Delbosc, marchand, et Jehan Ouvrier. Le tout signé par Delbes et le notaire Devolvène.

C'est là le dernier acte du XVI^e siècle que nous possédions. Le suivant, après une nouvelle lacune de deux ans, ouvre le XVII^e siècle.

Année 1600.

En réunion du 25 juillet, tenue « dans la maison commune de la ville de Moyssac, en Quercy, avant midy, regnant Henry (IV), par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, » en présence du notaire (illisible) et des témoins pèlerins Blavet et Balan, furent reçus associés à la confrérie :

ANDREAS ESPINASSE, cardeur ;	BERNARD LACROUTZ, faure (forgeron);
JEHAN PUCHERIER, dict Teutz, sarrurier;	RAYMOND POMETTES.

L'année de leur pèlerinage à Compostelle est aussi indiquée, comme nous l'avons déjà vu pour quelques-uns des précédents. Espinasse se dit « estre pellerin depuis 1589; » Puchier et Lacrouz depuis 1592, et Pomettes dans le courant de cette « present année. » Tous étaient habitants de Moissac; Espinasse et Pomettes ont signé à l'acte, avec le notaire et Mestre, en qualité de témoins.

Année 1601.

Deux assemblées eurent lieu cette année : le 20 juillet et le 7 octobre, et les deux actes furent retenus par le notaire Molières.

La première réunion s'assembla, avant midi, pour la réception des trois pèlerins suivants, tous les trois signés à l'acte avec Abram Granier :

MATHIEU COMBABIAC;

RAMOND MIRAPOIX.

PIERRE SIMON;

Au 7 octobre, en présence du marguillier Mestre et des témoins Ducasse et Delpech, furent reçus :

ADRIAN DELAMANIÈRE;

PIERRE ALBERT;

PIERRE LABORIE;

BLAIZE RIGUAL;

JEHAN PEBER;

PIERRE MOLIS.

A l'exception de Peber et Molis, chacun apposa sa signature auprès de celle du notaire Molières.

Année 1602.

L'assemblée du 25 juillet fut tenue « à deux heures après midy dans l'esglize Sainct-Jacques. » Plus nombreux que de coutume, les confrères avaient à leur tête le recteur de cette paroisse « maistre Siméon Martiel, » dont le nom paraîtra souvent, à l'occasion de graves débats. Pour le moment, c'est une réunion de protestation de la part de douze confrères,

qui « ont remonstré à ladite compagnie qu'ils ne sont poinct couchés ny escriptz dans le libre de la confrairie, requerans y estre receus comme ayant faict le voyage et pelerinage jusques en la ville de Compostelle en Galice, comme ils ont faict aparoir de leurs lettres de confesion... et en payant les charges acoustumées. »

Sur ce furent inscrits les requérants, dont les noms ayant été déjà relevés dans les listes antérieures, nous nous contentons de les signaler. C'étaient Gratacap, Delpech, Delbreilh, La Combe, Bories, Clerc, *Rimalhie*, *Cassayrol*,

Dubosc, Tourtoudé et *Angelly*¹. Les signataires de cet acte, avec le notaire Estienne Galtier, furent : Rimalhie, Dubosc, Gratacap, Audy et Delpech.

Il faut franchir l'année 1603 pour trouver un nouvel acte.

Année 1604.

En assemblée tenue le 23 « du mois d'avril, avant midy, » en présence des marguilliers Pierre Simon et Raymond Mirapoix, fut reçu confrère, comme ayant fait le pèlerinage à Compostelle :

MATHIEU MERLI frère, habitant de Moyssac,

offrant de faire tout le requis dans ladite confrairie.

Avec le notaire Molières sont signés à l'acte : Delamanière, Mestre, Simon et deux autres dont les noms sont très effacés.

Encore deux années à franchir pour trouver un nouvel acte.

Année 1606.

Le présent rapport, un des mieux conservés, des plus lisibles et des plus complets, relate la réception de confrères faite le 5 août après midi, en présence du « notaire et tabelion royal hereditaire de la ville de Moyssac et des tesmoingz subznommés, » qui sont Maynard, religieux, et Delpon. Les pèlerins postulants étaient :

JEHAN DELPECH, religieux, réfecturier du monastaire S^t Pierre;

NICOLAS DANDELLE, sirurgien, natif de Bonestable, au pays du Maine²;

PIERRE GRINHAC, marchand;

JEHAN LAFAIGE;

PIERRE MALMONS, mestre cordonnier.

Ici encore nous pouvons relever la date de leur voyage à

¹ Ces trois noms en *italique* n'ont pas paru dans les listes antérieures.

² Ce pèlerin est aussi mentionné comme « habitant de Moyssac. »

Compostelle, ainsi qu'ils le firent « deument aparoir de leurs lettres de confession. » Delpech est pèlerin du 4 octobre 1593; Dandelle du 8 mars 1602; Grinhac du 3 juillet 1604; Malmons et Lafaiage du 1^{er} mai 1603.

Au bas de l'acte ont signé, avec le notaire, Motes, les pèlerins Delpech, Maynard, Delpon, Pierre Malmons, Pierre Grinhac et Dandelle. Le rédacteur ajoute : « et autres ne saivent. »

Pas de relation pour l'année 1607; la suivante est au verso même de l'acte que nous venons d'analyser.

Année 1608.

Le dimanche vingt-quatriesme jour du moys d'aoust, avant midy..... Se sont assosciés en la frairie de monsieur S^t Jacques, fondée en l'esglize Saint-Jacques de lad. ville, comme ayant fait le voyage et pellerinaige d'icelluy en Compostelle de Galice, comme ils ont fait les tous aparoir de leurs livres de confession, quont exhibés chascung au préalable aux S^{rs} Pierre Angelly et Jean Pinieras, marguelliers, et plusieurs autres pèlerins... en presence du notaire et de Pierre Rimalhie et Jean Sizairol :

JEAN POUZOLET, app ^{re} ¹ ;	ANDRIEU SIMON;
PIERRE DEHILOS, dict Pelut;	PIERRE RINIAC;
JEAN LEIGUES;	PIERRE DELFAU;
MICHEL SEGYP;	JEAN BRANDELIN, marchand;
JEAN BAISSAC;	FERREOL DELPECH, paineur ² ;
GERAULD NEGRE;	ANTHOINE RISPE, cordonier;
BERNARD FERRIÉ;	P. TREVEDENT, marchand. »
PIERRE BERTRAND;	

Lesquels, est-il dit, « ne saichent signer, sinon lesdits Pouzoulet, Baissac et Rimalhie. » Cependant, avec celles du notaire Motes et des trois précédents, suivent les signatures de Leigues, Rispe, Trevedent.

¹ Abbréviation de *apothicaire*.

² Mis sans doute pour *peigneur*.

A ce point, le Registre paraît avoir été tronqué; on voit encore la lisière d'un feuillet taillé par des ciseaux. Cependant le foliotage des pages n'est pas interrompu; peut-être est-il d'époque postérieure. Quoi qu'il en soit, après l'acte de 1608 nous avons une lacune de cinq ans.

Année 1613.

Le 25 juillet eut lieu, avant midi, l'assemblée d'usage pour la réception des pèlerins qui se présentèrent. Ce furent :

PIERRE ROUDILH;

HUGUES TALHEFER;

PIERRE MAURET;

PIERRE COUDOL;

ANTHOINE LABORIE;

FRANÇOIS MOLHERAT;

JEHAN DELPECH, dict Castanh.

« Lesquels touz ont requis bouloir recepvoir à ladite frairie, offrant de faire le debvoir de ladite confrairie... et ont juré sur les quatre saincts Evangilles.

Auprès du nom Molières, notaire, sont les signatures de Talhafer, Coudol, Laborie et Risper, « margalier. »

Année 1614.

Comme en 1606, l'assemblée eut lieu « en l'esglise de S^t Jacques, à l'issue des vespres, » le jour de la fête patronale, 25 juillet. Un seul candidat se présenta et fut reçu :

BERNARD LAFON,

ayant fait le voyaige à S^t Jacques de Compostelle, ainsi qu'il a fait deument aparoir de ses lettres isy exhibées et aprouvées.

Il prête serment sur les Saints Évangiles, « par devant Moss^r Simond Martiel, recteur d'icelle esglize. » Ont signé à l'acte, avec le notaire Jean Motes, Lafon, Martiel et Vernhes.

Année 1615.

Deux relations pour cette année. La première signale l'assemblée d'usage, tenue le 25 juillet, et dans laquelle furent reçus confrères les quatre Moissagais suivants :

JEHAN BON, praticien;	ARNAULD CARIBEN;
JEHAN LA PORTE, couroyeur;	PIERRE GUIRALS.

Tous « font apparoir par leur livret de confession avoir faict le pellerinaige en l'esglize S^t-Jacques de Compostelle, » et jurent fidélité aux Statuts de la Confrérie à eux « lus par les marguilliers Blaise Rigails, Ramond Mirapoix et... »

Là s'arrête la relation au bas du feuillet, après lequel nous trouvons une lacune de deux ans. Plusieurs pages ont été amputées, et les documents qui vont suivre, à partir de l'année 1618, sont couchés sur un parchemin beaucoup plus léger et de teinte très différente des feuillets précédents. Mais, avant de passer à l'acte de 1618, nous avons une seconde relation pour cette année 1615.

Ce second document, entièrement conservé, est de grande importance pour expliquer les complications qui amenèrent la reconstitution de la Confrérie et la réforme de ses Statuts. C'est une requête datée du 20 mai, dont voici le texte intégral :

A VOUS MESSIEURS DU VENERABLE CHAPPITRE DU MON^{stère}
SAINT PIERRE DE MOISSAC.

Supplient tres humblement les Marguilliers et Confraires de la confrairye des pellerins Monsieur Saint Jacques de Moissac, qu'il y a quatre vingt douze ans ou plus que lad. confrairye a esté hérigée en lad. ville et qu'en faveur d'icelle vous predecesseurs, Messieurs, et Monsieur le Cellerier lung et vous auroint accordé à lad. confrairye une Messe haulte avec votre procession partant de vostre Monastere jusques en l'esglize où ils font ou feront faire leur debotion, et depuis quelques années leurs debotions ayant esté faictes en l'esglize de la parroisse saint Jacques dud. Moissac

et jusques à ce que M^r Simon Martiel p^{tr}e auroict esté procureur et recteur de lad. esglize, de quoy peult avoir dix à douze ans. Lequel, au lieu de leur faire faire le service divin en icelle toutz les ans, les a tellement troublés qu'en fin la plus grande partye desd. confraires se seroinct despartis de lad. confrairye, ne pouvant supporter les actions fantastiques dud. Martiel, recteur, qui tous les ans comme dict est, cherche de riottes par my les confraires; et mesme en ceste feste saint Philip et saint Jacques dernier eschue, en telle sorte qu'il ne les auroict voulu conduire avec sa procession accoustumée en l'esglize Saint-Martin de lad. ville, pour y continuer le vœu et debotion qu'ons y faict tous les ans. Qu'auroict este cause que suyvant la plus grande opinion des confraires, les suppliants auroinct translattée leur confrairye et debotion en l'esglize Saint-Michel de la presente ville, soubz le bon plaisir de Monseigneur l'Evesque de Cahours; en laquelle esglize Saint-Michel, les suppliants vous supplient tres humblement. Messieurs, vouloir les acister de bostre procession, qu'avoinct par le passé accoustumé faire en lad. esglize Saint-Jacques, le jour et feste saint Jacques le Majeur, qui est tous les ans au vingt cinquesme julliet, avec celebration de la Sainte Messe diague et soubz diague, et autre bonne et louable debotion accoustumée, attendu ce dessus. Et dailheurs il vous est notoire lad. esglize Saint-Jacques estre fort petite et que avec prou d'incomodittés vous mess^{rs} finira y pouvoir faire les offices ny pouvant demourer que fort estroictement et incomodement; et qu'aucontraire lad. esglize Saint-Michel est en beaucoup plus grande et quatre fois plus comode que celle de lad. paroisse Saint-Jacques. Et outre ce encore, il y a quatre chappeles, la plus moindre desquelles est presque sy grande que lad. esglize Saint-Jacques. Considéré dailheurs qu'en accordant ceste faveur aux dicts suppliants, vous ne sortez poinct dehors de la paroisse S^t-Michel, en laquelle vostre dict Monastère est scitué, et que led. recteur de la paroisse S^t-Michel a l'administration des saints Sacrements en vostre dict Monastère, veoir mesme les fons baptismales. Et en ce faisans, lesd. suppliants pieront Dieu pour l'augmentation du bien et prospérité de bostre dict Chappitre et ferez bien ¹.

¹ Suivent les noms des confrères « suppliants » : Bories, notaire, Poujoulet, Rigal, Mirapoix, Brandelin, Debon et Roux; lesquels s'engagent à rendre « les debvoirs accoustumés à Messieurs le prieur et Chappitre. » Le

Voilà donc exposés le fait et la cause de la désunion des confrères : « les actions *fantastiques* » du recteur de Saint-Jacques, cherchant des *riottes*¹, et se refusant à conduire la procession des pèlerins à l'église *Saint-Martin* ! Le curé tenait pour son église ; les pèlerins la trouvaient insuffisante, et offraient d'aller dans celle de *Saint-Michel*, beaucoup plus spacieuse et plus commode. Et dans leur requête à Messieurs du Chapitre de Saint-Pierre, les suppliants exploitent toutes les raisons pour engager ces religieux à venir, selon l'usage, les accompagner et présider leurs fêtes et cérémonies dans cette église. Quel fut le résultat de leur démarche ? Le Registre ne le fait pas connaître ; mais la suite des actes prouvera que le conflit dura de longues années, après avoir provoqué une constitution nouvelle de la Confrérie, ainsi que nous le verrons dans le chapitre suivant.

Jusque-là et pendant les *quatre-vingt-douze* premières années, dont les actes principaux viennent de passer sous nos yeux, rien ne paraissait avoir troublé cette association. Dans cet espace de temps, près de deux cent cinquante « pèlerins » sont venus s'adjoindre aux quinze fondateurs, sans compter ceux dont les noms devaient se trouver dans les nombreuses lacunes du manuscrit que nous avons signalées. C'est, sans doute, par centaines qu'il faudrait chiffrer

tout fut « appointé le vingtiesme may mil six cens quinze. Fauché, prieur, ainsin signé à l'original, » dressé par Bories, notaire royal. — La copie de cette requête, couchée dans notre Registre, fut faite par les notaires royaulx Darie et Cazals, d'après l'original « exhibé par Jean Poujoulet, appoticaire ; Cyprien Delpech, Jean Verdié et Géraud Sulprin, marchans, pelerins, confraires et margualhiers, et ce pour le produire au procès que lad. frairie a contre M. le recteur St Jacques sur la translattion d'icelle, pardevant Monseigneur l'Evesque de Cahours. » Au bas les signatures.

¹ Vieux terme signifiant *disputes, querelles* ; du latin *riotare*, en italien *riottare*, en anglais *riot*. Ce mot ne s'employait guère que pour « trouble occasionné par trois personnes au moins... coups et blessures, attaque à main armée. » En venait-on jusque-là dans la Confrérie ?

ces inconnus; car le relevé des lacunes ou du silence de nos documents porte sur soixante-quatorze années!... Déjà même nous pouvons donner une liste complémentaire de pèlerins, que nous avons trouvés agissant comme Confrères et remplissant des charges dans la Confrérie, sans que leur réception ait été mentionnée au cours des procès-verbaux analysés jusqu'ici. C'étaient :

ANDRIEU LORMAN, baille, 1531;	MATHURIN FOSSAT, baille, 1539;
JEHAN BORTOMIEU, baille, 1535;	JEHAN LARNAUDES, baille, 1586;
ANTHOINE BESI, prestre, 1535;	JEHAN LAGUIE, baille, 1586;
PIERRE FILHOL, prestre, 1535;	JEAN PINIERAS, marguillier, 1608;
ANTHOINE GAULÉJAC, baille, 1536;	JACQUES FAUCHÉ, prieur, 1615;
RAMOND LEYGE, baille, 1539;	GÉRAUD SULPRIN, confrère, 1615 ¹ .

Durant cette première période, de bonnes résolutions furent prises pour la conservation de la Confrérie, tant au point de vue matériel que pour le spirituel. Et si nous avons eu à enregistrer quelques plaintes, elles étaient à l'avantage des pèlerins réclamant d'office leur inscription au rang des Confrères.

Tel est le bilan de la première époque de notre Confrérie; passons à la seconde période de son existence et deuxième partie de notre manuscrit.

¹ Il convient aussi d'ajouter les 12 pèlerins qui, en 1602, provoquèrent une réunion pour se faire inscrire d'office sur le Registre de la Confrérie. Voir ci-avant pp. 45-46.





VII

RÉORGANISATION ET APPROBATION OFFICIELLE DE LA CONFRÉRIE

Nous venons d'entendre les plaintes d'un certain nombre de Confrères contre les « actions fantastiques et riottes » de leur propre curé, le recteur de l'église Saint-Jacques, siège de la Confrérie. Mauvais vouloir, défaut d'entente, prétentions peut-être exagérées avaient amené une scission entre le chef et les membres. Au dire des plaignants, cet état de choses durait, déjà en 1615, depuis « dix à douze ans, » c'est-à-dire depuis que M. Simon Martiel avait été nommé « procureur et recteur de ladite esglize. » Celui-ci les avait « tellement troublés qu'en fin la plus grande partye desd. confraires se seroinct despartis de ladite confrairye. » Ne lui en voulait-on pas aussi parce qu'il gouvernait la Confrérie à titre de « *recteur* » de la paroisse, sans la qualité de « *Pèlerin*? » Le fait est que jamais il ne signe de ce titre, pas plus que de celui de Confrère, et que nulle part ne paraît sa réception comme membre de cette Société...

Sur ce vint la requête du 20 mai 1615, que nous avons rapportée tout au long. C'était au lendemain des troubles qui étaient survenus à l'occasion de la fête annuelle de saint Philippe et saint Jacques le Mineur (1^{er} mai). Pareille diffi-

culté allait se rencontrer, sans doute, pour la solennité patronale de saint Jacques le Majeur (25 juillet). Sans perdre du temps, les confrères s'assemblent extraordinairement, huit jours avant cette fête. Là, au nombre de cinquante-sept, — dont vingt noms jusqu'ici inconnus¹, — preuve que l'association avait considérablement diminué ou était bien désorganisée, — ils rédigent de *Nouveaux Statuts*, les soumettent à l'approbation du Roi, et sollicitent la reconnaissance et l'autorisation légales de leur Confrérie, à nouveau constituée, avec *l'église Saint-Michel ou tout autre* de la ville comme centre de leurs fêtes et réunions. Ainsi ils espéraient mettre fin aux contestations, et avec la protection royale user tranquillement de leurs droits et privilèges. Hélas ! ils n'eurent guère que moitié satisfaction pendant longues années, comme nous le constaterons dans le dépouillement de nos parchemins.

Tout d'abord voici l'acte de leur délibération de réformation et constitution nouvelle de la Confrérie, avec le texte des nouveaux Statuts. C'est ce précieux document qui ouvre le Registre.

L'AN mil six cens quinze et le sectziesme jour du moys de juillet, dans la ville de Moyssac, diocèse et seneschallat de Quercy et maison de Raymond Gratacap, marchand et consul de ladite ville, par devant moy notaire et tabellion royal et soubsdicit avec soubscripts et presans les tesmoingz bas nommés; ce sont establis et constitués en leurs personnes² : Honorable fraire Jehan Delpech, relligieux reffecturier au monastaire Sainct-Pierre de Moyssac;

¹ Nous inscrivons les noms de ces nouveaux venus en caractère *italique* dans la nomenclature qu'on va lire en tête du texte des *Nouveaux Statuts*. Pour justifier la diminution ou désorganisation de la Société, se rappeler qu'à cette date nous connaissions près de 300 confrères.

² Les noms des réformateurs étant presque tous passés dans les listes antérieures (avec quelques divergences orthographiques), nous n'en dresserons pas ici le catalogue. Nous nous contentons de mettre en italique ceux que nous n'avons pas encore rencontrés.

Raymond Delpech, prêtre; led. *Gratacap*, consul; M^{re} Guillaume Bories, bachelier ez-droictz, notaire et tabellion royal dud. Moysac; Jean Delsol, cordonié; Andreas Espinasse, cardeur; maistre Raymond Mirapoix, Jean Bayssac, Jean Bon, praticiens; Jean Bravedant, Blaize Riguailh, Ciprien Delpech, marchantz; Jean Poujoulet, appotieguaire; Michel Laborie, aussi praticien; Jean Lafaiqe, cordonie; Jean Pinceran, sarrurier; Jean Cousy, Ferreol Delpech, marchantz; Jean Sejairol, sargié; François Molhierat, Anthoine Laborie, trabaheurs; Pierre Roudilh, talhieur; *Benoist Grelou*, tisseran; Michel Seguy; *Anthoine Labrouse*, dict Bourmegalh; *Anthoine Bertrand*; *Pierre Bibian*, courdier; Jean Laguelhie, merchant; Pierre Albert, praticien; *Jean Bayrounat*, talhieur; *Grégoire Castex*, Pierre Delpech, convieurs; *Bernard Héric*, roudié; *Guillaume Arsagnei*, escollié; *Arnauld Calandres*, trabaheur; Jean Delbose, *Joanthil Caudru*, Anthoine Rispe, Anthoine Calbet, courdoniers; *Raymond Bertrand*, tacheron; Jean Marques, Pierre Mauret, filz de Thomas, trabaheurs; *Anthoine Castaing*, talhieur; *Jean Sergue*; Pierre Malmonz; *Pierre Coudol*, filz de Jean, talhieur; Jean Mestre, chaussatier; *Gerauld Soulpin*, tiseur de layne; *Pierre Vessié*; Bernard Lacrouz, laboreur; Pierre Delfau, dict Bonhome; Guillaume Laborie, dict de Laguilhalmotte; Anthoine Tourtoude, *Jacques Fauche*, *Martial Delpech*, bourgeois; *Jean Roux*, merchant; *Anthoine Bouché*, traffiquant, habitans dud. Moyssac, quy ont dict avoir faict led. pellerinaige de Monsieur Saint Jacques de Gualice en la ville de Compostelle aux Espagnies, ainsin qu'ils ont dict avoir faict cy devant apparoir par leurs carthes de confession et de pardon concédé à toutz ceulx quy font led. pelerinaige et a esté faict deslivré par Monseigneur l'Archevesque dud. Compostelle, et du despuis enroollés en certaine Comfrairie quy cy devant a esté herigée en la presante ville de Moyssac, en laquelle seroict arrivé quelque certain discord, à cause d'une insolence faicte par aulcungz malaffectionés à la devotion de lad. frairie; affaulte aussi qu'en ycelle par le passé n'avoinct esté dressé des Estatutz aprouvables. A ceste cause les susnomés désirant aulmanter la dévotion de ceste confrairie pour eulx et les leurs à l'advenir ayant faict le mesme pelerinaige, ont ordonné et institué, instituent et ordonnent que dès à present et à tous jours et jamais, ils forment comme existant en la presente ville de Moyssac a l'honneur de Dieu et de la glorieuse sacrée

Vierge Marie et de Monsieur Saint Jacques une Confrairie soubz le bon plaisir du Roy nostre Sire, soubz les articles suyvants.

Premièrement que à l'honneur de Dieu, comme dessus, et de Monsieur Saint Jacques lad. confrairie fera celebrer toutz les dimanches de l'an, à l'heure de sept heures de matin, une Messe haulte avec diague et soubz diague dans une de telles esglizes de lad. ville de Moyssac que bon semblera à la pluralité des voix des confrères; comme aussi les jours des festes dudict Sieur Saint Jacques, quy sont au premier de may l'une, et l'autre au vingt cinquiesme de juilhet.

Et lesditz jours de festes dudict saint, comme aussi les velhes, les marguelhiers seront tenus faire dire vespres le soir; et lesdicts confraires de venir auxdicts offices au moings lesdicts jours des festes dudict Saint avec leurs chappeaux enfalottés à mode de pelerins, sur peyne d'une livre de cire pour la premiere foys, et deux livres pour la seconde, et cinq livres pour la troysiesme; et pour la quatriesme estre bannis et tirés hors de lad. frairie, en laquelle personne ne pourra estre receu qu'il n'ayt fait foi avoir vrayment fait led. pelerinaige, et qu'il ne soict en vie qui soict de bonne reputation; et que les marguelhiers et autres officiers de lad. frairie ne l'ayent approuvé et vérifié leurs cartes de confession.

Ils ont arresté que affin d'avoir de comodités pour faire le service divin et austres, avoir la cire et avoir ornements convenables requis et necessaires, qu'il sera fait queste aux messes, et en outre que chascung desd. confraires payera annuellement à lad. Confrairie la somme de cinq soubz, et d'entrée à ycelle douze soubz six deniers, sauf à aulmanter ou diminuer si le cas y estoict.

Et a chascune desd. festes toutz et chascungz desd. pelerins seront tenus ce preparer à la confession et faire leur communion toutz ensemble en lad. esglize où ils feront faire le service divin.

Davantaige a esté arresté et ordonné que pour faire la levée des deiniens susditz et aultres que besoing sera, il se fait election toutz les ans et à lad. feste Saint Jacques le Majeur quy est comme dict est au vingt cinquiesme juilhet, de trois marguelhiers prudhommes sages et gens de bien, quy aient esté cinq ans auparavant receus en lad. confrairie; et de trois en trois ans d'ung prier, à chaque

feste Saint Jacques le Mineur, de May, pour le moings de trente cinq ans, et aulx yssues de vespres de ladicte feste, homme sage et advizé, et qu'il soict bien fammé et des plus apparens de lad. frairie, pardevant lequel les confraires marguelhiers seront tenus rendre compte de leurs actions et de leur administration, appelé par luy pour acister deux des autres plus apparantz de lad. confrairie.

Ont arresté aussi que chascung des dimanches et festes, il sera fourni ung pain quy sera benit par le prebtre quy fera l'office, et apres par les marguelhiers distribué aulz fraires, qui chascung d'eulx sera tenu en prendre un morceau par forme de communion, suyvant la bonne et louable coustume de l'Esglize Catholique, Apostolique et Romaine.

En oultre a esté arresté et ordonné que aulcung desd. comfraises venant à deceder, les survivantz seront tenus se randre à la maison du decedé le jour de la sepulture pour acister à icelle; auquel effet seront mandés par lesd. marguelhiers quy feront par ung homme sonner une petite clochette par toute la ville, portant un chappeau de pelerin avec un cierge où sont les armoyries et marques dud. Sieur Saint Jacques; et si les hoirs d'ycellui n'avoinct moyen de le faire ensevelir, les marguelhiers seront tenus de le faire aulx depens de lad. confrairie, et a faulte de sy trouver le defailhant, saulf legitime excuse, sera tenu de payer à lad. confrairie une livre cire pour led. default; et chascung sera tenu d'appourter, comme dessus, leur chappeau enfalotté, sur la mesme peyne; et le lendemaing dud. deces lad. Comfrayrie fera celebrer une messe haulte de Requien pour l'ame dud. pelerin decedé, avec pain et vin; pour faire dire laquelle messe, chascung desd. comfraises sera tenu de payer ung denier.

Et parce que les Messieurs du Chappitre du Monastaire Saint Pierre de Moysac ont accoustumé toutz les jours des festes de Saint Jacques le Majeur ce rendre aulx processions qu'ilz font en l'esglize ou les comfraises font leur devotion, et y celebrer la sainte messe, il est arresté que lesd. comfraises en corpz yront la velhe de lad. feste suyvant lantienne coustume audict Monastaire supplier Monsieur le Prieur et avec ceulx du Chappitre aussi en corpz de vouloir venir faire lad. procession et celebrer lad. sainte messe.

Comme aussy la velhe de Saint Jacques le Mineur, dernier d'apvril, à l'issue des vespres, la confrairie suppliera Monsieur le recteur de l'esglize ou ledict saint service se fera les conduire

dans procession le lendemain faire l'offrande accoustumée à Monsieur Saint Orens, en l'esglize Saint-Martin de Moyssac ¹.

Et sy à l'advenir arrivoict quelque discors entre les marguehiers de lad. confrairie d'une part et le recteur de l'esglize où ils feront leur devotion d'autre part, sera permis auxdicts officiers de lad. Confrairie d'y celle changer et translacter en aultre esglize de lad. ville de Moyssac, suyvant la deliberation du Conseil quy sera tenu entre eulx. Le tout neantmoingz tendant à aulgmentation de la devotion de l'honneur et gloire de Dieu.

Et lesdictz articles et Estatutz de lad. Confrairie, pour eulx et les aultres confraires à l'advenir, ont promis tenir, garder et observer soubz l'authorization, modification, aulmentation ou diminuation qu'en sera faicte par Sa Majesté; et à ses fins ont oubligés et hipotesqués toutz et chascungz leurs biens presens et advenir; toulz ont soubmis à toutes les rigueurs de justice. Et ainsin l'ont juré aulz Saintz Evangilles de Dieu, presants Raymond Roudoullan et Jehan Lacassagnie, clerz soubzsignés, avec partye desdicts constituants, quy ont seu signer, l'autre partye auroinct dict ne scavoir. Et moy Pierre Cazals, notaire, tabellion royal de la ville de Moyssac en Quercy quy requis ay rethenu les susd. Estatutz. Et en foy de quoi me suis soubsigné de mon seing authentique accoustumé dict de

CAZALS, *notaire.*

On n'a qu'à rapprocher ces Statuts de ceux qui régissaient primitivement la Confrérie moissagaise, pour se rendre compte des améliorations, additions ou restrictions apportées à cette dernière époque. Nous nous contentons de relever,

¹ Cette église, où la Confrérie des pèlerins se rendait le 1^{er} mai pour y vénérer les reliques de saint Orens, n'était autre que celle de la paroisse actuellement dénommée Saint-Martin. Bâtie vers le V^e siècle hors des murs de la ville, sous le vocable du grand évêque de Tours, elle prit le nom de Saint-Ansbert, lorsque, en 868, les reliques de ce deuxième abbé de notre monastère moissagais y furent portées de Fontenelle (diocèse de Rouen). Mais des actes du XIV^e siècle nous apprennent que, reconstruite après les ravages des Albigeois, cette église reprit son appellation première, qu'elle a conservée jusqu'à ce jour. (Cf. *Chronique* d'Aymery de Peyrac, f^o 156 r^o, c. 1; Item, *Études historiques*, par Lagrèze-Fossat, et *Documents* de M. Moulénq.)

dans les considérants qui précèdent le texte, les points les plus saillants.

C'est d'abord un fait capital, et qui pourrait passer inaperçu si on ne s'en tenait qu'aux articles mêmes de ces Statuts : dans aucun de ces paragraphes il n'est question du pèlerinage à Compostelle, qui dès l'origine de la Confrérie fut la condition *sine quâ non* pour l'admission dans la Société. On a vu, en effet (p. 19), que les fondateurs avaient établi et institué leur association « pour eulx et aultres *pèlerins faisans ledict voyage, et non aultres.* » Les réformateurs entendirent poser aussi cette obligation; et tout comme les premiers l'avaient spécifiée dans les préliminaires aux articles, ceux-ci la précisèrent aussi clairement dans les mêmes considérants. Après avoir constaté que tous les membres présents à l'assemblée de réorganisation « ont dict avoir faict led. pellerinaige... et cy-devant apparoir par leurs carthes de confession et de pardon, » ils déclarent que la présente Confrérie est « pour eulx et les leurs advenir *ayant faict le mesme pèlerinaige.* » Nous insistons sur ce point, car nombreuses furent les Confréries similaires, où la condition du pèlerinage n'était pas essentielle; en d'autres on pouvait faire ce voyage par procureur, c'est-à-dire trouver un remplaçant moyennant aumône ou compensation pécuniaire, etc¹... Plusieurs même de ces associations, surtout à partir du XVII^e siècle, devenues de simples sociétés de secours mutuels, supprimèrent totalement cette clause. A Moissac elle fut maintenue jusqu'aux derniers jours, et mise en pratique, comme nous le verrons dans les procès-verbaux de réceptions, même à l'époque où les Ordonnances royales avaient rendus, sinon impossibles du moins bien difficiles ces pèlerinages.

Un second point des préliminaires au texte des Statuts est

¹ On verra ci-après, au ch. XI, ce qui en fut pour la Confrérie des Pèlerins de Saint-Jacques de Paris.

l'exposé des motifs allégués pour justifier leur réforme. Il était arrivé, disaient les sollicitants, « quelque discord, à cause d'une insolence faicte par aulcungs malaffectionnés à la devotion de lad. comfrairie; à faulte aussy qu'en ycelle par le passé n'avoinct esté dressé des Estatutz aprouvables. » On peut se demander en quoi les premiers Statuts n'étaient point *aprouvables*. Quelle était aussi l'*insolence* qui fut faite, en plus des actes déjà blâmés et réputés *fantastiques* du recteur de Saint-Jacques? Aucun des documents se rapportant à cet exposé ne laisse comprendre ces méfaits; nous verrons même que les diverses pièces officielles analysées dans la requête des suppliants sont muettes sur les motifs par eux allégués, et ne laissent paraître, au contraire, que des intentions d'*amélioration* et d'*augmentation* de dévotion envers le saint patron de la Confrérie¹.

Enfin, au second paragraphe des Statuts, se trouve un détail qui a embarrassé de nombreux érudits appelés à notre aide pour l'éclaircir². Il est dit qu'au moins les jours des grandes fêtes les confrères devaient se rendre aux offices « avec leurs chapeaux *enfalottés* à mode de pèlerins. » Ni les Statuts des autres Confréries, ni les récits de voyageurs, ni les Lexiques spéciaux ne mentionnent le qualificatif « *enfalotté*. » S'agit-il de la forme de cette coiffure, dont le rebord de face était relevé en visière, ou bien est-il question des diverses amulettes ou ornements qui décoraient le revers frontal et quelquefois une partie de la calotte du

¹ Voir aux deux pages ci-après l'Ordonnance du Conseiller royal et la Lettre-patente du Roi.

² Nous remercions ici, tout spécialement, pour les recherches qu'ils ont bien voulu faire à notre intention, tant sur ce point que sur divers autres : notre compatriote et ami Dom Dubourg, religieux bénédictin, M. Ad. Lavergne, vice-président de la Société historique de Gascogne, inspecteur de la Société française d'archéologie, M. Al. Nicolai, secrétaire général de la Société archéologique de Bordeaux, et M. le baron de Bonnault d'Houët, archiviste-paléographe de Compiègne.

chapeau? Nous pensons avoir trouvé la solution dans un couplet d'une des *Chansons* des pèlerins de Compostelle. Après avoir narré les principaux incidents de son voyage, le pèlerin termine par cette strophe :

Quand nous fûmes à Saint-Jacques,
 Nous n'avions denier ni maille,
 Ni moi ni mes compagnons ;
 Je vendis maalebasse,
 Mon compagnon son Bourdon,
 Pour avoir du *fallotage*
 De Saint Jacques le Baron ¹

Le « fallotage » du baron S. Jacques ne peut être que les coquilles, statuettes, figurines, emblèmes et souvenirs divers du saint, dont les pèlerins se munissaient avant de quitter Compostelle, soit pour eux, soit pour leurs amis, ou bien même pour en faire le commerce le long de leur route en rentrant chez eux². Ainsi le chapeau « *enfalotté* » nous paraît devoir être la coiffure dans la forme que nous avons décrite, garnie de coquillages et autres objets de dévotion, telle qu'on la voit dans la planche I.

Quoi qu'il en soit de ces questions incidentes, le 7 novembre de cette année 1615, les confrères « Jehan Bravedant, Blaize Riguailh, marchants, et Raymond Mirapoix, praticien, marguelhiers de lad. Confrairie, » présentèrent leur délibération et les Statuts nouveaux à la signature et approbation du juge séant à Moissac. En audience tenue « en la court au Chasteau royal, » par devant le Conseiller Guillaume de Redon, lecture fut faite de ces documents, attestant que lesdits comparants, « tant pour eulx que les aultres confraires,

¹ C'est le 17^e et dernier couplet de la *Chanson*, classée la 6^e dans le *Recueil* publié par M. Socard en 1865, p. 88 et suiv. Nous avons à parler longuement de ces divers chants des pèlerins, dans la suite de notre travail; notons, en passant, que cette complainte était sur l'air : *Ma calebasse est ma compagne*.

² C'est tout ce qu'on pouvait appeler le *bibelot du pèlerin*, y compris les images, chansons et manuels à son usage, ou pour l'édification du public.

auroinct dict avoir dressé certains Estatutz pour plus *facilement* *étendre* lad. Confrairie. » Le juge, reconnaissant le bien fondé de la demande et les avantages assurés par les dispositions et teneur des Statuts, donna son approbation provisoire, obligeant les requérants à obtenir « de sa Majesté lettre d'approbation et confirmation d'yceulx dans le moys prochain ¹. »

¹ Voici le texte intégral de ce document : « Guillaume de Redon, con^{ter} du Roy nostre sire, son juge ordinaire en la ville, bailliaige et juridiction de Moyssac. A toutz ceulx qu'il appartiendra, salut. Sçavoir faysons et attestons icy soubz escript par devant nous, en audience de nostre court au Chasteau royal, dans nostre consistoyre avoir comparu M^{re} Jean Botailh, licencié ez droicts et advocat en nostre court, lequel present et a luy acistans M^r Guillaume Bories, notaire et tabellion royal dud. Moyssac, Jean Bredent, Blaize Riguail, marchants, et Raymond Mirapoix, praticien, aussy dud. Moyssac, marguelhiers de la Confrairie de pelerins Monsieur Sainct-Jacques, hérigée en lad. ville de Moyssac, quy tant pour eulx que les autres confraires d'ycelle auroinct dict avoir dressé certains Estatutz pour plus facilement entretenir lad. Confrairie et faire faire le service divin accoustumé estre faict en ycelle dans l'eglize parrochiale Sainct-Michel dud. Moyssac, lui ayant remis copie retenu par M^{re} Jean Cazals, notayre, en date du sectiesme juillet dernier et quittance lecture en estre faicte. Et iceulx Estatutz par nous autorisés, en presence de M^r Jean de Lavolvène, procureur du Roy, quy les auroict leus et communicués a tous soubz le bon plaisir de Sa Majesté, lequel Volvène precedament susdit auroict dict avoir leus lesd. Estatutz, et d'aultant lesquels qu'il n'y a rien qui soict au prejudice de la Relligion Catholique, Apostolicque, Romaine, ny de service de Sa Majesté, au contraire le tout tendant à l'aulmentation de la devotion et auroict déclaré n'entendre empescher la lecture et autorisation desd. Estatutz, au contraire partant si besoing est aurait requis à la charge par lesd. marguelhiers et confraires d'y avoir lieu d'approbation et confirmation de Sa Majesté dans six moys; sur quoy judicialement lecture faicte d'iceulx Estatutz, Avons ordonné qu'ils soict tenus pour authorizes et... est interposé le decret par autorité judiciaire de nostre court, à la charge desdits marguelhiers et confraires d'obtenir de Sa Majesté lettre d'approbation et confirmation d'iceulx dans six moys prochain. En foy de quoy leur avons faict expedier pour présenter à nous lesdicts procureurs du Roy, et nous, greffier, signées et scellées du scel royal de notre court aud. Moyssac, le septiesme novembre mil six cent quinze.

« DELAVOLVÈNE, *procureur du Roy.*

(Place du sceau
du procureur.)

« *Du mandement dud. sieur juge :*

« ROUVILH. »

Conformément à cette Ordonnance, les Confrères soumirent immédiatement leurs Statuts à l'approbation royale. Un mois après furent délivrées et datées à Bordeaux les Lettres-patentes d'autorisation et confirmation, tant de la Confrérie que du Règlement nouveau qu'elle s'était tracé. En voici la teneur, d'après l'original même qui a été cousu en tête de notre Registre :

LOUIS, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre. A tous présents et advenir salut. Noz chers et bien amez les Scindycs et Marguilliers des pellerins et confreres de la confrerie errigée et instituée en nostre ville de Moissac, à l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie et de Monsieur Saint Jacques Nous ont fait dire et remonstrer que puis longues années il auroict esté errigé une confrerie en nostre ville de Moissac de tous les pellerins qui auroinct fait le voyage et pellerynage en l'eglize dudict Saint Jacques aux parties d'Espaigne, de laquelle les expossants faisoient la melleure partie comme en estant le plus grand nombre. Naintmoings lad. confrairie nestant de nous autorisée ny de nos predecesseurs n'auroit pas subsisté sy que les exposants desiroinct continuer leurs prières par ansamble et se maintenir en l'amitié qu'ils ont entre eulx par le moien de leur union et frequantation et randre par ansamble le mesme debvoir et vœux audict Saint Jacques les jours et festes qui luy sont desdiés et autres jours solanpnels de l'année, seroient dressés des Statuts et articles concernant le service divin qu'ils antendent faire celebrier en l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie et dudict Saint Jacques en l'eglize Saint-Michel dudict Moissac ou telle aultre eglize de lad. ville que bon leur semble, soit en l'eglize Saint-Michel ou aultre dud. Moissac, Nous requerant iceulx vouloir autoriser, aprouver et confirmer, affin que désormais ladicte confrairie estant de nous autorisée et lesdits Statuts emologués, on ne puisse plus les troubler ny anpescher directz ny indirectz en leur dicte assanblée ny audict service divin en ladicte eglize Saint-Michel ou aultre eglize que l'on leur sanblera plus commode audict Moysac. SÇAVOIR faisons que nous inclinant liberallement a la suplication et requeste de susd. scindicq, marguilliers et confraires pellerins dudict Saint Jacques, AVONS aprouvé et confirmé, aprouvons et

confirmons ladicte confrairie et Statuts y attachez soubz nostre Contresel pour estre par eulx et leurs successeurs plainement observez suivant leur forme et teneur. SY DONNONS EN MANDEMENT a nos amez et feaux Cons^{illers} et gens tenant nostre court de Parleman a Toulouze et a touz nos amez justiciers et officiers qu'il appartiendra, que tout le contenu en iceulx Statuts vous les fassiez souffrir et laissez jouir et leurs successeurs, sans leur faire, ny souffrir estre faict, ores ny pour l'advenir aucun trouble, destourbies ou anpeschewan; au contraire lequel sy faut estre metez les ou faites mettre incontinant et sans dellay au premier estat, et de ce nonobstant quelconques ordonnance restriction deffance, et bien au contraire. Car tel est notre plaisir, et affin que ce soit chose ferme et estable à tousjours, nous avons faict mettre nostre sel à ces despeches. Donné à Bordeaux au mois de decembre, l'an de grâce mil six cens quinze et de nostre règne le sixiesme.

Ces Patentes, « données en forme de Charte et signées sur le reply par le Roy Louis treizième, scellées du grand sceau de cire verte et lacz de soie, » furent enregistrées au Parlement de Toulouse le 15 mars 1616. Extrait de cet enregistrement¹, signé par Demalenfant, fut adressé à la Confrérie en lui transmettant la Patente royale, ainsi que la supplique, la délibération et les Statuts qui avaient été envoyés par le procureur royal. Tout était donc en règle au point de vue des autorisation et approbation officielles; la Confrérie pouvait vivre en paix. La suite va nous dire s'il en fut ainsi.

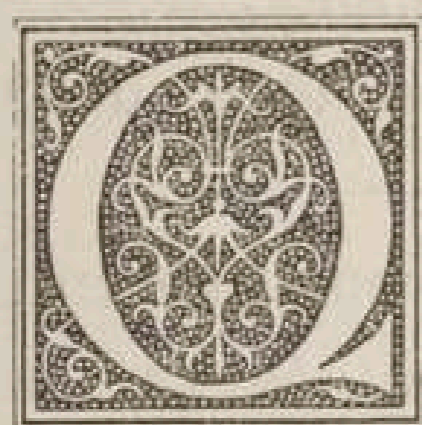
¹ Cette pièce originale accompagne la Patente de Louis XIII, et est, comme celle-ci, attachée en tête de notre Registre.





VIII

RÉCEPTIONS DE CONFRÈRES ET ACTES IMPORTANTS DE 1615 A 1624



QUELQUES jours après la grande assemblée, où avaient été résolues la reconstitution de la Confrérie et la réforme des Statuts, nous avons trouvé les confrères réunis, selon l'usage, le 25 juillet (1615). Là, pour ne pas interrompre leurs réunions annuelles, et sans attendre les approbations sollicitées auprès du Roi, ils avaient procédé à la réception de nouveaux confrères, dont nous avons donné les noms ci-avant¹. Et comme nous l'avons observé à cette occasion, une lacune de plusieurs pages nous force à franchir deux années sans avoir le moindre renseignement à enregistrer.

Année 1618.

A l'assemblée du 22 juillet, avant midi, se présentèrent et furent associés à la Confrérie :

SIMON BLARET;

CLAUDE BAISSAC;

RAMOND ROUGES;

MICHEL FEAU;

GUILL RIGASSE, baille abbatial;

LEONARD BONNET.

¹ Voir ci-avant, p. 49, relation du 25 juillet 1615.

Selon le verbal de leur réception,

ils ont deuement faict apparoir de leurs lettres de confession avoir faict le voyage de M^r S. Jacques de Compostelle en Galice, en datte sçavoir celles dud. Rigasse du 22 apvril 1608; et celles desdicts Blaret, Baissac, Rouges, Bonnet et Feau du 22 may année courante 1618.

Ce même document, en faisant connaître les témoins qui assistèrent à cette réception, nous apprend aussi qu'à cette date la Confrérie avait à sa tête un *Prieur*, et qu'elle était « fondée dans l'esglize Sainct-Michel. » Cette dernière observation prouve que les confrères tenaient à spécifier ce point tout spécial des nouveaux Statuts. Jusque-là, en effet, c'est à l'église Saint-Jacques qu'avaient lieu les réunions; désormais, sur demande expresse, elles devaient se tenir dans celle de *Saint-Michel*.

Cette église, à l'époque où nos confrères s'y constituèrent, n'était pas celle qui, dès le principe, était située sur la colline faisant face à l'abbaye. A demi-ruinée pendant la guerre des Albigeois, elle avait été démolie « par les habitants eux-mêmes vers le XV^e siècle, dans la crainte que l'ennemi ne s'emparât de cette position, d'où il aurait pu battre très facilement la cité¹. » Aussi, lorsque quelques années plus tard les paroissiens tentèrent de la réédifier sur ce même point, le syndic du monastère s'y opposa et fit même démolir la partie de l'œuvre déjà commencée, alléguant la sécurité de l'abbaye. Forcé fut de trouver un autre emplacement. Avec l'approbation du Chapitre abbatial on put la porter dans l'enceinte de la ville; elle fut bâtie sur la rue encore appelée Malaveille, et y servit au culte jusqu'aux mauvais jours de la Révolution. Aliénée comme bien national, elle devint magasin de grains sous l'Empire et sous la Restauration; finalement elle fit partie des dépendances de

¹ Cf. *Études historiques* de M. Lagrèze-Fossat, t. I, p. 57.

l'établissement que les Frères de Marie viennent d'abandonner cette année même.

Quant au titre de *Prieur*, dont il est fait mention dans le présent rapport, il est à remarquer que c'est la première fois qu'il est signalé. Titre et charge furent donnés, sans doute, pour suppléer aux fonctions du recteur de Saint-Jacques, à la juridiction duquel l'association s'était soustraite en se faisant autoriser à tenir ses réunions dans l'église *Saint-Michel*¹. Le « prieur » désigné ici est « honorable frère Jehan Delpech, religieux refectorier au Mon^{te} S. Pierre de Moyssac. » Par cette nomination, on le comprend aisément, les confrères avaient voulu se patronner de l'autorité et de l'influence du Chapitre, vis-à-vis duquel nous les avons vus, même dans la première période, agir avec la plus grande déférence.

Les témoins qui assistèrent le « prieur » dans cette assemblée étaient Michel Laborie, prêtre, Malmons, cordonnier, et Jean Marques, marguilliers de la Confrérie. L'acte retenu par Roudilh, notaire, que nous avons trouvé paraphant l'autorisation des nouveaux Statuts soumis au contrôle du procureur royal, est signé du plus grand nombre des confrères présents. Deux seulement « ont dict ne scavoir ; » plusieurs ajoutent à leur nom leur qualité de « pèlerin, » et J. Delpech accompagne le sien du titre de « prieur. »

Année 1619

Dans une réunion tenue le 7 avril, après-midi, furent admis au rang des Confrères « comme ayant fait le voyage dud. Saint Jacques de Compostelle en Galice, comme ils ont

¹ En élisant un prieur, les Confrères se conformaient à un des articles des *nouveaux Statuts* (voir ci-avant, p. 56), et enlevaient ainsi l'administration de leur Confrérie au recteur soit de Saint-Jacques, soit de Saint-Michel.

dument faict apparoir de leurs lettres de confession qu'ils ont exhibées :

JEAN PAGES;

HUGUES BOYSSIÈRES, travailheus,

de la presante ville. » Comme les précédents, ils donnèrent la preuve de leur pèlerinage, « faict du mesme jour et an, le 18 de septembre 1618; » le tout en présence du prieur Jehan Delpech et des marguilliers de l'année courante et divers confrères.

Cette même année eut lieu une seconde assemblée « le unziesme jour du moys d'aoust, avant midy. » Se présenta devant le Prieur, assisté de Jean Pinieras, de Ramond Rouges, confrères, et de Jean Volvène, praticien, le nommé :

JEAN FLOURENS, botonnaire¹ de la presante ville.

qui exhiba ses lettres de confession, affirmant son voyage à Compostelle en date du 1^{er} octobre 1613.

Et a illec, led. Florens promis observer et garder inviolablement les Estatuts de la Confrairie, lequel a dict estre sçavant, pour luy avoir esté leu au long de par luy de mot à mot entendu. » Tandis que les assistants signèrent l'acte avec le notaire Roudilh, le nouveau confrère « a dict ne sçavoir. »

Année 1620.

« Le doutziesme jour de janvier, à Moyssac, avant midy, » fut tenue une assemblée pour la réception du pèlerin

JEAN BEZIES, habitant de Moissac.

Ses lettres de confession prouvèrent que le postulant avait effectué le pèlerinage réglementaire le 22 septembre de la

¹ *Boulonnier*, marchand ou fabricant de boutons; du bas-latin *boto*, « globulus, fibulæ. »

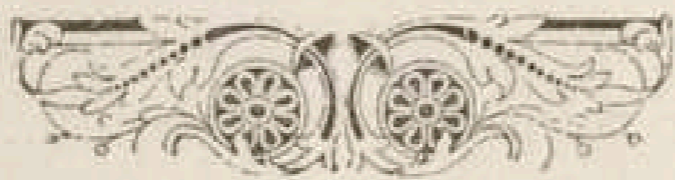
précédente année. Le tout fut enregistré par le notaire ci-avant nommé, en présence des deux confrères Laborie et Combabiac, seuls signés à l'acte, le nouvel associé ayant « dict ne sçavoir. »

Passé cette relation, nous avons à inscrire une lacune de cinq ans (1621-1626). Mais dans quelques feuillets précédents nous trouvons un important document relatif à l'année 1624, et que nous allons reproduire.

Année 1624.

Le document afférant à cette année est écrit au pied et au verso du dernier feuillet, sur lequel nous avons trouvé la relation du conseiller royal, Guillaume de Redon, relativement à la présentation des Nouveaux Statuts de 1615¹. Et comme cet acte prépara une nouvelle phase dans la vie de notre Confrérie, époque critique qui amena comme une troisième transformation, nous allons lui consacrer un paragraphe spécial. Aussi bien nous sera-t-il possible de condenser tous les divers incidents qui se déroulèrent, à cette nouvelle occasion, pendant de trop longues années. Ces épisodes rompent aussi la monotonie des actes de réception et d'affiliation à la Confrérie.

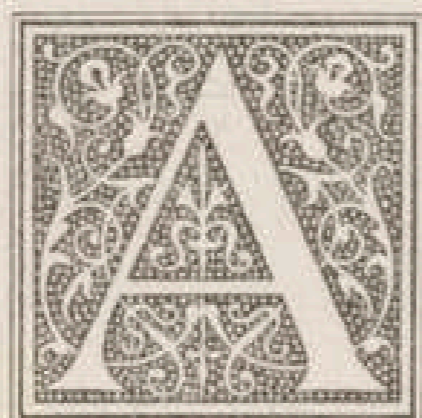
¹ Ci-dessus. p. 62, et texte même de ce document en note.





IX

APPROBATION ÉPISCOPALE; CONFLITS ET NOUVEAUX ACCORDS



PRÈS la réformation de leur Société, les pèlerins sollicitèrent l'approbation de l'évêque diocésain. Celui-ci hésitait à la donner, vu les conflits incessants entre les Confrères et le recteur de l'église Saint-Jacques. Enfin, après neuf années d'attente, cette autorisation si désirée fut expédiée, ou plutôt fut écrite directement sur le Registre que nous possédons, et immédiatement à la suite des Statuts déjà visés et contre-signés par le juge royal¹. Cette pièce, datée du 15 septembre 1624, est ainsi libellée :

SIMEON ESTIENNE DE POPIAN, *par la grâce de Dieu et du S. Siège Aplique, Evesque, Baron et Comte de Caors.* A tous ceulx qui ces presentes verront, salut. Sçavoir faisons que sur la requeste a nous présentée par le Syndic et Marguilliers des pelerins et confrères de la Confrarie erigée en la Ville de Moysac à l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie et de Monsieur Sainct Jacques, très affectionnés à la religion et devotion, sur l'approbation et authorisation des Estatutz ci-dessus escriptz, Nous, ayant leu et diligemant considéré lesd. Estatutz, et ny ayant trouvé aucune chose contredisant à la religion catholique, Aplique et Romaine;

¹ Voir ci-dessus, p. 62 et la note précédente.

Ouy sur ce nostre procureur fiscal ou son substitut, Avons permis et permettons l'establissement de lad. confrarie en l'esglise parochelle S^t Michel de ladicte Ville de Moyssac, avec aprobaton desd. Estatutz escriptz en douze articles en six feuilhets parchemin de presant inclus, a la charge toutesfoys de se comporter si bien en ycelle quil ne si glisse aucung abus, ou ny feront aucung monopoles et traictant que de choses de piété suyvant lesd. Estatutz. Et que les assablés de lad. confrarie soinct faictes en aultre heure qu'acelle que sont destiné aux offices divins de ladicte esglize S^t Michel, auxquels les parroissiens sont tenu d'assister, et sans prejudice des droictz, autorités, privilèges et prerogatives des Curés et aultres superieurs ecclesiastiques de lad. Ville de Moyssac. Mandons au recteur ou son vicaire faire le divin service aux jours estatués par les presents Estatutz. Au tesmoigne de quoy Avons signé ces presentes de nostre main et faict sceller du scau de nos armes, et contrasigné par nostre secretaire. — Donné a Caors le quinzième jour du mois de septembre mil six cent vingt quatre.

SIMEON, *Ev. de Caors,*

par mondiet Seigneur,
MOISSET.

Malgré les termes fort clairs et certaines clauses restrictives bien précises et qui étaient évidemment à l'avantage du clergé et des paroisses, cette approbation épiscopale devait susciter de nouveaux conflits. Les Confrères, légitimement autorisés au prix de quelques concessions dans l'intérêt de la paix, étaient en droit de voir cesser les prétentions du recteur de Saint-Jacques, prêchant toujours pour ses droits et sa paroisse. Il n'en fut pas ainsi; et huit grandes pages du Registre contiennent les extraits et analyses des diverses contestations, soit avec l'Évêque, soit avec le Parlement, et qui durèrent pendant plus de trente ans.

Ces interminables et fastidieux débats se résument à ceci. Le recteur de la paroisse Saint-Jacques, Simon Martiel, voulait qu'on se conformât aux Statuts *primitifs*, qui portaient la fondation et les exercices religieux de la Confrérie

dans son église paroissiale. Les Confrères, en réformant leur Société et ses règlements, avaient précisé et maintenaient jusque dans les rédactions de leurs plus petites assemblées que leur Confrérie « était érigée et établie à l'église *Saint-Michel*. » L'Évêque, le roi, le procureur de Moissac et le Parlement de Toulouse avaient expressément reproduit ce texte et cette clause. Aussi, lorsque après l'approbation de Monseigneur de Cahors, que nous venons de rapporter, le recteur de Saint-Jacques crut devoir protester et passer outre, une condamnation fut fulminée contre lui par l'official diocésain, le 2 avril 1626. Le curé en appela « comme d'abus, es qualité de recteur et d'ancien confrère, » par devant le Parlement.

Déjà le 17 juillet 1615, c'est-à-dire le lendemain même de la reconstitution de la Confrérie et de la réforme des Statuts, M. Martiel avait protesté et déféré le fait à la même autorité civile. Sur l'opposition faite par les Confrères, qui, de leur côté, ne manquaient pas de se défendre à l'aide de longs mémoires, très documentés, le susdit opposant en appela par trois fois encore en 1622, en 1628 et en 1629. Tant et si bien fut menée l'affaire, qu'une « sentence-arrêt confirmatif » des Statuts et Ordonnances précédentes porta, le 18 mai 1628, « peyne d'excommunication » contre « ledict Martiel et tous aultres confraires, » qui s'assembleraient ou feraient célébrer leurs offices « en aultre esglize que dans la paroyse Saint-Michel. »

Appel nouveau fut interjeté par le recteur « devant Monseigneur le métropolitain de Bourges¹, » où furent aussi assignés le syndic et les administrateurs de la Confrérie. De leur côté, les Confrères dénoncèrent au Parlement ceux de leurs co-associés qui, prêtant la main au curé de Saint-

¹ Occupait alors ce siège archiépiscopal, Mgr Roland Hebert (1622-1638). Pourquoi en appeler à cet archevêque? quels rapports pouvait-il avoir avec la Confrérie?

Jacques, favorisaient la désunion, et étant « malaffectionnés à lad. Confrérie et à sa dévotion, » compromettaient son existence. Ils demandèrent même contre eux, comme manquant aux obligations statutaires, une condamnation « à peyne de mille livres, » et ce « à cause des troubles et empeschemens. » Effectivement le désarroi était tel, que dans une de leurs requêtes, les dignitaires et leurs défenseurs exposaient qu'on « ne faisoit plus faire le divin office en aucune esglize de la ville, laissant entièrement perdre lad. Confrarie. »

Cet état de choses dura, sans grande amélioration, malgré l'intervention et les injonctions du Parlement et des évêques qui se succédèrent sur le siège épiscopal de Cahors. Car, comme dès le début était intervenu Mgr de Popian, intervinrent à leur tour Mgr Habert, qui administra le diocèse de 1627 à 1636, et Mgr Alain de Solminhac son successeur, jusqu'en 1659. Ils avaient entendu les plaintes venues de part et d'autre; suppliques avaient été aussi adressées au Roi...; la Confrérie dépérissait de plus en plus.

Dans l'intérêt de tous, il fallut songer à transiger. On y arriva sur les propositions du curé de Saint-Jacques, qui dans l'intervalle avait succédé à M. Martiel, décédé. Donc « M^{re} Claude Baissac, bachelier en sainte théologie et recteur de ladite esglize, » voulant reprendre les choses comme il en était à l'époque de la fondation, et retirer la Confrérie du triste état où elle se trouvait, exprima le désir de « la remettre dans l'esglize primitivement affectée à ses assemblées; et, par le moyen de ses soins, comme estant ung des confrères pellerins, » tout coordonner par la fusion des Statuts « antiens et des modernes. » Il assembla à cet effet « la plus grande partye des pellerins, tellement qu'ayant parlaté ensemble, auroinct demeuré d'accord avec le susdit Baissac, recteur, et avec les parroissiens de lad. parroisse Saint-Jacques, le tout soubz le bon plaisir de Sa Majesté,

comme aussy du consentement de Monseigneur et Reverendissime Evesque de Cahors. » Le recteur d'une part, et Pierre Delpech, prieur, d'autre part, en présence de nombreux consuls de Moissac et des principaux de la Confrérie, prirent, le 13 avril 1634, les engagements dont voici le texte, d'après un rapport conservé dans notre Registre¹.

Ont transhigé, estatué et arresté que doresnavant, la permission étant donnée par lesdites patantes, par lesquelles est pourté, entre autres choses : les Confrères pellerins feront faire le service divin en telles des esglizes de Moysac que bon leur semblera, le divin office se fera doresnavant dans l'esglize *S^t Jacques*. — Et pour ce faire, il sera dict et cellebré a perpetuité, toutz les dimanches matin, sur l'heure de six heures, une messe haulte dans l'esglize S. Jacques ; comme aussy les jours des festes de Mons. S. Jacques le Majeur et Monsieur S. Jacques le Mineur. — Ensemble, vespres la veille desdites festes. — Et le Sr Baissac et ses successeurs à l'advenir, conduira lesd. pellerins le jour de S. Jacques le Mineur, avec procession, en l'esglize parrochelle Saint-Martin, pour illec se bouter offrande à la Sainte Relique de Monsieur Saint Orens, suyvant la coustume². — A esté arresté aussy que lesdits confraires pellerins feront la queste toutz les jours et festes des Saints Jacques, et quand feront l'office, sans que les autres tables³ puissent quester, excepté que sy ces festes se rencontrassent ung jour de dimanche, auquel cas les dites tables feront la queste. — Et pour les autres festes et dimanches, les pellerins feront la

¹ Remarquons, pour ne pas surcharger ce travail de notes et renvois, que tout ce que nous venons de relater, depuis le début de ce chapitre, est le résumé de l'analyse même transcrite au Registre en question.

² Voir ci-avant la preuve de cette coutume, p. 58. — Saint Orens, évêque d'Auch, était fêté tout spécialement à l'abbaye de Moissac, au jour fixé par le calendrier, et qui coïncidait avec la fête du 1^{er} mai, solennité secondaire de notre Confrérie, qui, ce jour-là, fêtait S. Jacques le Mineur. Les plus anciens Hymnaires de cette abbaye, notamment celui du X^e siècle, conservé dans la bibliothèque des R. P. Jésuites de Vienne en Autriche, renferment une hymne propre à ce Saint. Elle commence par ces mots : *Lux orbis, domine præsulum inclyle*. (Cf. *Hymnarius Moissiacensis*, par le P. Guido Dreves, p. 85 ; Leipzig, 1888.)

³ C'est-à-dire les Confréries paroissiales, parmi lesquelles le présent instrument signale, dans la suite, celles de Saint-Joseph, Saint-Martial et Notre-Dame,

queste du matin, à la messe qu'ils feront cellebrer, et leur bassin sera le premier, et la grand table après, et les aultres par rang, suyvant leur ordre accoustumé. — Et à la grand messe parrochelle et aultres festes tant solennelles et aultres jours, le bassin des pellerins yra le troiziesme, et sera après celuy de la grand table et de Nostre-Dame, sans toutesfoys que lesd. pellerins soinct tenus de contribuer en aulcungs frais ny reparations qu'on voudroit faire dans lad. esglize, ny luminayre, sinon tout seulement lorsqu'ils feront la feste et ung office pour eulx; et bailler par rang comme les aultres tables pour proportion du luminayre pour les festes solennelles. — Et parce que led. S^r Martiel guarda dans lad. esglize une chasuble et un bassin, led. Baissac s'engage et promet rendre et remettre lad. chasuble et bassin entre les mains desd. confraires pellerins pour son service et pour faire le divin office. — La queste et tout autrement, comme est pourté par les antiens et modernes Estatutz, tout lequel divin office, tant desd. jours de festes des deux S. Jacques, messes matutinalles et pour officier icelles, lesdits pellerins seront tenus de payer annuellement led. S^r Baissac la somme de sept livres, de laquelle somme il se comptante et faict l'office lesd. jours et festes de S. Jacques (25 juillet) et S. Jacques (1^{er} de may) et ladite procession. — Et syl arrivoict après le décès du S^r Baissac que ses successeurs ne vouloissent faire le divin office cy-dessus exprimé, moyentant lad. somme ou sur quelque aultre prétexte il pourroict prandre, lesd. paroissiens promettent et s'obligent pour eulx et leurs successeurs de se joindre auxdits pellerins pour y contraindre led. recteur reffusant. Et en cas qu'ils ne le voudroinct faire, ny aussy led. recteur et non autrement, sera permys auxd. confraires pellerins, après tout avoir faict dactes apparoyssant et faultes de touz reffus d'en aspourter sans figure de proces tout leurs ornements, bassin, leurs sierges qu'ils auront dans lad. esglize, pour aspourter et remettre le tout dans telle aultre esglize de ladite ville qu'il sera délibéré par la pluralité des voix desd. confraires pellerins, pour ce affin d'y faire faire le divin office d'icelle confrairye, conformément aux susd. antiens et modernes Estatutz, par lesquels leur est permis de changer leur dite confrairie, l'ayant réservé par exprès. Pour quoi se est tout ce dessus †.

† Ces clauses sont accompagnées de l'engagement et des promesses que les intéressés prenaient devant témoins de tenir et garder fidèlement chacun

Cet accord, consenti par le curé de Saint-Jacques, le prieur de la Confrérie, les pèlerins et les paroissiens, mit fin aux grandes contestations, et permit à la Confrérie de se maintenir en reprenant ses offices et assemblées, interrompues bien des fois. Ainsi étaient réglés les points litigieux, à savoir : l'église à leur usage, les droits de quête, la part respective des dépenses, l'usage de leurs ornements en propre et la liberté de se choisir tout autre église, dans le cas où viendrait à s'élever quelque nouveau conflit.

Toutefois, six ans après cette transaction (24 mai 1639), nous trouvons encore nos pèlerins inquiétés par les marguilliers de l'église Saint-Michel. Avaient-ils eu quelque difficulté avec le recteur de Saint-Jacques, ou profité de la clause qui les autorisait à célébrer leurs offices dans « telles des esglizes de Moyssac que bon leur semblera ? » Le fait est qu'ils avaient fait quelque service à Saint-Michel et reçurent assignation à comparaître devant l'évêque de Cahors. Dans l'exposé de leur requête, les marguilliers de cette église disaient :

Depuis peu de temps les pellerins S. Jacques, S. Joseph et S. Martial¹ se seront establiz dans lad. esglize et, les marguelhers, soubz pretexte de faire faire le service divin, se seront autorisés de faire la queste toutz les dimanches et aultres festes conjointe-

des articles Les témoins étaient Bertrand Andurandy, marchand, et Anthoine Delpon, praticien; et les représentants des « deux partis qui sachent signer » furent : Baissac, recteur, Degrandpré consul, Bonnet consul, Raoul, Motes, Monteilhs. R. Mirapoix, syndic, Beson pellerin, Delpech pell. autre Delpech pell., J. Laporte pell. Bravedant pell., De Mestre parroissien, Aufoy pellerin, Darnauldes pell., Blaret pell., Guarric parroysien, Frondebœuf parroysien, Delbes parroysien. et Cousé parroissien, ainsin signés à l'original duquel cet extraict a esté tiré par moy not. soubsg. qui lay retenu
DUPRAT, *notaire*.

¹ Voilà comprises dans la même assignation et pour les mêmes motifs les Confréries dont nous avons déjà parlé, ci-avant p. 74. De la paroisse Saint-Jacques, où elles étaient établies, nous les trouvons faisant leurs cérémonies dans celle de Saint-Michel; mais, comme la suite de l'affaire le prouve, c'étaient surtout les pellerins qui étaient poursuivis.

ment auxdits suppliants, es messes parrochelles quy ont accoustumé de se dire dans lad. esglize, sans qu'ils veulhent en rien contribuer aux frays qu'il fault en lad. esglize, tant pour la lumière, ornements que reparations necessaires d'icelle, ce qui est un grand prejudice de lad. table, d'autant que icelle n'a d'autres revenus et le seul émolument de lad. esglize qui se faict dans lad. esglize. A ceste cause plaise Vostre grâce, Monseigneur, ordonner que lesd. marguilliers de la frairie S. Jacques et aultres seront assignés pardevant Vous, pour se voir condampnez et contrainds aux frais qu'il fault faire dans lad. esglize, en mesme temps n'ayant payé la rante annuelle que leurs devantiers se sont obligés de payer a lad. table, par la transaction du 13 apvril 1634. Et ainsin les suppliants prieront Dieu pour Vostre santé. — GERAULT, *marguelher*, DELVOLVE, *marg.*, ROUX, *marg.*, signés.

Sans savoir ce qui advint pour les marguilliers des « tables » de Saint-Joseph et de Saint-Martial (affaire étrangère à notre Confrérie), nos marguilliers-pèlerins « de la frairie S.-Jacques » furent assignés par le sergent royal à comparaître « le vendredy prouchain, pardevant mondict Seigneur l'Evesque, pour respondre aulz fins de lad. requeste. » Mgr Alain de Solminhac, « veu l'exploict et copie d'assignation, attandeu que ledict suppliant ne s'est presanté, » porta cette sentence : « *Avons octroyé deffaut et relaxé l'assigné, sans despans. Faict à Cahors, le 17 juin 1639.* » Ainsi fut réduite à néant l'injuste réclamation; car la transaction de de 1634 avait fort bien réglé les droits, modes et temps assignés pour les quêtes, au sujet desquelles les marguilliers étaient poursuivis. Et les plaignants de Saint-Michel, ne paraissant pas à l'audience, avaient par le fait pris condamnation et confirmé les droits et privilèges de nos Confrères.

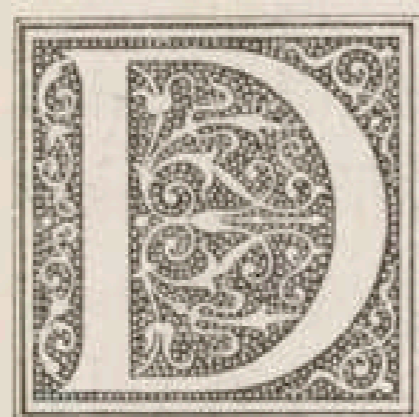
Là, croyons-nous, s'arrêtèrent les conflits qui agitaient la Confrérie depuis si longues années : le Registre, du moins, ne signale aucun nouvel incident.





X

SUITE ET FIN DES ASSEMBLÉES ET RÉCEPTIONS DE CONFRÈRES (1626-1671)



DANS la période qui nous reste à parcourir, et pour laquelle nous aurons à constater de trop nombreuses lacunes et suppressions de feuillets, il n'y a plus qu'à relever des réceptions de Confrères. Nous reprenons donc ces actes, après une lacune de cinq années (1620-1626) remplie cependant par les faits importants qui débutèrent en 1624, et ont fait la matière du chapitre précédent.

Année 1626.

Le jour de Saint Jacques le Mineur, premier de may, dans lesglise Saint-Michel ¹... se sont associés en lad. frairie, comme ayant fait le boyatge et pelerinaige en Compostela, ainsy qu'ont fait apparoir de leurs lettres de leur confession :

RAMOND DELPECH;	JEAN MONTANIAN;
HUGON VIGÉ;	JEAN NICOLAS, marchand;
BERNARD CANBOUYÉ, cordonier;	FRANÇOIS DUSERE, cordonier;

les toutz habitantz de Moyssac.

¹ Il est bon de rappeler, à la suite des digressions que nous avons dû faire au chapitre précédent, qu'à la date où nous sommes, la Confrérie usait pour ses fêtes de l'église Saint-Michel, et que ce ne fut qu'à partir de 1634 qu'elle dut se transporter à nouveau dans celle de *Saint-Jacques*.

La plupart ne purent signer, pour « ne sçavoir, » et l'acte fut retenu par le notaire Duprat, assisté des témoins Delpech, Rouzie et Guilhem Lauze.

Année 1627.

A la réunion du 25 juillet, tenue « apres midy, » furent reçus Confrères :

RAMOND BORDES, celier;	ESTIENNE FON ;
ANTHOINE JAPY;	JEAN GUYMARAC;
PIERRE BOUYSSOU;	

lesquels exhibèrent, selon l'usage, leurs lettres de confession attestant leur « voyatge de Compostelle, » en présence des marguilliers Michel Laborie et J. Bonnet. Seul Bouyssou put signer l'acte avec le notaire, Duprat, et le prieur, Delpech.

Année 1628.

Cinq nouveaux pèlerins se présentèrent à l'assemblée qui eut lieu « le 23^{me} jour du mois de juilhet à Moys., apres midy. » C'étaient :

RAMOND YRISSOU, poutier de terre;	ARNAUD BOUCHET, seihirier ¹ ;
BERTRAND GIBIAC, tisseur de drap;	GUILHAUME COMINHAC, m ^{tre} drapier;
	GUILHEM DELPECH;

les tous habitans dud. Moyssac; lesquels de leur bon gré se sont associés à la frairie de M. S^t Jacques errigée en l'esglize Saint-Michel.

Étaient témoins de leur réception, de la lecture de leur certificat de voyage à Compostelle et de leurs engagements à observer les Statuts de la Confrérie, Malmont, Mongerat

¹ Marchand ou fabricant de cire.

et Feau, marguilliers, ainsi que Delcasse, assistant le notaire Duprat. Seul Bouchet put signer à l'acte.

Cet acte, écrit sur le recto de la feuille de garde d'un des petits registres inséré dans le volume, est immédiatement suivi d'une délibération rédigée sur un parchemin de plus grande dimension, et lui aussi intercallé entre les plus grandes feuilles de notre Registre. Plusieurs pages intermédiaires ont disparu, ce qui cause une lacune de cinq ans dans la suite des rapports. Sans doute même que la peste, qui dévasta le Quercy et toutes nos régions en 1628-29, dut mettre obstacle aux réunions et réceptions des Confrères. Les actes de cette époque relatent, en effet, qu'« il est notoire que la maladie contagieuse est grandement eschauffée en la ville de Moyssac, les Barthes, et que la ville de Montech est grandement menacée, surtout depuis le logement du régiment de la Morlière¹. » Le fléau sévit avec une telle intensité que, les hôpitaux et maladreries étant encombrés de malades et de pestiférés, la municipalité « fit bastir des huttes » dans l'enclos dit *Jardin de Quatre-Heures*², pour y parquer les plus atteints. Et lorsque ces épidémies reparurent en 1631, 1640 jusque vers 1655, les consuls eurent à prendre de sévères mesures pour empêcher les entrées et les sorties de la ville, aussi bien que pour parer aux vivres, en ordonnant d'office le partage des blés et autres denrées de première nécessité³. Ce fut à l'occasion de la peste de 1628 qu'on établit la récitation quotidienne de l'antienne *Stella coeli extirpavit*⁴, portée, dit-on, d'Espagne, par des Recol-

¹ *Livre de délibérations du vénérable Chapitre de l'église collégiale de Saint-Etienne-de-Tescou-les-Montauban*; Archives départementales, série G, liasse 1079, f° 195, relation du 30 octobre 1628.

² Enclos voisin de la Maladrerie et qui prit ce nom à l'époque où celui qui en fit don au monastère exigea que, tous les jours, une messe serait dite à 4 heures dans l'église abbatiale.

³ Cf., *Archives de Moissac : Livres des Contrats*.

⁴ Prière insérée au bréviaire de Cahors 1727, et qu'on récitait à Moissac à la rentrée des processions de la veille de l'Assomption.

lets. Pour ces motifs, les passages de pèlerins durent être entravés à ces époques; et quant à la tenue des réunions et aux réceptions de Confrères, il faut constater de longues lacunes. Ainsi la première relation après 1628 n'est que pour l'année 1634.

Année 1634.

Nous avons déjà rendu compte de l'importante assemblée du 13 avril 1634, où furent prises diverses mesures qui amenèrent l'entente entre le curé de Saint-Jacques et nos Confrères¹.

Le 24 juillet suivant « dans l'esglize parrochelle Sainct-Michel, a l'issue de vespres estaient assemblez Messieurs R. Mirapoix, etc., et plusieurs autres pellerins-confraires. Ledit Mirapoix observe qu'en conséquence de la deliberation de la plus grande saine partie des pelerins, le jour de feste de S. Jacques, premier de may de l'année 1633, que l'estaing de ladite table serait vendu et l'argent en provenant employe à l'achat d'une chasuble diaprée et auitres ornementz les plus necessaires; pour lequel objet led. Mirapoix en prendroit la charge. Tellement que ce jourd'huy a faict vente dudit estaing, duquel il a eu 48 livr. 12 souz, qu'est à 8 livr. l'ung, n'ayant poisé que 101^l et demi; et ceste somme a este employé à l'achat d'une chasuble de tabis rouge incarnat, garnie d'un passamen de soye blanche doublée de boucaran rouge, ung diague de camelot rouge, avec stole et manible de camelot doublé de tabis noir, ledit diague de camelot noir garni de passamen de soye blanc, pour la somme de 48 livres²... »

L'assemblée ayant reconnu et accepté les ventes et achats dont il vient d'être question, le syndic Mirapoix « a remonstré » que plusieurs pèlerins n'étaient pas reçus de la frairie

¹ Ci-avant, p. 74 et suivantes.

² La suite est illisible, par le fait de l'encre embue dans le parchemin trop mince. On a compris que « le *diague* » est la damaltique portée par les diacre et sous-diacre, et que le « *manible* » est le manipule. On a aussi dans ce rapport quelques indications sur les étoffes des ornements d'église.

et voulaient y adhérer. C'étaient les suivants, qui tous donnèrent le témoignage de leur pèlerinage à Santiago et prirent les engagements portés aux Statuts :

PIERRE POMETTE ;	HUGUES LANGLADE ;
JEAN CLAVI ;	OLIVIER FILHOL ;
JEHAN REGASSE ;	ANTOINE PETIT LATOUR ;
JEHAN RENOUS ;	CLÉMENT FONS ;
LOUYS DUCASSE ;	JEAN TIBUR ;
FRANÇOIS LASSERRE ;	ANTOINE DE MAUX.

Ce procès-verbal est signé par le prieur Delpech, les nouveaux confrères : Petit Latour, Pomette, Renous, Filhol, Regasse, et les témoins Granié, Espacergue, Brevedent, Delpech, Mirapoix et Dupuy.

Année 1635.

Dans la réunion réglementaire du 25 juillet, tenue avant midi, furent admis au rang des Confrères :

GÉRAUD LIGUE ;	GUILH. CIRE ;
GUILH. ASIMAT ;	ANTHOINE GINES ;
GUILH. LACROUX ;	PIERRE DRULHE ;
JEAN LACROUX ;	PIERRE BOYSSOU ;
BERNARD NOBY ;	PIERRE AUDJOY, merchant ;
RAMOND MIGUAL ;	MICHEL FULCE.

Les trois derniers signent l'acte avec le notaire Duprat, le syndic Mirapoix et le prieur Delpech. Tous prouvèrent leur voyage à Compostelle, en présence du marguillier Blaret. Il est à remarquer que la rédaction de cet acte signale encore l'église *Saint-Michel* comme lieu où est « errigée lad. Confrayrie, » alors cependant que, d'après l'accord intervenu en 1634, c'est l'église *Saint-Jacques* qui était assignée pour les réunions.

Ici il faut franchir quinze années avant de trouver de nouveaux documents ; et cependant le premier acte, qui suit

immédiatement le rapport de 1635 que nous venons d'analyser, est écrit au verso même de cette dernière relation. Réunions et réceptions furent-elles encore suspendues pendant ce laps de temps, à la suite de nouvelles difficultés? Nous serions porté à le croire; et même il se pourrait que ce fut au sujet de la sempiternelle question d'église. Le document, en effet, qui va suivre porte expressément que la Confrérie est erigée « dans l'esglize dud. *Saint-Jacques*, » ce qui aurait dû être depuis la convention de 1634, et qui n'était pas cependant réalisée dans la précédente réception de 1635, à la suite de laquelle nous avons un silence de quinze années.

Année 1650.

Simple réception d'un nouveau Confrère; mais la formule de rédaction offre quelque particularité.

L'an mil six cens cinquante et le vingt quatriesme du moys d'april, avant midy, a Moyssac en Quercy, Est presant :

ANTHOINE CARLES, compaignon roudier (*charron*).

de la presant ville abitant; de son bon grè est associé en la frairie des pellerins Mgr S. Jacques, errigée en l'esglize dud. Saint, comme ayant faict le roumiage de S^t Jacques en Compostelle, comme il a faict apparoir de ses lettres de confession signées GUARDIA, qu'il a exhibé au sieur Ramond Mirapoix scindic de lad. frairie, et qui a promis et promet garder lesd. Estatuts de lad. frairie, en presance de M^r Bertrand Andurandy et Jean Daunat marchants soubz signés avec led. sieur Mirapoix et moy : DUPRAT, *notaire*.

Année 1651.

Le 25 juillet, « avant midy, se sont presantés :

JEAN ROUX;

LOUIS ALARY;

GUILHAUME ROUMEILLE;

JEAN BLARET;

PIERRE YTHOU;

JEAN LAFARGE;

ARNAUD COUSTES;

GUILHAUME VACQUES »

Pardevant le notaire Pomies, assisté du syndic Mirapoix et de deux témoins, « Jean Vignes, m^{re} tailleur, et Jean Lesgier, fréginier¹, qui ne savent signer, ny lesdits Alary, Ytou, Coustes et Vasques. » Toutefois au bas de l'acte, et après les signatures du notaire et du syndic susnommés, se trouvent celles de Blaret et d'Alary.

Trois ans se passent, et le Registre est muet sur les réceptions et délibérations d'assemblées.

Année 1654.

Le 25 juillet « sur l'heure de vespres, se sont presantés et agreablement enrollés à la frairie des pelerins de Monseigneur S. Jacques . . . comme ayant faict voiage de S. Jacques de Compostelle, comme ils ont faict aparoir de leur carte de confession quilz ont exhibée, au veu de moy notaire, à M^{re} Baissac p^{re}, recteur de lad. esglize S. Jacques, et au syndic R. Mirapoix marchand :

GUILHAUME LACROUX, hoste²;

RAMOND BARBIÉ, gantier;

JEAN CONHE;

ESTIENNE LACOMBE, dict de Mas-

JEAN COMINIAN, marchand;

sip.

Les promesses d'usage furent faites en présence de « Jean Debon, greffier, Guillaume Pomies, cleric, et plusieurs Confrères sousignés, » à l'exception de Lacroux, Lacombe et Barbié, qui « ne scaivent signer, de ce requis. »

Année 1655.

L'an de grâce de Nostre Seigneur, sur l'heure d'après vespres,

¹ Probablement : *rôtisseur, cuisinier*, du latin *fragina*; ou bien : *fabricant de freins*, du latin *frena*, et plus anciennement *frennier*; peut-être encore serait-ce le *fragarius*, « fabricant de franges, frangier, » actuellement *passementier*.

² Hôtellier.

dans l'esglize Sainct-Jacques et le premier jour du moys de may :

ARNAUD CORNILHE, cordonier;	GUIRAUD GUIMARA, bonatier ^{e)} ;
DOMINIQUE FONSAGRIVE, lissieur ^{a)} ;	PIERRE LAMOUREUX, boucher;
BERTRAND GENDRE, cordonier;	LE S ^r JEAN JACQUES DELPECH, marchand;
JEAN CHAMPES, sargier ^{b)} ;	M ^{tre} BERNARD POMIES, clerc;
PIERRE LAFARGUE, brassier ^{c)} ;	MIGUEL DERUA, convieur ^{f)} ;
JEAN GUILHAUME, pipoutyer ^{d)} ;	JEAN LASABATIO, blancher ^{g)} ;
GUIRAL DAUBANES, marinier;	

les toutz habitants de la presant ville, lesquels agreablement se sont enrollés en la frairie des pelerins.

Ils montrèrent leur carte de confession à Santiago de Compotelle, par devant le syndic Mirapoix, Martial Delpech, bourgeois, Jean Roux marchand et autres Confrères. Grand nombre de signatures au bas du rapport.

Le 25 juillet de cette même année, après les vèpres, eut lieu dans l'église Saint-Jacques une réception encore plus nombreuse. En présence du notaire royal Pomies, et de plusieurs officiers ou simples Confrères se présentèrent :

BERNARD LAFON ;	JACQUES MINIVRE ;
PIERRE POMIES jeusne ;	ESTIENNE POUDEROUX ;
JACQUES ROUSSET ;	M ^{tre} GUILL. POMIES, prébendier
ESTIENNE VIRELOSQUIER ;	au Chap. de Moyssac ;
ANTHOINE ARNAL ;	LOUIS ALARY, blanché ;
JEAN NEGRE ;	JEAN BLARET, tailleur ;
PIERRE LASSERRE ;	ARNAUD COUSTIÉ ;
JEAN VERMIEUX ;	JEAN FRANCOUR-LAVERNÈDE,

« pelerins de Monseigneur S. Jacques, ayant la presance de M^{tre} Claude Baissac, recteur de lesd. esglize, et du S^r Ramond Mirepoix.

^{a)} Celui qui tendait la lisse ou trame sur le métier de tisserand. — ^{b)} Tisserand. — ^{c)} Cultivateur, journalier. — ^{d)} Tonnelier. — ^{e)} Bonnetier. — ^{f)} Celui qui *convie* aux fêtes, sépultures, etc..., dénommé aussi dans les Confréries : *mande*, du latin *mandare*, « appeler. » — ^{g)} Tanneur, corroyeur.

syndic... Les ont tres humblement requis et suppliés de les vouloir ressevoir en la confrarie dud. Sainct, comme ayant faict le voyage a Compostelle, ce qu'ont justifié illec exhibé leur carte de confession... Après avoir faict lecture desd. cartes les ont receu a lad. confrarie, pour jouir des privilèges, prérogatives et honneurs d'icelle comme les autres confraires. » Le petit nombre put signer l'acte de réception.

Année 1656.

Dans une rédaction identique à la précédente, sont relatées les nombreuses admissions qui eurent lieu dans l'église Saint-Jacques le 25 juillet. Furent admis, selon la forme accoutumée :

GUILLAUME MIRELLE;	GERAUD MARTINET;
JACQUES CARDALHAC;	ANTHOINE MALBERT;
ANTHOINE DAIRE;	ANTHONY LACOMBE;
ANTHONY LACOMBE, fils de François;	ANTHONY DELBOSC;
ANTHOINE LACASSAGNIE;	PIERRE DREUILHE;
GUILLAUME LAFLORENTIE;	PIERRE GASTON;
BARTHELEMY BONAFFOUX;	JEAN MAINARD;
PIERRE COULOM;	RAYMOND LACOMBE;
JEAN DELBEREL;	JEAN CARRAIRON;
	JACQUES GUILHEM.

Parmi les témoins signés au Registre, il y a les deux notaires Pomies et Larnaudes, lequel accompagne son titre de celui de « pèlerin ». Les autres signataires furent le recteur Baissac, le syndic Mirapoix et les pèlerins Roux, Comminian et un autre illisible.

Année 1657.

A la réunion annuelle du 25 juillet se présentèrent devant les susdits recteur et syndic de la Confrérie, assistés de

plusieurs Confrères, dans l'église Saint-Jacques, après les vêpres :

ANTHOINE NÈGRE;	ANTHOINE THOMAS, dict Paran;
ESTIENNE BELBEZE;	JEAN ESPINASSE;
JEAN ISSANJOU;	JEAN TOULZA;
JEAN CAMBOUDOUZOU;	GUILHAUME CAPGRAS;
JEAN FAUGUA;	GUILHAUME DELBOSC.

Avec les notaires Pomies et Larnaudes, signèrent le présent acte Rouche, Comminian et Mirapoix ; lesquels prirent connaissance de leurs certificats de voyage à Compostelle et entendirent leur engagements vis-à-vis des Statuts.

Année 1658.

Sans préciser où fut tenue l'assemblée, le notaire Larnaudes, relatant la réception de nouveaux Confrères qui eut lieu le 23 novembre, dit qu'elle se fit en sa présence et par devant le S^r Mirapoix, syndic, et autres Confrères. Les postulants les supplièrent et requièrent humblement de vouloir les recevoir dans la Confrérie, « comme ayant par dévotion fait le voyage à Compostelle. » Ces pèlerins étaient :

ANTHOINE LAURANS ;	ESTIENNE LASABATIE.
RAYMOND GUIBBAL ;	

Seul, Laurans se trouve signé avec les témoins Mirapoix, Comminian, Andurandy, Rochet et le notaire susdit.

Année 1659.

Quatre nouveaux Confrères furent reçus dans la réunion du 25 juillet :

JEAN CAUDALZAT, blanché;	JEAN DELPECH;
PHILIP DAUBANES;	ANTHOINE LAUREND, aguezaire ¹ .

¹ Aiguiseur, remouleur.

Tous avaient « faict le voyage de Monsieur S. Jacques en Galisse » et le prouvèrent en présence du syndic Mirapoix et des Confrères Comminian, Delpech, Pomies et Larnaudes signés seuls à l'acte.

Année 1660.

Le 27 juin, après midy, par devant moy notaire (Pouzoulet) et tesmoins, a comparu :

GUILL. RATIE, compagnon, habitant de lad. ville;

lequel ayant l'assistance de M. Claude Baissac p^{tro} et *curé* de lad. esglise S. Jacques, du S^r Raymond Mirapoix, *prieur* de la confrérie, Jean Cominian, marchand, et Estienne Pouderoix, maçon marguelier, leur a dict et représenté qu'il a faict par devotion le voyage de Compostelle comme pelerin, ainsy qu'il leur auroict faict apparoir de ses lettres expédiées le douze juillet 1658.

Dans cette formule de rédaction, qui diffère quelque peu des précédentes, nous soulignons les titres de *curé*, employé pour la première fois, et celui de *prieur*, charge nouvelle, sans doute, de Mirapoix qui jusqu'ici ne signait que comme « syndic » ou « marguillier, » signés à l'acte; et avec le notaire, Mirapoix, Comminian, Rousseau et Ratié.

Année 1661.

Dans l'assemblée, tenue à Saint-Jacques, le 25 juillet, avant vêpres, furent admis Confrères les dix-huit suppliants pèlerins :

JEAN ASAC, blancher;	PIERRE DERAS, aguezaire;
JEAN POUDEROUX;	JEAN FRESOL, aguezaire;
ANTHOINE DELBES, bourgeois;	BERTRAND PETIT, cordonier;
JEAN LABOUREL, marchand;	PIERRE RACOLLES, cordonier;
ARNAUD GAZALH, sargier ¹ ;	ANTHOINE REDON;
GUILLAUME CLARI, cordonier;	PIERRE DANIES, dict Petit;

¹ Serger, ou sergier, comme on dit aujourd'hui.

PIERRE BELREPAIRE, dict Foustou ;	ANTHOINE LAUVIO, dict Pigou ;
JEAN FAURE, dict Glaudinet, brassier ;	BERTRAND MARTI LABOVÈNE ;
	PIERRE AUJAC LABOVÈNE ;
	JEAN MÈGE.

En présence du recteur, du prieur ci-avant nommés et de divers Confrères, ils attestèrent leur voyage au sanctuaire de Saint-Jacques. Lecture faite des Statuts ils furent reçus, « à la charge par eux d'observer et entretenir les dicts Estatuts et privilèges. » Avec le notaire Larnaudès, signèrent Baissac, Mirapoix, Pomies, Alary, Comminian, à titre de témoins ; et, seuls des nouveaux Confrères, Racolles et Labourel.

Année 1662.

Au 25 juillet, et dans l'église Saint-Jacques, « après vespres, regnant Louis quatorsiesme, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, » furent reçus Confrères :

JEAN DELFAU, dict Bouthou ;	PIERRE ARDUREL ;
ANTHOINE ROUELLE ;	RAMOND GERBAULT ;
ESTIENNE FALGUIÈRES ;	ANTHOINE GACHES ;
JEAN GOUJET ;	HUGUET DELRIEU.
PIERRE DELBERT ;	

« Lesquels confraires ont dict ne sçavoir (signer), de ce interrogés. » Et à l'acte paraissent seulement comme témoins, ayant eu l'attestation requise du pèlerinage « en la ville de Compostelle en Espagne, » les sieurs Baissac, Pomies, Comminian, Labourel et le notaire G. Deltilh.

Année 1663.

A l'issue des vèpres, le 25 juillet, eut lieu dans l'église Saint-Jacques la réception des pèlerins ci-dessous :

ESTIENNE COMBADALMA, mari- nier ;	BERNARD CARLES, chirurgien ;
	JACQUES LAPERRIERE, menuziers ;

REMY GAIRAT, tailleur;	PIERRE GOUSES;
GUILL. PRADINES, dict Guinet;	PIERRE DELPECH, dict Belin;
JEAN MOYSSET;	PIERRE DELHIES, dict Fourtou
JEAN FAURE, fustier (charpentier);	Custori ;
GUILHAUME CORNILHE;	JEAN DELCASSE;
PIERRE DOULZE, dict Escalhe;	RAMOND LAFON.
ANTOINE DELBREILH;	

Tout se passa comme de coutume, après qu'ils eurent témoigné de leur « voyage de M. Saint-Jacques de Galise es Espagne ». Avec le notaire Larnaudes, ont signé à l'acte Baissac, Mirapoix, Pomies, Comminian et Alary.

Entre cet acte et le suivant, lacune de quatre ans, alors cependant que les rédactions se suivent sans interruption.

Année 1667.

En assemblée du 25 juillet, après-midi, pardevant le notaire royal « es qualité de confraire marguillier ceste année, ce sont presantés :

JEAN BORIES, bourgeois;	JEAN NOBY;
FRANÇOIS CLARY, sergan royal;	PIERRE CUGES, tisseran;
JEAN BASSEMAISONS, cordonier;	NICOLAS GIO, blancher;
JEAN BAYARD, dict Pigous;	JEAN GUARRIGUES, dict Con-
ANTHOINE CROSE, laboureur;	science, laboureur de Saint-
BOURTHOUMIEU COUSY;	Michel;
ANTHOINE BAUDE, ressegaire ¹ ;	PIERRE CAIROU, laboureur de
JEAN NOGUIE, tisseran;	idem;
GUILHAUME CAUNOU, de Via-	GUIRAUD CRISE, laboureur de
rosse;	idem. »

Preuve faite de leur voyage, « faict avec vraie dévotion du glorieux saint Jacques en la ville de Compostelle, » et lecture entendue des Statuts, l'acte fut signé par le notaire et les Confrères Comminian, Alary, Delpech et Lafon.

¹ Scieur de long; en patois : *rességuayré*.

Année 1669.

En neuf lignes, le rédacteur de l'assemblée, tenue le 25 juillet dans l'église Saint-Jacques, rapporte la réception d'un seul pèlerin, le nommé :

SIMON MAURET DÉLAROUÉ,

qui certifia de son « voyage et pelerinaige dud. S. Jacques, » en présence « de grand nombre de confraires et du Sr Laporte syndic ». Acte signé seulement par Darnal, notaire.

Année 1671.

C'est ici le dernier acte de notre Registre, à la suite duquel on voit la lisière de deux autres feuillets tranchés par des ciseaux, plus la feuille de garde sur laquelle a été collée une curieuse estampe, dont nous parlerons en son temps, comme appendice à cette première partie.

« Le seize aoust mil septante ung, dans Moyssac en Quercy, après midy, furent reçus confrères :

ANTHOINE TOUGE, cordier;

RAINÉ POUDEROUX;

ANTHOINE DABAROL;

JACQUES COURECH.

JEAN MASSON;

Lesquels, après avoir esté par eux montrés les lettres de confession du voyage St Jacques, ont requis Ramond Lafon et Anthoine Tomas marguelhé, acistes d'aucuns confrères, de les volloir recevoir dans confrarie. » Ainsi fut fait et acte signé par le notaire Darnal, Lafon et Laborie.

Une vue d'ensemble sur la seconde période de notre Confrérie, qui embrasse *soixante-six années* (1615-1671), nous montre ses transformations au milieu de bien des conflits, et aussi son accroissement. Malgré ces luttes, mal-

gré les lacunes beaucoup trop nombreuses de notre Registre, c'est *plus de cent cinquante* nouveaux membres qui s'associèrent et dont nous avons découvert les noms dans les rapports afférants aux vingt-trois assemblées de réceptions. Dans les quarante-trois autres années, sur lesquelles le Registre est muet, il est à présumer que bon nombre de pèlerins se présentèrent.

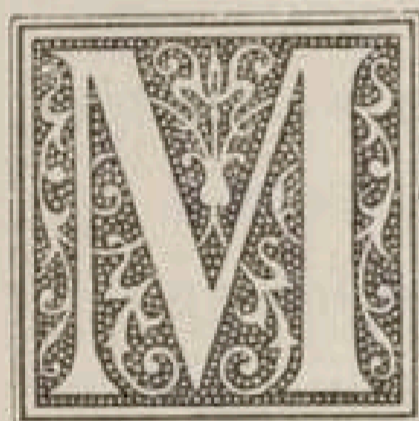
Que si depuis la fondation de la Société jusqu'au dernier feuillet où se clot brusquement la série des rapports, nous avons pu compter plus de *cinq cents* Confrères, c'est probablement le double de ce nombre qu'il faudrait en inscrire. Trouverait-on une ville qui, à importance égale, pût fournir un pareil contingent de pèlerins ?





XI

COUP-D'ŒIL SUR LES RAISONS DE LA FONDATION DE LA CONFRÉRIE MOISSAGAISE



MAINTENANT que nous en avons fini avec l'important Registre qui nous a conservé des noms, des souvenirs, des actes bien précieux pour notre pays et pour l'histoire générale des Confréries de Saint-Jacques, un coup-d'œil rétrospectif nous permettra, en élargissant le cadre de cette étude et sortant de l'aridité des nomenclatures, d'avoir des détails et des indications qui intéressèrent les Confrères moissagais, leur furent même nécessaires ou, pour le moins, utiles ou agréables. En complétant par là nos trouvailles inédites, nous répondrons à quelques-uns des *desiderata* signalés presque au début de ces pages.



Tout d'abord, comment expliquer qu'une Confrérie de « *vrais pèlerins* » à Saint-Jacques de Compostelle se soit établie à Moissac et y ait fleuri pendant plus de deux siècles¹ ?

¹ C'est même « *trois siècles* » qu'on pourrait dire, puisque nous aurons occasion de prouver qu'on voyait encore des pèlerins aux processions de Moissac en 1830.

Nul n'ignore que dans les fastes des pèlerinages catholiques le tombeau de saint Jacques « fils de Zébédée, l'enfant du tonnerre, » tient un rang éminent, et que Compostelle en Galice ne reconnut d'autre prééminence d'honneur et de dignité que celle de Jérusalem et celle de Rome. « La basilique de Compostelle, écrit M. l'abbé Pardiac, occupe le troisième rang parmi les églises de l'univers catholique ; en d'autres termes elle est la première après Rome et Jérusalem. Les vœux des trois pèlerinages de Rome, de Jérusalem et de Compostelle sont également réservés au pape ¹ ».

Sans doute, cette prééminence ne lui vint guère que, lorsque mettant le comble aux distinctions et aux largesses spirituelles prodiguées au sanctuaire Galicien par les papes, ses devanciers², Calixte II, après avoir érigé Compostelle en métropole, éleva ce pèlerinage au rang des *pèlerinages majeurs*. Dès le XII^e siècle la cité de saint Jacques eut son « *grand pardon*, » son « *année sainte*, » comme la capitale de la catholicité ; et cela d'une manière plus fréquente que celui de saint Pierre et de saint Paul³. La basilique de Santiago⁴ eut aussi sa *porte sainte*, que l'archevêque ouvre avec

¹ *Revue de l'Art Chrétien*, t. VII, p. 153.

² Le siège épiscopal d'Iria Flavia fut transféré à Compostelle l'an 900. En 1095, le pape Urbain II l'enleva à la juridiction de l'archevêque de Braga pour le placer immédiatement sous l'autorité du Saint-Siège. Son successeur, le pape Pascal II, par bulle du 30 novembre 1108, accorda à ces évêques l'usage du *pallium*. Le 30 octobre 1114, une nouvelle bulle permit qu'il y eût dans ce Chapitre cathédral sept cardinaux prêtres, à l'imitation de ceux de l'église de Rome, lesquels seuls avaient le droit de célébrer la messe à l'autel de saint Jacques, et de porter la mitre et le pluvial dans les solennités. Ce même pape transféra à l'évêque de Compostelle le titre et la juridiction de métropolitain dont l'évêque de Mérida était en possession. Enfin le pape Calixte II érigea cette église en archevêché.

³ Aux termes de la bulle, ce Jubilé n'est pas périodique, comme celui de Rome qui a lieu de vingt-cinq en vingt-cinq ans. Il est fixé aux années de chaque siècle où la fête de saint Jacques (25 juillet) coïncide avec un dimanche ; ce qui arrive plusieurs fois dans chaque période de vingt-cinq ans.

⁴ Une fois pour toutes, nous ferons remarquer que cette appellation a servi et sert encore à désigner Saint-Jacques de Compostelle. Ce terme

un marteau d'argent, à l'heure des premières vêpres de la Circoncision, dans les années de Jubilé, et qui ne se referme qu'aux secondes vêpres du dernier jour de l'an.

C'étaient à Compostelle les mêmes avantages spirituels qu'aux lieux saints de Jérusalem, de Rome et de Lorette. Aussi, l'Espagne ne tarda-t-elle pas à qualifier le voyage au célèbre Sanctuaire de saint Jacques du nom de *Romeria*, dérivé évidemment de *Roma*, dont le pèlerinage était bien antérieur à celui de Galice. C'est cette appellation castillane qui finit même par désigner un pèlerinage quelconque; et dans nos localités méridionales, à Moissac notamment, comme nous l'avons vu plusieurs fois dans les actes précités, l'appelatif de *roumieu* qualifiait le pèlerin, comme celui de *roumiage* servait à désigner le voyage au tombeau de saint Jacques, et celui de *cami romio*, les chemins qui conduisaient soit à Rome, soit à Jérusalem, soit en Espagne¹.

Toutefois, le véritable qualificatif du dévot voyageur à Santiago de Compostelle fut celui de *pèlerin* (*peregrino*); et, d'après Dante, on n'appelait vraiment « *pèlerin* » (*pellegrino*), que celui qui allait à Saint-Jacques². Cette appellation classait et distinguait ce pèlerinage parmi les plus réputés. Ceux qui l'accomplissaient avaient ainsi leur nom particulier :

s'applique soit au saint, soit à la ville où l'on vénère ses reliques. On ajoute parfois, et *ad libitum*, les mots de *Compostella* ou de *Gallicia*, pour distinguer cette ville de celles, fort nombreuses, qui portent aussi le nom de *Saint-Jacques*, soit en Amérique, soit ailleurs. Ainsi donc nous employons l'appelatif *Santiago* indifféremment avec celui de *Compostelle*.

¹ Sans prétendre indiquer les nombreux chemins *roumieux* qui existent sur notre département, nous signalerons seulement les deux principaux désignés à Moissac sous ce nom, dès la plus haute antiquité. C'était *lou cami Romio* qui se dirigeait vers Cahors; la voie de Lauzerte dite « *Cami Roumieu*, » relatés dans les actes de 1113, 1296 à 1459 (Cf. *Répertoire* d'Andurandy et les *Etudes* de M. Devals sur les voies antiques de notre département); et celles qui vont de Malauze vers Auvillars, après la Garonne (Cf. *Congrès scientifique de Toulouse*, II, p. 162).

² « In modo stretto non s'intende pellegrino, se non chi va verso la casa di San Iacopo, o riede. » *Vita nuova*, édit. de Venise, 1793, p. 275.

tout comme ceux de Terre-Sainte étaient primitivement appelés *Paumiers* (*Palmati, Palmigeri, Palmarii*), ceux de Rome *Roumieux* (*Romei, Romipetes*); ceux de Compostelle furent nommés *Pèlerins*, et d'une manière plus précise *Jacopites* (*Jacobitæ, Jacobipetæ*). Dans nos contrées de Gascogne ils portèrent souvent le nom populaire de *Sentjaquès* ou *Sentjacairès*, dérivant évidemment du dialecte patois. Parfois, mais dans un sens trivial, et surtout pour désigner les faux pèlerins, on les qualifia de *Coquillards*, par allusion aux coquilles qui constellaient partie de leurs vêtements¹.

Nul doute qu'à travers les grands siècles de foi, principalement du IX^e au XIV^e, époques les plus florissantes du pèlerinage espagnol, plusieurs de nos compatriotes quercy-nois, émus eux aussi par les pieuses manifestations, n'aient pris le bourdon et le camail de pèlerins et ne se soient unis aux innombrables légions qui se rendaient pieusement dans cette région extrême de la péninsule Ibérique. En ces temps, selon l'expression du savant bénédictin du XVII^e siècle, le P. Sarmiento, « la Galice se métamorphosa en *Palestine occidentale*. »



Pour qu'on ait songé à établir une Confrérie de ce genre au XVI^e siècle, c'est-à-dire à une époque où la foi aux indulgences et par suite aux pèlerinages, avait reçu le contre-coup

¹ « Les Coquillards sont des pèlerins de Saint-Jacques, la plus grande part sont véritables et en viennent, mais il y en a aussy qui truchent sur le coquillard, et qui n'y furent jamais et qu'il y a plus de dix ans qu'ils n'ont fait le pain bénit en leurs paroisses et ne peuvent trouver le chemin à retourner en leur logis, ils ne fichent que floutière au grand Coësre. » D'après ce passage typique, et tiré du *jargon ou langage de l'argot réformé*, par M. Socard dans ses « *Noëls* » (p. 70), on voit qui étaient les « coquillards » : filous, ivrognes, mal famés, coureurs et imposteurs. Aussi, cette appellation ne put guère s'appliquer qu'aux soi-disants pèlerins, qui à partir

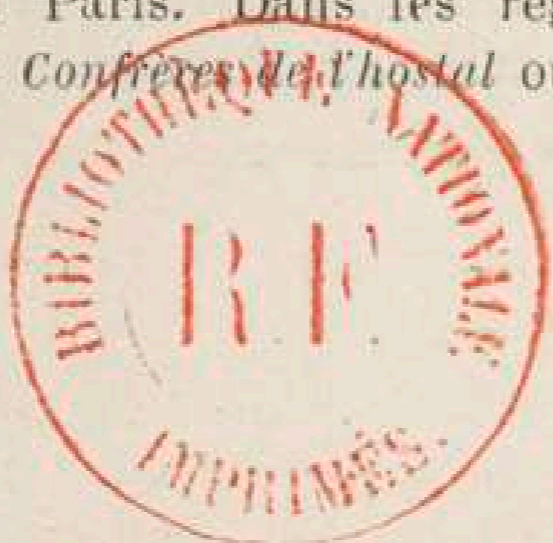
des prédications de Luther, des railleries d'Érasme, des guerres de religion, et de l'amour de l'or et des aventureuses entreprises, ravivé par la découverte du Nouveau-Monde, il fallait que les relations fussent déjà établies entre Moissac et Compostelle.

Sans cela aurait-on pu y penser et le réaliser, quand la dévotion à ce Sanctuaire était non seulement sur son déclin depuis bientôt cent ans, mais déjà en pleine décadence. Tandis, en effet, que, durant près de six siècles, ce pèlerinage avait suivi une marche ascendante, pour arriver à son apogée dans le cours du XIV^e siècle, au moment où s'établissait la Confrérie moissagaise les pèlerins se faisaient plus rares et les corporations s'éteignaient, ou du moins perdaient en nombre et en importance. A telle enseigne que la Confrérie de Paris, si florissante dès sa fondation, vers l'an 1295, fut obligée, sur la fin du XV^e siècle, de mitiger ses règlements, de faire même disparaître ce qui en était le caractère distinctif et la condition première.

Elle consentit à admettre dans ses rangs des fidèles qui n'auraient pas fait le pèlerinage de Compostelle, à la condition qu'ils prouveraient en avoir été empêchés par quelque incommodité, et qu'ils donneraient à l'hôpital¹ une somme égale à la dépense présumée du voyage qu'ils auraient dû faire. Une condition si illusoire et une composende d'une évaluation si arbitraire

de 1670 allaient vagabonder en pays étranger, sous prétexte de pèlerinages. — Il est à remarquer que le qualificatif « coquillards, » est encore donné aux cuirassiers de notre armée française, aussi appelés « gros frères. » (Cf. *La Libre Parole*, n° du 13 septembre 1897). Cette arme de cavalerie dont le premier régiment porta le nom de *Royal-Cuirassiers* ou *Cuirassiers du Roi*, remonte à Louis XIV, en 1665.

¹ Il s'agit de l'établissement connu sous le nom de *Saint-Jacques de l'hôpital*, construit en 1317 à l'aide des immenses ressources des Confrères, parmi lesquels on comptait Charles de Valois, comte d'Anjou, et plusieurs notables bourgeois de Paris. Dans les règlements, les membres de la Confrérie sont appelés *Confrères de l'hostal* ou *hospital de monseigneur saint Jacques l'apostre*.



démontrent mieux que tous les faits une difficulté extrême pour la Confrérie de se recruter chez des pèlerins effectifs, et conséquemment le refroidissement des fidèles pour le tombeau de saint Jacques ¹.

Or, c'est précisément à cette époque de découragement et de décadence que l'idée vint aux pèlerins moissagais de se constituer en Confrérie. — Rappelons, en passant, que tous, du premier au dernier, furent des pèlerins effectifs ², à l'encontre de ce que nous venons de constater pour la corporation parisienne. Il est vrai que le relâchement n'était pas partout comme à Paris et sur d'autres points de la France; et la Guyenne fut peut-être, de toutes nos provinces, celle qui conserva le plus longtemps l'habitude des pèlerinages de Compostelle ³.

Du reste, il faut avouer qu'à ces époques agitées et énevées, des efforts furent tentés pour ranimer le feu sacré. Ainsi, vers la fin du XV^e siècle, une *Vie de S. Jacques*, en prose française, paraissait à Paris chez Jean Trepperel, en un in-8^o gothique. A cette même époque, sans nom d'auteur, fut présenté au public un MYSTÈRE, sous le titre de *Translation de S. Jacques et de ses miracles, en vers* ⁴. D'autre part, les évêques de la province bordelaise donnaient plus d'importance au culte du saint apôtre, soit en plaçant sa fête parmi celles qui devaient être chômées, soit en la faisant précéder de la vigile et du jeûne, comme pour les grandes

¹ Pardiac, *Revue de l'Art chrétien*, t. VII, p. 256-257.

² Voir ce que nous avons exposé à ce sujet, ci-avant p. 59.

³ On en trouvera quelques preuves dans l'article précité de l'abbé Pardiac, pp. 264-65. De plus, nous remarquerons qu'à l'époque de la réforme des Statuts de la Confrérie de Bagnères-de-Bigorre, en 1774, et dont nous avons parlé ci-avant p. 18, le 1^{er} article portait encore : « que celui qui voudra être enrollé aura été en devotion ou en pelerinage a Saint-Jacques. »

⁴ *Recherches sur les théâtres de France*, par M. de Beauchamps, Paris, 1735. t. I, p. 227. — La Bibliothèque nationale possède un des rares exemplaires de la *Vie* publiée par Trepperel.

solennités catholiques. Postérieurement à ces Ordonnances synodales, on imprimait à Bordeaux des livres de piété portant, entre autres, une *Prière pour les pèlerins de Saint-Jacques*¹. Et plus près de chez nous paraissait, en 1650, une précieuse plaquette dernièrement découverte par un de nos plus érudits confrères, M. l'abbé Couture, petit guide des *Senjaquès* toulousains², où nous aurons à puiser quand il s'agira de faire le pieux voyage avec nos compatriotes. En attendant, disons que ce Recueil, plein de détails et d'instructions très utiles aux voyageurs, vu son impression sur grossier papier, ses incorrections et le défaut d'approbation et de privilège, était certainement une publication populaire et de propagande; ce qui prouve la vogue de ce pèlerinage.

Autre preuve que, même plus d'un siècle après l'érection de la Confrérie moissagaise, l'élan vers la Galice s'était maintenu, c'est que, en 1660, l'hôpital Saint-Jacques de Bordeaux reçut 988 pèlerins malades³. Or, il est à présumer, avec toute raison, que le nombre des valides était infiniment supérieur à celui des infirmes. Et enfin, aux approches de l'année où Moissac voyait s'implanter son association, un fait retentissant prouvait que le goût des pèlerinages n'était pas entièrement éteint dans l'âme des catholiques. Châteaubriand l'a consigné en ces termes : « Le cardinal de Bourbon, revenant de conduire l'infortunée Elisabeth en Espagne, s'arrêta à l'hôpital de Roncevaux dans les Pyrénées; il

¹ *La Vie et les Miracles de sainte Anne*, Bordeaux, chez Simon de la Court, 1690, pp. 347-348.

² LE CHEMIN/DE TOLOSE A/SAINCT JACQUES DE COMPOSTELLE/en Galice, petit in-8° de huit feuillets. A TOLOSE, /de l'imprimerie de P. D'ESTÉY, à l'en-/seigne de la presse d'Or, près le collège /de Foix. 1650. (Cf. *Chemins de S.-Jacques en Gascogne*, par M. Lavergne, pp. 72-76, et *Revue de Gascogne*, t. XXVIII, p. 346.)

³ Cf. *Histoire complète de Bordeaux*, par l'abbé O'Reilly, 1^{re} partie, t. II, p. 675.

servait à table *trois cents pèlerins*, et donna à chacun d'eux trois réaux pour continuer leur voyage¹. »



A Moissac on profita donc de ce réveil pour se constituer en véritable Confrérie. Les Jacopites, qui avaient vécu jusque-là isolés, voulurent jouir des avantages spirituels et même temporels dévolus à ces associations. Ils avaient éprouvé les peines, enduré les fatigues, couru les dangers de cette lointaine pérégrination; il était bien légitime qu'ils en recueillissent les grâces et les privilèges. Ils se comptent un jour et se trouvent *quinze zélés, dévoués*². C'est plus qu'il n'en fallait pour recruter dans un temps assez prochain, soit ceux qui avaient déjà effectué le pieux voyage, soit ceux qui, à leur exemple, n'hésiteraient pas à l'entreprendre. Est-ce que tout ne facilitait pas à Moissac et cette œuvre et l'entreprise du pèlerinage ?

Cette ville était précisément indiquée dans les *Itinéraires* comme un des centres par lesquels les pèlerins, venant de divers points de la France, devaient passer pour se rendre à Compostelle. Sans devancer ce que nous aurons à dire sur les grandes voies sillonnant nos pays vers la frontière espagnole, relevons ici que dans l'ensemble du réseau, composé des *quatre grands chemins*, celui qui avait son point de départ au Puy-en-Velay, passait à Aubrac, dans les montagnes du Rouergue, à Saint-Foy de Conques (Aveyron), et de là directement à *Saint-Pierre de Moissac*³. Souvent

¹ *Génie du Christianisme*, liv. VI, c. 8.

² Voir ci-avant, pp 24-25, les noms de ces fondateurs de la Confrérie.

³ Dans la seconde partie de cet ouvrage, nous donnerons le texte même de cet *Itinéraire*, d'après le IV^e livre du fameux CODÈX du XII^e siècle, attribué au pape Calixte II (?), complété, sinon composé, par Aimeric Picaud de Parthenay, et publié, pour la première fois, en 1882, par le R. P. jésuite Fidel Fita, de Madrid, avec la collaboration de M. Julien Vinson, professeur à l'École nationale des langues orientales vivantes, à Paris.

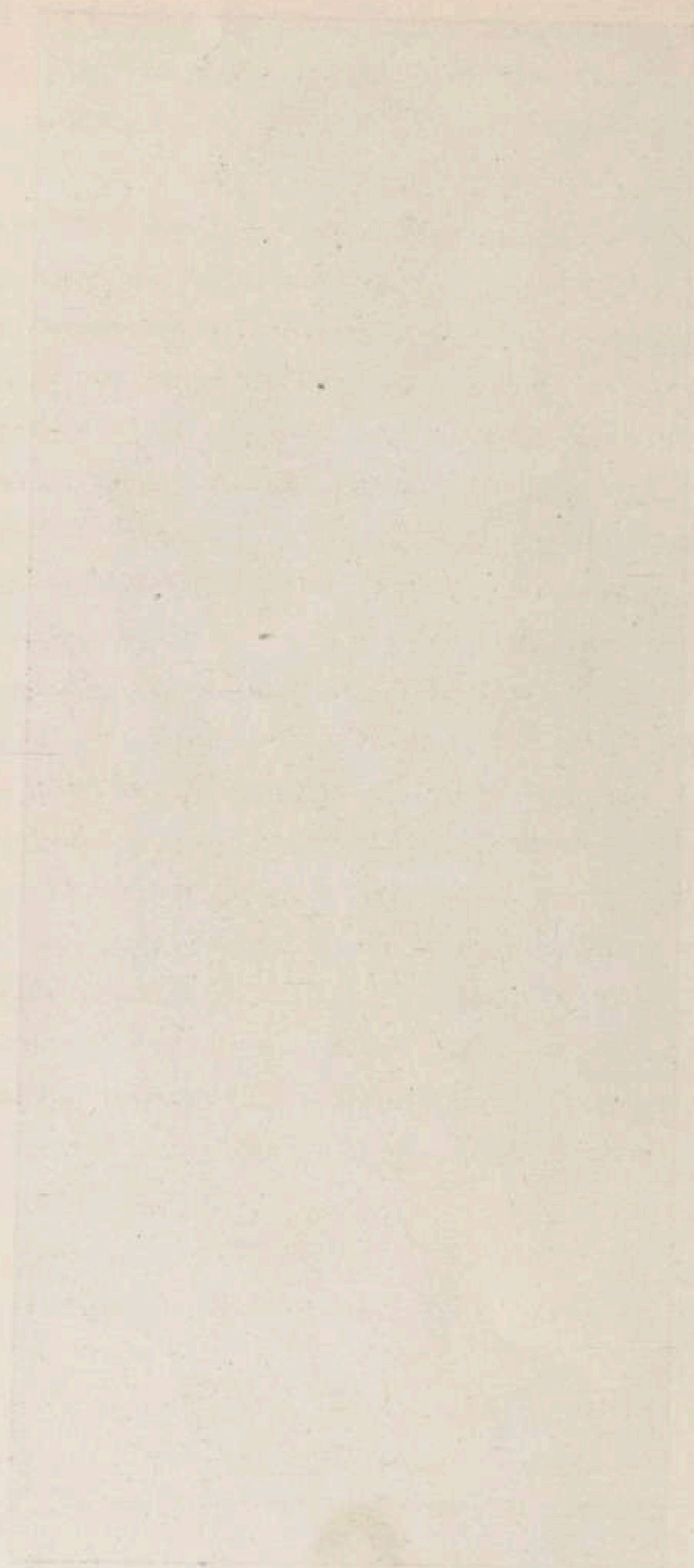


Cliché Quilhot.

Phot. Forestié.

STATUE EN BOIS DE S. JACQUES LE MAJEUR (XV^e SIÈCLE)

jadis vénérée à Moissac.



donc nos Moissagais virent chez eux des Jacopites, les reçurent, les hébergèrent, entendirent de leur bouche le récit de leurs pèlerinages, les indications pour la route, les incidents de voyage, etc...

Au reste, depuis longtemps Moissac possédait un hôpital sous le vocable de « Saint-Jacques ; » et quoique aucun indice n'ait pu faire découvrir s'il était spécialement affecté aux pèlerins de passage, — comme nous en trouverons tant d'autres sur la route de Santiago, — il y a tout lieu de croire qu'il en était ici comme dans les diverses localités dotées de semblables établissements. On peut d'autant mieux le présumer, que notre ville était une de leurs grandes étapes, et que, d'autre part, deux hôpitaux et trois *digitaries* ou *malauties* servaient, de longue date, aux malades et aux pauvres de la localité. C'étaient les asiles hospitaliers de Saint-Ansbert et de Guilleran, déjà installés avant 1226¹, et qui plus tard, avec celui de Saint-Jacques, furent réunis en un seul².

Mais, dès les premières années du XIV^e siècle³, celui dédié au Patron des Confrères était en pleine activité, et son vocable avait de quoi attirer tout spécialement les pèlerins de passage. Nous disons « pèlerins *de passage*, » car ceux de notre Confrérie eurent toujours leur sanctuaire propre (comme nous l'avons vu), soit dans l'église paroissiale de

¹ A cette date, on trouve diverses donations faites à ces deux hôpitaux par Pierre Ondanse. (Cf. *Andurandy*, et *Études* de M. Lagrèze-Fossat, t. I, pp. 51, 305-306.)

² De même qu'on ignore les emplacements qu'occupaient les hôpitaux Saint-Ansbert et Saint-Jacques, on ne peut préciser aussi l'époque à laquelle les trois furent unis. Toutefois, des actes postérieurs à 1450 prouvent que celui de Saint-Jacques était encore indépendant. Quant à l'hôpital de Guilleran, on sait que, fondé par l'illustre famille de ce nom, il occupa cette portion même de rue ainsi dénommée encore, et où il exista jusqu'à la construction de l'hôpital actuel (1776-1782).

³ Dans les *Archives* de l'hôtel de ville, sous le n° 5,830, Andurandy signale une reconnaissance du 2 octobre 1386, en faveur du pitancier du Monastère dont relevait *l'hospice Saint-Jacques*.

Saint-Jacques, soit dans celle de Saint-Michel. A cet hôpital les Jacopites pouvaient recevoir les secours nécessaires : le repas, le gîte et une aumône. Ils avaient aussi à vénérer quelque'une des Statues représentant leur saint patron, non plus comme apôtre ou martyr, mais sous les traits de *pèlerin*. Deux de ces statues, qui, à n'en pas douter, étaient exposées à la vénération des fidèles, soit dans l'hospice qui nous occupe actuellement, soit dans l'église dédiée au saint apôtre, sont encore conservées. Une d'entre elles, malheureusement amputée des deux bras, à une époque où on voulut probablement la colloquer dans un emplacement trop étroit, offre tous les caractères d'une sculpture du XVI^e siècle, et représente le Saint avec tous les attributs du Pèlerin. Mais celle bien plus belle et en parfait état de conservation, dont nous donnons ci-contre une photogravure (pl. III), fut certainement vénérée par les Jacopites qui traversaient Moissac. Tout, dans le type, le costume, le modelé, dénote une œuvre du XV^e siècle et révèle un artiste. En bois de chêne, d'une seule pièce, jadis peinte et décorée de dorures, cette Statue est présentement dans tout son aspect sévère et monumental du ton noir propre aux vieilles boiseries, avec la patine du temps; elle mesure un mètre d'élévation.

A ces preuves indéniables de l'antique dévotion des Moissagais à saint Jacques, et des rapports qu'ils avaient nécessairement avec les caravanes des *Saintjacquès*, il faut en joindre une autre de non moindre valeur. Tout en voyant leurs hôtes pieusement agenouillés devant les statues de leur sanctuaire, tout en apprenant par eux les chemins qu'ils auraient à suivre pour se rendre en Galice, leurs relations étaient fréquentes, journalières même, avec la Guyenne et la Gascogne, routes immédiatement à leur portée pour franchir les Pyrénées, et continuation du chemin vers Santiago, qui traversait leur cité. C'était d'abord Bordeaux, voie toute

tracée, soit par terre, soit par le fleuve de Garonne. Eux, mariniers, commerçants, exportateurs de blés, de farines, de fruits, de céréales et de mules si recherchées des Espagnols¹, traitaient avec la capitale de la Guyenne plus que leurs descendants ne le font à notre époque, malgré les voies ferrées. De là passer en Galice n'était ni plus effrayant ni plus difficile pour eux que de descendre le fleuve jusqu'à la Gironde. L'Océan ne leur était pas davantage inconnu; et, s'ils préféraient cette voie aux voies de terre par la *mar Cantábrico* (golfe de Gascogne), ils descendaient en Corogne et, de là, à Compostelle. Cette même voie, ils pouvaient la prendre encore, après avoir parcouru la Gascogne, de préférence à la route vers Bordeaux; et, aboutissant à Bayonne, suivre là, soit les voies de terre, soit la mer. Comme nous le verrons dans l'exposé de ces divers Itinéraires, les chemins étaient nombreux, faciles et fort tentants pour les Moissagais.

Du reste, plus que partout ailleurs, on avait, à Moissac, des raisons pour connaître l'Espagne et y entretenir des relations. Les noms de saint Jacques et de son sanctuaire Galicien avaient retenti souvent aux oreilles des habitants, non tant dans les conversations des pèlerins étrangers ayant visité Compostelle, que par le fait des rapports de la célèbre abbaye de *Saint-Pierre* avec l'Ibérie. Parmi ses innombrables dépendances, disséminées dans onze diocèses, nos religieux bénédictins comptaient l'important monastère de *Sancti Petri del Campo Rotondo* (Saint-Pierre Campredon), au diocèse de Gerona (*Girone*), en Catalogne². Intérêts

¹ Dans son *Mémoire sur les Relations commerciales de la France et de l'Espagne*, M. Finot démontre combien, « dans les pèlerinages à Compostelle, le commerce trouva son compte en même temps que la dévotion. » (Cf. *Annales du Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, t. XXVIII de la 4^e série.)

² L'abbaye espagnole de Campredon fut donnée à celle de Moissac, en 1079, par le comte Bernard de Bezaudun (*Bisilduensis*), cousin du seigneur Hunaud de la maison de Béarn, lequel était alors abbé de notre abbaye. C'est ce

spirituels et temporels. visites de supérieurs, échanges de sujets entretenaient ainsi des relations obligatoires entre la cité quereynoise et l'Espagne. Et quoique cette possession se trouvât dans la direction opposée à Santiago, Moissac n'oubliait pas qu'un de ses illustres religieux, placé sur les autels, avait été archevêque de Braga, ville située sur la route même qui conduisait au tombeau de saint Jacques lorsqu'on s'y rendait par le littoral hispano-portugais, et dont le siège de Compostelle fut longtemps suffragant.

Ce saint archevêque, nommé Gérault (ou Gérard, voire même Giralde), était originaire du Quercy et moine de notre abbaye lorsque, sur la fin du XI^e siècle, le primat-archevêque de Tolède, Bernard, l'emmena avec lui et le fit chantre de sa cathédrale. C'était à son retour de Rome, où le pape Urbain II venait de lui conférer le primatiat des églises d'Espagne (1088), que Don Bernard¹ s'adjoignit notre com-

même bienfaiteur qui, en 1076, avait fait semblable don, à ce même parent, de l'abbaye de Sainte-Marie des Arules, au diocèse d'Elne (Perpignan), et de Saint-Paul de Vallose, au diocèse de Narbonne. (Cf. ces titres de donations, *Archives de Tarn-et-Garonne*, série G, 725-729. Item, *Répertoire d'Andurandy*, signalant plus de cent pièces (n^{os} 6348 à 6454) relatives aux affaires traitées entre le monastère de Campredon et notre abbaye.) Celle-ci, on le sait, exerçait déjà au XIII^e siècle ses droits sur de nombreux prieurés, couvents, monastères, églises, abbayes, hôpitaux, oratoires, châteaux et granges du diocèse de Cahors, Toulouse, Lectoure, Agen, Rodez, Alby, Perpignan, Mâcon, Clermont, Narbonne et Elne. Dans la bulle de Grégoire IX (1240), où sont énumérées ces diverses possessions, on ne compte pas moins de 4 grandes abbayes, de 35 prieurés et de 61 églises ou chapelles. A cette date n'avaient pas été encore créés les diocèses de Montauban, Sarlat, Saint-Flour, Mirepoix et Condom où la puissante abbaye eut aussi de nombreuses dépendances, surtout dans les temps qui intéressent notre présente Étude.

¹ Cet illustre prélat, un des plus remarquables de l'Église d'Espagne, était originaire de La Sauvetat-de-Savères en Agenais. Sa vie, une des plus intéressantes pour la cause de l'Espagne et de l'Église, a été écrite par Antoine Yépes, abbé de Valladolid, Rodrigue Ximénès, archevêque de Tolède, Rodriguez Sanche, Mariana, J. Ferreras et nombre d'autres historiens. (Cf. *Chron. gén. de l'ordre de S. Benoît. — De rebus Hispaniæ — Hist. Hispanica. — Hist. du Quercy*, par Lacoste. — *Hist. religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, par M. l'abbé Barrière.)

patriote. « Assuré, dit un historien, que l'on manquait en Espagne de bons sujets, Bernard de Tolède tâcha, en y retournant, de faire en France une recrue d'hommes vertueux et sçavans pour son Eglise. Ses soins ne furent pas infructueux : il amena de Bourges saint Pierre, qu'il fit archidiaque et qui fut dans la suite évêque d'Osma ; du monastère de Moissac, saint Giralde, à qui il conféra la Chantrierie ; d'Agen, Bernard, qu'on créa par la suite premier évêque de Siguença ; et Pierre, qui fut aussi le premier évêque de Ségovie... »

En 1089 le pape avait fait déposer par le primat de Tolède l'archevêque de Braga, pour avoir reçu le pallium des mains de l'antipape Clément. Or, comme cette Église « était encore sans prélat en 1098, D. Bernard résolut de lui en donner un, en qualité de légat du Saint-Siège. Il élut donc Giralde, chantre de son Eglise, dont les vertus étaient très connues, et il le consacra dans le monastère de Sahagun (Saint-Facond), où il avait accompagné le roi, et d'où le saint alla prendre soin de son troupeau et de son Église. » Gérault monta ainsi sur cette chaire archiépiscopale, qui, jusqu'au XIII^e siècle, fut la rivale de Compostelle, et lui disputa la juridiction sur quelques évêchés. Ses vertus et sa science, dont la réputation franchissait les limites de son vaste archidiocèse, valurent au saint évêque les plus grands égards et les plus hautes distinctions de la part, soit du Souverain Pontife, soit de ses frères dans l'épiscopat.

Ainsi dans le voyage qu'il fit *ad limina* en 1101, le pape Pascal II l'honora du pallium et de divers privilèges pour son Église métropolitaine. Rentrant de Rome avec ces honneurs, il se rendit au concile de Palencia, que le cardinal Richard, légat du Saint Père, venait de convoquer, afin de mettre fin « à quelques disputes et animosités qu'il y avait entre les ecclésiastiques et les prélats. » A cette assemblée conciliaire se rendirent : « Don Bernard, archevêque d'Arles en France, lequel était passé en Espagne, sans qu'on en

sache le motif; saint Giralde, évêque de Brague, qui était depuis peu de retour de Rome, où il avait obtenu du Pontife le pallium et quelques privilèges pour son Église..... avec beaucoup d'abbés et quelques seigneurs. Les actes de ce concile ou n'ont point paru, ou sont ensevelis dans l'oubli, par la négligence de ceux qui les ont en leur puissance. Saint Giralde y présenta la bulle du Pontife et la concession du pallium, et l'on témoigna beaucoup de respect pour ces deux pièces. »

Les divers *Ménologies* et *Martyrologes* bénédictins, tout comme l'*Epitome* de F. Harœus et l'*España sagrada* de Florez, exaltent le zèle que déploya ce bon pasteur au milieu de ses fidèles, soit en les évangélisant, soit en les secourant de ses abondantes aumônes, surtout en les édifiant par ses exemples, et par la vie monacale qu'il sut associer aux exigences du pontificat. De son vivant, le peuple l'acclamait déjà comme saint. Il mourut le 5 décembre 1146, « comblé de mérites et de vertus; on révère son corps dans une chapelle de l'illustre église de Brague. Je place sa mort en cette année, contre le sentiment de tous les historiens d'Espagne, dit l'auteur que nous analysons¹, parce que dans l'histoire de Compostelle je trouve que Maurice, son successeur, était déjà archevêque dans le mois d'octobre de l'année suivante². »

¹ *Histoire générale d'Espagne*, de Jean de Ferreras, traduite par d'Hermilly; Paris, 1751; t. III, pp. 266, 268, 286, 293-305. Parlant de cette *Histoire* en 10 volumes in-4°, l'abbé Langlet dit : « C'est l'ouvrage le plus exact et le plus judicieux qu'il y ait en Espagne. » (*Méthode pour étudier l'histoire*, ch. xxxii.) L'abbé de Vayrac, dans son *histoire des Révolutions d'Espagne*, porte la même appréciation. L'auteur, D. Ferreras, était curé de Saint-André de Madrid.

² Le meilleur résumé de cette vie du saint Archevêque nous paraît être dans le *Menologium* bénédictin, dont voici le texte : « Bracaræ in Lusitania, Sancti Gerardi, Ep. et Conf. — Gerardus, Geraldus sive Gyraldus nobilibus parentibus in diœcesi Cadurcensi natus, ab iisdem, antequam nasceretur, Deo oblatus, a teneris postea unguiculis, contemptis mundi illecebris ani-

C'était là un lien très étroit entre les Moissagais et l'Espagne ; et si la fête et les offices rappelaient aux moines du *Moustier Saint-Pierre* le nom du saint, leur frère en religion, les habitants n'entendaient pas moins retentir les noms de Braga et de Compostelle. Aussi ne devons-nous pas être étonnés de voir dans la liste de nos Confrères-Pèlerins de Saint-Jacques, des clercs, des religieux, des prêtres séculiers mêlés aux laïques nobles ou bourgeois, artisans ou simples manouvriers.

num ad Divina adjunxit, et puerili ætate cucullam exambit. Monachum in monasterio Moysacensi professus, eruditione et sanctitate multum replevit, eoque nomine S^o Bernardo nostro Archiepiscopo Toletano innotescens, eo agente, in Hispanias conscendere jussus, in Toletana Cathedrali Ecclesia Cantoris honore decoratus; non multo post ab eodem, omnium suffragiis postulatus. Archiepiscopus Bracarensis renunciatus est. Mirum, quanta diligentia industriaque, commissam sibi provinciam et populos rexit, quanto studio labori prædicationis institerit, et quæ verbo, eadem pariter et exemplo monstraverit. Verum pauperum patrem, ut se exhiberet, summopere contendit, in quos plane prodigus magis quam liberalis extitit. De rigore vite monachicæ in Pontificatu tanto nihil remisit, imo humilitatis studiis, quanto major erat, tanto magis se totum addixit. Ob rem Ecclesiasticam præclare gestam, multis privilegiis a Paschali Papa donatus, de Ecclesia sua immortaliter meruit. Claruit in vita et post mortem, insigni miraculorum gloria.... (*Menologium Benedictinum*, die 5 decembris.) »





XII

RECHERCHES SUR LES MOTIFS DES PÈLERINAGES DES MOISSAGAIS A COMPOSTELLE



ous avons exposé les principales raisons qui durent engager les Moissagais à établir une Confrérie en l'honneur de saint Jacques. Il ne serait pas moins intéressant de connaître les motifs pour lesquels, même avant l'institution de l'association, plusieurs des habitants avaient entrepris le pèlerinage. Car, l'histoire est là pour dire que si, dès le principe, ces voyages furent inspirés par la foi, entrepris et soutenus avec les grands sentiments de la piété chrétienne, un temps vint où l'on chercha aussi dans ces lointaines pérégrinations un aliment à la distraction, à la curiosité, à l'activité, comme aussi une expiation volontaire ou obligatoire de ses fautes.

On ne peut nier, en effet, qu'aux siècles de ferveur, la plupart des chrétiens auraient cru montrer une coupable indifférence pour la religion, s'ils n'avaient entrepris quelques pèlerinages.

Celui qui avait échappé à quelque danger, dit Michaud, ou triomphé de ses ennemis, prenait le bâton de pèlerin et se mettait en route pour les Saints Lieux; celui qui avait obtenu par ses prières la

conservation d'un père ou d'un fils, allait en remercier le Ciel loin de ses foyers et dans les lieux consacrés par les traditions religieuses. Souvent, un père vouait au pèlerinage son enfant au berceau, et le premier devoir d'un fils, lorsqu'il sortait de l'enfance, était d'accomplir le vœu de ses parents. Plus d'une fois, un songe, une apparition au milieu du sommeil imposait au chrétien l'obligation de faire un pèlerinage. Aussi, l'idée de ces pieux voyages ne tenait pas seulement à des sentiments religieux, mais elle se mêlait à toutes les vertus comme à toutes les faiblesses du cœur de l'homme, à tous les chagrins, comme à toutes les joies de la terre¹.

En ces temps de croisades pacifiques, . . . ceux qui ne pouvaient faire le voyage y envoyaient quelqu'un à leur place²; les moins riches s'associaient pour payer les frais d'un pèlerin . . . Ouvriers, paysans, riches et pauvres, à pied, mangeant le long des chemins, couchant dans les maladreries de la route et à l'abri de la voûte étoilée, longs voyages qui créaient par la vie commune, par les services réciproques, des liens réels de charité entre ces gens de conditions diverses, qui ravivaient, par le souvenir de la patrie absente, le sentiment du patriotisme³, qui élargissaient l'horizon

¹ Cf. *Histoire des Croisades*, t. I, liv. I.

² En 1503, Louis II de la Trémoille, le chevalier sans reproche, avait fait le vœu d'un cierge de 100 livres à saint Jacques de Compostelle, pour l'accomplissement duquel il envoya « Guillaume Boulain, prestre, homme devociieux et suffisant pour faire cedit voyage. » *Documents hist. inédits sur le département de la Charente-Inférieure*, publiés par M. de Richemond, p. 121.

³ Entre diverses preuves, nous citerons le couplet suivant tiré de la *Chanson des pèlerins de Saint-Jacques*, réimprimée à Troyes en 1865 sur l'imprimé à Compostelle :

Quand nous fûmes à Sainte Marie,
Hélas ! mon Dieu,
Je regrettais la noble France
De tout mon cœur ;
Et j'avais un si grand désir
D'être auprès d'elle,
Aussi de tous mes bons amis,
Dont j'en suis mal-aise.

Lorsque nous détaillerons les Itinéraires (seconde partie de ce travail), nous mettrons à profit cette Chanson, ainsi que beaucoup d'autres ayant trait au pèlerinage.

des idées et formaient entre les villes des relations dont profitait la civilisation. Au contact de ces fois vives les tièdes, eux-mêmes, s'enflammaient ¹.

Mais à partir surtout du XI^e siècle, selon la remarque des historiens qui ont étudié le nombre et les résultats de ces voyages, la vie du clocher ne satisfait plus. L'idée de voir d'autres climats, de jouir d'un autre soleil, fermente dans tous les esprits. Soit dévotion, soit besoin de mouvement et d'émotions, on quitte son pays ; et plus ce voyage aura été aventureux, plus il aura d'attraits pour ceux qui ne sont pas encore partis.

Ce désir, limité d'abord à un certain nombre de personnes pieuses, s'étend, se vulgarise, envahit les masses, devient universel ; les troupes de pèlerins atteignent par leur nombre de telles proportions qu'elles sont appelées, dans les relations, *Armée du Seigneur*, « exercitus Domini. » Ce qui s'appliquait aux pèlerinages des Saints-Lieux et de Rome, on pouvait aussi le dire de celui de Compostelle. Là, comme vers la Ville sainte ou à Jérusalem, se pressaient les foules composées de gens de toute classe et de toute condition. Les uns y sont poussés par un motif, soit de piété, soit de mortification volontaire, soit comme pénitence canonique ou sacramentelle. Car, il ne faut pas oublier que, à des époques de grande dépravation, de crimes publics, de déprédations et de meurtres, beaucoup de coupables se faisaient pèlerins pour aller réparer au loin leurs fautes et leurs crimes. Ils auraient rougi de reconnaître et d'expier leur coupable passé devant leurs proches et leurs concitoyens ; alors ils aimaient mieux courir le monde et s'exposer, dans un but de pénitence, aux fatigues et aux dangers parfois très graves d'un lointain pèlerinage.

Pour ces motifs si utiles et si salutaires, l'Église favorisait,

¹ Cf. *Saint Eutrope, premier évêque de Saintes dans l'histoire, la légende, l'archéologie*, par M. Louis Audiat ; in-8°, Paris-Saintes, 1887, pp. 372-373.

malgré certains abus, l'œuvre pie et expiatoire des pérégrinations Il y avait même des fautes qui ne pouvaient s'expier que par un pèlerinage perpétuel ; et entre tous les sanctuaires celui de Jérusalem, de Rome, de Tours, de Lorette, de Compostelle étaient les plus recommandés, les plus fréquentés. Vint même un temps, et ce fut surtout au siècle où s'établit notre Confrérie quercynoise, où la société usa, sous forme de bannissement perpétuel ou temporaire, de la pénalité que l'Église inspirait ou imposait même par les pèlerinages. La diplomatie, les tribunaux civils, les *Coutumes* trouvèrent ainsi dans ces voyages, dans ces éloignements et cette expatriation, imposés aux coupables, non seulement un moyen terme entre la peine capitale et des châtiments plus bénins, mais encore une direction et une garantie. A son retour, en effet, le banni civil devait fournir un certificat de présence au lieu indiqué dans la sentence et souvent même dans les étapes de la route ; tout comme nos Pèlerins avaient à remettre l'attestation de leur présence à Compostelle par leur « lettre de confession et pardon. »

Il faut aussi observer que tous les pèlerins étaient obligés d'emporter avec eux une lettre de leur prince ou de leur évêque. Telle en était la teneur :

*Au nom de Dieu, nous faisons savoir à¹... que le porteur des présentes lettres, notre frère N**, nous a demandé la permission d'aller paisiblement visiter en pèlerinage (ici le nom du lieu), dans l'intention de réparer ses fautes, ou de prier pour notre conservation ; c'est pourquoi nous lui avons expédié ces présentes lettres, dans lesquelles, en vous présentant nos salutations, nous vous prions, pour l'amour de Dieu et de Saint Pierre, de le recevoir comme votre hôte, et de lui être utile pendant son voyage ou son retour, de manière qu'il revienne sain et sauf dans ses foyers. Comme c'est votre bonne coutume, faites lui passer des jours*

¹ Ici était la désignation générale ou personnelle du *seigneur*, de l'*évêque*, du *prince* auquel on dirigeait le pèlerin.

heureux, et que le Dieu qui règne éternellement vous protège et vous garde dans son royaume.

Muni de cette recommandation le pèlerin était accueilli non seulement dans les asiles hospitaliers, établis à son intention et pour son utilité, mais encore chez les simples fidèles, dans les maisons particulières, où pour prix de l'hospitalité on ne lui demandait que ses prières; c'était là, bien souvent, le seul trésor que ces voyageurs emportaient avec eux.

Ces considérations loin de nous écarter de notre sujet, nous y ramènent par plus d'un point. Les Moissagais pèlerins antérieurement à la constitution de la Confrérie, comme aussi ceux qui vinrent s'y affilier à partir du XVI^e siècle, étaient-ils de la catégorie des fervents, des enthousiastes, des curieux, des amateurs de mouvement et d'aventures, des pénitents enfin? Il y eut, très probablement, des uns et des autres; et puisque l'époque où ils s'unirent en association religieuse coïncide avec l'ère de réveil pour le pèlerinage à Santiago, on peut admettre que le sentiment religieux inspira la majeure partie de nos sociétaires. Au cours des réceptions, nous avons relevé plusieurs mentions de ce genre : « N^{***}, ayant *par dévotion* fait le voyage à Compostelle. » Et ces constatations se réfèrent, le plus souvent, à des années¹ où les abus et les faux pèlerins devenaient de plus en plus nombreux. Bientôt cependant nous aurons à parler des mesures sévères que le Roi, après l'Église, dut prendre pour réprimer les désordres qu'entraînait le pèlerinage de Compostelle. Et c'est précisément l'année même où furent publiées les défenses de Louis XIV, que le Registre de notre Confrérie arrête ses relations et réceptions, le 16 août 1671.

¹ Entre autres, cf. les procès-verbaux des années 1658 et 1667, ci-avant, pp. 87-91.

Tandis, en effet, que dès le principe et pendant de longs siècles, soit de la part de l'Église, soit de la part des pouvoirs publics, tout avait été mis en œuvre pour encourager, favoriser, garantir les pèlerinages, il fallut (en delà comme en deçà des Pyrénées) intervenir pour les modérer, et, sans les interdire absolument, frapper ceux qui s'y engageaient sans certaines conditions et obligations¹. Jadis, c'était comme une nouvelle croisade qu'on prêchait; et les pèlerinages à Compostelle procédaient du même esprit que ces saintes expéditions. Tellement qu'on a pu dire en toute vérité que, « dans le pacifique pèlerin de Saint-Jacques, il y a le pèlerin armé de Jérusalem². »

Mais aussi à ces époques — nous l'avons vu ci-avant — les papes recommandaient chaudement les pèlerinages; les Conciles excitaient à la construction des hôpitaux affectés aux pèlerins, accordaient d'insignes faveurs à ceux qui dotaient ces asiles³, portaient des peines sévères contre ceux qui touchaient à ces revenus et fondations, et autorisaient les fondateurs à insérer des clauses dans le genre de celle d'un certain Jacques Laroque, qui voulait que, dans son hôpital d'Aix en Provence, on reçut tout homme souffrant, « fût-il le diable, *etiam diabolus!* » Et lorsque le fanatisme des Maures et la cupidité des brigands, tentés et excités par les caravanes innombrables des pèlerins, enlevèrent la sécurité des chemins et mirent en danger les jours des dévots voyageurs isolés ou attardés par la maladie ou la fatigue, alors des sociétés religieuses s'établirent pour prendre la

¹ C'est à tort que nombre d'historiens prétendent qu'à dater de cette époque les pèlerinages furent interdits. Ils furent réglementés par des lois civiles et ecclésiastiques; voilà la vérité.

² Victor Le Clerc : *Histoire littéraire de la France*, t. XXI, pp. 272-292.

³ Entre autres le Concile de Bordeaux de 1503. Le *Codex de Compostelle*, ci-avant mentionné, recommandant les hôpitaux fondés pour les pèlerins, se résumait en ces termes : *Hæc igitur loca sacrosancta quicumque ædificaverit, proculdubio regnum Dei possidebit*, p. 7.

défense de ceux-ci, et s'engageaient même par vœu à veiller à la sûreté des routes et à la vie des pèlerins. Tels furent les chanoines de Saint-Éloi en Galice, qui donnèrent naissance (en 1175) à l'ordre militaire des clercs-chevaliers de SAINT-JACQUES DE L'ÉPÉE ROUGE¹.

Or, vint un temps où il fallut, non plus veiller sur les Maures et les brigands, mais sur les pèlerins eux-mêmes. Des désordres de toute nature attirèrent l'attention royale, comme ils avaient éveillé la vigilance des évêques. Alors parurent les déclarations de Louis XIV, auxquelles nous faisons allusion tout à l'heure. Le 7 janvier 1688, et même dès le mois d'août 1671, « *défenses étaient faites à tous ses sujets d'aller en pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, à Notre-Dame de Lorette et autres lieux de son royaume, sans une permission expresse de Sa Majesté, contresignée par l'un des sieurs secrétaires d'Etat et de ses commandements, sur l'approbation de l'Evêque diocésain, à peine de galères à perpétuité contre les hommes, et telles peines afflictives contre les femmes que les juges des lieux estimeraient convenables* ». »

Au moment même où avait lieu la promulgation de ces prohibitions, nos Moissagais cessaient d'écrire dans leur Registre les relations de leur Confrérie et les réceptions des membres (16 août 1671). Pas plus que nous n'avons pu préciser quels furent les vrais motifs qui les conduisaient au célèbre Sanctuaire espagnol, quelle conduite ils tinrent dans leur chemin, pas plus nous ne saurions dire si, en présence de ces lois restrictives, ils renoncèrent au pèlerinage. Que s'ils

¹ Ces chevaliers avaient pour armoiries, sur le grand manteau qui les recouvrait, *une épée de gueules en champ d'or*, avec cette devise : *Rubet ensis sanguine Arabum et ardet fides charitate*. Ils disparurent comme gardiens de pèlerinages, après la conquête de Grenade, n'ayant plus leur raison d'être.

² Cf. *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux*, par Francisque Michel, t. 1, pp. 522-524.

reçurent de nouveaux sociétaires, modifièrent-ils l'article des Statuts qui portait obligation antécédente de *roumiage* à Santiago; ou bien, ne tenant pas compte des défenses, continua-t-on dans le pays à fréquenter Compostelle?

Bien des rapports, contemporains de ces lois et même de beaucoup postérieurs, prouvent que de plusieurs côtés on passa outre. Les Registres de divers hôpitaux ouverts aux *roumieux* constatent des maladies, des décès enregistrés dans cette période, aussi bien que nombre de certificats de départ ou de retour délivrés dans diverses paroisses¹. C'étaient généralement des gens du peuple, de pauvres paysans; ils étaient alors exposés à mille désagréments. Ainsi, en 1777, cinq pèlerins de Montpellier furent arrêtés dans le chemin de Saint-Jacques, dépouillés de leurs effets et mis au dépôt de la mendicité. A cette occasion, M. de Saint-Tray, officier de la maréchaussée, écrivait à son intendant :

Je me suis fait une loi d'ôter à tous ces gens-là autant que j'en trouveray (leurs effets, papiers, bourdons, chaperons de cuir, etc.) et je ne leur rendray jamais, les déchirant de suite et les faisant brûler, pour leur faire voir par là qu'ils sont traités encore très doucement, puisque les ordonnances du Roy, concernant les pèlerinages, condamnent les pèlerins aux galères perpétuelles.

De la même manière furent maltraités deux pèlerins d'Auvergne et deux pèlerins de Saint-Étienne en Forez, nous disent les actes des Archives du Gers². Tout autant de faits qui prouvent que si les intendants faisaient vraiment trop de zèle pour l'exécution des Ordonnances, pareille rigueur

¹ Cf. un relevé assez important de diverses Archives dans le *Monsieur St Jacques*, par M. Nicolai, avec l'exposé de cette opinion, pp. 80-81.

² Série G, n° 343. Cf. l'important travail de M. Adrien Lavergne, que nous aurons bien des fois à citer : *Les Chemins de Saint-Jacques en Gascogne*, pp. 3-4. Ces études, plus documentées après l'apparition du *Codex de Compostelle*, ont paru aussi dans la *Revue de Gascogne*, années 1886-1887, et en brochure de 76 pages; Bordeaux, Chollet.

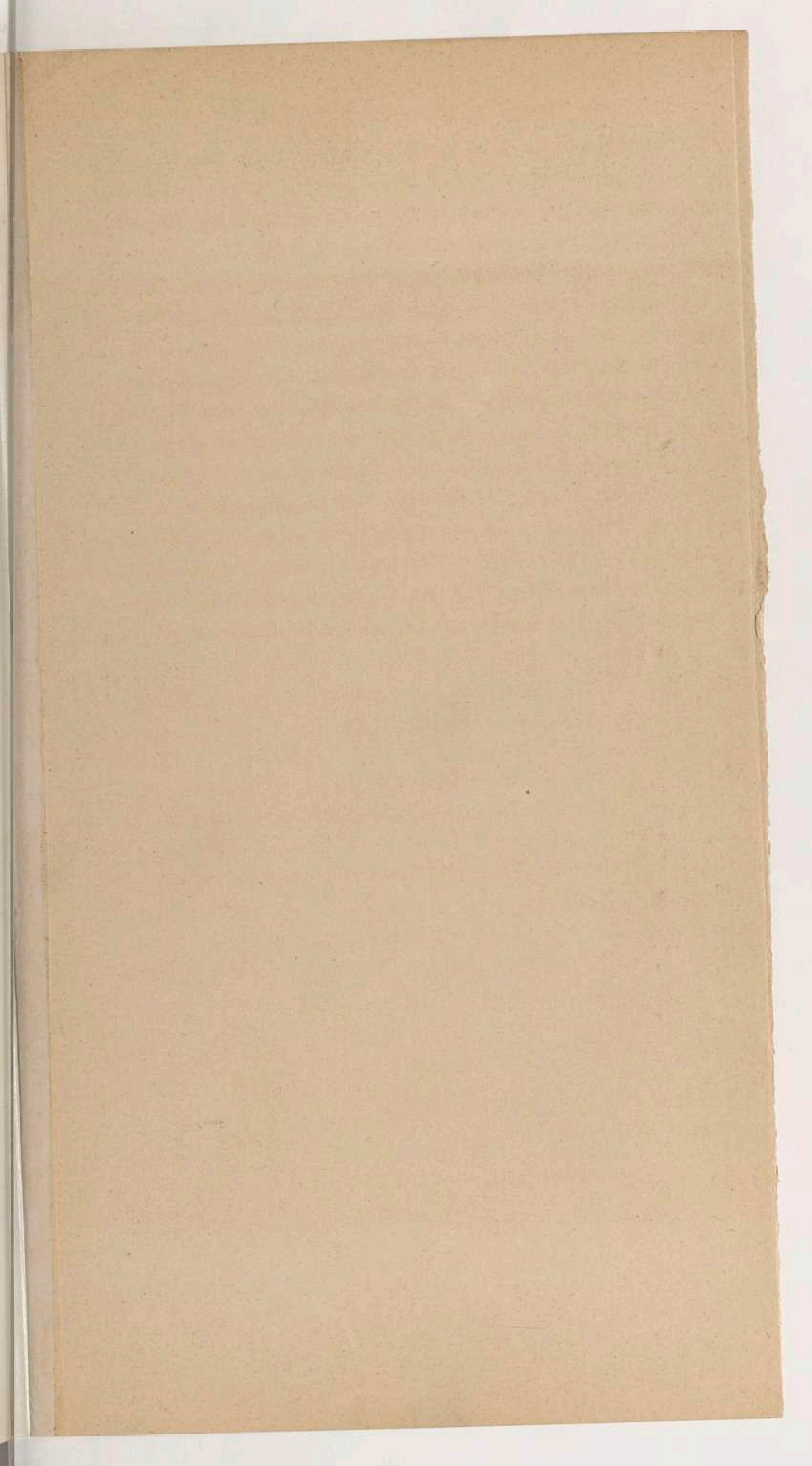
n'était pas pour encourager nos compatriotes ! Ceux-ci néanmoins ne paraissent pas s'être laissé tellement intimider qu'ils renonçassent absolument à ce pèlerinage. La Confrérie put sombrer (rien ne le prouve), mais il est un fait : c'est que cent ans après la dernière injonction royale de 1738, qui rendait fort difficiles ces pérégrinations, il se trouvait encore des pèlerins à Moissac. Nous lisons, en effet, cette phrase très explicite dans un important et sérieux ouvrage déjà cité de M. Francisque Michel : « *A Moissac, jusqu'en 1830, un pèlerin de Saint-Jacques, avec son costume, avait le privilège de marcher en tête de la procession du Saint-Sacrement de la paroisse qui portait le nom du patron de l'Espagne*¹. »

Quoique les recherches, que nous avons faites et fait faire sur place, n'aient pas pu nous éclairer sur ce fait, rien n'autorise à le mettre en doute. Ainsi donc, il y a environ soixante ans, les survivants de nos Confrères continuaient encore parmi nous officiellement les traditions établies depuis plus de trois siècles. Aussi avons-nous donné 1523-1830 comme dates extrêmes, début et fin de cette Confrérie.

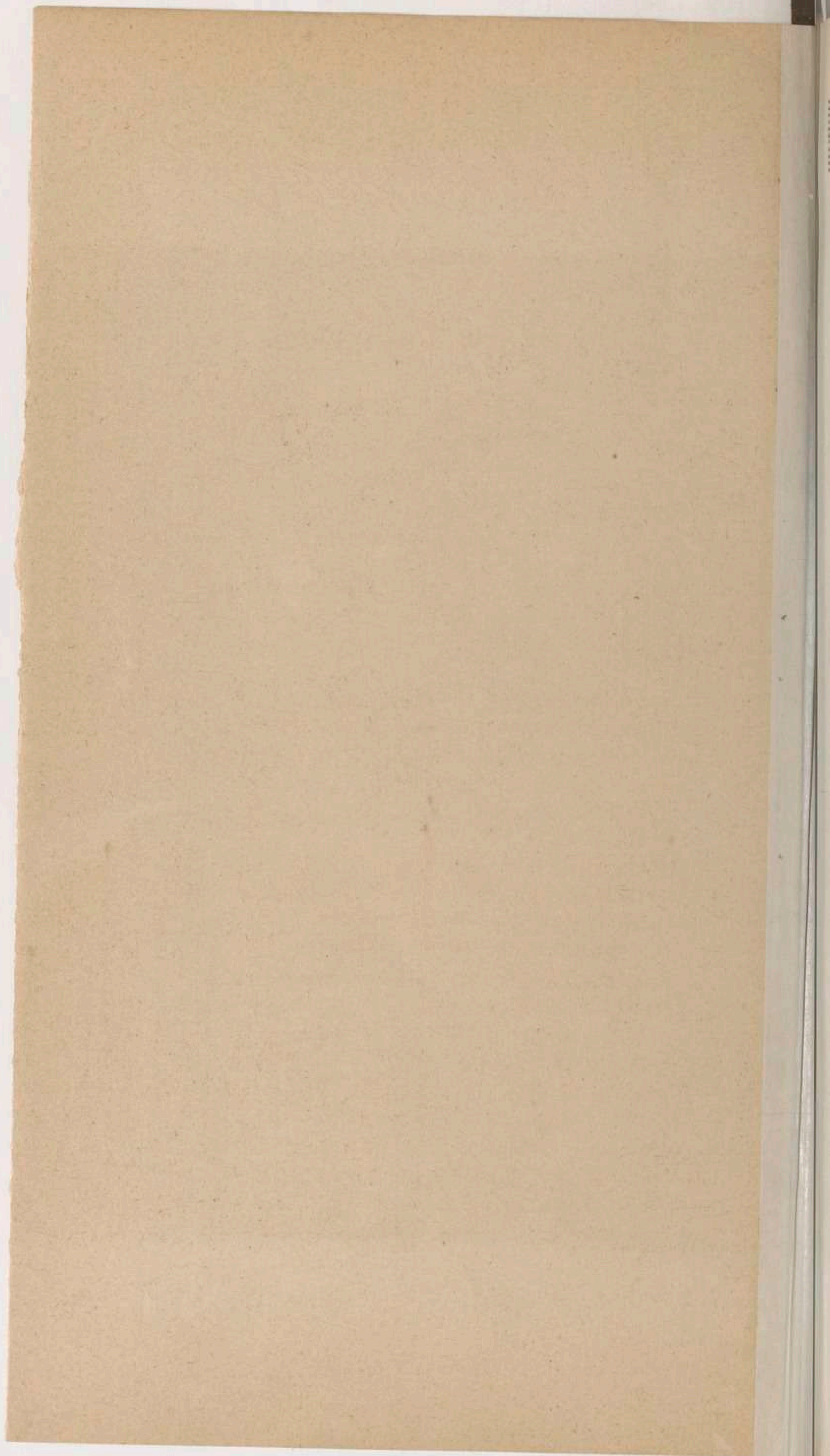
Concluant ainsi la première partie de notre travail, nous allons prendre le chemin de Santiago avec nos pèlerins. Auparavant faisons une halte devant la dernière feuille de garde du Registre moissagais, pour y considérer la curieuse estampe qui la décore.

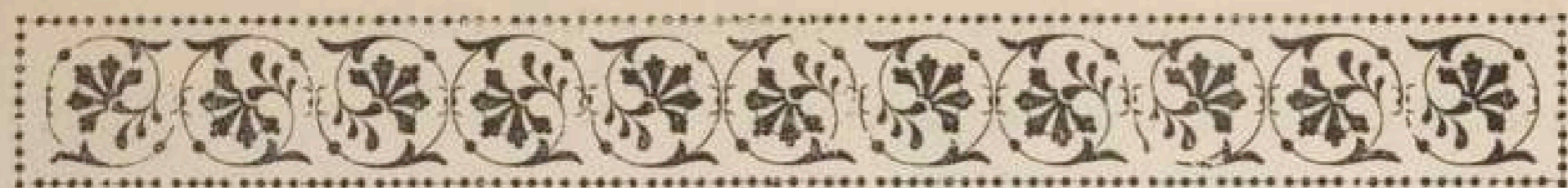
¹ *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux*, t. I, p. 124.











Appendice

UNE ESTAMPE COLORIÉE INSÉRÉE DANS LE REGISTRE MOISSAGAIS

ANALYSANT aussi fidèlement que possible le contenu du Registre moissagais, nous ne pouvions omettre de signaler une intéressante estampe, collée par une main inconnue sur la dernière feuille de garde. Vu l'originalité du sujet, il a paru intéressant d'en donner la copie exacte, moins les couleurs, telle qu'on la voit dans la planche iv. Peut-être n'est-il pas inutile d'accompagner ce dessin, soigneusement relevé à la plume, de quelques explications relatives au sujet lui-même, et d'observations sur quelques circonstances le concernant.

D'abord que vient faire cette image, genre Épinal, dans un Recueil de Pèlerins de Saint-Jacques? Il est évident que le Confrère qui l'a placée là y fut engagé par ce fait que *Jacobus major* joue un rôle dans cette scène familiale.

Vu les inscriptions et les textes tout en latin, on peut dire, sans trop se hasarder, que c'est un ecclésiastique, ou pour le moins un lettré, qui attacha cette feuille au volume. Quel autre Confrère aurait apprécié, compris même, le léger rapport qui pouvait exister entre une société de Saint-Jacques et ce tableau?

Si on pouvait fixer la date exacte de l'impression de cette estampe, — point que nous discuterons tout à l'heure, — peut-être trouverions-nous le prêtre ou clerc qui en décora ainsi le Registre. Au moyen des listes du personnel on connaît, en effet, les divers membres du clergé qui faisaient partie de la Corpora-

tion. Et comme il n'est pas douteux, vu ses traits caractéristiques, que notre estampe n'est pas antérieure à la seconde moitié du XVI^e siècle, il faut donc écarter les noms des divers ecclésiastiques que nous avons relevés entre les années 1523 et 1615, dates de la fondation et de la réforme de la Confrérie.

D'autre part, il paraît évident que ladite image fut insérée à cette place avant l'époque qui marque, par le fait même de la cessation des procès-verbaux, la fin de la Confrérie, ou du moins de l'usage du Registre. On l'a vu, le dernier acte est de 1671; ce serait, par conséquent, dans la seconde partie du XVII^e siècle, au plus tard, que cette insertion aurait eu lieu. L'état, du reste, dans lequel se trouve notre estampe démontre bien qu'il faut remonter à un temps assez reculé. Le carton qui formait la couverture du Registre, et était recouvert lui-même d'une basane ravagée par l'humidité, a été aussi attaqué sur plus d'un point par la piqure des vers. Ces piqures ont atteint le feuillet de parchemin et le papier de l'image; et les parties corrodées n'ont plus laissé que les vides, signalés comme des taches dans notre planche. Sans doute, point n'est besoin de deux siècles pour arriver à pareille détérioration; néanmoins, vu l'état de conservation du reste du manuscrit, il est à présumer que le mal opéré sur cette partie ne s'est fait que dans un temps relativement assez long. Et comme il y a tout lieu de croire que cette adjonction au Registre n'a pas été faite après la suppression des rapports et réceptions, ce serait donc à deux cents ans environ que remonterait cette estampe.

Quant à l'image elle-même, nous voyons, quoique la signature soit en partie fruste, qu'elle fut imprimée ou vendue à AUGSBOURG EN BAVIÈRE (*Augusta Vindelicorum*), chez GEORGES KRESSIUS. A quelle époque exerçait cet imprimeur, imagier ou vendeur? De longues et patientes recherches faites en divers lieux, et notamment au *Cabinet des Estampes*, à Paris, n'ont amené qu'un résultat négatif. La riche collection de ce Cabinet ne possède pas cette image, ni tout autre de cette imprimerie, à l'aide de laquelle on aurait pu être mis sur la voie. Mais une bienveillante communication du Dr Adolf Buff, archiviste de la ville d'Augsbourg, pour lequel notre estampe est absolument inconnue dans son pays, nous apprend que GEORG KRESS vécut de 1563 à 1645. Artiste d'ordre inférieur, simple peintre en lettres (*briefmaler*) ou enlumineur-imagier, il put être le graveur ou simplement vendeur de

l'image. Assez communément dans ce corps d'état, on réunissait ces différentes professions; et les graveurs avaient souvent un dépôt de leurs propres œuvres ou de celles d'autres auteurs. De là le « *apud* » qui précède le nom de Kressius, au pied de l'estampe. Est-ce le *marchand*, l'*éditeur* ou le *compositeur*? Déjà, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, Augsbourg faisait un commerce considérable d'images religieuses que les éditeurs faisaient colporter en divers pays. C'est, sans doute, grâce à cette exportation que le *Balneum* vint échouer à Moissac.

Ce « BALNEUM PUERI JESU » est-il un N^o de quelque *Suite*, comme cela se pratiquait autrefois? Est-ce un feuillet de *Vie en images* de Jésus-Christ? Un souvenir de quelque sanctuaire? Une simple image populaire?... Les strophes latines, soit celle du haut qui expose le sujet, soit les deux du bas qui en donnent une double interprétation matérielle et morale, indiquent plutôt que le sujet a été traité pour exprimer uniquement ce qu'il renferme, c'est-à-dire le *Bain de l'Enfant*; que ce n'était point là une image de propagande populaire, et que tout au plus ce pouvait être un sujet détaché de quelques scènes de l'enfance ou de la vie de N.-S.

Son exécution en couleurs à la presse témoigne du savoir faire des imprimeurs-typographes d'il y a deux siècles. Une teinte plate générale, en ton jaune parchemin, a été donnée à toute la feuille. Ce ton a servi à modifier, nuancer et décomposer les deux teintes fondamentales (rouge et bleu) qui ont été employées pour toutes les autres parties de la planche. Ces couleurs fondamentales combinées et mélangées entre elles et avec le jaune susdit, on a obtenu le vert, le violet et le ton chair. Ce sont les cinq couleurs, assez heureusement harmonisées et distribuées qui animent ce tableau, dont les ombres et les contours sont tracés par le noir typographique des inscriptions et textes qui accompagnent le dessin.

Si nous en venons à l'explication de la scène elle-même, outre l'interprétation donnée dans les strophes qui l'accompagnent, nous voyons Jésus enfant dans un bain, entouré de sa parenté¹. Les deux privilégiés du Sauveur, placés immédiatement auprès et en face de Lui, remplissent les principaux rôles : ce sont les deux saints Jean.

¹ *Fratres ejus Jacobus et Joseph et Simon et Judas.* (Matth., XIII, 55.)

D'abord le cousin-germain par sa mère Elisabeth, JEAN-BAPTISTE, plus facile à reconnaître à la peau de brebis dont il est revêtu qu'à l'inscription placée, non au-dessus, mais en arrière de sa tête, à l'auréole de laquelle cependant l'artiste a eu soin d'en enlacer l'extrémité flottante. Ce précurseur du Messie (S. IOANNES BAPTISTA, et non *Bapista*, comme le porte fautivement l'inscription), celui que l'imagerie et la peinture représentent si souvent jouant avec Jésus enfant ou caressant avec Lui un agneau (*Agnus Dei*), a le privilège de toucher le divin corps, de le laver, de le purifier. C'est donc à lui que s'appliquent ces mots de la strophe « *abstergit sordes.* » — Immédiatement après ce compagnon de la petite enfance du Christ, le personnage le plus en vue, et à juste titre, est SAINT JEAN L'ÉVANGÉLISTE. Dans son regard, fixé si ardemment sur le Maître-ami, dans l'ardeur avec laquelle il pince la harpe, on reconnaît le « disciple bien-aimé. » Il joue cet instrument royal, « *modulos cythara pangit,* » car il sera le chantre du plus bel Évangile, le roi des Évangélistes, à cause de son élévation et de sa pénétration, qui l'ont fait symboliser sous les traits d'un aigle; à cause aussi de la charité et de la tendresse qui débordent de son cœur et son écrit, et l'ont fait appeler « l'Évangéliste et l'Évangile de l'amour divin. » Au-dessus de sa tête flotte la banderolle portant le nom de son voisin le Précurseur; mais en y regardant de près, on voit bien que le ruban du *Joannes Evangelista*, vient par l'extrémité s'adapter à son auréole.

Sur le côté opposé à ces deux premiers personnages, et aussi rapprochés du sujet principal, se tiennent les deux S. Jacques, autres cousins¹, comme les précédents. C'est premièrement S. JACQUES LE MINEUR, celui que l'Évangile et S. Paul gratifient du nom de « frère du Seigneur, » titre de parenté qui, dans le langage des Juifs, n'avait pas le même sens que chez nous². A celui-là, type de douceur et de paix, une cythare aux sons plus doux que la harpe,

¹ On admet généralement que Marie *Jacobé* et Marie *Salomé*, mères des deux Jacques, étaient sœurs et, par suite, ceux-ci étaient également cousins du Sauveur.

² *Alium apostolorum vidi neminem, nisi Jacobum fratrem Domini.* (Galat., I, 19.) La tradition rapporte que ce nom de *frère* du Sauveur était donné à S. Jacques le Mineur, à cause d'une ressemblance de traits si frappante que Judas, craignant une méprise de la part des Juifs, qui devaient arrêter son Maître, se crut obligé de le leur signaler d'une manière infaillible par un baiser.

plutôt faite pour accompagner et unifier les autres instruments. De lui surtout on peut dire le passage de la strophe : « *mulceat auditum,* » quoique ce soit là l'intention et le but de ce concert enfantin. Auprès du MINEUR est son cousin JACQUES LE MAJEUR, le fils de Zébédée, frère de saint Jean l'Évangéliste; celui qui nous intéresse le plus dans ce sujet, comme dans toute cette Étude sur les Pèlerins de Compostelle, et donna probablement lieu à la conservation de l'estampe dans le Registre de la Confrérie. L'artiste le représente soufflant dans une flûte. Ces sons beaucoup plus retentissants que ceux des instruments à cordes, conviennent bien à la prédication de « l'enfant du tonnerre ¹, » à celui dont la voix apostolique eut plus d'éclat et de retentissement en Occident que celle des autres proches du Sauveur.

Dans un plan un peu plus écarté, vers les pieds de l'Enfant-Dieu, se trouvent les trois autres cousins, les trois frères de Jacques le Mineur, savoir : SIMON, surnommé le *Zélé* ou *Cananéen*², pour le distinguer de *Simon Pierre*; il joue de la viole à l'aide d'un archet recourbé. Puis TADDÉE ou *Jude*, que l'écrivain a, par erreur, inscrit sous le nom de HAGEUS, mis pour THADEUS; celui-là souffle dans un pipeau. Enfin JOSEPH, appelé le *Juste* (ou *Barsabas*), nom défiguré aussi par notre dessinateur, qui a écrit IOSEP SUSTUS au lieu de JUSTUS. Celui-ci ne fait pas partie du groupe des instrumentistes. Avec les deux personnages qui le précèdent, et qui, comme lui, tournent la tête vers le lecteur, pour avertir qu'ils vont remplir un office, il tient à la main droite un objet qui peut être pris pour un fruit, du pain..... Nous croyons qu'il y a là quelque parfum, qui, mélangé à l'eau du bassin, porté par ses deux plus proches voisins, servira à oindre ou parfumer le corps que lave Jean-Baptiste. Le quatrième vers de la strophe explicative dit, en effet, qu'une partie de ces serviteurs de Jésus « va essayer de oindre, *pars ungere tentat.* » C'est, du moins, le mot que nous avons cru devoir placer là où la déchirure de la feuille a laissé un vide. A quoi, du reste, pouvait servir le liquide renfermé dans le

¹ Il est dit de saint Jacques et de son frère saint Jean : « *imposuit eis nomen BOANERGES, quod est filii tonitruum.* » (Marc, III, 17.)

² *Simonem, qui vocatur zelotes* (Luc, VI, 15), et le Cananéen, *Cananeus* (Math., X, 14), différencié ainsi de Simon le *Cyrénéen* (Math., XXVII, 32), du *Lépreux* (Marc., XIV, 3), du *Corroyeur* (Act., X, 6), du *Noir* (Act., XIII, 1), et surtout de *Judas Iscariote, fils de Simon* (Joan., V, 72; XIII, 2, 26).

bassin? On ne peut pas voir là un breuvage, et, par suite, l'objet tenu par Joseph n'est pas un aliment.

Dès lors, voilà l'office des deux derniers saints personnages, porteurs du récipient. Ce sont les seuls étrangers à la famille naturelle de Jésus; l'artiste les nomme MARCIANUS et SERVACIUS. Ces noms, inconnus chez nous et dans le calendrier ordinaire, voire dans le romain, viennent préciser, confirmer le lieu d'origine de notre estampe. Ce sont là des patrons du pays de l'auteur et compositeur de la planche. Dans la *Bavaria sancta*¹, nous trouvons, effectivement, un S. MARCIEN, abbé du XV^e siècle, originaire de la Bavière, et non loin de ce pays, on vénère un S. SERVAIS, évêque et patron de Maëstricht, en Hollande. Il est à remarquer que l'Iconographie représente assez souvent ces deux saints auprès de rivières ou de sources; d'où le récipient, renfermant un liquide, mis à leurs mains.

Nous n'avons pas encore parlé du personnage principal, vers lequel se concentrent les regards de tous les musiciens, et auquel vont tous les actes toutes les pensées de l'assemblée. Il est aisé, à l'aide du titre même de l'estampe, de reconnaître l'Enfant Jésus assis dans un bassin fort rudimentaire, ayant la forme d'un cuvier, cerclé et composé de douves, en tout semblable à cet ustensile encore en usage de nos jours. L'Enfant tient un fruit dans une main, et de l'autre il semble encourager chacun des musiciens et des servants, peut-être même donne-t-il le mouvement mesuré au morceau qu'on exécute!

La scène se déroule à l'ombre d'un prodigieux cep de vigne, chargé d'une vigoureuse frondaison et d'énormes grappes de raisins aux couleurs fortement violacées et jaune d'or, exprimant la maturité. — Neuf grappes apparentes, neuf personnages. — Si l'artiste a choisi cet arbuste, c'est, sans doute, pour rappeler la parole évangélique : *Ego sum vitis, vos palmites*, « Je suis la vigne et vous les rameaux². » Cette application, faite par le Sauveur à ses disciples, convient beaucoup plus encore au Sauveur au milieu de sa famille naturelle et spirituelle, dans ses rapports avec ceux qui sont de sa lignée terrestre et céleste.

Reste la poésie qui accompagne ce tableau. Le sens général en est facile à saisir; mais, outre les déchirures, qui ont emporté

¹ Cf. *Bavaria sancta*, de Radénus, t. II, p. 13 et pl. 4.

² Joan., xv, 5.

quelques mots, les fautes typographiques, grammaticales et prosodiques, assez nombreuses, rendent assez difficile la traduction de ce latin spécial et trop concis. Ainsi, à la première strophe du bas de la feuille, la plus endommagée, nous trouvons un *moniturus* qui ne répond à rien, est intraduisible. Entre ce mot et la partie qui reste au bout de cette ligne, nous avons hasardé un *que fricat*, mais la prosodie est alors en défaut. Au vers suivant, *modulus* est mis certainement pour *modulos*; comme aussi la partie déchirée devait porter « *pars ungeret*, » qui, avec le « *tentat*, » complète l'idée précédemment exposée, quand nous avons expliqué le rôle des S. Joseph, Marcien et Servais. Mais dans ce vers, aussi bien que dans le précédent, observons que, par une trop grande licence poétique, on fait masculin le substantif « *pars*. » Enfin, quoique mieux conservée, la dernière strophe (application morale et pratique du sujet symbolique) offre des difficultés de traduction, vu telle ponctuation probablement fautive, vu surtout un lachisme et une opposition de termes ou d'idées assez peu faciles à rendre sans paraphraser la version.

Toutefois, voici et le texte, tel que nous croyons pouvoir le rétablir intégralement, et la traduction, aussi fidèle que possible, du moins quant au sens général et obvie :

BAIN DE L'ENFANT JÉSUS

En puerum Jesum pictoris dextra lavantem
 Proposuit pulchrè, lector amice tibi.
 Sunt penes hunc noti celebres, et sanguine juncti,
 Fungitur officio quilibet ritè suo.

Voici, ami lecteur, l'enfant Jésus au bain, qu'un artiste a tracé pour toi dans cette belle image. Auprès de lui, des personnages bien connus, et qui lui sont unis par les liens du sang, remplissent avec zèle chacun leur emploi.

In folio cernis Christum recubare lavantem (ou lavatum),
 In forma pueri balnea grata capit,
 Cui noti servire student, et sanguine juncti.
 Abstergit sordes pars moniturus [que f]ricat,
 Pars modulus Cythara pangit, p[ars ungeret] tentat,
 Mulceat auditum qua ration[e] queat].

Sur cette feuille, tu vois le Christ se baignant [ou se laissant laver]; sous les traits d'un enfant, il jouit des douceurs du bain, tandis que ses compagnons et familiers le

servent à l'envi. L'un enlève les souillures de son corps et va l'essuyer; ceux-ci font entendre des mélodies sur leurs instruments; ceux-là vont bientôt l'oindre de parfums; chacun veut contribuer à le charmer de son mieux.

Nomine sic Christi sacro qui flumine tinctus,
 Quique suo effuso sanguine totus erit.
 Sic Christi factus frater, sic factus amicus,
 Huic eadem semper cura scopusque fiet.
 Ut mandata Dei servans veneratur JESUM,
 Serviat atque illi, qua ratione queat. S. D.

Ainsi celui qui, au nom du Christ, lavé dans l'eau sainte, et celui aussi qui lui aura appartenu par l'effusion du sang, est devenu son frère et son ami, auront l'un et l'autre les mêmes attentions, le même but que ces familiers de l'Enfant au bain. Observateur de la loi de Dieu, il honorera Jésus et le servira le mieux possible. — Salut.

Enfin la signature fruste de l'imprimeur nous paraît devoir être lue ainsi : *Augusta Vindelicorum, apud Georgium Kressium*; qui est : Ausgbourg en Bavière, chez Georges Kressius. — Nous laissons le tout à la sagacité de plus habiles.

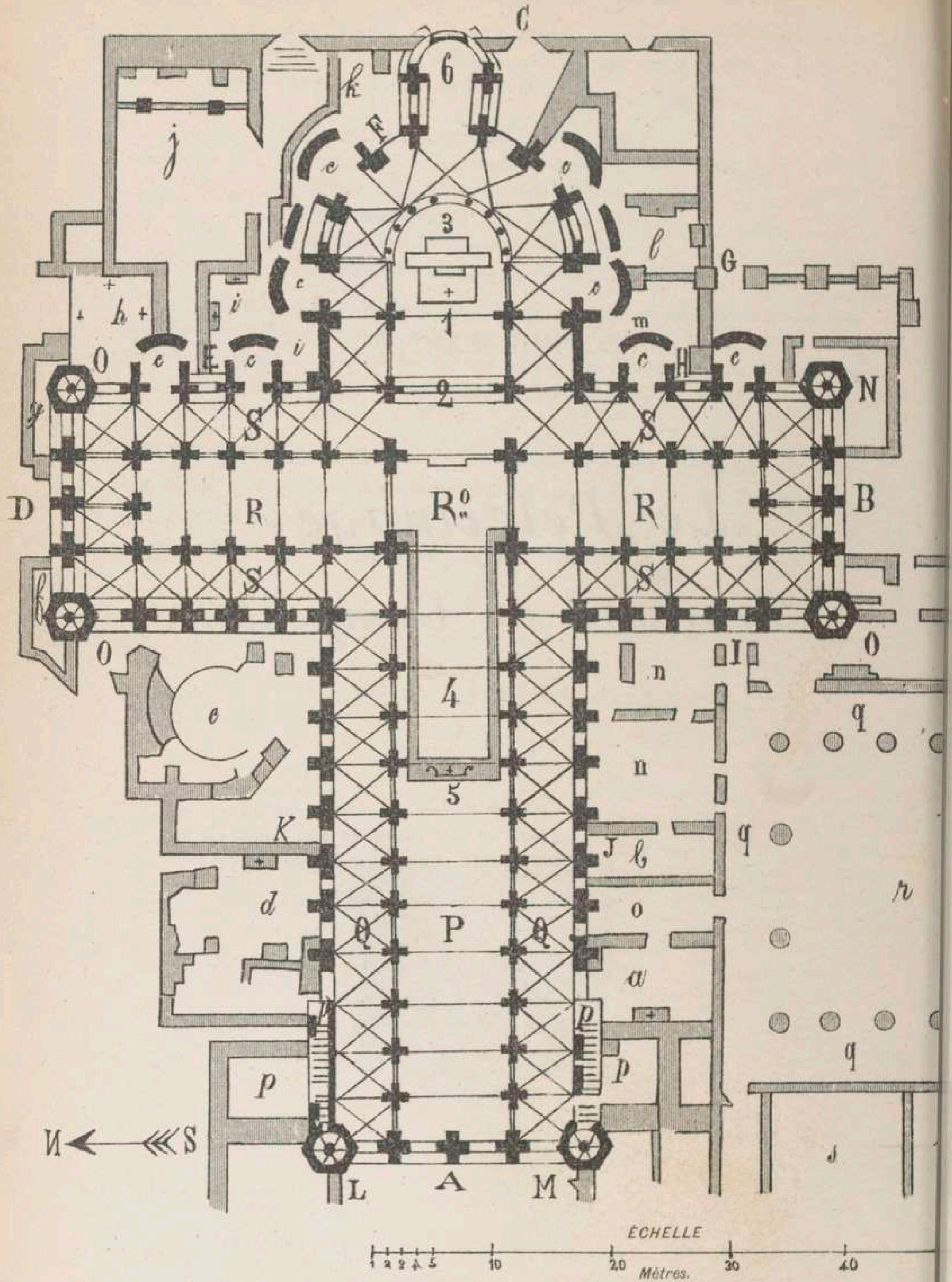
FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE



SECONDE PARTIE

Le Pèlerinage
à Santiago de Compostelle

*Compostellam..... convenientibus eò, reli-
gionis et voti causa, ex toto terrarum orbe
peregrinis. (BREVIARIUM ROM., 25 jul.)*



BASILIQUE DE SANTIAGO DE COMPOSTELLE

PLAN ET CONSTRUCTION DU XII^e SIÈCLE

avec les modifications et agrandissements jusqu'à nos jours.

LEGENDE EXPLICATIVE

Dimensions. — **Nef principale** : **P**, de la porte d'entrée (A) jusqu'au chevet (6), **94^m 34** sur **10** mètres d'axe en axe des pilastres. — **Transsept** : **R**, de la porte d'entrée B à D, **64^m 72** sur **10** mètres. — **Bas-côtés** : **Q**, de la grande nef, et **S**, du transsept, environ **5** mètres chaque d'axe en axe. — **Voûtes** : hauteur, **24** mètres. — **Coupole** : élévation, **32** mètres.

Portiques et Portes. — **A**, de la Gloria; **B**, de la Plateria; **C**, Santa, jadis de Pelayo; **D**, Francigena; **E**, Santa Maria; **F**, Via Sacra; **G**, Canonica, ou del Reloj; **I** et **J**, Petraria; **K**, de los Gramaticos.

Tours. — **L**, de la Caraca; **M**, de las Campanas; **N**, del Reloj; **O**, signalées au CODEX, et maintenant découronnées et enclavées dans des constructions.

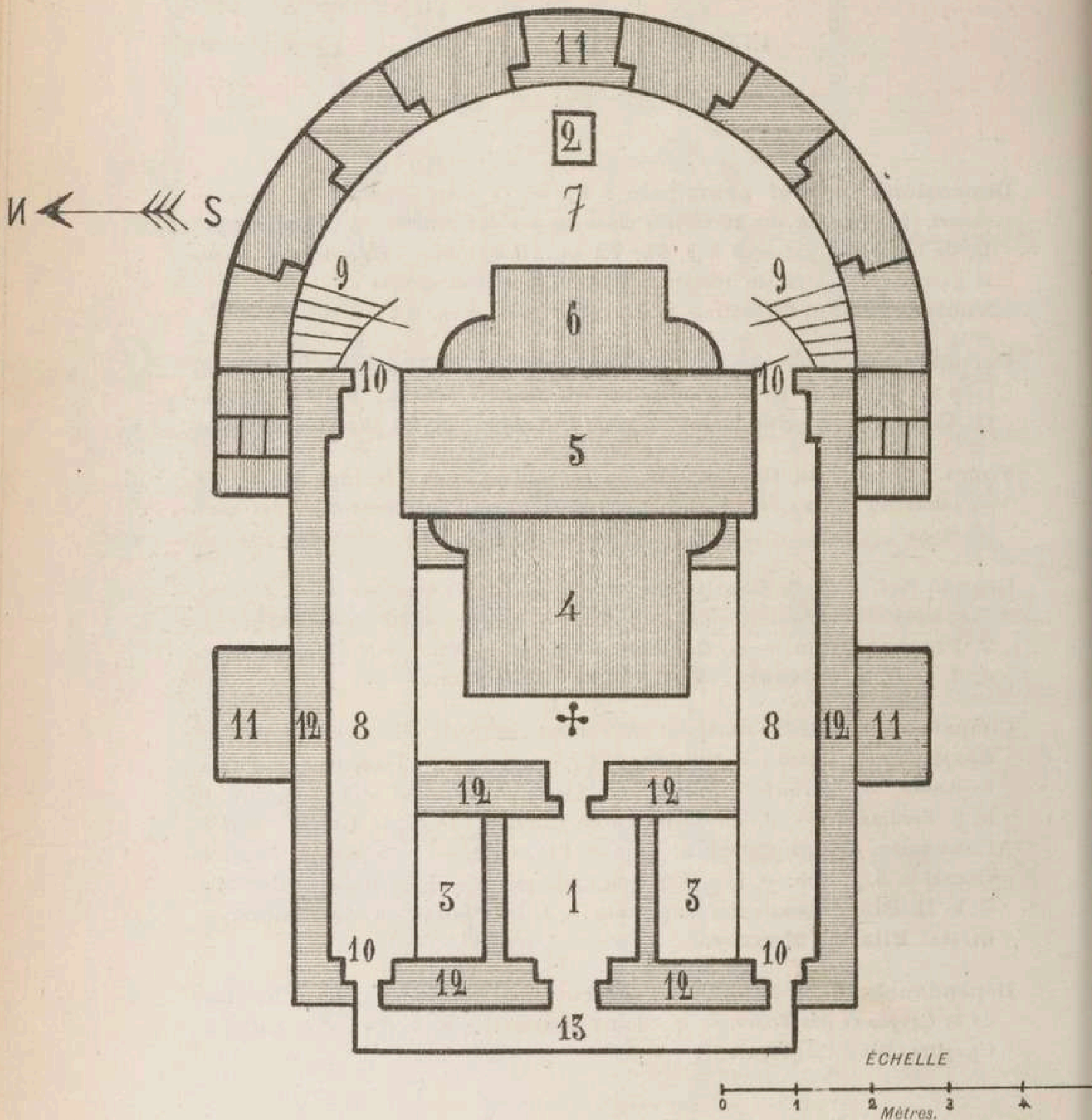
Grande Nef. — **1-3**, Capilla mayor, au-dessus du tombeau de S. Jacques, avec autel majeur, adossé à celui de sainte Madeleine. — **R^o**, Intertranssept. — **2**, Presbyterium. — **4**, Coro capitulaire. — **5**, Autel de N.-D. de la Soledad. — **6**, S. Salvador, ou chapelle du Roi de France.

Chapelles. — **e** (les vocables ont été souvent changés); primitivement, en commençant du côté nord : S. Nicolas; S^e Croix; S^e Foy; S. Jean, Év.; S. Pierre; S. André; S. Martin; S. Jean-B. — **a**, des Reliques et sept tombeaux. — **b**, S. Ferdinand. — **d**, du Christ, ou de Carillo. — **e**, de Lope, ou de la Communion. — **f**, S^e Catherine. — **g**, S. Fructueux. — **h**, S. André; N.-D. du Carmel et S. Joseph. — **i**, S. Esprit et Conception. — **j**, S^e Marie de Corticela. — **k**, la Blanca ou de los Espanas. — **l**, la Piedad ou Mondragón. — **m**, del Pilar ou Monroy.

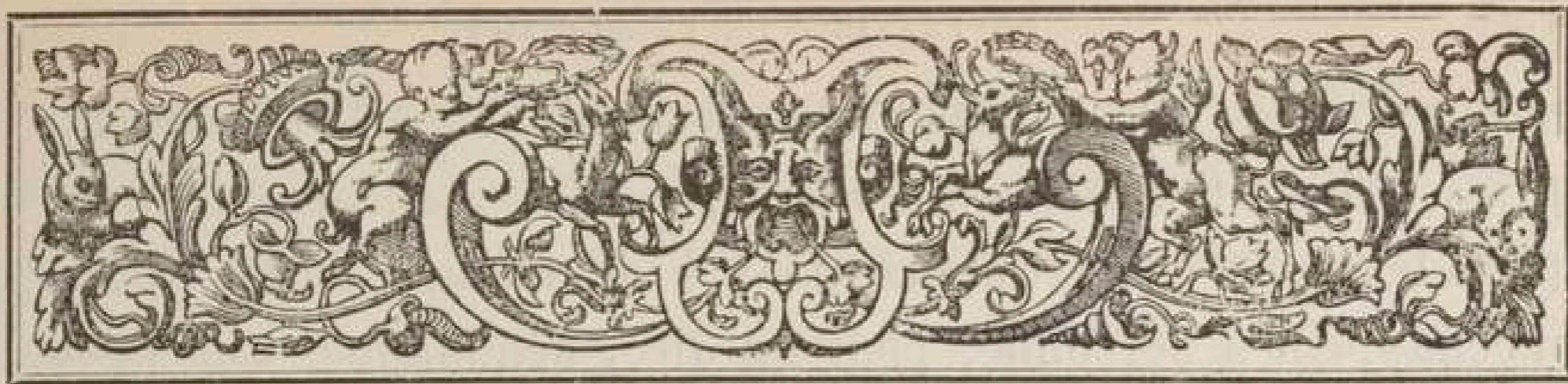
Dépendances. — **n**, Sacristie et Vestiaire. — **o**, Pénitencerie. — **p**, Escaliers de la Crypte et des Tours. — **q**, Cloître moderne. — **r**, Préau. — **s**, Salles du Chapitre, Bibliothèque, etc...

NOTA. — Tous les tracés en *noir* indiquent le plan primitif; les parties en *grisé* marquent les modifications et augmentations.

PLAN DE LA CRYPTÉ DE S.-JACQUES
 AU-DESSOUS DU MAÎTRE-AUTEL DE LA CAPILLA MAYOR



Légende. — ✠ Sarcophage où ont été déposées les Reliques de S. Jacques à la recognition de l'an 1883. — 1. Luculus où furent placées les Reliques, au IX^e siècle. — 2. Place où furent trouvées les Reliques en 1883. — 3. Tombeaux de S. Athanase et S. Théodore, compagnons de S. Jacques. — 4. Autel de la Crypte. — 5. Emplacement correspondant au Maître-Autel de la Capilla Mayor. — 6. Plan correspondant à l'autel qui est adossé au Maître-Autel. — 7. Déambulatoire. — 8. Galeries anciennes. — 9. Escaliers faisant communiquer la Capilla Mayor avec la Crypte. — 10. Ouvertures pratiquées en 1885. — 11. Murs de l'abside et constructions de l'époque de l'archevêque Gelmirez, XI^e siècle. — 12. Constructions du IX^e siècle. — 13. Déambulatoire ajouté en 1885.



I

COUP-D'ŒIL SUR LES ITINÉRAIRES ET LE PÉLERINAGE DE COMPOSTELLE

CONNAÎTRA-T-ON jamais exactement et entièrement les Voies qui conduisaient de France au sanctuaire de Saint-Jacques en Galice? C'est la question qu'on se pose, tant en présence des précieuses découvertes que font, de nos jours, d'intrépides chercheurs, qu'en face des difficultés matérielles qu'il y a à reconstituer de tout point les nombreux itinéraires jalonnés soit sur le sol des routes, soit dans les relations et souvenirs de voyage.

Depuis les premières indications qui furent enregistrées, aussi bien en Espagne qu'en France, jusqu'aux récits des plus modernes Jacopites et des géographes les plus exacts, que d'études générales ou partielles, que de descriptions, de renseignements ont été publiés sur telles provinces, sur telles localités parcourues ou à parcourir! Chacun a porté consciencieusement ses documents, ses preuves, ou pour le

moins a exposé le bien fondé de ses opinions ou de ses conjectures. Après toutes ces tentatives, parfois heureuses, après tous les laborieux travaux dont l'importance et la valeur n'échappent à personne, peut-on dire, néanmoins, que nous possédons un *Itinéraire* intégral, que nous avons un *Guide* complet des Voies aboutissant à Santiago?

Sans doute, les données fournies par le CODEx compostellan du XII^e siècle¹, les CHANSONS des pèlerins, la NOUVELLE GUIDE publiée en 1583, les VOIAGES les plus en renom, comme ceux du seigneur de Caumont en 1418, et d'un certain paysan picard en 1726², donnent divers tracés jusqu'au sanctuaire Galicien; mais ces documents suffiraient-ils à reconstituer *tous les chemins de Saint-Jacques!*

Mieux encore, — comme le fait fort judicieusement observer un des chercheurs qui a pris une large part à la besogne, en contrôlant et synthétisant les meilleurs travaux sur la partie de l'*Itinéraire* concernant la Gascogne, — au lieu de « découvrir, » on « recouvre » les chemins de Saint-Jacques. « Tous les jours, dit M. Adrien Lavergne, la charrue nivelle quelque chaussée antique, le pic démolit quelque pan de mur de vieux hôpitaux³. » Ainsi, sur bien des points disparaissent les voies, s'effacent les indices du tracé; d'où il suit que, malgré les découvertes des explorateurs, il faut courir encore à travers bien des dédales. Toutefois, reconnaissons-le

¹ On trouvera plus loin les explications utiles et nécessaires sur cet ouvrage, que nous avons eu déjà occasion de signaler, pp. 100 et 113.

² Sur ces divers écrits, comme sur beaucoup d'autres, on aura de fort intéressants et précieux renseignements dans le récent ouvrage de M. Alexandre Nicolai, que nous allons avoir l'occasion de citer et faire connaître plus amplement. Pour le moment nous nous contentons de renvoyer le lecteur à l'*Appendice bibliographique* (pp. 161-167), qui termine l'intéressante publication intitulée : *Monsieur St-Jacques de Compostelle* (Bordeaux, 1897). Y voir aussi des détails historiques aux pp. 5, 32, 33.

³ *Les Chemins de Saint-Jacques en Gascogne*, p. 67. Nous reviendrons sur cet excellent opuscule, où il y a d'autant plus à glaner qu'il est le dernier venu et plus spécial à notre région.

avec les meilleurs juges, une donnée générale et presque certaine suffit à guider, pour la plus grande étendue de nos grands chemins, jusqu'aux frontières pyrénéennes. C'est que les routes françaises qui menaient à Compostelle étaient généralement les anciennes voies romaines; et, en Espagne, ce sont aussi généralement les chemins suivis aux époques des invasions sarrasines. Là est l'indication la plus sûre, au milieu de bien des *desiderata* qui restent et resteront, sans doute, longtemps sans solution.

Aussi, c'est avec juste raison qu'un érudit de bon aloi, vient d'émettre un sentiment que nous croyons pouvoir faire notre, et auquel se rangera l'opinion générale. Dans le magnifique travail qu'il publiait au moment où nous mettions la dernière main à la présente étude, le très distingué secrétaire général de la Société archéologique de Bordeaux écrivait :

« Au sujet des chemins de Saint-Jacques, il sera peut-être oiseux, pour l'avenir, de chercher à compléter davantage le réseau, maintenant que les grandes artères qui déversaient le flot continu des pèlerins sur l'Espagne sont connues avec tous leurs hôpitaux et toutes leurs étapes. Il n'est peut-être pas une route jadis praticable qui, d'une ville à une autre, n'ait été suivie par les *Senjacaires*, avec hospices et chapelles pour stations. Comme on allait de partout à Compostelle, on se hâtait par les traverses de rejoindre les quatre ou cinq grandes routes qui durent desservir le nord, l'est, le centre, le midi. La seule remarque des hôpitaux dispersés par toute la surface de notre territoire suffit à démontrer qu'on arrivera très difficilement à dresser la carte complète de ces petits itinéraires jusqu'à leur embranchement avec les grandes routes, et que, lorsqu'on sera arrivé à être complet, ce sera sans très grand intérêt, car on n'aura fait que reconstituer le réseau des communications pendant le Moyen-Age. Les remarquables travaux publiés jusqu'ici me semblent, à cet égard, donner une satisfaction complète¹. »

¹ *Monsieur St-Jacques de Compostelle*, pp. 45-46. En puisant dans ce livre, bien documenté, nous prouverons à son auteur la haute estime en laquelle nous le tenons, et nous ne doutons pas que nos lecteurs ne désirent faire plus ample connaissance avec cet écrit. Au sujet du passage que nous

Cela dit, nous aurions mauvaise grâce à prétendre ajouter aux itinéraires connus. D'autant plus que, suivant la remarque de l'auteur que nous venons de citer, « il est incontestable que, si l'on pointait sur les très anciennes cartes les hôpitaux mentionnés et les anciennes routes qu'ils jalonnent, on aurait bien vite acquis la certitude que de même que tout chemin mène à Rome, tout chemin menait à Saint-Jacques¹. » On en aura une preuve de plus dans les divers itinéraires que nous nous proposons de suivre avec nos pèlerins Moissagais, ou de signaler au cours de ce récit. Notre intention, du reste, n'est pas, après bien d'autres chercheurs, de débrouiller les innombrables mailles du réseau qui composait les routes si fréquentées et foulées par tant de générations, pour y planter de nouveaux jalons et en dresser un plan soi-disant plus complet et plus exact. Nous occupant d'un point spécial, d'une question qu'on pourrait dire locale, nous voulons seulement orienter et guider vers Santiago les pèlerins qui partaient de Moissac en Quercy. Inutile, par suite, d'aller nous égarer à travers les routes d'au-delà, dans la direction soit du Nord, soit de l'Est, soit même du Centre de la France.

Moissac, nous l'avons déjà dit², était une des grandes étapes signalées depuis le XII^e siècle pour les pèlerins, qui, partis du Puy-en-Velay, devaient nécessairement aboutir à la Gascogne, après avoir traversé les montagnes du Rouergue, à Aubrac et à Sainte-Foy de Conques. L'auteur du célèbre *CODEX a Domno Papa Calixto primitus editus* (*CODEX DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE*)³, au chapitre I^{er} du

venons de citer, nous nous permettrons de poser ce point d'interrogation : Peut-on assurer que *maintenant* soient connus *tous* les hôpitaux et *toutes* les étapes des grandes artères qui conduisaient à Saint-Jacques?

¹ *Monsieur St-Jacques*, p. 44.

² Ci-avant, p. 100.

³ Cet opuscule, que nous avons signalé plusieurs fois déjà, a soulevé de grandes discussions. Quel que soit l'auteur (ou plutôt les auteurs) auquel il faille l'attribuer, ce qui nous importe c'est d'avoir un texte du XII^e siècle

livre IV, traitant de « *Viis Sancti Jacobi*, » signale quatre grands chemins allant tous aboutir et se réunir en Espagne à *Puente la Reina*. En voici les points de départ, les directions et les tracés :

Le premier chemin venait d'Arles et passait par Saint-Gilles, Montpellier et Toulouse; et de là pénétrait en Espagne, au port d'Aspe.

Le second passait par Notre-Dame du Puy, Sainte-Foy de Conques et SAINT-PIERRE DE MOISSAC.

Le troisième allait de Sainte-Madeleine de Vézelay à Saint-Léonard, en Limousin, et à Périgueux.

Enfin le quatrième était le célèbre itinéraire de Paris à Compostelle par Saint-Martin de Tours, Saint-Hilaire de Poitiers, Saint-Jean d'Angély, Saint-Eutrope de Saintes et Bordeaux.

Tous ces chemins (sauf le premier) se réunissaient à **Ostabat**, actuel-

fixant un itinéraire à Saint-Jacques de Compostelle et fournissant des renseignements très suggestifs. Ce texte, dont l'original est conservé aux Archives du Chapitre compostellan, et deux copies du XIII^e siècle à la Bibliothèque nationale de Paris (*Mss. latins*, n^o 3550 et 13775), a été publié en 1882 par le P. Fita. (Paris. Maisonneuve, petit in-8^o de 63 pages.) Vu sa rareté et son importance, nous en reproduirons les passages qui nous paraîtront les plus intéressants et allant à ce travail. En ce qui concerne la discussion des érudits sur ce manuscrit, nous signalons aux travailleurs les ouvrages suivants : 1^o *Hist. générale des auteurs sacrés et ecclés.*, par D. Cellier, édit. Vivès, t. XIV, col. 1103 et suiv. A propos des écrits du pape Calixte II, on y voit ce qu'il faut penser de celui-ci, qui a été inséré tout au long par Vincent de Beauvais dans son *Miroir historial*. — 2^o *Hist. littéraire de la France*, par D. Rivet, t. X, p. 505 et suiv.; *id.* continuation par les membres de l'Institut, t. XXI, pp. 272-292. — 3^o Léopold Delisle : *Note sur le Recueil intitulé : « De Miraculis S. Jacobi; »* Paris, Picard, 1878. — 4^o *Recuerdos de un viage á Santiago de Galicia*, par le P. Fita et D. Aureliano Fernandez-Guerra; Madrid, 1880; avec complément dans les *Rectificaciones y replicas* aux Appendices du *Recuerdos* (pp. 115-119), et dans les n^o 7 et 14 novembre 1881 de l'*Ilustracion católica* de Madrid; réponse aux observations de l'historien hollandais M. Reindolh Dozy, qui avait publié des *Recherches sur l'histoire de la littérature de l'Espagne pendant le Moyen-Age*; Leyde, 1881. — Avec une ardeur aussi louable que patriotique, le savant P. Fita essaye de tous les arguments pour donner au pape Calixte II la paternité du CODEX. Plus probablement il faut l'attribuer au prêtre poitevin Aymeric Picaud, qui fit le pèlerinage vers le milieu du XII^e siècle, en compagnie d'une riche dame de Flandre nommée Gisberga. Pour donner plus de crédit à son travail, celui-ci l'attribua au pape Calixte.

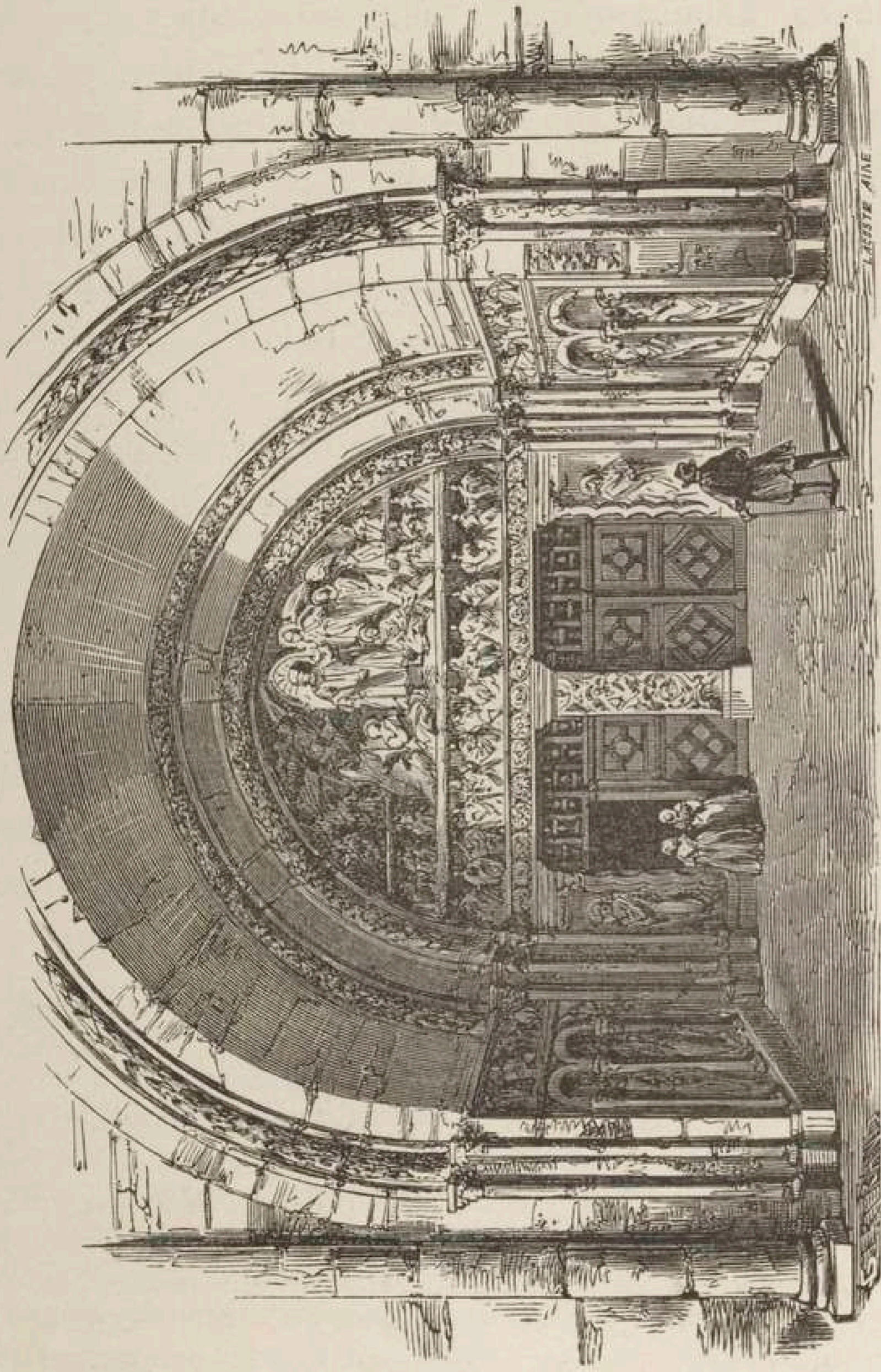
lement petite localité des Basses-Pyrénées, de l'arrondissement de Mauléon.

Là ces diverses voies unifiées (moins la première), traversaient la chaîne pyrénéenne au port de Cize, et, se dirigeant sur le territoire espagnol jusqu'à *Puente la Reina* (au sud de Pampelune), rejoignaient la route qui, partie d'Arles, avait pénétré en Espagne au col d'Aspe, allant au point terminus par Jaca.

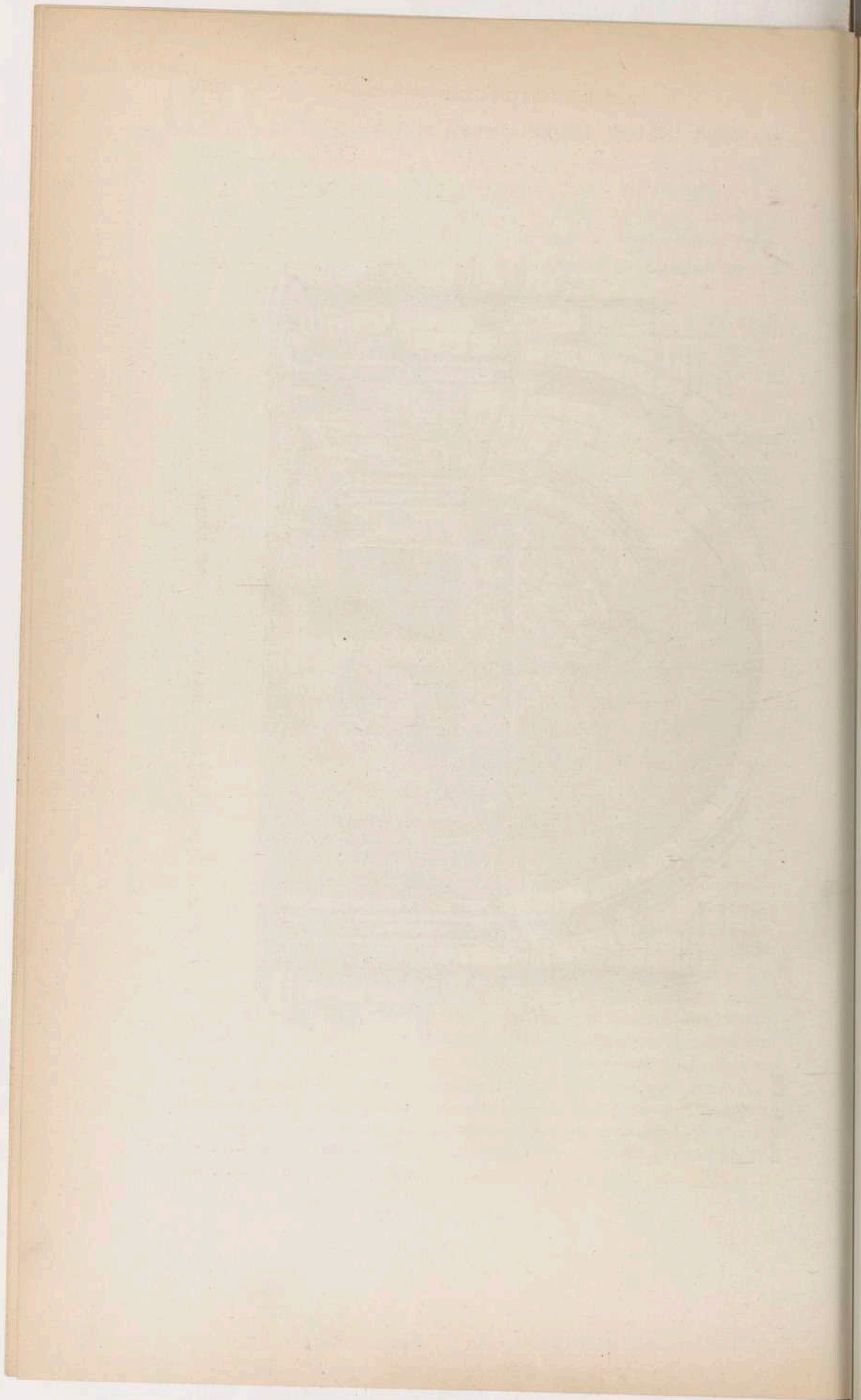
Or, depuis le point de jonction, à *Puente la Reina*, il n'y avait plus qu'un seul chemin jusqu'à Compostelle; chemin que nous trouverons presque toujours désigné sous le titre de *camino real francés*¹.

Seule la seconde voie (soulignée dans le texte ci-dessus pour fixer davantage l'attention du lecteur), est celle qui nous intéresse. Partant de Notre-Dame du Puy, elle vient aboutir à « *Saint-Pierre de Moissac*, » dit le CODEx compostellan. Cette désignation de Moissac avec le vocable de *S.-Pierre* a de quoi frapper et montre l'importance que la cité retirait de la célèbre abbaye dédiée au chef des Apôtres. L'abbaye prime tout : c'est vers elle que converge le tracé de l'itinéraire, vers elle que les pèlerins devront se donner rendez-vous, comme c'est à *Sainte-Foy* de Conques, à *Sainte-Marie* du Puy, à *Saint-Martin* de Tours, à *Saint-Hilaire* de Poitiers,

¹ Voici le texte intégral du CODEx que nous venons de traduire, avec quelques amplifications, pour le rendre plus intelligible : « Quatuor viæ sunt, quæ ad sanctum Jacobum tendentes, in unum ad Pontem Reginae, in oris Hispaniæ coadunantur : alia per Sanctum Ægidium et Montem Pessulanum et Tolosam et Portus Asperi tendit : alia per Sanctam Mariam Podii et Sanctam Fidem de Conquis et *Sanctum Petrum de Moysaco* incedit : alia per Sanctam Mariam Magdalenam Viziliaci et Sanctum Leonardum Lemovicensem et urbem Petragoricensem pergit : alia per Sanctum Martinum Turonensem et Sanctum Hilarium Pictavensem et Sanctum Joannem Angeliacensem, et Sanctum Eutropium Sanctonensem et urbem Burdegalensem vadit. Illa quæ per Sanctam Fidem, et alia quæ per Sanctum Leonardum, et alia quæ per Sanctum Martinum tendit, ad Hostavallam coadunantur; et, transito portu Ciseræ, ad Pontem Reginae sociantur viæ quæ per portus Asperi transit. Et una via exinde usque ad Sanctum Jacobum efficitur. » (CODEx DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE. — *Liber de Miraculis S. Jacobi*. — Livre IV, publié pour la première fois par le P. F. Fita, avec le concours de Julien Vinson; pp. 2-3.)



PORTAIL DE L'ÉGLISE ABBATIALE SAINT-PIERRE DE MOISSAC



à *Saint-Eutrope* de Saintes. Ce n'est ni *Saint-Michel*, ni *Saint-Ansbert*, pas même *Saint-Jacques* de Moissac qui sont désignés au passant se rendant à Compostelle; mais bien *Sanctum Petrum*. Pareille indication suffit, croyons-nous, à démontrer que notre abbaye était non moins connue dans l'univers catholique que les grands sanctuaires indiqués comme étapes par le guide du *CODEX*. Sa nombreuse communauté de moines, la réputation de sainteté et de science de plusieurs de ses religieux, sa vaste et splendide basilique, son beau cloître, ses immenses bâtiments, ses trésors de reliques¹, de manuscrits, de sculptures, etc., lui valaient une réputation égale à celle des plus importants monastères de France et la classaient au premier rang dans le Midi. Pas de pèlerin qui ne voulût faire ses dévotions à Saint-Pierre, visiter ces monuments, voir ces religieux qui pouvaient lui faciliter le voyage, par le fait de leurs nombreuses relations avec l'Espagne². Et si déjà nous les avons vus s'agenouiller devant l'image de leur protecteur dans l'église qui lui était dédiée³, ils ne manquèrent pas de se recommander aux saints honorés « au moustier, » et de jeter un regard d'admiration sur ses splendeurs architecturales, notamment sur le porche de son église, bien connu des artistes et des archéologues, et dont nous donnons ci-contre une vue⁴.

¹ A la fin du volume on trouvera, en *Appendice*, l'Inventaire de ces Reliques. En publiant ce document inédit, et dont l'intérêt ne saurait échapper au lecteur, nous agissons comme on l'a fait pour semblables richesses possédées par les cathédrales de Burgos, d'Oviedo et de Compostelle, et que les *Itinéraires* signalent aux Pèlerins. Nous en parlons aussi dans les articles se rapportant à ces diverses localités.

² Sur ces relations, voir ce que nous en avons dit p. 103 et suiv.

³ Ci-avant, p. 102 et pl. III.

⁴ Tel qu'on le voit encore, et qu'il est reproduit dans notre gravure, ce monument a donné lieu à de grandes controverses entre savants. Les uns veulent qu'il soit l'œuvre primitive attribuée aux abbés Ansquitilius ou Roger (XI^e et XII^e siècles); les autres le reportent au XIII^e siècle, sous l'abbatit de Bertrand de Montagu, tout en reconnaissant que plusieurs pièces, telles que le tympan, provenaient de quelque porche plus ancien. Il

Toutefois, il ne faut pas s'attarder ici. *Saint-Pierre de Moissac* n'est signalé qu'à titre de grande étape pour ceux qui avaient à parcourir les chemins situés entre Notre-Dame du Puy et notre ville cadurcienne. De là il faut trouver le parcours à suivre jusqu'à la frontière espagnole.

En quelques lignes, nous avons déjà indiqué ci-avant (p. 103), les voies soit de terre soit de mer qui paraissaient le mieux convenir au départ de Moissac. Devant aboutir à *Ostabat* (*Hostavallam* du CODEX), point de jonction des trois grands chemins qui se dirigeaient vers la frontière franco-espagnole, les Moissagais n'avaient pas à songer à la route qui de *Toulouse* allait par *Lescar* et *Oloron* jusqu'au port d'*Aspe*, et de là en Espagne par *Canfranc* et *Jaca*. Pareil chemin n'était pas pratique pour eux, nous devons donc l'écartier.

Restaient ainsi pour nos Moissagais :

1° La « voie de Gascogne » par *Condom*, *Aire-sur-Adour*, aboutissant directement à OSTABAT (deuxième voie du CODEX) ; chemin qui, topographiquement parlant, paraissait le plus naturel et le plus pratique, en un mot le chemin *classique*. Mais bien des motifs, à exposer en leur temps, nous portent à croire que la majeure partie des pèlerins préféra suivre la voie que nous appellerons :

2° La « voie de Guyenne. » Alors ils se dirigeaient vers

est sûr que cette partie de l'église fut retouchée et même changée de place, à la suite de détériorations et même de nécessités de défense, après le traité de Meaux (1229), qui avait fait raser les murailles de la ville. (Cf. sur cette matière et la description archéologique de ce monument Lagrèze-Fossat, *Études hist. sur Moissac*, t. III, et la *Notice* sur cette abbaye par M. J. Marion, dans la *Bibl. des Chartes*, série 3, vol. 1.) Quoi qu'il en soit, ce porche est considéré comme un vrai chef-d'œuvre, et, outre les nombreuses reproductions qui en ont été données dans des *Revue*s et ouvrages spéciaux, le Gouvernement en a fait lever un moulage qu'on voit au Musée du Louvre à Paris. — Pour l'interprétation des sculptures et des scènes reproduites dans ce portique, nous renvoyons tout spécialement au volume de M. l'abbé Bouchard : *Monographie de l'église et du cloître de Saint-Pierre de Moissac* (in-8, 1875), et au savant ouvrage récemment publié par M. Ernest Rupin.

Bordeaux, par *Agen*, pour aboutir aussi à OSTABAT, soit en partant directement de *La Réole* et allant sur Bazas, Mont-de-Marsan, Orthez (troisième voie du CODEX, que nous appellerons du **Centre**); soit en arrivant jusqu'à *Bordeaux*, pour prendre la grande voie dite des Parisiens (quatrième du CODEX), et aboutir également à OSTABAT. Cependant, les difficultés et les dangers du port de Cize¹ ou de Roncevaux, vers lequel se continuait la route depuis Ostabat, ayant fait abandonner cette partie extrême du chemin bien avant les pèlerinages de nos Moissagais, il est plus probable que ceux-ci prirent, à partir de ce point terminal ou même depuis un point antérieur, les routes qui conduisaient vers *Bayonne* et *Irun*. D'où, une troisième voie :

3° La « voie du Littoral², à *Bayonne* ou *Irun*, pour franchir le *Pas de Béhobie*, ou prendre la route de l'*Océan* par le *golfe de Gascogne*. Leurs goûts maritimes et la rapidité du voyage purent bien entraîner parfois nos compatriotes dans cette voie, surtout au retour; et alors nous avons là, pour le reste du parcours :

4° La « voie de Mer, » par le *golfe Cantabrique* (de *Biscaye* ou *Gascogne*), le long du littoral espagnol, allant aboutir à Compostelle par quelque'un des ports de la *Corogne*³. C'était évidemment se détourner du point de jonction placé par le CODEX à *Puente la Reina*; mais nous verrons que ce centre était aussi abandonné au XVI^e siècle qu'Ostabat.

¹ On sait que *port* se dit, dans les Pyrénées, des passages ou défilés par lesquels on franchit cette chaîne de montagnes.

² Nous ne voulons désigner ici que la partie extrême de cette voie, dont l'étendue entière allait depuis *Irun* jusqu'à l'embouchure de la Gironde, soit à *Soulac* soit à la *Pointe-de-Grave*.

³ M. l'abbé Pardiaac, qui suivit la voie de mer depuis *Bordeaux*, arriva à Compostelle par la côte portugaise, ayant pris les transatlantiques qui ne s'arrêtaient qu'à *Lisbonne*. De là on remontait vers Compostelle sur d'autres embarcations. Inutile de suivre cet itinéraire d'amateur ou d'armateur, qui n'était pas pratique pour nos pèlerins, malgré sa rapidité, puisque ce parcours n'exigeait que six jours de traversée.

Aussi, vu la diversité des Itinéraires que pouvaient choisir les pèlerins, vu surtout le défaut de renseignements sur la marche de nos Moissagais, nous suivrons chacune des Voies dont nous venons de donner le tracé général. Ce sera le moyen de les rencontrer dans quelqu'un de ces chemins ou en leur plus grande partie, n'oubliant pas l'observation déjà faite : qu'ils purent sur divers points trouver « des raccourcis et des *traverses*, » aboutissant aux grandes routes des divers réseaux indiqués.



Ces jalons posés, nous allons pouvoir sortir de Moissac en compagnie de nos roumieux. Toutefois, avant de quitter le foyer, écoutons les recommandations aussi typiques que pratiques dont tout voyageur devait tenir grand compte. Nous les trouvons dans les divers *Recueils*, *Prières* et *Chansons* dont se munissaient les pèlerins, tout comme les touristes ou nos modernes pèlerins usent de *Guides* et *Indicateurs*, les fixant sur les sites, sanctuaires ou stations qu'ils vont visiter.

Ainsi la CHANSON DU DEVOIR DES PÉLERINS, qui se chantait sur l'air de « *Or sus, peuple de France*¹, » donnait ces sages avis aux Jacopites :

Des choses nécessaires
Il faut être garni;
A l'exemple des Pères
N'être pas défourni
De Bourdon de Malette,
Aussi d'un grand chapeau,
Et contre la tempête
Avoir un bon manteau (III, 4)².

¹ A la fin du volume on trouvera en Appendice des détails sur les différents Airs de ces *Chansons*, ainsi que la notation de quelques unes.

² Quatrième couplet de la 3^e chanson du *Recueil* publié par M. Socard, intitulé : *Noëls et cantiques imprimés à Troyes depuis le XVII^e siècle jusqu'à nos jours*; Paris, Aubry, 1865. C'est à cet ouvrage, sauf indication contraire, que

De cet équipement traditionnel, le guide-chansonnier leur suggérait les interprétations spirituelles suivantes :

Je défendrai ma vie,
Étant ainsi armé,
De la cruelle envie
Du serpent animé,
Qui toujours en embûche,
Est pour nous décevoir ;
Nonobstant son astuce,
Je ferai mon devoir (III, 5).

Ruminant mon voyage,
Ce qu'il contient en soi,
J'aurai en ce passage
L'arme de vie foi,
Le bâton d'espérance,
Ferré de charité,
Revêtu de constance,
D'amour et chasteté (III, 6).

Coiffure, manteau, gourde, escarcelle et panetière devaient leur inspirer des résolutions. Les voici :

.....
Quand j'aurai la voie prise,
Je fermerai les yeux
Du voile de prudence.
Afin de ne voir plus
Du monde l'insolence,
L'erreur et les abus (III, 7).

.....
Avec lui je veux être,
Parce qu'il m'a couvert
Du manteau des bonnes œuvres,
Me donnant ces trésors,
Que je porte à toutes heures,
Tant dedans que dehors (III, 8).

J'ai la Bourse et Mallette
Où ils sont renfermés,
Et toutes choses honnêtes
Parfois sont employées ;
D'eau de vive fontaine,
Pour me soulager,
Ma callebasse est pleine
Me souvenant du danger (III, 9).

Rien ne doit ni arrêter ni décourager le vrai pèlerin. Est-ce que, lui dit le chansonnier, « nos pères vieux » ne faisaient pas plusieurs pèlerinages ? Ils allaient à Montserrat « pour y voir la Pucelle, » à Saint-Salvateur (*Oviedo* d'Espagne), pour y vénérer « les reliques de ce célèbre lieu, des corps saints et pudiques amis de notre Dieu¹. » Lui doit y aller au moins « de cœur et de pensée, » et puis :

nous empruntons les divers couplets qu'on trouvera disséminés dans ce travail ; et pour éviter les renvois en bas de page, c'est ainsi qu'à chaque strophe nous désignerons le numéro des Chansons et des couplets.

¹ Les exhortations à faire ces divers pèlerinages occupent les 10, 11 et 12^e couplets.

N'appréhendons la peine
 Ni le labeur aussi,
 Car ce n'est chose vaine
 De travailler ainsi;
 Si vous désirez vivre
 Au ciel heureusement,
 Les peines il faut poursuivre
 De votre sauvement (III, 13).

D'une âme libre et sainte
 Renoncez aux plaisirs
 Que vous preniez en France,
 Or vous aurez loisir,
 Cheminant en Espagne,
 Bien que maintes montagnes
 Il vous faudra monter (II, 15).

Tout ne sera pas roses dans ce chemin :

En ces tristes demeures,
 Vous n'aurez pas souvent
 Pain et vin à vos heures,
 Quand n'aurez pas d'argent.
 De coucher sur la dure,
 Ne vous ennuyez pas,
 Quoique déjà vous dure
 Même jusqu'au trépas (III, 16).

Mais voici le réconfort spirituel :

Pensez, je vous supplie,
 De quel contentement
 On a l'âme ravie,
 Quand bien et saintement,
 L'on peut à Compostelle
 Ses faits purifier,
 Et dans l'Église belle
 Son cœur sacrifier (III, 17).

De coutume ancienne
 On y prend la portion,
 Mangeant le pain des Anges,
 Par grande dévotion,
 Qui descendit du ciel
 Pour notre salvation,
 Rendant mille louanges
 Au grand Roi immortel (III, 18).

Arrivé au terme, voici une recommandation importante et dont nous avons constaté la nécessité et les effets lorsque, dans la première partie de cet ouvrage, nous relations les réceptions et inscriptions officielles des pèlerins. Nous voulons parler des attestations de la confession faite au Sanctuaire. La *Chanson* rappelle ce point capital :

Puis après, une chose :
 Qui ne veut séjourner,
 Un chacun se dispose
 A vouloir retourner;
 Lettres de témoignage
 Et d'attestation,
 Qu'on prend en ce voyage,
 Pour la confession (III, 19).

Dans une autre poésie intitulée : « CHANSON MOULT PROFITABLE

AUX PÉLERINS QUI VONT A SAINT-JACQUES¹, » il est touché à tous les points qui concernaient le côté matériel. Deux quatrains recommandaient une sage lenteur dans le voyage dont les fatigues pouvaient devenir mortelles :

<p>Vous qui allés à Sainet Iacques, Je vous prie humblement Que n'ayez point de haste : Allés tout bellement.</p>	<p>Las! que pauvres malades Sont en grand desconfort! Car maints hommes et femmes Par les chemins sont morts.</p>
--	--

Au sujet du bagage et des monnaies ayant cours à l'étranger, deux autres quatrains :

<p>Vous qui allez à Sainet Iacques, Au moins en temps d'esté, Ne prenez point grand charge, Allez sur le léger.</p>	<p>Car de peu l'on se fasche (<i>fatigue</i>), Je parle à gens de pied; Ducats à deux visages Portez-en, si en avez.</p>
--	---

Un troisième couple de quatrains fait les recommandations pour les provisions de la besace; et le quatrième, que voici, va plus loin, par précaution et un peu aussi par horreur de la cuisine espagnole :

<p>Vous qui allez à Sainet Iacques, Je vous voudrois prier Que ne fussiez point lasches A appre-ter à disner.</p>	<p>Les hostesses sont fines, Elles ne servent rien; Qui sçait faire cuisine Il luy servira bien.</p>
--	---

Pour finir, le même conseil est donné en jargon hispano-français, et on y ajoute que, si on veut des chambres *bien propres*, il faut les chercher ailleurs que dans les hôtelleries :

<p>Vos qu'andais à Santiago Mire vostre mercé, Non ay en posades Nada para comer.</p>	<p>Bosquais en altras cazes Lo qu'abets menester Si queres bones cames Moy limpes allarés.</p>
--	---

Ainsi, bien averti, le pèlerin peut partir. S'il va faire un vrai pèlerinage, il a songé déjà aux mesures à prendre pour

¹ Dans la plaquette *le Chemin de Tolose à Sainet-Jacques de Compostelle*, dont nous avons parlé ci-avant, p. 99 et note 2.

son âme, afin d'expié ses fautes et gagner les indulgences attachées à sa pérégrination. Il devra donc pouvoir dire, comme le lui recommandait la *Chanson du devoir des pèlerins* :

Pour à Dieu satisfaire
Des maux que j'ai commis,
Je désire vœu faire,
Malgré mes ennemis,
A saint Jacques l'Apôtre,
En Galice honoré,
Où le Seigneur, Dieu nôtre,
En lui est adoré (III, 1).

Avant que je m'en aille,
Il faut penser à moi;
Je romprai la muraille
Qui me retient en moi.
C'est le temps de l'offense,
Où je suis renfermé
Tant que par pénitence,
Sois en lui confirmé (III, 3).

Semblable pensée était aussi exprimée dans diverses autres Chansons, notamment dans une de celles qui se trouvent au livre intitulé : « *Les Rossignols spirituels liguez en duo, dont les meilleurs accords, nomément le bas, relèvent du Seigneur Pierre Philippes, organiste de Ses Altèzes Serénissimes* ¹. On y lit ce premier couplet avec son refrain :

Pour avoir Dieu propice,
Fais vœu d'aller en Galice (bis)
Voir le Saint Jacques le grand :
J'entrepris cet exercice
Non pas comé un faisnéant.

REFRAIN :

Prions la mère de grâce
Qu'elle prie son enfant
Qu'au ciel puissions avoir place,
Près de Saint Jacques le grand.

Avec ces sentiments, le pèlerin a mis ordre à ses affaires spirituelles ; car, poursuit ce même chant des *Rossignols* :

Avant de me mettre en voyage,
Je fis comme un homme sage :
M'estant deument confessé,
Je receux pour temoignage
Un escrit de mon curé (*Ibid.*, 2).

C'est par là que débutait une autre *Chanson*, en ces termes :

Quand nous partîmes pour aller à Saint-Jacques,
Pour faire pénitence,

Confessés avons nos péchés.
Avant de partir de France

¹ « Valenciennes, 1616, de l'imprimerie de J. VERVLLET. » — On en trouvera l'air noté à l'Appendice, ci-après.

De nos curés primes licence †,
Avant de sortir du lieu

Nous ont donné pour pénitence,
Un chapelet pour prier Dieu (II, 1).

REFRAIN :

Prions Jésus-Christ par sa grâce
Que nous puissions voir face à face
La Vierge et Saint Jacques le Grand.

L'auteur du *Devoir des pèlerins* lui fait dire :

Implorons la hauteesse
De Dieu souverain Roi ;
Je tiendrai ma promesse,
Ainsi comme je crois ;
D'une âme vertueuse
Je m'en vais pour le mieux,
Et qu'enfin bien heureux
J'aie un retour joyeux (III, 2).

A cet effet, le voici tel que le représentent les *Rossignols spirituels* :

Je pris mon Ange pour guide,
Et Nostre-Dame en mon aide,
Et puis Saint Jacques le grand ;
La crainte de Dieu pour bride
Et mon Patron pour garand.

J'avais au cas une image,
Et pour frayer ce passage
Un beau bourdon à la main,
Un chapelet pour soulage
Et compagnon de mon chemin (3-4).

En cet état, il veillera à ne perdre ni les mérites, ni les profits de sa pérégrination. Pour cela, ne pas oublier :

Qui fait ce saint voyage
Peut beaucoup mériter ;
Mais si d'esprit volage
Il s'en voulait vanter,
Ne lui prête l'oreille,
Corrigeant doucement,
Soit qu'il veuille ou ne veuille,
Son cœur très promptement (III, 20).

S'il vouloit par audace
A tous les préférer,
Faut qu'il entende et sache
Cela à référer
A Dieu première cause,
Auteur de notre bien,
Et que l'orgueil nous cause,
Nos faits ne valoir rien (III, 21).

† Outre les sacrements que les pèlerins recevaient avant leur départ, ils se munissaient d'un certificat. Nous n'en avons point trouvé de personnel à quelqu'un de nos Moissagais ; mais généralement la formule latine attestait la catholicité du porteur, son projet d'effectuer le pèlerinage de Galice, et recommandait de lui donner libre passage et assistance en cas de besoin. D'ordinaire l'Évêque légalisait la signature du curé, en ajoutant un mot de recommandation ; précaution qu'il était aussi bon de prendre auprès de l'autorité civile locale. Ainsi agit le pèlerin picard en 1726. Cf. ce *Pèlerinage*, pp. 3, 215 et 4.

Dans ces dispositions, mettant à profit les observations astronomiques que ses devanciers se transmettaient les uns aux autres, il jette un regard sur l'horizon pour augurer du temps qu'il aura à son départ. Autant qu'il le pourra, si surtout il n'a pas à rejoindre quelque caravane, il attendra le jour propice où se vérifiera pour lui le dicton populaire :

Rouge vespre et blanc matin,
C'est la journée du pèlerin ¹.

Alors sur le soir, à la prime-nuit, il se met en route. C'était, en effet, l'usage des pèlerins, disent les narrateurs de ces voyages, de choisir cette heure tardive pour quitter leur demeure, « *circa noctis crepusculum, peregrinantium more.* » Il y avait dans cette précaution un moyen délicat d'épargner aux parents et aux amis un trop long accompagnement : la nuit mettait forcément un terme plus rapide aux adieux pénibles qu'on aurait voulu prolonger.

Ces adieux, ces regrets, les impressions et souhaits de la dernière heure sont aussi bien consignés dans presque toutes les Chansons. Ainsi le CANTIQUE SPIRITUEL, appelé aussi GRANDE CHANSON ², débute par ce couplet :

Quand nous partîmes de France
En grand désir,
Nous avons quitté père et mère
Tristes et marris :
Au cœur nous avons si grand désir
D'aller à Saint-Jacques,
Avons quitté tous nos plaisirs
Pour faire ce voyage (1, 1).

REFRAIN :

Nous prions la Vierge-Marie,
Son fils Jésus,
Qu'il lui plaise nous donner
Sa sainte grâce,
Qu'en Paradis nous puissions voir
Dieu et M. Saint Jacques.

¹ Ces dictons abondaient; ainsi : « Vent du soir et pluie du matin n'étonnent pas le pèlerin; » c'est-à-dire que, dès le soir, il pouvait augurer le temps du lendemain matin. — « La pluie du matin réjouit le pèlerin, » car alors la poussière est abattue. — Le « rouge vespre, » que nous venons de citer, avait cette variante : « réjouissent le pèlerin. »

² Outre le texte intégral de cette poésie (?), on trouvera dans le livre de M. Nicolai l'image populaire, genre Épinal, encadrée de la *Chanson*, et qui fut imprimée au XVIII^e siècle à Orléans, par Letourmy. Cette chanson est la première du *Recueil* publié par M. Socard. Au milieu de très intéressants détails donnés sur l'imagerie et les chants religieux populaires, M. Nicolai

On trouve ces mêmes sentiments dans une autre Chanson d'un rythme différent et avec ces variantes :

Quand nous partimes de France,
 Nous dimes adieu à nos femmes,
 Et à nos petits enfants,
 A Dieu je les recommande,
 Et à Saint Jacques le grand (vi, 1).

REFRAIN :

Nous prions la Vierge Marie,
 Et son cher enfant
 Qu'il nous fasse la grâce
 De voir Saint Jacques le grand ¹.

Dans le second couplet de ce même chant on étend les saluts et les vœux plus loin qu'à la famille :

Quand il nous fallut partir,
 Nous dimes adieu à nos amis,
 Tant aux petits qu'aux grands;
 A Dieu je les recommande,
 Et à Saint Jacques le grand.

Le chansonnier que nous avons entendu tout à l'heure (p. 142) recommander, dans une première strophe, de régler tout d'abord les affaires spirituelles en entrant en pèlerinage, ne laissait pas d'exprimer aussi les mêmes sentiments que nous venons de lire dans les couplets ci-avant. Il le faisait en ces termes :

En Dieu nous sommes confiés,
 Lui présentant d'un cœur très humble
 Nos amis pour les conserver ;
 De nos cœurs faisant ouverture,
 Mettant nos corps à l'aventure,
 Portant la croix de Jésus devant
 Sur son bourdon chacun s'appuie,
 Disant adieu d'un cœur dolent (ii, 2).
 Prions Jésus, etc.

écrit : « Ce cantique spirituel est la grande chanson des pèlerins de Saint-Jacques, celle qu'ils affectionnaient le plus particulièrement et qui a servi de modèle à toutes les autres chansons-itinéraires, où l'on en trouve des strophes entières presque littéralement reproduites. » (*Monsieur St-Jacques*, pp. 6-11.) Voir aussi à l'Appendice la musique de cette Chanson.

¹ On chantait ces strophes sur l'air : *Ma calébasse est ma compagne*, dont voici le refrain :

Ma Calébasse, ma compagne,
 Mon Bourdon, mon compagnon.
 La Taverne m'y gouverne,
 L'Hôpital c'est ma maison.

Voilà donc, « appuyé sur son bourdon, » le pèlerin en marche. Mais, selon la strophe de la chanson des *Rossignols* :

Ce nous estoit l'ordinaire
De faire nostre prière
Avant sortir du matin ;
Faisant la croix salutaire,
Nous nous mettions en chemin (6).

Seul ou réuni aux caravanes plus ou moins nombreuses qui se donnaient rendez-vous, s'attendaient pour s'entr'aider, se défendre au besoin sur des routes qui, trop souvent, n'étaient pas sans danger, le roumieu entonnait la prière des pèlerins. C'était d'abord l'*Oraison très-dévôte à Saint Jacques*, qu'ils avaient et dans les Manuels et au pied des images dont chacun portait muni, soit pour son propre usage, soit pour les distribuer le long de sa route et en retirer quelque aumône profitable au voyage. On lisait, en effet, au bas d'une des Chansons, qui paraissait avoir été composée pour ceux qui venaient de la direction de Paris, cette note fort suggestive : « *Dieu bénisse ceux qui font du bien aux pauvres pèlerins.* » Ou, avec le chansonnier dit des *Rossignols spirituels* :

Si quelque bonne personne
Nous donnait parfois l'aumosne,
Nous la prenons de bon cœur ;
Puis d'une affection bonne,
En bénissions le Seigneur (8).

Ils récitaient donc « la très-dévôte Oraison, » rédigée en ces termes :

Glorieux ami de Dieu, priez pour nous, qu'en ce bas lieu sa grâce nous soit donnée, et qu'il nous accorde sa sainte miséricorde, lorsque marchant saintement dans cette vie passagère, nous puissions à la fin jouir du bonheur que vous possédez.
AINSI SOIT-IL !

¹ Citée textuellement dans le *Monsieur St-Jacques*, p. 11, et au bas de l'image de Letourmy, dans ce même volume.

Cette *Oraison* récitée, alors :

Parmi les monts et prairie,
 Nous chantons la Litanie
 Ou quelque bonne chanson,
 Et racontions à l'envie
 Ce que nous savions de bon (*Les Rossignols*, 9).

Lorsqu'ils allaient en caravane, ils déroulaient sous forme de Litanies une supplication qui débutait ainsi :

<i>Audi nos, Rex Christe,</i>	Écoutez-nous, roi Christ.
<i>Audi nos, Domine,</i>	Écoutez-nous, Seigneur.
<i>Et viam nostram dirige</i> ¹ .	Et dirigez notre voie.

A cette marche entraînante s'ébranlaient ces innombrables processions, « semblables à ce long ruban d'étoiles qui divise le ciel, et qui paraît une longue route encombrée de brillants voyageurs. C'est pour cela que l'imagination pieuse des peuples de foi donna à la *Voie lactée* le nom de *Chemin de Saint-Jacques*; et cette dénomination, quoique peu conforme à la science astronomique, a été conservée surtout dans les pays méridionaux². »

Sur quel fait s'est établie cette appellation populaire de *via lactea* ou *chemin de Saint-Jacques*, et que tout pèlerin acceptait et perpétuait sans discussion, sans même penser qu'on pût en mettre en doute la véracité? Il n'est peut-être pas sans intérêt de le demander aux plus anciens récits. L'illustre compagnon de voyage de Charlemagne en Espagne et archevêque de Reims, Jean Turpin, nous en donne l'explication dans la *Vie* du grand roi.

Les restes du grand apôtre, S. Jacques, venaient d'être découverts par l'évêque compostellan Théodomir (812) dans la forêt d'Iria-Flavia. A la relation de cette miraculeuse invention, « un enthousiasme qui

¹ Voir *Poésies populaires latines du Moyen-Age*, par Edelestand du Méril; Paris, 1847. p. 56 et suiv.

² *Vie des Saints* de la collection du *Pèlerin* et de la *Croix*, n° 511 : *St Jacques le Majeur, apôtre*.

« n'a été surpassé que par celui des Croisades » souleva les villes et villages, et poussa vers le tombeau, qui sortait de sous un linceul de broussailles..... « Alors, dit notre historien, Charles, ayant épuisé ses forces aux guerres si longues et si pénibles qu'il avait dû entreprendre, ne soupirait qu'après ce repos. Tout à coup, il aperçoit dans le firmament un chemin d'étoiles commençant à la mer de Frise, courant à travers le pays des Teutons, l'Italie et la Gaule, et suivant en ligne droite l'Aquitaine, à travers la Gascogne, le pays Basque, la Navarre et l'Espagne jusqu'à la Galice. Le phénomène se renouvelant chaque nuit, Charles en médite la signification.

« Préoccupé, agité, il voit en songe un héros d'une extraordinaire beauté : — Que dis-tu, mon fils? demande le héros. — Qui êtes-vous, répond Charles. — Je suis Jacques l'apôtre, disciple du Christ, fils de Zébédée, frère de Jean l'Évangéliste; j'ai été martyrisé par Hérode; mon corps repose en Galice, où les Sarrasins oppriment les chrétiens; tu es, toi, le plus brave et le plus puissant des souverains; va donc et délivre la Galice des mains de ces Moabites. Le chemin d'étoiles que tu as vu briller dans le ciel signifie qu'avec la nombreuse armée qui, sous tes ordres, terrassera cette perfide race de païens et rendra sûre la route qui conduit à mon église et à mon tombeau, tu dois aller en Galice. Donne cet exemple à tous les peuples qui viendront à mon sépulcre solliciter le pardon de leurs fautes et chanter les louanges du Très-Haut. Pars sans retard; je serai ton protecteur dans le danger; j'obtiendrai pour toi, à cause de tes travaux, une couronne dans les cieux, et ton nom sera célèbre jusqu'à la fin des âges.

« Ainsi parla l'Apôtre. Charles crut à la promesse qui lui était faite, rassembla ses armées et partit pour aller combattre les Sarrasins. Il leur enleva Pampelune, visita le tombeau de S. Jacques, poursuivit sa course jusqu'à Iria-Flavia et jusqu'aux bords de la mer, où il planta sa lance, rendant grâces à Dieu et à son Apôtre. A son retour, il bâtit à Paris l'église de Saint-Jacques, entre la Seine et le Mont-des-Martyrs (*Montmartre*)¹. »

Dans le monde chrétien, le *Chemin de Saint-Jacques* remplaça ainsi la mythologie et la *voie lactée* des païens. Les regards tournés vers ce sillon lumineux, les pèlerins se met-

¹ *Vita Caroli Magni et Rolandi*, par J. Turpin, cap. 2, 3, 5; Francfort, 1566. — Tout en citant cette relation, à titre de légende, nous n'oublions pas ce que nous avons écrit à ce sujet dès les premières pages. Voir p. 6, note 1.

taient en route. C'est à petites journées qu'ils poursuivaient leur voyage vers l'extrême frontière de la Péninsule Ibérique. Et, d'après les *Rossignols* :

Tout notre pèlerinage,	Jamais en ma compagnie
Par beau temps ou par orage,	Je n'ouys quelque infamie,
Avons le Seigneur béni ;	Ny quelques propos méchans.
Encor que sous un feuillage	Nous menions joyeuse vie,
Nous deussions passer la nuit	Bon pied, bon œil et bon temps (7, 10).

Riches ou pauvres, presque tous voyageaient en mendiants et en pénitents ; ils allaient demandant à la charité le pain de chaque jour¹. Aussi la piété chrétienne avait-elle jalonné par des hospices les étapes de ces voyageurs ; en sorte que « s'il était possible de retrouver les vestiges ou les ruines de ces saintes fondations de *casas pias*, la ligne droite ou courbe qui les relierait entre elles donnerait le tracé de l'itinéraire des pèlerins². »

C'est le moment de suivre avec nos Moissagais le premier Itinéraire, que nous avons appelé *voie de Gascogne*. La Carte placée à la fin du volume guidera dans chacun de nos tracés.

¹ Parmi les détails sur les *Recueils* et les *Images* à l'usage des pèlerins, M. Nicolaï écrit : « Dans ces petits recueils, les confrères de Saint-Jacques apprenaient les chansons qu'ils entonnaient sur les places, à la traversée des villes, attroupant autour d'eux les bonnes gens, auxquelles ils montraient des reliques. Ils vendaient aussi les images dont ils avaient eu le soin de se munir, en sorte qu'avec la charité que leur faisaient les hospitaliers, ils gagnaient la frontière sans trop de privations. » (*Monsieur St-Jacques*, p. 26.)

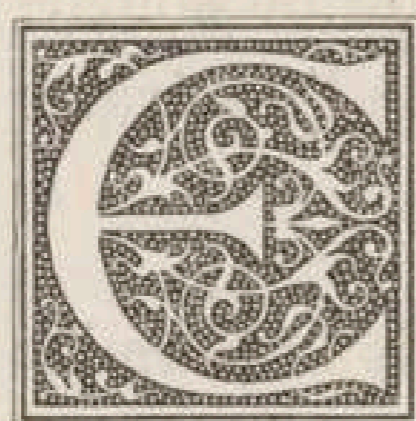
² *Revue de l'Art chrétien*, t. VII, p. 307. Depuis l'année 1863, où fut faite la judicieuse observation qu'on vient de lire, on a fait bien des découvertes sur les chemins de Saint-Jacques ; aussi est-il possible aujourd'hui, après les travaux de M. Lavergne et de M. le baron de Bonnault d'Houët, de donner des Itinéraires plus complets.





II

ITINÉRAIRE VERS COMPOSTELLE, viâ GASCOGNE



NTREPRENANT tout d'abord le voyage par la voie que nous avons dénommée *chemin classique*, remarquons à nouveau que les Moissagais durent prendre de préférence la direction vers Bordeaux, par la voie dite *de GUYENNE*, et que nous parcourrons dans le chapitre suivant.

En quittant Moissac pour se diriger vers la Gascogne, nos pèlerins trouvaient la grande voie romaine et pouvaient faire une première halte à dix kilomètres environ de leur ville. C'est

Malauze¹. Cette étape était toute indiquée aux Moissagais. L'abbaye de Saint-Pierre avait bien des droits et exerçait depuis de longs siècles sa juridiction dans ce lieu. Là était aussi une église dont le vocable lui parlait déjà du Sanctuaire vers lequel il dirigeait ses pas : *Saint-Jacques de la chapelle*

¹ Dans cet Itinéraire nous suivons le tracé de M. Adrien Lavergne (*op. cit.*), sauf à compléter, documenter et parfois rectifier les simples énoncés ou les indications de cet auteur. Nous renvoyons le lecteur à cette savante étude des CHEMINS DE ST-JACQUES EN GASCOGNE, où sont soigneusement consignées les sources et les preuves des assertions. Notre but étant tout autre que celui de M. Lavergne, nous ne pouvons pas hérissier ces pages de citations et références; il suffit qu'on sache où on pourra contrôler notre texte.

(ou chapelle du château des seigneurs de Malauze); l'*hôpital de la Saudège*, et une digitarie, asiles de secours pour les passants. Traversant sur ce point le fleuve de Garonne, le pèlerin arrivait à

Auvillars. L'importance de cette ville assurait bonne hospitalité. Les établissements charitables n'y manquaient pas : c'étaient le prieuré de *Sainte-Catherine du Port*, chapelle du pape Clément V; la *Maison-Dieu*, ou *hôpital Saint-Michel*, et la *Commanderie de Saint-Jean de Casterus*¹ (*Castrolus in pago Limanice*). Le chemin des pèlerins, *cami romiu*, longeait une des places de la ville², et de là on prenait la direction vers la vallée de l'Arratz, où se trouvait la nouvelle étape,

Saint-Antoine (*de Pont d'Arratz*), avec sa *Commanderie* de l'ordre de Saint-Antoine de Vienne. « Ces religieux, gardiens d'un pont et protecteurs des pèlerins, marquent bien le passage du chemin *romiu*. » De ce point, actuellement limite entre le Tarn-et-Garonne et le Gers, la route prenait sur

Miradoux, où Cassini « marque un hôpital au levant de cette ville, et de là une route vers Lectoure. »

Lectoure. Sur le trajet se trouvait l'*hôpital de la Peronnella* (*Lapeyrounelle*), possession de l'évêque de Bethléem, fondé sur le chemin des pèlerins et pour les héberger³. Dans la ville même était l'*hôpital Saint-Jacques*, attenant à l'église de Saint-Antoine, dont les archives lectouroises mentionnent

¹ Sur les Commanderies de Malte et de Saint-Jean que nous rencontrons sur nos chemins, voir l'importante *Histoire du grand prieuré de Toulouse*, par A. Du Bourg, aujourd'hui religieux bénédictin.

² C'est à tort que M. Lagrèze-Fossat, dans *La ville, les vicomtes et les coutumes d'Auvillars*, traduit par « voie romaine » cette désignation : « *la plassa del long del cami romiu*. »

³ Cf. *Revue de Gascogne*, t. xxviii, p. 112. M. Lavergne et le comte de Riant, *Les possessions de l'église de Bethléem en Gascogne*.

les arrêts de nombreux pèlerins, à certaines dates, entre autres en 1625. Puis en quittant cette ville nos voyageurs, passant au-dessous de *Marsolan*, arrivaient à

Abrin, où était une Commanderie de l'ordre de Malte. De là ils prenaient le *camín arromial* (des pèlerins), qui allait à :

Bornac (Bournac). Ici, après avoir franchi l'Auwigou sur le pont de *Maquin*, ils trouvaient l'*espítaiu* de cette localité. C'était leur chemin pour

Condom, ville d'importance, et dont les alentours offraient aussi de nombreux asiles aux pèlerins. Notamment, après avoir passé la rivière de la Baïse, l'*hópital Saint-Jacques*, puis l'*hópital de Teste*, fondé par le cardinal de ce nom tout spécialement pour les pèlerins de Compostelle, et où la nourriture leur était assurée. En sortant de la ville sur la voie de *Couchet*, ils avaient, sur l'Osse,

Pont-d'Artigues, commanderie, chef-lieu de l'Ordre de Saint-Jacques de l'Épée rouge, en Gascogne¹. De là le chemin les conduisait, dans la vallée de l'Ausoue, jusqu'à

Brenens. Le Jacopite trouvait ici une église dédiée à S. Christophe (*S. Christau*), ce patron naturel des pèlerins, celui qui consacra sa vie à passer les voyageurs sur ses robustes épaules d'un bord de rivière à l'autre. A peu de distance de ce gîte on franchissait l'Izaute, pour faire halte à :

La Mothe-Gondrin, où la voie qui suit va conduire le pèlerin à l'ancienne métropole de la Novempopulanie (*Elusa*), et le faire aboutir à l'antique voie romaine de l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, par *Eauze* et *Sos*.

Eauze, cité hospitalière, d'où, selon la tradition consignée même dans les légendes des anciens bréviaires, saint Satur-

¹ M. Adrien Lavergne, d'après les mss. de l'abbé d'Aignan du Sendat, de la bibliothèque d'Auch, et renseignements de M. Daignestous.

nin partit pour Pampelune¹. Et ce serait le chemin même suivi par le premier apôtre de nos contrées, qui devint la route des pèlerins français vers la capitale de la Navarre, où il nous faudra aboutir, comme nous l'avons déjà indiqué. Après le séjour à Eauze, nos voyageurs se dirigeaient, selon le tracé de Cassini, vers

Manciet. « Là, les pèlerins étaient exempts de tout péage, dit notre guide, et trouvaient dans le faubourg un *hôpital de Saint-Blaise*. » A peu de distance, l'ordre de Malte leur offrait aussi l'*hôpital de Sainte-Christie*, sur le chemin dit « *camin arromiu*. » Suivant ce trajet, ils arrivaient directement à

Nogaro, où l'*hôpital* recueillait spécialement les pèlerins de Compostelle, qui y étaient aussi assistés d'une aumône. Tout proche, l'*hospice* de

Arblade-Comtal. Après avoir suivi le chemin dit « de

¹ Les plus anciens offices en usage dans l'église toulousaine portent : « *Beatissimus Saturninus... plures peragravit provincias : apud Auscos, revelante Domino martyrium sancti Petri, in ejus honorem, ad ripam Ægersii, ecclesiam ædificavit. Elusam perveniens, oratorium Beatæ Mariæ dicatum fundavit; progressus ultra montem Pyreneaos, Hispanias visitavit et apud Pampilonem, non solum proceres civitatis, sed etiam quadraginta millia hominum ad Christum convertit et baptizavit; sed post biennium, ad suos Tolosates revertere statuit.* » *II Noct., 1 lect. ad finem.* (Cf. le savant Mémoire sur le *Proprium sanctorum de la sainte église de Toulouse*, par le R. P. Carles, p. 158-167.) Une preuve peu connue de l'apostolat de S. Saturnin à Pampelune se trouve dans des poésies en langue basque et dont voici une strophe avec la traduction :

Ehun ourthe igãrota
Houra bere bidean,
Jaon Satordin mintzatu da
Irugneko hirian.

Cent ans étant écoulés
L'eau dans son chemin,
Saint Saturnin a parlé
Dans la ville de Pampelune.

Ce texte peut devenir aussi une des preuves de l'évangélisation apostolique de nos contrées; et les partisans de l'opinion qui fait la langue basque (dite *eskura*) langue première du monde, puisqu'elle aurait été celle d'Aïtor ou d'Adam, apportent ce texte, entre autres arguments, pour confondre les détracteurs qui la prétendent d'origine moderne. (Cf. *Voyage de Navarre pendant l'insurrection des Basques, 1830-1835*, par Augustin Chaho; Paris, 1836.)

Sainte-Quitterie, » on trouvait l'*hôpital de Cosset* (ou *Couet*), où fut fondée, au XIV^e siècle, la bastide de

Barcelonne. Ici, en sortant du territoire qui appartient actuellement au département du Gers et de l'arrondissement de Mirande, nous allons franchir l'Adour et, entrant dans les Landes, arriver à

Aire. Deux *hôpitaux*, une *chapellenie de Saint-Jacques* et le *tombeau de sainte Quitterie*, c'était assez pour expliquer le passage de nombreux pèlerins, comme se plaisent à le relater soit les « *Coutumes*, » soit les « *Pouillés* » de ce diocèse. Et après avoir pris leur repos et satisfait leur dévotion, ils se dirigeaient vers

Geaune¹, bourg qui les mettait immédiatement sur la voie des Pyrénées, en suivant les chemins aboutissant à *Poursuibes*; d'où était facile l'arrivée à

Arzacq, que longeait à peu de distance le chemin déjà trouvé de « *Sainte-Quitterie*. » Sur cette voie s'échelonnaient nombre de hameaux, peu distants les uns des autres, dont les plus importants étaient

Louvigny, suivi bientôt après de **Lareube**, avec son *abbaye* bénédictine de *Saint-Orens*. Puis

Doazon et le prieuré d'**Audejos**. Non loin de cette localité, il y avait à franchir le gave de Pau, vers Lendresse ou Arance, et de là les pèlerins frappaient à l'abbaye de

Sauvelade ou **Sauveladette** (*Silva Lata*), de l'ordre de

¹ Ici nous nous écartons quelque peu du tracé de M. Lavergne, qui reconnaît lui-même que les renseignements font défaut. Nous ne saurions admettre aussi que les pèlerins allaient à *Navarrens*, dans la direction de Mauléon, pour se rendre à *Saint-Jean de Barraute*. L'hôpital maltais de cette dernière localité était plus à proximité et devait être utilisé quand on suivait la route qui, partant de PÉRIGUEUX (la 3^e du CODEx), passait à *Orthez*, *Saint-Palais* et de là à OSTABAT; nous en parlerons dans l'Itinéraire par la voie du CENTRE.

Saint-Benoît, dédiée à la Sainte-Vierge et hospitalière aux roumieux. Puis, gagnant le gave d'Oloron, la voie était sur

Navarrenx, ville fortifiée, et qui offrait aux pèlerins une *commanderie* et un *hôpital* de Saint-Antoine. D'ici prenant la direction vers le point qui servait de rendez-vous aux voyageurs venant par les diverses grandes artères, dont nous avons indiqué les orientations et leurs points de départ, on rencontrait

Udurein et **Oyhencq**. C'étaient les deux localités les plus rapprochées de

Ostabat, le fameux point de jonction, et où la route vers la frontière espagnole devenant unique est parfaitement connue. Les pèlerins passaient d'abord à

Larceveau, puis de là à **Asphat-Ospital**, « ancienne *commanderie* de l'ordre de Malte, sous le patronage de saint Blaise. » De suite on arrive à

Saint-Jean-le-Vieux et à **Saint-Jean-Pied-de-Port** (*l'Imus Pyreneæus* de l'Itinéraire d'Antonin).

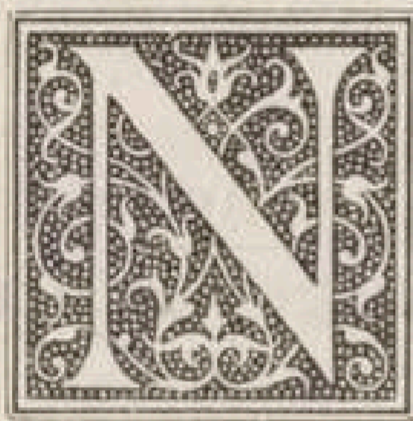
C'est le moment de franchir la frontière pour prendre la voie de Pampelune. Mais auparavant suivons notre second chemin français, puisque par celui-ci, comme par celui-là, nous devons aboutir au même point de jonction de nos diverses routes.





III

ITINÉRAIRE VERS COMPOSTELLE, viâ GUYENNE



ous désignons ainsi la route qui, de Moissac, doit nous conduire à Santiago en prenant la direction de Bordeaux. L'appellation *viâ Guyenne* n'est peut-être pas absolument juste, mais chacun comprend que nous spécifions surtout le parcours depuis Moissac jusque vers la capitale de la Guyenne. Nous disons *vers* la capitale de la Guyenne, car nos voyageurs pouvaient se dispenser d'arriver jusqu'à Bordeaux, tout en rejoignant la grande voie (la 4^{me} du CODEX, indiquée ci-avant, p. 133) qui, partie de Paris, allait par *Dax* à la frontière espagnole en rejoignant *Saint-Jean-Pied-de-Port*.

Dans ce cas, on s'arrêtait à *La Grande-Sauve*, située à 25 kilomètres en deçà de la capitale de la Guyenne. Que si nos pèlerins partaient par le fleuve de Garonne, Bordeaux devenait nécessairement et utilement leur débarcadère; et de là, par *Sadirac*, *Madirac*, *Calamiac* et *Créon*, ils rejoignaient la célèbre abbaye que nous venons de nommer : *La Sauve-Majeure* (*Sylva major*), plus connue des anciens sous le nom de *Séoube*.

Cette direction avait, croyons-nous, plus d'attrait et d'intérêt pour les Moissagais. Sans y insister, nous avons déjà

signalé (1^{re} partie, pp. 102-103) les relations commerciales entre Bordeaux et Moissac, ainsi que tels autres motifs déterminant à prendre plutôt ce chemin que celui du Condomois. Un autre aimant, plus que cela, presque une obligation, ou du moins une pieuse tradition, faisait se diriger le pèlerin moissagais vers cette grande cité. A ses portes, depuis le XII^e siècle, saint Géraud avait fondé son abbaye pour être le point de départ de tous les pèlerinages, surtout de celui de Saint-Jacques de Compostelle.

« Les pèlerins venaient à La Sauve pour se confesser, faire leur testament et recevoir des mains de l'abbé le bâton et la panetière bénis. On leur donnait même souvent un cheval ou un âne pour leur voyage. Puis ils partaient en suivant les chemins et en se reposant dans les hôpitaux que saint Géraud avait préparés dans cet itinéraire de Compostelle, soit par lui-même, soit dans sa correspondance avec d'autres monastères. Leur piété satisfaite, les pèlerins revenaient à l'abbaye remercier Dieu de leur heureux retour et reprendre les titres et choses précieuses qu'ils y laissaient pour l'ordinaire en dépôt pendant le temps de leur absence ¹. »

Évidemment entre les abbayes bénédictines qui avaient des relations avec La Sauve, celle de Moissac n'était pas la dernière. Aussi nos pèlerins laïques, prêtres ou religieux se munissaient-ils de quelque recommandation de leur monastère; ou, mieux encore, n'étaient-ils pas exhortés par l'Abbé à entreprendre leur voyage par cette voie? Et si, pour le roumieu partant du nord ou de l'est de la France, c'était un devoir « d'aller faire sa prière à Saint-Michel-du-Péril, où il prenait ses coquilles², » les pèlerins méridionaux ne pouvaient mieux faire que d'aller, pour semblable motif, au sanctuaire bordelais, qui les attendait, les sollicitait même.

¹ Cf. *Histoire de l'abbaye de la Grande-Sauve*, par M. l'abbé Cirot de la Ville, t. 1, pp. 319-320. M. Nicolaï, *op. cit.*, p. 39, fait remarquer que l'auteur et ceux qui ont cité ce passage n'indiquent pas les sources de cette affirmation.

² *Vie de S. Jacques*, collection du *Pèlerin* et de la *Croix*, n° 511.

Depuis le jour de sa consécration, en 1231, l'église de cette abbaye attestait de diverses manières que le culte de l'apôtre saint Jacques y marchait de pair avec celui de Notre-Dame, sa patronne et titulaire. Notamment un médaillon précisa cette intention d'une manière aussi formelle que remarquable.

« Ce médaillon représente saint Jacques tenant de la main droite un glaive aujourd'hui mutilé, symbole de son martyre. La légende inscrite autour du médaillon rappelle aussi le genre de mort qu'il subit. Au chevet de l'église on admire encore une statue de saint Jacques en pèlerin, vêtu d'une robe et d'un manteau, pieds nus, bourdon ferré à la main gauche, chapeau à larges bords, panetière couverte d'une coquille¹. »

A propos des *coquilles* dont étaient constellés le chapeau, la pèlerine et la panetière des Jacopites, il est bon d'observer que cet insigne était propre et réservé aux pèlerins de Compostelle. Et, alors que l'impie Voltaire, plus fort en sarcasmes qu'en géologie, a prétendu que les bancs de coquillages trouvés au sommet des Alpes n'étaient que les coquilles détachées du chapeau des roumieux qui se rendaient à Rome, il est sûr que jamais ces pèlerins ne prirent cet attribut. Il avait, au contraire, sa raison d'être pour ceux de Santiago. En voici la légende, telle qu'elle fut transcrite par M. l'abbé Pardiac, à l'époque de son pèlerinage, d'après un journal portugais², qui ne faisait que rapporter le récit de très anciens historiens.

« Sept des disciples de S. Jacques, après avoir assisté au martyre de leur maître, recueillirent pendant la nuit son corps et sa tête et parvinrent à transporter à Joppé leur précieux trésor. Un navire, que le ciel semblait avoir envoyé, était prêt à partir; ils s'embarquent,

¹ *Revue de l'Art chrétien*, t. VII, p. 319.

² *O Nacional do Porto*, quinta feria, 27 septembre 1860. (Cf. *Revue de l'Art chrétien*, t. VI, pp. 378-382.)

pleins de confiance en Dieu, voguent sans danger sur une mer tranquille et, au bout de sept jours, selon quelques auteurs, abordent à Iria-Flavia, un des ports de la Galice. Un ange avait été le pilote et avait veillé sur le dépôt sacré dont l'Espagne devait bientôt être si fière.

« De tous les incidents de cette traversée miraculeuse, nous ne rapporterons que le suivant, qui est présenté sous une forme de légende par quelques auteurs et dernièrement encore par un journal portugais. Une animation inaccoutumée régnait à Iria-Flavia. Un mariage qui allait unir deux familles puissantes causait tout ce mouvement. L'époux, seigneur du pays, était à cheval, accompagné d'un nombreux cortège. Tout à coup le coursier s'emporte, n'obéit plus au frein et emporte son cavalier dans la mer. Une barque, semblable à un point dans l'immensité, sillonnait paisiblement l'Océan entre l'embouchure du Minho et le port d'Iria-Flavia. Un homme était assis au pied du mât, et six autres l'entouraient, debout, les yeux fixés sur le rivage. Tous portaient le costume des apôtres du Christ. Un disque lumineux dominait ce groupe et projetait sur les eaux une lueur qui dirigeait la barque dans sa course aventureuse. Le coursier s'avance dans la mer, malgré les efforts désespérés de son maître, et arrive si près de la barque qu'un dialogue peut s'établir entre le seigneur du pays, que nous nommerons *Maya*, sur la foi de certains écrivains, et entre les voyageurs : — *Qui êtes-vous?* dit Maya aux étrangers. — *Serviteurs de Dieu*, répondirent-ils. — *D'où venez-vous?* — De Joppé. — *Où allez-vous?* — Où Dieu voudra nous conduire. Celui que nous suivons est Jacques, fils de Zébédée, un des douze apôtres du Christ, et nous sommes ses disciples. — *Vous êtes des disciples de Jacques?* — A dire vrai, nous le fûmes, dit encore un des voyageurs; car Jacques a souffert le martyre. — Et en terminant ces paroles, l'étranger montra du doigt un coffre de bois de cèdre, placé au fond de la barque. Il reprit : — Nous l'avons soustrait à la fureur de ceux qui nous poursuivaient, et, confiants dans la Providence, nous cherchons une terre hospitalière où nous puissions le déposer.

« Grande fut la surprise de Maya, en entendant ces paroles; il ne pouvait expliquer que par une intervention surnaturelle, l'heureuse issue du voyage de ces inconnus. — *Disciples du Christ*, s'écria-t-il, je vous offre mon palais. — Nous nous réjouissons, répondirent-ils; car Jésus-Christ a dit à ses disciples : « Qui vous reçoit me reçoit; et qui me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé. »

« Maya allait continuer le colloque; mais une nouvelle surprise lui

était préparée : regardant son cheval, qui par un brusque mouvement avait fait surnager une plus grande partie de son corps, il le vit, il se vit lui-même entièrement couvert de coquillages. Il jeta sur les disciples un regard interrogateur pour avoir l'explication de ce nouveau mystère, mais les disciples, agenouillés devant la sainte relique, ne conversaient plus qu'avec Dieu et le bénissaient d'avoir glorifié son serviteur par tant de prodiges. Un rayon de lumière illumina soudainement l'intelligence de Maya ; il était croyant. Il fit comprendre le changement et le désir de son âme en courbant la tête. Alors un des disciples prenant avec la main de l'eau de mer, la versa sur la tête de Maya en disant : « Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » — Amen, répondirent les autres disciples. — Amen, répondit Maya.

« Le nouveau chrétien ramena son cheval, redevenu docile, sortit sain et sauf de l'Océan et revint au milieu de la foule éperdue, tremblante, qui avait tout contemplé, mais n'avait rien pu comprendre. La légende ajoute qu'au moment où l'eau régénératrice tomba sur le front de Maya, une voix céleste fut entendue dans les cieux et déclara que les coquillages des futurs pèlerins de saint Jacques seraient considérés comme un symbole des vertus du grand apôtre de l'Espagne. Le zèle apostolique, qui lui fit braver plusieurs fois les terribles hasards de la mer, est signifié principalement ¹ par un de ses produits. Un coquillage marin est l'attribut naturel de l'ancien pêcheur de Galilée, de l'apôtre-marin pendant sa vie et même après sa mort. Un prodige a révélé la volonté du ciel et a imposé aux pèlerins de Saint-Jacques, à l'imagerie chrétienne, à l'art chrétien, un emblème devenu si populaire, que ceux-là même en comprennent la signification, qui en ignorent peut-être l'origine ². »

Quand il avait pris ces coquilles, alors seulement le voyageur était « *armé pèlerin*, » alors, à proprement parler, le pèlerinage commençait. Aussi n'allons-nous indiquer que

¹ L'abbé Pardiac signale aussi comme autre attribut un canard, symbole de la navigation dans le langage des monuments du Moyen-Age, ainsi qu'on le voit dans un des vitraux de Reims. Et comme parfois les Jacopites ornaient leur chapeau de plumes, ne serait-ce pas pour rappeler le symbolisme de cet oiseau? Quand nous irons avec nos pèlerins au sanctuaire de *S. Domingo de la Calasda*, nous aurons aussi à parler de certaines plumes.

² Sur la couverture et à la page de titre de ce volume, nous avons placé cet emblème, posé en sautoir sur deux bourdons, en forme d'écu.

sommairement le parcours suivi depuis Moissac vers Agen et La Réole jusqu'à La Sauve.



L'itinéraire, entre nos deux points extrêmes, paraît avoir été en partie la voie romaine et le grand chemin public de Toulouse à Bordeaux. Sur bien des points ces deux routes s'unifient, longeant presque toujours la rive droite de la Garonne¹. Ainsi, depuis Moissac, les étapes principales, après **Malauze**, cité à l'itinéraire précédent, étaient :

Pommevic, une des riches dépendances de l'abbaye Saint-Pierre de Moissac, et où les restes d'un faubourg allant jusqu'aux abords de *Goudourville* indiquaient suffisamment les facilités d'une halte hospitalière. Les ruines de villas gallo-romaines qu'on découvre de temps en temps dans cette région, et notamment à *Cantounet*, disent combien cette voie était habitée et fréquentée. De là on passait à

Valence, distant de 2 kilomètres à peine. C'est la voie que suivit Charles IX, en 1565, pendant son voyage de deux ans dans le Midi. D'après le narrateur royal, nous savons l'importance de ces localités à l'époque même où nos pèlerins les traversaient. Ainsi le roi, est-il dit, « alla dîner à *Pontuy (Pommevic)*, qui est un petit village et chasteau; puis, après dîner, aller faire son entrée à *Ballance (Valence)* en passant, qui est une petite ville, et coucher à *La Magesterre (Lamagistère)*, qui ne sont que trois pauvres maisons sur la Garonne². » Tout près, et aussi fréquenté par les pèlerins, était le gros bourg de

¹ Sur la voie romaine de Toulouse à Agen par la rive droite de la Garonne, cf. Chaudruc de Crazannes, *Congrès scientifique de Toulouse*, 1852, p. 156; it.. Tholin, *Revue de l'Agenais*, t. xxiii, janv. et fév. 1896, p. 46. — Sur celle d'Agen à Bordeaux, voir l'*Itinéraire d'Antonin*. Tholin, *Revue de l'Agenais*, xxii, nov. et déc. 1895, p. 519.

² *Pièces fugitives* du marquis d'Aubrays; *Journal d'Abel Jouau*.

Golfech, avec sa célèbre *Commanderie de Saint-Jean*, et le vieil *hôpital* dit de *Barguelonne*, dont le service était distinct de celui des Maltais. Immédiatement venait

La Magistère, dont nous venons de voir le peu d'importance en 1565, mais où nos pèlerins du XVII^e siècle purent trouver plus aisément l'hospitalité, vu l'accroissement que prit cette bourgade vers l'année 1600. C'est actuellement la paroisse limite avec le diocèse d'Agen, sur le territoire duquel nous trouvons tout d'abord le lieu dit

Saint-Jean de Thurac, avec les hameaux de *Croquelardit* et *Saint-Christophe*, disséminés sur le chemin jusqu'à *Bonencontre*; et, de suite,

Agen. Étape tout indiquée aux pèlerins, qui trouvaient là, outre les ressources d'une ville considérable, l'*hôpital Saint-Jacques*¹. Dans ce centre se groupaient les roumieux qui se proposaient de prendre la voie de Bordeaux pour se diriger vers Jérusalem, vers Rome ou vers Santiago. Ces derniers avaient plus particulièrement de quoi satisfaire leur piété sur cette terre, qu'était venu évangéliser saint Firmin, issu

¹ *L'Itinerarium Belgico-Gallicum* de Abraham Golnitz suit exactement le tracé que nous venons d'indiquer depuis Moissac. Il est curieux d'en connaître le détail que voici, alors surtout que cet itinéraire est contemporain de nos pèlerinages : « *Moissaco* abeunte penetravimus pagos *la pointe de Moissac* et portum *Malausium* : ubi Tarnis sese Garumnæ undis commiscet; *Pomovic* item. relicto ad sinistram *Obelar* (Auvillars) opido et *Godorville* arce ad dextram; unde opido *Valence*, *Golfets* et *pons de la Barguelone* sunt, anni superstratus, non procul inde in Garumnâ defluent. *La Magistere* pagus, quem Garumna alluit, nos prandio exceptit à la poste, III mill. et medio confectis : heic prandio opiparis piscibus è Garumna relecti, per ignobiles quosdam pagos *l'Espere*, *Mary*, ad arcem et pagum *La Foy* (le *Lafox* actuel, sur la rive gauche, avec les deux bourgs ci-avant) accessimus, relictis hinc inde in summitate collium arcibus; subque vesperam amænissimâ planitie, quamvis pluvioso cælo ad urbem *Aginum II et med. mil.* devenimus. Hospitium, quo pernoctabamus, insigne habebat *S. Francisci de la grande barbe*. Hospes interdum cum hospitibus agebat, noctu cum custodibus in carcere ob æs alienum. (Cf. *Ulysses Bellico-gallicus*, ex officina Elzeviriana, c1o 1o cxxxii (1632), p. 602.)

d'une famille de sénateurs de Pampelune¹, la belle cité espagnole où tantôt ils allaient se grouper en caravanes avec ceux qui cheminaient vers Compostelle. Là aussi étaient les souvenirs toujours vivants de saint Caprais et de la vierge-martyre agenaise, sainte Foy, dont ne manquaient pas de parler les roumieux qui, partis de Notre-Dame du Puy, avaient traversé Conques avant d'arriver à Moissac. Le *CODEx* de Compostelle exhortait effectivement les pèlerins à s'arrêter au tombeau de cette martyre, dont les précieux ossements étaient vénérés dans la merveilleuse basilique bénédictine de ce coin du Rouergue². En quittant cette ville, nous trouvons les bourgs de

Saint-Hilaire et Clermont-Dessous, qui doivent servir d'étape avant d'arriver au lieu plus important dénommé, d'après sa situation sur la Garonne,

Port-Sainte-Marie. Aussi bien que les transactions fluviales entre Moissac et cette ville, l'antique pèlerinage de *Notre-Dame* avait attiré plus d'un de nos pèlerins dans ce port commerçant. La richesse du sol et tous les aises de la vie assuraient ici bonne hospitalité, tout comme à la ville voisine,

Aiguillon. Ceux de nos pèlerins qui traversèrent ces pays après les luttes de la Réforme purent juger du dévouement de ces habitants à la religion catholique et de leur haine pour le protestantisme. Aussi leurs projets de pèlerinage à Compostelle devaient-ils recevoir de chaleureuses approba-

¹ La tradition veut qu'après l'évangélisation de S. Saturnin à Pampelune ce saint apôtre fut suivi par S. Paterne, qui, abandonnant Tolède, devint le premier évêque d'Eauze. Pareillement S. Firmin abandonna sa patrie, s'attacha à S. Honeste, et consacré par S. Honorat, successeur de S. Saturnin, il devint évêque d'Agen.

² Cf. cette recommandation du *Codex* aux pèlerins, et le texte de la légende de sainte Foy, à la page 28 du Livre IV, publié par le P. Fita. — Cette abbaye a été confiée, depuis quelques années, aux religieux Prémontrés; l'histoire de sainte Foy, aussi bien que celles de Conques et de ses trésors, viennent d'être publiées par MM. les abbés Servières et Bouillet.

tions, et les secours de route leur étaient donnés en abondance. Ils trouvaient sur leur chemin, après avoir franchi le Lot, qui vient se jeter dans la Garonne un peu au-dessus d'Aiguillon, les bourgades de *Nicole*, *Saint-Étienne* et *Fouillet*, d'où ils arrivaient à

Tonneins. Là les ruines disaient au passant les résultats des guerres religieuses. Le pèlerin pouvait juger de l'esprit et des œuvres de la Réforme, que cette ville avait embrassée; et, sans doute, il tenait peu à y séjourner, du moins jusqu'en 1622, époque à laquelle Louis XIII s'en rendit maître et détruisit les deux cités rivales, qui portaient les noms de *Tonneins-Dessus* et *Tonneins-Dessous*. En hâte il traversait les localités de *Fouguerolles*, *Longueville* et *Saint-Pardoux* pour une halte plus confortable à

Marmande¹. A l'époque de nos pèlerins, cette ville se relevait des désastres occasionnés par les nombreuses luttes

¹ Depuis Agen jusqu'à Marmande, les chemins et étapes que nous venons de signaler furent de tout temps les plus fréquentés. *L'Itinéraire* de Golnitz va nous en fournir encore la preuve avec des détails intéressants. Continuant la relation que nous avons citée ci-avant, note p. 162, ce voyageur écrit : « Aginno discedentes, solo admodum pingui, juglandibus et vino divite, duobus milliar. ad opidulum *Clermont bas* devenimus, sic dictum ad discrimen alterius in *Limania* siti. (Le *Clermont haut*, ou *Dessus*, domine la localité déjà signalée de La Magistère.) — Medio mill. inde *portus S. Mariae* distat, opidulum colli vitifero impositum, pro muris vites ostendens, quibus mœnia vestita undique sunt. Ante opidulum prægrandis mons vitibus prægnans conscendendus nobis erat... Duravit iter in monte hoc medium mill. ad pagum *Aspelais*, cui arx adsita. Inde ad opidulum *Aiguillon* med. mill. progressi sumus ad prandium à *la croix blanche*. Opidum olim celebre ab irrita Joannis, postea regis Francorum, tunc Ducis Normaniæ, xiv mensium obsidione. Paret viduæ Ducis Maynii in obsidione ultima Montalbani occisi. Incolæ Reformatis ex hoc puncto maxime sunt infensi, pontificique religioni addicti. Heic ad vitæ sustentationem nihil desideres; vinum, frumentum, pecudes, pisces sunt in abundantia; et hi ex *Oldo* (*Lot*) fluvio, qui mœnia Aiguilloni lambit. Ubi trajectus fluminis, soluto medio solido pro equo, factus, continuatum iter est ad Garumnam per pagos *Nicole*, *Heiget*, uno miliari, ad *Tonensium* urbem, nuperis bellis per Ducem Elbrœusium in cineres et rudera redactam, ita ut nec urbis portæve alicujus extent vestigia vel situatio. Mox fluviolus *Toussac* trajiciendus; à quo per pagos *Hougerolles*, *Longueville*, *Coignos* II mill. viâ, ipsa amœnitate amœniore, pernoctatum

politiques et religieuses auxquelles elle avait pris part. Hôpitaux et abbaye donnaient large hospitalité aux roumieux, qui, de là, se dirigeaient, par *Sainte-Bazeille* et *La Mothe-Landeron*, vers l'étape de

La Réole. Ici s'arrêtaient les caravanes qui, arrivant par la voie du Limousin (la 3^{me} du CODEX), allaient vers la frontière pyrénéenne de *Saint-Jean-Pied-de-Port*, en passant à *Bazas*, *Mont-de-Marsan*, *Orthez* et le point de jonction OSTABAT. A ce rendez-vous, nos Moissagais pouvaient parfois se laisser tenter et suivre cette route vers Compostelle. Nous la prendrons pour le retour. Mais notre objectif étant présentement l'abbaye de La Sauve, pour les raisons ci-dessus énoncées, nous les accompagnons sur ce dernier chemin, qui les y conduit, après s'être refaits à *Loupiac*, *Cadillac* et *Rions*¹.

Ce tronçon de route de raccord étant parcouru, prenons le tracé de la grande voie.



La Sauve². Entrés dans cette abbaye hospitalière comme

venimus in opidum *Marmandam*, diversati apud *III reges*, et benè habiti, modo glirium (loirs) multitudo nos in parte à somno suspensos non tenuisset. (*Ulysses*, pp. 606-607.)

¹ L'*Itinéraire* de Golnitz continue à nous donner ce même tracé depuis Marmande, où nous l'avons laissé à la note précédente. « Hinc altero die, *sanctæ Basilie* opidum attigimus, *I milliari*: et per pagos *la Motte*, *Montgaude* ad *Regulam* urbem (La Réole) atque monasterium opulento Benedictinorum cœnobio notum, pransuri à *la poste*, venimus... Dimidiâ leucâ à *Regula* fluit parvus amnis *Drot* vulgò dictus, non longe à vico *Girunda* qui trajiciendus pretio *I solidi* pro equo. . *Loupiac* videtur, priusquam *I milliari*. ad *Cadillacum* *Esperonii* domicilium devenitur. Opidum muris ac fossis satis constat; verum arx magnifica, qualem omnis reliqua Gallia non habet, ipsi famam dat et adventantem allicit.... *Cadillaco* abeuntes, aliquam itineris partem eis *Garumnam* fecimus... fabulosum solum habuimus; à dextra *Rionium* (*Rions*).... inde, *Burdigalam*, celeberrimum Aquitanie emporium, ingressi sumus, sub signo *au chapeau rouge* (*Ulysses*, pp. 607, 609, 612.)

² Pour le tracé que nous avons suivi depuis Moissac, cf. l'excellente *Carte routière de la Gascogne, de la Navarre, du Béarn et du Comté de Foix*, par M. Hérisson, publiée vers 1815.

simples voyageurs ou pèlerins de *désir*, nos compatriotes en sortent *Jacopites*. Là, aux pieds du père-abbé, dans l'antique monastère consacré à la Reine du ciel, ils ont reçu les insignes de leur nouvelle profession : sur les épaules, le camail de cuir orné de coquillages; sur la tête, le large chapeau à revers frontal et garni aussi de valves de molusques; à la main, le bourdon ferré, ou long bâton de voyage auquel, d'ordinaire, est accrochée la gourde; à la ceinture de cuir, l'escarcelle et la panetière, « *soulagement et tenue du voyageur, solatia et indicia itineris,* » selon la définition de Guillaume de Malmesbury. Ainsi équipé, le pèlerin peut partir.

Si l'inclémence du temps, la maladie ou tout autre motif l'oblige à différer son départ, ou bien s'il faut attendre une caravane, l'abbaye l'héberge, le soigne, pare à toutes ses dépenses. S'il le préfère, et surtout s'il est arrivé par la Garonne jusqu'à

Bordeaux (combinaison que nous avons vu possible), la même hospitalité lui est accordée dans cette cité. Là, hors des murs, au *Clos-Mauron*, ou Clos-des-Maures (aujourd'hui rue du Mirail), est l'*hôpital Saint-James*¹, destiné aux pèlerins de passage se rendant en Galice. Dans l'intérieur de la même cité, les asiles et hospices abondent; on compte, de nos jours, sept ou huit endroits qui portent le nom d'*hôpital*, sans compter les *hostaux* et hôtelleries qui leur servaient de dépendances. Mais le plus important et le plus fréquenté était celui de *Saint-James*. Dès sa fondation (1119), il était spécifié que « les Pèlerins allans et venans de S. Jacques en Galice y seroient hebergez et nourris². » D'après des lettres-

¹ De cet hôpital, fondé vers 1119 par Guillaume de Guyenne, dernier duc d'Aquitaine, et qui devint si important à travers les siècles, il reste encore une chapelle du même nom. (Cf. *Hist. générale de Bordeaux*, par l'abbé O'Reilly, t. I, pp. 129, 672, 679.) Bien des choses nouvelles sur cet établissement ont été consignées dans *Monsieur St-Jacques*, de M. Nicolaï, pp. 49-58.

² *La Chronique Bourdeloise* de de Lurbe, citée par M. Nicolaï, p. 49.

patentes de 1574, on devait subvenir à leurs soins « durant le temps d'un journal et d'une nuict, et à la nourriture de leurs femmes qui s'accoucheront audict hôpital durant leurs couches ¹. » Plus encore, et afin d'obvier autant que possible aux abus et vols que commettaient quantité de faux pèlerins et mendiants, il fut règlementé de par le roi, en 1662, que « les pèlerins sont tenus de se retirer à l'hôpital Saint-Jacques, où ils ont été de tout temps reçus et hébergés. » De telle sorte que défense était faite « à toute personne de donner une aumône manuelle aux mendiants des rues ou des églises, sous peine de 6 livres d'amende. Défense de donner retraite aux gueux et mendiants, ou de les recevoir à coucher..... sous peine de 25 livres d'amende et de la confiscation des lits où auront couché les nécessiteux, au profit de l'hôpital ². » Cet hôpital Saint-Jacques, passé aux mains des Jésuites depuis 1574, pourvut très largement à ces obligations ³; aussi le chansonnier des pèlerins recommandait-il cette hospitalité dans cette partie de couplet :

Puis à Bordeaux la claire voie,
 Aux Jésuites sommes allés
 Qui nous ont donné grande joie,
 Pain et vin pour notre souper (II, 4).

Le pèlerin pouvait donc aisément patienter et refaire ses forces. Ainsi restauré, il avait à choisir entre les deux voies qui partaient de *La Grande-Sauve*, si telle était la direction qu'il voulait prendre.

Dans l'importante HISTOIRE de cette abbaye et de sa Congrégation, M. l'abbé Cirot de la Ville assigne d'abord la

¹ *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux*, par M. Francisque Michel, t. III, p. 444.

² Analysé des Patentes de Louis XIV, sur l'*Inventaire-sommaire des Archives de la Gironde*; cf. Nicolai, op. cit., p. 52.

³ Voir dans *Monsieur St-Jacques*, document précieux donné pour la première fois, pp. 53-58.

voie qui passait au *port de Turne*, où l'on traversait la Garonne, « passage libre en faveur de l'abbaye, accordé par plusieurs rois¹. » Sur cette rive on trouvait

Portets, « prieuré et hospice de Saint-Vincent, dépendants de La Sauve. » Venait ensuite l'étape à

Saint-Selve, point de fusion avec la voie romaine allant de Bordeaux à Jérusalem. Ils la suivaient en passant à *Saint-Morillon*, *Saint-Michel de Rieufroid*, *Landiras*, *Sauternes* et *Noailhan*, pour aller aboutir à la grande jonction des routes, OSTABAT, en joignant la troisième voie du CODEX soit à *Bazas*, soit à *Captieux*. — Nous suivrons cette route pour le retour.

Cependant, selon les géographes qui se sont le plus occupés de cette question, une seconde voie de La Sauve vers les Pyrénées était plus pratique et, probablement, plus fréquentée. C'est cette route, qu'après M. Cirot de la Ville, nous allons poursuivre, sauf à accompagner ou compléter ses indications de renseignements recueillis postérieurement.

En quittant la demeure hospitalière de **La Grande-Sauve**, le pèlerin allait s'engager à travers les landes bordelaises, après avoir franchi la Garonne. Il traversait le hameau de *Castres*, et de là prenant soit la voie de *Saint-Selve* (que nous venons de mentionner), soit celle de *Labrède*, il faisait halte à

Le Barp. Ici *hospice Saint-Jacques*, doté au XIII^e siècle pour les Jacopites par les seigneurs d'Albret. Selon la traditionnelle coutume, en plus du gîte et du droit au séjour, le pèlerin pouvait aller recevoir la *passade* sur la « *place de l'Aumône*. » Ce secours, tombant dans l'escarcelle, permettait d'arriver plus facilement à

L'hospitalet de Béliet, à près d'un myriamètre de la localité précédente, et dont l'hospice dédié à Saint-Antoine

¹ Tome I, p. 505.

était bien connu des pèlerins et mendiants. De là ils poussaient jusqu'à

Belin, dont l'appellation, assez similaire du *Belen* d'Espagne, leur rappelle un diminutif de Bethléem, avec sa pauvreté et aussi son hospice du prieuré du *Passage*, ouvert aux roumieux, tout près du pont construit à leur intention sur la Leyre. Dans ce bourg, selon les conseils du *CODEx*, les voyageurs ont une pieuse halte à faire, et qui n'est signalée par aucune des *Chansons*. En voici le détail :

« Dans les landes bordelaises, au village appelé Belin, on doit visiter les corps des saints martyrs Olivier Galdelbod, roi de Frise, Otger, roi de Dacie, Arastagne, roi de Bretagne, Garin, duc de Lorraine, et de plusieurs autres guerriers de Charlemagne, qui, vainqueurs des armées païennes en Espagne, furent massacrés pour la foi du Christ. Leurs compagnons d'armes portèrent leurs corps précieux jusqu'à Belin, où ils les ensevelirent religieusement. Ces restes reposent dans un même tombeau, d'où se dégage une très suave odeur qui guérit les malades¹. »

Le pont franchi, les pèlerins vont vers

Mons et **Muret**, centres les plus importants sur cette frontière des véritables Landes, où la charité et les asiles vont se faire plus rares. C'est la partie la plus pénible, sur le territoire français. Aussi les *Chansons* la signalent-elles à grand renfort de couplets. Tels le *CANTIQUE SPIRITUEL* et la *Chanson* dite des *Parisiens* :

Quand nous fûmes dedans les Landes,
 Bien étonnés,
 Avions de l'eau jusqu'à mi-jambes
 De tous côtés.
 Compagnons, nous faut cheminer
 En grandes journées,
 Pour nous tirer de ce pays
 De si grandes rosées (1, 4).

Mais nous fûmes bien étonnés
 Quand nous fûmes dedans les Landes,
 Tous mes compagnons et moi,
 De nous voir l'eau jusqu'à mi-jambes.
 Mes compagnons, que l'on s'avance,
 Et prions Dieu dévotement,
 En lui mettons notre espérance,
 Et en Saint Jacques le Grand (11, 5).

¹ Vu les réserves par nous faites sur la légende de Charlemagne, nous traduisons néanmoins ce passage du *Codex de Compostelle*, dont on trouvera le texte pp. 43-44. — Nous verrons la plupart de ces reliques honorées tour

Même témoignage peu engageant, dans une troisième *Chanson* :

Quand nous fûmes dans les Landes,
Avions l'eau jusqu'à mi-jambes,
Moi et tous mes compagnons,
Pour accomplir le voyage
De Saint Jacques le Baron (vi, 4).

Il faut croire toutefois que cette mention de « l'eau jusqu'à mi-jambes » n'était que pour la saison d'hiver. L'instruction que donne, en effet, le CODEX sur ce pays est tout autre. On y lit :

« Si vous traversez ce pays en été, protégez soigneusement votre visage contre les mauvaises mouches, guêpes ou taons, ainsi qu'on les appelle vulgairement, et qui abondent dans cette contrée. Il faut aussi prendre garde à bien poser le pied sur le sable, qui y est très épais, sans quoi on s'expose à enfoncer subitement jusqu'au genou... Or, pour traverser ces landes, il faut bien trois rudes journées de fatigues. Et sur cette terre, dépourvue de toutes bonnes choses, on ne trouve ni pain, ni vin, ni viande, ni poisson, ni eau, ni sources; les habitations y sont rares; c'est une plaine de sable. Ce qu'on y trouve abondamment, c'est le miel, le millet, le panais et des porcs à bois¹. »

Le pèlerin picard du XVIII^e siècle, Guillaume Manier, n'a pas manqué de décrire ce pays. Dans son carnet d'impressions, il nous dit :

« Au *petit Bourdeaux*, l'entrée des grandes Landes, où se fait près de 30 lieues sans trouver autre que 2 ou 3 maisons de distance à autre. Il y a des temps où les eaux sont fort hautes, dont les vachers et autres qui gardent les bestiaux sont obligés de marcher avec des échasses de 3 ou 4 pieds de hauteur de l'eau... C'est le pays le plus ennuyeux du monde². »

à tour à Dax, à Salles, à Belin, au Mas-d'Agenais, au *campo santo* de Saint-Seurin de Bordeaux et à Saint-Romain de Blaye. Les auteurs (voir *Monsieur St-Jacques*, p. 30) attribuent ces translations à Charlemagne, qui, après son retour d'Espagne, s'occupa à bâtir un peu partout des églises et des hôpitaux.

¹ *Op. cit.*, pp. 12, 11.

² *Pèlerinage d'un paysan picard à St-Jacques de Compostelle, au commencement du XVIII^e siècle*, publié et annoté par le baron de Bonnault d'Houët,

En quittant l'étape de **Muret**, les voyageurs vont pouvoir s'agenouiller dans un Sanctuaire qui leur est ouvert :

Moustey; appellation, sans doute, dégénérée de *Moustier* (*monasterium*). Là ils trouvent l'église des *Pèlerins*; et elle est annexée à l'hospice qui les attend. Puis voici

Lhipostey, suivi de **La Bouheyre** (ou **HERBEFAVERIE**, l'*herbe fanée*), avec son « couvent hospitalier des Carmes, fondé après 1150 pour les pèlerins de Saint-Jacques. » En sortant de cet asile, le voyageur va vers

Saint-Antoine-de-Traverses; hôpital, siège de Commanderie, tout près de la paroisse actuelle d'Escource, où une fontaine dite miraculeuse attirait les pèlerins. Venaient ensuite

Janquillet et la ferme de **La Harie**, pour arriver jusqu'à

Lesperon, d'où les pèlerins avaient la facilité de se diriger vers la frontière espagnole, soit par la voie de **DAX**¹, soit en prenant sur leur droite celle plus directe vers **BAYONNE**. — C'est à cette dernière que nous nous en tenons dans le présent itinéraire, pour ne pas nous retrouver à *Saint-Jean-Pied-de-Port*, où nous avons déjà abouti dans le parcours précédent. — Par suite, nos voyageurs passent de **Lesperon** à

Orly et **Foung**, d'où ils ont une halte à l'étape plus importante de

Castets; et, deux lieues après, à **Magescq**. Là se trouvait un hospice destiné aux Jacopites, et qui fut ruiné au

archiviste-paléographe; Montdidier, Abel Radenez, 1890, in-8°, pp. 38, 39 et 44, note 1 Nous aurons recours à cette publication trop peu connue et du plus grand intérêt. Ce pèlerin, nommé Guillaume Manier, tailleur, âgé de 22 ans, né à Carlepont, fit le pèlerinage en 1726-27, et en écrivit la relation en 1736.

¹ Cette voie conduisait directement à **OSTABAT** et vers *Roncevaux*, point frontière visé dans notre parcours de l'itinéraire du chapitre précédent. De *Dax*, les étapes principales paraissent avoir été : *Saint-Jean-de-Sordes*, *Ordios*, *Garris* et *Ostabat*. (Cf. Lavergne, pp. 42-49.)

XVII^e siècle, mais sur les ruines duquel on peut encore saluer de nos jours la *croix de l'hôpital*, dans le cimetière actuel. C'est le chemin conduisant à

Saint-Vincent-de-Tyrosse, où est aussi un hospice qui met immédiatement sur la voie de la côte, avec premier arrêt à

Ondres, puis à **Saint-Esprit** et, de là, à

Bayonne. Au passage de nos pèlerins, cette ville avait une physionomie éminemment espagnole, alors cependant qu'elle n'appartint jamais aux Ibères, malgré les attaques de 1505 et de 1651. Inutile de dire l'accueil qui est fait aux passants allant à Compostelle. On est aux portes de l'Espagne, et, soit de la mer, soit des routes qui serpentent à travers les Pyrénées, les échos du célèbre pèlerinage retentissent ici avec plus de sonorité. Les gîtes y sont nombreux, la foi y est vive, l'hospitalité cordiale. Les maisons spécialement ouvertes aux pèlerins portent pour enseigne une coquille sur la façade, et étaient surnommées *Casas de las Conchas*.

Mais les voyageurs ont des mesures à prendre, selon que le leur rappellent les diverses Chansons : c'est le moment du change des monnaies (*el cambio de monedas*) pour passer en Espagne. Toutefois nous réserverons ces renseignements pour le paragraphe relatif aux généralités concernant les frontières franco-espagnole et dont nous allons parler au chapitre suivant¹. — Ces précautions étant prises, nos pèlerins s'acheminent vers la dernière localité française de certaine importance, qui est

Saint-Jean-de-Luz. En ce pays l'aumône était abondante, l'hospitalité généreuse, s'il faut en croire le chansonnier.

Quand nous fûmes à Saint-Jean-de-Luz,
Les biens de Dieu en abondance ;
Car ce sont gens de Dieu élus,
Des charités ont souvenance,

¹ Ci-après, p. 180 et suiv.

Donnant aux pauvres chevance,
Et de leurs biens en abondance,
Disant : « Vous aurez souvenance,
Dieu vous conduise à sauvement (n. 7).

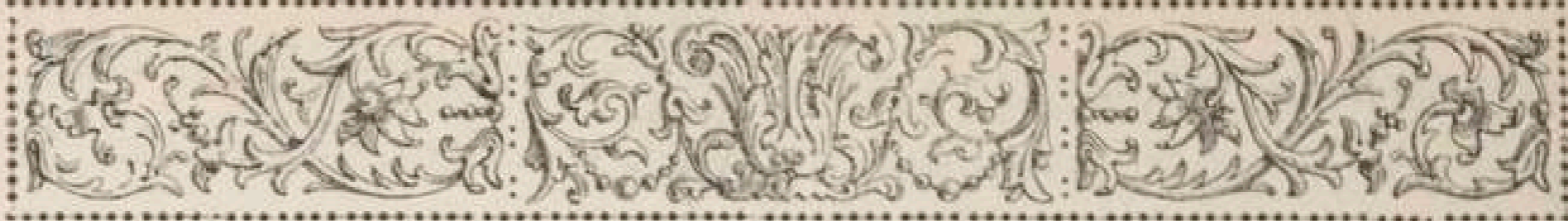
Nombre de nos Moissagais ne profitèrent pas de l'hôpital Saint-Jacques, qui ne fut bâti qu'en 1623 des deniers de Johannes Harander et de Garcie Chibau, sa femme. Mais les pèlerins de la période de réformation (1613-1671) purent y être hébergés, car c'était la destination principale de cet établissement charitable, devenu hôpital civil.

Et lorsque le jacopite français quittait cette localité, il s'apprêtait à saluer sa terre natale. Depuis Bordeaux jusqu'à ce point il avait parcouru de longues distances, que la voie ferrée a réduites à 230 kilomètres, tout comme celle de Moissac à Bordeaux a été réduite à 150 environ. Après ces nombreuses étapes il jete donc un dernier regard sur la terre de ses ancêtres (la *patria*, — *patris atrium*); il franchit le *pas de Béhobie*, dernier village français, et touche à

Irun. L'itinéraire des *Chansons* porte cet avertissement :

« Ici est la fin du royaume de France. »





IV

AUX FRONTIÈRES D'ESPAGNE

PAR voie de *Guyenne* comme par voie de *Gas-*
cogne, nos pèlerins sont arrivés à la limite des
deux pays dont saint Jacques et son pèlerinage
furent vraiment le trait d'union. Pourquoi
d'autres armées que celles des Jacopites fran-
chirent-elles si souvent ces frontières! France et Espagne
n'eurent certainement pas à gagner à ces expéditions mili-
taires : les pèlerinages à Compostelle furent trop fréquemment
entravés par les hostilités et la dévotion à *Santiago* se trouva
refroidie chaque fois que la poudre parla. Et elle ne parla
que trop souvent dans les deux cents ans qui nous intéressent.

Néanmoins (on l'a vu par la statistique du personnel
consignée, même très incomplètement, dans les registres de
notre Confrérie), il n'y eut guère chez les Moissagais de
détente dans le mouvement fort accentué pour ce pèlerinage.
Le chiffre bien respectable de nos Jacopites le témoigne suffi-
samment. Au nombre de plusieurs centaines. pour ne pas
dire un millier, ils passèrent la frontière soit à *Irun*, soit au
port de Cize, pour entrer en Espagne en franchissant, ici le
col périlleux qui menait à *Roncevaux*, là à la *Bidassoa*; de
part et d'autre, ils allaient rejoindre la voie vers *Pampelune*.
— Vu la direction que nous avons prise au départ, avec nos

compatriotes, nous n'avons pas à parler de l'entrée par le *port d'Aspe*, point frontière pour les pèlerins qui, suivant la *voie* de TOULOUSE, aboutissaient à *Jaca*, et de là à Pampe-lune. Aussi bien laisserons-nous de côté, pour le moment, la voie de mer que nos roumieux purent prendre soit à *Bayonne*, soit à *Saint-Jean-de-Lux*, soit surtout à *Fontarabie*¹.

Des deux points frontières, ou passages en Espagne, auxquels nous devons nous borner, il est évident que le plus accessible, le plus sûr et, par suite, le plus fréquenté était celui d'*Irun*, au *pas dit de Béhobie*. N'eussions-nous que les CHANSONS et les GUIDES-ITINÉRAIRES à l'usage des *Sent-jacquès*, que la démonstration serait évidente. Ainsi, tandis que presque tous les chansonniers ont consacré quelque couplet à *Irun* et à exprimer, sur ce point, les adieux et les regrets des pèlerins en quittant leur pays, pas un ne dit mot de *Roncevaux*. Écoutons ces chants populaires :

Quand nous fûmes à Sainte-Marie²,
 Hélas ! mon Dieu !
 Je regrettois la noble France,
 De tout mon cœur ;
 Et j'avois un si grand désir
 D'être auprès,
 Aussi de tous mes grands amis,
 Dont j'en suis en malaise (I, 6).

A ce couplet du CANTIQUE SPIRITUEL, ou *Grande Chanson*, faisaient écho, sur un autre rythme, la CHANSON dite *des Parisiens* et le chant imité de *Ma Calebasse* ;

Mais nous fûmes bien étonnés,
 Quand nous fûmes à Sainte-Marie,
 Là tous mes compagnons et moi
 Dimes adieu à la France jolie,
 Et pleurant nous nous mîmes à dire :
 Adieu les nobles fleurs de lys,
 En Espagne nous faut suivre ;
 C'est un pays étrange (II, 8).

AIR DE LA *Calebasse* :

Quand nous fûmes à Sainte-Marie,
 Adieu la France jolie,
 Et les nobles Fleurs de lys,
 Car je m'en vais en Espagne.
 C'est un étrange pays (VI, 6).

¹ Nous suivons cette voie pour le retour en France ; cf. ch. VIII.

² Nous verrons que le vocable d'*Irun* était *Sainte-Marie de Huran* ou *Yran*.

Les sentiments valaient certainement beaucoup mieux que la poésie, où même la rime est à chercher. Mais qu'à cela ne tienne, ces strophes nous disent que c'est bien par *Irun* que la grande généralité des pèlerins pénétrait en Espagne, du moins dans les deux derniers siècles. Il faut reconnaître, du reste, que le passage par *Roncevaux* n'avait rien d'engageant : mille difficultés et même de nombreux dangers devaient en éloigner. Le *CODEx* ne les cachait pas; qu'on en juge :

« Vers le port de Cize ¹, on est sur le terroir des Basques, qui a au septentrion sur le rivage de la mer, la ville de Bayonne. Ce pays, au langage barbare, est couvert de forêts, montagneux, dépourvu de pain et de vin; on n'y trouve pour tout aliment que des pommes, des poichiches et du lait. Dans cette région, les gardiens des défilés sont de mauvaises gens, surtout aux alentours du port de Cize, au bourg d'Ostabat et dans ceux de Saint-Jean et de Saint-Michel, au pied de ce port. Tous ces gens-là seront sûrement damnés; car ils vont à la rencontre des pèlerins armés de deux ou trois javelots, et leur prennent de vive force d'injustes tributs; et si quelque voyageur ne veut pas leur donner l'argent qu'ils demandent, ils le frappent de leurs armes, lui enlèvent la bourse, l'agonisent d'insultes et fouillent jusque dans ses poches. Ce sont de vrais sauvages, et leur terre, aussi sauvage qu'eux-mêmes, est inculte et désolée. Leur visage féroce, autant que la barbarie de leur langage, effarouche ceux qui les rencontrent. N'ayant le droit de lever tribut que sur les marchands, ils le prennent injustement des pèlerins et des autres voyageurs. Et lorsque, selon l'usage établi, ils ne doivent percevoir que quatre ou six pièces de monnaie, ils en prennent huit et douze, c'est-à-dire le double. Aussi nous demandons et ordonnons que ces gardiens, le roi d'Aragon et tous princes qui reçoivent le tribut par ces gens-là, que toute personne qui approuve semblables exactions ²... que les prêtres qui leur confè-

¹ C'est le *Sizer* ou *Cizre* de la « *Chanson de Roland*, » comme cela a été démontré par M. Paul Raymond (*Revue de Gascogne*, t. X, p. 365). Ce port est très probablement *Ibaneta* ou *Allobiscar*. (Cf. *CODEx*, p. 14, note 1.)

² Ici, l'auteur donne les noms des seigneurs qui percevaient les droits de passage des *gaves* et *ports* des Pyrénées. Les généalogistes n'ont pu encore reconnaître les personnages signalés en ce récit; ce serait le moyen de trouver exactement l'époque de la rédaction du *CODEx*.

rent sciemment l'absolution et la communion, qui célèbrent pour eux l'office divin, qui les reçoivent dans leur église, avant que, venus à résipiscence par une longue et publique pénitence, ils aient mis fin à leurs vols, que ces prêtres soient rigoureusement excommuniés, non seulement par leur propre évêque, mais dans la basilique même de Saint-Jacques, en présence des pèlerins. Que si quelque prélat, par affection ou avarice, voulait leur pardonner, qu'il soit frappé du glaive de l'anathème. Que chacun sache, en effet, que ces gardes des ports ne doivent, en aucune façon, recevoir de tribut des pèlerins; que les susdits bateliers ne peuvent demander aux riches qu'une obole pour la traversée et une pièce de monnaie pour un cheval, et rien aux pauvres; qu'ils doivent avoir de grands bateaux, dans lesquels hommes et chevaux puissent largement se placer¹. »

Il faut dire qu'au temps de nos pèlerins (XVI^e et XVII^e siècles) on avait heureusement mis un peu d'ordre et assuré davantage les routes et les passages des frontières. Exactions et brigandages étaient plus rares; toutefois, les CHANSONS, bonnes conseillères pour ces voyages, rappelaient bien encore dans ces derniers temps qu'il fallait veiller à sa bourse. A preuve ce couplet à l'adresse des pèlerins qui, venant du nord de la France, traversaient des villes mieux policées cependant que les extrêmes frontières des Pyrénées.

Quand nous fûmes en Saintonge,
Le meilleur pays du monde;
Mais il y a de méchantes gens,
Ils s'en vont sur les passages,
Pour nous voler notre argent (VI, 3)².

Si on avait à craindre dans ces grands chemins, aux

¹ Tout ce passage est traduit littéralement du Codex, pp. 13-14.

² Dans cette contrée de Saintonge on avait à redouter, paraît-il, plus que les voleurs de grand chemin. Le chansonnier leur disait :

... pour la Saintonge passer,
Prions Jésus qu'il nous défende
Des ennemis par sa puissance,
Ceux qui voudroient par hérésie,
Empêcher nos bons désirs (II, 3).

Le CANTIQUE SPIRITUEL révélait de plus grandes tristesses encore. On y lit :

abords d'une cité qu'on dit « le meilleur pays du monde, » qu'en devait-il être aux défilés dont nous parlons! De plus, autre perspective peu encourageante et plutôt faite pour déterminer nos Moissagais à prendre tout autre voie, ou du moins à aboutir à la frontière sur un autre point, c'est la description que poursuit le *CODEx* compostellan en ces termes :

« Sur ce territoire basque, la voie de Saint-Jacques aboutit à une très haute montagne appelée *port de Cize*, ou parce que c'est la *porte* d'Espagne, ou bien parce que par là on *transporte* les divers objets d'un pays dans l'autre. Elle a huit milles à la montée et huit milles à la descente. Elle est si haute qu'elle paraît se perdre dans les nues, et que ceux qui en font l'ascension pensent qu'ils vont de leur main toucher la voûte céleste. De son faite on peut voir la mer de Bretagne, la mer occidentale et les frontières de trois contrées : la Castille, l'Aragon et la France. Au haut de cette montagne est un point appelé *Cruix-Caroli*, parce que Charlemagne, allant en Espagne avec ses armées, y traça un chemin, avec la hache, la pelle et la pioche, et, ayant élevé la croix du Seigneur sur le point culminant, il fléchit le genou la face tournée vers la Ga'ice, et il fit une prière à Dieu et à S. Jacques. Depuis lors, les pèlerins ont la coutume de se prosterner en cet endroit; et, les regards vers Compostelle, ils font une prière, puis plantent chacun leur croix. Aussi y trouve-t-on des milliers de croix; et c'est le premier endroit consacré à prier S. Jacques. Sur cette montagne, avant que le Christianisme fût complètement établi dans les frontières d'Espagne, les impies Basques et Navarrais ne se contentaient pas de dépouiller les pèlerins allant à Saint-Jacques, ils montaient sur leur dos comme sur des ânes et les massacraient ¹. »

Quand nous fûmes en Saintonge,
Hélas! mon Dieu;
Nous ne trouvâmes point d'églises,
Pour prier Dieu;
Les Huguenots les ont rompues
Par leur malice,
C'est en dépit de Jésus-Christ
Et la Vierge Marie (I, 2).

Nos Moissagais en durent trouver parfois autant, surtout dans la partie agenaise que nous avons suivie avec eux (*viâ* GUYENNE, ci-avant, pp. 163-164).

¹ Traduit du *CODEx*, pp. 14-15.

Que si, entre les années 1523 et 1671, les inconvénients de cette route qui tenaient aux temps ou aux mœurs avaient plus ou moins disparu, restaient toujours les difficultés matérielles et topographiques. Depuis *Saint-Jean-Pied-de-Port*, qui, était l'entrée dans le défilé du port de Cize, jusqu'à Pampelune, le chemin, dans sa plus grande étendue, était presque impraticable. Durant 17 lieues géographiques et par des montées de cinq à six heures, à peine coupées de quelques plaines, il fallait passer de la vallée française dans la vallée espagnole qui conduisait à la capitale de la Navarre. Jamais véhicule quelconque ne put franchir ces sommets; c'est à pied, à dos d'âne ou de mulet seulement qu'on pouvait et qu'on doit faire encore cette route.

Cependant, il y avait moyen d'éviter cette montagne si escarpée quand on tenait à passer quand même par *Roncevaux*. On prenait alors la vallée dite *Valcarlos* (ou *Luxaïde*), où étaient l'église et l'hôpital *Sancti Salvatoris Summiporti*, et qui conduit de nos jours encore à la petite chapelle nommée *Ibañeta*¹, en Espagne. Le CODEX (p. 15) fournissait à ce sujet les renseignements suivants :

« Près de cette montagne (*Cize* ou *Altobiscar*), vers le nord, est la vallée appelée *Valcarlos*, dans laquelle Charlemagne reçut l'hospitalité avec son armée, quand les guerriers de Roncevaux eurent été tués. C'est par là que passent beaucoup de pèlerins qui vont à Saint-Jacques sans faire l'ascension de la montagne. Après l'avoir descendue, on trouve l'hôpital et l'église, dans laquelle est le rocher que le fameux héros Roland fendit par le milieu, du haut en bas, de trois coups de son épée. Ensuite on trouve Roncevaux, où eut lieu jadis la grande bataille dans laquelle périrent le roi Marsi, Roland, Olivier et CXL mille guerriers, tant chrétiens que sarrasins. »

¹ C'est dans cette localité que fut bâti en 1127, par l'évêque de Pampelune, Sanche de la Rose, le fameux hôpital, vulgairement dit de Roncevaux, et dont nous avons à parler longuement. Sur cet établissement, voir l'étude de M. l'abbé Dubarat, aumônier du lycée de Pau, dans le *Bulletin de la Société des sciences lettres et arts* de cette ville, an. 1889, t. XVIII.

Ces souvenirs pouvaient attirer les plus enthousiastes des gloires ou légendes de notre Moyen-Age; mais pour la masse y avait-il là un grand attrait capable de faire affronter les fatigues de cette route et les difficultés qui restaient encore de l'autre côté du port? Car, si la *playa de Andres Zaro*, fameuse par la bataille où Charlemagne fut défait, pouvait délasser et enchanter par sa vaste et belle plaine entourée de hautes montagnes, restait à parvenir aux villages de *Bourquette* et de *Zubiar*, séries d'escarpements abruptes et de pentes aussi pénibles que les montées.

On évitait ces dangers et difficultés de toute nature, en prenant la voie d'*Irun*; sans compter que la distance était moins grande, puisque de Bayonne à Pampelune on n'avait que 17 lieues géographiques. Les pèlerins partant d'*Irun* allaient ainsi par *Maya* ou *Urarche*, *Elizondo*, et de là à Pampelune. — En attendant de suivre ces diverses routes, prenons nos informations pour le voyage en pays espagnol.



Sur le point de franchir la frontière, soit à *Bayonne*, soit à *Irun*, soit même au *port de Cize*, nous avons vu qu'il fallait faire l'échange des monnaies contre celles qui avaient seulement cours en Espagne. Là dessus les chansonniers n'ont pas manqué de renseigner les pèlerins. Écoutons-les :

Quand nous fûmes à Bayonne,
Loin du pays,
Nous fallut changer nos couronnes
En fleurs de lys;
C'était pour passer le pays
De la Biscaye,
C'est un pays rude à passer
Qui n'entend le langage (1, 5).

Pas un *Recueil*, pas une *Guide* qui ne s'étende sur ce point important. Ainsi ceux qui venaient soit par la grande

voie de Paris, soit des autres directions du Nord et de l'Est, disaient :

Changer fallut nos gros blancs,
Quand nous fûmes dans Bayonne,
Nos quarts d'écus qu'on nomme Francs,
Avec notre monnoie en somme,
Semblablement notre couronne.
C'est pour la Biscaye passer,
Où il y a d'étrange monde.
On ne les entend pas parler (II, 6).

DU CHANT INTITULÉ

Ma calebasse :

Quand nous fûmes à Bayonne,
Changer fallut nos couronnes,
Nos écus et nos blancs ;
C'est pour passer la Biscaye,
Où l'on n'entend point les gens (VI, 5).

Pareilles recommandations étaient faites aux *Saintjacqués* toulousains, dans le *Guide* à leur usage (de 1650), que nous avons plusieurs fois cité. On précisait même sur la valeur et les différences des monnaies. Ainsi, leur était-il dit :

Saint Jean de Pé de porc (sic) au pié de la montagne, d'icy en avant les petites vaquettes de Béarn, ne valent plus. — Coronats de Navarre valent les quatre un liard. — Les deux coronats valent un marbesi (maravédis). — Double de la Baque valent huit marbesis. — Doubles navaresques valent huit liards. — Reales de Castille valent dix-huit liards. — Ducats valent onze reals de Castille. — Escus en soleil valent dix reals. — Testons de France valent deux reals et demy. — Ardits de l'espée ne valent plus¹.

Par contre, ils avaient à recevoir en échange les monnaies les plus en cours en ce pays de Biscaye, et qui, selon la relation d'un voyageur du début de ce siècle, étaient :

Le Cornado (demi-maravédis, ou $\frac{7}{8}$ de denier tournois). — *L'ochavo* (ou 2 maravédis, ou 3 deniers $\frac{1}{12}$ tournois). — *Le gros* (ou 6 maravédis, ou 10 deniers $\frac{1}{12}$ tournois). — *La tarja* (ou 8 maravédis, ou 1 sou 2 deniers tournois). — Ainsi, 4 tarjas et $\frac{2}{7}$ valent 1 réal de veillon (ou 5 sous tournois)².

¹ Extrait de *Le Chemin de Tolose à Saint Jacques de Compostelle*, cité par M. l'abbé Couture, et sur lequel nous avons donné (p. 99) les indications utiles.

² *Itinéraire descriptif de l'Espagne*, par le comte de Laborde, t. I, p. 285.

Pareil change n'était pas petite besogne, surtout en un pays, où il y a « d'étrange monde, qu'on n'entend pas parler. » Heureusement la masse de nos pèlerins n'avaient pas des fortunes à échanger ! Il est même à présumer qu'ils prenaient peu souci de cette affaire ; car ils ne portaient guère que le nécessaire à leur dépense journalière, et qu'ils allaient quêtant leur vie le long des chemins. Décidés à en faire autant sur la voie espagnole, ils devaient se contenter du produit des aumônes qu'ils recevaient, et gardaient leur monnaie française pour le retour. Plus d'un, pour se donner les mérites du mendiant, tendit la main, avec la phrase sacramentelle en Espagne : « *Caballero, una limosina, por amor de Dios,* » sans manquer d'ajouter : « *y de Santiago.* » C'était le plus sûr moyen d'éviter les embarras du change et aussi de ne pas être détroussé.

Le chemin à travers la Biscaye était long, s'il faut s'en rapporter à la CHANSON dite des Parisiens :

Nous avons cheminé longtemps
 Dans les montagnes de Biscaye,
 Cheminant toujours rudement
 Par les pays en droite voie,
 Jusqu'au mont Saint-Adrien (II, 9).

Et quoique nous soyons sur le territoire espagnol, n'oublions pas que le long tracé qui va nous conduire jusqu'au sanctuaire de *Santiago* est appelé populairement « *camino frances* » le *Chemin français* ; et cela à cause de l'affluence de pèlerins de notre nation qui le sillonnaient en toute saison. Au sujet de ce chemin, les Espagnols avaient une plaisanterie passée en proverbe et qui prouvait, dans tous les cas, que les pèlerins ne trouvaient que maigre chère, ou étaient fort exploités dans ce parcours. On disait :

Camino frances,
Venden gato por res.

« Chemin français, on y vend du chat pour viande de boucherie. »

Une autre observation qui n'est pas à dédaigner, est celle que fait le voyageur moderne dont nous venons de parler à propos des monnaies. Touriste émérite, mais dont on ne peut accepter certaines opinions qu'avec réserve, M. le comte de Laborde nous fait apprécier toutes les difficultés du voyage dans ces chemins d'au delà les Pyrénées; que si ces difficultés étaient telles il n'y a pas encore cent ans que devait-ce être trois siècles avant! Laissons la parole à notre cicérone.

« Voyager seul et à pied en Espagne, ce serait s'exposer à beaucoup d'inconvéniens. Je ne me rappelle point d'avoir rencontré un seul voyageur à pied dans ce pays, excepté dans l'intervalle de deux villages très proches l'un de l'autre. Des pèlerins, des soldats, des moines, des mendiants, en un mot tous ceux qui ailleurs vont à pied, vont ici presque toujours en compagnie d'un *arriero* (charretier) ou de quelque voiture. Un piéton qui arriverait seul courrait risque de ne pas être reçu dans les auberges. Si vous ajoutez à cela les grandes distances entre les différentes villes, et le peu de sûreté des routes, inconvénient qui n'est pas exagéré, on croira sans peine que les voyages à pied ne sont pas, en Espagne, aussi praticables qu'en France ou en Allemagne¹. »

Nous avons déjà observé que rarement les pèlerins de Compostelle allaient seuls; c'est par caravanes qu'ils marchaient, aussi ils avaient d'autant moins à se voir fermer les auberges, que généralement c'est dans des asiles spéciaux qu'ils descendaient. Mais tout cela n'enlevait pas les ennuis, les dangers et fatigues dont parle M. de Laborde. Et de son temps aussi, tout comme aux époques où les CHANSONS renseignaient les pèlerins, la cuisine, l'ameublement et la propreté des maisons (*posadas, fondas et ventas*) laissaient bien à désirer. Sans compter que si ces hôtelleries étaient très rares dans les grands centres au XVIII^e siècle, on n'en trouvait presque pas dans les temps antérieurs, surtout après avoir

¹ *Itinéraire descriptif de l'Espagne*, t. 1, p. 197.

passé la Navarre, et principalement dans le Léon et la Castille. C'était d'autant moins à regretter, que ces sortes d'établissements « de Castille, de l'Aragon, de la Galice, du royaume de Léon, de la Vieille-Castille sont détestables : on ne peut rien trouver de plus mauvais, de plus désagréable, de plus dégoûtant¹. »

Les réflexions que fait ce même historien, à propos des montures (chevaux, mulets ou ânes) intéressent aussi au sujet de nos pèlerins. Car nous avons déjà observé qu'à La Sauve et sur d'autres points des divers chemins on fournissait quelque bête de bât. C'était principalement nécessaire pour franchir, soit nos montées pyrénéennes, soit surtout les abruptes cordilières de la région du Léon et de la Galice; et quand il y avait nombreuse caravane, pour transporter les effets d'usage commun et plus encombrants. Mais si notre moderne voyageur se plaint de l'incommodité de cet attelage, que n'était-ce pas deux siècles avant? « Un bât grossier et chancelant, dit-il; souvent un animal rétif, sans bride ni frein conduit avec une gaule, et qui, à chaque coup qu'on lui donne fait des ruades, des gambades de côté et d'autre, et vous occupe sans cesse de lui. »

Que si parfois nos pèlerins, fatigués ou pressés par le temps, eurent à user des véhicules primitifs de ces pays, ils purent juger de leurs désagréments et aussi de l'originalité de pareils convois. La scène prise sur le vif par Théophile Gautier, rend bien la couleur locale de ces équipages, et laisse comprendre ce que devaient être ces voyages trois siècles avant celui que fit et décrit notre historien. Aujourd'hui, le côté pittoresque de ces usages, aussi bien que des types et des costumes, s'est grandement modifié, surtout eu égard à ce qui en était au temps de nos pèlerins; raison de plus de conserver ces souvenirs d'un autre âge.

¹ *Itinéraire descriptif de l'Espagne*, t. I, p. 205.

« Les chevaux nous abandonnèrent à Irun. On attela à la voiture dix mules rasées jusqu'au milieu du corps, mi-partie cuir, mi-partie poil, comme ces costumes du Moyen-Age qui ont l'air de deux moitiés d'habits différents recousues par hasard; ces bêtes ainsi rasées ont une étrange mine et paraissent d'une maigreur effrayante; car cette dénudation permet d'étudier à fond leur anatomie, les os, les muscles et jusqu'aux moindres veines; avec leur queue pelée et leurs oreilles pointues, elles ont l'air d'énormes souris. Outre les dix mules, notre personnel s'augmenta d'un *gazal* et de deux *escopeteros* ornés de leur *trabuco* (tromblon). Le *gazal* est une espèce de coureur, de sous-mayoral¹, qui enrayer les roues dans les descentes périlleuses, qui surveille les harnais et les ressorts, qui presse les relais et joue autour de la voiture le rôle de la mouche du coche, mais avec bien plus d'efficacité. Le costume du *gazal* est charmant, d'une élégance et d'une légèreté extrêmes; il porte un chapeau pointu enjolivé de bandes de velours et de pompons de soie, une veste marron ou tabac, avec des dessous de manches et un collet fait de morceaux de diverses couleurs, bleu, blanc et rouge ordinairement, et une grande arabesque épanouie au milieu du dos, des culottes constellées de boutons de filigrane, et pour chaussure des *alpargatas*, sandales attachés par des cordelettes; ajoutez à cela une ceinture rouge et une cravate bariolée, et vous aurez une tournure tout à fait caractéristique. Les *escopeteros* sont des gardiens, des *miqueletes* destinés à escorter la voiture et à effrayer les *rateros* (on appelle ainsi les petits voleurs), qui ne résisteraient pas à la tentation de détrousser un voyageur isolé, mais que la vue édifiante du *trabuco* suffit à tenir en respect, et qui passent en vous saluant du sacramental : *Vaya usted con Dios*; « allez avec Dieu. » L'habit des *escopeteros* est à peu près semblable à celui du *gazal*, mais moins coquet, moins enjolivé. Ils se placent sur l'impériale, à l'arrière de la voiture et dominant ainsi la campagne. Nous avons oublié de mentionner un petit postillon monté sur un cheval, qui se tient en tête du convoi et donne l'impulsion à toute la file... »

Qu'on ne croie pas que c'était là l'attirail des modestes équipages et des plus vulgaires moyens de transport dans

¹ Le *majoral* est le conducteur de voiture. Th. Gautier décrit ainsi son costume : « un chapeau pointu orné de velours et houppes de soie, une veste brune brodée d'agrèments de couleur, des guêtres de peau et une ceinture rouge : voilà un petit commencement de couleur locale. » (Pag. 20, 21, 22.)

ces régions. Le même auteur décrit (pp. 63-64) ce qui en était du *correo real*, équipage de luxe s'il en fut, et dont quelqu'un de nos pèlerins put bien user dans la partie montagneuse de la Castille, à partir de Burgos, par exemple. Or voici ce qu'en dit, pour en avoir taté, M. Théophile Gautier.

« Figurez-vous une voiture antédiluvienne, dont le modèle aboli ne peut se retrouver que dans l'Espagne fossile : des roues énormes, évasées, à rayons très minces, et placées très en arrière de la caisse, peinte en rouge au temps d'Isabelle la Catholique ; un coffre extravagant, percé de toutes sortes de fenêtres de formes contournées..... Ce respectable carrosse était naïvement suspendu par des cordes, et ficelé aux endroits menaçants avec des cordelettes de sparterie. On ajoute à cette machine une file de mules d'une raisonnable longueur, avec un assortiment de postillons et de *mayoral* en veste d'agneau d'Astrakan, et en pantalon de peau de mouton d'une apparence on ne peut plus moscovite, et nous voilà partis au milieu d'un tourbillon de cris, d'injures et de coups de fouet... Je n'ai jamais vu de mules plus emportées, plus rétives et plus farouches ; à chaque relais, il fallait une armée de *muchachos* pour en accrocher une à la voiture. »

Malgré tout, sans crainte des ennuis et des dangers, sans préoccupation des privations et des incommodités de toute sorte, nos pèlerins se mettaient à l'unisson avec les indigènes. La coutume voulait qu'en entrant dans ce chemin de la croisade contre les Maures, on célébrât par des Cantiques les miracles de S. Jacques. Le plus connu, le plus populaire de ces chants et que les pèlerins de toute nation adaptaient à leur langue, était l'hymne attribuée au célèbre Aimeric Picaud, l'auteur présumé du *CODIX* de Compostelle. Ce cantique débutait par cette strophe :

*Ad honorem Regis summi, — Qui condidit omnia,
Venerantes jubilemus — Jacobi magnalia* ¹.

¹ Le texte intégral de ce chant a été publié par Victor Le Clerc dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXI, pp. 276-277. Du même auteur on trouvera dans les *Recuerdos de un viaje á Santiago*, du P. Fidel Fita, p. 45, l'hymne à S. Jacques : « *Dum pater familias,* » avec le refrain *Ultreia*.

Tandis qu'en de nombreux couplets se déroulaient, sur ce rythme, « la vie et les miracles » de l'apôtre proto-martyr, le refrain, repris en chœur, rappelait les chants patriotiques et religieux des guerres saintes. Surtout quand les caravanes nombreuses étaient dirigées par des prêtres, des religieux ou des ermites, l'enthousiasme débordait non seulement parmi ceux qui cheminaient vers Santiago, mais encore au milieu des populations qui les saluaient au passage. De part et d'autre on se renvoyait ce chevaleresque refrain :

Fiat, amen; alleluya
Dicamus solemniter;
E ultreja, e sus eja
Decantemus jugiter.

« Allons, *amen*; disons solennellement *alleluia*, et ne cessons de chanter : En avant! et toujours en avant! »

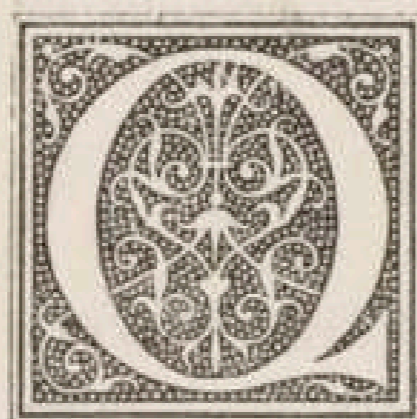
Ces renseignements généraux sur le parcours à travers l'Espagne nous faciliteront maintenant le pèlerinage, sans nous attarder à des incidents.





V

ITINÉRAIRE A TRAVERS L'ESPAGNE



VOIQUE notre but soit de conduire nos voyageurs par la voie d'Irun à Pampelune, nous ne devons pas négliger de faire connaître les quelques étapes qui allaient vers cette dernière ville en passant par *Roncevaux*. En voici tout d'abord le détail; c'est une partie d'Itinéraire que nous séparons de celui que nous nous sommes proposé de suivre.



Le voyageur qui avait abouti à *Saint-Jean-Pied-de-Port* et fait la redoutable ascension du *port de Cize* arrivait directement au fameux

Roncevaux (*Roncesvalles*). « Roncevaux! lorsque j'entends résonner ton nom, dit Henri Taine, il me semble que s'ouvre dans mon cœur la fleur bleue des souvenirs légendaires. » Sans arrêter nos pèlerins à ces légendes, nous nous dirigeons vers le sanctuaire, bien renommé en ce village, de la *Santísima Virgen*. Une visite à la chapelle où reposent les corps des paladins de Charlemagne et dont les tombes se

couvraient de fleurs blanches, d'après le dire des premiers voyageurs, ainsi que le chante le *Roman de Roncevaux*¹ :

Car sor chascun fist croistre un aubespïn ;
Encor les voient li gentil pelerin
Qui a Saint-Jaque en vont le lor chemin.

Le plus vulgaire *Manuel* à l'usage des Saintjacquès ne manquait pas de leur donner le détail de ce qu'il y avait de plus remarquable, et dont voici un spécimen :

« Icy se montre dedans la dite Eglise plusieurs belles reliques, et le corps de Rolland, un estrieu dudit Rolland, comme l'on dit, les deux plombades de Rolland et Olivier, la chapelle de Rolland, le tombeau où furent ensevelis ses compagnons et un hospital pour les pelerins². »

Avant tout, nos pèlerins ont dû frapper à cet hôpital, rendez-vous des voyageurs, connu de l'univers entier. Fréquenté par tous ceux qui allaient aux tombeaux des saints Apôtres Pierre et Paul, il l'était surtout par ceux de Compostelle³. Ses portes, poursuit le chantre de cet asile providentiel, s'ouvraient indifféremment à tous, aux malades et aux bien portants, aux païens et aux juifs aussi bien qu'aux catholiques, aux oisifs, aux désœuvrés, en un mot aux bons et aux pro-

¹ *La Chanson de Roland et le Roman de Roncevaux des XII^e et XIII^e siècles*, publiés d'après les manuscrits de la bibliothèque Bodléienne à Oxford et de la bibliothèque impériale, par M. Francisque Michel, Paris 1869, p. 297.

² *Le Chemin de Tolose...* déjà cité. Notons que le Codex du XII^e siècle fait visiter ces reliques à *Belin* dans les landes bordelaises (ci avant, p. 169).

³ Dans un poème historique, renfermé dans le manuscrit dit *Preciosa* du monastère de Roncevaux, poème publié par le P. Fita (*Estudios históricos*, Madrid, 1884), et par M. l'abbé Dubarat, aumônier du lycée de Pau. (*Bulletin de la Société de Lettres, Sciences et Arts*, an. 1889, p. 292-305), cette hospitalité était chantée en ces termes, p. 66 :

Bona norunt plurimi hujus hospitalis :
Via requirentibus est universalis
Beatorum limina ; non est via talis
Jacobum petentibus, nec sic generalis.

fanés¹. Pour comprendre l'étendue de cette charité il ne faut pas perdre de vue le site où les généreux fondateurs, Sanche, évêque de Pampelune, et Ildefonse, roi d'Aragon, l'avaient établi pour porter secours à tous les passants. Sur ce point c'est presque toujours l'hiver, avec glaces et neiges éternelles, sans parler des brumes et autres intempéries². Mendians et pèlerins y étaient assistés de toute manière, y trouvaient même toutes les douceurs; témoin ce récit du même auteur :

« Là on lave les pieds aux pauvres, on leur fait la barbe avec des rasoirs; on leur lave la tête, on leur coupe les cheveux. Il est long le récit des autres merveilles. — Si vous voyiez réparer les chaussures des pauvres, alors vous loueriez Dieu, et, racontant les bienfaits de cet asile, vous aimeriez Roncevaux de toutes les forces de votre âme. — Toujours quelqu'un reste à la porte, offrant du pain aux passants, ne faisant autre chose que prier, pour attirer sur la maison les consolations divines. — Ici, celui qui demande, reçoit les bienfaits de la charité; personne n'essuie de refus dans ses prières. A tous cette maison donne gratuitement; c'est une œuvre non pas humaine, mais bien de Dieu³. Ceux qui viennent à tomber malades y trouvent tous les soins, tous les remèdes; des femmes de grande honnêteté, chastes et modestes, sont chargées de les servir. Pour égayer la maison on y a ménagé une serre chaude remplie de fleurs et de fruits; les chambres, comme de

¹ Porta patet omnibus, infirmis et sanis,
Non solum catholicis verum et paganis.
Judeis, hereticis, ociosis, vanis,
Et ut dicam breviter, bonis et profanis.

² Locum in quo situm est rigor yemalis,
Glacies perpetua, nec non nix annualis,
Fere semper agravant, et aer brumalis;
Sola est serenitas domus hospitalis.

³ In hac domo pauperum pedes abluuntur.
Barbe cum rasoriis eis auferuntur,
Lavatis capitibus, capilli tolluntur;
Non est parum dicere ea quæ sequuntur.

Si videres pauperum ibi solutares
Resarciri corio, tunc Deum laudares.
Domus beneficia narrares
Eam totis viribus mentis adamares.

Quidam stat ad januam panis portionem
Prebens transeuntibus, nullam actionem
Præter istam faciens et orationem,
Ut det Deus domuy consolationem.

Hic qui petit, accipit munus caritatis,
Repulsam non petitur quis a postulatis;
Quod largitur omnibus domus ista gratis,
Non est opus hominis, ymo deitatis.

vrais dortoirs, bien exposées au jour et abritées contre la foudre, sont chauffées et éclairées de lampes pendant la nuit. Au centre, un autel où les infirmes peuvent constamment honorer sainte Christine et sainte Marine. Ils reposent sur des lits moelleux et bien abrités; tous s'en vont sans payer et après avoir recouvré la santé. Ils ont des réfectoires lavés par des eaux courantes; des bains, aussitôt préparés pour ceux qui les demandent, purifient des souillures du corps. — (Sont-ils plus confortablement aménagés nos hospices du XIX^e siècle?) — Si les compagnons des malades passants désiraient rester, le prieur ordonnait qu'on les reçût avec honneur et qu'on pourvût à tous leurs besoins, jusqu'à ce que la santé fut revenue à l'infirmes¹. Morts, ils sont ensevelis dans la chapelle, et les pèlerins allant à Saint-Jacques s'arrêtent devant cet ossuaire et s'agenouillent pour faire monter vers Dieu une prière à l'intention de ces défunts. »

A ces renseignements si minutieux, et célébrés avec amour par un poète du XIII^e siècle, s'il faut en croire le P. Fita, nous ajouterons les suivants :

« D'après Henri IV, cet hospice comptait parmi les quatre grands hospices du monde. M. Hilario Sarasa évalue à 20,000 ou à 30,000 le nombre des rations qui y étaient annuellement distribuées, et qui consistaient en une livre de pain, demi-pinte de vin, portion de viande et de bouillon, remplacée les jours maigres par du poisson. La tradition populaire en fait remonter la fondation à Charlemagne. Etabli d'abord à Ibañeta, cet hospice, saccagé par les Maures, fut porté à Roncevaux, où une statue de la Vierge miraculeusement découverte attirait de nombreux fidèles. Sous le vocable de Notre-Dame de Roncevaux, ce Sanctuaire fut gardé par des religieux hospitaliers et militaires². »

¹ Entre autres strophes que nous venons de résumer, nous citerons les suivantes :

In ægris perficitur opus pietatis :	Infirmorum socii, si velint morari,
Requiescunt mollibus lectis et ornatis.	Jubet pater ordinis eos venerari,
Non recedit aliquis, nisi cedat gratis,	Eis necessaria diligenter dari,
Donec quis accipiat donum sanitatis.	Quousque contigerit revelari.
Eis diversoria ibi deputantur	Jacobite Jacobum piè requirentes,
Que circumfluentibus aquis emundantur,	Sua secum Jacobo munera ferentes,
Balnea petentibus statim preparantur	Sepulture machinam circumspicientes,
Horum ut corporee sordes abluantur.	Laudes Deo refferunt genua flectentes.

² Cf. *Pèlerinage d'un paysan picard*, déjà cité, p. 170-171. It. *Resena histórica de la real casa de N. Señora de Roncesvalles*, par H. Sarasa; Pampelune,

A ces gardiens et aux moines qui veillaient sur les châteaux élevés pour défendre les défilés de la frontière, les pèlerins demandaient appui. C'était là une garantie et un secours dans ces régions où pillards et brigands se cantonnaient, attirés par l'appât des prétendues richesses dont étaient chargés les pèlerins. Aussi avait-on hâte de gagner les plus prochains villages, mais non sans avoir vénéré et admiré auparavant, entre diverses statues, celle de la Vierge en argent et qu'on dit être un des chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie française du Moyen Age, et exécutée par un artiste toulousain¹. Le premier village est, à une demi-lieue :

Burguete ou *Bourguette*, qui, malgré ses hautes cimes neigeuses, offre les avantages d'une vallée riche et cultivée conduisant à

Zubiar; le *Zubiar* actuel, qui n'est qu'à quatre lieues de Pampelune, après avoir passé le bourg relativement important de

Huarte, situé à cinq kilomètres de la capitale navarraise. Sauf les aspérités de ces chemins, ce parcours était, en soi, de peu de durée. Ainsi le *Codex* de Compostelle qui fait faire le trajet depuis le *port de Cize* jusqu'à Santiago en treize

1878. — A propos des plus grands hôpitaux du monde, qu'au temps de Henri IV on portait à quatre, nous observons d'après le *Codex* compostellan qu'au XII^e siècle on n'en comptait que trois : « hospitale scilicet Jerusalem et hospitale montis Jocci, et hospitale Sanctæ Christinæ quod est in portibus Asperi. Hæc sunt hospitalia in locis necessariis posita (p. 7). » Le dernier des hôpitaux ici signalés est celui de *Sainte-Christine de Somport*, (*summo portu*) sur les limites du Béarn et de l'Aragon. Le pape Innocent III, dans une bulle de 1217 à Garcia Arnaud, classe cet hospice parmi les trois premiers de l'univers, et ordonna que tous les revenus de cette maison seraient consacrés à l'entretien des serviteurs de Dieu, des pèlerins et des pauvres. Cette maison demeura sur pied jusqu'en 1569; des ruines attestent encore aujourd'hui ses gigantesques proportions.

¹ Voir sur cette statue et les trésors de l'abbaye de Roncevaux, divers articles et de nombreuses reproductions simili-gravures dans le *Bulletin des Antiquaires*, année 1894, et la *Gazette des Beaux-Arts*, sept. et oct., 1897; par M. J.-J. Marquet de Vasselot.

étapes, n'en assigne que deux depuis le pied de ce port jusqu'à Pampelune, en posant ainsi les jalons :

« La première étape va du bourg de *Saint-Michel*, situé au pied du port de Cize, du côté de Gascogne, jusqu'à *Viscarret*; et cette étape est courte. Sur cette voie, après avoir franchi le sommet de la montagne (1.100 mètres d'altitude), on trouve l'hôpital de Roland près le bourg de Roncevaux. — La seconde étape va de *Viscarret* à Pampelune et est peu importante. Entre *Viscarret* (qui est au sommet de Zubiari, dont nous venons de parler), est le bourg de *Larrasoaña*, d'où on arrive à la ville de *Pampelune*¹. »

De ce point il ne restera plus que onze étapes pour toucher au terme de notre pèlerinage ; mais nous avons à rejoindre Pampelune en sortant de France non plus par *Roncevaux*, mais par *Irun*. C'est là, avons nous dit, notre point de départ sur le sol espagnol.



Irun (en basque *Uranzu* — entre les eaux), l'ancienne *Idanusa* des Romains ; le *Sainte-Marie-de-Huran*, où nous avons entendu les pèlerins faire leurs adieux à « la France jolie. » Ils ont là la belle église dédiée à Notre-Dame-des-

¹ Voici le texte même du *CODEx* sur ces premières étapes. « A portibus vero Cisereis usque ad sanctum Jacobum tredecim dietæ habentur. Prima est a villa S. Michaelis, quæ est in pede portuum Ciseræ, versus scilicet Gasconiam, usque ad Biscaretum : et ipsa est parva. Secunda est a Biscareto usque ad Pampiloniam : et ipsa est pauca. » Dans le chapitre III qui traite *De nominibus villarum S. Jacobi itineris*, sont indiquées les localités principales qui se trouvent sur le parcours de ces deux premières étapes. « A portibus vero Cisereis in beati Jacobi itinere usque ad ejus basilicam Gallæcianam hæ villæ majores habentur. Primitus in pede ejusdem montis Ciserei, versus scilicet Gasconiam, est villa sancti Michaelis; deinde transito cacumine ejusdem montis reperitur hospitale Rotolandi; deinde villa Runcievallis; deinde reperitur Biscarellus, unde Resogna (Larrasoana); inde urbs Pampilonia (p. 4-5). » — Au fur et à mesure nous donnerons ainsi les textes correspondants aux étapes à venir.

Jones (*Nuestra Señora del Juncal*¹). Selon l'observation que fait au sujet de cette localité le pèlerin Manier, « il n'y a guère en Espagne de villages, qu'à l'entrée et au sortir il n'y ait une chapelle bien ornée. Quand on sonne l'*Angelus* dans ces pays, en tel endroit que l'on se trouve, faut se mettre à genoux. Ils y font mettre les étrangers, même de force, en cas de résistance². » Point de doute que nos compatriotes ne se soient bénévolement conformés à ces usages, alors surtout qu'ils accomplissaient un voyage de dévotion, peut être de pénitence, et que de leur tenue devaient dépendre et le bon accueil et les charités à recevoir. Puis les voici en route vers un lieu dont parlent les chansonniers, mais où l'on n'aboutit point sans peine. Donc, au sortir d'Irun, selon le couplet déjà cité :

Nous avons cheminé longtemps
 Dans les montagnes de Biscaye,
 Cheminant toujours rudement
 Par les pays en droite voie,
 Jusqu'au mont Saint-Adrien (II, 9).

Durant ce parcours nos voyageurs durent être frappés d'une singularité dont ils auront souvent le spectacle, surtout en avançant vers la Galice. Nous voulons parler des *chars musicaux* qui sillonnent les routes, et ont eu en tout temps le don d'agacer les étrangers, alors que les naturels s'en délectent et ne sauraient s'en passer. De nos jours encore on peut jouir de cette rustique sérénade, dont les lignes suivantes donnent un faible aperçu :

« Un bruit étrange, inexplicable, enrôlé, effrayant et risible, me préoccupait l'oreille depuis quelque temps; on eût dit une multitude de

¹ « Cette église, dit Th. Gautier, avait plutôt l'air d'une forteresse que d'un temple: la petitesse des fenêtres percées en meurtrières, l'épaisseur des murs, la solidité des contre-forts lui donnaient une attitude robuste et carrée, plus guerrière que pensive. Cette forme se reproduit souvent dans les églises d'Espagne » (p. 25). Celle-ci, disent les archéologues, est le type véritable de l'architecture guipuzcoane de la Renaissance.

² *Pèlerinage d'un paysan picard*, p. 47-48.

geais plumés vifs, d'enfants fouettés, de scies s'agaçant les dents sur une pierre dure, de chaudrons râclés, de gonds de prison roulant sur la rouille et forcés de lâcher leur prisonnier; je croyais que c'était tout au moins une princesse égorgée par un négromant farouche; ce n'était qu'un char à bœufs qui montait la rue d'Irun, et dont les roues miaulaient affreusement faute d'être suiffées, le conducteur aimant mieux, sans doute, mettre la graisse dans sa soupe. Ce char n'avait assurément rien que de fort primitif : les roues étaient pleines et tournaient dans l'essieu, comme dans les petits charriots que font les enfants avec de l'écorce de potiron. Ce bruit s'entend d'une demi-lieue, et ne déplaît pas aux naturels du pays. Ils ont ainsi un instrument de musique qui ne leur coûte rien et qui joue, de lui-même, tout seul, tant que la route dure. Cela leur semble aussi harmonieux qu'à nous des exercices de violoniste sur la quatrième corde. Un paysan ne voudrait pas d'un char qui ne chanterait pas : ce véhicule doit dater du déluge¹. »

Le spirituel écrivain ignorait sans doute que ce n'était ni pour économiser la graisse, ni pour se procurer une musique que les gallegos, les basques et les asturiens usent encore de semblables charrettes. En cela ils ne font que perpétuer l'usage des juifs; comme eux, ils obtiennent ce bruit strident

¹ Tb. Gautier, p. 21-22. Citant ce passage, le baron Ch. Davillier, relate les observations analogues faites par divers voyageurs. Ainsi, au siècle dernier, Baretto se plaignait en ces termes du tourment occasionné par ces roues criardes : « Je ne sais si la puanteur des rues les plus sales n'est pas plus supportable à l'odorat que ce bruit aigu et perçant ne l'est aux oreilles. » La comtesse d'Aulnoy, se plaignant aussi justement, observe que ces chars vont souvent, à la file jusqu'à 60 ou 80 à la fois. Pour prouver que ce n'est pas d'hier que ces chars font pareille musique, il n'y a qu'à rappeler ce curieux passage d'une des *Novelas ejemplares* de Cervantès qui dit, en parlant des ministres de la justice que « *s'ils ne sont pas bien graissés, ils grognent plus que charrettes à bœufs.* » — Un auteur espagnol, D. E. Lafuente y Alcantara ayant lu dans l'ouvrage de M. Layard sur Ninive et Babylone que les *chars et charrues y sont toujours ce qu'ils étaient au temps de la Bible*, observe que ces véhicules décrits dans cet ouvrage « *sont exactement pareils à ceux dont on se sert en Andalousie, dans les Castilles et autres provinces.* » (*Cancionero popular.*) — Selon la tradition basque, ce bruit est nécessaire pour faire fuir le diable qui, sans cela, ferait du mal à leurs animaux. Selon l'auteur de *Don Quichotte*, ce bruit aigu et incessant met en fuite, dit-on, les loups et les ours, « *de cuyo chirrio aspero y continuado se dize que huyen los lobos y los ossos.* »

en liant aux deux extrémités du char une grosse barre qui fortement pressée contre le moyeu de la roue le fait ainsi grincer désagréablement. Le but est de tenir animaux et conducteurs en éveil; comme aussi d'avertir au loin, soit pour éviter des rencontres avec d'autres attelages, soit pour écarter les gens malintentionnés. Que si dans une caravane de charretiers, un des chariots ne *chante* plus, tous accourent pour porter secours. En plusieurs des Livres saints, il est parlé de ces roues et de ces chars stridents : « *stridet sicut plaustrum..... sonitus rotarum et curruum* ¹. »

Parlant de ce « mont Adrien, » le paysan picard écrit, avec sa naïveté et ses exagérations accoutumées :

« Une des plus hautes (montagnes) du monde; il faut bien deux heures pour y parvenir. Et, y étant arrivés, vous voyez une pierre aussi grosse, tout d'une pièce, comme le plus gros château que l'on puisse imaginer, où dedans le milieu est un trou percé que l'on appelle le *trou de Saint-Adrien*, où dedans est une chapelle et un cabaret ². Après cela, on monte et l'on entre dans un bois ³. »

Plus qu'une chapelle et un cabaret, puisque :

Quand nous fûmes à la montée
Saint-Adrien est appelée,
Il y a un hôpital fort plaisant,
Où les pèlerins qui y passent
Ont pain et vin pour leur argent (vi, 7).

Le CANTIQUE SPIRITUEL découvre les impressions des voyageurs, sur ce point culminant :

Quand nous fûmes à la montagne
Saint-Adrien,
Au cœur me vient une pensée
De mes parens;

¹ Cf. *Amos*, II, 13; *Ézéchiel*, XXVI, 10; *Isaïe*, passim, etc.

² C'est la *Pena-Horada* (la Roche-Percée), où les cartes mentionnent encore les *Capilla y venta de S^o Adrien*. Annotation au Pèlerinage par M. Bonnault d'Houët.

³ *Pèlerinage d'un paysan picard*, p. 51.

Et quand ce vient au départir
De cette ville,
Sans dire adieu à nos amis,
Fimes à notre guise (t. 7).

C'est certainement en « faisant à leur guise, » que ces pèlerins sont ainsi passés d'Irun au mont Saint-Adrien. En jetant un coup-d'œil sur la carte routière on verra qu'ils ont dû traverser *Ernani* et *Tolosa*, au lieu de prendre le chemin bien plus direct de *Viscarret* et *Larrasoaña*, tel que nous l'avons indiqué avec le Guide-Codex du XII^e siècle. Marchant ainsi à « leur guise » ils s'écartent encore davantage de Pampelune, s'ils suivent le tracé consigné dans les CHANSONS. Celles-ci les conduisent, en effet, jusqu'à *Vitoria* et *Puebla de Argauzon*. C'est évidemment les détourner de *Pampelune* et du célèbre point de jonction et d'unification des routes, *Puente la Reina*. Au reste, il est à remarquer que pas une seule des CHANSONS ne parle ni de ce pont, ni de la capitale de la Navarre. Écoutons cependant ce que disent les chansonniers, puisqu'ils sont unanimes à chanter ce parcours ; sauf à revenir sur nos pas pour rejoindre Pampelune.

A la descente du « *Saint-Adrien*, »

Nous fûmes grandement joyeux,
Entre Peuple et Victoire,
De voir fleurir le cicador,
Et égrener la lavande,
Et tant de romarin qui branche
D'où sortoit si grande odeur,
Nous chantâmes tous ensemble
Pour louer le Créateur (II. 10) †.

† Ces mêmes sentiments sont le sujet de la huitième strophe du *Cantique Spirituel*, sur ce rythme :

Entre Peuple et Victoire
Fûmes joyeux
De voir sortir des montagnes
Si grande odeur,
De voir le romarin fleurir
Thym et lavande,
Rendîmes grâces à Jésus-Christ
Lui chantâmes louanges.

Les plus sensibles et les moins enthousiastes avouaient d'autres sentiments :

Entre Peuple et Victoire,
Il me souvient de ma mère,
Et aussi de mes parents;
A Dieu je les recommande
Et à Saint Jacques le Grand (vi, 8).

De *Puebla* (le « *Peuple* » de nos couplets), ces pèlerins allaient directement à *San Domingo*, « Saint-Dominique de la Calsade, » où nous les trouverons après avoir repris notre chemin du côté de *Pampelune*. Pour ce faire, venant d'Irun dans la direction de cette dernière ville, nous passons à

Maya, village où prend naissance le ruisseau de ce nom qui, se grossissant sur son parcours, devient la rivière du Bastan (*Baztanzubí*) et plus près de la frontière française la *Bidassoa*. Ce dernier nom ne pouvait manquer de rappeler à nos pèlerins de la dernière époque les célèbres conférences de Mazarin avec don Louis de Haro, qui venaient d'amener le traité des Pyrénées, en 1659. Déjà sur ce chemin, à l'extrémité du pont qui divise les deux royaumes de France et d'Espagne, ils avaient salué l'*île des Faisans*, ce petit îlot de cinquante pas de large sur cent pas de longueur, où avaient eu lieu ces conférences et l'entrevue des deux monarques, pour l'entente du mariage de Louis XIV avec l'infante Anne d'Autriche. Cette route conduisait à

Elizondo; bourg principal de la renommée vallée de Bastan, où l'hospitalité est d'autant mieux appréciée qu'il va falloir franchir un port de 800 mètres d'altitude pour entrer dans la Navarre. C'est

Velate, où difficilement on pouvait trouver un abri. Aussi se hâte-t-on de descendre le revers de la montagne par la pente douce qui la sillonne, afin d'arriver au vallon d'où, en côtoyant une petite rivière, on aperçoit sur un mamelon, au centre d'une plaine, fermée par un immense cercle de montagnes, la capitale de la Navarre, *Pamplona*.

Pampelune. C'est ici la troisième étape indiquée par le CODEX de Saint-Jacques et qui s'étend jusqu'à *Estella*¹. Quand nos confrères moissagais de 1523 passèrent dans cette capitale de province, ils se trouvèrent deux fois chez eux : par la fraternité religieuse et par le droit de cité. A la suite de la révolte des navarraïns contre Ferdinand VII, la France venait de s'emparer de Pampelune en 1521, date mémorable du siège où fut blessé l'immortel fondateur de la Compagnie de Jésus, Ignace de Loyola. Et après le passage de nos derniers pèlerins (1671) cette ville devait, deux fois encore, redevenir possession française, en 1808 jusqu'en 1817, puis enfin en 1823.

Ici les hôpitaux pouvaient largement recueillir les voyageurs vers Compostelle; les ruines attestent encore que ces asiles furent nombreux dans cette grande cité. On en a un exemple avec l'*hôpital général*, qui de nos jours renferme 800 lits, et dans la *Casa de misericordia*, refuge des pauvres malades, passants et mendiants. La cathédrale était rentée de manière à pouvoir donner un repas chaque jour, à onze heures, à douze pèlerins; et quand il en manquait on prenait quelque pauvre abbé de la ville à leur place². Cette fondation a subsisté jusqu'à la révolution de 1868. La piété du voyageur trouvait aussi de quoi se satisfaire à travers les nombreux sanctuaires et couvents, chacun renfermant des richesses en reliques, sculptures et peintures, tout aussi bien qu'en précieux souvenirs de la grande lutte et du triomphe définitif du Catholicisme sur l'Islamisme.

En sortant de ces murailles fortifiées, après avoir franchi

¹ « Tertia est a Pampilonia urbe usque ad Stellam » CODEX, p. 5. Et à la page 5 ces deux simples indications sur le parcours de cette étape : « Inde urbs Pampilonia: inde Pons Reginae. »

² Le pèlerin picard, Manier, qui confirme ce fait, reçut à son passage « de la soupe, de la morue, un petit pain blanc et deux verres de vin pendant trois jours. » *Pèlerinage d'un paysan picard*, p. 141.

bastions et citadelle par la porte de *la Taconesa*², et passé l'Arga qui baigne une partie des murs, voici au bout d'un parcours de 18 kilomètres le fameux point de jonction des routes, le *Pont de la Reine*. Cette appellation de « pont » que nous aurons à répéter souvent sur notre chemin, nous amène à citer une boutade de Théophile Gautier qui, à part quelque exagération, a un fondement très vrai. Etonné du nombre considérable de ponts et de petits ruisseaux qu'on rencontre à travers les sinuosités des vallées, ce touriste écrit :

« De torrents capricieux servent de prétexte à une multitude de ponts les plus pittoresques du monde. Ces ponts, multipliés à l'infini, ont un caractère singulier; les arches sont échancrées presque jusqu'au garde-fou, en sorte que la chaussée sur laquelle passe la voiture semble ne pas avoir plus de six pouces d'épaisseur; une espèce de pile triangulaire et formant bastion occupe ordinairement le milieu. Ce n'est pas un état bien fatigant que celui de pont espagnol, il n'y a pas de sinécure plus parfaite : on peut se promener dessous les trois quarts de l'année; ils restent là avec un flegme imperturbable et une patience digne d'un meilleur sort, attendant une rivière, un filet d'eau, un peu d'humidité seulement, car ils sentent bien que leurs arches ne sont que des arcades, et que leur titre de pont est une pure flatterie¹. » — Cette même observation a été faite par quantité de narrateurs de voyages, et l'un d'eux, dont nous avons perdu le nom, disait, par exemple, en parlant du pont de Madrid, qu'on « l'a placé là en attendant la rivière. » « Chacun sait, en effet, dit M. Théodore Simons, que le Mançanarès ne mérite pas franchement l'honneur d'être considéré comme une rivière et de traverser une ville aussi brillante que Madrid. Ce n'est, surtout en été, qu'un triste marécage, au bord duquel les blanchisseuses parviennent à réunir derrière de petites digues les quelques litres d'eau nécessaires à l'exercice de leur profession, et c'est toujours avec une profonde stupéfaction, qu'après avoir vainement cherché de l'eau dans ce ruisseau, on vient à contempler les ponts grandioses jetés au-dessus de son lit². »

¹ *Voyage en Espagne*, pp. 23-24.

² *L'Espagne*, ouvrage déjà cité, p. 49.

Après ce coup-d'œil sur l'ensemble des ponts à traverser, revenons au point de jonction de nos routes :

Puente la Reina. De ce célèbre rendez-vous des voyageurs, signalé par tous les géographes, pas un mot dans les CHANSONS. Cinq ponts donnent actuellement passage sur l'Arga et sur le Robo; peut-être étaient-ils moins nombreux aux siècles précédents, toutefois trois, pour le moins, conduisaient vers ce gros bourg qui paraît avoir tiré son nom de cette multiplicité ou « royauté » de ponts. Plus anciennement cette localité était connue sous l'appellation de *San Juan del Crucifixo*, célèbre couvent de Templiers, autour duquel se groupa la population, et dont il ne reste plus qu'un portail d'une très grande richesse d'ornementation. Les dernières guerres carlistes plus désastreuses dans la Navarre, ont aussi ruiné la vieille église paroissiale dédiée au patron des pèlerins, *Santiago*, et où les restes du portique attestent l'influence de l'art oriental mauresque. A la suite vient

Mañera, avec ses groupes de petits hameaux qui, durant une douzaine de kilomètres, conduisent à la quatrième étape désignée par le CODEX :

Estella. Ici, « bon pain, excellent vin, viande et poisson en abondance, en un mot toute sorte d'agréments et de facilité pour la vie. » C'est là une remarque encourageante pour le pèlerin qui n'a guère trouvé encore pareils avantages dans les pays parcourus par delà les Pyrénées. Les couvents hospitaliers sont nombreux à Estella, entre lesquels celui des bénédictins d'*Irache*, leur rappelant l'abbaye de Saint-Pierre de Moissac.

C'est la quatrième étape¹ dirigeant vers la ville de Najera

¹ Le CODEX signale ainsi cette quatrième étape : « Quarta est a Stella usque ad Najeram, urbem, scilicet equitibus (p. 4). » Et comme détails sur cette étape à parcourir jusqu'à Najera : « Inde Stella, quæ pane bono, et optimo vino, carne et piscibus fertilis est, cunctisque felicitatibus plena. Inde est

où est assignée la prochaine halte de repos. Sur cette route, longue d'environ cinquante kilomètres, mais qu'il faut faire à cheval, vu les difficultés pour les piétons, on se refait à différents postes, dont les principaux sont :

Los Arcos, bientôt suivi de **Viana**, où une splendide route vers l'Ebre aboutit, après quelques kilomètres, au grand pont de pierre qui donne entrée à *Logroño*. Mais avant d'arriver jusqu'à cette dernière ville, écoutons les très utiles renseignements sanitaires fournis par le **CODIX** sur les diverses localités que nous venons de traverser, ou qui vont se trouver sur notre passage jusqu'à *Santiago* même.

« Depuis *Puente la Reina*, il faut se défier des eaux, nous dit-il ; la plupart sont mauvaises et même mortelles. Telles celles de la rivière *le Salat* qui coule entre *Puente* et *Stella* ; il faut soigneusement en détourner les chevaux. A ce sujet, le rédacteur de ce Guide rapporte qu'odieusement trompés par les habitants, ils laissèrent boire leurs montures à ce fleuve dans les environs de *Lácar* : ils les perdirent, à la grande joie des trompeurs qui, escomptant sur les cuirs de ces animaux, s'empressèrent de les dépécer¹. Il en est différemment de l'eau de l'Ega qui arrose *Estella* ; celle-là est savoureuse, saine, excellente en un mot. A *Arcos* et les environs, les sources sont empoisonnées, ainsi qu'à *Torres*, à *Linarés* ou *Covas*, près de *Viana*, et presque sur tout le parcours jusqu'à *Logroño*, dont l'Ebre est réputé pour la salubrité de ses eaux et l'abondance de ses poissons². Aussi notre guide observe-t-il de s'abstenir des poissons des divers cours d'eau qu'il vient

Arcus (Los Arcos) ; inde Grugnus (Logrono) ; inde Villarubea (Villaroya) ; inde urbs Najera » (p. 5).

¹ « Ad Pontem Reginae decurrunt Arga simul et Runa. Ad locum qui dicitur Lorca (près de Lácar), in orientali parte decurrit flumen, quod dicitur Rivus Salatus : ibi os equum tuum observa, quia flumen lethiferum est. Super cujus ripam nos, ad S. Jacobum pergentes, invenimus duos Navarros sedentes, artavos suos acuentes, solitos excoriare peregrinorum jumenta, quæ lympham illam bibebant et moriebantur. Qui nobis interrogantibus mentientes dixerunt « quia sana erat ad potandum ; » quapropter equis nostris illam dedimus ad bibendum, et statim duo ex his obierunt, quos illico ipsi excoriaverunt. » (CODIX, p. 8-9.)

² « Ad Stellam decurrit flumen Aiega (Ega) : ipsa est lymphæ dulcis, sana et optima. Per villam quæ dicitur Arcus, decurrit aqua lethifera ; et ultra

de signaler comme fétides, quoiqu'en ces pays on recommande cette nourriture. Il faut être indigène, dit-il, ou avoir longtemps vécu dans ces contrées pour manger impunément le barbeau, l'alose, l'anguille et la tanche; l'étranger est inévitablement éprouvé et souvent gravement mis en péril par ces aliments. Au reste, ajoute-t-il, toute espèce de poissons, ainsi que les viandes de bœuf et de porc, dans toute l'Espagne et particulièrement en Galice, sont nuisibles et engendrent des maladies chez tous ceux qui ne sont pas acclimatés¹. » Et pour être utile aux pèlerins, ce même cicérone indique les fleuves et sources d'eaux potables pour la suite du parcours « Ce sont le Pisuerga coulant au pont de Fiteria; le Carrion, dans le pays de ce même nom; la Cea, à Sahagun; l'Ezla, qui est au pont joignant Mansilla-de-la-Mulas à Léon; le Turio, entre Léon et le Castrum des juifs; la Bernesga, qui, partant de Léon, va vers Astorga; le Sil, à Ponferrada et dans toute cette verdoyante vallée; la Cua, à Cacabellos; le Burba, qui coule à Villafranca; le Carcera, à Valcarcel; le Minea, au pont ainsi dénommé, et, à deux milles de Saint-Jacques, dans un lieu très ombragé, la rivière appelée Lavamentula (le lavabo, ou lavoir), parce que les pèlerins français, par amour pour le Saint, y lavent non seulement leurs vêtements, mais leur corps. Le Sar, entre Montjoie et Santiago, et le Sarela, qui coule de l'autre côté de la ville, sont également salutaires². »

Ainsi prévenus, les pèlerins savaient les eaux dont ils devaient s'abstenir, celles dont ils pouvaient user. Et sous le

Arcum ad primum hospitale intra Arcum scilicet et hospitale idem, decurrit aqua lethifera jumentis et hominibus bibentibus eam. Ad villam, quæ dicitur Turres, intra scilicet Navarrorum decurrit flumen lethiferum jumentis et hominibus bibentibus illud. Inde ad villam quæ dicitur Covas, flumen defluit mortiferum; ad Grugnum decurrit aqua ingens, nomine Ebra, quæ est sana et piscibus abundat. » (CODEX, p. 9)

¹ « Omnes fluvii, qui a Stella usque ad Grugnum habentur, lethiferi ad bibendum hominibus et jumentis, et pisces eorum ad comedendum approbantur. Si piscem, qui vulgo dicitur barbus, sive illum quem Pictavi vocant alosam, et Itali clypiam sive anguillam, sive tencam in Hispania et Gallæcia, nusquam comederis, sine dubio aut proxime morieris, aut ægrotaveris; et si aliquis forte comedit et non ægrotavit, iderico quia aut aliis sanior fuit aut in illa patria diu permansit. Omnes igitur pisces et carnes vaccinae et suillæ totius Hispaniæ et Gallæciæ barbaris ægritudines præstant. » (*Id.* *ibid.*, 9.)

² CODEX, p. 10. Nous nous dispensons de rapporter ici le texte de ce dernier passage, car c'est la traduction littérale qu'on vient d'en lire.

bénéfice de ces sages avis, nous poursuivons notre route en entrant à *Logroño*, dont ne parlent pas plus les CHANSONS qu'elles n'ont parlé des diverses localités que nous avons parcourues en sortant d'Irun par *Maya*, *Elizondo* et *Velate*. Nous voici donc à

Logroño. Jusque là, depuis Pampelune, nos pèlerins n'ont fourni qu'une course d'environ quatre-vingts kilomètres, alors que nos voies ferrées actuelles ont trouvé le moyen de tripler au moins le parcours. Il est vrai que les accidents de terrains et aussi le commerce, l'utilité ou les avantages de quelques centres importants ont imposé à nos relations modernes ce que ne recherchaient pas les dévôts de Saint-Jacques. Mais en entrant dans cette capitale de province, tout voyageur, comme le simple pèlerin doit reconnaître que, même au point de vu social et d'utilité publique, les pèlerinages ont rendu les plus grands services. En foulant le sol de *Logroño* et de ses environs, nous devons redire, mieux encore que pour nombre d'autres contrées, ce qu'a écrit un économiste moderne : « Il faut bénir le Christianisme, puisque c'est à lui qu'on doit les routes, les chemins et les auberges qui n'existaient pas autrefois, et qui permettent aujourd'hui aux étrangers et aux voyageurs de circuler d'un bout du monde à l'autre, sans avoir d'asile à demander à personne¹. » Les pèlerinages, en effet, avaient entretenu les voies romaines et frayé d'autres routes, sans qu'il en coûtât rien à l'Europe.

A *Logroño* notamment, dès le XI^e siècle, un saint de mémoire toujours bénie en Espagne, avait passé la plus grande partie de sa vie érémitique à dessécher les marais, à réparer et aplanir les routes, à les rendre plus commodes et moins périlleuses pour les pèlerins. C'est *san Domingo*

¹ M. Mornay-Christophe, dans son remarquable ouvrage : *Du problème de la misère et de sa solution chez les peuples anciens et modernes*; Paris, 1851, t. II, p. 210.

(*saint Dominique*) auquel ses contemporains et la postérité ont donné pour ce fait le surnom de *la Calzada* (de *la chaussée* ou *des routes*)¹. Ce saint bienfaiteur traça effectivement la route qui réunit Logroño à Compostelle, y bâtit les ponts qu'on y voit encore, à l'exception de celui, qu'un siècle plus tard, un autre saint, Jean l'Ermite, jeta sur l'Èbre. On s'explique cette multiplicité de ponts quand on sait combien les voyageurs étaient exposés au passage des rivières : vexations, spoliations et même la mort n'étaient point chose rare. Aussi ferons-nous remarquer qu'un capitulaire lombard de l'an 803² rappelle « au clergé ses devoirs relativement à la construction et à la bonne tenue des ponts, dont il était chargé selon une juste et antique coutume, *per justam et antiquam consuetudinem*³. »

Avec les pèlerins, que la douce hospitalité de Logroño a remis de leurs fatigues, nous disons notre reconnaissance à ces saints religieux, héros méconnus, et qui vont rendre le chemin de Compostelle plus sûr et plus aisé. Du reste, les noms de ces deux insignes bienfaiteurs de l'Espagne et de tout voyageur en ces contrées, vont bien des fois retentir aux oreilles et sortir des lèvres des pèlerins. Voici d'abord, en poursuivant directement la route tracée par S. Dominique, une nouvelle halte à

Villaroya, bientôt suivie de la ville qui constituait la cinquième étape ; étape qu'il fallait faire à dos de cheval ou de mulet jusqu'à Burgos. C'est

Najera⁴. Hospitalité assurée et facilitée, depuis le jour

¹ Les Bollandistes ont ainsi relaté ces faits : « Quoniam viis muniendis atque complanandis quæ Compostellam ibatur, diligenter operam dabat, *Calzadii* vernaculâ Hispanorum linguâ cognomentum invenit. » (ACTA SANCTORUM, die 25 julii, p. 33.)

² Cf. B. CAROLI MAGNI *Opera omnia*; édit. Migne, t. I, col. 254.

³ *Revue de l'Art chrétien*, t. VII, p. 90.

⁴ « Quinta (dieta) est a Najera usque ab urbem quæ dicitur Burgas, similiter equitibus. » (CODEX, p. 4.) Et dans ce parcours voici les principales loca-

où le saint ermite Jean (mentionné ci-avant) y construisit un pont tout spécialement pour « *los pelegrinos de Santiago de Galicia.* » Bien utile entreprise dans une région où, de nos jours encore, la seule route praticable dans la direction de la Galice par *Burgos*, est la *voie française*, appellation due à nos voyageurs nationaux, depuis le XII^e siècle. — Ce point ne tardera pas à être relié à Logroño par une voie ferrée actuellement en projet. — Pour le moment, nos pèlerins n'ont que des rampes abruptes, des montagnes escarpées, avec de pauvres villages jetés çà et là dans ce pays fameux par la bataille de Navarrete, qui, plus justement, devrait être appelée de *Najera*, puisque c'est sous les murs de cette ville que fut livré le combat décisif auquel prirent part les bandes françaises de Du Guesclin contre Don Pedro II (5 avril 1367). C'est là aussi où le souvenir de la miraculeuse intervention de S. Jacques dans les luttes du Catholicisme contre le Croissant est rappelé par la mémorable et bien glorieuse victoire de Clavijo (845). Là, entre Najera et Logroño, le Saint sous les vêtements d'un guerrier, monté sur un beau destrier d'une blancheur éclatante, un glaive étincelant dans une main et un étendard *croisé* dans l'autre, s'est mis à la tête des armées de Ramire I^{er} et a écrasé ou refoulé jusqu'à Cordoue les dix mille Sarrasins du farouche Abderame¹.

lités signalées par ce guide : « Inde sanctus Dominicus; inde Radicellas (*Redicella del Campo*); inde Belfuratus (*Belorado*); inde Francavilla; inde nemus Oquæ (*Montes de Oca*); inde Altaporca (*Alapuerca*); inde urbs Burgas (*Burgos*). » (CODEX, pp. 5-6.)

¹ L'Eglise semble avoir sanctionné le fait de la bataille de Clavijo et du S. Jacques Mata-Moros en acceptant les statues et peintures du Saint sous les traits du cavalier combattant. On en voit une belle statue sous le baldaquin du sanctuaire de Compostelle, de même qu'à S.-Jacques de Bilbao. On sait que Rubens en a fait une magnifique toile reproduite en sculpture par Corn. Galle. Nombre d'églises en France et dans diverses parties de la catholicité ont des tableaux représentant ce même sujet, tout comme les médailles distribuées à Santiago.

Ce jour-là le Saint fut surnommé *Matamoros* (tue-Maures), et la nation espagnole prit son cri de guerre : *Santiago!* « *Saint-Jacques!* » complété par la supplication : *Santiago! Cierra España!* « Saint Jacques! l'Espagne vole au combat! » Ce cri belliqueux était redit aux pèlerins qu'enflammaient la foi et le patriotisme de ce peuple; et reprenant leur pieuse course, ils se rendaient au monastère si renommé de *Santa Maria la Real*. C'était leur adieu en partant pour la localité voisine, située à 20 kilomètres, et qui porte le nom même du célèbre « faiseur » de ponts et de routes :

Santo Domingo de la Calzada. Dans cette ville à la position des plus pittoresques, fermée de hautes murailles flanquées de tours rondes et percées de sept portes, tout pèlerin a un souvenir spécial pour le grand promoteur des pèlerinages à Compostelle; mais là aussi il est reçu plus fraternellement que partout ailleurs. A l'approche de cette cité hospitalière et spécialement intéressante pour eux, nos Jacopites furent très certainement intrigués par le récit d'un miracle (?) qu'on se transmettait de bouche en bouche, que le Guide-manuel des *Sentjacquès* toulousains recommandait d'aller constater, et que les CHANSONS et récits de de pèlerins célébraient à l'envie. Voici donc ce qui était raconté de merveilleux :

En l'église de *Santo Domingo*, disait le Guide toulousain, « se montre un coq et une géline (poule) tous blancs, dedans une petite clôture, ou chacun pèlerin en prend une plume, en souvenance d'un grand miracle qui fust fait en ladite ville, d'un pèlerin qui fut pendu à tort, ainsi que l'on dit; et il y a une petite chapelle là où il fut prins, et au lieu là où estoit la fourche où il fut pandu [il y] a un Oratoire et on montre dedans une chapelle, le chapeau dudit pèlerin et le bois des fourches ¹. »

¹ D'après le *Chemin de Tolose*, déjà cité; cf. *Revue de Gascogne*, t. XXVIII, p. 349; et *Chemins de S.-Jacques en Gascogne*, p. 74.

En rapportant ce texte, M. l'abbé L. Couture ajoutait : « malheureusement le *miracle* n'est pas autrement raconté. » Mais voilà que le pèlerin picard, qui fit le voyage en 1726, donne tous les détails désirables sur cette légende. Citons-la à titre de curiosité :

« Cette ville (*Saint-Dominique de la Calsade*) est le véritable endroit où est arrivé ce beau miracle à l'endroit de ce pèlerin qui fut pendu sans être mort, par le faux jugement du juge. A un demi-quart de lieue de la ville, avant que d'y entrer, est là, comme une espèce de petite chapelle soutenue de quatre pilliers de pierre. C'est l'endroit où fut pendu l'innocent pèlerin dont nous rapporterons l'histoire..... Sur la gauche en entrant, se voit élevée en l'air, à vingt pieds de haut, une cage de fer peinte en bleu, où dedans sont renfermés un coq et une poule blanche, en mémoire de celui qui était rôti à la broche du juge, qui a jugé l'innocent pèlerin en disant au père et à sa mère : « Si votre fils n'est pas mort comme vous le dites, je veux que ce coq embroché, saute sur la table et chante. » Ce que le coq fit par permission divine. Et pour cet effet, l'on a gardé des poules de la race de ce coq et l'on en élève de temps à autre, pour faire connaître que ce miracle fut connu de là. Et l'on donne à chaque pèlerin deux ou trois plumes de la race de ces poules et coqs que le plus souvent les pèlerins ont à leurs chapeaux[†].

« Pour en rapporter l'histoire en raccourci, il suffit de dire qu'un jeune homme allant à Saint-Jacques avec son père et sa mère, arrivant dans cette ville, furent logés dans une auberge, dont la servante est devenue amoureuse du garçon. Lui ayant proposé la lûre, ce qu'il ne voulut accepter, et pour se venger de cela, le soir lui mit une tasse d'argent dans sa besace sans rien dire. Et le lendemain part sans savoir. La servante dit qu'il y avait une tasse perdue. On fait courir après ces gens et l'on trouve la tasse sur le garçon, qui n'en savait rien. La justice s'en est emparée, si bien qu'il fut condamné d'être pendu et l'exécution s'en est faite. Le père et la mère poursuivirent leur voyage, où, au bout de quinze jours, furent de retour dans cette ville; ont trouvé leur enfant qui n'était pas mort par permission divine. Ils vinrent chez le juge, lui prier de faire dépendre leur fils qui

[†] Voir ce que nous avons écrit, ci-avant, p. 160, note 1, sur les plumes que portaient les pèlerins.

n'était pas mort. A quoi le juge ne voulant pas ajouter foi leur dit : Si cela est tel que vous le dites, je veux que ce coq, qui tourne à ma broche, chante. Ce que Dieu a permis. Le coq s'ôta de la broche, sauta sur la table et chanta trois fois au grand étonnement du juge, ce qui fit connaître la vérité du fait. Et pour punition du juge, il y eut un jugement rendu contre lui et ses successeurs qu'ils porteraient au col une corde pour ressouvenir de ce jugement. Ce qui s'est pratiqué longtemps, et depuis la chose s'est adoucie : ils portent un ruban rouge et donnent à souper tous les jours à un pèlerin, en reconnaissance.

« La chemise de ce pèlerin se garde encore dans l'église et la potence au-dessus d'une fenêtre. Elle est de cette façon ¹. L'église est ornée de très beaux tableaux représentant le miracle et la vie et le jugement de ce pèlerin et le procès ². »

Nos Moissagais, aussi émerveillés que leurs devanciers par ce fait un peu trop *légende-dorée*, n'en durent pas moins redire le couplet :

Oh! que nous fûmes joyeux
 Quand nous fûmes à Saint-Dominique,
 En entendant le coq chanter,
 Et aussi la blanche géline;
 Nous sommes allés vers la Justice,
 Où resta trente-six jours l'enfant
 Que son père trouva en vie
 De Saint-Jacques en revenant (II, 11).

¹ Le dessin de Manier, d'un centimètre carré au plus, est trop informe pour être reproduit. (Note du baron de Bonnault d'Houët, p. 55 du *Pèlerinage d'un paysan picard*, d'où est extraite cette longue citation.)

² Cette légende se trouve aussi dans plusieurs récits de pèlerins, entre autres dans le *Voialge* du seigneur de Caumont en 1418, aussi bien que dans le *Libellus miraculorum S. Jacobi*, cité par l'abbé Pardiac, p. 126; et dans un petit livre de la fin du XV^e siècle à l'usage des pèlerins de Rouen, conservé à la Bibliothèque nationale, Hz. 1431. Pour plus de détails, voir *Monsieur St-Jacques*, par M. Nicolai, où, dans l'estampe de Letourmy, sont représentés la pendaison du jeune homme ressuscité, et le retour des parents qui provoquèrent le chant du coq chez le juge. Des renseignements fournis à cet auteur en 1897 par le recteur de cette paroisse, D. Acisclo Gil, confirment entre autres choses : que la chemise du pendu est toujours conservée et reste exposée à la vue des fidèles, ainsi qu'un morceau de la potence. Tous les ans, à la procession du 11 mai, veille de la fête du saint, on porte une

Si, moins favorisés, ils ne faisaient que voir les deux gallinacées, sans entendre leur chant, ils se contentaient de redire avec une autre Chanson :

Quand nous fûmes à Saint-Dominique,
 Nous vîmes le coq et la géline,
 La justice de l'enfant,
 Où les pèlerins qui passent
 En ont le cœur dolent (vi, 9).

Le CANTIQUE SPIRITUEL ne dédaigne de mentionner le fait, de faire entendre le coq, et laisse soupçonner qu'il y avait certaine manière de le faire chanter « par adresse, » comme du reste nous croyons l'avoir lu quelque autre part. Ainsi :

Quand nous fûmes à Saint-Dominique,
 Hélas! mon Dieu,
 Nous entrâmes dedans l'église
 Pour prier Dieu :
 Le miracle du pèlerin,
 Par notre adresse ;
 Avons ouï le coq chanter,
 Dont nous fûmes bien aise (r, 9).

Témoin ou non de ce prodige, on ne quittait pas cette ville sans y vénérer les reliques du Saint dont elle porte le nom, ce que le CODEx recommandait¹, alors qu'il ne dit mot du *Coq* et de la *Géline*, accrédités probablement bien longtemps après le XII^e siècle. Et lorsqu'il quittait ce sanctuaire, le pèlerin avait devant lui des chemins plus pénibles, des montées plus abruptes jusqu'à la capitale de la Vieille-Castille, *Burgos*.

petite potence avec un pèlerin en pâte, pendu. La cage de style gothique fleuri renferme constamment un coq et une poule de couleur blanche, en vie. Ces deux bipèdes font partie des armes de la ville et du sceau municipal, car les habitants attribuent cette résurrection non à S. Jacques, mais à leur saint patron. Sur ce dernier point, voir les preuves pour ou contre dans le livre de M. Nicolai, pp 159-161, note H.

¹ « Deinde visitandum est in Hispania beati Dominici, Confessoris, Corpus, qui Calciatam quæ est inter Nageram urbem et Radicellas, fecit; ubi ipse requiescit. » (CODEx, p. 44.)

Ce ne sont que de pauvres villages disséminés à travers les 70 kilomètres qui l'en séparent. A peine peut-il s'arrêter à

Grañon, petit bourg dans l'étroite plaine qui précède les montagnes, progressivement échelonnées jusqu'aux contreforts de la chaîne de l'Oca. Il trouve ensuite

Redecilla del Campo, bientôt suivi de

Belorado, d'où après un territoire fort accidenté il passe à *Tosantos* et *Villambista*, pour s'arrêter à

Espinosa del Campo; appellation qui lui rappelle (s'il avait pu l'oublier), les « épines » du voyage. Franchissant ou longeant de petits sentiers, on arrive à

Villafranca de Montes de Oca; au milieu des montagnes qu'il faut redescendre pour entrer dans la vallée conduisant à

Atapuerca. C'est le dernier village avant la halte de Burgos; et on a retrouvé, à **Gamonal**, le *camino frances* vers Saint-Jacques. — Nous arrivons ainsi à la sixième étape consignée au CODEX : elle comprend le parcours de Burgos à Fromista¹.

Burgos. Aussi bien que de nos jours, les pèlerins trouvent ici une cité importante, avec tout ce qui pouvait ranimer la piété et parer à leurs besoins. Nous ne parlerons pas des merveilles de l'éblouissante cathédrale et des somptueux couvents; ce sont des trésors incomparables en reliques, vases sacrés, sculptures, peintures, archives, etc. Aussi, tant les CHANSONS que les *Relations* de voyages n'ont garde de passer Burgos sous silence, et signalent presque d'une manière identique un fait réputé miraculeux, et dont quelques voyageurs modernes donnent des explications fort admissibles.

¹ Le CODEX porte : « Sexta (dieta) est a Burgis usque ad Frumestam (p. 4); inde urbs Burgas; inde Alterdalia (*Tardajos*); inde Furnellos (*Hornillos del Camino*); inde Castrasorecia (*Castrojeriz*); inde pons Fiteriæ; inde Frumesta » (p. 6).

Laissons parler les uns et les autres. D'abord voici les couplets du *Cantique spirituel* et de la *Chanson dite des Parisiens* :

<p>Quand nous fûmes à Burgue, en Espagne, Hélas! mon Dieu, Nous entrâmes dedans l'église Pour prier Dieu, Les Augustins nous ont montré Un grand miracle, De voir le Crucifix suer, Rien de plus véritable (I, 10).</p>	<p>Quand à Burges fûmes arrivés, De grande dévotion portés, Avons été à l'église, Priant notre Sauveur très digne, Le suppliant qu'il nous conduise Et par voie qu'il nous préserve : Nous avons vu un grand miracle, Le crucifix suer (II, 12).</p>
--	---

Entre les récits relatifs à ce Christ miraculeux, nous choisissons une *Relation* contemporaine de plusieurs de nos pèlerins Moissagais, et la compléterons par les détails et appréciations de voyageurs plus rapprochés de notre temps. Ce Crucifix qu'on voit de nos jours dans une des chapelles de la cathédrale était, au XVII^e siècle et dès l'origine, conservé dans le couvent des religieux Augustins, situé près la porte *Santa-Maria*.

« Le Saint Crucifix est élevé sur l'Autel, à peu près de grandeur naturelle; il est couvert de trois rideaux l'un sur l'autre, tous brodez de perles et de pierreries: quand on les ouvre, ce qu'on ne fait qu'après de très grandes cérémonies, et pour des personnes distinguées, l'on sonne plusieurs cloches: tout le monde est prosterné à genoux; et il faut demeurer d'accord que ce lieu et cette vue imposent un très grand respect ¹. »

« Les religieux qui possèdent ce précieux trésor, écrivait le pèlerin Manier en 1726, disent qu'il est en chair et en os. On le voit suer. Les bras paraissent meurtris de coups et de plaies cicatrisées et tout ensanglantées. Il a le corps tout déchiqueté. Il semble que le sang coule à vos yeux. Les Espagnols disent que l'on lui fait la barbe tous

¹ *Relation du voyage d'Espagne*, par M^{me} d'Aulnoy, Paris 1699, t. I, p. 214; cité par M. de Bonnault d'Houët, dans ses notes sur le *Pèlerinage d'un paysan picard*, p. 57. M. le comte de Laborde rapportant ce fait n'a fait que rajeunir le style de ce passage, de M^{me} d'Aulnoy; cf. *Itinéraire descriptif de l'Espagne*, t. I, pp. 337-338.

les huit jours, comme à celui d'Orense en Galice, que l'on lui coupe les ongles des pieds et des mains ¹. Ce Christ n'a jamais été fait de main d'homme ². Il s'est apparu sur mer d'où l'on l'a pêché en grande dévotion, et se garde là depuis en grande vénération depuis ce temps-là. et il s'y fait des miracles tous les jours ³.

« C'est une sculpture en bois, œuvre de quelque artiste espagnol de l'école naturaliste de la fin du XVI^e siècle. Les pieds et les mains sont réellement recouverts de peau humaine. On dirait des gants. Les ongles adhèrent encore à la peau, ceux des mains mieux conservés que ceux des pieds. La tête et les bras sont reliés au tronc par une peau, ce qui fait qu'en les relevant, ils retombent naturellement ⁴. »

La dévotion à ce Christ devint si grande qu'il fallut, pour condescendre à la piété des pèlerins, le montrer plus souvent qu'on le faisait dans les premiers temps. On institua donc l'usage de l'exposer à la vénération, chaque vendredi, à sept heures du matin. Nos Moissagais purent ainsi choisir ce jour de préférence pour passer à Burgos ou y séjourner ; puis il leur était permis de vénérer une relique du Saint en l'honneur duquel ils avaient entrepris leur voyage. Cela fait, restait à chercher une place dans un des nombreux asiles réservés aux roumieux.

Le plus important était l'*hôpital del Rey*, qu'Alphonse VIII avait fait bâtir (1126-1157) pour leur usage. Nos nationaux y étaient d'autant mieux accueillis que le roi de Castille et d'Aragon avait donné sa fille en mariage à notre roi Louis VII. Logement, nourriture, remèdes, douceurs de toute

¹ Cette même légende est rapportée aussi pour le Christ qu'on vénère et que nous avons vu chez les religieuses Clarisses, à Palencia.

² D'après la tradition du pays, ce Crucifix est un ouvrage de Nicodème.

³ *Pèlerinage d'un paysan picard*, pp. 58-59. Il est à remarquer que le *Codex de Compostelle*, qui signale les grandes reliques que les pèlerins doivent vénérer sur leur chemin, ne parle pas de ce Christ miraculeux. Dans l'*España sagrada*, D. Florez se contente de rapporter cette légende sans la discuter.

⁴ Cité par M. le baron de Bonnault, p. 59, d'après le baron Davillier, *Voyage en Espagne*, p. 694.

nature étaient gratuitement fournis, comme au temps où saint Adelelme, pieux rival de San Domingo de la Calzada, prodiguait ses secours et consacrait sa vie au bien des pèlerins. Pour faciliter leur voyage, le royal fondateur avait même institué dans cet hospice des interprètes en faveur des pèlerins de chaque nation; et durant plusieurs siècles ces employés y furent entretenus et payés aux frais soit du royaume, soit des municipalités. Auprès de ces obligeants serviteurs, le pèlerin prenait ses renseignements pour la continuation de sa route; et tout reconnaissant, en sortant de Burgos il se dirige vers la prochaine étape qui doit-être, selon le CODEX, à la ville appelée *Fromista*.

— Ici il faut nous écarter de la voie indiquée et suivie par le Jacopite moderne, M. l'abbé Pardiac. Après avoir parcouru assez fidèlement avec nous la route tracée au CODEX, il croit devoir faire prendre la direction vers Léon par *Palencia*¹. C'est conduire le pèlerin dans un pays encore plus inaccessible et le détourner de la ligne droite; sans doute, il veut satisfaire leur dévotion à divers sanctuaires, comme par exemple aux reliques de *saint Antonin* à Palencia, ou bien leur montrer quelques curiosités en touriste. Mais voyageant en pèlerins de Saint-Jacques, nous allons plus directement à Compostelle par la voie qui de Burgos va vers

Castrojeriz, à cinq lieues environ de la capitale de la Vieille-Castille. Sur ce parcours on peut faire halte aux hameaux de *San Mames*, *Tardajos*, *Hornillos del Camino*, et *Hontanas*. Les dénominations même de ces deux dernières localités indiquent assez que le voyageur pourra remplir sa gourde « aux fontaines, » et, au besoin, se réchauffer « aux fours » disséminés sur ces chemins. A *Hontanas* il trouve aussi l'hôpital des religieux de S.-Antoine-du-T, heureux de

¹ Cette route obligeait à passer par *Toro*, *Celada del Camino*, *Torquemada*, *Medina del Rio Seco*, *Villafrechos*, *Villalpando*, *Castro-Gonzalo*, *Benavente*, *Villamañan* et Léon.

l'héberger et fournir à son voyage. Enfin à *Castrojeriz* (que le pèlerin picard de 1726, appelle *Quatre-Souris*), ancienne cité réduite à l'état de simple bourg, plusieurs communautés religieuses assistent les Jacopites qui, bientôt après, franchissent le *rio Pisuerga* au pont de Fitère; et arrivés à *Bondilla del Camino* se rendent à

Fromista; septième des grandes étapes du CODEx compostellan¹. A trois petites lieues de distance, dont le parcours est coupé par les villages de *Revengea* et *Villarmentero*, se trouve la ville, jadis importante, de

Carrion de los Condes, sur la rivière qui prend son nom. Pays délicieux et fertile, auquel les anciens comtes (*los Condes*) firent jouer un grand rôle dans l'histoire espagnole, et qui au passage de nos pèlerins, n'offrait que l'aspect d'un bourg. Plusieurs monastères, entr'autres celui de *San-Zoïl*, qui fut une des étapes dans les diverses translations du corps de S. Jacques, attiraient cependant les voyageurs pour les secourir. A une petite distance, l'hôpital de *Benevivere*, tenu par les chanoines réguliers de S.-Augustin et où l'on donne pour passade du pain. Environ 5 lieues plus loin, et après avoir traversé deux villages *Cueza* et *Moratinos*, se trouve *S. Nicolas del camino frances*, qui donne immédiatement accès à

Sahagun, où ville de S. Facond; huitième étape, d'après le CODEx². Nous avons eu occasion de parler déjà de la célèbre abbaye bénédictine de ce lieu, dans laquelle fut sacré notre évêque quercynois saint Géraud (ci-avant, p. 105). Nos

¹ « Septima a Frumesta usque ad sanctum Facundum est (*Sahagun*), p. 4. » Dans l'intervalle des deux points extrêmes on trouvera la localité suivante : « Inde Carrionus, quæ est villa habilis et optima, pane et vino, carne et omni fertilitate felix » (p. 6).

² « Octava est a sancto Facundo usque ad urbem Legionem (*Léon*), p. 4. » Ce pays est « omnibus facultatibus affluens, ubi est pratum » sur lequel eut lieu le prodige des lances fleuries, dont nous parlons ci-après; « inde est Manxilla » (p. 6).

Moissagais avaient là un motif tout spécial de visiter ce monastère royal et de s'édifier aux récits que la tradition consacrait, soit sur leur compatriote, soit sur le prélat agenais qui avaient relevé et illustré ce sanctuaire¹. Comme le voulait encore le pieux usage établi par les pèlerins et recommandé par leur Guide compostellan, ils avaient à visiter les corps des saints martyrs Facond et Primitif, auxquels Charlemagne avait fait élever la basilique qui leur sert de tombeau. Proche de la ville sont aussi les près ombreux où les lances des combattants fixées en terre se couvrirent, dit-on, de feuillage². C'est de ces parages qu'on prenait la direction vers la neuvième étape, distante de 8 lieues, et qui était précédée des haltes de *Bercianos*, *Burgo Ranero*, *Mansilla de las Mulas* et *Marne*. Aussitôt après venait la capitale du royaume de ce nom :

Léon. L'arrivée à cette nouvelle étape³ est caractérisée d'un trait tout particulier par les diverses CHANSONS des pèlerins. Voici une strophe du *Cantique Spirituel*, et la correspondante de la *Chanson dite des Parisiens* :

Quand nous fûmes dedans la ville	Quand nous fûmes dedans Léon
Nommée Léon,	De la vieille Castille,
Nous chantâmes tous ensemble	Nous chantâmes cette chanson
Cette chanson;	Au beau milieu de la ville,
Les dames sortoient des maisons	Les hommes, femmes et filles
En abondance	De toutes parts nous suivoient,
Pour voir chanter les pèlerins,	Pour entendre la mélodie
Les enfants de France (1, 11).	De ces bons pèlerins françois (11, 13).

¹ Voir quelques détails sur cette abbaye dans les diverses *Histoires* d'Espagne signalées au cours de ce travail; it. *Hist. religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, par M. l'abbé Barrère, t. I, p. 289 et suiv.

² « Item visitanda sunt Corpora beatorum martyrum Facundi scilicet et Primitivi, quorum basilicam Carolus fecit, juxta quorum Villam sunt prata nemorosa, in quibus infixæ hastæ lancearum pugnatorum fronduisse referuntur. Quorum solemnitas quinto kalendas decembris colitur. » (CODEX, p. 44.)

³ « Nona est a Legionibus usque ad Raphanellum (*Rabanal*). » Et comme détail de cette étape le CODEX poursuit : « Legio, urbs regalis et curialis, cunctisque felicitatibus plena. Inde est Orbega; inde urbs Osturga (*Astorga*); inde Raphanellus qui Captivus cognominatus est (pp. 4, 6). »

Cette ville, une des premières que les chrétiens avaient reprise sur les Maures, témoignait d'autant plus de sympathie aux Jacopites qu'elle se donnait comme leur protectrice et leur sauvegarde. Derrière ses forts remparts et ses châteaux crénelés elle avait bâti deux hôpitaux confiés à l'Ordre de Saint-Jacques, sous le vocable, l'un de Saint-Isidore et l'autre de Saint-Marc. Les pèlerins recevaient hospitalité dans celui-ci à leur retour de Santiago, et dans le premier à leur venue de France. Tous s'accordent à dire dans leurs récits que ces demeures hospitalières étaient d'une somptuosité vraiment royale, la charité abondante et en rapport avec les riches dotations des seigneurs et des grands chrétiens de cette cité. Léon avait eu la gloire d'être, pendant trois siècles, la capitale du premier royaume catholique d'Espagne et la résidence des rois depuis l'invasion des Arabes. Aussi tenait-elle à honneur de se montrer grande en générosité, comme elle l'avait prouvé dans les magnifiques monuments qu'on y admire de nos jours encore. Le premier, dont elle reste toujours jalousement fière, est sa cathédrale. Nos pèlerins ne durent pas manquer d'entendre et de répéter aussi le proverbe qui lui donne la palme sur les plus belles cathédrales d'Espagne :

Sevilla en grandeza
Toledo en riqueza,
Compostela en fortaleza,
Leon en sotileza.

La sveltesse surprenante de sa structure, son élévation, sa hardiesse, son élégance l'emportent, au dire des vrais connaisseurs, sur la grandeur, la richesse, et l'imposante majesté attribués aux basiliques rivales. Ses voûtes hardies abritent les tombeaux de trente-sept rois et d'un empereur, ainsi que les châsses de plusieurs saints, parmi lesquelles on distingue celles de saint Isidore et de saint Vincent. Les pèlerins étaient tout spécialement exhortés par le CODEX à vénérer le

corps de *san Isidoro*, l'illustre législateur du clergé espagnol, qui depuis le IX^e siècle repose dans cette église¹. Là aussi ils devaient prendre part à l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, exposé nuit et jour depuis le VII^e siècle dans le chœur des chanoines, en mémoire du célèbre Concile qui y fut tenu contre les Ariens. Et lorsqu'ils avaient rempli ainsi leurs devoirs de vrais pèlerins, ils allaient recevoir la passade à l'hôpital *San-Marcos*; et, de là, on prenait soit le chemin direct de Santiago, soit celui de Saint-Sauveur d'Oviedo.

Les diverses CHANSONS mentionnent ces deux directions :

Quand nous fûmes hors de la ville,
Près de Saint-Marc,
Nous nous assimes tous ensemble
Près d'une Croix.
Il y a un chemin à droite
Et l'autre à gauche;
L'un mène à Saint-Salvateur (*Oviédo*).
L'autre à Monsieur Saint-Jacques (1, 12)

A la 6^e Chanson :

Quand nous partimes de Léon,
Avec moi et mes compagnons,
Trouvâmes deux chemins;
L'un à Saint-Salvateur mène,
L'autre à Saint-Jacques le grand (10).

Assis, ils délibèrent sur le chemin à prendre. Les plus intrépides et les plus dévôts optent pour celui d'Oviedo; car ils ne veulent pas encourir le reproche que la NOUVELLE GUIDE² (contemporaine de nos pèlerins) adressait à ceux qui se détournaient de cette voie : « *Voyage singulier duquel l'ont dict :*

Qui a esté à Sainct-Jacques et n'a esté à Sainct-Salvateur,
A visité le serviteur et a delaissé le Seigneur. »

Saint-Sauveur d'Oviedo attirait ainsi par son incomparable trésor de reliques. Aucune autre ville au monde n'en possède d'aussi précieuses et en si grande quantité. Alors, comme de

¹ « Apud urbem Legionem visitandum est corpus venerandum beati Isidori Episcopi et Confessoris, sive Doctoris, qui regulam piissimam Clericis Ecclesiasticis instituit et gentem Hispanicam suis doctrinis imbuit, totamque sanctam Ecclesiam codicibus suis florigeris decoravit » (p. 44).

² *Nouvelle guide des chemins*; Paris, par Nicolas Bonfous, rue Neuve-Nostre-Dame, à l'enseigne Saint-Nicolas, 1583.

nos jours encore, on les vénérât dans la *Camara santa*, la principale chapelle du triforium, au transept. Puis chaque visiteur après les avoir révérees à genoux, au milieu de nombreuses cérémonies, en emportait le catalogue¹. Les CHANSONS ne se font pas faute de signaler tout cela :

Quand nous fûmes à Saint-Salvateur
Avons vu les saintes Reliques,
Qui sont si précieuses et dignes,
On les montre à tous les passans!
Nous en portons les écrits
Pour contenter les mécréoyans. (II, 14).

Avec le CANTIQUE SPIRITUEL :
A Saint-Salvateur sommes allés ;
Par notre adresse,
Les reliques nous ont montré,
Dont nous portons la lettre (I, 13).

Mais plus que de la dévotion, il fallait du courage, de l'intrépidité pour entreprendre cette route qui écartait considérablement de S.-Jacques de Compostelle (voir la carte) et n'était pas sans difficulté ni dangers. Non seulement près de 20 grandes lieues séparaient Oviedo de Léon, mais les chemins étaient sur divers points fort rudes et presque impraticables. Soit les frimas qui règnent perpétuellement sur certaines cimes des Asturies, soit le peu de sécurité à travers les gorges boisées des cordilières, soit les pénibles traversées de rivières et de fleuves qui, à peu de distance, se précipitent dans l'Atlantique, c'était assez pour rendre ce parcours peu engageant. Aussi, avis en était-il donné par les chansonniers. Tous insistent particulièrement sur une certaine montagne peu agréable à franchir :

Quand nous fûmes au Mont-Etuves,
Avions grand froid,
Bessentîmes si grande froidure,
Que j'en tremblois (I, 13).

Cette partie d'un couplet de la *Grande Chanson* ou

¹ Ce catalogue des reliques d'Oviedo est imprimé dans le *Pèlerinage d'un paysan picard*, pp. 102-108. Tous ceux qui visitent ce sanctuaire en rapportent un exemplaire sur grande feuille in-folio, comme nous en avons rapporté un nous-même. Là aussi, remarque Manier, l'évêque donne 2 cuartos à chaque pèlerin.

Cantique spirituel est plus développée dans celle des *Parisiens* :

Jamais nous n'eûmes si grand froid
Que quand nous fûmes au Mont-Etuves,
Étions transis jusques au cœur :
Ne voyant Soleil ni Lune,
Le vent, la pluie nous importune.
Mon Dieu, le vrai Médiateur,
Nous a délivrés de la pluie
Jusques dans Saint-Salvateur (II, 14).

La 6^e CHANSON donne encore des détails plus navrants :

Quand nous fûmes au Mont Etuve,
Qui est si froid et si rude,
Et fait plusieurs cœurs dolents,
Ont fait plusieurs femmes veuves,
Orphelins, petits enfants (VI, 11).

Il y avait en outre un certain pont, au lieu dit de *Pajares*, qui ne paraissait pas rassurant :

Quand nous fûmes au Pont qui tremble, Bien étonnés, De nous voir entre deux montagnes Si oppressés, D'ouïr les ondes de la mer En grande tourmente; Compagnons nous faut cheminer Sans faire demeure (I, 14).	Là, nous fûmes étonnés, Quand nous fûmes au Pont qui tremble, Tous mes compagnons et moi, De nous voir entre deux Montagnes, De voir la mer en grande tourmente, Pour faire longue demeure; Compagnons, nous faut cheminer, C'est pour à Saint-Jacques aller (II, 16).
--	---

Mais une relation typique et peu faite pour donner du cœur à nos Moissagais étaient ces strophes de la 6^e CHANSON :

Quand nous fûmes au Pont qui tremble, Nous étions bien vingt ou trente, Tant François comme Allemans; Nous nous disions l'un à l'autre : Compagnon, marche devant ¹ .	Marche devant, je t'en prie, Compagnon, ne t'hébahis mie, Si j'ai mené mon semblant, En passant les Monts Etuves Et les bois qui sont dedans (VI, 12, 13).
--	--

¹ En de meilleures rimes, le chansonnier des *Rosignols* exprime les mêmes sentiments pour d'autres que pour des Français :

Quand nous vinmes au pont qui tremble,
Nous étions bien trente ensemble,
Tant de Walons qu'Allemans,
Et nous disions : « S'il vous semble,
Compagnons, marchez devant » (12).

A trente on avait du courage, paraît-il!

Ainsi le pont tremblant et la montagne étouffante ne quittaient pas de sitôt l'esprit de nos voyageurs¹. Et comme on pouvait bien se dispenser de suivre pareil chemin et affronter de telles fatigues, de pareilles craintes, nous allons continuer avec nos compatriotes à travers la voie qui va directement de Léon à Compostelle, selon le tracé du CODEx et des Guides ordinaires. (Voir la carte.)

Avant de quitter Léon, chaque pèlerin recevait de l'évêque de cette ville une livre et demie de pain, comme le reçut encore le pèlerin Manier; et, étant passé par l'hôpital *San Marcos*, il se dirigeait vers

Astorga. A travers les 7 lieues qui séparent Léon de cette ville sont disséminés plusieurs bourgs et hameaux, dont les principaux offrent des haltes agréables au voyageur. Tels sont: *Trabajo, San-Mario, Villa Dongos, Robledo, S. Martin del Camino*, ou auprès du pont jeté sur l'Orbigo un hôpital de Maltais; puis: *la Calzada, San Justo de Veja* et *Astorga*. Malgré sa déchéance, cette cité laissait comprendre encore aux passants des XVI^e et XVII^e siècles qu'elle occupait jadis un rang important, et avait joué de beaux rôles dans l'histoire politique et religieuse du Léon et des Asturies. Elle pouvait encore abriter quelques pèlerins dans les salles de son hôpital et sous le beau cloître de sa monumentale cathédrale. Chaque roumieu recevait, comme passade, un verre de vin blanc et une livre de pain. De là, quiconque voulait aller à Compostelle prenait le *camino antiguo*, mieux

¹ Dans sa relation de 1726, le pèlerin picard, Manier, parle en ces termes de cette excursion qu'il fit à son retour de Compostelle. Allant à *Oviedo* par *Talatte, S. Marc, Lavaconelle*, il se dirige « vers la cote à *Rivadieu*, c'est là où est le pont qui tremble, un des endroits les plus périlleux et à craindre de toute l'Espagne. Pour arriver à l'autre bord qui est *Figueras*, il faut demi-lieue, il y a un demi-quart de lieue de trajet (p. 99). Les eaux y font rage, on passe sur une barque où à tout moment on croit périr. A cause de cela on a donné à ce passage le nom de *pont qui tremble* (p. 100). »

appelé « *voie française*, » et aboutissant au pied du port de *Fuencebadon*, qui fait face au centre de la dixième étape :

Rabanal¹. Au sommet du port qui conduit à cette localité, le voyageur a rencontré la *Crux de hierro* (croix de fer) élevée au haut d'un poteau, et qui servait à jalonner la route des Jacopites. Descendant de suite par des pentes beaucoup plus rapides vers *el Acabo*, après avoir passé *Manjarin*, il s'arrête à *Molina seca*, et de là à une halte plus importante :

Ponferrada. Forte position au confluent des deux rivières Sil et Boeza. Le pèlerin de 1726 la décrit ainsi : « petite ville dans des montagnes affreuses, où elle est renfermée comme dans un précipice². » C'est l'entrée d'un canton montagneux qui mène à *Campo-Narraia*; et à travers une route caillouteuse on arrive à

Cacabellos; bourg considérable, d'où l'on franchit une côte, au sommet de laquelle le petit village de *Pieros*, peu distant de

Villafranca del Vierzo. Si les touristes sont attirés ici par la collégiale bâtie sur le modèle de la basilique romaine de Saint-Jean-de-Latran, les pèlerins se donnent rendez-vous à l'hôpital qui leur est destiné. C'est là le centre de la onzième étape que le CODEX appelle *Villafranca in bucca Valliscarceris*³, à cause de sa situation sur l'embouchure de l'Ona qui arrose cette vallée derrière les monts Irago et Febrero, où

¹ « Decima (dieta) est a Raphanello usque ad Villamfrancam, scilicet in bucca Valliscarceris (*Valcarcel*), transitis portibus montis Iraci (*Irago*). — Entre ces deux points d'étape, le même CODEX indique comme suit : « Inde portus montis Iraci; inde Sicca Molina; inde Ponsferratus; inde Carcavellus (*Cacabellos*); inde Villafranca de bucca Valliscarceris » (pp. 4, 6).

² *Pèlerinage d'un paysan picard*, p. 68.

³ Undecima est a Villafranca usque ad Triacastellam, transitus portibus montis Februarii (*Cebrero* ou *Febrero*). — A travers ce parcours on rencontre « Castrum Sarracenicum (*Villa Sarracin*); inde Villaus (*Villa de Urz*); inde portus montis Februarii; inde hospitale in cacumine ejusdem montis; inde Linar de Rege » (pp. 4, 6).

elle semble enfermée comme dans une prison. C'est le passage en Galice : autre source d'ennuis et même de dangers pour les étrangers. Le pays des *Gallegos* commence, et avec lui un langage barbare, un mauvais jargon de bas-espagnol et de portugais qui rend les relations embarrassantes¹. Entre Asturies et Galice régnait même une rivalité fort nuisible aux voyageurs. Longtemps aussi les hostilités furent telles que, dans ces parages, on se traitait en ennemis, et *los Gallegos* ne se considéraient pas comme *de España*. C'étaient tellement deux peuples distincts, que dans maintes relations (et nous en avons trouvé des exemples dès les premières pages de ce travail), on disait : *Hispania et Gallæcia* « l'Espagne et la Galice. » Au passage de nos pèlerins ces pays étaient encore peu sûrs, puisque selon la GRANDE CHANSON :

Quand nous fûmes dans la Galice,
 A Rivedieu,
 On voulait nous mettre aux galères,
 Jeunes et vieux ;
 Mais nous nous sommes défendus
 De notre langue.
 Avons dit qu'étions Espagnols,
 Et nous sommes de France (I, 15).

Dans ce lieu presque désert, le pèlerin ne rencontre que deux petits hameaux, *Villa Sarracin* et *Villa de Urz*. La charité a pourvu à cette pénurie de maisons en élevant, au sommet du dernier mont, l'hôpital de *Linares* ou *Linar del Rey*, que le Picard Manier appelle, « hôpital de la Comtesse. » Refait à cette hospitalité, le Jacopite se hâte d'atteindre la douzième étape, qui est *Triacastella*.

¹ « La langue gallicienne actuelle est mêlée d'ancien castillan du temps d'Alphonse le Sage et de portugais, avec plusieurs expressions qu'elle a retenues de l'ancienne langue romaine. Les Galliciens furent les premiers poètes de l'Espagne. Avant l'arrivée des Romains ils composaient et chantaient des vers, dont il reste quelques traditions dans leur ancienne langue : ils firent cependant peu de progrès dans cet art. » (Cf. *Itinéraire descriptif*, par M. de Laborde, IV, 497.)

Triacastella¹. Les pèlerins sont ici en pleine Galice, et non loin de Lugo. Quelques-uns se sentent bien attirés vers cette cité importante; mais ce chemin détourné n'offre pas d'intérêt particulier au grand nombre. Ceux-ci suivent la voie directe qui est toute tracée et jalonnée par les villages de *San-Gil*, *Soria*, *Santa-Maria*; et, franchissant le Miño, ils passent à *Puerto-Marin*, séparé de la treizième et dernière étape par *Bagade* et *Ligonde*. Mais, selon la tradition que se sont transmise les Jacopites, aucun ne sort de *Triacastella* sans emporter une pierre destinée à ferrer les chemins des roumieux. Ils ont à parcourir plus de 10 lieues avec ce fardeau, qui paraît léger, car il est pour « l'œuvre de Saint-Jacques; » puis, du reste, ils vont bientôt toucher au terme. Les voici prenant du repos à la dernière étape :

Palaz del Rey². Comme aux abords des grands centres, et surtout d'une ville fréquentée comme Compostelle, le parcours est tout peuplé de bourgs, hameaux et villages, presque sans solution de continuité. Mais vu l'empressement qu'ont les pèlerins de saluer le célèbre Sanctuaire, ils ne s'attardent guère dans cette dernière partie de leur route. Car, dit le chansonnier des *Rossignols* :

Quand nous vinsme à une mille,
Près de la fameuse ville
Monsieur Saint Jacques le Grand,
Je me sentoï plus habile
A cheminer que devant (13).

¹ « Duodecima est a Triacastella usque ad Palatium (*Palaz del Rey*). — Triacastella, in pede scilicet ejusdem montis in Gallæcia, ubi peregrini accipiunt petram et secum deferunt usque ad Castaniollam (*Castañola*) ad faciendam calcem ad opus basilicæ Apostolicæ; inde est villa sancti Michaëlis; inde Barbadellus; inde pons Mineæ (*Puerto Marin* sur le fleuve Miño); inde Sala Reginae; inde Palatium Regis. » (CODEx, p. 4, 6, 7.)

² « Terdecima vero a Palatio usque ad sanctam Jacobum; et ipsa est modica » (p. 4). — « Inde campus Levurarius (*Leboreiro*); inde sanctus Jacobus de Boento (*Boente*); inde Castaniolla (*Castañola* ou *Castaneda*); inde Villanova; inde Ferreras; inde COMPOSTELLA » (p. 7).

Rapidement passent devant leurs yeux les localités que le CODEX désigne comme principaux points d'arrêts. Allant d'une traite à *Medelid*, ils se hâtent de déposer leur pierre à *Castañeda* : franchissant le pont *Paradiso*, ils se refont à *Arzua* d'où ils saluent de cœur les monts qui annoncent SANTIAGO ! Leurs yeux vont bientôt découvrir la sainte colline où repose le corps de leur saint patron. Après avoir franchi *las dos Casas*, voilà que se dessinent dans le lointain le mont *Pedroso*, le mont *del Viso*, la colline *Santa-Maria* qui enserrent la ville et le territoire du Bienheureux Apôtre. Derrière eux ils laissent, impatients, *La Vacola* et *Fabnega* ; et les voilà gravissant

El Monte San-Marcos, aussi appelé la *Montagne de la joie* (*monte del gozo*), parce que de sa cime on aperçoit enfin les tours de la basilique de Santiago. A l'envi, toutes les CHANSONS célèbrent cette montagne :

Hélas ! que nous fûmes joyeux
 Quand nous fûmes à Montjoye,
 Tous mes compagnons et moi,
 De voir ce lieu tant désiré :
 C'était de voir la Sainte Eglise,
 Où rendîmes grâce à Dieu,
 A la Sainte-Vierge et à Saint-Jacques,
 D'être arrivé en ce lieu (II, 17).

Tous sont à « la joie. » Le *Cantique spirituel* se plait à faire éprouver comme un avant-goût des émotions de Compostelle, rien qu'en contemplant de ces hauteurs « la belle église » :

Quand nous fûmes à Montjoie,
 Fûmes joyeux,
 De voir une si belle église
 En ce saint lieu,
 Du glorieux ami de Dieu,
 Monsieur Saint-Jacques,
 Qui nous a tous préservés
 Durant ce saint voyage (I, 16).

N'y tenant plus, un des chantres nous dit :

Quand nous fûmes à Montjoie
 Mon cœur tressaillit de joie
 De voir Saint-Jacques le grand.
 Du vin de ma callebasse
 Alors j'en ai pris d'autant (vi, 14).

Mais voici que, selon l'usage traditionnel, bien fait pour stimuler et animer les ardeurs, celui de la caravane qui aperçoit le premier quelque'une de ces flèches qui atteignent jusqu'à 80 mètres d'élévation, est proclamé « *Roi des pèlerins.* » Que ne faisait-on pas pour gagner cette royauté ! Chacun lutte de courage, d'empressement, de rapidité. On était si jaloux de posséder ce titre, si fier de pouvoir s'entendre donner cette appellation par les compagnons de voyage, et plus tard de s'en prévaloir au milieu des siens et auprès de ses compatriotes ! Souvent après ces pèlerinages le nom de *Roi* se substituait dans les familles au nom patronymique. Telle est, remarquons-le en passant, une des origines de *Rey*, *Roy*, *Leroy*, *Leroi*, que tant de familles en France ont adoptés et portent de nos jours. Beaucoup de ceux qui ne furent pas assez heureux pour emporter cette dénomination, prirent celle de *Pèregrin* et *Pèlegrin*, faisant ainsi passer à leurs descendants le souvenir de leur pèlerinage.

On s'empressait donc pour être *Roi* de la caravane ; et celui qui allait être acclamé manifestait déjà son triomphe, comme le relatent divers récits de voyageurs, en jetant en l'air soit son chapeau soit le bourdon, ou le premier objet qu'il pouvait saisir aussitôt que son œil avait découvert une des fameuses tours du Sanctuaire. Alors le *Roi* et les simples sujets de la caravane, se jetent les uns aux autres, comme mot de passe et écho de leur joie, le cri enthousiaste : *Santiago ! Santiago !* Plusieurs l'accompagnent de la brève invocation qui était jadis la devise et le cri des chevaliers

de l'Ordre : *Dios ayuda y Santiago!* « Que Dieu et saint Jacques nous aident ! »

Ce disant, tous se sont prosternés dans un pieux agenouillement; la face tournée vers la basilique, ils inclinent leur front jusqu'à terre et baisent religieusement la poussière de ce chemin trois fois saint. Ils sont sur le lieu appelé, à cet effet, *el Humilladoiro* « l'humiliation !... »

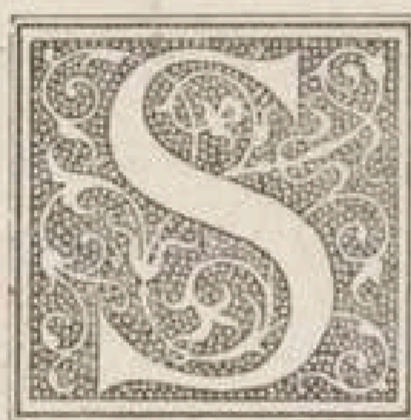
Nos heureux voyageurs hâtent maintenant le pas... Ils entrent dans la vénérable et « *Apostolique Cité.* » Suivons-les, sans troubler leur enthousiasme et leurs douces émotions.





VI

A SANTIAGO DE COMPOSTELA



SELON l'usage, consacré par la pratique constante des pieux visiteurs, nos pèlerins entrent dans la ville de Saint-Jacques par la *puerta Francigena*, située à l'angle nord-est. C'est la *puerta de Francos* (la porte des Français), appelée aussi *puerta del camino*, où venait aboutir cette *Voie française* si souvent rencontrée dans notre parcours¹.

Les voilà dans cette cité, dont le nom et la réputation si populaires ne sont dus qu'à la possession des reliques du saint patron de l'Espagne. Auparavant ce n'était ici qu'un modeste village, appelé par les Romains : *Liberum donum* « Libre-Don. » Incompris et inexplicable jusque là, ce nom n'était-il pas providentiellement prédestiné à indiquer un jour « l'ines- timable don » que l'opulente Asie devait envoyer à l'Europe pour la faire participer, d'une manière moins inégale, aux bienfaits du Tout-Puissant? Au premier apôtre de ces

¹ AU CODEX nous lisons, p. 45 : « Urbis vero introitus et portæ sunt septem : primus introitus dicitur porta Francigena ; secundus porta Pœnnæ (*de la Peña*) ; tertius porta de Subfratribus ; quartus porta de Sancto Peregrino ; quintus porta de Falgueriis, quæ ducit ad Petronum ; sextus porta de Susannis ; septimus porta de Macereliis, per quam pretiosus bacchus venit ad urbem. »

contrées, principaux foyers de l'idolâtrie, était réservé de faire briller ce petit coin de terre d'un éclat à nul autre pareil.

Le fils de Zébédée, s'accordent à dire les plus vénérables traditions, fut le premier apôtre des Espagnes et notamment du pays de Galice : « *Primitus Hispanias convertit dogmate gentes. — Jacobi Gallicia opem regit piam. — Dum Pater familias donaret provincias jus apostolorum, Jacobus Hispania... etc.* » Ainsi, et presque dans les mêmes termes, écrivent sur cette mission apostolique primordiale, saint Adhelme au VII^e siècle, le vénérable Bède au VIII^e, le célèbre jacobite Aimeric Picaud, etc., etc.¹ Docteurs, historiens, martyrologe et bréviaire romains attestent à l'envi que S. Jacques a été le premier apôtre de la péninsule Ibérique. Il y a dans les annales de l'humanité peu de faits aussi avérés, aussi universellement admis. Nul, avant le XIII^e siècle, n'avait osé le révoquer en doute. Et quand on a pour attester cette vérité des savants et des saints comme les Jérôme, les Chrysostome, les Athanase, les Théodoret, les Isidore de Séville, etc., on peut se tenir pour rassuré; point n'est besoin de faire appel aux autorités plus rapprochées de nous et aussi recommandables que le cardinal d'Aguirre, appelé par Bossuet *la lumière de l'Eglise*; que le savant Bollandiste, Guillaume Cuper; que l'immortel historien de l'Eglise d'Espagne, Henrique Florez, etc.²

Or, après avoir parcouru ces terres ibériennes et longé les côtes de la Méditerranée, où surtout devait se nouer entre

¹ Cf. *Patrol. lat.*, édit, Migne, t. 89, col. 293, le POEME sur les autels dédiés à la B. V. Marie et aux douze Apôtres, par le saint évêque de Schelbrun en Angleterre, Adhelme. — Item dans les *Recuerdos de un viaje à Santiago*, du P. Fita, p. 45, l'hymne attribué à Aimeric Picaud.

² Nous n'avons pas à entrer ici dans les longues controverses qui ont si longtemps occupé et divisé les érudits même les plus sincères. Il suffit que nous connaissions le résultat de ces débats, puisque notre résumé historique l'impose.

l'Espagne et l'Asie ce lien de fraternité chrétienne préparé bien inconsciemment par le Paganisme, notre Apôtre se fixa plus longuement aux environs d'Iria-Flavia, minuscule partie de la localité nommée *Padrón*. Le monde des anciens finissait vers ce point le plus occidental de l'Europe et que, de ce fait, ils appelèrent « Le Finisterre » (*Finis terræ*). N'était-ce point là l'*ultimum terræ*¹, ces confins du monde, que le divin Maître avait assignés à la prédication de son Évangile par les premiers disciples ?

Notre Apôtre séjourna à Iria-Flavia assez longtemps pour y fonder une église à laquelle il donna pour premier pasteur un de ses disciples, Athanase. Puis, ayant ainsi doté de pontifes la plupart des grands centres qu'il avait gagnés au Christ, et après avoir érigé à Saragosse le célèbre oratoire de Notre-Dame *del Pilar* (premier sanctuaire en l'honneur de la Vierge Marie), il repart pour Jérusalem, où il va cueillir la palme du martyre. Hérode Agrippa cédant à la vengeance sanguinaire de la foule, qui ne peut voir, sans frémir pour son Judaïsme, les triomphes et les miracles de l'Apôtre, le condamne sans jugement à la décollation. La tête de l'innocent tombe sous l'épée du bourreau, *occidit Jacobum, fratrem Joannis gladio*². « L'exécuteur ramasse cette tête sanglante, la lève vers le ciel et la montre, un genou en terre, aux satellites envoyés par Hérode. Ceux-ci veulent s'en emparer, mais leurs mains se dessèchent, la terre tremble et les anges entonnent dans les cieux les louanges de l'Apôtre *protomartyr*, immolé par les ordres du *prince proto-persécuteur* de l'Eglise³. » De par la volonté divine, cette précieuse relique, ne devait pas tarder à rejoindre la cité qui avait été

¹ « *Eritis mihi testes usque ad ultimum terræ.* » (ACT. APOST., I, 8.)

² *Actus Apostolorum*, XII, 2.

³ *Orderici Vitalis*, dans son *Historia ecclesiastica*, édit. Migne, col. 111-112. — *Légende dorée*. Cité par l'abbé Pardiac, *Revue de l'Art chrétien*, t. VI, p. 328.

un des principaux centres de l'apostolat du saint martyr, Iria-Flavia. Voici en abrégé comment elle y parvint¹ :

La haine des Juifs poursuivit saint Jacques, même après sa mort ; ils ne permirent point aux chrétiens, alors présents à Jérusalem, de creuser un lit funèbre à ses restes mutilés. Ils jetèrent le corps de l'apôtre parmi les immondices de la cité et le laissèrent exposé à la voracité des chiens et à la rapacité des oiseaux de proie.

Le saint avait été suivi d'Espagne en Judée par sept de ses disciples². Ceux-ci, après avoir assisté au martyre de leur maître, recueillirent pendant la nuit son corps et sa tête et parvinrent à transporter à Joppé (Jaffa) leur précieux trésor. Un navire que le ciel semblait avoir envoyé, était prêt à partir ; ils s'embarquent, pleins de confiance en Dieu, voguent sans danger sur une mer tranquille et au bout de sept jours, selon quelques auteurs, arrivent à Iria-Flavia un des ports de la Galice. Un ange avait été le pilote et avait veillé sur le dépôt sacré dont l'Espagne devait bientôt être si fière...

Cette ville est à trois lieues de la mer, près de la jonction de l'Ulla et du Sar (*Taris*). Les apôtres débarquent leur précieux trésor avec un autel sur lequel ils avaient célébré le Saint-Sacrifice, et une colonne sur laquelle saint Jacques avait été décollé. Le corps du Saint est déposé sur une grande pierre à laquelle la barque est attachée ; la pierre semble s'attendrir et s'ouvrir miraculeusement en forme de tombeau, comme pour offrir une couche au disciple du Christ et donner à l'exilé une hospitalité respectueuse...

Cette pierre, qui vers le milieu du XVII^e siècle conservait encore sa forme miraculeuse, s'il faut en croire un grave auteur de la Compagnie de Jésus³, fut, aux yeux du pays converti à la foi chrétienne, un

¹ Les récits suivants sont partie des extraits, partie des analyses de divers historiens.

² On n'est pas d'accord sur le nombre de ces principaux disciples du Saint. Selon le pape Calixte II, il y en eut douze ; les breviaires et martyrologes en comptent seulement neuf ; l'évêque d'Oviedo, Pelayo, dans sa *Chronique d'Espagne*, affirme qu'ils ne furent que sept.

³ Dans le *Cæleste Pantheon*, 25 juillet, le P. Engelgrave dit effectivement : « Ipsa rupes se expandens, et in sepulcri fomam effingens, sanctum cadaver exceptit : perseveratque hodie eadem species sepulcri. » (T. II, p. 48, édit. d'Anvers, 1658.) Nous observerons toutefois que ce curieux recueil de méditations a été censuré par l'Eglise. A ce sujet le P. Sommervogel nous demandait, il y a quelques années, si l'on connaissait les raisons de cette censure.

monument assez important pour donner son nom à la ville. Les Espagnols appellent *Padrón* une colonne, une pierre où l'on grave une inscription destinée à perpétuer le souvenir d'un grand événement¹. Iria-Flavia a donc perdu son nom dans la géographie moderne et ne s'appelle plus que *Padrón* depuis des siècles... Que si *Padrón* est, comme le veulent plusieurs auteurs, une forme orthographique fautive mise pour *Patron*, Iria-Flavia fut donc baptisée *Villa patroni*, parce qu'elle était le débarcadère des restes du saint *patron* de l'Espagne².

Or, à cinq lieues d'Iria-Flavia, dans la profondeur des terres, habitait alors un petit peuple dont la modeste résidence était appelée, on ne sait pourquoi, *Liberum donum* « Libre-don, » par les Romains. — Deux rivières innavigables, le Sar et la Sarela, serpentent autour de la déclivité où ce village, devenu cité importante et capitale d'une province, étale aujourd'hui son humble parure de vieilles maisons... C'est en ce lieu que les disciples du grand apôtre apportèrent leur trésor. Une grotte s'offre à eux; au lieu de creuser horizontalement dans les parois, selon la coutume des Juifs, ils bâtirent un petit édifice en marbre taillé en arcade : *Fecerunt parvam arcutam domum, ubi construxere lapideo opere sepulcrum*³. » On inaugura sur cet humble tombeau un culte qui devait durer autant que les siècles.

Les disciples ne pouvaient se résoudre à s'éloigner du cher patron de leur patrie. Quand les intérêts de la foi les appelèrent dans d'autres contrées, ils laissèrent deux d'entr'eux, Athanase et Théodore, auprès de ce tombeau, pour en être en quelque sorte les gardiens et les chapelains. Fidèles à leur mission, ces deux disciples ne quittèrent jamais ce

Il est probable qu'elle vise l'abus des citations et commentaires des auteurs païens et profanes, comme c'était si fréquent chez les écrivains latins de cette époque.

¹ « *Padrón*, la columna de piedra con una lápida ó inscripcion de alguna cosa que sea perpetua y pública. » (Cf. *Dictionnaire de la langue castillane*, par l'Académie espagnole, Madrid, 1822.)

² D'après Henrique Florez : « La vox *Padrón* se deriva por la piedra en que los discipulos pusieron el cuerpo del Apostól al tiempo de pasarle á la tierra desde la nave. » *España sagrada*, t. XIX, p. 4. — Id. *ibid.* : « La vox *padrón* se deriva de *patronus* por haber llegado allí el *patron* de España. » Dans la primitive *Histoire de Compostelle* cette ville est désignée sous le nom de *Patronus*.

³ Le pape Léon III, cité par Henrique Florez dans l'*España Sagrada*, t. III, p. XLVIII, Append.

poste de faveur et furent enterrés, selon leur désir, à la droite et à la gauche de leur maître. C'est dans cette situation respective que leurs corps furent découverts plus tard avec celui de l'apôtre ¹.

Les fidèles purent visiter pendant les deux premiers siècles le tombeau de saint Jacques. La persécution, qui fit ailleurs tant de martyrs, épargna la Galice pendant cette longue période. Mais plus tard elle s'étendit dans ce pays comme un torrent dévastateur. Au glaive des tyrans succéda l'invasion des Barbares. Les autels et les temples du Très-Haut furent renversés. Le tombeau de saint Jacques lui-même fut livré au pillage et disparut sous les ruines. Une forêt inculte occupa bientôt ces lieux vénérés, et le peuple ne pouvant plus discerner l'emplacement du tombeau, ne conserva que le souvenir de la forme architecturale qui avait frappé ses sens.

Malgré les guerres, les chrétiens ne perdirent point de vue le chemin d'Iria-Flavia; les pèlerinages se conservèrent en mémoire du saint que Récarède I^{er}, dit le Catholique, proclama en 587 *patron único de España*. Cent ans plus tard un concile national d'Espagne (676), traçant les limites des divers diocèses, désigna dans celui d'Osma le *chemin qui conduit à Saint-Jacques*; tant était fréquenté le pays ibérique vers le point qui possédait ces restes précieux. Et lorsque l'Islamisme pénétra en vainqueur dans cette riche contrée, la Galice se trouva protégée contre ses ravages par sa situation. Iria-Flavia devint même un lieu de refuge pour beaucoup d'évêques fugitifs, qui choisissaient de préférence ce séjour, non seulement à cause de la sûreté qu'il leur offrait, mais aussi dans le but d'y honorer saint Jacques : *propter honorem S. Jacobi*. Il est donc permis de croire que l'invasion à peu près complète de l'Espagne par les Sarrasins n'interrompit point en Galice le culte du grand Apôtre.

Mais en 812, le pape saint Léon III gouvernant l'Eglise, Charlemagne régnant en Occident et Alphonse II, le *Chaste*, étant roi de Léon et des Asturies, Dieu daigna révéler le tombeau trop longtemps caché aux yeux des fidèles. Quelques personnes de distinction avertirent Théodomir, évêque d'Iria-Flavia qu'au-dessus de la forêt qui recelait ce sépulcre, elles avaient aperçu nuitamment plusieurs lumières et entendu des concerts angéliques. Le prélat se transporte au lieu indiqué et distingue les mêmes phénomènes; il s'approche et découvre au milieu des ronces le tombeau du Saint sous une arcade de marbre. Il court, va tout

¹ Cf. ci-avant le *Plan de la Crypte* (pl. VI), qui indique la situation de ces trois tombes.

raconter au roi Alphonse, qui se hâte de venir constater par lui-même le grand événement ; il bâtit une église sur le tombeau du Saint et transporte à Libre-Don, avec l'autorisation du pape, la résidence des évêques d'Iria-Flavia.

Le tombeau était resté intact sous son toit d'épines, et les reliques qu'il contenait n'avaient été ni outragées ni mutilées ; Théodomir y trouva le corps entier du Saint avec la tête à part. Le bâton de voyage de l'apôtre était à côté du corps ¹.

La chrétienté apprit avec allégresse ce qui venait de se passer au fond de l'Espagne ; la relation de Théodomir courut dans les villes et les villages qui reprirent alors avec plus de ferveur le chemin du glorieux tombeau. Le monument avait à peine secoué le linceul de broussailles qui le couvrait, qu'il avait déjà repris un air de vie et de magnificence. La puissance divine se manifestait par des guérisons miraculeuses, ce ne fut plus *Libre-Don* que la piété appela ce sanctuaire, mais *Lugar santo* « Lieu-Saint. » Et comme la foi et la piété populaires aiment à caractériser par des dénominations généralement tirées des objets qui ont frappé plus sensiblement les yeux, le nom de *Compostela* vint définitivement désigner ce champ que les étoiles avaient miraculeusement révélé. Désormais, et jusqu'à la fin des temps, *Iria-Flavia* et *Liberum donum* s'effaceront pour laisser la place au *Compostella (campus stellæ)*, « le champ de l'étoile ; » d'où en notre langue *Compostelle*.

Toutefois, selon un célèbre adage qui fut longtemps en grande vogue parmi les Jacopites, Compostelle ne devait pas faire oublier *Padrón*, premier sanctuaire de S. Jacques. On ne pouvait pas visiter l'un sans visiter l'autre ; on se demandait même si celui qui irait à Compostelle sans aller à Padron, aurait réellement fait le « roumiage. » Tel était, en effet, le dicton espagnol :

Quien va á Santiago é non va al Padrón
O faz romeria ó non.

Aussi, animé de ce sentiment, un moderne pèlerin et histo-

¹ Ce bâton, ou bourdon, se voit encore aujourd'hui à quelques pas du tombeau. Il est enfermé dans un étui de métal, ouvert à la base, afin que les fidèles puissent le toucher. Nous en parlons dans l'étude du monument.

rien de Santiago exprimait en ces derniers temps le désir, et laisse même percer l'espoir que la piété des fidèles rendra au premier sanctuaire des reliques son éclat primitif et saura l'aménager et l'étendre, pour recevoir honorablement les foules qui reprendront, avec le temps, le chemin de Compostelle¹.

Quoi qu'il en soit de ces vœux et de l'ancien adage, le pèlerin Moissagais, en pénétrant dans la cité de *Santiago*, était certainement sous l'émouvante impression des souvenirs historiques que nous venons de résumer et que chacun redisait en ces temps-là. Son premier soin est de chercher son gîte. A moins d'affluence extraordinaire il est tout trouvé : c'est le grand hôpital royal (*hospital de los reyes católicos*), fondé par les rois catholiques Ferdinand et Isabelle. Attribuant la conquête de Grenade à la protection de S. Jacques, ces deux grands chrétiens vinrent se prosterner devant le sanctuaire de l'Apôtre. Comme reconnaissance, après avoir doté la basilique d'une riche fondation qu'on célèbre encore le 2 janvier de chaque année, ils entreprirent, sur un plan aussi grandiose que magnifique et luxueux, un asilé destiné aux pèlerins, lui créèrent des rentes immenses, et le décorèrent du nom de « Grand et royal hôpital de Santiago. » Cet incomparable monument de la charité chrétienne, qu'on ne désigne plus aujourd'hui que sous le modeste titre de *hospital provincial*, fut commencé en 1501 et occupa des centaines d'ouvriers pendant plus de dix ans. Il fut donc ouvert à l'époque où les premiers Confrères Moissagais firent leur pèlerinage, et se constituèrent en Confrérie. Nous laisserons de côté les impressions que durent ressentir ces pèlerins en pénétrant dans ce monument, dont le grandiose et la beauté architec-

¹ Cf. *Recuerdos de un viaje*, du P. Fita, ch. vi, p. 29. Ce chapitre et le suivant donnent, avec des planches, des détails très intéressants sur *Iria-Flavia*, *Padron*, leurs premiers sanctuaires de saint Jacques, la cathédrale primitive, etc...

turale le disputent aux plus beaux palais. Son immense façade, dont le portique d'honneur avec ses pilastres, ses frontons, ses niches, ses nombreuses statues, ses bas-reliefs, etc., ne dépareraient pas les porches de nos plus élégantes cathédrales, produit un effet saisissant. En face de ce véritable arc de triomphe aux voûtes élancées, aux lignes aussi gracieuses que sévères, on sent que la piété et la richesse se sont unies : c'est la Religion et la Royauté qui tendent la main et offrent l'hospitalité aux pèlerins.

Voilà, en effet, au sommet une croix potencée, fichée sur une couronne royale et accostée de deux lions. En avant, le Sauveur du monde entouré de plusieurs groupes d'anges jouant de divers instruments; et comme cortège, de ci de là, depuis la base jusqu'au fronton, ce sont la Vierge, S. Jacques et S. Jean-Baptiste, tout le Collège apostolique, Adam et Ève, sainte Catherine, sainte Lucie, sainte Elisabeth, etc... Les cours intérieures avec leurs fontaines jaillissantes, les galeries et leurs riches peintures, les quatre cloîtres formant de merveilleux et artistiques abris, la chapelle du style ogival le plus pur, le plus élégant, et réputée « *lo mas precioso que en su género existe en Galicia,* » font bien de cet hôpital une demeure vraiment royale. Les vastes salles, les dortoirs, réfectoires et chambres particulières réservés aux pèlerins ne le cèdent en rien aux autres parties du monument et rivalisent d'élégance, de richesse et de confort.

Là, pendant trois longs siècles, toutes les nationalités aussi bien que toutes les classes de la société se sont rencontrées. Affecté principalement aux pauvres « justifiant de leur moralité et de leur qualité de pèlerins, » cet hospice s'ouvrait aussi à tous les Jacopites qui voulaient y prendre asile. Le logement était assez vaste pour y réunir simultanément plusieurs centaines de voyageurs; les pauvres étaient hébergés gratuitement durant cinq jours.

Que si leur piété les engageait à prolonger leur séjour, ils

pouvaient pourvoir à leur vie, sinon à leur domicile, en se présentant aux divers hôpitaux disséminés à travers la cité ou à ses portes. Ces asiles étaient nombreux, et on y procurait toutes les facilités à ceux qui demandaient assistance. Ainsi, au couvent de Saint-François, dit des *Soccolanti* (porteurs de soques), on donnait chaque jour à onze heures « bon pain, soupe et viande. » A midi, la distribution se faisait chez les Bénédictins, au monastère Saint-Martin. A une heure, au couvent de Sainte-Thérèse ; à deux heures, chez les Jésuites ; à quatre heures, chez les Dominicains. Pour le coucher, on recevait dans les hôpitaux, qui, encore à l'époque du pèlerinage du picard Manier (1726), étaient au nombre de dix, y compris le *grand hôpital royal*. C'étaient ceux de *Jérusalem*, de *Santiago*, de *San Payo*, de *San Miguel*, de *Salomé* réservé aux femmes, de *San Andres*, de *la Reina*, de *San Juan* et de *San Roque*.

Puisque nos pèlerins ont trouvé leur gîte, empressons-nous d'aller avec eux au tombeau qui les a attirés dans ce pays lointain. Cette pieuse visite n'a-t-elle même pas été leur première action en foulant le sol de Compostelle ?...

Entrés par la porte *Francigena*, ils ont sur leurs pas l'église abbatiale dédiée à saint Pierre, et qui met dans la direction de la basilique située au centre de la cité¹. Du point culminant où elle semble trôner au milieu des nombreux monastères, oratoires, couvents et églises disposés comme pour l'envelopper d'un manteau d'honneur ou la ceindre d'une couronne royale, cette imposante cathédrale attire les regards et saisit d'étonnement². Écoutons le plus récent

¹ « In hac urbe decem ecclesie solent esse ; quarum prima gloriosissimi Apostoli Jacobi Zebedæi, in medio sita, refulget gloriosa ; secunda beati Petri Apostoli, quæ monachorum est Abbatia, juxta viam Francigenam sita. » Cf. CODEX, p. 45.

² Comme suite à l'énumération commencée à la note précédente, le CODEX continue : « Tertia (ecclesia) sancti Michaëlis quæ dicitur Cisterna ; quarta sancti Martini episcopi, quæ dicitur Pinario, quæ etiam monachorum est

pèlerin, qui vient d'écrire ses impressions à l'apparition de la basilique.

« De toute sa hauteur majestueuse, elle se dresse au centre même de la ville pour proclamer qu'elle lui a donné la vie, qu'elle en est l'âme, et la vieille cité semble prosternée à ses pieds comme un peuple en prières. L'œil s'égaré au milieu de la confusion des tours, des clochers et des ciselures de la pierre; l'esprit se trouble à l'aspect de cette basilique, vaste comme un monde, imposante comme une croyance. Son âge? elle n'en a pas! Son style? elle les réunit tous! Elle est le résumé de l'accumulation des siècles; chacun d'eux a apporté une pierre nouvelle. Et cette prodigieuse fantaisie est une, cependant, dans son ensemble, une comme la religion elle-même, dont elle est la splendide et sublime expression ¹. »

C'est là où tout pèlerin, tout voyageur s'empresse de se rendre... Et cependant croirait-on à cet empressement et à cet attrait, alors qu'en historien véridique nous devons constater un fait, pour nous inexplicable. Ce fait (on nous pardonnera bien cette digression utile à plus d'un point de vue) va faire le sujet du paragraphe qui suit.



Voyageurs, touristes, pèlerins, historiens, écrivains de tout genre semblent se taire à plaisir sur cet édifice considérable à tant de titres. La plupart des récits de voyage, fran-

abbatia; quinta sanctæ Trinitatis, quæ est peregrinorum sepultura; sexta sanctæ Susannæ virginis, quæ est juxta viam Petroni; septima sancti Felicis martyris; octava sancti Benedicti; nona sancti Pelagii martyris, quæ est retro ecclesiam sancti Jacobi basilicam; decima sanctæ Mariæ Virginis, quæ est retro ecclesiam sancti Jacobi, habens introitum in eandem basilicam. Item altare sancti Nicolai et sanctæ Crucis. » On trouvera des détails sur ces églises, leurs modifications et augmentation de leur nombre, soit pour l'époque qui nous intéresse, soit pour les temps actuels, dans les *Recuerdos* du P. Fita.

¹ André Petitcolin, *Santiago de Compostela*, 24-25 juillet 1895. Cf. *Revue catholique de Bordeaux*, xviii^e année, n^o 3, p. 83.

çais ou espagnols, fournissent fort peu de renseignements à son sujet. Pour ne signaler que les auteurs ou ouvrages les plus en renom, tant parmi les anciens que chez nos modernes, l'un nous dit : « Il n'y a dans la ville de Saint-Jacques rien de remarquable que le nom de ce saint, qu'on y dit être enterré; mais jamais personne n'y a rien vu autre qu'un petit buste de bois fort mal fait de ce saint¹. » Ainsi, c'est entendu, rien de remarquable à Compostelle, pas même sa cathédrale! — Un autre, dans ses dix volumes sur l'Espagne, n'a pas un traitre mot sur cette ville qu'il a dédaigné d'aller visiter. Il se contente de rapporter le médiocre récit d'un aide de camp du maréchal Ney, lequel cherche surtout à persuader que tout ce qui a été dit, soit sur le Saint, soit sur son sanctuaire galicien est de beaucoup exagéré, faux, ridicule, le produit d'imaginations exaltées, etc. . . . Il s'en faudrait de peu qu'il niât l'existence de l'église, tout comme il nie les merveilles de tout genre qu'on y voit de nos jours encore. Au reste, pour cet écrivain, passablement voltairien, tout ce qui subsiste et rappelle le culte de S. Jacques et les indéniables pèlerinages, tout cela est fanatisme, ignorance des siècles, abus du clergé, oppression des rois, et le pendant de ce qu'étaient la Mecque pour les Musulmans, et Delphes pour les Grecs. Il reconnaît tout juste que « la magnificence du vénérable édifice consiste dans sa masse, dans ses sculptures multipliées à l'excès, communes, tout au plus dorées quand elles ne sont pas barbouillées de couleurs détestablement distribuées². . . » Et dire que c'est un officier de l'état-major français qui écrivait de pareils rapports après l'expédition de 1809, pendant laquelle la France ne sut que trop

¹ Monconys, *Voyages*, t. III, p. 16. Cité par M. de Bonnault, dans le *Pèlerinage d'un paysan picard*, p. 167.

² Extrait de la *Note*, fournie en 1809, par M. le colonel Bory de Saint-Vincent, à M. le Comte de La Borde pour son *Itinéraire de l'Espagne*. Cf. ce dernier ouvrage, t. IV, pp. 457-461.

apprécier les richesses et les trésors de l'Espagne, voire de Compostelle !

D'autres voyageurs et auteurs de voyages ne daignent pas même aller à Santiago : ainsi M^{me} Daulnoy¹, le savant P. Labat, et, parmi les contemporains, le baron Davillier, un des Français qui connaissait le mieux la péninsule hispanique². — Qu'en on dit Théophile Gautier et Gustave Doré³, alors qu'ils arrêtent longuement et complaisamment leur plume savante et leur habile pinceau sur des pays et des monuments offrant beaucoup moins d'intérêt que ce coin de la Galice ? Le premier consacre un volume à décrire son voyage depuis Paris et Bordeaux jusqu'à Madrid, et de là dans le sud de l'Espagne ; le nord lui paraît un point négligeable. Quant à M. Davillier, beaucoup plus étendu et aidé par le peintre Gustave Doré, il nous donne une fort attrayante relation sur toute l'Ibérie, moins toujours cette pointe extrême. — Pareillement, dans ses deux gros in-octavo⁴, M. Mary-Lafon tout en relatant, en quelques lignes, avec l'esprit sceptique qu'on lui connaît, la légende de S. Jacques, ne trouve pas un mot pour Compostelle. — Si nous ouvrons le splendide et riche in-folio magnifiquement illustré par Alexandre Wagner, écrit par Théodore Simons, et brillamment traduit en notre langue par Maurice Lemercier, pas une ligne sur Santiago, pas une seule fois le mot Compostelle ; alors cependant qu'il y a une demi-page concernant le saint Apôtre, à propos de Notre-Dame *del Pilar*, à Saragosse⁵. Il semble que l'éloignement

¹ *Relation du voyage d'Espagne*, Paris, 1699.

² Sur ces deux derniers auteurs, Cf. *Le Pèlerinage d'un paysan picard*, pp. 167-168.

³ Cf. *Tras los montes ou Voyage en Espagne* du premier écrivain. Paris, Charpentier, 1845 ; et le *Voyage*, du second, publié d'abord dans *Le Tour du Monde*, en compagnie du baron Davillier.

⁴ *Hist. d'Espagne depuis les premiers temps jusqu'à nos jours*, 2 in-8°, Paris, Furne et C^{ie}, 1865.

⁵ *L'Espagne*, par Th. Simons, in-folio, Paris, Ebhardt, 1881.

et la difficulté des communications, qui avaient jadis protégé le tombeau de l'Apôtre, effrayent les voyageurs et les écrivains.

Chez les Espagnols, c'est la même négligence, plus inexplicable encore, qui a persisté jusqu'à ces dernières années. Ni l'abbé Pons, ni Villanueva, dans ses vingt-deux volumes consacrés aux églises d'Espagne, n'accordent une page à la cathédrale de Compostelle. On a bien la *descripción histórico-artístico-arqueológica*, par Villa-Amil y Castro, et ce même travail plus résumé par l'archidiacre D. Jose Zepedano, deux ouvrages qui ont servi de base à quelques *Guides* des voyageurs¹. Semblablement, et à un autre point de vue, le P. Fita, lui a consacré quelques pages dans ses *Souvenirs de voyage*². Mais, outre que ces ouvrages ne sont pas traduits en notre langue et qu'on les trouve rarement en France, ils sont plutôt faits pour les archéologues, les dissertateurs et les savants. Au reste, l'histoire de « esta ciudad famosa » n'a pas été encore faite. Elle va être entreprise *pour la première fois* par l'architecte municipal, D. Bernardo Barreiro, qui l'annonce lui-même dans les notices dont il a accompagné l'Album des principaux monuments de Compostelle³. Que si parfois on rencontre des citations d'une *Historia Compostelana*, ce sont de simples extraits d'un manuscrit qui n'a jamais vu le jour, que les emprunteurs citent seulement, et qu'on attribue à deux français, chanoines de Compostelle, nommés Hugues et Girald, et à D. Munio, trésorier de cette

¹ *Historia y descripción arqueológica de la basilica Compostelana*, Lugo, 1870. — *La catedral Compostelana en la Edad Media, y el sepulcro de Santiago*, par D. Villa-Amil y Castro, Madrid 1879. — *Guia de Santiago y sus alrededores*, par Fernandez Sanchez et Freire Barrero; Santiago, 1885. — *Guia descriptiva de la basilica Compostelana*; Santiago 1892, sans nom d'auteur.

² *Recuerdos de un viage à Santiago*, plusieurs fois cité.

³ *Compostela monumental*, publié par M. Chicharro, fotógrafo, rua Nueva, 34, Santiago.

église, tous les trois ayant vécu vers la fin du XI^e et au commencement du XII^e siècles.

En définitive, chez nous, on ne connaît guère « Saint-Jacques de Galicia » que par la sèche notice, plus ou moins sûre, des Guides de chemin de fer, auxquels — il faut le dire aussi — nos encyclopédistes les plus renommés se sont contentés de faire les emprunts pour leurs Dictionnaires¹.

Mais chose plus surprenante : les CHANSONS DES PÈLERINS n'en disent pas davantage, ou plutôt même elles sont presque absolument muettes sur Compostelle, sa basilique et ses sanctuaires. Tandis que nous les avons entendues célébrer sur tous les rythmes Saint-Sauveur d'Oviedo et ses reliques, Burgos et son Christ miraculeux, San Domingo de la Calsada, son coq et la géline ; que les roumieux se sont pamés en apercevant des hauteurs de Montjoie les collines qui enserrent la basilique, pas un refrain à dire en entrant dans cette ville, pas un couplet pour célébrer soit la généreuse hospitalité, soit les richesses du monument, soit le trésor de reliques, soit surtout le tombeau de l'Apôtre!... Pour être juste il faut dire que dans trois *Chansons* il y est fait quelque allusion. Mais dans quel sens ? On va le voir. D'abord, d'après le chansonnier reproduit dans les *Rossignols spirituels* :

Quand nous vinsme en Compostelle,
 Nous entrasme pesle-mesle
 Dedans l'église de Dieu,
 Pour honorer d'un grand zèle
 Monsieur Saint-Jacques en ce lieu (13).

Étant donné la *furia francesca*, on comprend cet empressement, ce pêle-mêle. Puis le *Cantique Spirituel*, au dernier couplet, nous dit simplement que le pèlerin va faire sa prière

¹ Collection des Guides Joanne : *Espagne et Portugal*, par Germond de Lavigne. Le grand *Dictionnaire Larousse* n'a guère puisé son article sur Compostelle que dans cette notice.

dans cette église pour . . . obtenir un heureux retour dans son pays ! Textuellement :

Quand nous fûmes à Saint-Jacques
 Grâce à Dieu,
 Nous entrâmes dedans l'église
 Pour prier Dieu,
 Aussi ce glorieux martyr
 Monsieur Saint-Jacques,
 Qu'au pays puissions retourner
 Et faire bon voyage (i. 17).

Avouons que l'enthousiasme ne perce guère, et est au niveau de la versification. Un autre de ces chantres nous raconte ce qui le presse de plus en pénétrant dans cette ville, après laquelle il a tant soupiré, et où il arrive sans le plus petit sou :

Je vendis ma calebasse
 Mon compagnon son bourdon,
 Pour avoir du fallotage
 De Saint-Jacques le baron (vi, 17).

Leur empressement est donc de se procurer des objets de piété, des amulettes, des souvenirs du sanctuaire et du Saint. Que s'ils ont eu d'autres impressions, d'autres sentiments, ils ne les communiquent pas. D'où nous déduisons que, pas plus que les ouvrages des érudits, les Recueils populaires ne font connaître le sanctuaire de Santiago.

Cette dernière observation nous mène encore à une conclusion au sujet des CHANSONS si souvent mises à profit dans ces pages, et dont il n'est peut-être pas inutile de connaître la juste portée et la valeur. Outre le peu de place qu'ils donnent au sujet qui semblait devoir être le plus important et qui les avait inspirés, ces chants ne nous paraissent avoir été que de vraies rhapsodies pour distraire le pèlerin le long du chemin, attirer les bonnes gens sur son passage et recueillir des aumônes. Il est sûr qu'en arrivant à Compostelle les caravanes avaient autre chose à faire qu'à chanter

leurs Complaintes. C'étaient alors les chants religieux, en langue liturgique, dans lesquels s'unissaient les voix de ces armées de pèlerins venus de tous les points du monde. Il n'y avait point de place pour ces Chansons, dont plus d'un verset de mauvais goût était parfois agrémenté de légèretés. Néanmoins on voudrait quelques vers, quelque refrain qui eussent signalé le fait capital de leur pèlerinage, ce qui était le but de leur pérégrination, quelque impression sur Santiago; n'eût-ce été que pour le chanter dans leur retour. A ce point de vue, une seule de ces poésies signale un fait particulier, et toujours dans le genre merveilleux, rappelant celui que nous avons cité au sujet du pendu-ressuscité de Santo Domingo¹.

Cette *Chanson* (la quatrième du Recueil) est intitulée *Histoire arrivée à deux pèlerins* et se chantait sur l'air de *la Boïste*. Deux pèlerins étaient partis de douce France pour la Galice; l'un des camarades emportait avec lui la forte somme. Un hôtelier l'assassina pendant la nuit afin de le dépouiller. Son compagnon ayant découvert le crime fit embaumer son corps, le mit en bière²,

Et le porta légèrement	Une voix lui dit doucement,
Jusqu'à Saint-Jacques le grand,	Tu m'as retiré du tourment,
D'un amour très particulier,	Mon camarade fidèle,
Etant à Saint-Jacques arrivés,	Tu as fait le voyage pour moi,
Tout doucement l'a posé	Et je vais prier pour toi
Et fit célébrer une Messe :	Jésus dans la gloire éternelle.
Et sortant de ce lieu sacré,	
Une ombre le vint embrasser,	
Avec amour et tendresse.	

C'est là tout ce qu'ont su nous dire écrivains et rhapsodes sur un sujet qui méritait d'autres attentions et captiva pendant des siècles riches et pauvres, prêtres et fidèles, papes et rois. Se faisant le cicerone des pèlerins, le pape Calixte II, ou du

¹ Ci-avant, p. 208.

² Extrait du *Monsieur St-Jacques*, de M. Nicolai, p. 25.

moins l'auteur du célèbre CODEx compostellan, les introduisait cependant dans la ville du saint Patron par cette phrase toute enthousiaste : « *Inde COMPOSTELLA apostolica, urbs excellentissima, cunctis deliciis plenissima, corporale talentum beati Jacobi habens in custodia; inde felicior et excelsior cunctis Hispaniæ urbibus est approbata*¹. Puis prenant le visiteur par la main, il le conduit à travers ce splendide monument, lui faisant observer, lui détaillant une à une ses magnificences architecturales et ses trésors d'orfèvrerie, de sculptures, d'ornements, de tissus, tels qu'on les voyait au XII^e siècle.



A l'aide de ce *vade-mecum* du pèlerin, nous allons visiter la basilique en compagnie de nos Moissagais, tout en précisant les modifications qui étaient survenues aux époques de leurs pérégrinations XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Nous aurons pour nous guider dans cette étude les écrits contemporains et les quelques ouvrages spéciaux auxquels nous avons eu déjà recours².

On peut admirer la cathédrale de Compostelle sans la placer au premier rang, écrit l'abbé Pardiac. Comme la plupart des grands édifices religieux du Moyen-Age, tout en granit, elle est l'œuvre de plusieurs générations et appartient

¹ CODEx de S.-Jacques, p. 7.

² En plus du CODEx, dont nous traduisons les plus importants paragraphes concernant cet édifice, nous ferons de larges emprunts, en les contrôlant les uns par les autres, à Villa-Amil, Zepedano, Fita, Fernandez Sanchez, Freire Barreiro, Pardiac, Marnier (le pèlerin picard du XVIII^e siècle) et à quelques autres rédacteurs de relations ou récits postérieurs au CODEx. Ce dernier ouvrage procède par articles distincts, à savoir : *De ecclesiæ mensura; De fenestris; De portallulis; De fonte S. Jacobi; De porta septentrionali; it. meridiana, occidentali; De turribus basilicæ; De altaribus basilicæ; De corpore et altari S. Jacobi; De tabula argentea; De cimborio apostolici altaris; De tribus lampadibus.*

à plusieurs styles, parmi lesquels le roman domine. Commencée par l'évêque Don Didace, Pelaez I^{er}, vers le milieu du XI^e siècle¹, elle fut continuée par ses deux successeurs immédiats D. Pedro II et D. Dalmacius, et terminée, quant au gros de l'œuvre, par l'illustre D. Diego Gelmirez, premier archevêque de Santiago, qui eut même à reprendre jusqu'en 1122 les constructions anéanties par le terrible incendie de 1117. Les XI^e et XII^e siècles sont donc les époques de la célèbre basilique; l'ogive y fait de timides apparitions. Les constructions postérieures entreprises pour compléter, relever ou restaurer certaines parties portent les différents caractères des styles qui se succédèrent jusqu'au XVIII^e siècle; et il faut reconnaître que ces retouches n'ont pas été heureuses sur bien des points.

Sa surface, unie à celle du cloître, du palais épiscopal et de toutes ses dépendances, mesure 9,500 mètres carrés. Le rédacteur du CODEX (p. 46), en face de cette superficie qu'il se refusait à mesurer se contente de s'écrier : « *Quanta sit extra ejus longitudo et altitudo a nullo valet comprehendere.* » L'architecte a donné à l'église la forme si connue et si éminemment religieuse et basilicale de la croix latine, telle qu'on l'admire à Sainte-Foy-de-Conques et à Saint-Sernin de Toulouse. Cette observation nous amène à une digression qui aidera à mieux connaître et apprécier ce monument, avant d'entrer dans le détail.

La parenté des trois églises de Compostelle, de Toulouse

¹ D'après la relation du CODEX, confirmée par les récentes découvertes du docte historien-archéologue, D. Zepedano, l'œuvre fut commencée le mercredi 11 juillet 1078. Sans désespérer, cinquante ouvriers environ y travaillèrent pendant 44 ans, sous la direction des architectes D. Bernard et D. Robert (Cf. CODEX, p. 59-60). Zepedano a publié un fac-simile de la pierre qui portait en caractères du XI^e siècle la mention de cette édification et qu'on lit encore sur la plus vieille façade du monument. Dans l'*Historia Compostellana* (I, 78) on lit : *Est autem beati Jacobi specialis et placitura ecclesia incepta era i. c. xvi, v idus Julii.*

et de Conques est indiscutable ; toutes les trois appartiennent à l'école romane d'Auvergne qui, selon M. Viollet-le-Duc « peut passer pour la plus belle ¹. » Il y a entre elles « des ressemblances si frappantes de plan, d'exécution et de décoration, sans compter les rapprochements de dates, qu'il est bien malaisé à un esprit attentif de n'y pas soupçonner une commune inspiration. Sainte-Foy-de-Conques, c'est l'architecture auvergnate en voie de perfectionnement ; Saint-Sernin de Toulouse c'est le perfectionnement complet ² ; » Santiago de Compostelle a servi de transition pour arriver à la perfection qu'on trouve dans la basilique toulousaine. Tandis qu'en effet la basilique de Sainte-Foy se construisait vers 1065, celle de Saint-Jacques commençait en 1078, plutôt même, en 1082, comme l'écrit le savant archéologue que nous venons de citer ; l'entreprise de Saint-Sernin fut intermédiaire, puisque en 1097 le chœur était consacré par le pape Urbain II, ce qui indique qu'une grande partie de l'œuvre était achevée à cette date.

Ces églises sont donc bien contemporaines ; et quand on sait que deux des grandes Voies ouvertes aux pèlerins vers Santiago passaient à Toulouse, à Conques et à Moissac ³, on comprend qu'il y ait eu échange d'inspirations artistiques entre les constructeurs de ces trois belles et importantes églises. Nul doute que cet échange d'inspirations ne fut entretenu par le courant des pèlerinages ; qui sait même si ce ne fut pas quelqu'un des bâtisseurs envoyés par l'abbaye de Conques au-delà de Toulouse et jusqu'en Espagne qui inspira, prépara et régla la construction de la basilique

¹ *Dictionnaire d'architecture*, t. v, p. 165.

² M. l'abbé Bouillet dans le *Mémoire sur Sainte-Foy de Conques, Saint-Sernin de Toulouse, Saint-Jacques de Compostelle* ; Cf. *Bulletin et Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, an. 1892, pp. 117-128.

³ Voir le tracé de ces voies, ci-avant, p. 133.

espagnole¹. La grande vogue du pèlerinage de Compostelle non moins que la diffusion du culte de sainte Foy « ont simultanément contribué à créer et à entretenir un véritable mouvement architectural et artistique. Au nombre des pèlerins des deux sanctuaires, comme parmi les moines qui les peuplaient, il dut se rencontrer des artistes désireux de contribuer à en augmenter le lustre matériel. Poussés par une louable émulation, ils établirent de l'un à l'autre un échange incessant de perfectionnements et d'embellissements tandis que Toulouse bénéficiait de sa situation, à proximité du chemin qui reliait Conques et Compostelle, et aussi du concours que lui attirait le merveilleux trésor de ses reliques insignes². »

La comparaison même la plus rapide sur l'ensemble de ces monuments suffit à prouver que le plan se retrouve presque identique pour leur plus grande partie. Ainsi, outre la forme de croix latine, en des proportions diverses, et la ressemblance des portes jumelles des façades, l'abside de nos trois églises, avec sa couronne de chapelles rayonnantes formant à l'extérieur autant d'absidioles, reproduit, ici et là, l'ordonnance générale des églises d'Auvergne. Sauf quelques divergences dans les soubassements de ces absidioles, dans la disposition et la forme des contreforts qui s'adaptent à leurs intersections, dans la naissance, l'engagement et le développement des colonnettes qui vont soutenir la corniche de la toiture, l'aspect de l'extérieur est identique. Tandis qu'à Toulouse et à Conques la muraille semi-circulaire qui se développe au-dessus de la toiture des absidioles est pleine, à

¹ Le *Cartulaire* de Conques relate ces envois de constructeurs. D'autre part un chanoine originaire d'Agen, nommé Bernard, devint évêque de Compostelle où il mourut en 1152, et c'est à lui qu'on attribue le culte de sa compatriote agenaïse, sainte Foy, dans sa ville archiépiscopale. On peut voir au plan qu'une chapelle était dédiée à cette martyre dans la basilique.

² L'abbé Bouillet, *Mémoire* cité page précédente.

Compostelle elle est décorée d'ouvertures simulées, et indique la galerie en demi-berceau annulaire qui continue autour du triforium.

Le triforium se trouve également dans les trois monuments ainsi que les collatéraux flanquant la grande nef. De part et d'autre triforium et collatéraux tournent dans le bras du transept, de sorte que ce dernier, avec ses bas-côtés et ses galeries, présente la même ordonnance que la nef principale ; et à Santiago comme à Saint-Sernin, collatéraux et triforium couronnent complètement le transept, tandis qu'à Conques ils en bornent seulement les deux côtés. Mais dans les trois églises, « chaque travée du triforium embrasse, sous un arc en plein cintre sensiblement surhaussé, deux arcades surélevées ayant pour support commun deux colonnettes jumelles à chapiteau unique et reposant aux extrémités sur le chapiteau d'une colonne engagée. Colonnes et colonnettes ont des bases attiques largement profilées, et des chapiteaux d'une belle exécution. » Les piliers qui séparent les travées et vont s'épanouir dans les arcatures qui supportent la face des tribunes du triforium sont indifféremment carrés et flanqués sur chaque côté d'une colonne cylindrique engagée, ou à peu près cruciformes, là où les angles n'ont pas été échancrés. Enfin dans chacun de ces monuments, la nef voûtée en berceau est flanquée de deux collatéraux qui se continuent autour de l'abside, sous forme de déambulatoire, sur lequel s'ouvrent les chapelles rayonnantes.

Après cette vue d'ensemble, nous pourrons plus facilement saisir la distribution et les détails de la basilique que nous devons visiter et dont on a le plan en tête de cette seconde partie. Tout d'abord observons que ce monument s'élève, en partie, sur une église souterraine ou crypte, qui, au chevet, sert de tombeau aux ossements du saint patron ¹, et à l'entrée

¹ La lettre du Pape Léon XIII, *Deus Omnipotens*, en date du 1^{er} novembre 1884, met fin aux interminables discussions sur la possession de ces reliques.

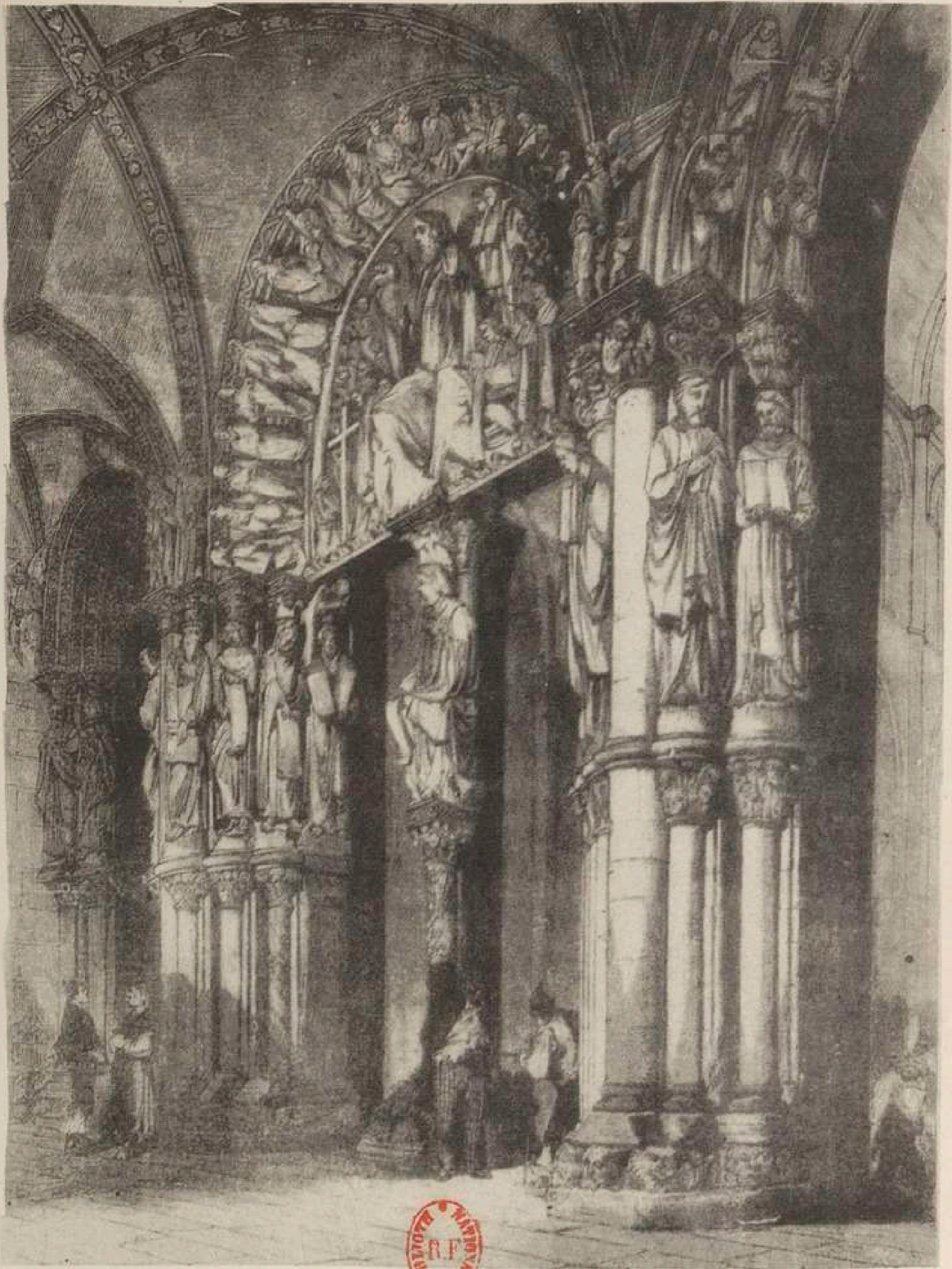
de la grande nef est la base du plus grandiose de ses portiques. Les immenses façades couvertes à profusion de statues, d'armoiries, de niches, de pinacles, de pendentifs et sculptures de toutes formes et de tous styles, sont ornées de trois grands portiques, ou porches, et de sept portails de moindre importance. Les porches, orientés l'un à l'ouest, l'autre au sud, et le troisième au nord, donnent accès par le bas de la grande nef et les extrémités du transept, et sont désignés sous les noms de *la Gloria*, *Plateria* et *Azabacheria*. Quant aux portes, vers lesquelles viennent aboutir les principales artères de la ville ou routes avoisinantes, elles sont appelées des noms de *Notre-Dame*, *Voie sacrée*, *Saint-Pélagie*, *de la Chanoinesse*, deux *de Petraria* et *l'Ecole des Grammairiens*¹. Cette dernière donne aussi accès au palais archiépiscopal.

De même que les archéologues chrétiens remarquent que le plan de cette construction sort de l'axe et laisse incliner quelque peu l'édifice du côté nord, symbolisme de l'inclinaison du Christ mourant sur la croix², de même ils voient

D'après les plus sérieuses recherches, renouvelées une deuxième fois en 1883 par les soins du Cardinal de Compostelle, Paya y Rico, et constatées de visu en présence du Cardinal Caprara, envoyé spécialement de Rome, à cet effet, il est déclaré que les reliques qui reposent sous le sol du sanctuaire de Compostelle (*capilla mayor*) sont bien celles de saint Jacques et de ses deux disciples, Athanase et Théodore, ensevelis dans le même tombeau. Le même acte pontifical déclare que la partie du crâne de saint Jacques qu'on vénère dans la cathédrale de Pistoie, en Italie, est bien le fragment qui fut envoyé à l'évêque de cette ville par l'archevêque de Compostelle D. Gelmirez. Ces deux constatations n'autorisent pas à prétendre qu'il n'y ait point ailleurs d'autres fragments plus ou moins considérables de ces corps saints. — Voir aussi les *Apuntes biograficos de Santiago Apóstol*, du cardinal Bartolini, traduits en espagnol par Sylvestre Fullerad, in-8°. Roma, tipografia vaticana, 1885.

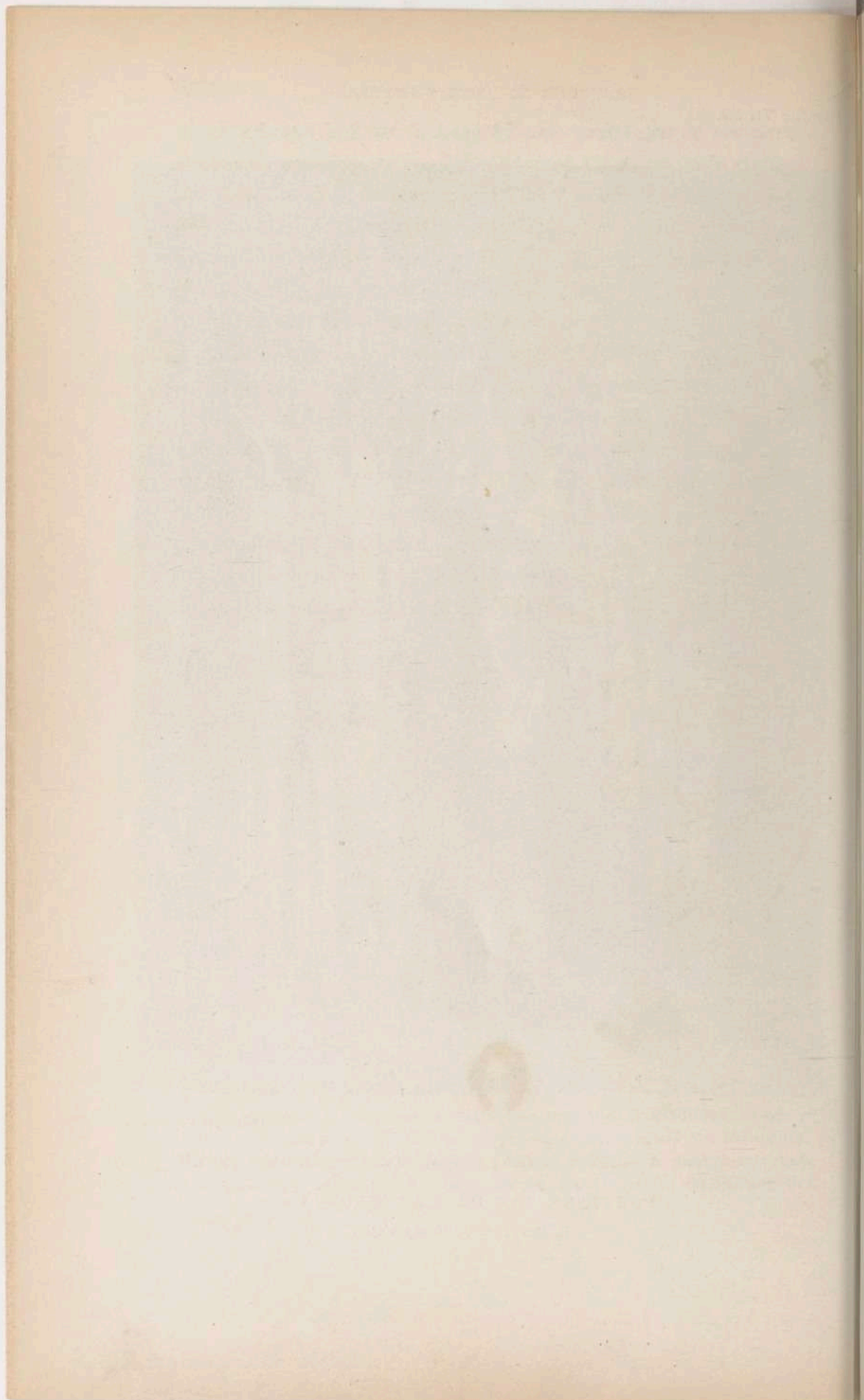
¹ Cf. CODEx, « *De portallulis*, » p. 48.

² De nos jours on conteste généralement cette idée symbolique, et on ne veut y voir qu'un vice de construction, ou un mauvais calcul des bâtisseurs. Le fait est qu'à Compostelle cette inclinaison a obligé à donner aux nefs latérales, aux chapelles du chevet et au déambulatoire de l'abside des



Phototypie Forestié.

PORTIQUE DIT DE « LA GLORIA »
à la Basilique de Compostelle.



dans le nombre et les décorations sculpturales des portes, les principaux symboles et mystères de la religion. Les trois grands portiques sont la représentation de la Trinité; et les sept portes moins importantes, les sept sacrements, canaux de la grâce. Au porche nord, les sculptures et bas-reliefs détaillent la Création du monde et de l'homme: dans celui du midi c'est la Passion du Christ; dans celui du couchant, la Glorification du Thabor et le triomphe au ciel, dans les limbes, au purgatoire et aux enfers. Chacune des personnes de la Sainte-Trinité est ainsi manifestée et chantée: le Père, dans la Création; le Fils, dans la Rédemption; le Saint-Esprit, dans la Sanctification qui a pour fin suprême, avec le salut de l'homme, la gloire de Dieu.

Chacun des trois portiques est surmonté de deux tours, dont l'élévation varie de 76 à 80 mètres. Dès le principe deux autres tours, placées l'une à droite l'autre à gauche du chevet, formaient, avec les six des porches, une grandiose couronne de flèches au clocher central. Bien plus élevé, celui-ci reposait sur l'intersection du transept et de la grande nef; il est remplacé depuis 1445 par la coupole en forme de dôme qu'on voit encore. Ces ouvrages, écrivait au XII^e siècle le rédacteur du CODEX, et d'autres extrêmement beaux donnent à la magnifique basilique un glorieux éclat. Tout est construit en grandes pierres vives, brunes et aussi dures que le marbre¹. Aussi, Villa-Amil résume sa description par cette appréciation: elle est sans rivale, *por su aspecto, estilo y distribución*, et on ne peut trouver sa pareille, « *ni se encuentra ninguna semejante a ella.* »

mesures disparates, alors que la symétrie est parfaitement observée sur tous les autres points. Ainsi les nefs latérales mesurent, l'une 4^m 94 de largeur et l'autre 4^m 60.

¹ « His cæterisque operibus pulcherrimis beati Jacobi basilica optime gloriosa refulget. Est etiam tota ex fortissimis lapidibus vivis, brunis scilicet et durissimis, ut marmor facta » (p. 54).

Avant de pénétrer dans cet immense monument, constatons qu'il est bâti sur la pente du mont *Pedroso*, qui domine la cité. Aussi, tandis que par les entrées du chevet et du transept, il faut gravir 20 degrés, il y en a 40 au portique de la façade principale, la plus éloignée du mont. « Le sol était inégal, le granit pénible à tailler; qu'importait? Le temple s'accrocherait plus solide aux aspérités de la montagne, la pierre la plus dure le rendrait indestructible, et à l'endroit même où Jésus avait voulu que reposât son disciple, les fidèles afflueraient aussi nombreux que les étoiles du ciel, que le sable de la mer¹. » Soit donc pour faciliter l'accès sur ce point, soit pour rendre la basilique plus imposante, l'architecte a divisé ces marches en un péristyle à deux rampes en retour, orné d'une balustrade de pierre; mais le tout est beaucoup trop mesquin eu égard à la façade de ce portique, qui mesure 42 mètres d'étendue.

Pour décrire cette entrée donnant accès dans les trois nefs et dénommée *portico de la Gloria*, il faudrait un volume. Ce travail romano-byzantin, entrepris en 1168 par le célèbre architecte-sculpteur Mateo, ne fut terminé que le 11 avril 1188. On s'accorde à dire que c'est le plus remarquable monument d'iconographie; plusieurs croient que Dante y puisa le plan de son grand poème; les artistes s'en inspirent chaque jour, et en 1866 l'Angleterre en fit prendre un moulage pour le musée national de Kensington. Le sujet des sculptures, puisé dans l'Apocalypse est la gloire du Christ: de là le nom de *Gloria* qui est donné à toute cette partie du monument. Résumons-en les principales scènes, dont on a une vue d'ensemble dans la planche VII^{bis} ci-avant :

Au centre du tympan principal le Sauveur siège sur un trône mon-

¹ *Santiago de Compostela*, par Petitcolin; Cf. *Revue Catholique de Bordeaux*, an. XVIII, n° 3, p. 85.

trant la plaie béante de son côté. Autour de Lui les quatre Évangélistes écrivent le saint Évangile, tandis qu'un chœur de huit anges présente les instruments de la Passion. Encadrent ce vaste tableau, comme dans une auréole décrite par l'archivolte, les 24 vieillards de l'Apocalypse assis sur des trônes et tenant à leurs mains des lyres, des harpes, des coupes d'or symbolisant la prière et les chants des âmes justes. Ces justes sont là servant de fond à cette scène, et représentées par 42 figures de saints. De toute part, des esprits célestes en adoration devant le Christ, tandis qu'aux quatre angles du portique un ange sonne la trompette du jugement.

Dans les petits tympan latéraux, d'un côté, le Paradis couvert d'arbres, de fruits, de fleurs; de l'autre, le Purgatoire d'où des anges arrachent les âmes pour les conduire au ciel; puis, l'Enfer avec les réprouvés tourmentés par des démons; les Limbes, où sept anges jettent un voile transparent sur les pauvres enfants. Les pilastres supportés par des animaux, des monstres et des têtes humaines sont entrecoupés de fortes colonnes au-dessus desquelles, de grandeur naturelle, des statues de prophètes, de saints et de personnes bibliques: Moïse, Daniel, Isaïe, Jérémie, Baruch, Ézéchiël, Osée, Joël, Amos, Judith, Esther, Michée, Jonas. Les chapiteaux et leurs tailloirs présentent, au milieu de rameaux, de fleurs et de rinceaux, des scènes des deux Testaments, telles que Abraham, Melchisédech, Rachel; le combat des Centaures et des Lapithes, symbole de la lutte incessante de la vérité et de l'erreur.

Mais la scène la plus imposante est celle du pilier-trumeau qui divise le portique en deux baies et soutient le linteau du tympan. Ce meneau, composé d'un groupe de six colonnes de marbre, repose sur les épaules d'Adam terrassé, serrant dans ses bras deux lions, mais relevant la tête pour considérer la scène qui se déroule au-dessus. C'est, le long de la colonne centrale, monolyte d'oniz, l'arbre de Jessé allant s'épanouir au chapiteau dans la Sainte-Trinité. Ce chapiteau sert de support à la statue de saint Jacques qui est là assis, nimbé, la main gauche appuyée sur un long bâton de voyage (dit de l'apostolat), en forme de T, et laissant retomber de la main droite un rouleau, sur lequel est inscrit le titre de sa divine mission, en ces trois mots: *misit me Dominus*.

Derrière le chapiteau de ce pilier, sur la partie intérieure faisant face au sanctuaire, on reconnaît dans une petite statue les traits d'un homme en oraison, enroulé dans un manteau, les cheveux épars, se frappant la poitrine d'une main et tenant à l'autre un petit cartel où se lit ce simple mot, très fruste aujourd'hui: ARCHITECTUS. C'est le

grand sculpteur Mateo, l'auteur inspiré et habile de ce joyau artistique « *el autor inspirado é ingenioso de esta fábrica admirable*¹. » Les Espagnols avaient cet artiste en si grande estime, que le plus grand nombre portaient leurs petits enfants sous ce porche et les élevaient jusqu'à ce que leur tête touchât la tête de la statuette ; c'était, dit la légende, pour que ces enfants reçussent un peu des grandes inspirations et des nobles sentiments représentés dans ce portique. Aussi cette sorte de vénération valut-elle à Mateo d'être, pendant longtemps, appelé *Santo de los croques* « le saint des coups de tête². »

Et dire que malgré un pareil monument, toujours debout depuis le XII^e siècle, on a écrit la phrase citée plus haut : « Rien de remarquable à Santiago, jamais personne n'y a rien vu autre qu'un petit buste de bois fort mal fait de ce saint ! » Il n'est donc pas visible ce portique qui occupe la majeure partie de l'immense façade occidentale dite *del Obradorio*, qui fut refaite en 1738, et dont les flèches terminées aussi à cette époque s'élèvent jusqu'à 76 mètres dans les airs ?

L'une de ces tours est appelée *torre de la Carraca* (de la crécelle), parce qu'on y place cet instrument en bois dont on se sert pour appeler les fidèles aux offices de la Semaine-Sainte. L'autre, véritable clocher, contient 13 cloches, dont

¹ Appréciation du P. Fita, dans ses *Recuerdos*, p. 86. Pour conserver le souvenir de ce chef-d'œuvre on grava à l'intérieur de l'arcature cette inscription qu'on y lit encore. Sur le linteau de gauche :

† ANNO · AB · INCARNATIONE · DNI · M^o. C^o. LXXXVIII^{vo}.
ERA. I^a. CC^a. XX^a. VI^a. DIE KL · APRILIS · SUPER LIMINARIA ·
PRINCIPALIVM · PORTALIVM ·

Suit sur le linteau de droite :

ECCLESIE · BEATI · IACOBI · SVNT · COLLOCATA · PER ·
MAGISTRUM · MATEVM · QUI · A · FVNDAMENTIS · IPSORVM ·
PORTALIVM · GESSIT · MAGISTERIVM ·

² Allusion aux coups réitérés que les parents faisaient donner à la tête de leurs enfants contre la tête de la statuette. *Croques*, mot gallego, répond à l'espagnol *cabezadas*, « coups de tête. »

deux des plus considérables furent données par notre roi Louis XI en 1483¹. Fondues à Compostelle même, elles y furent refondues en 1664, alors qu'on les transporta du château-fort de la ville dans la tour actuelle. Entre ces deux tours s'élève presque jusqu'à leur hauteur un incomparable fronton. Là, saint Jacques, debout dans une niche centrale, semble regarder cette place *del Consistorio*, une des plus monumentales de l'Europe, et la ville à laquelle il a donné son nom.

Que si de cette porte occidentale nous nous dirigeons vers celle du midi, nous trouvons la plus ancienne partie de tout l'édifice, désignée sous le nom de *fachada de las Platerias*². Deux vastes baies romanes construites en 1078, avec les colonnes et les débris d'un vieux temple païen, et surmontées de galeries et frontons, groupent autour d'elles un remarquable portique peuplé de scènes des deux Testaments, de figures de saints, de chimères, de frises et de rinceaux qui forment la plus riche collection de sculptures du XI^e siècle. Une énorme forteresse, dressée au-dessus de la seconde rangée des arcatures pour la défense de la ville, fit place, au XV^e siècle, à la célèbre *torre de la Trinidad*, plus vulgairement connue sous le nom de *tour de l'horloge* (del Reloj). Campanilles, clochetons, faisceaux de colonnettes, statues, consoles, bas-reliefs en recouvrent les quatre faces depuis son attachement au fronton jusqu'au sommet qui atteint 80 mètres. Là est placée la cloche colossale dont les vibra-

¹ Ce roi, aussi dévot à S. Jacques qu'à la Vierge Marie, délégua en son nom à Compostelle son ambassadeur, Anthoine Mortillon, et deux officiers municipaux de Bayonne et les chargea d'offrir de grands présents à la basilique de l'Apôtre.

² Ainsi dénommée de la rue qui y conduit, et où sont principalement les *orfèvres*, fabricants et marchands d'objets de piété, médailles et bijoux religieux.

tions s'entendent, dit-on, distinctement à une distance de 10 kilomètres.

En longeant cette muraille pour aller vers l'abside de la basilique on est arrêté par la fameuse *Concha*, simple coquille posée en console hardie soutenant une grande partie de cette façade. Ce véritable tour de force architectural est aussi un précieux chef-d'œuvre de sculpture, qu'un artiste inconnu a voulu placer là comme ex-voto symbolique.

Non loin, au chevet de l'abside se trouve la *Puerta santa* la porte du Jubilé ou des *Pardons*. Murée, elle ne s'ouvre qu'aux années où la fête du patron coïncide avec un dimanche; coïncidence qui peut avoir lieu 14 fois dans l'espace d'un siècle, c'est-à-dire lorsque, selon le comput ecclésiastique, la lettre dominicale est le C¹. Tous les pèlerins ne peuvent donc pas espérer de pénétrer dans l'église par cette entrée, mais tous vont baiser la muraille qui la ferme; et ceux qui ont le bonheur de la voir tomber sous le marteau d'argent de l'archevêque aux années jubilaires, en recueillent précieusement les débris et jusqu'aux plus petits grains de sable. Cette porte est surmontée d'un grand fronton, et sur la corniche médiane se dressent les trois statues de S. Jacques et de ses disciples Athanase et Théodore. Le tout est couronné de superbes clochetons, faisant avant-corps sur la grande galerie qui contourne l'abside et dessine toutes les corniches supérieures de l'édifice.

Pour terminer cette visite aux parties les plus remarquables de l'extérieur de la basilique, nous arrivons au porche septentrional élevé sur la façade dite *de la Azabacheria*, à cause des ouvriers en jais (*azabacheros*), qui habitaient la rue voisine. Là est la porte *Francigena*, celle à laquelle venait aboutir le *Camino* suivi par les pèlerins français, à la gauche

¹ Voir ce qui a été dit sur l'ouverture de cette porte, ci-avant, pp. 94-95.

de la façade principale. Telle qu'on la voit aujourd'hui ce n'est plus le portique par lequel entrèrent nos roumieux. Les ravages du temps, les incendies, les guerres civiles qui dévastèrent principalement ce côté de la cité mirent en tel état ce monument, qu'il fallut abattre les vieilles constructions du XI^e siècle et les chefs-d'œuvre de sculpture qu'on y avait réunis dans les siècles suivants, et qui rivalisaient avec ceux de *la Gloria* et de *la Plateria*. L'œuvre actuelle, de style gréco-roman ou plutôt *plataresco* (*rococo*), ne remonte qu'à 1758; et malgré le caractère religieux qu'on a voulu lui donner, en y reproduisant divers sujets et symboles du porche primitif, les artistes espagnols eux-mêmes avouent que ses pyramides, ses trophées d'armes et de bannières lui donnent plutôt l'air d'un mausolée de guerriers. Toutefois on remarque, à juste titre, la statue de la Foi qui orne le pilastre central des deux baies, aussi bien que celle de S. Jacques vêtu en pèlerin et ayant à ses pieds deux rois agenouillés. Vu l'importance qu'il avait pour les Français et pour nos pèlerins qui franchirent le seuil du portique disparu, suivons la description faite par le manuscrit du XI^e siècle.

« Quand nous autres, Français, nous voulons entrer dans la basilique nous passons par le côté nord. Devant ce portail, sur le bord du chemin, est situé l'hospice des pauvres pèlerins de S. Jacques. Là se trouve, au bout du chemin, un certain paradis [place-jardin] où l'on descend par neuf degrés. Au-bas des degrés est une admirable fontaine telle qu'on n'en voit pas de pareille dans le monde entier..... Au delà de ce paradis se trouve le portail nord de la basilique, appelé *porte de France*. Il se compose d'une double baie entourée de belles sculptures. Chaque entrée compte extérieurement six colonnes, les unes de marbre, les autres de pierre, en tout douze colonnes. Au-dessus de la colonne placée à l'extérieur, entre les deux portes, contre le mur Notre-Seigneur est assis sur un trône de Majesté, la main droite bénissant, la gauche tenant un livre. Rangés en cercle autour du trône, les quatre Évangélistes semblent le soutenir. A droite est représenté le Paradis où le Seigneur reproche à Adam et à Ève leur péché; à gauche

il les chasse. A l'entour, de nombreuses figures de saints, d'animaux, d'hommes, d'anges, de femmes, de fleurs et d'autres créatures, dont on ne peut, à cause de leur grand nombre, décrire ni la nature, ni l'espèce. Cependant, au-dessus de la porte qui est à gauche en entrant dans l'église, c'est-à-dire sur le tympan de cette porte, est représentée l'Annonciation de la Bienheureuse Vierge Marie, où l'ange Gabriel lui parle. Également à gauche, au-dessus des portes, sur le côté de la baie, sont figurés les mois, les années avec beaucoup d'autres beaux ouvrages de sculpture. Deux grands lions d'aspect farouche saillissent hors des murs, et le regard fixé l'un à droite, l'autre à gauche, semblent garder les portes. Enfin, sur le seuil, quatre Apôtres debout, un livre dans la main gauche, et la main droite levée pour bénir les fidèles à leur entrée dans la basilique. Dans la baie de gauche, Pierre à droite et Paul à gauche; dans la baie de droite l'apôtre Jean est à droite et saint Jacques à gauche. Au-dessus des têtes des Apôtres saillissent autant de têtes de bœufs¹. »

C'est donc par ce porche que nous allons pénétrer dans la basilique. Mais, outre que nous n'avons qu'à la visiter en pèlerins et non en artistes ou archéologues, il suffira de jeter un coup-d'œil sur le plan que nous en donnons, à la planche V, et de suivre la légende qui peut servir de description générale. Entré par ce portique (D), nous voyons s'étendre devant nous le transept (D-B), accosté de deux nefs latérales (S), et mesurant 64 mètres de longueur, sur environ 20 mètres de large, avec des voûtes de 24 mètres d'élévation². « Si l'extérieur stupéfie, l'intérieur confond. Quelle

¹ Cf. CODÉX, p. 48, 50, 51. M. de Bonnaut dans le *Pèlerinage d'un paysan picard*, à l'Appendice. — A propos des têtes de bœufs qui saillissent au-dessus des apôtres dans cette sculpture, fait relevé par le CODÉX du XII^e siècle, nous avons là une preuve de plus de l'antiquité de ce symbolisme de force et de patience, sur lequel on trouvera un article du savant abbé Corblet, dans la *Revue de l'Art chrétien*, t. VI, pp. 82-100 : *Le lion et le bœuf sculptés aux portails des églises*.

² Selon Zepedano, la longueur depuis le portail occidental jusqu'à la porte Sainte, qui est placée au chevet oriental, serait de 94^m 34, et la largeur 19^m 50, dont 9^m pour la grande nef, et 4^m 50 pour chacun des bas-côtés. Le CODÉX donne 53 fois la taille d'un homme pour longueur, 39 fois pour largeur, et 14 fois pour hauteur des voûtes.

puissance a donc exécuté cette croix latine, aligné ces six nefs où l'on se perd, lancé ces massifs piliers romans supportant les voûtes imposantes? Est-ce donc l'esprit humain, qui à leur seule vue se sent écrasé? Il a fallu que le souffle divin passât, allumant l'étincelle du génie dans l'âme des édificateurs pour qu'ils aient eu la grandeur de se hausser à la conception d'une œuvre aussi gigantesque, la force de l'entreprendre et de l'achever¹. »

Si nous avançons à travers les six travées de ce *croisillon* (R) jusqu'à l'*intertranssept* (R°), nous arrivons sous la coupole octogonale qui, jetée sur les quatre robustes pilastres centraux, s'élève à trente-deux mètres au-dessus du sol. De ce dôme gothique brillant de dorures et de couleurs, qui a remplacé peu avantageusement la vieille tour monumentale du plan primitif, descendent d'immenses flots de lumière. Quoique au point de vue architectural cette construction du XV^e siècle fasse tache sur l'ensemble et le style général de la basilique, elle n'en est pas moins imposante et aide l'œil à suivre toutes les grandes lignes. En effet, du pied d'un des pilastres *del crucero* (intertranssept) on jouit d'une splendide vue d'ensemble : à droite, la vaste nef centrale avec ses bas-côtés, au centre de laquelle se déploie le chœur ; à gauche, le sanctuaire (*Capilla mayor*) avec son maître-autel sous ciborium, et les chapelles rayonnantes de l'abside, précédées du déambulatoire circulaire ; en haut, les galeries du triforium correspondant aux nefs latérales, soit du transsept, soit de la nef principale, dont les travées délimitées par les pilastres sont ornées, dans leur centre, de colonnes géminées, et éclairées par autant de fenêtres qu'il y a de travées.

C'est à profusion que le plan primitif avait ajouré cet immense édifice. Les 74 ouvertures par où il prenait le jour,

¹ Petitcolin, NOTES ET CROQUIS : cf. *Revue catholique de Bordeaux*, an. XVIII, n. 3, p. 85.

avant des restaurations plus ou moins heureuses qui en ont bouché un certain nombre, étaient ainsi réparties : 43 dans la grande nef et les galeries ; 5 au faite de l'abside autour du maître-autel ; et 3 dans chacune des neuf chapelles du chevet. La plupart de ces fenêtres, divisées par des colonnettes en meneaux, s'harmonisent avec les pilastres et colonnes distribués dans tout le pourtour du monument au nombre de plus d'un millier, et dont les chapiteaux, les tailloirs, les facettes et les bases sont ornés de sculptures, aussi habilement exécutées que savamment conçues, au point de vue historique théologique et mystique.

En face de cette imposante et grandiose architecture, le pèlerin, auteur du *CODEx*, résuma ainsi son impression :

« Rien de défectueux dans sa construction. Elle est au contraire d'une remarquable exécution, grande, spacieuse, éclairée, répondant à son objet par sa grandeur, bien proportionnée en longueur, largeur et hauteur ; aussi admirable qu'indescriptible, et possédant enfin un double étage, comme un palais royal. Quiconque parcourt les galeries hautes, y fût-il monté avec tristesse, devient heureux et gai en voyant la parfaite beauté de cette église ¹. »

Avant de sortir de l'intertranssept, d'où nous avons pu embrasser d'un coup d'œil toute la basilique, il faut s'arrêter devant le pilastre du côté sud, au point de jonction des deux grandes nefs. Là est un des objets qui attirent le plus les pèlerins et les visiteurs. Dans une colonne de cuivre, engagée dans une des rainures du pilastre, qui fait face au côté de l'épître du maître-autel, est placé le bâton de voyage ou

¹ « In ea vero nulla scissura, vel corruptio invenitur, mirabiliter operatur magna, spatiosa, clara, magnitudine condecanti, latitudine, longitudine et altitudine congruenti, miro et ineffabili opere habetur, quæ etiam dupliciter velut regale palatium operatur. Qui enim sursum per naves palatii vadit, si tristis ascendit, visa optima pulchritudine ejusdem templi, lætus et gavisus efficitur » (p. 47).

d'apostolat de S. Jacques. C'est une tige de fer terminée à son sommet en forme de T (*thau*), fortement oxidée et dont les fidèles touchent pieusement l'extrémité, seule apparente, tout en baisant la colonne¹.

Non moins frappant est encore pour les yeux du spectateur, « le roi des encensoirs » *el rey de los incensarios*, ou *bota-fumeiro*, que de lourdes chaînes de fer tiennent suspendu à la corniche de la coupole. L'énorme appareil de fer et de bois, les câbles, les poulies et le mécanisme installés à cette hauteur pour mettre en mouvement ce vase de parfum brisent malheureusement l'harmonie des lignes ; mais l'objet en lui-même et son usage aux jours de grandes solennités n'en sont pas moins surprenants. Cet encensoir, fabriqué en 1530 et que nos pèlerins purent voir fonctionner, — mais tombé dans le butin de l'armée française à la campagne de 1809, avec 40 lampes d'argent et de nombreux bijoux, — était tout en argent massif et de deux mètres environ de hauteur². Il fallait, au moins, huit hommes pour le balancer ; et dans son mouvement du nord au sud, suivant le sens du transept il décrivait une course et une circonférence de plus de 40 mètres. Aujourd'hui on n'a plus qu'un fac-similé, en cuivre argenté, du vrai monument dont on ne connaissait pas l'origine, mais

¹ Voir ci-avant, p. 234. — Au-dessous du bâton de S. Jacques, on a logé le bâton de S. François de Sienne qui, venu aveugle et pervers au tombeau de l'Apôtre, s'en retourna converti et clairvoyant, laissant ainsi cet ex-voto en reconnaissance, et embrassa aussitôt la vie du Carmel.

² Tout en rendant compte, à sa façon, du trésor de cette église et des spoliations opérées par l'armée française, le colonel Bory de Saint-Vincent, raconte que ces merveilles n'étaient que du clinquant, les pierres fausses, les lames d'argent « plus minces qu'une monnaie de billon. De la moitié de tant de choses réputées inappréciables, on n'a pas retiré en lingots la somme de 300,000 francs, quand la nécessité des temps a forcé d'employer, pour la solde des troupes françaises de la division Marchand, le don qu'en venait de faire, en 1809, le chapitre de Saint-Jacques au corps commandé par le maréchal Ney. » (Cf. *Itinéraire descriptif de l'Espagne*, par le comte De Lalande, t. IV, p. 460). Et le travail, et la valeur artistique de ces objets ne comptaient donc pour rien ?

qui était en usage déjà au XIII^e siècle¹. Celui-ci est encore utilisé aux mêmes fins, pour rehausser l'éclat des cérémonies, principalement durant le parcours des processions du Saint-Sacrement à travers ces vastes nefs. D'autres fois, employé comme vase de parfums, il laisse échapper des tourbillons de fumée aromatique qui, en rendant gloire à la Majesté divine, assainissent l'atmosphère souvent viciée par le passage et le séjour de foules nombreuses. C'était surtout ce dernier rôle qu'il jouait au Moyen-Age, alors que la basilique, nuit et jour ouverte à la dévotion des fidèles, devait être ainsi purifiée. Mais dans son balancement, écrit un pèlerin qui en a été témoin, « ses gigantesques ondulations du sol à la voûte, et les nuages embaumés qu'il jette dans l'espace frappent les sens éivrés du peuple et élèvent l'âme vers Dieu². »

Ces deux objets considérés, si nous prenons à gauche nous allons pénétrer dans le sanctuaire, ou *Capilla mayor*. Cette partie, la plus intéressante à tous les points de vue, occupe les trois travées qui viennent immédiatement après le transept, dont elles sont séparées par une splendide grille en bronze doré et d'un travail prodigieux. Nos pèlerins purent admirer les chefs-d'œuvre et les magnificences qui remplissaient ce sanctuaire jusqu'en 1665, époque, à laquelle, en réparant les marbres du dallage et du revêtement des pilastres et des murs, on exécuta les restaurations et décorations qu'on y voit de nos jours. Au dire des anciens historiens,

¹ Une note marginale, ajoutée au Codex compostellan en caractères du XIV^e siècle, signale cet encensoir parmi les richesses de la basilique, en ces termes : « Nunc decoratur... maxime cum magno thuribulo argenteo a summitate Ecclesie et funibus suspensum per rotas currendo a portali septentrionali usque ad portali meridionali, pleno carbonibus incensis, cum thure, feriendo ab utraque parte summitate Ecclesie, stante pontifice in pontificalibus, cum tota processione. »

² *Revue de l'Art chrétien*, t. VII, 315.

l'autel et son ciborium, les statues, colonnes, rétables, corniches soit en marbre, soit en pierre, bois ou fer surpassaient infiniment les nouvelles ornementsations¹. Toutefois, celles-ci ne sont pas à dédaigner, quoique d'un style qui jure auprès de l'architecture du monument.

Le baldaquin antique a fait place à un grandiose dôme caissonné, en bois doré, supporté sur huit colonnes torsées surchargées de dorures. A ces huit colonnes correspondent autant d'anges-cariatides qui, du sommet des corniches de la chapelle, paraissent soutenir sur leurs épaules ce gigantesque monument, dont le couronnement atteint jusqu'à la voûte. Sur les quatre angles, les statues de la Prudence et de la Force, de la Justice et de la Tempérance. Des anges, des génies debout, à genoux ou dans diverses postures tiennent à leurs mains des armes, des oriflammes, des symboles, en formant un brillant cortège à la statue du *Matamoros*, saint Jacques à cheval, terrassant deux Maures et tenant une épée flamboyante et l'étendard croisé. Sur le sommet de la niche qui abrite cette imposante représentation, quatre anges portent sur leurs épaules un fac-similé du cercueil du saint apôtre-martyr surmonté d'une étoile d'or. Celle-ci va toucher la voûte et rappelle de cette hauteur, par son rayonnement, le météore qui, signalant la découverte des saintes reliques, a valu à cette région le nom de Compostelle, *Campus stellæ*, et est devenu le blason de la cité.

Cette grandiose et riche ornementation sert de baldaquin à l'autel majeur, beaucoup moins précieux que celui élevé en 1105 par l'évêque Diego Gelmirez², mais beaucoup plus vaste et mis en rapport avec le style du nouveau dôme qui le

¹ On peut lire dans le CODÈX une minutieuse description de l'antique ciborium; cf. p. 57, le § 11: *de cimborio apostolici altaris*.

² On trouvera la description de cet autel primitif et de ses somptueuses ornementsations dans le CODÈX, p. 57 et 56: *de cimborio*, déjà cité à la note précédente, et § 13: *de tabula argentea*.

surmonte. Cet autel, datant de 1665, tout en marbre, couvert de lames d'or, de vermeil et de pierres précieuses avec plus de profusion que de goût, est enrichi d'un tabernacle d'argent qu'on dit être le plus beau du monde, chef-d'œuvre d'un artiste qui employa plus de vingt ans à le façonner.

Immédiatement au-dessus de ce joyau artistique et que domine une seconde image de S. Jacques en pied, avec robe, chapeau, coquilles, calebasse et bourbon, et entourée de quatre rois à genoux, est la célèbre statue du Saint, objet de la vénération des pèlerins. Cette statue en marbre, peinte et dorée, malgré le peu de mérite sculptural qu'elle accuse, porte cependant ce cachet de piété et de dévotion dont les artistes du Moyen-Age savaient revêtir leurs œuvres religieuses. Le *Saint*, comme on le voit dans la planche VIII ci-après, est assis sur un riche fauteuil d'argent, la tête auréolée d'un nimbe de même métal, les épaules couvertes d'une pèlerine d'argent constellée de pierres précieuses, tenant de la main gauche un bourdon avec la gourde, la main droite posée sur un rouleau de pierre appuyé contre son genoux, et sur lequel on lit cette inscription : HIC EST CORPVS DIVI IACOBI APOSTOLI AC HISPANIARVM PATRONI, *ici repose le corps de saint Jacques, apôtre et patron des Espagnes*. L'index de cette main indique la base de l'autel, au-dessous duquel reposaient, dès le principe, dans la crypte, les saintes reliques et qu'un marbre rouge signalait aux pèlerins¹.

C'est vers cette sainte image que se dirigent les pèlerins. Un escalier fermé par une grille d'argent fait aboutir derrière l'autel, du côté de l'épître, à une galerie qui permet d'approcher jusqu'à la hauteur de la statue. Selon l'usage, chacun appuie son front contre la dite pèlerine et la baise reli-

¹ Nous avons déjà vu que, par suite des diverses transformations de l'église et des substructions, ces ossements avaient été portés plus en arrière, contre le mur du chevet, ainsi que l'indique notre planche VI, et comme l'ont démontré les fouilles faites en 1883.

giusement. Les relations des siècles passés décrivent ces interminables processions de fidèles faisant l'ascension de ces degrés pour satisfaire leur piété aux pieds de l'Apôtre, et signalent des périodes où ce concours ne prenait fin, ni jour ni nuit, pendant des semaines entières.

Ces mêmes relations décrivent aussi les splendeurs des solennités et l'éclat des cérémonies qui se déroulaient dans ce sanctuaire, surtout au temps où les grands dignitaires et un nombreux clergé officiaient et pouvaient parer aux somptueuses dépenses, à l'aide des fondations royales et de la noblesse. Richesse des ornements, profusion des lampes, lustres et torchères, chants d'une *Chapelle* de musique qui n'avait pas de rivale dans le monde entier, tout cela était bien fait pour motiver les sentiments que nous trouvons dans la rapide description de M. l'abbé Pardiac.

« Tout y est or et argent, ciselures, perles, diamants et pierreries ; tous les souverains, rois et papes, toutes les nations ont concouru à former ce trésor sacré, où la perfection du travail, surtout pour le tabernacle, surpasse encore la richesse de la matière... Lorsque la lumière de mille bougies se reflète sur ces brillantes masses d'or et d'argent, sur les diamants et les rubis, la réfraction des rayons cause un éblouissement soudain ; les yeux se ferment, l'imagination s'exalte sous l'influence de ce spectacle inouï, et l'âme se remplit de douces extases ; on croirait assister à une fête céleste plutôt qu'à une solennité de la terre. Jamais la rêverie orientale n'a créé, dans ses plus fécondes inventions poétiques, un mirage aussi séduisant que cette réalité¹. »

Des splendeurs du sanctuaire nous pourrions passer dans l'imposante crypte ou église souterraine, qui est précisément au-dessous de ce sol, et où l'Espagne est si fière de conserver les saints ossements de son glorieux apôtre-patron et de ses deux disciples S. Athanase et S. Théodore. Mais ce

¹ *Revue de l'Art chrétien*, t. VII, pp. 315, 316.

que nous en avons écrit ci-avant (p. 249 et note) et le plan géométral que nous reproduisons à la planche VI suffiront à en donner une exacte connaissance. Aussi, au lieu de prendre le chemin qui, à droite et à gauche du maître-autel et en arrière du baldaquin, met la *Capilla mayor* en communication avec cette crypte à l'aide de deux escaliers, nous allons poursuivre et terminer notre visite de la basilique. Faisons précéder cette promenade à l'intérieur d'une appréciation générale qui rend bien l'impression et la réalité.

« Comme des rameaux qu'aurait poussés un tronc vigoureux, des hors-d'œuvre se sont greffés tout autour de la basilique primitive, pour former l'ensemble complexe d'aujourd'hui. Chaque époque a apporté un joyau marqué de son sceau : le gothique a fleuri ses ogives, la Renaissance a ciselé ses rinceaux légers ; les XVII^e et XVIII^e siècles ont plaqué leurs dorures massives et tordu les colonnes en spirale. Les reliques sacrées, les trophées glorieux, les trésors sans prix, les marbres précieux, se sont entassés dans ces chapelles qui sont autant d'églises dans l'église et se succèdent si nombreuses, qu'il faut renoncer à les nommer¹. »

Ainsi qu'on le voit au plan, un déambulatoire semi-circulaire enferme les huit colonnes qui portent la voûte du sanctuaire et la séparent des chapelles rayonnantes du chevet et des côtés latéraux de l'abside. On a la nomenclature de ces diverses chapelles dans la planche susdite, et nous venons de voir que chacune était éclairée par 3 fenêtres. La chapelle qui nous intéresse directement, comme elle intéressa plus spécialement nos pèlerins, est celle qui ferme le chevet absidial. Consacrée au Sauveur, elle est plus généralement connue sous le nom de *Chapelle du roi de France*. Ce titre lui fut donné en 1417, à la suite de la fondation que Louis XI, encore Dauphin, fit en faveur de trois chapelains

¹ Petitcolin. NOTES ET CROQUIS : *Santiago de Compostela*, p. 87; cf. *Revue catholique de Bordeaux*.

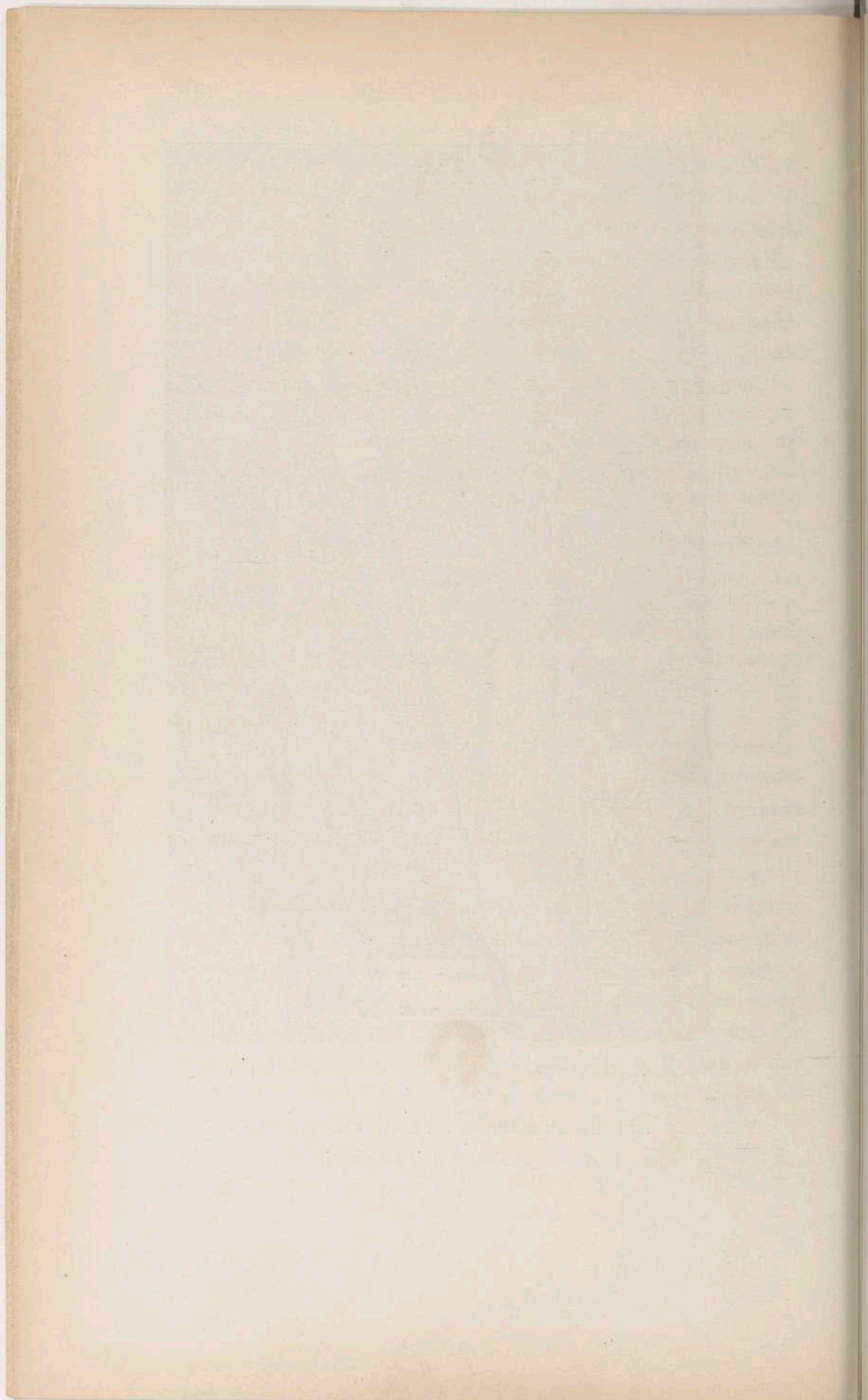


D'après une gravure sur bois.



Imp. Forestié.

STATUE EN MARBRE DE L'APOTRE SANTIAGO
sur le maître-autel de Compostelle.



chargés de célébrer à cet autel, chaque jour à perpétuité, le saint sacrifice de la messe. A cet effet, le roi constitua une rente de 300 florins d'or, et l'archevêque D. Rodrigue de Luna, par une ordonnance de 1455, statua que cette chapellenie appartiendrait aux trois premiers titres canoniaux. Louis XI se sentait plus particulièrement attaché à cette chapelle, parce que c'était là que les pèlerins recevaient la sainte communion, qu'ils étaient entendus en confession par un chapelain *lenguajero* (de langue propre à chaque pays), et que là aussi le chanoine-cardinal majeur délivrait les attestations de pèlerinage. Les principales générosités de Louis XI qui accompagnèrent la rente des chapelains furent un encensoir d'argent figurant une forteresse, du prix de mille ducats, et les deux belles cloches que nous avons déjà signalées.

En quittant cette chapelle, la plus riche, la plus somptueusement ornée et éclairée constamment de lampes et de cierges, nous descendons par le transept et ses bas-côtés, soit de droite soit de gauche, pour entrer dans le Chœur (n° 4 du plan). Séparé du transept par une grille de bronze doré d'un remarquable travail de ferronnerie et de sculpture¹, le *Coro* embrasse les quatre premières travées de la nef centrale, depuis les piliers inférieurs qui supportent la coupole. Il est évident que cette disposition, qui peut avoir ses avantages pour le clergé placé ainsi en face du maître-autel, est préjudiciable à l'aspect du monument. En entrant soit par la porte principale soit par la porte du transept, l'œil est arrêté et ne voit pas l'ensemble des trois nefs. Aussi, vue dans sa plus grande longueur, du couchant au levant, la basilique semble, en effet, coupée en cinq : le *trascoro* (arrière-chœur) qui occupe les 7 premières travées, mesurant 35 mètres ; le *coro*,

¹ D'après les registres capitulaires, les grilles du chœur et du sanctuaire, furent données en 1535, par l'archevêque Alonso IV de Fonseca, et coûtèrent deux millions de maravédis.

enclavé dans les 4 travées qui suivent, et barrant la vue aussi bien que la circulation ; le *crucero*, ou intertranssept fermé lui aussi de la double grille qui le sépare soit du *coro*, soit de la *capilla mayor* ; le *presbyterium*, ou sanctuaire de la chapelle majeure, avec ses rétables, son baldaquin et tout un monde de statues ; enfin, après la colonnade circulaire de la *capilla mayor* et le *deambulatorium*, la vaste chapelle du *San-Salvador* (du roi de France), formant tête et chevet de l'abside. Le grand effet que produit ce monument quand on le considère dans sa partie supérieure, — où rien, à partir des chapiteaux, le long des galeries du triforium et jusqu'aux voûtes, n'arrête la portée de l'œil, — ce grand effet disparaît quand on ne considère que la partie inférieure. Et cependant c'est là surtout qu'est toute la richesse architecturale et d'ornementation de tout genre.

Cette observation, plutôt expression d'un regret qu'une critique, ne diminue en rien la valeur d'une œuvre que nous avons déjà déclarée des plus remarquables. Et nous ne doutons pas qu'elle gagnait beaucoup à ce point de vue, lorsque le Chœur faisait partie des 4 travées qui composent la *Capilla mayor*. Ce ne fut qu'en 1112 que l'évêque Diego Gelmirez transporta le *coro* sur l'emplacement actuel ; et seulement en 1599 lui fut donnée l'étendue qu'il occupe. Il est, au reste, remarquable par ses stalles et les boiseries des tribunes, œuvres d'un célèbre architecte de Tuy, Juan Davila. Disposées sur deux rangs, les stalles supérieures, au nombre de 49, sont celles des dignitaires et des chanoines. Celles du bas, destinées aux bénéficiers, sont au nombre de 35. Les unes et les autres, aussi bien que les dossiers, les consoles, les dais qui les accompagnent offrent un ensemble et une variété de bas-reliefs et de sculptures de grand prix. On peut en dire autant des deux grandes orgues qui se font face, à droite et à gauche dans les entre-colonnements, mais qui n'existaient au passage de nos Moissagais. Ces orgues ne

datent que du XVIII^e siècle¹, et remplacèrent le seul instrument placé au-dessus de la stalle du Doyen, et qui avait été donné en 1526 par Dionisio Menon, chapelain du roi de France. La plus glorieuse décoration de ce Chœur est l'étendard-pavillon du vaisseau amiral (*el Gallardete*), pris à Lépante par Don Juan d'Autriche sur l'armée turque. Ce riche présent du vainqueur est déployé tous les ans, au jour de la solennité de Saint-Jacques et pendant toute l'octave; il flotte du sommet de la voûte jusqu'à la hauteur des tribunes. Ce trophée fait pendant aux drapeaux, qui ornent constamment le baldaquin du maître-autel, et qui furent pris aux Anglais et à nos armées françaises.

Sans nous attarder davantage au milieu de ces richesses, nous n'avons plus qu'à parcourir les bas-côtés de la grande nef, et par l'un et l'autre nous nous introduisons dans l'arrière-chœur (*el trascoro*). Là est un des sanctuaires les plus fréquentés de la basilique : c'est l'autel et l'image de Notre-Dame de la Solitude, *Nuestra Señora de la Soledad*. On peut voir au plan (P, 5), que cette chapelle occupe toute la partie de la nef médiane, depuis la porte d'entrée du côté de la *Gloria* jusqu'à la fermeture du Chœur, contre laquelle est adossée la stalle archiépiscopale. Cette vaste enceinte, comprise entre les 8 premières travées, avec toute la largeur du monument, est le point de la basilique qui permet les plus nombreuses réunions de fidèles. Aussi, d'après un adage consacré par Pablo Mendoza, un des grands historiens castillans, on ne cesse de répéter : qu'on n'a jamais rencontré

¹ L'orgue du côté de l'Évangile dit *del Apostól* fut donné par l'archevêque Monroy, en 1708; il se composait de 3 claviers et 60 registres; plus tard on lui a ajouté 4 claviers. L'orgue du côté de l'épître, dit *de la Virgen*, construit en 1777, a 3 claviers et 64 registres. Selon le genre espagnol, l'un et l'autre de ces instruments a plusieurs jeux de tuyaux disposés en pavillon horizontal, comme aussi divers autres jeux sont représentés par des personnages en pied et soufflant dans des trompettes.

solitude aussi peuplée, « *nunca se habia visto Soledad mas acompañada.* »

Nous aurions encore à pénétrer dans la Sacristie et ses dépendances (*n*) pour en visiter les richesses en vases sacrés, tapisseries, ornements, livres choraux, tableaux de maîtres, etc. Pareillement la Pénitencerie aurait de quoi nous arrêter longuement, non moins que les nombreux mausolées ou pierres tombales d'évêques, de seigneurs, de bienfaiteurs qui ornent soit certaines chapelles, soit des pilastres, soit le dallage des principales nefs ou travées. Mais notre dernière halte sera à la chapelle des Reliques, la première à droite de la grande entrée et qui fait suite à la salle du Pénitencier (*a*). Ce sanctuaire, un des principaux bijoux de la cathédrale, bâti en 1521 pour servir de chapelle funéraire aux membres des familles royales et aux archevêques puis, plus tard, salle capitulaire, devint, en 1641, la grande Custodie des nombreuses reliques qui auparavant étaient réparties entre les divers autels de ce temple. De là son nom de *Capilla de las Reliquias*. Nous ne détaillerons pas plus ici que nous ne l'avons fait pour le célèbre *Relicario* d'Oviedo¹, le trésor précieux des saints ossements et des bustes, monstrances ou châsses qui les abritent. Chaque pèlerin en recevait, comme à *San-Salvador*, un catalogue explicatif, et on peut en trouver encore les nomenclatures dans divers recueils². Il nous suffit de signaler, comme plus intéressant pour nos pèlerins Moissagais : 1^o une statuette d'argent, du XV^e siècle, représentant S. Jacques en pèlerin, tenant dans la main droite un reliquaire qui renferme une dent du saint martyr (ainsi qu'en possédait une l'abbaye de Moissac)³, et dans la main

¹ Voir ci-avant, pp. 218-219.

² En plus des *guias de la Basilica*, qui en donnent assez exactement la nomenclature, le lecteur la trouvera dans le précieux ouvrage de M. de Bonnault : *Pèlerinage d'un paysan picard*, p. 90-94 ; 194-196.

³ Voir à l'Appendice la nomenclature des reliques de cette abbaye

gauche le nom du donateur parisien, Godefroy Coquatrix (Coqueresse) ¹; 2^o le buste d'argent (XIV^e siècle) servant de reliquaire à la tête de S. Jacques le Mineur, dont l'authenticité a pu être longtemps contestée, mais contre laquelle proteste, outre la preuve bien établie de sa translation en ce lieu ², le collier d'or qui enserme ce chef sacré. Sur une pièce de cristal de roche attachée à ce riche collier, on lit ces mots : « *Si a vous non playst avoyr mesura certes ie di que ie suy sans ventura.* » On pense que c'était là le bracelet que portait le conquérant Suero de Quiñones, en 1434, à la défense du pont *del Orbigo*, où il rompit 300 lances contre les ennemis de la religion. Le vainqueur offrit ce trésor en ex-voto au saint qu'il tenait pour avoir été son aide dans le combat; et la devise attestait aussi bien l'authenticité de cette relique, que la mesure de la bravoure du chevalier. Enfin, on ne peut pas sortir de ce sanctuaire, où chaque objet retiendrait de longues heures, sans admirer le célèbre Christ en ivoire, de près d'un mètre de hauteur, plus les bras; et le fameux Ostensor (Custodia) dit d'Arfe, nom de l'artiste qui en traça

¹ Cette statuette, que tout indique appartenir au XV^e siècle, est un vrai bijou d'orfèvrerie. L'inscription du cartel qui repose sur la main de l'Apôtre soutenue par le bâton pastoral est ainsi gravée :

in hoc vase auri
quod tenet ista i
mago est dens div i
acobi apli que g
aufridus coqua
trix civis par. de
dit huic ecce
orate pro eo

« Dans ce vase d'or que tient cette image est une dent du saint apôtre Jacques, que Godefroy Coquatrix (*Le Cuisinier* ou *Coqueresse*) habitant de Paris donna à cette église. Priez pour lui. »

² Les témoignages contemporains, qui dénotent cette translation de Jérusalem à Carrion de los Condes (province de Castille), de là à Lugo, et enfin à Santiago sont relatés dans l'*Hist. del Apostol Santiago* de Mauro Castella Ferrer, lib. III, c. II.

et exécuta les dessins. Au point de vue religieux on s'arrête avec non moins de saisissement en face d'un morceau insigne de la vraie Croix, et devant une des Épines de la Sainte couronne.

En sortant de cette chapelle de *las Reliquias* on trouve, dans les entre-colonnements des bas-côtés, les nombreux confessionnaux des nationalités qui fournissaient le plus de pèlerins, et au-dessus de chacun d'eux l'inscription correspondante : *Pro lingua Itálica* ou *Gállica* ; *pro lingua Germánica* ou *Hungárica*. Nos pèlerins s'agenouillèrent au pied du tribunal qui était à leur usage, et qui à leur époque se trouvait encore dans la chapelle du Roi de France. C'était la première condition à remplir pour gagner les indulgences du pèlerinage, avoir le droit de communier à l'autel destiné à cette fin, baiser l'image du Saint et visiter ses reliques dans la crypte. La précieuse plaquette du *Guide des Senjaqués* toulousains donnait ainsi ces renseignements aux roumieux :

« Tous les Pelerins doivent recevoir le *Corpus Domini* comme à Pasques, et y a Prestres de toute nation pour soy confesser, et reçoivent les Pelerins françois à la chapelle de France, qui est dernier [derrière] le grand autel... Et puis se mettent confraires de saint Jacques, et chacun prend un petit Cartel signé du Cardinal Maiour de ladite Eglise. Et se montrent les reliques une ou deux fois le jour seulement ¹. »

Confessé, communié, agrégé à la Confrérie, muni de l'attestation qu'il emportera dans son pays pour témoigner de son pèlerinage, le Jacopite à donc vénéré les saints ossements de l'Apôtre. A défaut de quelqu'un des certificats de nos si nombreux pèlerins, que nous avons vainement cherché, nous pouvons consigner ici le texte de ce document, tel qu'on le délivrait au temps de nos compatriotes Moissagais. Il est imprimé sur parchemin et fut délivré à un pèlerin de

¹ *Le Chemin de Tolose à Saint-Jacques*, p. 13.

l'Artois en 1650, la même année où le moissagais Anthoine Carles montra à l'assemblée réglementaire son attestation, signée à Compostelle par D. GUARDIA ¹. En voici le libellé avec la traduction ² :



DOCTOR DON PETRVS
de Arguelles & Valdes,
Sanctæ Compostellanæ Ecclesiæ
Decanus, & Canonicus, necnon
Pœnitentiarius eiusdem almæ
Ecclesiæ (in absentia CARDI-
NALIS MAIORIS DON GVN-
DISALBI DE LA ESCALERA
ET QUIROGA). Omnibus ac
singulis præsentis literas ins-
pecturis salutem in Eo, in quo
est vera salus. Cum devotus in
Christo sicut accepi prædictam
Ecclesiam, in qua sanctissimi
Apostoli IACOBI Maioris Zebe-
dæi, vnici ac singularis Hispa-

niarum Patroni & Protectoris integrum Corpus, sub Altari maiori miraculose collocatum, indubitanter requiescit, personaliter visitauerit, & alia pietatis opera, more peregrinorum, præstiterit, vt id omnibus constet, præsentis ei literas, per annum dumtaxat, à die infrascripto valituras dedi, eundemque omnibus Christifidelibus in eiusdem Christi visceribus obnixè commendo, vt si quando ad eos, necessitate cogente, eleemosynam petiturus accesserit, eum piè benignèque suscipiant, ac de acceptis à Deo bonis iuuent, vt per hoc & alia virtutum exercitia omnium eiusdem almæ Compostellanæ Ecclesiæ suffragiorum participes facti, ad promissum à Deo Cæleste Regnum tamen pervenire valeant. In quorum

¹ Ci-avant, p. 83, relation de l'année 1650.

² Ce certificat a été publié par M. l'abbé E. Jaspas, doyen de Saint-Jacques, à Douai, à la suite de la *Relation* de son premier pèlerinage à Compostelle, d'après l'original qui fait partie de la riche collection de M. Dancoisne, d'Hénin-Liétard. — On peut voir aussi le texte de celui du pèlerin picard Manier, en 1726, cité dans le *Pèlerinage* (p. 75), annoté par M. de Bonnault ; là est aussi l'attestation d'un pèlerin de 1867. Ces deux pièces sont beaucoup plus abrégées que celle de 1650. Enfin nous observerons que

fidem præsentis literas solito sigillo munitas, manu propria subscripsi. Datis in Compostellæ urbis Ecclesia maiori, in Capella nostra Christianissimi Regis Franciæ. Anno Domini millesimo sexcentesimo quinquagesimo die verò mensis

Le docteur Don PIERRE de Arguelles-Valdès, chanoine-doyen de la sainte église de Compostelle, et Pénitencier de ladite illustre église (*en l'absence* DU CARDINAL MAJEUR DON GONZALVE DE LA ESCALERA-QUIROGA). A tous et à chacun de ceux qui verront les présentes lettres, salut en Celui de qui vient le véritable salut.

Il est arrivé à ma connaissance que le dévot serviteur du Christ N... a visité en personne la susdite église (où, d'après une indubitable croyance, le corps du très saint Apôtre Jacques-le-Majeur, fils de Zébédée, unique et spécial Patron et protecteur des Espagnes, repose tout entier, miraculeusement placé sous le Maître-Autel), et qu'il y a rempli d'autres pieux devoirs, suivant l'usage des pèlerins. Or, voulant que la chose soit bien constante pour tous, je lui ai délivré le présent certificat, valable pour une année seulement, à dater du jour ci-dessous indiqué, et je recommande instamment, par les entrailles de Jésus-Christ, ce même pèlerin à tous les chrétiens ses frères, afin que si, contraint par le besoin, il s'adresse à eux pour en obtenir un secours, ils l'accueillent avec une compatissante cordialité et l'assistent des biens qu'ils ont reçus de Dieu. Puissent-ils ainsi, grâce à cet acte de charité et aux autres exercices de vertu qui les rendront participants de tous les suffrages de l'auguste église de Compostelle, parvenir au céleste Royaume que Dieu a promis ! En foi de quoi, j'ai signé de ma propre main et scellé du sceau ordinaire la présente cédule.

Donné dans la Basilique majeure de la ville de Compostelle, en notre chapelle du Roi très chrétien de France. L'an du Seigneur mil six cent cinquante... le... du mois de...

Le moment étant venu de sortir de l'insigne basilique, alors que l'on voit dans diverses inscriptions les noms de tels fondateurs, de tels restaurateurs de parties plus ou moins importantes du monument, on se demande quel est l'architecte, l'*inventeur* de cette œuvre vraiment prodigieuse. Le CODEx nous donne bien les noms de deux principaux ouvriers,

ces attestations coûtaient primitivement 2 *reales*, au profit du Cardinal Mayor. Plus tard, on en fit imprimer pour être délivrées gratuitement aux pèlerins pauvres; généralement on prélevait 4 *reales* de ceux qui pouvaient payer, et cette rétribution était affectée à la fondation d'un titre capitulaire de la basilique.

Bernard et Rotbert, mais ce n'étaient là que des exécutants¹. L'abbé Pardiac fait à ce sujet les réflexions suivantes, tout en constatant non pas le nom, mais la signature de l'architecte.

« Dans les naïves sculptures du Moyen-Age, il n'est pas rare de voir un roi, un prince, un évêque ou tout autre personnage pieux, se présentant à la porte du ciel avec un petit modèle de cathédrale dans la main. L'artiste de Santiago s'est montré dans une attitude moins ambitieuse. Devant un pilier-trumeau, au fond de la grande nef, l'homme de génie, que son siècle adulait, s'est caché sous les traits d'une statuette sans couronne, sans attribut, humblement agenouillé, les regards tournés vers le sanctuaire du Très-Haut et le tombeau de son disciple, plutôt que vers son propre ouvrage. Quel est son nom ? il n'est écrit nulle part ; Dieu seul le sait². »

Et pour résumer l'appréciation générale sur cette œuvre, que nous avons déjà caractérisée selon le fameux dicton populaire : « *Compostela en fortaleza*³, » nous citerons encore notre moderne Jacopite.

« Ce qui frappe dans la cathédrale de Séville, c'est la majesté ; à Léon, l'élégance ; à Tolède, la richesse ; à *Saint-Jacques en Galice*, la force. Nous souscrivons volontiers à ce jugement, mais à la condition qu'on réservera la *force* à l'intérieur de la cathédrale de Santiago, et qu'on ne refusera pas la grâce à la partie extérieure. »

Notre visite terminée, ne ramenons pas nos Moissagais chez eux sans avoir constaté telles particularités, les unes

¹ « Didascali lapicidæ, qui prius beati Jacobi basilicam ædificaverunt. nomi nabantur Domnus Bernardus senex, mirabilis magister, et Rotbertus, cum cæteris lapicidibus, circiter quinquaginta » (p. 59).

² *Revue de l'Art chrétien*, t. VII, p. 313. — Nous ne pouvons croire que cet auteur veuille parler ici de la statuette qui est au pilier-trumeau du portique de la *Gloria*, faisant face à la grande nef ; car, outre que c'est là la représentation de l'auteur de ce portique et non de la basilique, nous avons vu (p. 254), que le nom de MATEO y est inscrit tout au long.

³ Voir ci-avant, p. 217, la strophe caractérisant les quatre plus belles cathédrales d'Espagne.

avantageuses, les autres agréables, à ceux qui allaient à Santiago en vrais pèlerins. Nombre d'entre eux purent jouir ou même bénéficier, selon les années et les époques, de tels spectacles, de tels avantages spirituels dus à des circonstances ou à des cérémonies spéciales. Ainsi les uns eurent les grâces et indulgences exceptionnelles de l'*año santo* ou *jubilatoire*, qui se présenta plusieurs fois dans le cours des siècles où notre confrérie fut en vigueur¹. D'autres purent avoir l'avantage de se rencontrer à Santiago, soit pour la fête patronale, la *Passion* du Saint (25 juillet), soit le 3 octobre pour la solennité des *Miracles*, soit encore le 30 décembre, jour commémoratif de la *Translation* des reliques.

En ces jours de fêtes chômées, ils eurent le bonheur d'assister à des solennités telles qu'on sait les célébrer en Espagne ! Les *Coutumes de Cluny*, rédigées au XI^e siècle par le chanoine Uldaric, nous apprennent, entre autres choses, que la fête du 25 juillet était parmi les plus solennelles. Le pape Calixte II prescrivit le jeûne pour cette vigile à toute la catholicité et interdisit pour ce jour la chasse ainsi que les jeux de hasard et des échecs, « *joca alearum sive scaquorum.* » Lui-même, dans un des quatre panégyriques qu'on lui attribue² en l'honneur du Saint, appelle cette nuit *heureuse*, tout comme celle qui précéda la résurrection du Sauveur, et chante, dans un admirable élan oratoire, le « *hæc nox est... o vere beata nox!* » Aussi cette journée était-elle une de celles où le pape, si dévôt à S. Jacques³, voulut que, selon l'usage établi à Cluny, il y eût « *fête jonchée.* »

¹ Voir ce que nous avons dit sur l'année sainte, ci-avant pp. 94-95, 256.

² Généralement ces écrits sont tenus pour apocryphes; voir à ce sujet l'*Hist. des auteurs sacrés*, par D. Cellier, et l'*Hist. littéraire de la France*, par D. Rivet. On peut lire ces discours dans le cours de Patrologie de l'abbé Migne, t. CXLIX, col. 767, et t. CLXIII, col. 1379-1382.

³ On s'explique le grand attachement du pape Calixte II à Saint-Jacques de Compostelle, quand on sait que son frère, Raymond de Bourgogne, avait épousé Urraque, fille d'Alphonse VI, qui le fit comte de Galice.

Jusque là la liturgie mozarabe l'avait classée parmi les fêtes dites de *six chapes* (*sex caparum festum*); ce qui équivalait aux plus imposantes solennités. A partir de Calixte II, il y eut la *jonchée*. Église, cloître, parvis, chemins aboutissant au sanctuaire étaient parsemés de joncs frais mêlés d'herbes parfumées et fleuries. On suspendait aussi aux murs de la basilique des tapisseries, des *pailles* et des courtines¹; et ce n'était là qu'une des moindres splendeurs de ces fêtes rehaussées de chants, de cérémonies, de prédications, à la hauteur de la foi excitée par l'enthousiasme patriotique et religieux.

Au sein de ces fêtes, et contribuant grandement à leur éclat, le pèlerin pouvait contempler, ce qu'on n'y rencontre plus de nos jours et depuis que le vent de la révolution a soufflé sur cette nation, comme sur la nôtre. Nous voulons parler de l'imposant cénacle formé par le Chapitre des chanoines, à la tête desquels, et après l'archevêque, marchaient sept cardinaux-prêtres. A eux seuls, après les Souverains Pontifes, les archevêques et les évêques, était réservé le privilège de célébrer la sainte messe sur l'autel du tombeau de saint Jacques. Jamais un simple prêtre n'a offert le Saint-Sacrifice sur cette pierre consacrée; et, depuis seulement le 4 février 1855, à la demande de l'archevêque D. Miguel Garcia y Cuesta, le pape Pie IX a concédé cette faculté aux dignitaires et chanoines dudit Chapitre.

Ce corps capitulaire, à l'époque de nos pèlerins, et même longtemps après leur passage, se composait de 72 chanoines, en mémoire des 72 disciples du Sauveur, et d'un grand nombre de prébendés, chapelains et officiers de diverses classes formant le bas-chœur. Cet ensemble se divisait, en 1669, en 7 cardinaux, 35 archiprêtres, 13 dignités, 34 chanoines, 11 prébendiers, plus un nombre considérable de choristes et d'enfants de chœur formant la *Capilla de música*, la

¹ Sur les *Coutumes de Cluny*, voir Patrologie latine, t. CXLIX et CLXIII.

maîtrise¹. Aujourd'hui les stalles du vaste chœur, jadis si bien remplies, se trouvent bien vides, et ce sanctuaire, même au jour des plus grandes cérémonies paraît désert. On y compte encore néanmoins, pour faire cortège à l'archevêque, honoré généralement de la pourpre cardinalice, 6 dignitaires, 20 chanoines, 20 bénéficiers et un nombre proportionné de chapelains, de chantres et d'enfants de chœur. Ainsi ont été réduits les gardiens attitrés du célèbre Sanctuaire, dont les revenus, jadis si considérables, sont remplacés depuis le Concordat par une allocation presque dérisoire. L'éclat des cérémonies n'y a pas gagné, et les touristes et voyageurs qui, grâce aux voies ferrées peuvent aujourd'hui aller si aisément à Compostelle², sortent de la Basilique bien moins impressionnés que les pèlerins des beaux jours de Santiago de Galicia.

Aussi bien, après les quelques détails qu'on vient de lire sur les splendeurs de cette Basilique et ses solennités, vu surtout la présence du corps de l'illustre patron de toutes les Espagnes, on comprend que ce Sanctuaire ait été choisi pour les cérémonies du Sacre royal. C'est, en effet, « à Saint-Jacques de Compostelle que les rois d'Espagne doivent être sacrés absolument comme nos rois de France l'étaient à Reims. Malheureusement on a, depuis longtemps déjà, reculé devant les difficultés du déplacement de la Cour, tant les routes sont mauvaises. Mais le roi d'Espagne fait chaque année une grosse offrande à la Cathédrale et au Chapitre, dont il continue ainsi à enrichir le trésor. Le capitaine général de la province de Galice est délégué à cet effet; solen-

¹ Ce personnel fut diversement constitué à certaines époques. Ainsi immédiatement avant le Concordat le chœur se composait de 20 dignités, 56 chanoines *y racioneros*, 20 chapelains majeurs ayant voix délibérative, 41 chapelains mineurs, plus les chantres. Un peu avant, les principaux titres étaient : 1 doyen, 1 abbé, 4 archidiaques, 1 écolâtre, 1 trésorier, puis le personnel du bas-chœur. (Cf. Zepedano, *Descripción*, p. 101.)

² Voir ci-après, p. 281 et sa note, les indications sur le parcours actuel.

nellement il se rend à Compostelle, dépose l'offrande au nom du roi, et en son lieu et place communie. Il se fait à chaque fois une imposante cérémonie¹. » — Ne fut-il pas donné à quelqu'un de nos pèlerins d'assister à pareille solennité?...

Il est temps de ramener nos Moissagais à leur foyer ; car, selon la juste remarque de S. Bernard : « *Le pèlerin à son pais sospiret et à son pais tent!* » D'après l'usage, il va recevoir une dernière hospitalité : s'il est pauvre, ou qu'il veuille s'en donner le mérite, il demande, aux pieds de l'archevêque, l'aumône de deux liards (*un cuarto*), à titre de viatique ; puis il part.

Reprenons donc le chemin de France, puisque, suivant le Chansonnier des *Rossignols spirituels liguez en duo*.

Après qu'aucunes journées
Se sont ainsi écoulées,
Nous retournâmes joyeux
Ceux-cy vers leurs contrées
Et ceux-la en autres lieux (14).

Avec nos pèlerins nous allons suivre les Voies qui restent à parcourir et dont les Itinéraires sont tracés dans nos deux derniers chapitres.

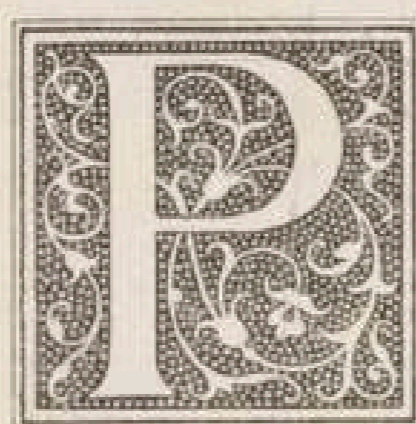
¹ Cf. *Monsieur St-Jacques*, p. 28, note 1.





VII

RETOUR DE SANTIAGO PAR L'OCÉAN ET LE GOLFE DE GASCOGNE



OUR retourner en France plus rapidement que par voie de terre, le voyageur peut prendre l'Océan. Cette voie, nous l'avons déjà observé, n'était pas pour effrayer des Moissagais, et devait même aller à leurs goûts de mariniers et de trafiquants. Aussi pas de doute que plus d'un, surtout parmi ceux qui faisaient ce voyage plutôt en curieux, commerçants ou touristes qu'en pèlerins, ne dût profiter, au moins pour le retour, de l'occasion qui pouvait s'offrir de faire la traversée. M. Georges Musset a démontré effectivement que les Jacopites « prenaient souvent la voie maritime et affrétaient des navires¹. »

Un de nos guides, M. l'abbé Pardiac, qui (en 1860) prit cette route au départ de Bordeaux pour aboutir à Santiago par la baie de Vigo², fait observer avec juste raison que, malgré la rapidité plus grande par mer que par l'intérieur des terres, il était loin d'en être pour nos ancêtres ce qu'il

¹ *Pèlerinages à S.-Jacques de Compostelle en Saintonge et Aunis*; communication faite au Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne, ann. 1898.

² Voir ce que nous avons dit de ce parcours, ci-avant p. 137, note 3.

en était déjà à son époque. Il y a 70 ans on se félicitait du service mensuel des vapeurs établi entre Bordeaux et Rio-Janeiro, service qui permettait d'atteindre Lisbonne en trois jours, et de là à Compostelle en moins de temps encore. Aujourd'hui, — sans parler des voies ferrées qui arrivent presque à Santiago¹, — grâce au service transatlantique plus fréquent et plus rapide, les relations entre les deux pays sont bien plus multipliées et plus actives. — Bien entendu nous parlons ici des relations de commerce, car les pèlerinages sont de plus en plus rares, pour ne pas dire nuls. — Que diraient donc nos bons Moissagais d'il y a trois siècles, eux qui sur un bâtiment quelconque, plus ou moins assuré, grand ou petit, bon ou mauvais, arrivaient, tantôt plus vite tantôt plus lentement, soit à Vigo soit à La Corogne!

Malgré tout, quand ils mirent à profit les avantages que leur offrait la navigation, à moins que des affaires ne les attirassent du côté du Portugal, ou qu'avant de quitter la ville de saint Jacques ils ne voulussent visiter *Padrón* pour ne pas encourir le reproche dont nous avons parlé ci-avant, (p. 234), c'est par le côté de la Corogne et Galice qu'ils allaient prendre le navire, plutôt que dans quelque'un des ports portugais, tels que Vigo, Bayona, etc... Du reste, notre itinéraire les ayant déjà conduits à *Padrón*, ils ont ainsi satisfait leur dévotion et à un devoir; pour la célérité du retour, il leur est donc avantageux de prendre immédiatement l'Océan dans la direction du golfe de Gascogne. Par cette voie on venait atterrir sur le sol français, soit à *Cap-Breton*, soit à *Bayonne* ou à la *Bidassoa*. C'est vers ces points que nous devons nous orienter.



¹ Grâce au tronçon qui, depuis ces dernières années, relie la ligne de la Galice à La Corogne, on n'a plus que 10 heures de voiture pour aboutir à Compostelle.

Au départ de Compostelle nous nous dirigeons vers *La Corogne (Coruña)*. Dix lieues seulement séparent de ce port; et, en prenant le chemin le moins montagneux, on traverse un des plus beaux pays de cette région extrême de la Galice. Peu de villages importants sur ce parcours, les habitants allant presque tous se grouper dans les centres plus considérables qui rapprochent davantage de la côte : tel que *Bentanzos*; ou dans des stations thermales maritimes, comme celles de *Carballo* et *Artijo (los Baños)*. Toutefois, quatre heures après Santiago, le pèlerin peut se reposer à

Carral, après avoir franchi une petite rivière au pont de Mifeda. De là, à travers une série de coteaux, il peut prendre à droite *Ordenes*, suivi de *Briana*; mais plus directement et à plus grande proximité (3 lieues) est le village de

Paulo; lequel, situé entre *Briana* et les *baños de Carballo*, le met immédiatement sur la voie où s'ouvre le long faubourg qui longe le fond de l'anse servant de port. C'est

La Corogne. Ayant hâte de s'embarquer, nos voyageurs se dispensent, sans doute, d'aller visiter la ville *haute* ou *neuve*, située sur le penchant d'une montagne défendue par un fort et entourée de murailles. Ils traversent donc la ville *basse (Pescaria)*, où ils vont aboutir directement à l'embarcadère. Dans ce panorama des plus pittoresques on embrasse d'un coup d'œil le port, les châteaux-forts, la rade et une grande étendue de mer. Sur le chemin qui conduit à l'embarcation, le pèlerin peut saluer l'église dédiée à saint Jacques, et même se présenter à celui des deux hôpitaux de la cité réservé aux malades et aux voyageurs, le *Real hospital* étant uniquement pour les marins. On ne peut manquer d'admirer la fameuse tour d'Hercule, — le plus ancien monument de La Corogne, et qui même donna le nom à ce pays, puisque son appellation au temps des Romains était *Columna*

(colonne commémorative), devenu par corruption *Coruña*. Le port, vaste et des plus sûrs de tout le littoral, bâti en forme de croissant, est défendu à son entrée par les forts Sant-Amans et Sant-Antoño, et sur ses deux pointes extrêmes par les citadelles de Sainte-Claire et de Saint-Martin. C'est à l'abri de ces redoutables forteresses, qui commandent à toute la rade et jusqu'à une longue distance sur la mer, que l'on peut embarquer sans crainte; car la baie, très étendue, a un fond excellent, et les navires peuvent entrer et se tenir par tous les temps... La voile est au vent dans la direction du

Ferrol. Autre port des plus abrités contre les vents, et des mieux défendus par les forts retranchements, les redoutes et parapets garnis d'artillerie. On se contente de saluer de loin cette ville éminemment militaire et maritime; et après avoir passé le goulet de six kilomètres, hérissé de batteries et qui rend cette position inexpugnable, nous allons voguer vers le *golfe des Cantabres*, partie de l'Océan anciennement nommée *Aquitanicus sinus*, et sur nos côtes de France *golfe de Biscaye*. Pour cela il faut, d'abord, doubler le

Cap Ortégal, dont l'appellation abrégée, ou corrompue, nous dit que nous sommes à l'extrémité ou *pointe nord de Galice* (*norte de Galicia* : OR-TE-GAL). Sur cette côte Cantabrique nous laissons *Morsa*, *Ribadeo*, le cap dangereux de *Peñas*, pour faire halte au *port de refuge* faisant face à celui de *Gijon*, où un arrêt serait aussi difficile que périlleux. La prochaine halte doit se faire à

Santander (le *fanum S. Andree*). Port beaucoup plus animé au passage de nos pèlerins et jusqu'à l'indépendance de l'Amérique qu'il ne l'est de nos jours, quoique cependant il tienne encore le rang de première classe. En quelques heures nous nous trouvons dans l'immense baie de

Santoña, qui peut recevoir toute une flotte. Port toujours sûr et calme malgré les plus gros temps, et qui (avec un peu

d'exagération), est appelé le Cherbourg, le Gibraltar, le Cronstadt de l'Espagne. Puis nous voici en face d'une des grandes cités manufacturières :

Bilbao et son port de commerce. De là, tout en longeant une série de ports et d'embarcadères, nous arrivons à la hauteur de

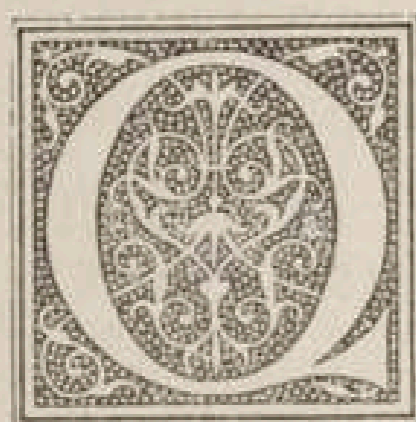
Saint-Sébastien. Nous approchant de plus en plus de la côte, voici *Passages* et finalement *Fontarabie* (*fons rapidus*), où tout proche vient se jeter la *Bidassoa*. C'est à ce point que nous allons atterrir, pour prendre la nouvelle route française, puisque dans nos précédents Itinéraires nous avons suivi par *Irun* et *Bayonne*.





VIII

RETOUR DE SANTIAGO DEPUIS LE GOLFE DE GASCogne ET LA VOIE FRANÇAISE DU CENTRE



QUE les pèlerins prissent terre à *Saint-Sébastien*, à *Passages* ou à *Fontarabie*, ils trouvaient sur le sol français les Voies que nous avons précédemment signalées, ou même suivies en partie. Par Irun et Bayonne, ils pouvaient aller vers Ostabat, embranchement des grands réseaux énumérés dans le CODEx compostellan, tels qu'on les a trouvés ci-avant, p. 133, et éviter ainsi les dangereuses ascensions de Roncevaux et du port de Cize. De là aussi, comme depuis la Bidassoa, ils avaient la Voie du littoral, en longeant l'Océan jusqu'à la Pointe-de-Grave.

Évidemment nos Moissagais n'avaient aucun intérêt à prendre cette dernière direction, qui faisait suivre tout le cours de la Gironde, pour ensuite remonter la Garonne depuis Bordeaux, ou continuer de là par voie de terre jusqu'à Moissac. Nous abandonnons donc cette route trop peu pratique, et nous rentrerons par celle des quatre Voies qui nous reste à explorer, ayant déjà démontré que celle du *col d'Aspe* et *Toulouse* était trop indirecte pour nos pèlerins. Toutefois, à titre de complément, avant d'entreprendre le chemin par cette

Voie que nous avons dénommée du CENTRE, et qui n'est autre que la troisième du CODEX, dont le point de départ était Périgueux, une vue d'ensemble sur le *Chemin du littoral* ne sera peut-être pas inutile. Nous en faisons l'objet de ce paragraphe spécial.



Il arrivait souvent que les pèlerins, venant de toutes les directions de la France et même de pays étrangers, désireux de remercier le ciel de l'heureux résultat de leur pèlerinage, se rendaient au sanctuaire de *Notre-Dame-de-Fin-des-Terres*, le *Noviomagus* des Romains. N'y eut-il pas parmi eux des Moissagais?... Arrivés par l'Océan, ils avaient alors à franchir l'extrémité du sol pyrénéen qui se joint aux Landes. Là, aux portes de Bayonne (où nous n'avons pas à nous arrêter, puisque nous y fîmes une halte au voyage de départ), les pèlerins rencontraient un premier hôpital à

Saint-Esprit. Commanderie, non loin de la maison la plus importante que les Maltais possédaient à

Tarnos, autre pied à terre pour les voyageurs. Mais plus particulièrement, d'après les Itinéraires des CHANSONS, le pèlerin faisait halte à

Ondres, d'où l'on arrivait facilement à *La Brenne*, et de là, à distance d'une bien faible étape :

Cap-Breton, où se trouvait la Commanderie de *Bourret*. A travers les difficultés de ces landes, le voyageur prenait les sentiers qui lui paraissaient les plus accessibles et qu'on croit être des traces de chemins roumieux : *Soorts, Tosse, Soutous, Saint-Jean-d'Azur, Messanges, Moliets*. Sur plusieurs de ces points se rencontraient des établissements de Templiers ou de Maltais, voire des fontaines réputées miraculeuses, par exemple à *Azur*, rendez-vous de malades et de

pieux fidèles. De ce dernier point, la seule voie praticable paraît avoir été celle qui conduit encore à

Léon et son étang ; pour de là rejoindre *Vielle Saint-Girons*, où se trouve un reste de *cami roumieu* ; puis les maisons de l'Ordre de Malte, sur le territoire actuel de :

Lit, tout près de *Saint-Julien-en-Born*, avec son étang. Sur ce parcours, qui est le tracé d'une grande partie de chemin roumieu, on rencontrait le prieuré bénédictin d'*Orvignac*, où venait aboutir le chemin jadis nommé de « Notre-Dame » et qui passait à

Bias et Mimizan. Deux centres des plus importants de cette région, surtout Mimizan, « où se trouvait un monastère entouré d'une ville et d'une zone de sauvetée marquée par des croix plantées dans des massifs de maçonnerie¹. » De ce point, et à travers les villages d'*Aureilhan* et de *Sainte-Eulalie*, la vieille voie se trouve protégée par une série de mottes jumelles entourées de fossés et faites de main d'homme. Ainsi abrité contre les eaux de divers étangs qui longent cette lande, on arrivait de la Commanderie maltaise de Sainte-Eulalie au bourg de

Biscarosse, où se trouvait l'*espitau*, pour rejoindre *Louse*, à l'angle de l'étang de Cazau. Ici nous entrons dans les landes bordelaises ; et allant vers le

Bassin d'Arcachon, la voie est toute indiquée sur *Audenge*, le *Porge*, *Lacanau*, *Carcans*, *Hourtin*, *Vendays*, *Hôpital de Groyan*, *Talais* et

Soulac. Là nous avons conduit nos pèlerins, attirés par la dévotion à *Notre Dame-de-Fin-des-Terres*. Selon un texte de 1532, contemporain de nos voyageurs et extrait des registres du Parlement de Bordeaux, Notre-Dame de Soulac « est une des premières fondées à l'honneur de ladite dame en ce païs,

¹ M. Lavergne, *Les Chemins de Saint-Jacques*, p. 58.

à laquelle dès le temps de ladicte fondation ont accoutumé aller en voyage et pellerinaige plusieurs personnaiges de divers et étranges païs¹. » Ces étrangers, dit le même auteur analysé par M. Lavergne, étaient généralement des Anglais, car les nombreux vaisseaux qui allaient porter du vin en Angleterre, revenaient avec des cargaisons de pèlerins. Ceux-ci étaient attirés vers ce Sanctuaire — déblayé dans ces dernières années de dessous les sables — par la grande renommée qui le faisait remonter à sainte Véronique et à saint Martial. Pour l'édification du lecteur, voici quelques lignes de la légende rapportée par l'illustre dominicain Bertrand Guidonis, évêque de Lodève.

Véronique, fidèle à suivre partout le bienheureux Martial dans ses prédications et à l'écouter avec autant de piété que de dévouement, accablée enfin de vieillesse, se retira près des bords de la mer sur le territoire bordelais. Là, le saint homme de Dieu, Martial, éleva et consacra en l'honneur de la Vierge mère de Dieu une chapelle qui porte le nom de Soulac, parce que le lait de la Vierge mère de Dieu fut la seule relique qu'on y plaça, les autres reliques de la Sainte Vierge que possédait saint Martial, ayant été distribuées en divers lieux².

Leurs dévotions faites à ce Sanctuaire, nous avons supposé que nos pèlerins prenaient la voie du fleuve Gironde, pour rentrer chez eux, soit par la Garonne, soit par la route de terre que nous avons jalonnée au départ dans l'Itinéraire « *viâ Guyenne*. » Il nous suffit, en conséquence, pour avoir le tracé complet dans cette direction, de faire halte dans une des localités spécialement signalés par les *Chansons* et les divers *Guides* : c'est

Blaye. Ici le pèlerin ne manquera pas de visiter la basilique de S.-Romain, comme le conseillait déjà au XII^e siècle

¹ Francisque Michel, *Hist. du commerce et de la navigation*, 1, p. 508, note 5.

² D'après M. Lavergne; extrait des *Origines chrétiennes de Bordeaux*, inséré dans la *Revue de Gascogne*, VI, p. 59¹. — La vieille église de Soulac a été découverte sous les sables et rendue au culte par S. E. le cardinal Donnet.

le CODEx compostellan. Et pour l'y engager, voici le récit qu'il lui fait sur ce Sanctuaire et sur celui de S.-Seurin de Bordeaux, où il ne tardera pas à passer :

« A Blaye il faut implorer la protection de S. Romain. Dans la basilique repose le corps du bienheureux Roland, martyr. Issu de race noble, comte du roi Charlemagne, il était de ces douze paladins résolus à chasser les infidèles. Emporté par l'ardeur de sa foi, il alla en Espagne. Il fut doté d'une force telle qu'à Roncevaux, dit-on, de trois coups de sa framée il partagea un rocher de haut en bas; et, qu'en faisant retentir l'olifant, la force de son souffle le fendit par le milieu. L'olifant d'ivoire ainsi fendu est conservé dans l'église de Saint-Seurin à Bordeaux, et sur le rocher de Roncevaux s'élève une église. Roland vainqueur en maintes guerres contre les peuples, et après avoir souffert la faim, le froid... couvert de blessures faites par les flèches et les lances, mourut, dit-on, accablé par la soif comme un digne martyr du Christ. Son corps très sacré a été dévotement enseveli dans la basilique de Saint-Romain de Blaye par les compagnons de ses exploits¹. »

De Blaye on allait d'habitude à Bordeaux, par bateau; « c'était 7 lieues sur mer, » dit Manier. CODEx² et CHANSONS narraient même cette traversée :

Quand nous fûmes au port de Blaye,
Près de Bordeaux,
Nous entrâmes dedans la barque
Pour passer l'eau.
Il y a bien sept lieues par eau
Bonnes me semble.
Marinier passe promptement
De peur de la tourmente (I, 3).

Ce couplet du *Cantique spirituel* avait une indication complémentaire dans ces deux vers d'une autre *Chanson* :

..... puis à Blaye,
Là où nous faut embarquer;
Pourvu que nous ayons monnoie (II, 4).

¹ Cf. CODEx, p. 43.

² « Transito quodam maris brachio et flumine Garunna, Burdigalensium tellus » (p. 11).

Ce dernier détail est assez significatif. Les pèlerins étaient fort exploités, et soit passeurs, soit chargeurs et portefaix en voulaient à leur bourse. Déjà ils avaient pu l'expérimenter à Soulac et même à la localité voisine Talais, où les habitants en arrivaient jusqu'à des conflits sanglants pour s'arracher les passants et leurs bagages, sauf ensuite à les pressurer à qui mieux mieux¹. Ils n'en avaient pas moins à redouter, en fait de tracasseries et de vexations, au port de Bordeaux. Et si nous avons vu que les pèlerins se félicitaient de la large hospitalité qui leur était donnée dans cette ville, ils avaient aussi beaucoup à se plaindre de la gent besogneuse de l'embarcadère. Bateliers et employés ne se gênaient guère pour exploiter, soit sur le péage, soit sur le transport des hardes et bagages. Il ne fallait donc point s'embarquer « *sans avoir monnaie.* »

Ce parcours complémentaire terminé, reprenons notre chemin au point où nous l'avons laissé avant cette digression jugée nécessaire, c'est-à-dire après l'atterrissage à la *Bidassoa* et à *Fontarabie* (ci-avant, pp. 284-285).



Entrant sur le sol français par l'extrémité des Basses-Pyrénées, la direction à prendre pour rejoindre la grande *voie du CENTRE*, qui venait s'embrancher à **Ostabat** par *Saint-Palais*, est celle de

Hendaye. Alors, comme aujourd'hui, on pouvait aboutir à cette ville aussi directement par le service de bateaux depuis Fontarabie. De cette frontière, la route rejoignait plus immédiatement le chemin central de France, au service surtout de ceux qui venaient de la direction de Périgueux, pas-

¹ Cf. *Histoire du commerce et de la navigation*, par F. Michel, pp. 504-505 et 509.

sant par *Urugne*¹, *Saint-Pée*, *Espelette*, *Saint-Esteven* et *Meharin*. Là on touchait à la ville indiquée comme étape aux Jacopites :

Saint-Palais. C'est cette voie que suivit, en 1417, le seigneur de Caumont dans son voyage à Compostelle, ci-avant signalé², alors qu'il s'y rendait par la vieille route d'Ostabat et Roncevaux. Entre cette étape et la prochaine, qui était assignée à

Sauveterre, se trouvait, entre autres villages : *Osserain*. Viennent ensuite, et à des distances fort rapprochées, *Burgaronne*, *Andrein*, *Orion*, *Hôpital d'Orion*, *Lanneplaa* et *Sainte-Suzanne*. De là on arrive à

Orthez, grand centre et étape préparant à pénétrer dans les Landes, à *Sault-de-Navailles*. La route prenait la direction de *Hagetmau*. Tout proche est l'abbaye fondée, dit-on, par Charlemagne à son retour d'Espagne, en l'honneur du martyr saint Girons, le compagnon de saint Sever, dont nous allons rencontrer la ville qui porte son nom, après avoir fait halte à l'hôpital maltais d'*Horsarrieux*. Vient ensuite une léproserie vers *Saint-Esprit*, et enfin

Saint-Sever, où, d'après des actes du XIII^e siècle, le tracé d'un « camin arroumenau de Sainct-Jacme » est attesté³. Les pèlerins trouvaient là « le couvent dont la magnifique église romane possédait tant de reliques précieuses, dit M. Lavergne, d'après l'*Historia Monasterii S.-Severi*. Dans

¹ Tout voyageur a toujours été frappé, en passant devant l'église de cette localité, par la devise inscrite sur le cadran : « *Vulnerant omnes, ultima necat.* »

² Publié par le marquis de La Grange, à la suite du *Voyage d'Oultremer en Jerusalem* (Paris, Aubry, 1858), sous ce titre : *Voialge à Saint-Jacques en Compostelle et à nostre Dame de finilus terre en l'an mil CCCCXVII.*

³ Acte de paréage conclu en 1270 entre Henri III, roi d'Angleterre, et l'abbé du couvent. Cf. *Hist. Monasterii S. Severi*, I, pp. 236-237, et Lavergne : *Les Chemins de St-Jacques*, p. 28.

le bras septentrional, près de la porte latérale placée sous le clocher, était la chapelle dédiée à S. Jacques. Les bâtiments du monastère avaient de plus l'*hospicium*. » A l'extrémité de la ville et au bout du pont de pierre jeté sur l'Adour était un autre hôpital *de Capite Pontis*, dédié à S. Michel, et où venait aboutir le chemin *roumieu*. Cette voie, confondue avec le grand chemin public, conduisait directement à

Mont-de-Marsan. Ici les pèlerins sont accueillis à l'hôpital S.-Jacques dépendant de l'abbaye de La Sauve, où nous les avons vus recevoir les livrées du saint voyage. C'était là la meilleure recommandation pour se présenter à cet asile. Il en était de même pour la localité voisine :

Luchardez, à 2 myriamètres de cet hôpital. Là aussi les religieux de La Sauve possédaient un prieuré et une chapelle ; ce qui assurait dans tout le pays des aumônes et secours de route aux voyageurs. Ceux-ci avaient encore à leur portée, les villages de *Bostens* et *Sarbazan*, ou bien, à gauche, ceux de *Caneux*, *Maillères*, *Cachen* et *Lencouacq*. Cette dernière voie paraît cependant avoir été plus délaissée que celle qui, de Sarbazan, conduisait à

Roquefort. C'était là un des points d'arrêt désignés dans le pèlerinage du seigneur de Caumont, en 1417, et où du reste, sous l'influence des passants se rendant à Compostelle, fut fondée la Confrérie des pèlerins dont nous avons signalés les Statuts aux pages 17-18 de cet ouvrage¹. Cette petite ville ne tarda pas à devenir un centre relativement important sur le chemin de Mont-de-Marsan à Captieux. Sur ce parcours, à une faible distance, on rencontrait la Commanderie de

Bessaut (*B. M. Magdalena de Bessali*). Cet hôpital dépendant de l'Ordre de Saint-Jacques de « *l'espada rubia* » (l'épée rouge), plus tard uni à l'hospice de Mont-de-Marsan,

¹ Rectifier, à ces deux pages 17 et 18, *Blanquefort* par *Roquefort*, ainsi que nous le précisons dans l'*erratum*.

avait été fondé pour recevoir et loger les pèlerins qui faisaient le voyage de Compostelle¹. On entre aussitôt sur le territoire actuel de la Gironde; et à vingt kilomètres est

Captieux. « Entre cette ville et l'hôpital (de Bessaut) il fallait traverser une vingtaine de kilomètres de landes, qui dans les temps pluvieux se couvraient en partie d'eau. Pour rendre ces lieux marécageux praticables, on y avait élevé une chaussée encore très visible, d'une longueur de 4 ou 5 kilomètres²; » chaussée d'au moins 3 mètres de largeur et s'élevant à 1 mètre au-dessus du sol de la lande et de l'amorcement du chemin que les habitants du pays appellent *lou Laussat*, ou *lou camin dous saints Jacquès*. Par là on arrivait à Captieux, où était aussi un hospice, et dont les ressources de la localité assuraient le gîte aux pèlerins. Ils allaient ensuite pouvoir se reposer à

Baulac, Commanderie de Saint-Jacques, et à *Conques*, hameaux peu distants de

Bazas. Vieille cité romaine et ville épiscopale, sur laquelle la *strata publica S. Jacobi* croisait la voie de Bordeaux à Jérusalem. C'est dire que ce centre, très fréquenté par les pèlerins, était en mesure de fournir à leurs besoins. De plus, et non loin de la Garonne vers laquelle se dirigent nos Moissagais pour réintégrer leur domicile, ils trouvent, entre Bazas et *Auros*, un autre hospice, dernière halte avant d'aboutir à

La Réole. A ce point nous avons conduit nos pèlerins allant vers La Sauve³, mais sans y mettre pied à terre. C'est là où nous les reconduisons, leur assurant hospitalité dans l'un des nombreux asiles destinés aux passants, notamment à l'hôpital *Saint-James*. La route de terre déjà parcourue, ou

¹ *Chemins de St-Jacques*, p. 27, d'après le *Pouillé d'Aire*, publié par M. l'abbé Cazauran, aux études duquel nous devons de nombreux renseignements.

² Cité par M. Lavergne, d'après la *Petite revue catholique d'Aire*, 1872, et *Histoire de l'Abbaye de la Grande-Sauve*, par M. Cirot de la Ville, I, p. 506.

³ Ci-avant, l'*Itinéraire viâ Guyenne*, p. 165.

bien la Garonne sont là pour les ramener au milieu des leurs. Encore deux petites journées de marche ou quelques heures de traversée, et voilà le Jacopite dans sa famille, auprès des Confrères et de ses compatriotes, devenu le narrateur intarissable du pèlerinage à Santiago de Compostelle. Puisse-t-il redire avec le chantre des *Rossignols spirituels* :

Tout ce grand pèlerinage
Se passa d'un grand courage,
Avec tout contentement,
Pour avoir en mon voyage
Servy Dieu premièrement (15).



Hippolyte
« Comment ferez-vous pour parler de l'Espagne, quand vous y aurez été? » disait le spirituel Henri Taine à Théophile Gautier partant pour *tras los montes*. — Quand on connaît le caractère et le tempérament quercynois, il est facile de saisir l'impression que nos Moissagais durent emporter de leur pérégrination. Deux mots suffisent à dépeindre leur état d'âme : Enthousiasme ! Ravissement !

FIN DE LA SECONDE PARTIE

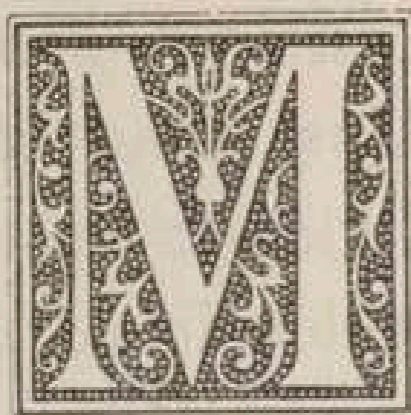




Épilogue

Au monde n'a plus vaillans pelerins.

(EUSTACHE DES CHAMPS.)



MOISSAC a perdu sa florissante *Confrairie de Pellerins Monseigneur Santiago*. Tourmente révolutionnaire et indifférence religieuse ont fait tant de ruines depuis cent ans et entraîné dans l'abîme de l'oubli tant de saintes et vénérables institutions ! Aussi les ronces couvrent-elles les « Chemins de Saint-Jacques, » que de si nombreuses générations avaient foulés ; et, depuis plus d'un siècle, les vrais pèlerins sont classés parmi les *raretés*, les *curiosités*... archéologiques.

Rares sont ceux de nos contemporains qui se souviennent d'avoir vu quelqu'un de ces voyageurs le bourdon à la main, l'escarcelle aux reins, le chaperon à coquillages sur les épaules et la tête coiffée du chapeau enfalotté. Peut-être est-ce à Moissac qu'on aura rencontré un des derniers tenants de cette fameuse Corporation, puisque — nous l'avons vu — en 1830, un vrai pèlerin marchait en tête des processions

de la paroisse Saint-Jacques, dans son costume traditionnel. Nous consignons ce souvenir avec joie ; les souvenirs, a-t-on dit, « sont des miettes précieuses qu'il faut recueillir, de pieux débris qui rappellent les festins du cœur et de l'esprit les plus suaves, *pour qui ne vit pas seulement de pain.* »

Au point de vue de ce que nous appellerions volontiers la poésie, l'archaïsme du pèlerin et des pèlerinages, il est plus que probable qu'il faut y renoncer à tout jamais, et qu'à tout jamais ces religieuses caravanes avec leur originalité et leur caractère unique ne vivront plus qu'à l'état de souvenir. « Une visite aux lieux miraculeux pourrait seule, de nos jours, nous donner une idée des pieux enthousiasmes et des irrésistibles élans d'antan, c'est le pèlerinage à Lourdes. Mais jamais plus on ne verra les *chemineaux* d'autrefois avec la gourde et le bourdon, les coquilles et le grand chapeau, débitant leurs plaintes aux finales traînardes, montrant leurs petites châsses ou leurs reliquaires. Des itinéraires n'en parlons plus : le futur historien n'aura pour offrir à son lecteur que le réseau de nos voies ferrées. Ainsi donc la fleur de la poésie va se fanant chaque jour davantage ; c'est pourquoi, vieilles histoires, vieux cantiques, vieilles images parlent tant à l'âme après avoir éveillé les curiosités de l'esprit ! »¹

En arrachant à l'oubli une importante Association dont les plus anciens parmi nous ont conservé si peu le souvenir, — alors cependant que leurs compatriotes, leurs parents y furent si nombreux, — nous avons consigné dans ces pages : itinéraires, chansons, images, traditions locales, épisodes de route, *ne pereant !* Ainsi tout n'aura pas entièrement péri de la Confrérie moissagaise, alors qu'avec les sociétés similaires elle était fatalement destinée à disparaître.

¹ *Monsieur St-Jacques*, p. 90.

Nous l'avons déjà observé : les Édits royaux et les Ordonnances ecclésiastiques, hélas ! trop justifiés par les abus et les scandales, ne tendaient pas à prohiber les pèlerinages. Ils ne les proscrivirent pas plus que ne les proscrivit le pape Innocent III, lorsque en 1207, à la suite de graves désordres dont la Basilique même de Compostelle avait été le théâtre, il data de Viterbe une lettre de blâme, plutôt faite pour encourager et défendre les vrais pèlerins. Tel le but des réglementations des derniers siècles. C'est donc bien à tort que certains historiens s'ingénient à démontrer, contre l'évidence des faits, que ces pieux voyages, tombés en désuétude à partir du XVII^e siècle, furent alors totalement supprimés et « qu'on ne voyait plus de pèlerins. »

Beaucoup trop de gens, au contraire, affectaient depuis cette époque de passer pour tels, et tenaient à afficher les dehors de vrais Saintjacqués, à en porter le titre. Ainsi, même après les sages mesures prises, d'un commun accord, par les deux pouvoirs ecclésiastique et civil, de nombreux vagabonds, se cachant sous l'habit du pèlerin, rançonnaient la crédulité publique et se livraient à toute sorte d'excès. Pour ne pas être confondus avec de pareilles gens, les vrais pèlerins s'effaçaient de plus en plus. Au reste, l'autorité royale était intervenue de nouveau en 1717 pour remettre en vigueur les Ordonnances de 1671 et 1686. Obligation même était faite à chaque curé de lire cette réglementation du haut de la chaire, tous les trois mois, au prône de la messe paroissiale¹ ; et cette injonction fut réitérée une dernière fois en 1738.

A cette date l'esprit religieux n'allait-il pas déclinant ? Ne ressentait-on pas déjà les premières secousses de cette com-

¹ Cf. ci-avant, p. 114 ; de plus, à l'*Appendice* ci-après, on trouvera l'Ordonnance épiscopale relative à cette réglementation civile et religieuse, aussi bien que les prières et cérémonies inscrites au Rituel de notre diocèse de Montauban en 1785.

motion politique qui allait occasionner de si terribles bouleversements tant en Espagne que chez nous!... Le sinistre 1790 approchait!... Peu d'années avant (vers 1760), un historien, qui n'a pas été contredit, écrivait les lignes suivantes, en parlant de l'hôpital Saint-Jacques de Bordeaux : « La dévotion du pèlerinage est si usée, qu'à la réserve de quelque mendiant qui se sert de ce prétexte pour avoir plus de charité, *on ne s'aperçoit plus qu'il passe plus un*¹. » *Plus un!* dans cet hôpital qui jadis abritait, presque journellement, les pèlerins par centaines ! Mais l'épouvantable cataclysme, la Révolution française allait éclater. Le feu couvait sous la cendre en deçà et par delà ces monts pyrénéens, que les pèlerinages semblaient avoir aplanis ; nos guerres avec l'Espagne étaient proches : la *fille aînée de l'Église* et le *royaume catholique*, oubliant leur vieille amitié, leur sympathie naturelle, allaient s'entr'égorger !

Aussi, les Français, qui à ces époques franchirent les Pyrénées, étaient loin d'y aller en *roumieux*. Ces descendants de nos « pellerins, » sous la capote du soldat, l'arme au bras, occupèrent les principales contrées de l'Espagne. Compostelle ne fut pas à l'abri : nos troupes victorieuses y passèrent de 1809 à 1814. N'y eut-il pas dans cette garnison des fils de nos Moissagais ? — « Événement providentiel ! Nos soldats, enfants de la République et de l'Empire, ont incliné devant le tombeau de l'Apôtre ces mêmes fronts qui ne s'inclinaient jamais devant l'ennemi ; ils ont vu, ils ont admiré, ils ont prié sur ces dalles encore humides des larmes des veuves ; ils ont pleuré eux-mêmes, eux qui se croyaient incapables de pleurer, et quand ils ont regagné leurs foyers après vingt batailles, ils ont raconté non seulement leurs exploits, leurs blessures, leurs souffrances, mais encore les merveilles de la capitale de la Galice, saint Jacques sur un cheval blanc, son

¹ Lacolonie, *Histoire curieuse et remarquable de la ville et province de Bordeaux* ; Bruxelles, 1760, t. I, pp. 162, 163.

épée levée pour frapper, son chapeau à coquilles, et les *ex-voto* d'or et d'argent, véritables trésors, que les rois y ont offerts. Ils ont entendu les cloches de Louis XI, cloches françaises qui leur rappelaient leur patrie¹. » Ils ont fredonné, peut-être, quelque une de ces *Chansons* qu'ils avaient entendues dans les veillées, ou bercés sur les genoux de quelque ancêtre « pèlerin-confrère. » Ils ont cherché à découvrir, au milieu de ces splendeurs, quelques traces du passage de ceux qui les y avaient précédés... Rentrés, ils n'ont pu cacher, à leur tour, les émotions qui avaient fait battre leur cœur sous l'uniforme de guerrier.

Nos pèlerins mieux encore ressentaient ces émotions ; et lorsqu'ils « rentraient au pays, » sous un costume bien différent de celui du soldat, ils redisaient avec plus d'enthousiasme ce que leurs yeux avaient vu, ce que leur cœur avait éprouvé. Partout sur son chemin le Jacopite avait été accueilli et traité comme un « être privilégié parmi les fidèles. Lorsqu'il avait terminé son voyage il acquérait la réputation d'une sainteté particulière². » Son retour, comme son départ était célébré par des cérémonies religieuses ; et si nous avons vu le pèlerin Moissagais aller vêtir le costume et recevoir la bénédiction à La Grande-Sauve, à sa rentrée, son premier devoir était de se faire inscrire et affilier à la « *Confrairie de Monseigneur Saint-Jacques*³. »

Il exhibait, comme nous l'ont dit si souvent les procès-verbaux du vieux Registre, « son cartel de confession » en bonne et due forme ; il était présenté devant l'assemblée réunie principalement en la solennité patronale du 25 juillet.

¹ M. l'abbé Pardiac : *Revue de l'Art chrétien*, t. VII, p. 268. — Voir sur ces cloches, ci-avant, p. 255.

² *Histoire des Croisades*, par Michaud, t. I, liv. 1^{er}.

³ Voir à l'*Appendice*, ci-après, les prières et cérémonies pour les bénédictions des pèlerins, au départ et au retour, d'après le Rituel Montalbanais de 1785. Cf. ci-avant, p. 167, ce que nous avons dit à propos de la bénédiction donnée à La Grande-Sauve.

Là, en présence des Confrères, d'un notaire royal et de témoins même étrangers à l'Association, il demandait à faire partie de « ladicte Confrayrie. » Et, tandis que le pèlerin de Terre-Sainte « présentait au prêtre une palme pour être déposée sur l'autel de l'église, comme une marque de son voyage heureusement terminé¹, » lui, *Jacopite*, était fier d'offrir de ce « falottage, » acheté avec ses économies sur les aumônes ; de donner aussi quelqu'un de ces coquillages qu'il avait recueillis et fait bénir au Sanctuaire de Santiago, et qui dans le langage vulgaire sont toujours appelés *Coquilles de Saint-Jacques* ou *Coquilles pèlerines*².

Glorieusement, pieusement on conservait dans la famille ces insignes de pèlerin : la robe, le chaperon de cuir, le bourdon, le chapeau, la gourde, la panetière. On était fier de compter parmi les siens un pèlerin de Compostelle ; et celui-ci, plus fier encore de son titre et de ses privilèges de « Confrère, » se plaisait à narrer ses souvenirs et impressions de voyage, tout comme à paraître dans les fêtes religieuses sous son vêtement parfois bien défraîchi et portant

¹ Michaud, *Histoire des Croisades*, t. 1, liv. 1^{er}.

² Ci-avant, pp. 158-160, nous avons parlé de cet emblème des pèlerins de Saint-Jacques et rapporté la légende qui a motivé cet attribut. Il est regrettable qu'Overbeck et son école aient trop souvent manqué, dans certaines compositions, à la règle iconographique qui donne la coquille comme caractéristique à l'apôtre Santiago. La botanique[?] a consacré un des mollusques de la famille des *Pectinides* sous le nom de *Pecten Jacobæus*, littéralement *Peigne de Saint-Jacques*. Cette même science a voulu glorifier aussi le bâton des pèlerins, en donnant à une des fleurs les plus majestueuses de nos jardins le nom de *Bourdon de Saint-Jacques*. C'est l'appellation vulgaire d'une plante de la famille des *Malvacées* ; ses larges corolles blanches, jaunes, roses, purpurines, etc., font l'ornement des parterres sous les noms plus connus de *Passe-rose* et *Rose trémière*, ou d'*Outre-mer*. Cette dernière appellation dit l'origine exotique de cette plante : à l'époque des Croisades, elle nous fut apportée de Syrie, pays de saint Jacques. Aussi cette origine et sa forme élancée, verticale comme celle d'un bourdon, l'ont-elle fait surnommer *Bourdon de Saint-Jacques*. C'est la combinaison de ces deux insignes qui donnent l'écu de Santiago, tel qu'on le voit sur la couverture de ce volume et comme ornementation finale du présent Épilogue.

les stigmates de la rude campagne. A sa mort, ce vêtement devenait son suaire; et il avait tant d'amour et de respect pour les coquilles rapportées du pèlerinage qu'il les emportait dans son cercueil¹.

La Confrérie de Moissac fut trop répandue et trop florissante pour qu'il n'en soit pas conservé des traces dans telles anciennes familles de la cité ou des alentours. Peut-être y trouverait-on des souvenirs authentiques de nos pèlerins : quelque Guide-Itinéraire, des récits ou impressions de pèlerinage, des insignes, livrées ou amulettes, quelque estampe avec les prières ou Chansons, des testaments mentionnant le départ, le but du voyage, des charges de fondations ou de pèlerinages à effectuer, des attestations officielles, lettres de confession et communion, etc., etc... Ce seraient comme autant de reliques.

Si ces pages pouvaient inspirer, faciliter des recherches sur quelqu'un de ces points ou tout autre particularité concernant cette Confrérie, nous croirions avoir fait œuvre utile; histoire locale et générale de la Corporation Jacopite y gagneraient également. Pour notre part, il nous suffit, en ouvrant la voie à de plus habiles et plus heureux travailleurs, d'avoir apporté les *lapillos* promis dès la première ligne de ce livre.

Désormais, au Cartulaire de Compostelle — si jamais il est rédigé, ou si l'on faisait revivre celui qui certainement était tenu à jour — on pourra inscrire, à côté du nom de MOISSAC, centre de Confrérie de Saint-Jacques, les noms de près d'un millier de Pèlerins quercynois, pour une période d'environ deux cents ans. Ce sont là des *lapillos*, toutes petites pierres dans l'œuvre colossale que huit siècles de foi, de générosité, d'enthousiasme et d'amour se sont plu à élever

¹ Voir sur l'usage et la découverte de ces coquilles dans les tombeaux, *Revue de l'Art chrétien*, t. VI, pp. 247-252, article de M. l'abbé Corblet.

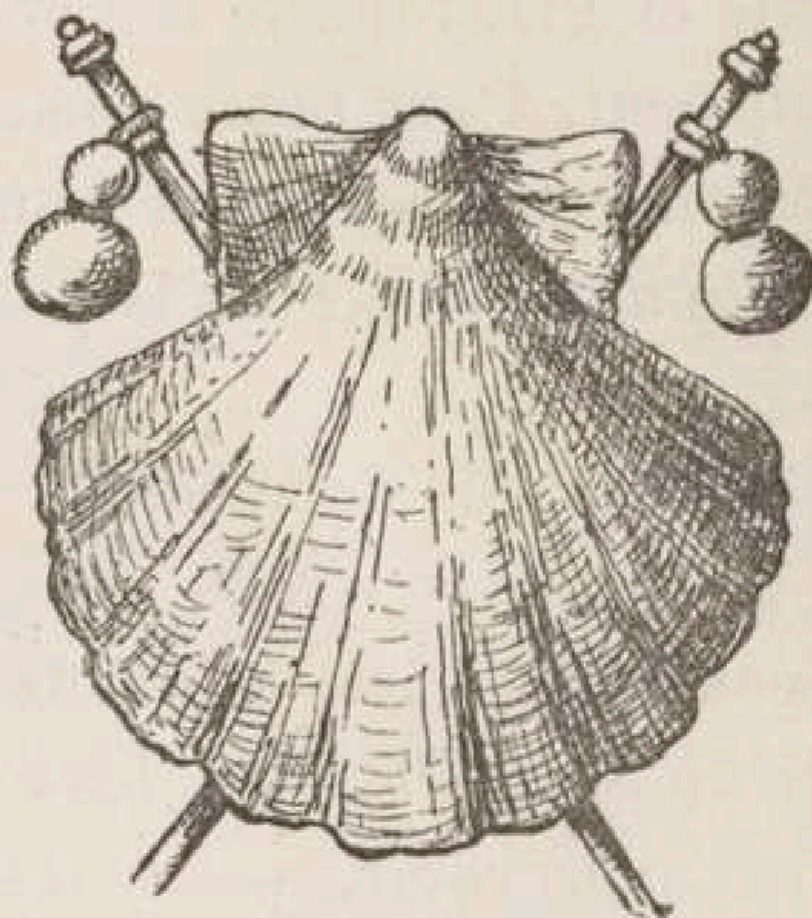
par le ciseau, le marteau, la plume, le pinceau à la gloire de la Cité dont le chantre des « *Orientales* » a résumé la célébrité dans ce seul hémistiche :

Compostelle a son Saint.

A Moissac on le savait. Aussi avons-nous vu les Moissagais s'enrôler nombreux sous l'étendard de saint Jacques ; et nous les avons suivis à travers leurs pieuses et pacifiques croisades sur les divers « chemins roumieux, » parcourus et décrits dans ces pages.

Cela fait séparons-nous de notre bienveillant lecteur, avec le traditionnel, le sacramental salut que nos pèlerins reçurent et échangèrent si souvent sur leur route :

« VAYA VD. CON DIOS ! »





Appendice

I

§ 1. — INVENTAIRE DES RELIQUES VÉNÉRÉES A SAINT-PIERRE DE MOISSAC A L'ÉPOQUE DES PÈLERINS DE SANTIAGO

DE CODIX du XII^e siècle, les diverses GUIDES à Compostelle, les MANUELS et CHANSONS des Pèlerins, aussi bien que la plupart des récits de pèlerinages ont donné la nomenclature des Reliques des Saints que les Jacopites devaient visiter dans les plus célèbres sanctuaires échelonnés sur leur route. A la page 135, et dans la suite de nos récits (pp. 213, 218, 270), en signalant les précieux trésors de Burgos, d'Oviedo et de Compostelle, nous avons promis de faire connaître celui de Moissac. On verra par son importance qu'il n'était pas à dédaigner; et, comme bien on pense, soit les pèlerins du lieu, soit ceux qui étaient obligés de traverser cette ville en suivant l'une des grandes voies vers Saint-Jacques, ne se faisaient pas faute de s'arrêter devant ces précieux restes, proposés à leur vénération.

Nous sommes d'autant plus aise de pouvoir publier le catalogue de ces Reliques, que presque toutes ont disparu, et cela très probablement à suite du vandalisme révolutionnaire et de la dispersion des religieux de l'abbaye. Les Archives départementales (*fonds du Chapitre abbatial de Moissac, série G, liasse 585, an. 1102-1679*), possèdent une copie de l'authentique original qui fut dressé au XIII^e siècle, et quelques autres « mémoires » relatifs à diverses Reliques enregistrées à des époques postérieures.

Ce précieux document est côté ainsi sur le repli : *Antiquum memoriale Reliquiarum datarum a Carolo Rege abbatiæ Moyssiaci.* Au bas la signature : CAUMELS, *ch^{ne}* (chanoine). — L'acte inventorial est rédigé comme suit :

Aycho son las causas dejos escriptas aychi quoma sen seguon ques dit en una carta ques el reliquari entycha l'an M. C. XX. al tens del rey Carles. — Breve memoria de reliquias que dedit Rex Karolg al Mostie de S. Peyre de Moyssac.

In primis de illo presepio ubi D^{us} natus fuit. — Item de galeas fili Dei et de illa columna ubi flagellatus fuit. — De veste Dⁿⁱ et de vestimento et de sepulcro ipsius et de palma quam D^s tenuit, et de monte Calvario ubi D^s crucifixus fuit. — De capillis Beatæ Mariæ Virginis et de vestimento ejus. — De lapide beati archangeli Michaelis. — Una e maxillis beati Petri apli et de quinque digitis ejus et brachiis ejus et aliis reliquiis ejus. — Espatula beati Pauli apli et de vestimento ejus. — Dens de S. Andreo aplo et de vestimento ejus. — De capillis beat. Joh (an) is evangeliste et de vestimento ejus. — S. Thome apli et de veste ejus. — De vestimento beati Marci evangeliste. — Beati Philipi Apli. — Beat. Jacobi apli et de vestimento ejus. — Beat. Bartolomei apli. — De dente beat. Jacobi apli. — Caput Sci Juliani martiri Brivatensis. — Caput Sci Fereoli martiri. — Corpus et caput Sci Cipriani martir. — Sci Cornelii. — Maxillam S Antonii abattis et caput et de vestimento ejus. — Brachium S. Sebastiani. — Brachium S. Valentini. — 1^a costa de brachio S. Georgii. — Reliquie Sci Estephani martir et de lapide ejus. — Reliq. Sci Eutropii et de vestimento ejus. — Sci Ellegii. — S. Leofarii — De collo Sci Blasii et de brachio ejus. — 1^a costa S. Alpiniani. — Sci Marcialis. — Sci Vincentii. — Sci Laurentii et de vestimento ejus. — S. Benedicti abbatis. — S. Filiberti abbatis. — S. Bernardi abbatis. — S. Geraldii. — De las VIII verges. — III innocens. — S. Petri et eremite (sic) — Storum Dionisi. — S. Eleuterii. — III dens de sen Martini episcopi. — Sci Pancratii. — Sci Xristofori. — S. Petronille. — S. Firmini. — S. Eulalie. — S. Cipriani. — S. Candide. — III puerorum. — S. Bonifacii P. P. — S. Basilice. — SS. Romani et Iustini. — 1^a dens S. Iacobi apli. — S. Saturnini. — Storum Primi et Feliciani. — S. Caprasii. — S. Quirini. — S. Pancracii. — SS. Cirici et Julite. — S. Severini. — S. Remigii. — S. Victoris. — S. Firmini. — SS. Crispini et Crespini. — S. Candidi. — S. Romanarii. — S. Rustici. — S. Symphoriani. — S. Leodeguarii. — S. Sulpici. — S. Liberate. — S. Grisoni. — S. Nazarii. — S. Corcotini (Corentin). — S. Gorgonii. — S. Jovini. — S. Martiani. — S. Alexandri. — S. Aniceti. — S. Alexandrii et de vestimento ejus. — Storum Gervasii et Protasi. — S. Remegii. —

S. Redegondis. — S. Appoloniæ. — S. Ruffinæ. — S. Amandi. — S. Sacerdotis. — S. Eusebii. — S. Licerii. — S. Macuti. — S. Ursici. — S. Fidis. — S. Anastasie. — S. Margarite. — S. Lucie. — S. Basilisse. — S. Aredelde. — S. Confide. — S. Rose. — S. Eugénie. — S. Elene. — S. Math. apost. — S. Orsini, episc. — S. Gili, abb. — S. Lupi. — 1^{re} costa et vestibus de S. Magdelena. — Reliquie de loli (huile) de S. Katalina. — S. Ansberti. — S. Vincentii. — S. Silvestri. — S. Jacobi minoris. — S. Gregorii. — SS. Abdon et Senen mart. — S. Quitterie. — S. Fabiani mart. — S. Clarii. — S. Frontonii. — SS. Simonis et Iude apli. — S. Panteleonidi. — Unum os de brachio S. Andree apli. — S. Felicii. — S. Gericii, abb. — S. Trium puerorum. — De ligno (lance) quod fuit iactato ad Ihesum. — S. Germanii epis. et m. — S. Sixti P. P. — De la mag en qua nostra Dona prestic (de la maie dans laquelle la S. Vierge pétrit le pain). — S. Aduardi. — De lapide ubi Dns ascendit in cælo. — S. Nicholaii, m. — S. Germani, m. — S. Bibiani. — S. Chave. — S. Johana. — S. Joannis et Pauli. — De vestimentis in quibus sepultus fuit Ihesus Dns noster ¹. — Yeronimi et Processi et aliorum sanctorum. — S. Ilarie Salonis et Mairarco. — S. Papie, Mauri, mart. — Particula lignii Dni. — De nativitate Dni. — De preputio Dni. — De presepe Dni. — In predicto sericio fuerunt recondite reliquie Ariati, Nicodemi et de oleo quod de ujus tumba licatur cum reliquiis Laurentii, Sydrac, Misac et Abdenago et SS. Germini et Eliæ PP. — De sepulcro Dni. — De mensa ubi cenavit cum discipulis. — S. Stephani mart. — De lapidibus campi floridi.



¹ Les bois placés à la fin de cette nomenclature et de cet article représentent la vénération du *St-Suaire*. Ce sujet, plus ou moins modifié, paraît avoir été fort répandu et semble être du XVII^e siècle. On en trouve diverses reproductions dans les anciennes imprimeries, tout comme chez M. Forestié; nous signalerons en particulier une de ces représentations, provenant de Castres, et qui porte l'inscription : LE ST-SUAIRE; là il y a cinq personnes

Nombre de ces reliques ont frappé certainement le lecteur par leur importance et leur rareté; elles ne durent pas moins attirer les pieux voyageurs. Remarquons surtout celles de ST JACQUES LE MAJEUR qui

au lieu de trois. — Dans plusieurs familles on possède le même sujet en broderie ou tapisserie, exécuté par les jeunes demoiselles élevées dans quelques couvents de notre ville. — Nous pensons, avec l'érudit M. l'abbé Dubarat, que ces bois étaient destinés à des *Manuels* de pèlerinage au St-Suaire vénéré à Cadouin et à Cahors. Sans même aller chercher si loin, nous avons le *Sanctum velum*, encore, et depuis de longs siècles, vénéré dans l'église Saint-Jacques de Puylaroque. Ce *Velum* et le reliquaire qui le renferme furent envoyés en 1877, par la volonté de Mgr Legain, évêque de Montauban, à plusieurs archéologues, entr'autres à M. Victor Gay, lequel a reconnu et déclaré que : la nature de l'étoffe est une toile de soie, appelée au Moyen-Age du *celand*; les taches de rousseur apparentes ne sont pas des taches de sang; ce sont deux fragments du même morceau réunis par une couture; le reliquaire, en bois de sycomore avec appliques d'argent sur mastic, est du commencement du XIV^e siècle; le tissu est beaucoup plus ancien que la *capsa* actuelle, laquelle, du reste, n'a fait que remplacer un reliquaire antérieur. — En renvoyant le lecteur aux *Notes et Documents pour servir à l'histoire civile et religieuse de Puylaroque (Tarn-et-Garonne)*, par M. l'abbé Razoua, in-8°, Montauban, 1883, nous citerons ces quelques extraits : « Ce *Velum* a 40 centimètres de longueur et 25 en largeur; il est composé de deux pièces cousues ensemble, égales; la couleur de l'étoffe est un blanc sale tirant sur le jaune; l'étoffe est arrêtée des deux côtés de la longueur par un fil de soie verte terminé aux quatre angles par de petits glands verts... La tradition veut que cette relique soit venue dans le pays avec la Sainte-Coiffe de Cahors, par l'intermédiaire de Charlemagne. Elle ne peut être qu'une portion du Suaire ou de Bandelette » (pp. 255-256; d'après le P. Carles, *Hist. du Saint-Suaire*). « Cette relique, dit ailleurs M. Razoua, a toujours été très vénérée; dans les temps de calamités, les paroisses voisines se rendaient processionnellement à Puylaroque pour s'y vouer... » (p. 20). « La fête du vœu coïncide avec la solennité du patron S. Jacques le Majeur. Le nombre de ceux qui se vouent au Saint-Voile pour obtenir le soulagement de leurs infirmités est considérable, l'exposition de la sainte relique a lieu dans le sanctuaire, depuis le matin jusqu'au soir, après les vêpres. Le baisement et l'offrande se font après la grand'messe et se renouvellent après le salut solennel du soir. L'ostension est faite du haut de la chaire, après le sermon et avant le bénédiction du S. Sacrement; le prédicateur qui la fait se revêt de l'étole, déploie le linge Saint, bénit les fidèles agenouillés, en traçant sur eux le signe de la rédemption avec le Saint-Voile, qui lui a été apporté en grande cérémonie, respectueusement déposé sur un Corporal, par le célébrant, croix et cierges allumés le précédant. Une autre exposition diurne du Saint-Voile a lieu le jour de la fête de la Sainte-Trinité » (p. 258). Ce récit est d'autant plus intéressant qu'il reproduit l'ostension du Suaire représentée dans nos planches, et qu'il s'agit d'une cérémonie faite précisé-

les intéressaient plus spécialement : *une dent et des vêtements* du saint apôtre. On y trouve aussi des « *pierres du champ fleuri* ; » ne seraient-ce point des souvenirs apportés par quelque Jacopite du fameux pré de Sahagún, où les lances des paladins de Charlemagne avaient fleuri, et dont nous avons rapporté la légende à la page 216? Mais les reliques les plus insignes pour les Moissagais, après celles de N.-S. et de la S. Vierge, étaient le corps et la tête de S. Cyprien, évêque de Carthage. Cette relique, du moins dans sa majeure partie, est toujours conservée dans notre vieille abbatale ; et une fête spéciale avec procession à travers la Cité, perpétue le culte de ce saint patron.

On trouve dans la *Chronique* d'Aymery de Peyrac (abbé de Moissac de 1377 à 1402) les circonstances qui, en 1121, portèrent l'abbé Roger à doter son monastère de ces saintes richesses. La plupart des auteurs, venus après ce chroniqueur, ont rapporté son récit, notamment M. Lagrèze-Fossat et M. l'abbé Pardiac. Ce dernier résume ainsi ce fait dans les *Études archéologiques* que nous avons signalées à la page 7. Le monastère de Moissac possédait dans le cloître une fontaine à laquelle on attribuait une vertu miraculeuse ; elle était à côté de la chapelle de St-Julien et dédiée à ce saint. Sous l'abbé Roger, les lépreux qui se rendaient à Moissac en pèlerinage pour se baigner dans cette piscine afin d'être guéris par l'intercession de ce saint martyr, apportèrent dans la ville et le monastère les germes d'une épidémie dont les ravages furent si grands que la plupart des moines en seraient morts. Alors l'abbé Roger défendit les pèlerinages des lépreux et supprima la piscine St-Julien. Cet acte de rigueur causa une sorte d'émeute tant dans la ville que dans les environs ; et ce fut pour calmer l'irritation populaire qu'il promit de doter, et dota, en effet, le monastère de Moissac de nombreuses et précieuses Reliques. Les principales furent celles de *S. Cyprien*, évêq.

ment en la fête de *S. Jacques* et dans une église qui porte le vocable du patron de nos pèlerins. On voit clairement, dans la première de ces images, un évêque, assisté des diacre et sous-diacre, exposant la Relique à la vénération publique ; tandis que dans le second bois, les officiants paraissent la vénérer eux-mêmes.

Enfin, observons que cette dévotion était en grand honneur en Espagne, principalement à Jaen. On possède aussi à Turin une célèbre image du Saint-Suaire ; et au Musée de Pau se trouve un vieux tableau, qu'on dit de l'École espagnole, représentant une procession de Chanoines réguliers, terminée par l'évêque et ses deux assistants portant un voile qui a l'air d'une Sainte-Face ou d'un petit Suaire.

de Carthage, de *S. Spérat*, de *S. Julien* et de *S. Ferréol*, martyrs, qu'il fit placer dans quatre châsses fabriquées tout exprès et aussi précieuses par la matière que par le travail.

A différentes époques d'autres Reliques, plus ou moins insignes, furent données au monastère St-Pierre. Ainsi une attestation de reconnaissance fut délivrée, le 21 mai 1679, à *Petrus Arbus*, marchand de Moissac, par *J. Lacassagne*, pbr. *Ecclesiæ abbatialis*, pour « don de un os de Sainte Pie, martyre, qu'il avait reçu du cardinal Pie; et extrait canoniquement d'un reliquaire à lui appartenant, lequel contenait en outre des reliques de S. Peregrin, S. Bon et S. Digne, martyrs, que le donateur s'est réservées. » (*Mêmes archives*, liasse id.)



§ 2. — SANCTUAIRES DE SAINT-JACQUES DANS LE MONTALBANAIS

On a pu juger par les nombreux vocables de S.-Jacques donnés aux lieux, églises, oratoires, hôpitaux rencontrés sur les divers chemins conduisant à Compostelle, combien le culte de ce saint était répandu. Ce culte était pour ainsi dire universel. Dans les Pyrénées notamment cet apôtre est aujourd'hui encore le patron le plus commun, et sur tous les points de la France quantité de sanctuaires lui sont voués.

Sur le territoire qui forme le Montalbanais, territoire dans lequel est comprise la ville de Moissac depuis la constitution du nouveau diocèse de Montauban, les vocables de *Saint-Jacques* sont relativement peu nombreux. Ainsi on n'y compte présentement que huit églises paroissiales ayant ce patron ou titulaire. Ce sont :

A *Montauban*, l'église chef-lieu du second canton de la ville épis-

LES CHANSONS DES PÈLERINS DE SAINT-JACQUES :

Airs et Notations.

DANS les récits du pèlerinage à Compostelle, nous avons donné presque intégralement les couplets des principales CHANSONS des Saintjacquès¹. Réédités en 1865 par M. Alexis Socard, dans les *Noëls et Cantiques imprimés à Troyes depuis le XVII^e siècle jusqu'à nos jours*, ces chants sont extraits d'un Manuel de 48 pages in-24 ayant pour titre : *Les Chansons des pèlerins de Saint-Jacques*.

Cette plaquette porte au frontispice une vignette représentant un pèlerin en marche et au-dessous : *sur l'imprimé de Compostelle*; dix planches, aussi naïves que cette première et également sur bois, sont intercalées dans le texte de chaque Chanson et de chaque partie du livret. Sur la dernière page cette approbation : « J'ai lu le présent Livret, dont on peut permettre l'impression, vu l'ancienneté de la composition. A Troyes, ce 7 août 1718. GROSLEY, av.² » Antérieure-

¹ Voir ce que nous avons dit sur ces chants, ci-avant, p. 243 *et passim*.

² Voici la composition de ce livret d'après le résumé pris à la Bibliothèque nationale :

P. 2. La grande Chanson des Pèlerins de S. Jacques : *Quand nous partimes de France En grand désir*. — P. 9. Autre Chanson des pèlerins de S.-Jacques : *Quand nous partimes, pour aller à Saint-Jacques*. — P. 16. Chanson du devoir des pèlerins, sur l'air : OR SUS, PEUPLE DE FRANCE; *Pour à Dieu satisfaire — Des maux que j'ai commis*. — P. 23. Histoire arrivée à deux pèlerins, sur le chant : DE LA BOISTE; *Au nom du Seigneur souverain, — Secourez ces deux pèlerins*. — P. 27. Sur un gentilhomme qui a fait le voyage de S.-Jacques et s'est rendu pèlerin, sur le chant : RÉVEILLEZ-VOUS BELLE DORMEUSE; *Puisque le monde je quitte — Pour vivre au ciel heureusement*. — P. 35. Oraison. (Nous l'avons donnée ci-avant, p. 146.) — P. 36. Mémoire des Saintes reliques qui sont en l'église de Compostelle. — P. 40. Mémoire des Reliques qui furent apportées par le roi don Alphonse III. — P. 42. Chemin de Paris à Saint-Jacques le Grand. (Cette partie comprend un itinéraire très complet qui se termine par cette remarque : de Paris à S. Jacques, 340 lieues). — P. 47. La vie et les miracles de S. Jacques le Majeur, apôtre. — P. 48. Approbation (relatée ci-dessus).

ment on avait fait une édition avec la mention : *s'imprime à Compostel*, et permission signée GRAND ; les gravures en sont encore plus archaïques.

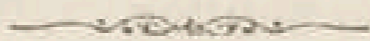
Grâce à la réimpression de 1865, limitée à 200 exemplaires, grâce aussi à la réédition de certains de ces chants dans le *Monsieur Saint-Jacques*, enfin vu les citations presque *in extenso* qu'on en trouve dans notre volume, ces CHANSONS, y compris celles que nous avons reproduites d'après les *Rossignols spirituels, de 1616*, et *Le Chemin de Tolose, 1650*, seront moins exposées à tomber dans l'oubli.

Mais ce qui est totalement dans l'oubli, ce sont les *Airs* signalés en tête de chacune de ces pièces, et qu'on vient de lire dans la note précédente. Très populaires évidemment aux époques où furent composées les Chansons, on ne connaissait aujourd'hui que l'énoncé de leurs timbres. Impossible surtout, au dire des hommes les plus compétents en la matière, de mettre la main sur la notation musicale. Un maître dont l'autorité est incontestée, le bibliothécaire de l'Opéra et célèbre compositeur, M. Weckerlin, nous écrivait à la date du 11 novembre 1897 : « Les différentes Chansons ont précisément pour timbres ceux que vous indiquez, *malheureusement ces airs n'ont pas été conservés par l'impression.* »

Sans nous laisser décourager par cette réponse, pourtant si catégorique, nous avons poursuivi nos recherches ; et, grâce à de précieux concours¹, nous pouvons donner ici la musique de plusieurs de ces chants. On la trouvera dans les planches ci-jointes² ; nous la faisons précéder de quelques explications tant sur la provenance que sur certaines particularités plus intéressantes. Au bas de chaque notation nous indiquons aussi la série des couplets y correspondant, et qui sont disséminés à travers les récits de notre pèlerinage.

¹ Ces intéressantes communications sur la notation, les paroles, les sources et adaptations des chants, nous ont été faites par MM. le chanoine Morelot, de Dijon, dont la réputation en matière musicale et de critique artistique et bibliographique est si étendue ; le chanoine Jaspard, de Lille, ancien doyen de Saint-Jacques de Douai ; l'abbé Dubarat, aumônier du lycée de Pau ; Camille Gardelle, architecte et musicien ; le R. P. Dom Dubourg, bénédictin de la maison de Paris ; le P. Dospital, professeur à N.-D. de Bétharram.

² Notre excellent confrère M. le chanoine Contensou, maître de chapelle et organiste de la Cathédrale de Montauban, rédacteur des *Mémoires sacrés*, a bien voulu surveiller l'impression de cette musique.



1. — La grande Chanson des Pèlerins ou Cantique Spirituel.

« Par une bonne rare fortune, dit M. Nicolaï, l'air de la *Grande Chanson* ne sera pas perdu. M. Adrien Lavergne l'a noté à notre intention, et pour cela il a dû s'adresser aux souvenirs d'un chantre du Gers. Il ne lui a point chanté notre cantique mais un vieux Noël composé au siècle dernier avec beaucoup d'autres par l'abbé Dandichon et dont l'air était celui de la *Chanson des pèlerins de Saint-Jacques*¹. »

Autant donc que la mémoire et l'art peuvent aider un chantre ou ménétrier, l'Air des pèlerins adapté à un Noël a été retranscrit dans le volume *Monsieur Saint-Jacques*. Mais cette notation diffère notablement de celle que nous avons fini par découvrir, et que le célèbre chanteur Lamazou a publiée dans un Recueil aussi précieux que rare². Celle-ci, que nous donnons au n° 1 bis de la planche de musique ci-après, est la reproduction même de la notation du Noël de l'abbé d'Andichon, avec la première strophe de ce cantique³.

¹ *Monsieur Saint-Jacques*, p. 151, note A, et la notation, p. 160.

² 20 *Noëls français sur des airs béarnais et basques*, par M. Henri D'Andichon, archiprêtre de Lembège, diocèse de Lescar (Basses-Pyrénées), année 1756. — Recueillis, chantés et publiés par Pascal Lamazou, avec accompagnement de piano par D.-F.-E. Auber, Ad. Barthe, Jules Cohen, Félicien David, Ch. Gounod, Ch. Poisot, Hector Salomon, Jules Schulhoff, T.-D.-A. Tellefsen, Amédée Vanden Heuvel, J.-B. Weckerlin. — Précédés d'une préface par Gustave Chonquet. — Paris, chez Pascal Lamazou, 14, rue Tailbout. Entrepôt chez Durand-Schœnewerk et C^{ie}, éditeur de musique, 4, place de la Madeleine; à Pau, chez P. Lamazou, etc., 1873. — Le Noël dont il est ici question porte le n° 12, dans le recueil, p. 34, et est écrit avec accompagnement pour piano, par Ch. Gounod.

³ Ce Noël porte le n° LIII, p. 86, dans l'édition rarissime, ainsi titrée : *Noëls / choisis / corrigés et nouvellement / composés sur les Airs les plus agréables / les plus connus / et les plus en vogue / dans la Province du Béarn / par Henri d'Andichon, ci-devant / curé d'Aucamville, diocèse de Toulouse / et ensuite archiprêtre de Lembège, diocèse de Lescar, prieur de Saint-Martin / de Maucour, diocèse d'Agen / A Toulouse / de l'Imprimerie d'Augustin Henault / avec permission.* — Sans date, in-32 de 96 pages: possédé par M. l'abbé Dubarat, qui a eu l'obligeante amabilité de le mettre à notre disposition avec d'autres pièces et volumes déjà analysés ou cités d'autre part. — Une nouvelle édition de ces *Noëls* fut donnée en 1857 à Bagnères-de-Bigorre, chez Dassun, imprimeur, place Napoléon; in-18 de 96 pages. Là, notre Noël se trouve le XIX^e, au 36^{me} feuillet.

Observons que ce Noël a été introduit et harmonisé en divers recueils, avec de nombreuses variantes, notamment dans les *Noëls anciens* du R. P. Dom Legeay, bénédictin de l'abbaye de Solesmes. Auparavant le savant harmonisateur, M. l'abbé Stephen Morelot, avait arrangé cet air pour orgue.

Quant à la notation transcrite par M^{me} Lavergne, d'après un air chanté sans doute d'une manière fantaisiste ou infidèle, elle ne concorde que d'une façon très imparfaite avec les paroles de la *vraie chanson*, les rimes étant interpolées, tandis que les divers membres de phrase de la mélodie conservent un rythme très régulier. Il est donc évident que, soit cet air retranscrit de mémoire dans le *Monsieur Saint-Jacques*, soit la notation empruntée à l'abbé d'Andichon par Lamazou ne sont que des réminiscences et des adaptations plus ou moins rigoureuses et exactes.

Nous en avons eu la preuve en rapprochant l'*air sans paroles*, publié jadis pour orgue par M. l'abbé Morelot, de la notation authentique que le P. Dospital a bien voulu transcrire à notre intention, d'après le chant exécuté devant lui par un pèlerin de Compostelle plus qu'octogénaire, lequel a même fourni les couplets¹ propres à la *Confrérie des pèlerins de S.-Jacques de la paroisse d'Asson* (Basses-Pyrénées), où ce vieillard vit encore.

C'est donc cette notation que nous reproduisons au n^o 1, comme *Air* de la GRANDE CHANSON. Un des caractères de l'ancienneté de cet air est surtout l'absence de la sensible *fa* ♯ dans le ton de *sol* mineur ; ce qui donne à ce chant une naïveté et une grâce ravissantes.

M. Moura, le vieillard-pèlerin qui a redit cet air, fait observer qu'on le chantait sans refrain. Les couplets se succédaient indéfiniment ; parfois, à seule fin de rompre la monotonie, on intercalait aux deux derniers vers une variante qui n'est plus dans la tonalité, du moins telle

¹ Voici les deux premières strophes, dont on pourra comparer la variante avec celle de la *vraie Chanson*. A l'église d'Asson au moment du départ, on chantait :

Nous allons partir à S.-Jacques
 Dans un moment,
 Aller visiter les reliques
 En pénitents.
 Pour réclamer sa protection
 Et sa confiance :
 Auprès de son tombeau sacré
 Nous ferons la demande.

Vierge sainte, soyez propice
 A notre vœu.
 Et servez-nous de protectrice
 Auprès de Dieu.
 Soyez notre consolation
 Et notre Mère ;
 Guidez nos pas dans tous les lieux,
 Tant par mer que par terre.

Dans ce dernier vers on a une preuve de plus que les pèlerins allaient aussi bien par *eau* que par terre.

que l'a chantée ce pèlerin ; aussi nous nous dispensons de la retranscrire. D'autre fois, dit le même témoin, on entremêlait à ces strophes un chant des Litanies ; indication qui concorde avec renseignement de la chanson dite des *Rosignols* :

Parmi les monts et la prairie,
Nous chantons la Litanie (strophe 9).

Sans doute, ces Litanies, que le pèlerin d'Asson dit de la Sainte Vierge, étaient celles que nous avons indiquées déjà (pp. 147, 187) comme chant de marche des caravanes : « *Audi nos Christe... et le : Fiat amen ; alleluya ; E ultreja, e sus eja.* »

Air No 1 ⁽¹⁾.

Andante. — 1^{er} mode du plain-chant transposé.

Quand nous par - ti - mes de Fran - ce

En grand dé - sir, Nous a - vons quit - té père et

mè - re Trist' et mar - ris : Au cœur a - vions si

grand dé - sir D'al - ler à Saint - Jac - ques,

A - vons quit - tés tous nos plai - sirs Pour fai -

re ce vo - ya - ge.

¹ Pour la suite des couplets, voir aux pages : 144, 169, 175, 178, 180, 196-7, 210, 212, 216, 218, 219, 220, 223, 225, 243, 289. — On jugera, par les strophes

Air N° 1 bis.

Andante maestoso.

Nous som - mes trois Sou - ve - rains prin - ces
De l'O - ri - ent, Qui vo - ya - geons
de nos pro - vin - ces En Oc - ci - dent,
Pour sa - lu - er A sa nais - san - ce Le Roi des
Rois, Et re - ce - voir de son en -
fan - ce Ses bel - les lois.

suivantes, du mode dans lequel, au départ et au retour, les pèlerins d'Asson chantaient leur cantique. Ainsi, en quittant le village, ils disaient :

Avant de partir, nos chers frères,
Nous demandons
De votre part un peu de prière
A l'intention
Que nous puissions tous arriver
A Compostelle,
Toujours dans la grâce de Dieu
Et de sa sainte Mère.

Au retour, ils chantaient cet épisode plus saillant :

Quand nous fûmes au pont qui tremble.
Gens étonnés,
De nous voir une troupe ensemble,
Bien exposés,
Voyant les ondes de la mer
En grand'furie,
Dont l'écho nous faisait trembler
Et craindre pour la vie.

REFRAIN

Prions Dieu, la Vierge Marie
Et son fils Jésus,
Qu'il lui plaise de nous donner
Sa sainte grâce,
Qu'en paradis nous puissions voir
Le bienheureux Saint-Jacques.

2. — La Chanson des Pèlerins de Saint-Jacques.

Le titre de cette pièce, que nous trouvons tel que dans l'imprimé de Valenciennes en 1616¹, semble énoncer la vraie et plus populaire Chanson des roumieux. Sans doute, celle que nous venons d'étudier et que nous avons placée en tête de ces chants est bien intitulée : *La Grande Chanson*, mais son sous-titre « Cantique spirituel, » qui lui est aussi indifféremment donné dans tous les Recueils, semble l'admettre plutôt comme chant religieux qu'à titre de pure complainte ou simple rhapsodie.

Peut-être aurions-nous donc ici la plus ancienne de ces poésies, celle qui put servir de type à plusieurs autres; car, il faut bien le reconnaître, la plupart d'entre elles ne sont que des pastiches plus ou moins serviles, des plagiat assez peu dissimulés. Toutefois, d'après M. Nicolaï, la priorité appartiendrait à la *Grande Chanson*, « celle que les pèlerins affectionnaient le plus particulièrement et qui a servi de modèle à toutes les autres chansons-itinéraires, ou l'on en trouve des strophes entières presque littéralement reproduites². » Mais, observons que cet auteur ne semble pas avoir eu connaissance de la pièce que nous donnons ici et qu'il se contente de reproduire, en tout ou par parties, les 6 Chansons rééditées par M. Alexis Socard. Or, celle-ci est une 7^{me} qui a été conservée, paroles et musique, dans les précieux « *Rossignols spirituels*, » imprimés à Valenciennes. Nous en avons cité une 8^{me} intitulée : *Chanson moult profitable*, à l'usage des Sentjacqués de Toulouse³.

En nous adressant une copie de cette pièce peu connue, M. le chanoine Morelot nous écrivait avec sa haute compétence : « La Chanson *Quand nous partîmes de France*, est évidemment imitée de celle des *Rossignols spirituels*⁴. » Et, d'après le 5^{me} couplet, on voit

¹ Voir ci-avant, p. 142, le titre du Recueil : « *Les Rossignols spirituels*. »

² *Monsieur Saint-Jacques*, p. 11.

³ Cf. ci-avant, p. 141.

⁴ Le savant rédacteur de la *Musica sacra*, et maître-compositeur de l'Académie de Sainte-Cécile, nous adressa le texte de cette Chanson d'après la reproduction donnée par M. le chanoine Didiot dans l'*Almanach catholique* (1887) de la Société de Saint-Augustin. Mais avec le concours de M. Camille Gardelle, du P. Dubourg et de M. le chanoine Jaspard, il nous a été possible de donner texte et musique d'après la plaquette même imprimée à Valenciennes en 1616, et dont un exemplaire est à la Bibliothèque nationale.

qu'elle a dû être composée par quelqu'un des pèlerins du Nord, puisque :

A la seconde journée,
Sur la fresche matinée,
Nous arrivâme à Paris.
C'estoit feste com̄andée,
Ce pourquoi messe j'ouis †.

Mais, détail d'autant plus intéressant qu'il est unique entre toutes nos Chansons, c'est que nous pouvons assigner le nom du compositeur, sinon des paroles, du moins de la musique. C'est un certain « seigneur Pierre Philippes, organiste de ses Altèzes Serénissimes. » Ceux qui y auraient quelque intérêt, pourront, d'après ce renseignement, faire plus ample connaissance avec ce musicien. Ici, il nous suffit de savoir que nous lui devons soit l'air, soit l'accompagnement de ce chant, puisque la mention qui en est faite au titre même du Recueil en question, porte que « les *meilleurs accords*, nomément *le bas*, relèvent » de cet organiste.

Avec « les meilleurs accords » faut-il lui attribuer aussi l'air, le chant même ? Nous hésitons d'autant plus à répondre à cette question, que nous croyons que l'air de cette Chanson est justement celui qu'on donne pour timbre à celle commençant par ce vers : « *Quand nous partimes de France...* » et que les divers Recueils indiquent comme devant se chanter sur l'air de : *Ma calebasse est ma compagne*.

Le fait est que, dans celle-ci comme dans celle-là, c'est-à-dire dans la 6^{me} des pièces reproduites par M. Socard, et dans celle dite des « *Rossignols spirituels*, » c'est la même métrique, le même nombre de vers aux couplets, le même refrain en des termes presque identiques. Qu'on en juge par la comparaison du premier couplet et du refrain de l'une et l'autre de ces poésies.

CHANSON 6^{me}

Quand nous partimes de France,
Nous dimes adieu à nos femmes,
Et à ros petits enfants.
A Dieu je les recommande
Et à Saint Jacques le Grand.

ROSSIGNOLS SPIRITUELS

Pour avoir mon Dieu propice
Fis vœu d'aller en Galice
Voir le Saint Jacques le grand :
J'entreprins cet exercice
Non pas com̄e un faisnéant.

† On a trouvé toutes les autres strophes, au nombre de 15, reproduites ci-avant, depuis la page 142.

Nous prions la Vierge Marie (*Refr.*)
 Et son cher enfant
 Qu'il nous fasse la grâce
 De voir Saint-Jacques le Grand.

Prions la Mère de grâce (*Refr.*)
 Qu'elle prie son Enfant
 Qu'au ciel puissions avoir place
 Près de Saint Jacques le Grand.

D'après ce qu'on vient de lire, le 1^{er} de ces couplets et son refrain se chantaient sur l'air de *Ma Calebasse*; d'autre part nous avons la musique du second de ces couplets et de son refrain aussi. Et puisque l'une et l'autre pièce peut se chanter sur le même air, celui dont nous avons découvert la notation musicale ne serait-il pas l'air dit : *Ma calebasse*; soit que ce chant ait servi de timbre à la *Chanson des pèlerins*, soit, au contraire, que celle-ci ait été plagiée par le compositeur de *Ma calebasse*?

Comment qu'il en soit de cette unification ou distinction des deux chants, aussi bien que de la priorité de l'air pour l'une ou l'autre des deux poésies que nous venons de signaler, on a au n^o 2 de nos planches musicales, la notation de *la Chanson des Pèlerins*. Cette notation, dans le livret de 1616, est écrite en musique carrée et sans la division de mesure; les parties y sont définies : *Superius et Bassus*.

Observons encore que tandis que les autres pièces de nos chansonniers portent l'indication de l'Air sur lequel on les chantait, celle-ci en est dépourvue. Ne serait-ce pas un indice de plus que c'est cet air qui a été plagié et devint plus tard celui du chant de : *Ma calebasse*?

Air N^o 2.

The musical notation consists of two systems, each with a treble and a bass staff. The time signature is 3/4. The lyrics are written below the notes.

System 1:
 Treble staff: Pour a - voir mon Dieu pro - pi - ce, Fis vœu
 Bass staff: Pour a - voir mon Dieu pro - pi - ce, Fis vœu

System 2:
 Treble staff: d'al - ler en Ga - li - ce, Fis vœu d'al - ler en Ga -
 Bass staff: d'al - ler en Ga - li - ce, Fis vœu d'al - ler en Ga -

li-ce Voir le Saint-Jac-ques le Grand : J'en-tre
li-ce Voir le Saint-Jacques le Grand : J'en-tre -

prins cet ex-er-ci-ce, Non pas comme un fais-né-ant.
prins cet ex-er-ci-ce, Non pas comme un fais-né-ant.

Refrain.

Pri-ons la Mè-re de grâ-ce Qu'el-le pri-e son En-
Pri-ons la Mè-re de grâ-ce Qu'el-le pri-e son En-

fant Qu'au ciel puis-sions a-voir pla-ce Près de
fant Qu'au ciel puis-sions a-voir pla-ce Près de

Saint Jac-ques le Grand.
Saint Jac-ques le Grand.

Voir la suite des cou-
plets, pages : 142, 143,
146, 147, 149, 220, 224,
242, 279, 294.

3. — Autre Chanson des Pèlerins,

AIR : Réveillez-vous belle dormeuse.

Ce troisième chant traite d'un sujet tout spécial. Il porte pour titre : *Sur un gentilhomme qui a fait le voyage de Saint-Jacques et s'est rendu capucin* ; il débute par ces vers :

Puisque le monde je quitte
Pour vivre au ciel heureusement.

Ce sont, en quatorze couplets, dit M. Nicolai, des adieux au monde à ses œuvres et à ses pompes dans le goût suivant :

Adieu la muse, adieu bel ambre,	Adieu gentilshommes de chambre,
Le fard et toutes les senteurs,	Tous mes laquais semblablement,
Je vous quitte sans plus attendre,	Je vous quitte sans plus attendre,
Pour servir Jésus mon Sauveur.	Je vais à Saint-Jacques le grand.

Comme cette pièce n'était d'aucun intérêt pour l'ensemble de nos récits à travers le pèlerinage à Compostelle, nous n'en avons rien reproduit, mais notre but ici étant de sauver autant que possible et de grouper les différents Airs sur lesquels se chantaient les *Chansons* de nos pèlerins, nous reproduisons au n° 3 des notations celui qui est indiqué pour ce chant du « *Gentilhomme rendu capucin.* »

Cet air est : *Réveillez-vous, belle dormeuse*, connu encore sous le timbre : *Philis plus avare que tendre*. Quelques-uns en attribuent la musique à Lulli, mais elle est de Dufresny ; et c'est sous ce nom qu'elle est insérée dans la *CLE DU CAVEAU*¹. Pannard a fait sur cet air la charmante chanson : *Ruisseau qui baigne cette plaine*.

Air N° 3.

Adieu, la muse, adieu bel am-bre, Le fard et tou-

tesles sen-teurs, Je vousquit-te sans plus at-ten-dre Pour servir

Jé - sus mon Sau-veur.

¹ LA CLÉ DU CAVEAU, à l'usage de tous les chansonniers français, des ama-

4. — Chansons des Pèlerins

EN BASQUE, PATOIS BÉARNAIS ET BIGOURDAN.

Pour le motif qui nous a fait donner la musique de la Chanson précédente, nous publions au n° 4 la notation d'une autre pièce, quoique nous n'ayions usé d'aucun de ses couplets. Il faut même la donner sans paroles, puisque l'auteur auquel nous l'empruntons dit à son sujet : « Malheureusement, on a négligé de recueillir ces chansons ; on en a conservé un certain nombre, toutes en français, mais il nous souvient d'en avoir entendu chanter en gascon, par des mendiants de la Bigorre. Nous avons pu recueillir et noter l'air d'une de ces antiques chansons ; il est vraiment curieux ¹. »

A défaut de texte, on aura là une notation bonne à conserver et qui, peut-être, pourra s'adapter à telle autre des Chansons françaises dont la métrique et le rythme seraient semblables à la poésie de dialecte béarnais dont nous parlons ici.

Et puisque le Béarn, d'après l'exemple précédent, a fourni des chants, paroles et musique, pour le répertoire des Pèlerins, nous ajoutons, dans le n° 5 de notre collection, un des anciens cantiques basques recueillis par M. Ch. Bordes², et qui a quelque ressemblance avec une partie de l'Air de la *Grande Chanson*. Avant même que nous ayions eu cette notation sous les yeux, on nous avait affirmé que c'était là le véritable Air du Chant des pèlerins. On en jugera en comparant ces deux compositions n°s 1 et 5.

teurs, acteurs du Vaudeville et de tous les airs de la Chanson. 4^{me} édition contenant 2030 airs, Rondes, Chœurs, Cavatines, Rondeaux, Contredanses, Valses, Canons, Marches, Nocturnes, etc. Chez Adolphe Weissenbench, à Bruxelles. — L'air que nous donnons sous le n° 3 de nos planches de musique est le 512 de La Clé.

¹ Eugène Dufourcet, dans son *Étude sur les Voies romaines et les Chemins de Saint-Jacques dans l'ancienne Novempopulanie*, publiée au Recueil du Congrès archéologique de France, année 1888, p. 256. — Notre but n'étant que de relever la notation des Airs, nous nous dispensons de reproduire au n° 4 de nos planches l'accompagnement que M. Dufourcet a demandé à un excellent musicien pour la transcription qu'il en a faite.

² Voir dans *le Chant populaire à l'église et dans les confréries et Patronages*, publié dans la SCHOLA CANTORUM, série des *Chants en langue vulgaire* : KANTIKA ESPIRITUALAK, 10 cantiques basques anciens (en dialecte souletin) mélodies recueillies et notées au cours de sa mission, par Ch. Bordes. — Pièce inscrite sous le n° IX, et intitulée *Herioaz I*, p. 17, et que le savant éditeur avec la plus aimable obligeance, nous a autorisé à publier.

La Bigorre et le Béarn, prétendent avoir conservé dans plusieurs de leurs chants populaires différents *Airs* des Pèlerins de Compostelle. M. l'abbé Dubarat nous a signalé, entre autres, ceux du pèlerinage de Saint-Jacques à Asson. Nous reproduisons au n° 6 celui qui est connu encore sur les paroles des pèlerins de Bétharram, le *Béy aniram*. La transcription musicale et les paroles nous ont été fournies par le P. Dospital. Nous devons avouer toutefois que nous ne connaissons pas de *texte* de chants jacopites dont la métrique et le rythme puissent s'adapter à cet air béarnais. Voici la traduction du couplet de ce *Béy aniram* : « Nous irons, nous irons dévotement à Bétharram; nous y porterons un cœur dolent, à Dieu le Père nous l'offrirons. »

Air N° 4.

Lento.




Rall. molto *a tempo.*


Air N° 5.


Gi-zo-na noun duk zu-hurt-zi-a? Zer!-ez ta - kik
Ez-te-la deus - e - re bi-zi-a khe-bat-bai-zik!



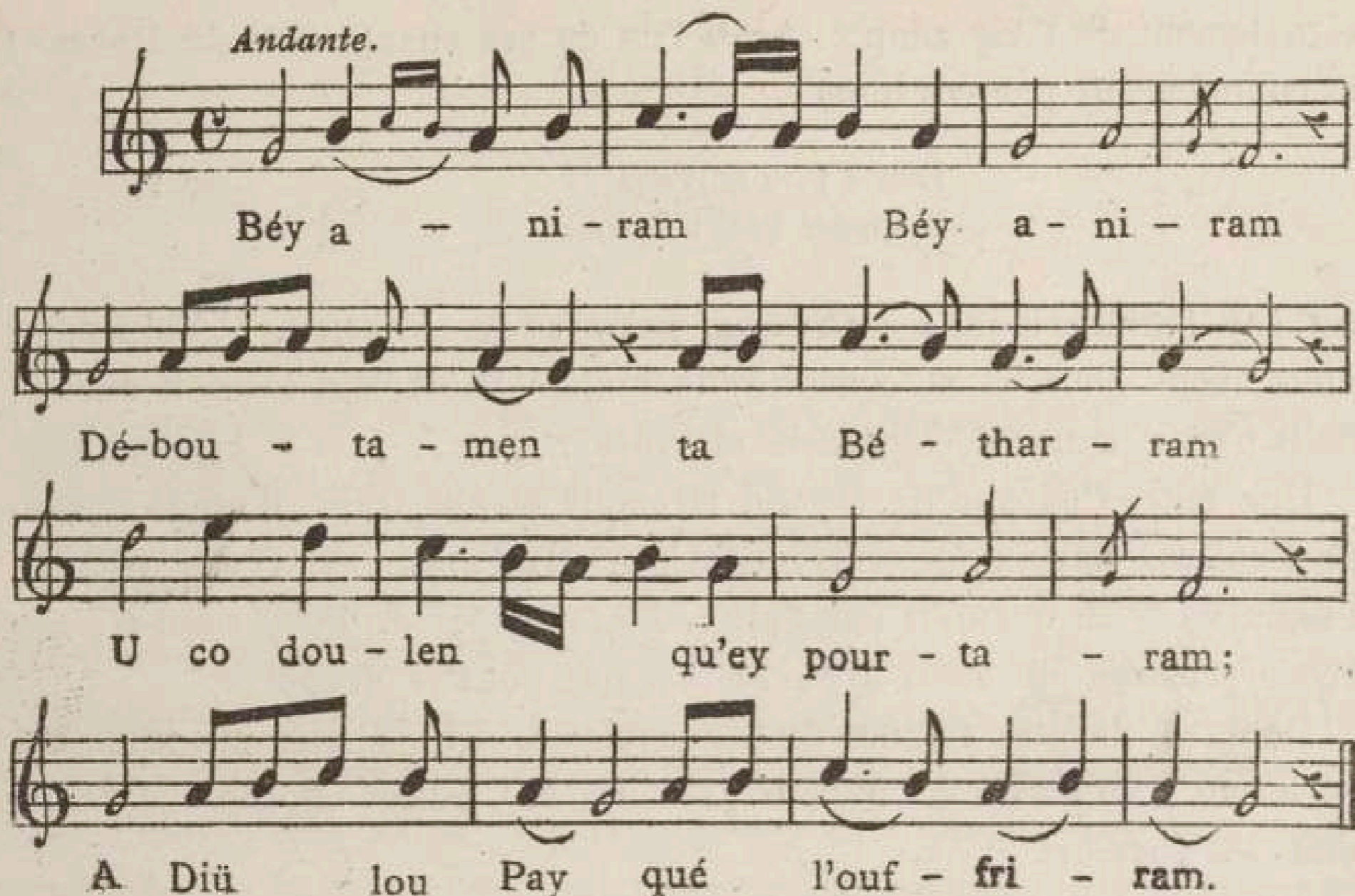
Hu-gunt e-rak mun-du er - ho-a o-rai da-nik; ah! ez-tuk



hu-rrun he-ri - o - a Hi-re-ga - nik.

Air N° 6.

Andante.



Béy a - ni - ram Béy a - ni - ram

Dé-bou - ta - men ta Bé - thar - ram

U co dou - len qu'ey pour - ta - ram;

A Diü lou Pay qué l'ouf - fri - ram.

5. — Les « desiderata. »

Il existe plusieurs autres chants des Pèlerins dont les Airs sont indiqués au-dessous de leur titre; deux d'entr'eux cependant, parmi ceux qui ont été publiés, sont sans cette indication. C'est d'abord la Chanson dont nous avons donné les couplets dans la numérotation adoptée au Recueil de M. Socard, c'est-à-dire la seconde (II) et qui débute par ces vers :

Quand nous partimes pour aller à Saint-Jacques
 Pour faire pénitence
 Confessés avons nos péchés †...

Le second de ces chants sans signalement d'*air* ou de *timbre* est celui publié, en 1650, dans LE CHEMIN DE TOLOSE et dit *Chanson moult profitable*. Nous en avons rapporté les quatrains allant par couple (p. 141) et qui commencent uniformément par ce vers :

Vous qui allez à Sa'net-Jacqués...

† La suite des couplets pages : 145, 167, 169, 172-3, 175, 181, 182, 189, 194, 197, 209, 212, 216, 219, 220, 225.

Sauf ces deux pièces, toutes les autres connues, et dont nous avons reproduit les textes au cours de notre récit de pèlerinage, portent le signalement de l'Air adapté. Ainsi l'un de ces chants (3^{me} du Recueil) et commençant par ces mots :

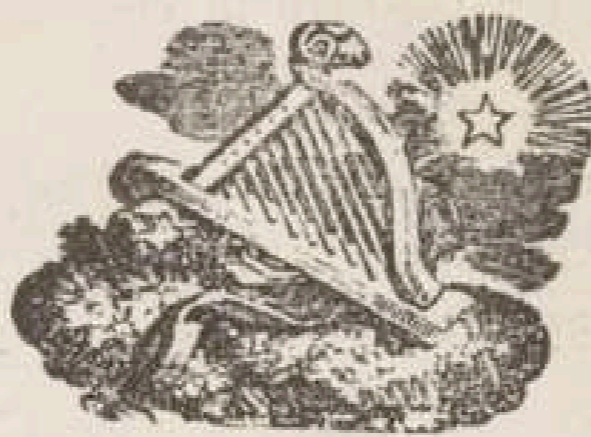
Pour à Dieu satisfaire
Des maux que j'ai commis...

est sur l'air national : « *Or sus, peuple de France.* » Vainement nous avons cherché et consulté; le maître Weckerlin le croit ancien, mais n'en a jamais découvert la moindre trace.

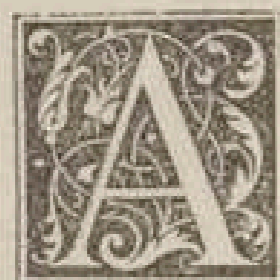
Une autre Chanson (la 4^{me} du Recueil) et qui traite d'un sujet tout particulier, puisqu'elle est intitulée : HISTOIRE ARRIVÉE A DEUX PÈLERINS ¹, se chantait sur l'air : *De la Boïste*. Pour celui-ci, nos recherches ont été aussi infructueuses que pour le précédent.

Donc, à de plus habiles de découvrir ces deux chants. les seuls qui resteront maintenant à connaître sur les 8 Chansons dont nous possédons les paroles.

¹ Nous en avons donné le résumé et deux strophes, ci-avant, p. 244.



§ I. — SUPPLÉMENT AUX ITINÉRAIRES ET AUX RÉCITS DE VOYAGES



U sujet des grandes voies vers Compostelle, telles qu'on les voit tracées dans le CODEX du XII^e siècle, nous avons signalé et parfois analysé quelques *Itinéraires* suivis par des particuliers, et rapporté aussi certains récits de *Voyages*. Nous rappelons plus spécialement les *Pèlerinages* du picard Manier, du seigneur de Caumont, l'*Itinerarium Belgico-Gallicum* de Golnitz, etc. . . On trouvera encore tels autres de ces documents énoncés, soit dans le *Monsieur S.-Jacques* par M. Nicolaï, soit dans l'opuscule de M. Lavergne sur les *Chemins en Gascogne*, tout comme dans les annotations de M. le baron de Bonnault à la relation du pèlerin picard¹. A titre de complément, nous transcrivons ici un tracé d'*Itinéraire* peu connu et qui guidait les pèlerins depuis Rome jusqu'à Compostelle. Le précieux volume, aux armes du cardinal de Polignac, et propriété de M. l'abbé Dubarat, est intitulé : LES MERVEILLES DE ROME. . . avec le guide des chemins de Rome, aux principales villes d'Italie et lieux circonvoisins, avec le voyage de S.-Jacques en Galice. — A Rome, chez Barnabo, MDCCXXV.

La partie de cet Itinéraire qui nous intéresse, va de Saint-Jean-Pied-de-Port à Saint-Jacques, et est renfermée dans les pages 209-210 de cet in-12. Nous nous contentons de reproduire textuellement cette nomenclature, où chacun reconnaîtra aisément les noms des localités déjà passées sous les yeux dans l'un ou l'autre des tracés antérieurement suivis. Quelques-uns de ces noms ont été défigurés par la forme italienne que leur a donné l'éditeur ou l'imprimeur romain ; ainsi on y voit *S. Giovanni* pour S. Jean, *S. Giacomo* pour S. Jacques, *Villa nuova* pour le castillan *nueva*, etc.

On remarquera aussi que les distances d'une ville à l'autre sont désignées par *lieues*. Or, dans une note de la page 209, l'auteur a soin de dire qu'on « compte par lieues dont chacune fait trois mille d'Italie. »

¹ Sur ces divers écrits ou documents, cf. ci-dessus, pp. 130, 162 et 291.

Il est assez difficile de ramener cette mesure à une valeur correspondante française, pour l'époque qui nous occupe, car les géographes se sont fort peu entendus sur cette matière.

Voici donc ce supplément à nos Itinéraires :

DE S.-JEAN-PIED-DE-PORT A S.-JACQUES EN GALLICE OU COMPOSTELLE

<i>A Ronchevaux</i>	1.	7	<i>S. Giovanni</i>	1.	
<i>Pont de Paradis</i>	1.	4	<i>S. Ponjon</i>	1.	4
<i>Pampelune ville capitale</i>			<i>Brunello</i>	1.	3
<i>de la Navarre</i>	1.	5	<i>Marsilia</i>	1.	2
<i>Pont de la Reine</i>	1.	5	<i>Lyon de Spagna</i>	1.	4
<i>Estella</i>	1.	4	<i>S. Michel</i>	1.	4
<i>Oriolo</i>	1.	2	<i>Ponte l'acqua</i>	1.	3
<i>L'arco del Ré</i>	1.	2	<i>Storga</i>	1.	5
<i>Vivas</i>	1.	4	<i>Ravanella</i>	1.	4
<i>Longrogno</i>	1.	1	<i>Villa nuova</i>	1.	4
<i>Navaret</i>	1.	2	<i>Sette Molini</i>	1.	3
<i>Najera</i>	1.	3	<i>Ponferrado</i>	1.	3
<i>S. Domingo de la caciada</i>			<i>Cacanellus</i>	1.	2
<i>leghe</i>	1.	4	<i>Villa Franca</i>	1.	4
<i>Grignon</i>	1.	3	<i>Salvaterra</i>	1.	4
<i>Berserrat</i>	1.	3	<i>Malasarra</i>	1.	6
<i>Villa-Franca</i>	1.	3	<i>Tre Castelli</i>	1.	4
<i>Villa nuova</i>	1.	4	<i>Villa nueva</i>	1.	4
<i>Burgel V. F.</i>	1.	4	<i>Ponte domin</i>	1.	5
<i>Fornello</i>	1.	4	<i>S. Jacomo novello</i>	1.	4
<i>Fontana</i>	1.	2	<i>S. Leuner</i>	1.	3
<i>Castrosoris</i>	1.	2	<i>Villa nuova</i>	1.	3
<i>Fonte da Mula</i>	1.	3	<i>Villa Rossa</i>	1.	1 +
<i>Formessa</i>	1.	4	<i>Compostella où S. Jacques</i>		
<i>Darion</i>	1.	4	<i>en Gallice Archevesche</i>	1.	1 +
<i>Gasadeggia</i>	1.	2			
					lieues 257

On peut comparer le tracé de cet Itinéraire avec celui de Guillaume Manier, qui effectua son voyage presque l'année même où ce document était imprimé. Le pèlerinage du tailleur picard date de 1726-27¹ et le volume d'où nous avons extrait la nomenclature ci-dessus sortait des presses, en 1725. Remarquons que ce n'était là qu'une réimpression, et que par suite cet Itinéraire était certainement connu et suivi aux siècles antérieurs.

¹ Voir ci-avant la note 2 des pages 170-171.

Quant à des détails typiques et parfois fort piquants sur diverses étapes du voyage à Compostelle, on en trouvera dans certain *Mémoire* publié par M. Dubarat et qui pourraient faire le pendant à quelques passages du *Pèlerinage du pausan picard*. Nous voulons parler de l'*Autobiographie de Jean de Bonnezeze de Pardies*¹. Ce bon curé béarnais, dans son « *Testament politique*, » — titre « un peu ambitieux pour un petit curé de campagne, » remarque le sagace éditeur-annotateur, — ce brave curé, plus naïf que prétentieux, croyons-nous, tenta donc, au milieu des mille péripéties de sa vie, un voyage à Compostelle, et l'effectua en 1738.

Rien de plus amusant que les préparatifs de son départ à l'insu de ses parents, qui le « traitèrent de fou et de tête légère, et l'accablèrent même d'injures et de mépris, » le jour où il leur fit part de son projet d'aller en Espagne. Sans sou, ni maille, ni passeport, il précède nuitamment trois compagnons de route qu'il va attendre dans un bois. Ici il troque son berret contre un chapeau ; là il n'a plus de chaussures et fait nu-pieds le chemin de Pampelune jusqu'à son retour à Logroño, « où une veuve touchée de compassion, écrit-il, me donna une paire de souliers qui me servirent pour arriver chez mon père. Je fis au moins cent quatre-vingt lieues, pieds-nus. »

A Roncesvailles (Roncevaux) neige jusqu'aux genoux ; au sortir de cette montagne, pluie « tous les jours presque pendant un mois, sur le corps, et toujours pieds-nus, » ce qui lui vaut une hémorragie de sang par le nez et par la bouche durant quinze jours. Mais un pèlerin italien le sort de cet état pitoyable, causé, lui dit-il, par le sac. « Il m'arrangea mon sac, ajoute l'autobiographe, avec des brassières à pouvoir mettre sur le dos sans passer la lisière devant la poitrine... »

En Castille-Neuve, trempé jusqu'à la peau, il est réduit « à coucher dans une baraque remplie d'eau et de fange, en donnant trois sols chacun, pour avoir une claie, pour la mettre sur la fange et y coucher dessus. Je frissonne en écrivant ceci, dit-il, me rappelant le froid que je souffris cette nuit. » Une autre nuit on s'égare dans une forêt d'oliviers, et il fait un si grand froid qu'ils durent coucher les uns sur les autres, et attendre jusqu'à dix heures du matin sans « avoir pu ouvrir la bouche pour parler ; et quand il put l'ouvrir, il lui sembla que toutes les dents allaient tomber... »

A Viana (*Viana*, près de Logroño), exténués de faim et de misère,

¹ *Mélanges de bibliographie et d'histoire*, par M. l'abbé V. Dubarat, t. III, p. 193-283 ; Pau 1898.

les quatre voyageurs se partagent « chacun un quartier de cette villette pour demander l'aumône ; je tins la grande rue, dit Bonnecaze, pour les attendre hors la ville ; je les attendis jusqu'à la nuit, personne ne parut. Je couchai dans ce lieu et le lendemain je partis seul et j'appris qu'ils avaient pris une autre route à travers les montagnes ; ils m'abandonnèrent. Je continuai ma route vers Compostelle ; je marchai sans m'arrêter beaucoup et arrivai à Compostelle un jour avant eux, de sorte que j'étais confessé et communié lorsqu'ils arrivèrent. » Si, à propos de ce narré, on se reporte à notre Itinéraire (pp. 202-230) et à la carte qui complète ce volume, on verra que les compagnons de Bonnecaze durent prendre les directions plus détournées d'Oviedo ou de Palencia, ce qui explique leur retard, lequel provenait aussi de leur état de santé ; car lorsqu'ils le rejoignirent, « ils étaient tous malades, » et durent entrer, comme lui à l'hôpital, où l'on ne « laissait coucher les pèlerins que trois jours. » Bref, notre narrateur avait accompli aussitôt ses devoirs de confession et de communion, conformément à ce que nous avons vu si souvent dans les procès-verbaux du Registre moissagais. Mais un incident assez curieux montre aussi les services que rendaient parfois les confesseurs. Ainsi, dit Bonnecaze, « je m'étais appliqué à parler l'espagnol en chemin ; je parlais le castillan très-bien, de sorte que le secrétaire de la cathédrale ne voulait point me donner le passeport comme Français ; il prétendait que j'étais Espagnol ; j'eus recours à mon confesseur pour me le faire expédier. » Voilà donc une des utilités des chapelains *lenguajeros*, dont nous avons parlé pp. 167 et 272 ; comme aussi la confirmation de la délivrance du passe-port pour la rentrée en France.

Mais arrêtons là l'analyse de cette fort intéressante relation, qu'on voudra certainement lire dans le texte même publié par M. Dubarat. Et comme derniers traits indiquons une fustigation avec des orties, infligée à notre pèlerin, alors qu'il était tombé malade à l'hôpital de Silheiro, et la précaution qu'il eut à prendre lorsque, sur le point de rentrer dans la maison paternelle, il s'arrêta après Oloron « aux fontaines de Buzy » pour y nettoyer ses habits. « J'en fis sortir la vermine des poux, écrit simplement Bonnecaze, pour ne point porter chez mon père de ces reliques d'Espagne. » Les « reliques d'Espagne, » voilà, dit fort justement l'annotateur, une expression peu vulgaire et heureuse, une vraie trouvaille. Aussi, après un voyage si mouvementé, ce pauvre et inconstant coureur observe-t-il qu'arrivé « au premier village de France (Arnéguy), au pied du port, je fis une croix avec mon bâton et promis de n'y plus revenir pour aller à S.-Jacques. » *Faire la croix,*

c'est là encore le sceau et l'expression d'une résolution à ne plus être pris dans telle mauvaise affaire, à renoncer à un projet.

Enfin nous appelons aussi l'attention du lecteur sur certains passages de l'*Histoire de Notre-Dame de Sarrance*¹, due au même infatigable érudit. On y trouvera des détails et des faits peu connus, qui intéressent les pèlerins de S.-Jacques, notamment leur réception dans les hôpitaux et asiles de secours sur les chemins du Béarn, de la Soule, de la Navarre et de l'Aragon.



§ 2. — RÉGLEMENTATION DES PÈLERINAGES A COMPOSTELLE ;
CÉRÉMONIAL DE LA BÉNÉDICTION DES PÈLERINS.

Pour compléter ce que nous avons dit (pp. 114, 251 et 253) au sujet des lois qui furent portées pour réprimer les abus des pèlerinages, nous donnons ici les prescriptions épiscopales concernant notre région. Elles sont insérées dans le *Rituel du diocèse de Montauban publié par l'autorité de Mgr Anne-François-Victor LE TONNELIER DE BRETEUIL, évêque de Montauban, abbé de Belleperche*, en 1785. Là aussi se trouvent les prières et cérémonies pour le départ et le retour des pèlerins². (*Seconde partie*, pp. 5-7.) En voici les formules et le cérémonial.



**Bénédition des pèlerins qui vont par dévotion à Jérusalem,
à Rome, à Saint-Jacques en Galice, et autres lieux saints.**

Les Curés avertiront ceux qui voudroient faire des pèlerinages en des lieux éloignés, de ne les point entreprendre sans notre approbation. Telle étoit l'ancienne discipline de l'Église, qui exigeoit des étrangers

¹ *Etudes d'histoire locale et religieuse*, par M. l'abbé V. Dubarat, t. II, p. 127-269 ; Pau, 1892.

² Cette réglementation est textuellement reproduite dans la plupart des diocèses, aussi l'abbé Migne la donne-t-elle comme uniforme dans le *Rituel des Rituels*, t. II, col. 129-132.

des lettres testimoniales de leur Evêque Diocésain, pour les admettre à la Communion Ecclésiastique. Les loix de l'État exigent de plus une permission expresse du Roi pour faire des pèlerinages hors du Royaume, et leurs dispositions sont très conformes à l'esprit de l'Église, quisqu'en autorisant ceux qui sont faits par les motifs d'une piété solide et bien réglée, elles n'ont d'autre but que d'empêcher que la tranquillité des familles ne soit troublée par la dévotion indiscreète de ceux qui, étant en puissance d'autrui, voudroient faire de longs pèlerinages sans le consentement de ceux dont ils dépendent, et de réprimer les vagabonds et gens sans aveu qui pourroient se couvrir de ce spécieux prétexte pour mener une vie oisive et errante, et commettre de grands désordres. Tel est le motif de la Déclaration du 7 janvier 1686, « qui défend
« de faire des pèlerinages à Saint-Jacques en Galice, à Notre-Dame de
« Lorette, et en d'autres lieux situés hors du Royaume, sans une per-
« mission expresse du Roi, signée par l'un des Secrétaires d'État, sur
« l'approbation de l'Evêque Diocésain, à peine de galères perpétuelles
« pour les hommes; et contre les femmes, de telles peines afflictives
« que les Juges estimeront convenables. »

Les pèlerins s'étant munis des approbations et permissions susdites, mettront ordre à leurs affaires, et se disposeront à leur pèlerinage en s'approchant du Sacrement de Pénitence. Le jour de leur départ ils entendront la Messe, à laquelle ils communieront, si leur Confesseur le juge à propos.

La Messe à laquelle les pèlerins ont assisté, étant achevée, le Prêtre, toujours revêtu de ses ornements, se tourne vers eux, qui doivent être à genoux au-dehors du Balustre, et étant debout et découvert, il dit alternativement avec son Clerc les prières qui se trouvent à la fin du Bréviaire, intitulées Itinerarium¹. Lorsqu'il n'y aura qu'un pèlerin, il dira ces prières au nombre singulier : s'il est lui-même du nombre des Pèlerins, il les dira à la première personne du nombre pluriel. Après ces prières, il ajoutera :

Pax et Benedictio Dei omnipotentis, Patris ✠, et Filii, etc...

Il jettera ensuite de l'eau bénite sur eux.

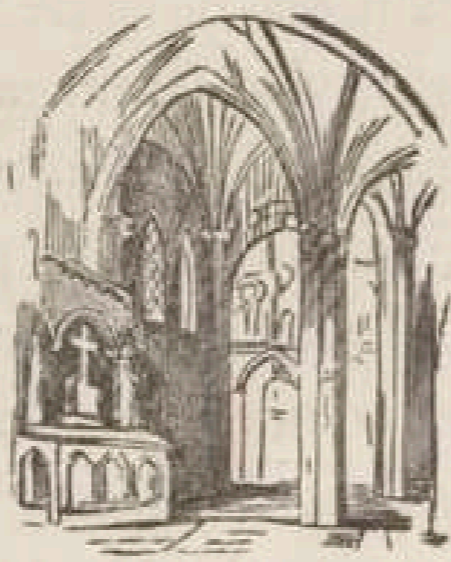
¹ On a ces formules aux *Bréviaire* et *Rituel* romains : Antienne. *In viam pacis...* avec Cantique *Benedictus*, les versets et leurs répons, ainsi que les cinq oraisons.

Bénédition des pèlerins après leur retour.

Les Pèlerins étant de retour représenteront à leur Curé les certificats qui leur auront été donnés aux saints Lieux qu'ils auront visités, et le prieront de remercier Dieu pour eux de toutes les grâces qu'ils auront reçues de sa bonté pendant leur voyage; ce qu'il exécutera en la manière suivante.

Il se rendra dans le Sanctuaire, ayant une Étole de la couleur du jour par-dessus son surplis, ou revêtu de tous ses ornemens qu'il avait à l'Autel (s'il vient de dire la Messe). Les Pèlerins seront à genoux au-dehors du Balustre, et le Curé debout, découvert et tourné vers eux, dira alternativement avec le Clerc qui l'accompagnera, les prières suivantes, faisant premièrement sur soi le signe de la Croix.

*ŷ. Adjutorium nostrum, etc... (Mêmes formules et oraisons qu'au Rituel romain, sauf qu'après ce verset on ne récitait ni l'antienne : *Ecce sic benedicetur...*, ni le Psaume *Beati omnes qui timent*, ni le *Kyrie...* et le *Pater*.)*



ÉCLAIRCISSEMENTS ET RECTIFICATIONS

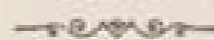


Le travail était en cours d'impression, lorsque de divers côtés, nous sont venus des renseignements que nous croyons bon de classer dans cet Appendice. Ils serviront à rectifier, à mieux expliquer ou compléter quelques-uns des faits les plus importants déjà relatés.



1. — Les Statuts des Confréries des Pèlerins.

En signalant (pp. 17-18) les plus anciennes Confréries de Pèlerins de Saint-Jacques, nous avons dit qu'on ne connaissait pas les STATUTS de la première de ces corporations, qui fut fondée à Paris en 1295. Un catalogue de livres anciens et rares annonce une plaquette de treize pages (latin-français) sous ce titre : « *Statuts de la chapelle ou église de St-Jacques de l'hôpital aux pèlerins, faits par le R. P. Messire Pierre, évêque de Paris, l'an 1388. S. l. n. d.* » Ce document fait partie d'un *Recueil* de seize pièces sur le dit hôpital de Paris, en un volume in-quarto, veau brun, avec portrait de S. Jacques sur les plats, le tout formant soixante-quatorze pages, et coté au prix de 60 francs. L'annonce faite par le libraire porte : « Livre très curieux. Voir l'histoire de l'hôpital S. Jacques, par M. H. Bordier. » Par la date des Statuts dont nous venons de signaler l'existence, les plus anciens de ces Règlements encore connus sont ceux de la Confrérie de Bagnères-de-Bigorre, datant de l'année 1325 (ci-avant, p. 17).



2. — La Grande-Sauve.

Au sujet de La Grande-Sauve comme centre et rendez-vous de départ pour le Pèlerinage à Compostelle, nous avons donné un extrait de l'*Histoire* de cette abbaye par M. l'abbé Cirot de la Ville, en faisant

toutefois cette observation : « l'auteur et ceux qui ont cité ce passage n'indiquent pas les sources de cette affirmation, » (ci-avant, p. 157).

Mieux renseigné nous trouvons les références dont M. Cirot accompagne la citation susdite : « *Chartuli min. fol. 22, charta 1^a — Maj. fol. 45, ch. 3 et passim.* » C'est, nous écrit le savant Sulpicien, M. l'abbé Bertrand, un renvoi au *grand* et au *petit* Cartulaires manuscrits de l'abbaye de La Sauve, conservés à la bibliothèque municipale de Bordeaux. De plus, M. Cirot ajoute « voir » — à la fin du volume — « la note XVI, Voies de pèlerinage de l'abbaye de La Grande-Sauve à S.-Jacques de Compostelle (t. I, p. 504-514.) » L'auteur décrit les deux *voies* suivies, station par station, et dès la seconde, *Le Port de Tourne* (sur la Garonne à quelques lieues de Bordeaux) il renvoie au ms de D. Dulaura, Ainsi donc, les preuves de l'assertion sont suffisantes; et sur ce point, aussi bien que pour le reste de son *Histoire* notre auteur ne s'est pas écarté des précieux Cartulaires du docte bénédictin.

—

3. — Roncevaux et lieux circonvoisins.

Relativement à Roncevaux, à son abbaye, à son hôpital et aux chemins qui y conduisaient, il nous a fallu passer sous silence certains détails qui auraient entravé la marche de nos récits et le voyage avec nos pèlerins (pp. 189-193). Nous allons combler cette lacune en puisant dans un ouvrage qui ne nous était pas alors connu, ouvrage ¹ écrit par un pèlerin doublé d'un érudit, M. l'abbé Dubarat. Cet intrépide annaliste n'a pas hésité, pour éclaircir certains points d'histoire sur Roncevaux, à faire deux fois ce pèlerinage. Il faut d'autant mieux nous en féliciter qu'aujourd'hui nous possédons, grâce à ces écrits, de précieux et fidèles renseignements.

Présentement, dit notre auteur, « deux routes mènent à S.-Jean-Pied-de-Port. L'une, longue et fatigante, part de Bayonne et traverse Ustarits, Cambo, Hasparren, Irissary et S.-Jean-le-Vieux; l'autre est la ligne de Puyoo à S.-Palais; le courrier conduit ensuite le voyageur à S.-Jean-Pied-de-Port.

« Cette dernière ville n'est rien moins que jolie; ses deux rues étroites et tortueuses, ses vieux bastions, sa citadelle et ses remparts lui don-

¹ *La Commanderie et l'hôpital d'Ordarp, dépendance du monastère de Roncevaux*, grand in-8°. Pau et Paris, 1887.

nent un air original. On en sort par la porte d'Espagne et, après avoir gravi une assez longue côte, le touriste entre dans la fraîche vallée d'Arnéguy, dernier village français. Vis-à-vis, c'est l'Espagne, c'est Luzaïde ou Valcarlos, posé là-haut, coquettement et dominant un gracieux paysage. Les torrents d'un ruisseau séparent les frontières, reliées par un misérable pont de bois.

« Pendant vingt kilomètres c'est une montée incessante, douce et tranquille comme au désert : on la fait à pied, sur un mulet, ou dans une méchante voiture. Non que les sentiers soient àpres, car depuis 1883 la route est magnifiquement creusée aux flancs de la montagne, à travers des bosquets de châtaigniers qu'elle coupe en méandres gracieux... A l'horizon des cimes élevées coupent la vue, et forment un vaste cirque où s'étagent en désordre des forêts d'arbres touffus : çà et là de blanches buées montent vers le ciel ; sur la gauche, au loin, le ruisseau roule ses eaux vertes ou argentées, et au-delà paraît le sol de la patrie française stérile et nu.

« Enfin nous voici au col d'*Ibañeta*, premier séjour des religieux de Roncevaux ; quelques pans de murs calcinés restent debout, tristes ruines d'une chapelle incendiée, il y a deux ans à peine, par l'imprudence des soldats qui formaient, en 1884, le cordon sanitaire contre l'invasion du choléra. Désormais l'on descend à Roncevaux, pendant deux ou trois kilomètres, par une route facile, bordée de hêtres. » (P. III, IV.)

Ces descriptions, en nous remettant sur les divers chemins que nous avons signalés au cours de notre voyage, nous prouvent que M. Dubarat sait aussi bien tenir la plume de l'écrivain que le burin de l'érudit ; la poussière et la sécheresse des archives et des parchemins n'ont pas plus altéré la fraîcheur de son style que nui à l'élégance et à la valeur de la forme. Écoutons-donc avec d'autant plus de plaisir le narrateur du Roncevaux ancien et moderne.

Les souvenirs de Charlemagne, de Roland, des rois de Navarre, de l'antique abbaye faisaient battre son cœur et créaient dans son imagination je ne sais quelles splendeurs idéales qui entouraient d'une auréole le royal monastère. Mais, « quelle déception profonde ! Au tournant de la route, Roncevaux apparaît comme un vaste massif de constructions, tout vulgaire et sans majesté ; à gauche, s'élève un grand bâtiment à fenêtres cintrées et bouchées ; c'était, au dernier siècle, l'hôpital proprement dit, aujourd'hui c'est une ruine ; à droite, quelques rares et vieilles maisons noircies par le temps.

« On pénètre dans l'abbaye par des voûtes à double porte. Au-dessus est l'habitation du sacristain, et sur la droite, dans un spacieux corps

de maison, se trouve la demeure des chanoines et la *contaduria* ou économat. Là, sont les archives de Roncevaux... Le fonds ne paraît pas très riche, à cause sans doute des nombreux incendies qui, en 1445, 1468, 1626, ravagèrent la collégiale... En longeant la rue, on voit, à gauche, l'église bâtie au commencement du XIII^e siècle par Sanche le Fort. Ce roi remporta sur les Maures, en 1212, la célèbre victoire de *las Navas* de Tolosa. C'est depuis lors que les armes de Navarre sont de *gueules aux chatnes d'or posées en fasce, en sautoir et en orle*. Souvent mutilée, et aujourd'hui sans style, l'église n'a plus aucune grâce...

« Au sud de l'église est adossée la chapelle abandonnée de St-Augustin, avec ses jolies voûtes gothiques et ses cloîtres bien conservés : elle accuse un art savant et un goût bien délicat ; plus loin, à gauche, sur le prolongement de la rue, s'élève l'ancienne église paroissiale de St-Jacques, une ruine complète, et tout auprès se voit une étrange maison basse aux croisées cintrées et grillées. C'est la chapelle du St-Esprit, vaste salle sur le milieu de laquelle est un autel à gradins ; par son soupirail, à la lueur des flambeaux, on peut entrevoir des ossements blanchis ; d'après la tradition, là reposent les restes des preux de Charlemagne tombés à Roncevaux ; à quelques centaines de mètres, à droite, sur le bord de la route, un massif d'arbres désigne le lieu où serait mort Roland...

« Il n'y a pas longtemps, la solitude était vaste en ces lieux déserts. Aujourd'hui la grand'route qui traverse Burguette, Roncevaux, Luzaïde, Arnéguy, Saint-Jean-Pied-de-Port ramènera-t-elle les foules croyantes au sanctuaire de Notre-Dame, jadis si fréquenté ? Grâce à Pie IX et au Concordat de 1851, l'Espagne a conservé ce monument de son ancienne gloire. Quelques chanoines sont encore là, gardiens fidèles des traditions de dix siècles ; seuls, ils racontent au voyageur émerveillé le récit des splendeurs d'autrefois. » (P. IV, V et VI.)

Voilà pour l'état présent de Roncevaux et un aperçu sur ce qu'il fut jadis. Nous ne suivrons pas maintenant notre historien dans ses recherches sur les origines de l'hôpital et de l'abbaye. Mais il faut cependant préciser ce que nous avons écrit à la page 190. Là, disions-nous, « Sanche, évêque de Pampelune, et Ildefonse, roi d'Aragon, l'avaient établi (l'hôpital) pour porter secours à tous les passants. » Plusieurs historiens, cités par M. l'abbé Dubarat (p. 1 et 2 du volume ici analysé), croient que Charlemagne fonda, de 800 à 810, un monastère et un hôpital à Saint-Sauveur d'Ibañeta, soit afin d'y faire prier pour les âmes de ses nobles preux, soit afin de défendre des Maures, des

brigands et des bêtes féroces, les pèlerins qui se rendaient aux Saints-Lieux, à Rome et au tombeau de S.-Jacques, récemment découvert (778)¹. Cet Ordre était à la fois religieux et militaire, portant l'épée et la croix verte. Ce fut le berceau et l'origine de l'abbaye de Roncevaux. Vers 921, l'hôpital fut transféré au pied du col d'Ibañeta, dans la vallée de Roncevaux, à l'époque de la destruction du monastère de St-Sauveur par les Maures d'Abdérame.

Quoiqu'il en soit de cette donnée « l'opinion des auteurs qui ont attribué la fondation de l'hôpital de Roncevaux en 1127 à Sanche de la Rosa, évêque de Pampelune, ne saurait se soutenir, écrit M. Dubarat, mieux renseigné. En lui donnant l'autorité de son nom, Oihénart², ne connaissait pas la bulle du pape Jean XVIII, citée par Huarte. En 1106, Roncevaux possédait déjà un hôpital. « En Roncesvalles habia hospital general al cual concurrían de las quatro partes del mundo y religion con prior, comendadores y hermanos³. » Au reste, de ce que la charte de Sanche de la Rosa dise qu'il « fonda » l'hôpital, il n'en faut pas conclure, au sens strict, que cette institution charitable n'existait pas encore ; l'évêque de Pampelune ne fit que la doter et l'agrandir.

D'après le texte de la charte de fondation rédigée par D. Sanche, on voit qu'il établit un lieu de refuge distinct de celui qui existait déjà à Roncevaux, puisqu'il assigne à celui-là le sommet de la montagne d'Ibañeta, « in vertice montis. » Ainsi, dans l'un et l'autre de ces établissements les pèlerins étaient reçus ; mieux que cela, « les hospitaliers, s'en alloient de tous costés pour rencontrer les pauvres passants mallades ou esgarés, portant ce qui est nécessaire pour le secours d'une personne incommodée⁴. » Les pèlerins y étaient « nourris de pain, de mouton et vin et s'ils y tomboient malades traictées y ayant un médecin, un chirurgien, et les médicaments nécessaires. S'il y en mouroit quelqu'un, il étoit enterré honorablement avec les mesmes pompes que s'il étoit un des chanoines⁵. Jamais pellerin n'y a couché avec sa chemise, mais le soir l'on bailloit à chascun une chemise blanche qu'il rendoit

¹ Sur cette découverte, voir ce que nous avons dit, ci-avant, pp. 231-234.

² *Notitia utriusque Vasconiæ*. authore Arnaldo Oihenarto Mauleosolensi. Parisiis, apud Seb. et Gab. Cramoisy, MDCLVI, p. 94.

³ *Roncesvalles. Reseña histórica de su real casa y descripción de su contorno*, por el lic. D. Hilario Sarasa. Pamplona, 1878: p. 25.

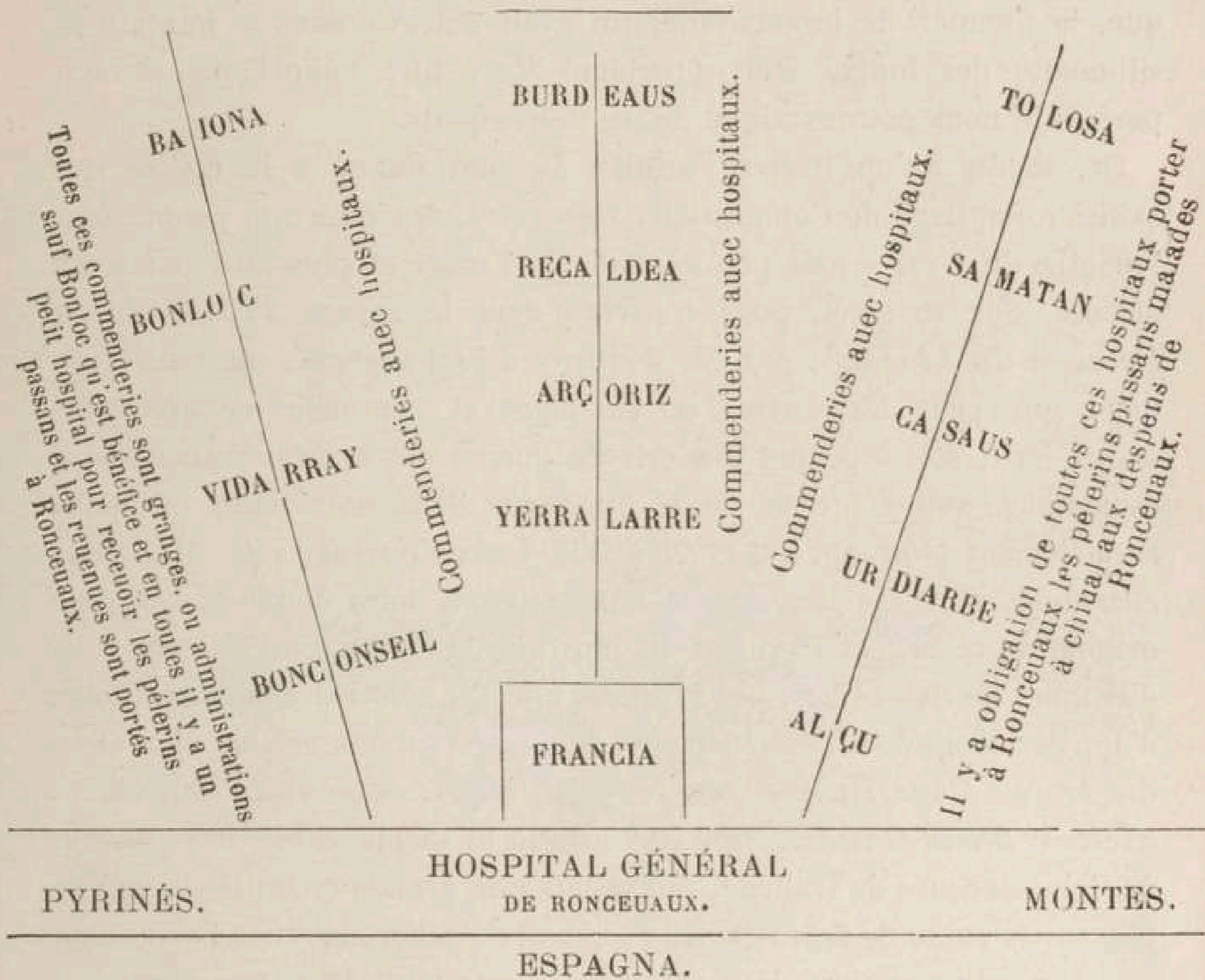
⁴ Archives des Basses-Pyrénées, G. 219, Invent., etc.

⁵ Id., ibid. Inform. p. 20.

le matin en reprenant la sienne ¹. Une personne est commise pour cet effet, faisant la dépençe, les chanoines tiennent la main chacun an alternativement, lesquels sont appelez *hospitaliers* ². »

Les Archives des Basses-Pyrénées, qui ont fourni à M. l'abbé Dubarat ces intéressants détails, renferment aussi le document suivant que nous reproduisons tel qu'il est figuré parmi les Pièces justificatives, p. 125.

QUELQUES DÉPENDANCES FRANÇAISES DE RONCEVAUX. — ARCHIVES DES B.-P., G. 219.



Ce tableau dit combien étaient multipliés les asiles et secours en faveur des pèlerins sur les diverses voies qui conduisaient à Roncevaux.

4. — LE CRI **Mont-Joie** ET LE **Monte del gozo**.

Il y a plus qu'un rapprochement intéressant à faire entre « le cri » de nos Rois et le *Monte del gozo* (le *Montjoye*), chanté par les

¹ Archives des Basses-Pyrénées, G. 219. Invent. d'Uris.

² Id., ibid. Inform. p. 41.

Jacopites, qui découvraient, de ces hauteurs, les tours de la basilique de Compostelle. On ne se doute pas que cette appellation « *Montjoie* » est due aux pèlerins, qui débaptisèrent le mont d'où ils avaient le bonheur d'apercevoir les flèches du Sanctuaire après lequel ils soupiraient. Ce mont, appelé vulgairement *San Marcos* (de S.-Marc), était plus connu des voyageurs sous le titre *del gozo* « le mont de la joie : » ainsi seulement nous l'avons entendu dénommer dans toutes les *Chansons* (ci-avant, pp. 255-256). Et c'est sur cette montagne que, le premier de la caravane, qui avait entrevu dans le lointain la silhouette des tours, était proclamé *Roi*; titre honorifique devenu parfois le nom patronymique de ses descendants.

Or, tandis qu'on trouve l'origine du nom donné à la colline qui avoisine Santiago de Compostelle, bien rares sont ceux qui connaissent l'origine du « cri » pris par les Rois de France et plus tard par leurs armées. Sur ce sujet, nous trouvons dans le savant *Traité de la Science du blason*¹, par M. Jouffroy d'Eschavannes, un renseignement qui peut bien avoir ici sa place et compléter ce que nous avons écrit, soit à propos des cris de guerre des armées françaises et espagnoles, soit à propos de la montagne dont nous nous occupons actuellement (voir pp. 5-6 et 255-256). Dans l'ouvrage cité, M. D'Eschavannes écrit : « Les anciens auteurs n'ont point donné la véritable origine de ce cri, et l'opinion la plus accréditée aujourd'hui est celle d'Huguet de Saint-Cher, qui rapporte que les pèlerins avaient coutume d'appeler Mont-Joie des monceaux de pierres sur lesquels ils plantaient des croix : *Constituunt acervum lapidum, et ponunt cruces, et dicitur Mons-Gaudii*. Del Rio atteste la même chose des pèlerins de Saint-Jacques de Galice². Il existait une grande quantité de monts-joie sur la route de Saint-Denis, et quand on allait chercher l'oriflamme que nos rois y avaient déposée on criait sur toute la route : Mont-Joie Saint-Denis! Ce cri était répété à la guerre, et devint aussi celui des rois de France. La date de cette coutume ne remonte pas plus loin que

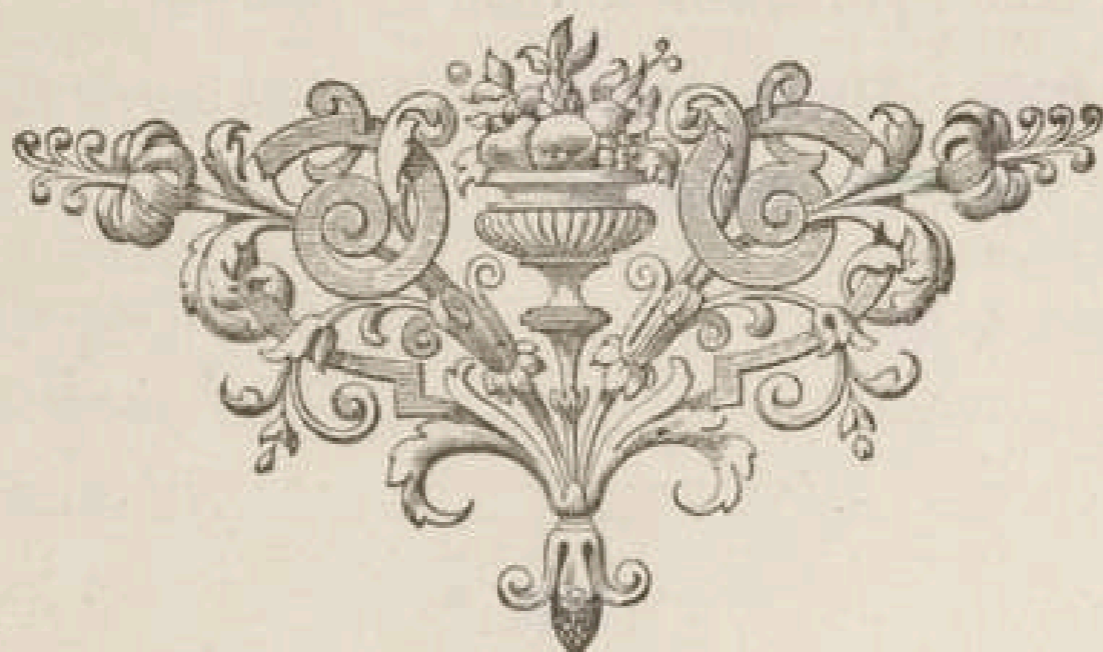
¹ *A l'usage des bibliophiles, archéologues, amateurs d'objets d'art et de curiosités, numismates, archivistes, artistes, etc., ouvrage accompagné de nombreux blasons finement gravés sur bois*, in-8°. Paris, Édouard Rouveyre, 1880.

² Le *CODEx* compostellan du XII^e siècle signale ces plantations de croix par les pèlerins au sujet du port de Cize, au lieu dit *Cruz Caroli*. Ci-avant, page 178, nous avons donné la traduction intégrale de ce texte, où se trouve cette phrase : « peregrini, genua sua ibi curvantes versus sancti Jacobi patriam, ex more orant, et singuli singula vexilla Dominicæ Crucis infigunt. » (*CODEx*, p. 15.)

Louis-le-Gros (1108-1137), et ceux qui l'ont attribuée à Clovis — comme Raoul de Presle, qui vivait sous Charles V, et Robert Scnel, évêque d'Avranches, — ont commis une grave erreur, puisque après sa conversion on porta dans les armées la bannière de saint Martin de Tours comme étendard royal » (p. 209). Ainsi donc le nom et le cri « Mont-Joie » nous vinrent des pèlerins, avant de passer dans les armes royales et sur les lèvres des soldats.



FIN



ERRATA

- Pages 17 et 18, lisez : *Roquefort*, au lieu de *Blanquesfort*.
Page 100 : *Sainte-Foy*, au lieu de *Saint-Foy*.
Page 114 : le 7 janvier *1686*, au lieu de *1688*.
Page 160, note 1 : *Calsada*, au lieu de *Caslada*.
Page 162, note : *Belgico-gallicus*, au lieu de *Bellico*.
Page 231, note : *formam*, au lieu de *fomam*.
Page 250, note : *biográficos*, au lieu de *bioyráficos*.
Page 264 : *bourdon*, au lieu de *bourbon*.





Table analytique des matières⁽¹⁾

	Pages.
DÉDICACE à Notre-Dame <i>del Pilar</i>	V
ATTRIBUTS ET DEVISE des Pèlerins de Saint-Jacques.	VII
MOT DE PASSE des Pèlerins.	VIII
PROLOGUE : Rareté des écrits sur Saint-Jacques de Compostelle ; réveil favorable des études. — Les publications récentes : un vieux Registre moissagais ; son utilité pour la Confrérie locale et l'histoire générale des Associations de Pèlerins. — Premier projet de publica- tion de ce manuscrit et son titre archaïque. — Matière et plan du présent volume : la Monographie de la Confrérie moissagaise ; le Pèlerinage à Compostelle ; Sources, Guides, Chansons. — Les illus- trations de l'ouvrage. — Les airs notés des Chansons. — Devise des Pèlerins et offrande du volume.	IX
TABLE DES SOMMAIRES.	XVII
INDEX DES PLANCHES.	XIX

PREMIÈRE PARTIE

LA CONFRÉRIE DES PÉLERINS DE M^{GR} SAINT-JACQUES DE MOISSAC EN QUERCY

I. — ORIGINE DE LA CONFRÉRIE ET SES DOCUMENTS INÉDITS :

Saint Jacques et l'Espagne. — L'épopée légendaire. — Charle- magne et la France à Compostelle. — Les Confréries de Pèlerins de M ^r saint Jacques. — Origine de la Confrérie moissagaise. — Deux registres de cette Confrérie.	5
---	---

¹ Dans cette Table sont analysées les notes aussi bien que le texte de tout l'ouvrage.

II. — APPELLATION DE LA CONFRÉRIE ET DES CONFRÈRES :

Titre officiel de l'Association des Pèlerins moissagais. — Les titres nobiliaires donnés à S. Jacques. — Le pèlerinage effectif à Compostelle des Confrères moissagais. — Conditions du pèlerinage 10

III. — LES REGISTRES DE LA CONFRÉRIE :

Le premier Registre de la Confrérie en 1523. — Le Recueil de 1615. — Une peinture originale de S. Jacques et les monogrammes du Registre primitif 14

IV. — FONDATION ET STATUTS DE LA CONFRÉRIE :

Coup-d'œil sur les Règlements publiés relatifs à des Confréries similaires à celle de Moissac. — Procès-verbal de la fondation de la Confrérie moissagaise. — Texte intégral des Statuts primitifs ; analyse sommaire de l'institution de la Confrérie..... 17

V. — L'ÉGLISE ET LES FONDATEURS DE LA CONFRÉRIE :

Une clause des Statuts source de conflits. — La première église affectée aux réunions de la Confrérie : ses diverses transformations jusqu'à nos jours. — Liste des quinze fondateurs de la Confrérie et leur condition respective..... 22

VI. — RÉCEPTIONS DE CONFRÈRES ET DÉLIBÉRATIONS IMPORTANTES DE 1525 A 1615 :

Nota sur les modes d'analyse des différents actes du Registre — Assemblée de 1525 : augmentation des cotisations et réception de confrères. — Réception de nouveaux membres en 1528 et 1531. — Délibération de 1532 sur l'enregistrement des Statuts à la communauté de la ville. — En 1535 : réception de Confrères ; la famille de Gauléjac ; nomination de deux surintendants ; le *Roi* de la confrérie, le *mai* et les banquets ; antique coutume du Quercy sur l'institution des *rois* et *reines* des Confréries ; abus condamné par sentence épiscopale. — Assemblée de 1536 : réceptions de Confrères ; graves démêlés d'un pèlerin avec les consuls. — Réunion de 1538 : nouveaux Confrères ; les prêtres exemptés du costume de pèlerin dans les cérémonies publiques. — En 1539 et 1547 : réceptions de membres ; plaintes sur le peu de régularité des assemblées et certaines dépenses ; réclamation d'un *tahuc*, d'un drap mortuaire et autres ornements ; les Viguiers de Ricard. — Procès-verbal de 1549 : nouveaux Confrères. — Après une lacune de vingt ans, assemblée de 1570, pour réceptions. — Autre lacune de seize ans, suivie de l'assemblée de 1586, où sont reçus vingt-six confrères. — Quatre ans de silence ; relation de 1591 portant réception de pèlerins ; le serment sur l'*Imaige* de M^r S. Jacques. — Deux assemblées en 1592 : le *roi*

<p>promet de payer les dépenses du banquet ; réception de onze confrères. — Lacune de cinq ans : deux réunions en 1597 ; constatation de l'époque du pèlerinage à Compostelle pour deux des nouveaux associés. — Relation de 1600 : admission de pèlerins dont quatre fixent les années de leur voyage à Santiago. — En 1602, divers pèlerins requièrent leur inscription dans le Registre ; le recteur et prieur Siméon Martiel. — Interruption dans les procès-verbaux et lacunes du Registre. — Une requête au Chapitre de S.-Pierre, 20 mai 1615, contre le recteur S. Martiel. — Bilan de la première époque de la Confrérie.....</p>	26
<p>VII. — RÉORGANISATION ET APPROBATION OFFICIELLE DE LA CONFRÉRIE :</p>	
<p>Coup-d'œil sur les causes de désorganisation et les plaintes des Confrères. — Délibération du 16 juillet 1615 sur la réforme des Statuts, et réorganisation de la Confrérie. — Texte des <i>nouveaux Statuts</i> ; analyse des points les plus saillants. — Les chapeaux <i>enfalottés</i> et le <i>falottage</i> du baron S. Jacques. — Un couplet de Chanson, à ce sujet. — Approbation des Statuts par le conseiller royal de Moissac. — Lettres-Patentes de Louis XIII, décembre 1615 ; enregistrement au parlement de Toulouse, 15 mars 1616 ..</p>	53
<p>VIII. — RÉCEPTIONS DE CONFRÈRES ET ACTES IMPORTANTS DE 1615 A 1624 :</p>	
<p>Lacune du Registre (1616-1618), admission de Confrères, tous faisant connaître l'époque de leur voyage à Compostelle. — La nouvelle église affectée aux Confrères ; le titre de <i>Prieur</i>. — Réceptions en 1619 et 1620. — Un document important en l'année 1624.....</p>	65
<p>IX. — APPROBATION ÉPISCOPALE, CONFLITS ET NOUVEAUX ACCORDS :</p>	
<p>Les Confrères sollicitent l'approbation de l'évêque diocésain. — Texte de cette approbation donnée par Mgr de Popian, 15 septembre 1624. — Débats et contestations avec l'évêque et le Parlement. — Appel au métropolitain de Bourges. — Le nouveau recteur et prieur M. Baissac. — Engagements et transactions pour amener l'entente. — Reliques de S. Orens ; l'<i>Hymnarius Moissiacensis</i> ; quelques Confréries paroissiales. — Citations par devant l'évêque.....</p>	70
<p>X. — SUITE ET FIN DES ASSEMBLÉES ET RÉCEPTIONS DE CONFRÈRES (1625-1671) :</p>	
<p>Admissions de membres de 1626 à 1628. — La peste en Quercy ; le <i>Jardin de Quatre-Heures</i> à Moissac ; l'antienne <i>Stella cæli extirpavit</i>. — Ventes et achats pour la Confrérie : ornements. — Quinze années sans rapports. — Assemblées ininterrompues de 1654 à 1663. — Nouvelles lacunes et reprise des réceptions en</p>	

1667, 1669 et 1671 dernier acte du Registre. — Vue d'ensemble sur la seconde période de la Confrérie	78
XI. — COUP-D'ŒIL SUR LES RAISONS DE LA FONDATION DE LA CONFRÉRIE MOISSAGAISE :	
Le rang éminent du pèlerinage de Compostelle ; les privilèges de ce siège épiscopal ; avantages spirituels. — Iria-Flavia. — Jubilé et porte sainte de la basilique. — L'appellatif <i>Santiago</i> . — La <i>romeria</i> et les vrais Pèlerins, <i>jacopites</i> , <i>saintjacqués</i> , <i>coquillards</i> . — Relations entre Moissac et Compostelle. — La Confrérie de Paris. — Réveil pour le pèlerinage vers la fin du XV ^e siècle : livres, prières, manuels. — Moissac, étape des Pèlerins d'après les grands <i>Itinéraires</i> . — Les hôpitaux de Moissac. — Statues de S. Jacques vénérées par les Pèlerins. — Le commerce moissagais et l'Espagne. — Les possessions du monastère de S.-Pierre : S.-Pierre de <i>Campo Rotondo</i> , diocèse de Gironne. — Saint Gérauld, moine de Moissac, archevêque de Braga ; sa vie.....	93
XII. — RECHERCHES SUR LES MOTIFS DES PÈLERINAGES DES MOISSAGAIS A COMPOSTELLE :	
Principales raisons qui ont donné lieu aux pèlerinages. — <i>L'armée du Seigneur</i> . — L'Église et les tribunaux civils. — Lettres de voyage. — Abus et réglementations tracées par les pouvoirs civil et religieux. — Les clercs-chevaliers de S.-Jacques de l'Épée rouge. — Les faux pèlerins ; sévérités de divers intendants. — Les derniers pèlerins Moissagais en 1830.....	108
APPENDICE. — <i>Une estampe coloriée insérée dans le Registre moissagais :</i>	
Époque de l'insertion au Registre du <i>Balneum pueri Jesu</i> . — Sa rareté ; son auteur ou imprimeur ; sa composition typographique. — La scène : les personnages. — Interprétation du sujet. — Texte latin et traduction des strophes.....	117

SECONDE PARTIE

LE PÈLERINAGE A SANTIAGO DE COMPOSTELLE

I. — COUP-D'ŒIL SUR LES ITINÉRAIRES ET LE PÈLERINAGE DE COMPOSTELLE :

Difficultés dans la reconstitution des Itinéraires vers Saint-Jacques. — Les voies romaines et les hôpitaux, indices des chemins de Santiago. — Moissac et les quatre grands chemins

des roumieux. — Le Codex de S.-Jacques de Compostelle et les écrits du pape Calixte II. — L'étape à l'abbaye S.-Pierre de Moissac. — Les quatre voies qui convenaient le mieux aux Moissagais.....	129
Avis des chansonniers aux Pèlerins : l'équipement, les résolutions, les préparatifs spirituels et corporels, confession, bagages, monnaies, vivres, mérites et profits. — Observations astronomiques avant le départ; les adieux; la prière, la dévote Oraison à S. Jacques, la Litanie des caravanes. — Voie lactée et chemin de S.-Jacques. — Les pèlerins-mendiants; leurs recueils et les images populaires.....	138
II. — ITINÉRAIRE VERS COMPOSTELLE, <i>viâ Gascogne</i> :	
Le chemin classique vers Santiago. — De Moissac à Malauze, Auvillars, S.-Antoine, Miradoux, Lectoure, Abrin, Bornac, Condom, Pont-d'Artigues, Brenens, La Mothe-Gondrin, Eauze (la tradition sur l'évangélisation de S. Sernin à Pampelune; la langue basque); Manciet, Nogaro, Arblade-Comtal, Barcelonne, Aire, Géaune, Arzacq, Louvigny et Lareube, Doazon et Audéjos, Sauvelade, Navarrenx, Udurein et Oyhenq, Ostabat, Larceveau et Asphat-Ospital, Saint-Jean-le-Vieux et Saint-Jean-Pied-de-Port.....	150
III. — ITINÉRAIRE VERS COMPOSTELLE, <i>viâ Guyenne</i> :	
Attrait des Moissagais pour cette voie. — Les Pèlerins et l'abbaye de La Sauve. — Les coquilles des Pèlerins; légende de cet attribut.....	156
De Moissac à La Sauve : Pommevic, Valence, Golfech, La Magistère, Saint-Jean-de-Thurac, Agen; <i>l'Itinerarium</i> de Golnitz. S.-Firmin, Sainte-Foy, Saint-Hilaire et Clermont-Dessous, Port-Sainte-Marie, Aiguillon, Tonneins, Marmande; <i>l'Itinerarium</i> de Golnitz. Sainte-Bazeille et La Mothe-Landeron, La Rèole.....	161
La Sauve; consécration et équipement du pèlerin. Bordeaux et ses hôpitaux; Portets, Saint-Selve, Le Barp, L'hospitalet de Béliet, Belin, les landes bordelaises, les tombeaux des paladins de Charlemagne. Mons et Muret, Moustey, Lhipostey et La Bouheyre, S.-Antoine, Janquillet et La Harie, Lesperon, Orly et Foug, Castets et Magescq, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Ondres et Saint-Esprit, Bayonne, Saint-Jean-de-Luz, Irun, « la fin du royaume de France. ».....	165
IV. — AUX FRONTIÈRES D'ESPAGNE :	
Pèlerinages et expéditions militaires. — Les différents passages sur sol espagnol. — Difficultés et dangers du port de Cize; exactions et brigandages. — Roncevaux et le Valcarlos; Ibañeta....	171

	Pages.
Bayonne : Le change des monnaies. — Le <i>camino frances</i> et l'exploitation des passants. — Piétons, cavaliers, caravanes, hôtelleries, équipages et véhicules. — Cantiques et refrains du départ.....	180
V. — ITINÉRAIRE A TRAVERS L'ESPAGNE :	
De Cize à Roncevaux et Pampelune: la chapelle et l'hôpital; soins des pèlerins; la statue de Notre-Dame. — Burguete, Zubiar, Huarte; de Cize à Pampelune.....	188
La première étape du CODÈX. — Irun: l'angelus. — Les chars musicaux. — Le mont Saint-Adrien. — Vitoria, Puebla de Argazon. — Maya, Elizondo, Pampelune; 2 ^e et 3 ^e étape du CODÈX. — Les ponts et rivières. — Puente la Reina; Mañera, Estella; 4 ^e étape du CODÈX: Los Arcos et Viana. — Les eaux et les poissons salubres et insalubres. — Logroño; les bienfaits des pèlerinages; S. Dominique et S. Jean l'Ermite, faiseurs de routes et de ponts. — 5 ^e étape du CODÈX: Villaroya, Najera et la célèbre bataille de Clavijo; le cri de guerre espagnol; le Matamoros. — S. Domingo de la Calzada: légende du coq de la geline et du pendu. — La 6 ^{me} étape du CODÈX: Grañon, Redecilla, Belorado, Espinosa, Villafranca del Campo, Atapuerca. — Burgos et le Crucifix suant; l'hôpital royal. — 7 ^e et 8 ^e étape du CODÈX: Fromista, Carrion, Sahagún et le souvenir d'un saint moissagais. — 9 ^e étape du CODÈX: Léon, cathédrale, hôpitaux, l'adoration perpétuelle. — La direction des routes vers Oviedo: la chapelle des Reliques. — Le Mont-Étuve et le pont qui tremble. — Astorga. — 10 ^e étape du CODÈX: Rabanal, Ponferrada, Cacabellos. — 11 ^e étape: Villafranca del Bierzo; los Gallegos, Espagne et Galice. — 12 ^e étape: Triacastella et la pierre à emporter. — 13 ^e étape: Palaz del Rey, Monte San-Marcos; les tours de la basilique et le <i>Roí</i> des pèlerins. — <i>El humilladoiro</i> . — Santiago.	193
VI. — A SANTIAGO DE COMPOSTELLE :	
La <i>puerta de Francos</i> et les 7 entrées à Compostelle. — S. Jacques, premier apôtre des Espagnes et <i>l'ultimum terræ</i> . — Apostolat et martyre. — <i>Liberum Donum</i> , Padron, Iria-Flavia et les reliques du saint; Compostelle, <i>campus stellæ</i> . — Le dicton: <i>Quien va á Santiago...</i> — L'hôpital royal; ses splendeurs. — Les gîtes hospitaliers. — Aspect et site de la basilique.....	228
Un fait surprenant: le silence des voyageurs français sur la ville et la cathédrale de Santiago; aperçu sur leurs récits. — Même attitude de la part des écrivains espagnols. — Silence des <i>Chansons</i> sur le même sujet, Enthousiasme opposé du CODÈX.....	238
Plan, étendue, construction de la cathédrale de Compostelle. — Rapports entre elle, Sainte-Foy de Conques et Saint-Sernin de Toulouse: forme, abside, absidioles, transsept, triforium; les	

portiques et les sept avenues. — Inspiration et symbolisme des portes; les tours; le site. — Le <i>portico de la Gloria</i> ; son architecte-sculpteur, et ses scènes sculpturales. — Les tours de la crécelle, des cloches et de l'horloge. — <i>La Concha</i> . — <i>Puerta santa</i> ou du Jubilé. — Porche de la Azabacheria et la porte des Français. — L'intérieur de la Basilique: Transsept, intertranssept, le pilastre du bâton de S. Jacques; le roi des encensoirs. — <i>La Capilla mayor</i> , son baldaquin, ses statues, ses richesses, les cérémonies. — Le déambulatoire; chapelle du roi de France. — Le chœur, ses richesses, orgues, décorations. — <i>Trascoro</i> et chapelle de <i>la Soledad</i> . — La chapelle des Reliques; deux statuette d'argent. — Les confessionnaux nationaux. — Diplôme d'attestation de pèlerinage. — Ouvriers et architecte de la basilique. — Les grandes fêtes et cérémonies. — Le corps capitulaire. — La basilique réservée au sacre des rois. — Retour des pèlerins.....	245
VII. — RETOUR DE SANTIAGO PAR L'OcéAN ET LE GOLFE DE GASCOGNE :	
Les Moissagais et la voie de mer; avantages et facilités de la navigation. — De Compostelle à <i>La Corogne</i> : Carral, Paulo, La Corogne, Le Ferrol, cap Ortégal et le port de refuge. — Santander, Santaña, Bilbao, Saint-Sébastien, Pasages et Fontarabie...	280
VIII. — RETOUR DE SANTIAGO DEPUIS LE GOLFE DE GASCOGNE ET LA VOIE FRANÇAISE DU CENTRE :	
Les diverses voies. — Vue d'ensemble sur le <i>chemin du littoral</i> : Saint-Esprit, Tarnos, Ondres, Cap-Breton; les chemins roumieux et les établissements hospitaliers; fontaine miraculeuse d'Azur. — Léon, Saint-Girons, Lit et le prieuré d'Orvignac. — Bras et Mimizan, Aureilhan et Sainte-Eulalie. — Biscarosse et le bassin d'Arcachon jusqu'à Talais. — Soulac et Notre-Dame-de-Fin-des-Terres: les vaisseaux anglais; sainte Véronique et saint Martial. — Blaye, les basiliques de S.-Romain et S.-Seurin: les paladins de Charlemagne. La <i>monnoie</i> et les exactions des bateliers et employés du port	285
Hendaye, Urugne jusqu'à Saint-Palais. — Sauveterre, et d'Osse-rain à Orthez. — Sault-de-Navailles et Hagetmau, hôpital d'Hor-sarrieux, Saint-Sever. — Mont-de-Marsan et Lucbardez, deux voies vers Roquefort. — Bessaut et son hôpital, Captieux, Baulac et Conques. — Bazas, Auros; La Réole, un dernier refrain des Chansons. — Impressions du pèlerinage.....	290
ÉPILOGUE :	
Disparition de la Confrérie moissagaise; rareté des pèlerins. — La poésie des anciens pèlerinages et des chemineaux, sans espoir de retour. — Sens et effets des Ordonnances sur la réglementation des pèlerinages; les faux pèlerins. — La Révolution française et le pèlerinage de Compostelle. — France et Espagne :	

guerres de l'Empire, nos soldats à Santiago. — Soldat et pèlerin. — Rentrée des Moissagais et leur réception à la Confrérie. — Les <i>Coquilles pèlerines</i> et les <i>Bourdons de Saint-Jacques</i> . — Les souvenirs du pèlerinage. — Souhais de l'auteur.....	295
---	-----

APPENDICE :

I. — § 1. INVENTAIRE DES RELIQUES VÉNÉRÉES A SAINT-PIERRE DE MOISSAC A L'ÉPOQUE DES PÈLERINS DE SANTIAGO : Importance de ces Reliques; leur disparition. — Catalogue nominal et numérique. — Deux bois, ostension et vénération du Saint-Suaire; le <i>Sanctum-Velum</i> de Puylaroque. — Tableaux du Saint-Suaire à Jaen, à Turin et à Pau. — Les principales reliques de Moissac; leur venue à Moissac. — Les lépreux et la piscine de Saint-Julien.....	303
§ 2. SANCTUAIRES DE SAINT-JACQUES DANS LE MONTALBANAIS : Profusion de ces sanctuaires en France. — Dans le Montalbanais : à Montauban, Moissac, Lavit, Puylaroque, Puylagarde, Gariès, Garganvillar, Le Mas-Grenier; hospices de Montauban et de Beaumont; à Mirabel et à S.-Julien d'Escatalens.....	308
II. — LES CHANSONS DE SAINT-JACQUES : <i>Airs et notations</i> . La plaquette princeps des <i>Chansons</i> , matière et planches. — Les réimpressions ou citations des paroles. — Disparition des airs notés.	310
1 ^o <i>La Grande Chanson</i> ou <i>Cantique spirituel</i> . — Adaptation d'un Noël de l'abbé d'Andichon. — Vingt Noëls de cet abbé et le chanteur Lamazou; ce recueil princeps de 1756 et réédition de 1857. — Variantes de l'air de ce Noël, d'après Dom Legeay, M ^{me} Lavergne et le chanoine Morelot. — Notation authentique d'après le chant d'un octogénaire d'Asson (Basses-Pyrénées), pèlerin de S.-Jacques. — Paroles de cette Chanson spéciales à la paroisse d'Asson. Musique et premier couplet de la <i>Grande Chanson</i> . — Musique et premier couplet du Noël imité par d'Andichon....	312
2 ^o <i>La Chanson des Pèlerins</i> , d'après les <i>Rossignols spirituels</i> de Valenciennes, en 1616. — Est-elle antérieure à la précédente et le prototype de ces chants? — Elle paraît venir du Nord. — Le compositeur des « meilleurs accords, » l'organiste Pierre Philippe. — Son air ne serait-il pas celui de la Chanson : <i>Ma Calebasse?</i> Musique et premier couplet de cette Chanson.....	316
3 ^o <i>Autre Chanson</i> , sur l'air : « Réveillez-vous belle dormeuse. » — Son sujet tout spécial; son air par Dufresny et non de Lully; imité par Pannard. — « La Clé du Caveau. » Musique et premier couplet de cette Chanson.....	320
4 ^o <i>Chansons</i> en basque, béarnais et bigourdan. — Un air sans paroles, de la Bigorre. — Le chant basque <i>Hérïoaz</i> et la <i>Grande Chanson</i> . — Un cantique des pèlerins de Bétharram : « Bény aniram, » et nos Chansons. Musique de ces trois airs.....	321

5° Les « desiderata. » — Deux Chansons sans indication de timbre. — L'air « Or sus, peuple de France, » et celui de « La Boiste, » connus de nom seulement.....	323
III. — § 1. SUPPLÉMENT AUX ITINÉRAIRES ET AUX RÉCITS DE VOYAGES : Pèlerinages et chemins vers S.-Jacques déjà connus; complément par un <i>Guide</i> romain de 1725. — Tableau des localités, avec les distances, depuis S.-Jean-Pied-de-Port, jusqu'à Compostelle. — Un Mémoire auto-biographique d'un pèlerin de 1738; épisodes typiques.....	325
§ 2. RÉGLEMENTATION DES PÈLERINAGES A COMPOSTELLE; CÉRÉMONIAL DE LA BÉNÉDICTION DES PÈLERINS : Extrait du <i>Rituel</i> de Montauban. — Ordonnance épiscopale. — Bénédiction des pèlerins au départ; au retour.....	329
IV. — ÉCLAIRCISSEMENTS ET RECTIFICATIONS :	
1° <i>Les Statuts des Confréries des Pèlerins</i> : Ceux de l'hôpital de Paris, par Messire Pierre, l'an 1388 (plaquette s. l. n. d.); ceux de Bagnères-de-Bigorre, en 1325....	332
2° <i>La Grande-Sauve</i> : Preuves sur ce centre de rendez-vous des pèlerins; Cartulaires de D. Dulaura.....	332
3° <i>Roncevaux et lieux circonvoisins</i> : Routes actuelles vers Roncevaux; S.-Jean-Pied-de-Port et Luzaïde. — Ibañeta; incendie de son hôpital en 1884. — L'abbaye, les archives, l'église; armes de Navarre. Les chapelles S.-Augustin, S.-Jacques et du S.-Esprit avec les restes des preux de Charlemagne. Fondation et dotation de l'hôpital d'Ibañeta et de Roncevaux. — Les secours donnés aux pèlerins. — Tableau de quelques dépendances françaises de Roncevaux où les pèlerins étaient reçus, d'après les archives des Basses-Pyrénées.....	333
4° <i>Le cri « Montjoie » et le « Monte del gozo »</i> : Le mont S.-Marc et les pèlerins de Compostelle. Origine du nom <i>Montjoye</i> et du cri de guerre <i>Mont-Joie</i> ; fausseté de l'opinion qui les attribue à Clovis.	337
ERRATA.	340



The first part of the report deals with the early history of the

area, from the time of the first settlement in the late 17th century

to the early 19th century. It covers the period of the early

settlements, the period of the early 19th century, and the period

of the early 19th century. It covers the period of the early

settlements, the period of the early 19th century, and the period

of the early 19th century. It covers the period of the early

settlements, the period of the early 19th century, and the period

of the early 19th century. It covers the period of the early

settlements, the period of the early 19th century, and the period

of the early 19th century. It covers the period of the early

settlements, the period of the early 19th century, and the period

of the early 19th century. It covers the period of the early

settlements, the period of the early 19th century, and the period

of the early 19th century. It covers the period of the early

settlements, the period of the early 19th century, and the period

of the early 19th century. It covers the period of the early

settlements, the period of the early 19th century, and the period

of the early 19th century. It covers the period of the early

settlements, the period of the early 19th century, and the period

of the early 19th century. It covers the period of the early

settlements, the period of the early 19th century, and the period

of the early 19th century. It covers the period of the early

settlements, the period of the early 19th century, and the period

of the early 19th century. It covers the period of the early

settlements, the period of the early 19th century, and the period

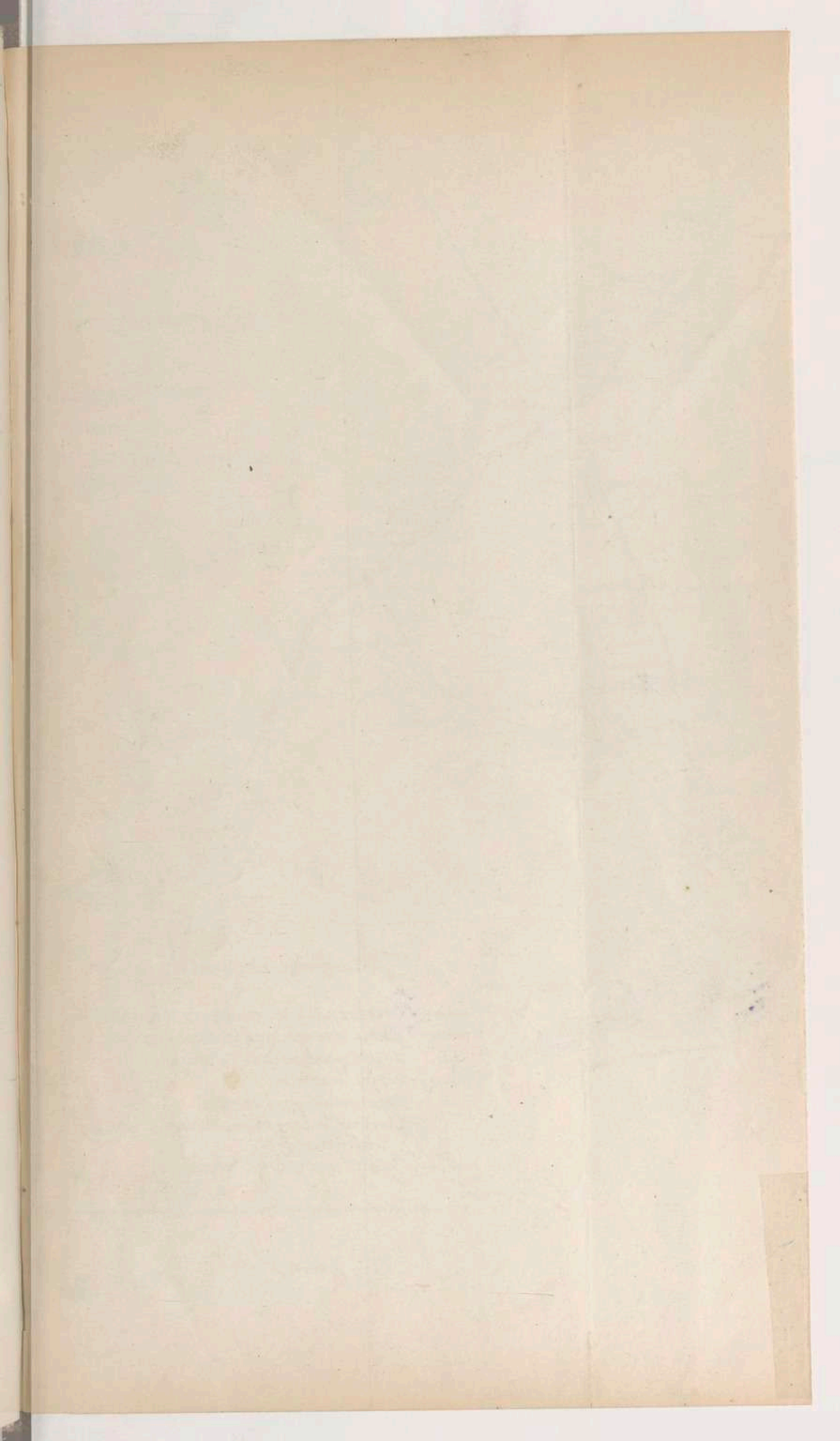
of the early 19th century. It covers the period of the early

settlements, the period of the early 19th century, and the period

of the early 19th century. It covers the period of the early



114



BALNEVM PVERI IESV

En puerum Iesum pictoris dextra lauantem
Proposuit pulchrè, lector amice tibi.

Sunt penes hunc noti celebres, & sanguine
Fungitur officio quilibet ritè suo. (iuncti,



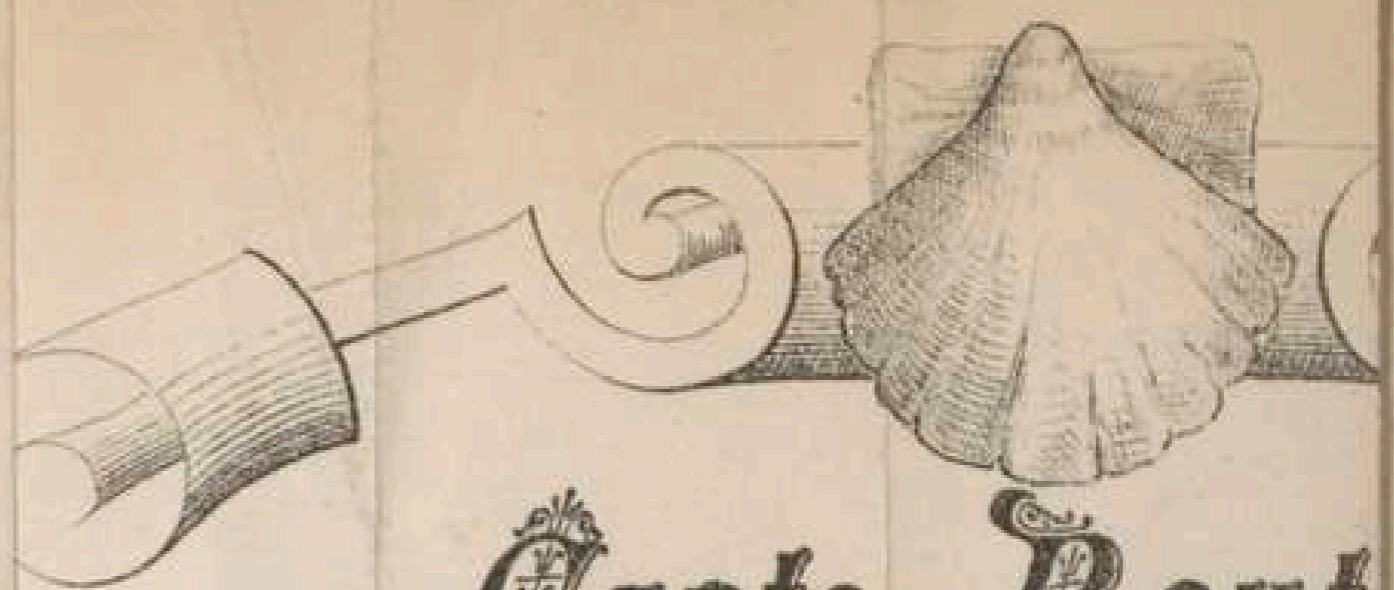
In folio cernis Christum recubare lauar m,
In forma pueri balnea grata capit
Cui noti seruire student, & sanguine
Abstergit sordes pars moniturus
Pars modulus Cythara pangit, p
Mulceat auditum qua ration

Nomine sic Christi sacro qui flumine tinctus,
Quique suo effuso sanguine totus erit.
Sic Christi factus frater, sic factus amicus,
Huic eadem semper cûta scopusque fiet.
Ut mandata Dei seruans, veneratur IESVM,
Seruiat atque illi, qua ratione queat. S. D.

August

elicofur

gium Krefium.



Carte-Route

DU

PÈLERINAGE A SAINT-JACQUES

DRESSÉE SPÉCIALEMENT

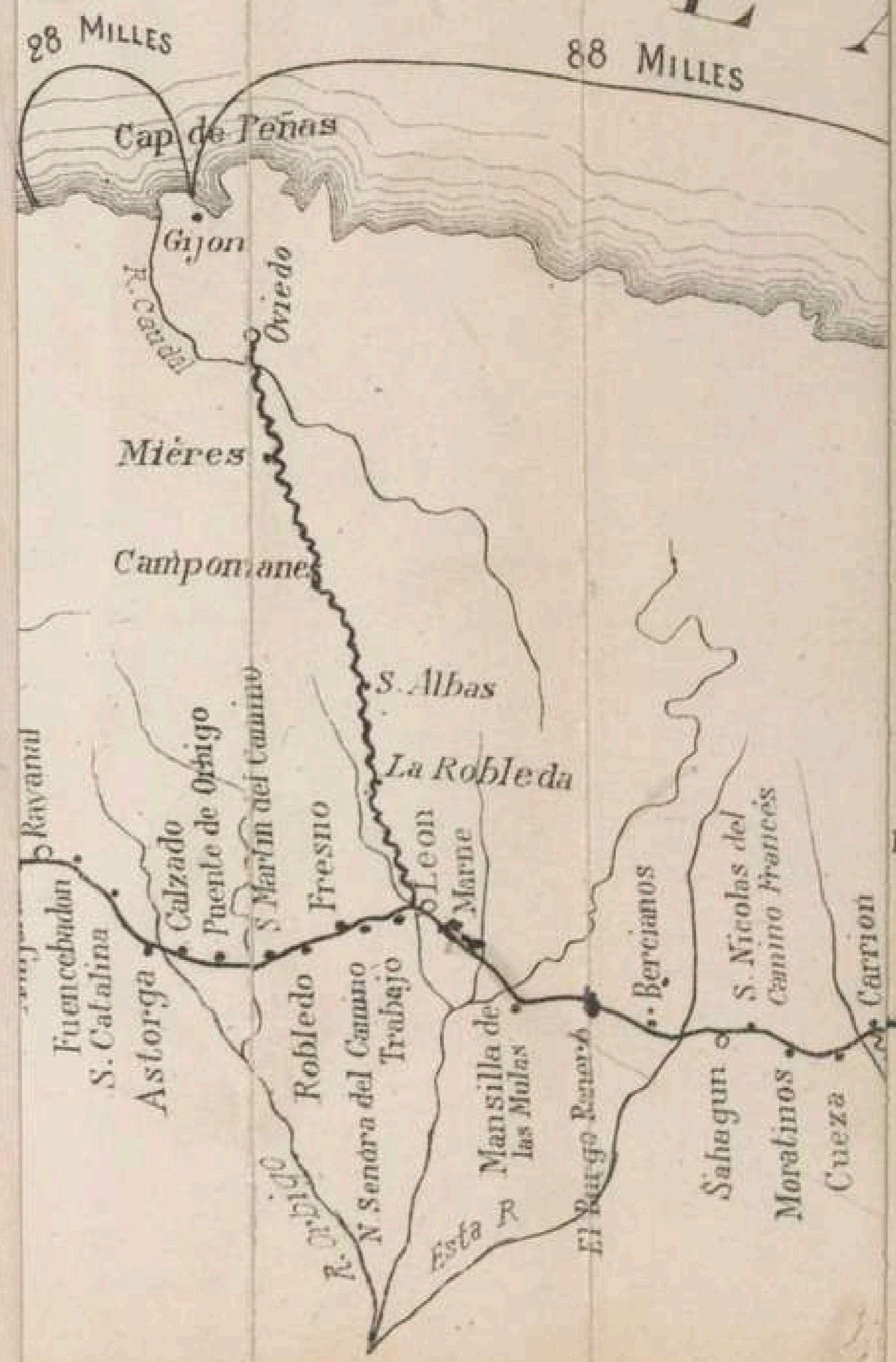
Pour les Pèlerins-Confères de Mo

Aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e

D'après le Codex compostellan du XII^e siècle,
Chansons et les Études des meilleurs
contemporains et modernes



A T L A





*Achevé d'imprimer par ÉDOUARD FORESTIÉ,
imprimeur, rue de la République, 23.*

Montauban, le 15 octobre

1898.



OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE MONTAUBAN, publiée sous les auspices de M ^{tes} Legain et Fiard, 2 forts vol. gr. in-8 ^o , avec chromos et planches.....	25 fr. »
AMÉDÉE THIERRY ET LES PREMIERS MONASTÈRES D'ITALIE AUX IV ^e ET V ^e SIÈCLES, in-8 ^o . — Paris (Épuisé).....	2 50
LETTRES INÉDITES DE SAINT VINCENT DE PAUL, in-8 ^o . — Paris (Épuisé).....	2 »
LA FLORE MONUMENTALE DU CLOÎTRE ABBATIALE DE MOISSAC (Description et Symbolisme), in-8 ^o , avec planches. — Arras (Épuisé).....	4 »
L'ABBAYE DE MONTAURIOL ET LE <i>Gallia christiana</i> , in-8 ^o . — Paris (Épuisé).	1 50
LES STATUTS DU CHAPITRE DE SAINT-ANTONIN EN 1548, in-8 ^o , avec planche. — Montauban.	1 »
LA TOMBE D'UN COMMANDEUR D'ESPINAS, in-8 ^o , avec planche. — Montauban.....	1 »
LES BÉNÉDICTINS DE SAINT-MAUR AU MAS-GRENIER (1628-1790), in-8 ^o . — Montauban (Épuisé).....	1 »
LE GRAND SÉMINAIRE DE MONTAUBAN ET LES PRÊTRES DE LA MISSION AVANT LA RÉVOLUTION, gr. in-8 ^o . — Paris.....	2 50
NOTES HISTORIQUES SUR L'ARCHIPRÊTRÉ DE LOMAGNE. gr. in-8 ^o . — Auch (Épuisé).....	1 50
AU CARMEL DE MONTAUBAN, gr. in-8. — Montauban.....	1 »
LES CHAPITRES CATHÉDRAUX DE FRANCE (Notices, Costumes, Sceaux, Armoiries), in-8 ^o . — Amiens.	3 »
L'ABBAYE DU MAS-GRENIER AUX XVII ^e ET XVIII ^e SIÈCLES, gr. in-8, avec planche. — Montauban.....	2 50
PANÉGYRIQUE DE SAINT ANTONIN (prononcé dans la cathédrale de Pamiers, le 6 septembre 1891), in-8 ^o . — Montauban...	1 50
NOTRE-DAME DES MISÈRES (sanctuaire fondé en 1150 par saint Étienne d'Obazine), Notice et Manuel, in-12. — Montauban.	» 25
LES CHANSONS DES PÈLERINS DE SAINT-JACQUES (paroles et musique, avec introduction et notes historico-critiques), gr. in-8 ^o . — Montauban.....	2 50



